This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AFC
97
2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS, AIX ET NICE

EN 1866

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai. Le prix de la collection des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1867

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS, A AIX ET A NICE

EN 1866

Arc 97.2

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS, AIX ET NICE

EN 1866

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1867

~~Arc 97.2~~

FA 30.244 (32) 1866

Harvard College Library
Apr 8, 1928
Minot fund

Transferred to Fogg Art Museum
June 1969.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

CH. VASSEUR, *Secrétaire-adjoint*, à Lisieux.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

1re *DIVISION.*—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, à Dunkerque.
BONVARLET (A.), fils, id.
BOURDON (Constant), consul de Prusse, id.
CABARET, receveur des finances, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.
COURMACEUL, ancien juge de paix à St-Amand.
* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.
HONORÉ (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.
LANSHEERE (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.
LA ROYÈRE (de), notaire honoraire,

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 30 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle.*

président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

PREUX, avocat-général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

TAILLIAR, président honoraire à la Cour de Douai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

VERNIMMEN (Jean-Marie), propriétaire, à Cassel.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles), id.

WILBERT (Alc.), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur ; * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St-Omer.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghëim.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d'), fils, à Souchez.

LE FEVRE (l'abbé), F., à Halinghem.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

LE ROY DU ROYER (l'abbé), vicaire-général honoraire de Cincinnati, curé-doyen de Desvres.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

SOUQUET (Gustave), vice-consul de Danemarck, à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.

* Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation, à Abbeville.
* Chasseport (le comte Léon de), à Amiens.
* Corblet (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, id.
Cosette-Émont, propriétaire, id.
Dumas (Charles), filateur, à St-Acheul-les-Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
Ermigny (d'), à Péronne.
* Fergusson-Faure, négociant, à Amiens.
Fergusson fils, id.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.
* Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, id.
Valois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

Auray (le comte d'), sous-préfet de Senlis.
Balezeaux, notaire, id.
* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.
Bonneau de Launoy (Mme), à Villemestrie.
Bourgeois (le docteur), à Crépy-en-Valois.
Bruclé, peintre à Senlis.
Caudel (l'abbé), professeur à l'Institution de St-Vincent, id.
Chartier (A.), substitut, id.
Chartier, maire, id.
Clin (l'abbé), curé de la Chapelle-en-Serval.
Corbel (l'abbé), vicaire de Chantilly.
Cultru, adjoint au maire, à Senlis.
Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.
Dhomme (l'abbé), professeur à l'Institution de St-Vincent, à Senlis.
Drin, architecte, à Senlis.
Dupuis, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé.

Fremy, avoué, à Senlis.
Gerin (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, id.
Guibourg, propriétaire, id.
Laperche, receveur particulier, id.
Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution de St-Vincent, id.
Legoix (l'abbé), conservateur du musée, id.
Longpérier (Grimoard de), à Lagny-le-Sec.
Magne (l'abbé), supérieur de l'Institution St-Vincent, à Senlis.
Maricourt (le vicomte René de), id.
* Marsy (Arthur de), élève de l'École des Chartes, à Compiègne.
Massei (le comte Francisco), à l'Institution St-Vincent, à Senlis.
Mathon, archiviste, à Beauvais.
Mauduison, graveur, à Orry-la-Ville.
Mazeau (le baron), au château de la Victoire, à Senlis.
Meunier, maire, à St-Firmin.
Moinet (H.), géomètre, à Senlis.
Navry (le baron de), au château de la Victoire, id.
Nervet (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.
Paisant (A.), substitut, à Laon.
Parseval (Mme de), à Senlis.
Prigné-Delacourt, à Ribecourt.
Petit, docteur ès-lettres, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.
Pinson, propriétaire, id.
Poiret, propriétaire, id.
Pontalba (E. de), propriétaire, à Senlis.
Ponthieux (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.
Prudhomme, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis
Puissant (Jules), architecte, id.
Varu (André de), id.
Vatin, vice-président du Comité archéologique, id.
Vattier (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, id.
Vernois, propriétaire, id.
Vincent (l'abbé), curé de Mont-l'Évêque.
Voisard, inspecteur des contributions, à Senlis.
* Vuatrin, avocat, à Beauvais.
Well, architecte du gouvernement, id.

2e *DIVISION.*—AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St-Quentin.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie en retraite, à Soissons.

MARTIN, membre du Conseil gén. de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.

PIETTE, contrôleur principal des contributions directes, à Laon.

POQUET (abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé TOURNEUR, chanoine honoraire de Reims, archiprêtre de Sedan.

ROUYER (Jules), directeur des postes du département, à Mézières.

3e *DIVISION.*—MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.

BIGAULT DE GRANRUT, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.
Cosquin, membre du Conseil général.
Coumbaye, à Suippes.
Coucoureux (F.), notaire à Fismes.
Duplessis, notaire honoraire, à Reims.
Duquenelle, membre de l'Académie, id.
Gabinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.
Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
Menu (Henri), à Reims.
Morel, percepteur, à Somsois.
* Perrier, docteur en médecine, à Épernay.
Poisel, architecte, à Châlons.
Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
Regnault, notaire et maire, à Fismes.
Robert, propriétaire, à Reims.
Savy, agent-voyer chef, à Châlons.
Simon, à Reims.
Tortrat, architecte, id.
* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

Gast, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.

4e *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
Anselle, propriétaire, à Caen.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.
Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.
Auvray, architecte de la Ville, id.
Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Barey (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beauval, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.

* Bellefond (Mme la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux,

Bertrand, député au corps législatif, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, à Caen.

Blangy (Auguste de), au château de Juviguy.

* Boivin-Champeaux, avocat-général, à Caen.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Gueron.

* Broglie (le prince Auguste de), à St-Georges-d'Aunay.

* Campion, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.

Castel, ancien agent-voyer en chef, à Bayeux.

* Caumont (de), à Caen.

Caumont (Mme de), à Caen.

Cazin, propriétaire, à Vire.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

Chênedollé (de), id.

* Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

Cornulier (le marquis de), à Caen.

Courty, avocat, id.

* Cussy de Jucoville (le comte de), à la Cambe.

* Dagallier, premier président de la Cour impériale, à Caen.

* *Dan de Lavauterie*, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deschamps, architecte, à Caen.

Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, id.

* Douesnel (A.), député, à Bayeux.

Douétil, à Vire.

Dubourg, juge au Tribunal civil à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.

DUPONT, sculpteur, à Caen.
* *Dupray-Lamahérie,* conseiller à la Cour impériale, id.
* FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* FLANDIN, secrétaire-général de la Préfecture, à Caen.
* FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.
FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.
FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.
* GAUGAIN, propriétaire, à Caen.
GOUIX (l'abbé), curé d'Escures.
* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.
GUERNIER, peintre, à Vire.
GUERNIER, architecte, id.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
GUILLARD, conservateur du Musée de peinture, id.
* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.
* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* HETTIER, conseiller général, à Caen.
HUARD (l'abbé), curé de St-Vaast.
HUREL, à Condé-sur-Noireau.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.
* LA MARIOUZE DE PRÉVARIN (de), ancien directeur des domaines, à Caen.
* *Lambert,* conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.
LAMOTTE, architecte, à Caen.
LANGLOIS (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution de Ste-Marie, id.
LA PORTE (Augustin de), à Lisieux.
* *Le Bart,* maire de Baron.
* LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.
LE BRET (l'abbé), curé de Barneville.
LE CESNE, propre., à Hérouville.
LE COURT, avoué, à Pont-l'Évêque.
LE COUVREUR (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.
* LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en Droit, à Caen.
LE GORGEU, avocat, à Vire.
LEGRAIN (Edmond), membre de l'Institut des provinces, id.
LÉONARD DE RAMPAN (de), à Caen et au château d'Écrammeville.
* LE PETIT (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.
LÉTOT, propriétaire, à Caen.
* LE VARDOIS, fils, id.
* LIDEHARD, propriétaire, id.
* LOIR (l'abbé), vicaire de Manerbe.
MAGRON (Jules), à Caen.
*MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

* MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

MORIN-LAVALLÉE, à Vire.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), vicaire-général de Bayeux.

* OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

PAULMIER, député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen.

* PÉPIN, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.

* PIERRES (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

PIQUOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

PORQUET (le docteur), à Vire.

QUERMONNE (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT-DU-PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour impériale, à Caen.

* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TARGET (Paul), ancien président de la Société d'Agriculture, à Lisieux.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TORSAY (Mme la comtesse de), à Mouen.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibeuf.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr Bravard, évêque de Coutances.

Aignaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand*, chanoine, à Coutances.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

* Du Poerier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

* Le Loup, juge, à Coutances.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouet.

Moulin, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quenault, sous-préfet, à Coutances.

Rouxé (le comte de), au château de St-Symphorien.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberay (de), au château de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des forêts, à Alençon.

**Blanchetière*, conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de

Bernay-s.-Orne, près d'Écouché.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat à Alençon.

Lautour-Mezeray, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

* Pasquier-d'Audiffret (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Patu de Saint-Vincent, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

Bardet, docteur-médecin, à Bernay.

* Blosseville (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

Broglie (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

Caresme (l'abbé), curé de Pinterville.

Chennevières fils, à Louviers.

* Curnier (L.), receveur-général, à Évreux.

Dauger (le comte), au château de Menneval.

* *Devoucoux* (Mgr), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

Lair (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

Lalun, architecte, à Évreux.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Métayer Masselin, membre de plusieurs Académies, à Bernay

* Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.
Leteuil, huissier, à Breteuil.
* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.
* Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.
Marette, peintre-verrier, à Évreux.
Méry (Paul), à Évreux.
Petit (Guillaume), député, à Louviers.
Petit (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.
*Prétavoine, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.
Rostolan (de), à Évreux.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.
* *Barthélemy* père, architecte, id.
Barthélemy, fils, architecte, id.
Baudicourt (Théodule de), id.
Bazile (Marcel), négociant, id.
Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.
Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.
* Bonet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.
* Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.
* Bouelle (le comte de), à son château, près Neufchâtel.
* Brianchon, à Gruchet-le-Valasse.
Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.
Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.
Chadoux, entrepreneur, à Rouen.
Chaventré (Isidore), id.
* *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près St-Saëns.
Clogenson, conseiller honoraire, à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.
*Colas (l'abbé), chanoine titulaire, id.
Courtonne, architecte, id.
Cusson, secrétaire-général de la Mairie, id.
* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).
Delamare-Deboutteville, filateur, à Rouen.
Delaunay, professeur de peinture, id.
Dergny, propriétaire, à Grancourt.
Desmarest (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

Desvé, propriétaire, à Grancourt.

Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au collége de France, id.

Dieusy jeune, négociant, id.

Dumont (E.), employé aux docks, au Havre.

* Duranville (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* Ernemont (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignoeux (R.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

Gaucourt (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur à Rouen.

Guerout, ancien notaire, à Rouen.

Hommais, avocat, id.

* Homberg, conseiller à la Cour impériale, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St-Godard, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Comte (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

Loth (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.

Leprince, au château de Lamberville, par Yvetot.

Leprovost, agréé, à Rouen.

Lesseigneur, filateur, id.

Lizot, substitut du procureur impérial, id.

Marire, maire de Neufchâtel.

Mathon, conservateur de la Bibliothèque de Neufchâtel.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Osmont, architecte, à Rouen.

Palier, ancien manufacturier, id.

* Petiteville (de), propriétaire, à Rouen.
Pouyer-Quertier, député, id.
Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.
Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.
Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.
Quinet (Édouard), propriétaire, id.
Revel, avocat, id.
Rousseler (G.-Ch.), rue de la Chaussée, au Havre.
Rowcliffe-Barker, fondeur, au Havre.
Saint-Laurent (le comte Henri de), id.
Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.
* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
Simon (Léopold), propriétaire, à Bures.
Touroude-Danguy, constructeur, à Rouen.

5e *DIVISION.*—SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MONTALEMBERT, rue du Bac, 40, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Dargel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Anthyme Saint-Paul, rue de Vaugirard, 20, à Paris.
Aramon (le comte d'), rue de Poitiers, 52, id.
Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.
* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9, id.
Bailly, capitaine du génie, à Vincennes.
Barbier, employé au ministère de la guerre, à Paris.
Barthélemy (Anatole de), ancien sous-préfet, id.
* Barthélemy (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, à Paris.
* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.
Blanche, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.
* Bochin, rue de Provence, 58, id.
Boisrenaud (le comte de), rue St-Guillaume, 3, id.
* Bonvouloir (Auguste de), rue de l'Université, 15, id.
* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.
Bouvenne (Aglans), rue Jacob, 10, id.
* Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Sceaux.
Bruyère, curé de St-Martin, id.
Bucaille (Gustave), boulevard du Temple, 51, id.
Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.
Cattois (le docteur), rue Cassette, 20, id.
* Cavrois, avocat à la Cour impériale de Paris, rue d'Enfer, 83, id.
* Challes, rue de Londres, 52, id.
Charvet (Jules), antiquaire, id.
* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnel d'Ivry.
* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.
Coinde (J.-P.), membre de plusieurs Académies, id.
* Courtavel (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.
Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, à Paris
* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.
Dardenne de La Grangerie (Albert), chef de bureau de la presse au Ministère de l'intérieur, avenue des Champs-Élysées, 84, id.
David, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.
De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.
Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), rue Soufflot, 1, id.
* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.
* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St-Dominique, 23, id.
Dietrich, graveur, id.
* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.
Dramard (E.), boulevard de Sébastopol, 81, id.
* Dufour (l'abbé Valentin), vicaire de St-Paul-St-Louis, id.
Duras, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.
Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.
* Ercville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* Foucher de Careil (le comte), rue François Ier, 11, id.

Geffroy (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* Jessé-Charleval (le marquis de), rue de Menars, 16, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* Lallier (Justin), employé au Ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, id.

La Panouse (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, à Paris.

La Serre (G. de), Quai Voltaire, 7, id.

Laurière (de), id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

Le Clerc (Jules), rue du Regard, 10, id.

* Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

Légier de Mesteme (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* Le Marivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

Lepeltier, substitut du Procureur impérial, id.

* Le Royer, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue du Garde, 24, à Paris.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

Marion, ancien inspecteur de la Côte-d'Or, place de la Madeleine, 17, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, id.

MAUBERT, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, à Paris.

MESNIL DU BUISSON (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

MIGNE (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

MINORET (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, 6, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* MIREPOIX (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, id.

MOLL, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

MONTANT (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, à Paris.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, à Paris.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PALUSTRE DE MONTIFAULT (Léon), rue Bonaparte, 18, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, à Paris.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMECOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POTIER (Raymond), employé au Ministère des Finances, rue Neuve-des-Martyrs, 9, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

REBOUR (le marquis Léopold), rue de Boulogne, 3, id.

* RHÔNÉ (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

RIANCEY (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

ROBERT, de l'Institut, directeur de l'*Administration de la Guerre*, id.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffite, 25, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Ruillé (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, à Paris, et à Vassy (Haute-Marne).
* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.
* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.
Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.
* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, à Paris.
Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.
* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.
* Thiollet, passage Ste-Marie, 8, à Paris.
Thorigny, rue de Bréa, 17, id.
Trémouille (le duc de La), id.
* Vaulogé (Frantz de), rue du Centre, 8, id.
Vautier-Galle, sculpteur, rue de la Chaise, 10, id.
* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléog., rue de Buffon, 25, id.
* Villeneuve (de La), secrétaire des Comités historiques, id.
Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.
* Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.
* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. de Dion, à Montfort-l'Amaury.

Amaury (l'abbé), curé de Vétheuil.
Ayen (le duc d'), à Champlâtreux.
* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.
Dion (Aldolphe de), id.
Mesnil-Durand (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.
* Pécoul, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil.

Yonne.

Inspecteur : Mgr Jolly, archevêque de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire, à Auxerre.
Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Cottreau, juge, secrétaire-général de l'Institut des provinces, à Auxerre.
Droit (l'abbé), curé d'Island.
* Jolly (Mgr), archevêque de Sens.
Havelt (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Ravin, notaire, à Villers-St-Benoît.

Roguier (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* Textoris, au château de Chenay, par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Autecourt (d'), ancien officier, à Orléans.

* Bizemont (comte de), au château de Huisseau-sur-Mauves, par l'Ay.

* Boucher de Molandon, à Orléans et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Bréan, ingénieur, à Gien.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

De Fayes de Chaulnes (le vicomte), rue des Feuchers, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans.

Guignebert, ancien maire, à Montargis.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Le Roy, avoué, à Montargis.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Martellier (Paul), juge au Tribunal civil, à Gien.

Nitot, membre du Conseil général, à Ay.

Petit, membre du Conseil général, à Triguères.

Poullain, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, id.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

BABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit-seminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

* *Gayot* Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

GRÉLU (Jules), manufacturier, id.

HABERT, ancien notaire, à Troyes.

HERVEY, docteur-médecin, id,

HUOT (Charles), manufacturier, id.

LA HUPROYE (Truchy de), propriétaire, id.

* LE BRUN D'ALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

ROISARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

TABOURNEL, contrôleur du timbre, à Troyes.

TRIDON (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, id.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* MERLET, secrétaire de la So-

ciété archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

Prou, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* Tellot (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION.*—SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

* Albin (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Anjubault, bibliothécaire, membre de l'Institut des provinces, id.

Baglion (de), au château de Boscé.

Bauchet (Paul), architecte, au Mans.

Blottière, sculpteur, id.

Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.

Brinisholtz (Louis), au Mans.

Chardon, ancien élève de l'École des Chartes, id.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* Chevreau (l'abbé), vicaire-général du Mans.

Clermont-Gallerande (le vicomte de), au Mans.

* Cumont (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

David (A.-G.), architecte, au Mans.

Delarue, architecte du département, id.

Deslais (l'abbé), curé de la Couture, au Mans.

* *Espaulart* (Adolphe d'), membre de l'Institut des provinces, adjoint au maire, id.

Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des aliénés, id.

Gaullier, sculpteur-statuaire, id.

Gombert, architecte, id.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

Jaffart, peintre-ornemaniste, id.

Jousset des Berries, juge d'Instruction, id.

La Belle-Dagoneau, rue Garnier, id.

Le Pelletier, docteur-médecin, id.

L'Hermite, membre du Conseil général, à St-Calais.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
Ménard de La Groie (Mme Hippolyte), au Mans.
* Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, id.
Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, id.
Rousseau, professeur de dessin, id.
* Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne.
* Singher, directeur-général de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'Honneur, au Mans.
Vallée (Gustave), juge suppléant, id.
Verdier, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.
Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à La Breille.
Barbier de Montault (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Angers et à Rome.
Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.
Chedeau, adjoint au maire, id.
Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.
Courtiller, conservateur du musée, à Saumur.
Farcy (Louis de), rue du Parvis-St-Maurice, 8, à Angers.
Fos (F. de), propriétaire, à Saumur.
* Godard-Faultrier, à Angers.
* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.
* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.
Lambert aîné, à Saumur.
La Selle (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.
Lestoile (de), à la Lande-Chasles, près Angers.
Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.
Malifaud, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.
Marest (de), maire de Bagneux, près Saumur.
Mayaud (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à St-Hilaire-St-Florent.
O'Neil, sous-préfet de Saumur.

PARROT (A.), de l'Institut historique, à Angers.
* PRÉVOST, capitaine-commandant du génie, id.
PIETTE, architecte, à Saumur.
QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.
ROFFOY, architecte, à Saumur.
SAUVAGE, juge de paix, à Louroux-Beconnais.
TARDIF (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. LE FISELIER, à Laval.

* BARBE (Henri), à Jublains.
BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.
CHEDEAU, avoué, à Mayenne.
COUANIER DE LAUNAY (Stéphan), à Laval.
DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.
* DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.
LA BROISE (de), place de Hercé, à Laval.
* LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'Industrie, id.
POINTEAU (l'abbé), vicaire de Fougerois.
PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.
* SARCUS (le baron de), président de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne.
SEBAUX (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE COUGNY, de l'Institut des provinces, au château de La Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

* BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

GAUDARD D'ALLAINES (de), à Suèvres.

* LACROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

BEAUREPAIRE (de), substitut du procureur-général, membre de l'Institut des provinces, à Bourges.

* BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces, id.

BUHET DE KERSEN, de la Société des Antiques du Centre, id.

DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

LE NOIR (l'abbé), curé de Charly, chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés archéologiques

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

BUTEAU (l'abbé), vicaire de St-Maurice de Chinon.

CALLOIS, architecte, id.

CHASTEIGNER (Alfred de), à Beaulieu.

* *Cougny* (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

EPINAY (d'), président du Tribunal civil, à Loches.

* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.

* *Guérin*, fils, architecte, id.

JACQUEMIN, architecte, id.

* NOBILLEAU, propriétaire, id.

* PÉCARD, conservateur du musée archéologique, id.

ROSE-CARTIER, propriétaire, id.

* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.

* SALMON DE MAISONROUGE, id.

* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St-Christophe.

* *Sonnay* (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : M.

* Charon (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.
* Voisin (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur * Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* Crosnier (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
* Forcade (Mgr), évêque de Nevers.
Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en-Puisaye.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermond-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Lafaye l'Hôpital (de), id.
Largé, inspecteur de l'Académie.
Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.
* Thiébault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.
* Calemard de La Fayette, prési-

dent de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

CHAULNES (Gabriel de), avocat, au Puy.

LE BLANC, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte DE MEAUX, à Montbrison.

ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), à St-Étienne, et à Privas (Ardèche).

* BUHET (Eugène), notaire, id.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en Droit, archiviste du dépt, id.

* COSTE (Alphonse), négociant, à Roanne.

DURAND (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* GÉRARD, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

* *Gonnard*, employé à la Recette général, à St-Étienne.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, id.

* MEAUX (le vicomte de), au château d'Écelay.

* NOELAS, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

ROBICHON, propriétaire, id.

VIER (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL, à Mende.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de), à Mende.

FEYRESSE, avocat, id.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), chanoine, secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

ANDRÉ, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St-Sauveur, 3, à Rennes.

Aussant, docteur-médecin, à Rennes.

* Bordeaux (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* Breil de Landal (le comte de), au château de Landal.

Brune (l'abbé), chanoine, à Rennes.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

Fruglaye (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* Langlois, architecte, à Rennes.

Montessuy (le vicomte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

Toulmouche, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, près St-Brieuc.

Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

* Hernot, sculpteur, à Lannion.

* Keranflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de Bretagne.

La Foll (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhallah, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Le Blanc, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ile-en-Mer.

Marhallah (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kéridec, à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. Stéphan de La Nicolière, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, à Nantes.
Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.
* Chesneau, rue des Cadeniers, id.
* La Nicolière (Stéphan de), id.
* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.
Lemoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
Le Mackon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.
Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.
Orieux, agent-voyer d'arrondissement, id.
Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id.
* Prevel, architecte, quai Flesselle, id.
* Raimond (Charles de), id., id.
Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.
Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.
* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.*—VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Coustes-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* Benve (le Père), id.
* Candie, ancien magistrat, à Poitiers.
Cougny (Émile de), au château de Savigny.

Delaveau (Achille), propriétaire, à Loudun.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, id.

Longuemar (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Redet, archiviste du département membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Tourette (Léon de La), docteur-médecin, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, avocat, à Parthenay.

Arnault (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

Barraud, juge suppléant, à Bressuire.

David, député au Corps législatif, id.

Giraud (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

Lafosse (Henri), à Niort.

* Ledain, avocat de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.

* Ravan, trésorier de la Société de statistique, id.

Rondier, juge honoraire, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.

11e *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Bourgeois (Justin), à Saintes.

Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.

Eschasseriaux (le baron), député

au Corps législatif, à Saintes.

* Gastineau (l'abbé), curé de Jazennes.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Maaile (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).

* Roquet (Georges), à St-Jean-d'Angély.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

Taillasson, pharmacien, à Saintes.

Taunay, juge d'Instruction, à Rochefort.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Audé, ancien secrétaire-général de la Préfecture, à Napoléon-Vendée.

* Audé (Léon), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.

Baron, ancien député, à Fontenay.

* Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.

Bitton (Alexandre), employé des contributions indirectes, à Fontenay.

Bodin, à Marigny.

Boade (Camille de La, à Fontenay.

* Bouin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.

Colet (Mgr), évêque de Luçon.

Delidon, notaire à St-Gilles-sur-Vie.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Fontaine (Arthur de), id.

Guérin (l'abbé), curé de Mouilleron en-Pareds.

Mangou, fils, à Fontenay.

Martin (Tristan), à Montlimard.

Rochebrune (Octave de), à Fontenay.

Staub (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Noubes.

Tressay (l'abbé du) chanoine, à Luçon.

* Villeneuve (Hélion de), garde général des fôrets, à Fontenay.

12e *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : M. Jules DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbelot, chanoine honoraire curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* Arbelot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Buisson de Mavergier, docteur en Droit, directeur du musée, à Limoges.

Forgeron (André), à Chalus.

Maublanc (de), à St-Junien.

Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Tarneaud (Frédéric), avenue du Champ-de-Juillet, n° 48, id.

Creuse.

Inspecteur : M. P. de Cessac, membre de l'Institut des provinces.

* Cessac (Pierre de), au château de Mouchetard.

Chaussat (le docteur), à Aubusson.

* Cornudet (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

Latourette (de), député au Corps législatif.

Masbrenier, architecte du département, à Guéret.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Guéret.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Abzac de Ladouze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

* Bourdeilles (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* Galy, D.-M., à Périgueux.
Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
Goyrenèche (l'abbé), au château de Montréal.
Lacaud, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.
Lafaye de Saint-Privat (de), à St-Privat.
* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.
* Verneilh (Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e *DIVISION.*—GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Pujols.
* Bannes-Gardonne (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.
Blatairou (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de Théologie, à Bordeaux.
* *Castelnau-d'Essenault* (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.
* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.
Chasteigner (Paul de), rue du Palais-Galien, id.
* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.
Corbin (l'abbé), curé de Rouillan.
Delfortrie, juge de paix, à Monségur.
* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.
Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.
* Drouyn (Léo), inspecteur des archives de la Gironde, rue de Gasc, 143, à Bordeaux.
Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.
Gillard (l'abbé), curé de Queyrac.
* Jabouin, sculpteur, place Dauphine, à Bordeaux.
Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.
Labet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

Lalanne (Émile), rue Doidy, 22, à Bordeaux.

La Montaigne (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

Laroque, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, rue Huguerie, 8, id.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

Ménard (J.), rue d'Enghien, id.

* Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Meredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116.

* Trapaud de Colombe (G.), à Florac,

* Villers (de), receveur-général, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Virac, rue Pellegrin, 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mgr), évêque d'Aire.

Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurance, ancien principal du Collége, à Mont-de-Marsan, quai Mechin, 19.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Toulouset (le baron de), à St-Sever.

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Laurière (de), à Angoulême.

*Rochebrune (A. de), à Angoulême.

Roffignac (Octave de), au château de la Feuillade.

VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. CALVET, procureur impérial, à Nérac.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St-Barthélemy.

BOURROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.

BRUKER, peintre, id.

CALVET (Arthur), procureur impérial, à Nérac.

COMBES (Ludomir), à Fumel.

* DROUILHET DE SEGALAS (le baron Amédée), à Marmande.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

MAGEN (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.

PAILLARD (Alphonse), préfet, id.

14e *DIVISION.*— TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER, à Montauban.

ARNOUS DE BRASSART (d'), à la Croze, près St-Porquier.

BOURSOULHERS (l'abbé), curé de St-Martin, à Moissac.

BOURBONNÉ, à Valence-d'Agen.

BRUN (Victor), directeur du Muséum, à Montauban.

BUISSON-D'AUSSONNE, chanoine, id.

BUSCON (Louis), juge de paix, id.

CAILHAT (l'abbé Henri), id.

CAMBON (Armand), peintre d'histoire, conservateur du Musée, à Montauban.

CONSTANT (Paul), rue de la Mairie, id.

* COUSTOU (Jean-Gabriel), rue Lagarrigue, id.

* DES SORBIERS DE LA TOURASSE, à Valence-d'Agen.

DEVALS aîné, archiv., à Montauban.

Dufaur (Prosper), à Larrazet.

Faure de La Ferrière (Amédée), à Verfeils.

Forestié-Neveu, imprimeur, à Montauban.

Fourment (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.

Froment (l'abbé), vicaire de St-Antonin.

Garisson (Gustave), rue des Augustins, à Montauban.

Garrigues (l'abbé), curé de Laguépie.

Jordanet (Julien), à Montauban.

Jouglas, notaire, à Bouillac.

Layrolles (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

Legain (l'abbé), vicaire-général, id.

Leveillé, avocat, id.

Limairac (Alfred de), au château d'Ardus.

Malfre, maire d'Orgueil.

Monbrison (Georges de), au château de St-Roch.

Monorgue (l'abbé), curé de Bruniquel.

Moulenq (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Pagan (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

Pagès (Emile), notaire, à St-Antonin.

* Pottier (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, 7, à Montauban.

Pradel (Emile), à St-Antonin.

Rey-Lescure (Antonin), rue du Moustier, à Montauban.

Saint-Paul de Cardillac (Amédée de), à Moissac.

Soumain, préfet de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Taupiac (Louis), avocat à Castel-Sarrazin.

Trutat (Eugène), au château de Cornusson.

Vaissière (l'abbé Félix), curé de Villenouvelle.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès à Albi.

Barreau de Muratel (de), président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

* Barraza (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

* Bermont, maire d'Albi.

Boyer (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

* Caraven (Alfred), membre de

plusieurs Sociétés savantes, à Castres.

Carrié, maître-adjoint de première classe à l'École normale d'Albi, officier d'académie, à Albi.

Cassan, docteur en médecine, id.

Gazals, curé de Florentin.

* Combettes du Luc (Louis de), à Rabastens.

* Combettes La Bourelie (de), à Breuil, par Gaillac.

Cousin-Lavallière (le vicomte Gabriel de), à St-Sulpice-la-Pointe.

Daly (César,, architecte diocésain, à Albi.

Deyres, président du Tribunal civil, à Albi.

Dussap (Félix), propriétaire à St-Florentin.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Gorsse (de) fils, à Albi.

Goutte-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Goutte-Lagrave (Ludovic de), à Albi.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Lafon (Léon), pharmacien, à Vabre.

*Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

Martrin-Drouos (le vicomte de), au château de Bruyères.

* Mazas (Etienne), à Lavaur.

Micheau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* Pradel (Charles), propriétaire, à Puylaurens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Elie-Antoine), à Montans, près Caillac.

Saint-Félix-Cajare (le comte de), au château de Cajare.

Saint-Lieux (le marquis de), au château de St-Lieux.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

* Voisins (le marquis de), ancien officier de cavalerie, au château de Lestard, Cordes.

Voisins Lavernières (Joseph de), à St-Georges, Lavaur.

Yversen (le baron Jean d', à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M. de Roumejoux.

Burguet (G. du), maire d'Allemans.
Chevale (l'abbé), à Rocamadour.
Colombet (de), juge de paix à St-Céré.
Delongle (Charles), littérateur, à Puy-l'Evêque.
Hélyot (Louis d'), à Cahors.
Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.
Murel (Joseph de), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Lassouts.

* *Advielle* (Victor), chef de division à la Préfecture, à Rodez.
Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.
Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.
* Azémar (l'abbé), curé de Lassouts.
Barbeyrac-Saint-Maurice (le vicomte Joseph de), à Nant.
* Bion de Marlavagne (L.), propriétaire, à Millau.
*Cénès (l'abbé), aumônier, à Rodez.
* Delalle (Mgr), évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces.
Gissac (le baron Joseph de), maire à Creissels.
Peguerolles (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.
*Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.
Valadier, propriétaire, à Rodez.
Villefort (le comte Anatole de), au château de Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archevêque d'Auch.
* Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.
* Rivière (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.
Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.* - HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre décorateur à Bagnères-de-Luchon.
CASSAGNAVÈRE (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.
DU BOURG (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.
DUZAN, directeur de la *Revue archéologique*, à Toulouse.
* JUILLAC (le vicomte de) secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
* MOREL, avocat, à St-Gaudens.
PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.
* SAINT-PAUL (Anth.), id, et à Paris, rue Vaugirard.
* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.
* DEVILLE (Louis), avocat, à Tarbes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. MAHUL, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* TOURNAL, conservateur du Musée, à Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

* Alard, archiviste du département, à Perpignan.
* Bonnefoy (de), membre de l'Institut des provinces, id.
Pontbriand (le comte de), sous-préfet, à Prades.
* Tolra de Bordas (l'abbé), professeur de rhétorique et d'histoire au petit séminaire, id.
* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariège.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SECOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Almes (Prosper), boulevard Meyrautier, 50, à Marseille.
André (Constant), avoué à Aix.
Berriat, sculpteur, id.
Blanc (Auguste), notaire, rue Cannebière, 11, à Marseille.
Bory, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamp, 45, id.
* Boyer (l'abbé), chanoine, professeur à la Faculté de théologie, à Aix.
Clot-Bay, docteur-médecin, à Marseille.
Deleuil, rue St-Michel, 5, à Aix.
Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.
*Grinda, architecte, rue de Rome, 120, id.
Guillibert (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.
Le Venq, architecte, rue de Rome, 120, à Marseille.
Meynier fils, rue de la Providence, 17, id.
Mortreuil, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.
Payan-Dumoulin (de), conseiller à la Cour impériale, à Aix.
Peloux, greffier du Conseil de guerre, à Marseille.
Penon, conservateur du Musée des Antiques id.
Pinet (l'abbé), vicaire, id.
Rolland (l'abbé), aumônier du Collége, à Aix.
Roman, photographe, à Arles.
Roudin (l'abbé), vicaire de St-Sauveur, à Aix.
* Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SAPORTA (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Aix.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

* SECOND-CRESP, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.

SEYMARD (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

VERCLOS (l'abbé de), curé de St-Jean, à Aix.

Hérault.

Inspecteur : M. l'abbé VINAS, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

BESSÉ (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

BONNET, conservateur du Musée, à Béziers.

CORONE (l'abbé), curé de Sérignan.

DURAND DE FONTEMAGNE (le baron), au château de Fontemagne, par Castries.

FABRE aîné (l'abbé), à Poussan.

* FABRE jeune (l'abbé), id.

FABRÈGE (Frédéric), élève de l'École des Chartes, à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac,

HOT (l'abbé) curé de Cabian, par Roujan.

MARTEL (Paulin), à Lodève.

MÉJAN (l'abbé), curé de Lavalette par Lodève.

PAILHES (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

PAULINIER (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la Faculté des lettres à Montpellier.

Ricard, secrétaire de la Société archéologique, id.

SEMAT (Joseph), imprimeur-libraire, à St-Pons.

* VINAS (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : M. le vicomte DE MATHAREL, receveur-général des finances, à Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

DAIGREMONT-SAINT-MANVIEU, fils, substitut du procureur impérial, à Uzès.

* GARRISO (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

LA CHADENÈDE (de), président du Comice agricole, à Alais.

* MATHAREL (le vicomte de), receveur-général des finances, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

ANDRÉOLI (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.

BOUDIN (Augustin), rue Boucane, 20, à Avignon.

CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* DELOYE (Augustin), conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, à Avignon.

LAMBERT, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras.

LE COURTOIS (l'abbé), curé à Montfavé-lès-Avignon.

LYONNET (Mgr), archevêque d'Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

17e *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

AUBE (Frédéric), au Luc.

* AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Toulon.

CLAPIER (Félix), substitut, id.

GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St Cyr.

LIOTARD (l'abbé Léon), curé des Arcs.

MAURIN (le docteur), ex-chirurgien de la Marine, médecin du Chemin de fer, au Lud.

* MESURE, ingénieur civil, à Brignolles.

OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

POULLE (Raymond), avocat, à Draguignan.

* RATHEAU, commandant du génie, à Porquerolles.

* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

SIGAUD-BRESC (de), avocat et maire à Aups.

SIVAN (l'abbé), à Draguignan.

VERGALET (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Grasse.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé Saurel, chanoine honoraire, curé, à Remollon.

* Goulin, architecte diocésain, à Gap.
Martin (l'abbé), curé de Molines-au-Champseur.
Reynaud (Élisée), maire à Aspres-les-Corps.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. Hugues, avocat, à Digne.

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.
Berluc-Pérussis (Léon de), au Plan-des-Porchères.
Carbonne (l'abbé), à Niozelles.
Hodoul (l'abbé), curé du Revest-des-Brousses.
Hugues (Henri), avocat, à Digne.
Marius-Terrasson (l'abbé), curé de Folcarquier.
Monjalard, propr., à Sminne.
Rambaux (l'abbé), à St-Maime, par Folcarquier.
Richaud (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : * Carlone, ancien président de la Société académique.

Brun, architecte, à Nice.
* Carlone, ancien, président de la Société académique, id.
Tisserand (l'abbé), aumônier du Lycée, à Nice.

18e *DIVISION.*—RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* *Bonald* (Mgr de), cardinal, archevêque de Lyon.
Brix (de), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.
Brouchoud, avocat à la Cour im-

périale, à Lyon.

* *Canat de-Chizy* (Paul), rue Jarante, id.

* Carraud, propriétaire, id.

* *Desjardins*, architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

Humbert fils, architecte, id.

* Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.

* Savoye (Amédée), architecte, à Lyon.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, à Paris.

* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, id.

* Yeméniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : M. Seguin, architecte, à Annonay.

Beaux (Furcy), à St-Péray.

La Tourette (le marquis de), député, maire de Tournon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

* Seguin (J.), architecte, id.

Treillot (l'abbé), à St-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

Guigne, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux.

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

* Veulliot, contrôleur des Contributions directes, à Pont-de-Vaux.

Drôme.

Inspecteur : M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Courseulles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

NUGUES (Alphonse), à Romans.
PEROSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.
PORTHOUX (du), à Romans.
VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : M. LE BLANC, professeur et bibliothécaire, à Vienne.

* BIZOT (Ernest), architecte, à Vienne.
* DARDELET, graveur, à Grenoble.
DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
FAURE (Amédée), à St-Pierre-de-Bressieux, par St-Étienne de St-Geoirs.
* GARRIEL, conservateur de la Bibliothèque publique de Grenoble.
JAILLET (l'abbé, curé de Salaize.
LABÉ, juge de paix, à Valentier, par Heyrieux.
* LE BLANC, professeur au collége de Vienne.
LE COUTURIER, architecte, à Vienne.
MÈGE (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.
PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.
QUÉRANGAL (Mme de), à Vienne.
SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire, à Moirans.
* VALLIER (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé DUCIS, à Annecy.

* COSTA DE BEAUREGARD (le marquis de), à Chambéry.
DUCIS, membre de la Société florsalpine, à Annecy.
FIVEL (Th.), architecte à Annecy.
GUILLERMIN, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
MOSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
TRÉPIER (l'abbé), id.

19e *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé BOUDANT, membre de l'Institut des provinces, à Chantelle (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. BEAUDOT, membre de l'Institut des provinces.

ARBAUMONT (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* AUBERTIN (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BERTHOUMIEU (l'abbé Victor), vicaire de Varennes-sur-Allier.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon,

BRUNOT, propriétaire, id.

CHANGARNIER-MOISSENET, négociant, à Beaune.

CHEVROT, propriétaire, à Dijon.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

DÉTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

DU PARC (le comte de), rue Vannerie, 35, id.

* DUPONT, à Mersault, près de Beaune.

GUILLEMOT, président du Tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

MENNE (le général), rue Montigny, id.

PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

* *Saint-Seine* (le marquis de), à Dijon.

SUISSE, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte DE CISSEY, au château de Cissey (Côte-d'Or).

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Châlon-sur-Saône.

* Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.
* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
Charmasse (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.
Chévrier (Jules), id.
Estrano (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.
Fontenay (de), archiviste-paléographe, à Autun.
Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.
Marguerye (Mgr de), évêque d'Autun.
Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.
Ochier (Mme veuve), à Cluny.
* Pailloux (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.
* *Surigny* (de), à Mâcon.
Thomas (l'abbé), vicaire-général à Autun.
Varax (le comte André de), au château de Montcoy.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Burres, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, à Moulins.
* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.
* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, curé-doyen de Chantelle.
* Burres (Albert de), à Moulins.
* Dadole (Émile), architecte, id.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
Dreux-Brezé (Mgr de), évêque de Moulins.
Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.
* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.
Estoile (le comte de L'), id.
Meilheurat des Prureaux (Louis), à Moulins.
* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

Haute-Marne.

* Mgr *Guérin*, évêque de Langres.

20e *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : M. Ed. Clerc, président de la Cour impériale de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

* Castan (A), conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.
De La Croix, architecte de la ville, à Besançon.
Terrier-Santaus (le marquis de), id.
* Vuillerret, rue St-Jean, n° 11, id.

Jura.

Inspecteur : M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Prost-Lacuzon, docteur-médecin à Dôle.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à La Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

21e *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire ; * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

Buvignier (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
Cartier, officier supérieur en retraite, id.
Degoutin (Alphonse), président du

Tribunal de première instance, à Verdun.
JEANTIN, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste PROST, à Metz.

BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.
CHABERT, propriétaire, id.
DEROBE, architecte du département, id.
DURAND (Louis), propriétaire, id.
HALLEZ-D'ARROS, ancien conseiller de préfecture, à Metz.
MAGUIN, avocat à la Cour impériale, id.
* PROST (Auguste), id.
Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. Camille DE MÉNARDIÈRE, professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
HUMBERT, architecte, id.
MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.
MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.

Vosges.

Inspecteur : M. DUHAMEL, archiviste du département.

BARDY, pharmacien, à St-Dié.
* DUHAMEL, archiviste du département, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

BERGER-LEVRAULT, imprimeur-libraire, à Strasbourg.
DACHEUX (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

Eissen, médecin cantonal, à Strasbourg.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Goldenberg (Alfred), à Saverne.

Greiner, pharmacien, à Shiltigheim.

Guerber (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

Lang (l'abbé), curé de Bischheim.

* Morlet (de), colonel du génie en retraite, à Saverne.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Petiti, architecte, à Strasbourg.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Saum, conservateur de la Bibliothèque, id.

* Schunembourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.

* Straub (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Ulrich (l'abbé), curé de Geipolsheim, arrond. de Strasbourg.

Wolf (Gustave), avoué à Strasbourg.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.

Juster (Louis), id.

* Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Riehl (l'abbé Léon), curé de Bretten.

Sehrult, à Mulhouse.

Sester (l'abbé), vicaire, id.

22e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BERBRUGGER, de l'Institut, inspecteur-général des Musées, à Alger.

Aucapitaine (le baron Henri), sous-lieutenant au 36e de ligne, Bureau arabe de Fort-Napoléon, à Médéa.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. Hugues (Henri), substitut, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

* Roger, conservateur du Musée, à Philippeville.

ADDITIONS.

Armand (Pierre André Marius), ancien avocat à Marseille.

Court (René de), à Sancerre (Cher).

* Mattin de Lafalconnière (Alex)., à Paris, rue des Sts-Pères, 40.

* Roger de La Lande (Ferdinand Maistre de), boulevard St-Michel, 27, à Paris.

Senilhes (de), receveur particulier des finances, à Loches (Indre-et-Loire).

Tourangin, préfet de la Vienne.

MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

Alvin, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Aurswold, président de la Régence, à Trèves.

* Autesesses (le baron d'), directr de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

* Baruffi (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le Duc de), Brighton-Square, id.

Bell, docteur en philosophie, id.

Bethune (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme), id.

Bold (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Brown (le docteur William-Henry), à Londres.

Burges, architecte, id.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Clément (George-Edward), à Londres.

Cononuau (de), conservateur des Archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), id.

* Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

Devey (esqr), architecte, à Londres.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers (père), à Liége.

* Dognée de Villers, avocat et archéologue, id.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Drurry (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Durlet (F.), à Anvers.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencour (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Fry (Miss Katherine), Plashet near Stratford (Angleterre).

* Furstemberg Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

Genard (P.), à Anvers.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Goffint-Deleur, avocat, à Mons.

Gonella, à Turin.

Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, premier président de la Cour d'appel, à Liége.

* Grant (Mgr), évêque de Southwarth, à St-George, à Londres.

Greenslade (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* Griolet (Ernest), numismatiste, à Genève.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hadji Cheik Moshin Kau (le général), aide-de-camp de S. M. J. shah de Perse et conseiller d'ambassade.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Hamman (Th.), négociant, à Ostende.

Hartshome (Rév. C. H.), archéologue, à Londres.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

Heurard (Paul), id.

Huguet (l'abbé), à Ath (Belgique).

Hulsh, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Humbert fils, arch., à Saigon (Cochinchine).

J.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

Just (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K

Keller, (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

Kervyn de Lettenhove, à Bruges.

Kestelood, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

Kugler (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, id.

Kuocker (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laurent (Mgr) évêque de Luxembourg.

Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Le Maistre d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* Landerschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Lembart (Franz), sculpteur, à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* Lopez (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

Mohamed-Hassand-Kau (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MORLOT (A.), à Lausanne (Suisse).

MOSLER (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr), évêque de Munster.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgart.

N.

NABUYS (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

NAZARE AGA, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire à Stockholm (Suède).

O.

* OLFERS (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

OGILVY (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

OUDARE, négociant, à Gênes (Italie).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PEETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

* *Pipers*, professeur à l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

RAMBOU, conservateur du Musée de Cologne.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine,

doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le chevalier de), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schuermans (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Hasselt.

Schulte (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Secrestain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteath (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Torfs (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U.

Ulrichs, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Vandamme-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

Vanden-Berebroom, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

Van der Haiche, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

Van de Rutte, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

Van Limpoel, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

Van de Velde, président de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

W.

Wagener, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Harengspec, 21, à Gand (Belgique).

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Warnkoenig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

* Weale (James), à Bruges (Belgique).

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Willem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

Wikeman-Martin (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

Witmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des mem-*

bres de la Compagnie: il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1866.

RECETTES.

Excédant du compte de 1865.	29,164	90
Cotisations recouvrées sur l'année 1864. . . .	80	»
Id. id. 1865. . . .	2,650	»
Recettes de 1866.	7,650	»
Cotisations reçues par avance sur 1867. . . .	180	»
TOTAL. . . .	39,724	90

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	440	50
Frais de retour des billets non payés.	53	70

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	98	20
Id. id. du Musée plastique à Caen.	20	»

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	4,164	»
Vignettes pour le compte-rendu des séances . .	485	»

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances.	999	54
A reporter. . . .	6,410	94

	Report. . . .	6,410 94
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.		197 05
	SÉANCES GÉNÉRALES.	
Frais relatifs au Congrès de Senlis et aux séances générales de Paris, d'Aix et de Nice. . . .		643 80
	MÉDAILLES.	
Achat et gravures de médailles.		47 30
	CONGRÈS SCIENTIFIQUE.	
Quatre délégations au Congrès scientifique d'Aix.		40 »
	LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.	
Distribution de livres d'archéologie.		68 »
	ALLOCATIONS.	
Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé MAGNE.	Déblaiement des arènes de Senlis.	400 »
Id.	Réparations à la lanterne des morts de Commelles. . .	50 »
M. Am. GAYOT.	Fouilles dans le département de l'Aube.	100 »
M DE RIVIÈRES.	Réparation à l'église de St-Michel de Lescure. . .	100 »
Id.	Id. au portail de l'église de Cadaleu	50 »
M. l'abbé TEMPLIER.	Photographies de plusieurs parties de l'ancienne cathédrale de Gap. . . .	100 »
	A reporter. . . .	8,207 09

	Report.	8,207	09
M. l'abbé GUILLIBERT.	Fouilles à Aix.	100	»
M. l'abbé BARRAUD.	Réparations à l'église abbatiale de St-Martin-aux-Bois	200	»
M. PÉCOUL.	Souscription pour le Musée de Cluny (Saône-et-Loire).	50	»
M. l'abbé POTTIER.	Réparations à la salle capitulaire de la Garde-Dieu.	150	»
M. DEVALS.	Réparations au souterrain de St-Sernin d'Ordalilles. .	50	»
	Excursions archéologiques par MM. VASSEUR, BOUET, DE RIVIÈRES.	600	»
	TOTAL. . . .	9,357	09

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du comte de 1865.	39,724,90
Dépenses.	9,357,09
Excédant.	30,367,81

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Mouen	200	»
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
M. DE MARGUERIT.	Consolidation du clocher de Vierville.	100	»
	A reporter.	1,300	»

	Report.	1,300	»
M. le Cᵗ DE GALEMBERT.	Moulage des statues de Fontevrault (Maine-et-Loire).	400	»
M. JOLY-LE-TERME.	Réparations à l'église de St-Martin-de-Sanzay (Id.). .	100	»
MM. RICARD et l'abbé VINAS.	Achat et réparation du clocher de St-Guilhem-du-Désert (Hérault).	100	»
M. ROSSIGNOL.	Fouilles d'un tumulus à St-Salvi (Tarn).	50	»
Id.	Pour lever le plan de la ville de Giroussens (Id.). . .	100	»
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens (Id.).	25	»
Id.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe.	50	»
M. l'abbé PICHOT.	Fouilles à Sermerieu. . .	100	»
M. FILLON (Vendée).	Moulages à Fontenay. . .	200	»
Id.	Réparations à l'église de Mailleżais.	200	»
Id.	Réparations à l'église de Vouvent.	300	»
Id.	Fouilles dans la Vendée. .	100	»
Id.	Crypte de N.-D. de Fontenay.	100	»
M. l'abbé LACURIE.	Fouilles dans le cimetière de Neuvy.	100	»
M. l'abbé POTTIER.	Somme la disposition de M. l'inspecteur de Tarn-et-Garonne	100	»
M. Jules DE VERNEILH.	Somme à la disposition de		
	A reporter.	3,325	»

	Report.	3,325	»
	M. l'inspecteur divisionnaire de la Dordogne	200	»
M. le docteur NOELAS.	Fouilles à St-Hao n-le-Châtel.	100	»
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur des Pyrénées-Orientales. . . .	100	»
MM. DEVALS et POTLIER.	Complément de fouilles d'un tumulus.	85	»
M. l'abbé VINAS.	Église de St-Vincent, près Poussan.	50	»
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin. . . .	100	»
M. le comte DAUGER.	Id. à l'église de Vienne.	100	»
M. DE CAUMONT.	Id. à l'église de Maizières.	100	»
M. DE ROUMEJOUX.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur du Lot. . .	150	»
	Somme à la disposition de la Commission archéologique de Guéret, pour fouilles dans le département de la Creuse.	150	»
M. l'abbé COCHET.	Déblaiement du théâtre romain de Cailly.	100	»
M. Louis d'AGOS.	Restauration de la chapelle du cimetière de Saléchan . .	100	»
M. l'abbé LEMESLE.	Déblai et consolidation des bases de la porte du réfectoire de l'abbaye de Savigny	100	
	TOTAL. . . .	4,760	»

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant	30,367 81
Allocations à solder.	4,760 »
Fonds libres.	25,607 81

Caen, le 12 avril 1867.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIIIe SESSION

(PREMIÈRE PARTIE)

TENUE

A SENLIS,

LES 31 JUILLET ET 1er AOUT 1866.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Présidence de M. le comte D'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

Le 31 juillet 1866, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la grande salle de l'Institution St-Vincent, la première séance du Congrès de la Société française d'archéologie. La présidence de cette séance avait été offerte par M. de Caumont, directeur de la Société, à M. le comte d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, membre du Comité archéologique de cette ville.

Auprès de lui siégeaient au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; l'abbé *Magne*, président du Comité archéologique de Senlis; *Egger*, membre de l'Institut; *Chartier*, maire de la ville; *Barillon*, député de l'Oise; *de Longpérier-Grimoard* et *Vatin*, vice-pré-

sidents du Comité de Senlis; *Corbin*, conseiller général, ancien préfet de l'Oise; *Babled*, procureur impérial; *Bazot* et *Garnier*, d'Amiens; *Gaugain*, de Caen, trésorier de la Société française d'archéologie; *Gomart*, de St-Quentin, inspecteur-divisionnaire des monuments de la région du Nord; *Delacour* et *Danjou*, de Beauvais; l'abbé *Barraud*, inspecteur de la Société française pour le département de l'Oise; *Peigné-Delacour*, vice-président du Comité archéologique de Noyon, et *Huyard de Bréholles*, conservateur aux archives de l'Empire.

MM. *Dupuis*, *de Maricourt* et *Petit* remplissaient les fonctions de secrétaire.

Les personnes dont les noms suivent s'étaient fait inscrire sur la liste du Congrès et assistaient presque toutes à la séance.

MM. le comte D'AURAY, sous-préfet, à Senlis.
Le duc D'AYEN, à Champlatreux.
BAILLY, capitaine du génie, à Vincennes.
BRUSLÉ, peintre, à Senlis.
BALEZEAUX, notaire, id.
Le docteur BOURGEOIS, à Crépy-en-Valois.
Mme BONNEAU DE LAUNOY, à Villemétrie.
BUTLER, artiste peintre, à Senlis.
CHARTIER, maire de Senlis.
CULTRU, adjoint au maire, à Senlis.
F. COUCOUREUX, avocat, à Fismes.
L'abbé CORBEL, vicaire de Chantilly.
L'abbé CAUDEL, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.
A. CHARTIER, substitut, id.
L'abbé CLIN, curé de La Chapelle-en-Serval.
DUPUIS, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé.

L'abbé DHOMME, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

DRIN, architecte, id.

FREMY, avoué, id.

L'abbé GERIN, professeur à l'Institution St-Vincent, id.

GUIBOURG, propriétaire, ancien maire, id.

L'abbé LEGOIX, conservateur du Musée, id.

L'abbé LEFRANC, professeur à l'Institution St-Vincent, id.

LA PERCHE, receveur particulier, id.

DE LONGPÉRIER-GRIMOARD, à Lagny-le-Sec.

L'abbé MAGNE, supérieur de l'Institution St-Vincent, id.

Le baron MAZEAU, au château de la Victoire, id.

MAUDUISON, graveur, à Orry-la-Ville.

MEUNIER, maire, à St-Firmin.

H. MOINET, géomètre, à Senlis.

Le comte Francisco MASSEI, à l'Institution St-Vincent, id.

Le comte René DE MARICOURT, id.

Le vicomte Georges DE MARICOURT, à Versailles.

Oct. MOFINOT, étudiant en médecine, à Fismes.

L'abbé NERVET, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

Le baron DE NAVRY, au château de la Victoire, id.

PEIGNÉ-DELACOUR, à Ribécourt.

PETIT, docteur ès lettres, professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

L'abbé POILLEUX, id., id.

Jules PUISSANT, architecte, id.

POIRET, propriétaire, à Bulagny.

A. PAISANT, substitut à Laon.

E. DE PONTALBA, à Senlis.

Mme DE PARSEVAL, à Senlis.
PRUDHOMME, professeur à l'Institution St-Vincent, id.
PINSON, propriétaire, id.
VATIN, vice-président du Comité archéologique, id.
VERNOIS, propriétaire, id.
L'abbé VATTIER, professeur à l'Institution St-Vincent, id.
André DE WARU, id.
VOISARD, contrôleur des contributions, id.
L'abbé VINCENT, curé de Montlévêque.

Une foule d'élite et des dames, que la sévérité des discussions archéologiques n'avait pas effrayées, occupaient les places qui leur avaient été préparées.

La salle, décorée avec goût pour la circonstance, offrait entre autres ornements les armes de la ville, de la commune de Senlis, de l'abbaye de la Victoire, de St-Frambourg, des villes de Creil, et Crépy; au fond de l'estrade, derrière le bureau, se détachait l'écusson du Comité archéologique de Senlis surmonté de sa légende: *Antiquam exquirere matrem.*

M. le Sous-Préfet, président de la séance d'ouverture, prend la parole et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE SOUS-PRÉFET.

MESSIEURS,

Si toute science a droit à nos hommages et aux manifestations de notre respect, n'est-ce pas surtout celle qui, franchement patriotique et inspirée du désintéressement le plus pur, n'a d'autre but qne de sonder les mystères du passé et de restituer à un pays les pages encore ignorées de son histoire? Et n'est-ce pas dès lors cette science toute moderne de l'archéologie qui s'est donné pour mission de

réédifier, avec une certitude mathématique, les monuments dont l'existence ne se révélait plus que par des ruines ou des fragments épars, de déchiffrer les inscriptions qui devaient confirmer les traditions populaires, de reconstituer d'âge en âge, province par province, l'histoire de la patrie commune, et de lui conserver ces restes précieux, qui furent les témoins de ses vicissitudes et les premières pages de sa genèse ?

Il fut un temps, en effet, où la pensée, dominée par le besoin irrésistible d'une libre expansion et jalouse de s'affirmer devant les siècles, affecta la forme symbolique et trouva dans l'architecture sa plus haute et sa plus parfaite expression. Sans parler des âges où le monolithe isolé fut le signe des idées simples et dut perpétuer le souvenir des grands événements, il vint une époque où la pierre unie à la pierre fut le grand livre de l'humanité et marqua, période par période, ses progrès comme sa décadence, son absorption dans le culte de la matière comme sa régénération dans le christianisme, ses saines aspirations vers l'immortalité comme l'ébranlement général et la confusion de ses croyances.

Ici, la flèche légère comme la pensée, mais inébranlable comme elle, fut l'hymne adressé au Seigneur et dut élever jusqu'au ciel les élans de l'âme humaine ; là, des voûtes sonores, des dômes profonds soutenus par de puissantes colonnes qui semblaient s'amoindrir dans l'unité harmonieuse des plus admirables proportions, furent les symboles de cette adoration muette et sublime qu'aucune préoccupation profane ne devait distraire de ses hommages ; l'arcade romane eut son langage, l'ogive eut le sien, et l'une et l'autre servirent à l'expression des dogmes chrétiens, avec les nuances diverses qui caractérisèrent, aux époques correspondantes, les tendances de l'esprit humain.

Ailleurs, le burin fut chargé de mettre la pensée en action, d'idéaliser l'action sous une forme mythologique empruntée

à l'art antique ; ailleurs, enfin, la débauche se servit du ciseau et de la pierre pour laisser un témoignage de sa dépravation, mais partout la pierre fut l'histoire.

Cependant, la guerre avec ses horreurs, la persécution avec ses fureurs, l'hérésie avec ses haines, le temps avec ses ravages incessants s'acharnèrent ensemble à la destruction des monuments et jetèrent au gré des vents bien des feuillets du grand livre, sans que les générations, chez lesquelles les idées avaient pris un autre cours et la pensée un autre mode d'expression, songeassent à les recueillir et à les sauver de la ruine.

Aussi, que de souvenirs n'eussent pas péri, que de monuments n'eussent pas été transformés en poussière stérile si l'archéologie dont vous êtes, Messieurs, les plus dignes représentants et les propagateurs les plus zélés, n'eût entrepris l'œuvre de recherche et de restauration que vous poursuivez aujourd'hui au milieu de nous ? Soyez donc les bien-venus dans la vieille cité des Silvanectes ; elle aussi a sa belle page au grand livre de l'architecture, elle aussi a ses souvenirs et ses ruines.

Portez donc partout cet amour des découvertes nationales, ce culte de la science patriotique par excellence, et souvenez-vous qu'à côté des hautes sympathies qui lui sont acquises, se placent de souverains exemples : l'auguste auteur de la *Vie de César* dut, avant de proclamer l'identité d'une nouvelle Alise, explorer le sol de deux provinces.

Ici une voix plus éloquente que la mienne, fortifiée par l'autorité des plus consciencieuses investigations, sera votre guide dans le dédale de nos légendes et de nos ruines ; quant à moi, appelé par un excès de bienveillance à la présidence de cette savante assemblée, je ne saurais présumer de mes forces ; mais je revendique du moins l'heureux privilége de vous parler au nom de Senlis moderne, de vous offrir la

plus cordiale hospitalité, et de vous porter le salut de ces frères nouveaux-nés que l'affiliation a déjà grandis, et pour lesquels votre visite est le gage de succès nouveaux.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi d'acquitter une dette commune et personnelle à la fois, en offrant un légitime tribut de reconnaissance au maître, au compatriote et à l'ami dont les patientes recherches ont fait revivre les splendeurs du vieux sol normand, tandis que sa puissante initiative parvenait à vulgariser l'idée archéologique et faisait rayonner au loin l'influence des Congrès.

J'ai trop le sentiment des distances pour tenter seulement une esquisse de cette existence que tant de travaux ont illustrée, que tant de bienfaits ont rendue précieuse, que tant de gloire a couronnée. Je n'ai qu'un désir, et vous le partagerez tous avec moi, c'est de placer la première assise de cette réunion sous le patronage de sa haute et bonne amitié. Si, en effet, le ciment unit la pierre et fait concourir les fragments qu'il groupe à l'érection de l'édifice, le respect, l'estime et l'affection sont les aimants attractifs dont la Providence a enrichi le cœur de l'homme, pour grouper les œuvres et les rendre fécondes, alors que, même dans des ordres d'idées distincts et par des voies diverses, il ne se propose d'autre but que de faire le bien et de laisser après lui le souvenir de ses efforts.

M. Magne, président du Comité archéologique de Senlis, prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

DISCOURS DE M. L'ABBÉ MAGNE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'applaudir, je garderais le silence si je n'avais un devoir à remplir au

nom du Comité archéologique de Senlis, qui considère cette réunion comme la plus belle de ses fêtes. La reconnaissance et l'hospitalité imposent des obligations devant lesquelles cède toute modestie, si légitime qu'elle soit. Je parlerai donc, quand avec vous tous, Messieurs, j'aurais voulu, humble disciple, écouter les maîtres qui nous apportent aujourd'hui le secours de leurs lumières et l'encouragement non moins précieux de leurs sympathies. Cette jouissance que nous nous promettons n'est que retardée, je l'espère, et, autant qu'il dépendra de moi, le retard ne sera pas long.

Il faut bien cependant dire qui nous sommes, nous qui recevons aujourd'hui un honneur que nous n'aurions pas osé envier. L'origine du Comité archéologique est récente et notre Société, comme cette Académie de province, dont parle Voltaire, est une fille bien sage, qui n'a fait guère parler d'elle. Elle n'a pas quatre ans encore, puisqu'elle est née le 29 novembre 1862, sous l'impulsion d'un antiquaire bien connu, M. Peigné-Delacour, vice-président du Comité de Noyon, dont le zèle archéologique a toute l'ardeur d'un prosélytisme presque cosmopolite. Je ne sais si nous avons bien profité de ces quatre années d'existence, mais c'est pour nous un devoir de reconnaître que les moyens de bien faire ne nous ont pas fait défaut. En venant au monde, dans ces moments si difficiles d'une première organisation, nous avons eu le bonheur, d'autant plus apprécié que nous l'avons perdu depuis, de trouver à Senlis un président dont la mémoire vénérée a droit d'être rappelée dans cette circonstance, surtout par celui qui n'a dû qu'au titre d'avoir été son ami l'honneur de lui succéder. M. le Dr Voillemier, dont les connaissances faisaient autorité en numismatique, dont l'esprit éclairé et curieux se portait volontiers sur toutes les branches de la science archéologique, consacra à notre Comité, pendant les trois ans qu'il le présida, un

dévouement que l'âge et la maladie ne purent jamais affaiblir.

Nous serions ingrats si dans cette occasion, la première où le Comité se montre en public, nous ne témoignions pas notre reconnaissance aux représentants de l'autorité dans la ville et dans le département; et pour commencer par ceux qui sont plus près de nous, M. le maire de Senlis, en acceptant la présidence honoraire de la Société, en lui ouvrant pour ses réunions mensuelles une salle de l'Hôtel-de-Ville, lui a reconnu comme un droit de cité municipale; concession d'autant plus précieuse qu'elle ne coûte rien à l'indépendance du Comité, qui est restée tout entière; nous ne sommes obligés que par la reconnaissance, dont les liens honorent toujours et ne pèsent jamais. A son tour, le Conseil municipal de Senlis a consacré cette adoption par un vote récent, qui, en nous témoignant l'intérêt qu'il porte à nos travaux, lui assure toute notre gratitude.

M. le sous-préfet n'a pas pu vous dire lui-même avec quel empressement il avait constamment appuyé toutes nos demandes. Non content de devenir membre titulaire du Comité, il se fait tous les jours, sans que sa bienveillance se fatigue de nos importunités, notre intermédiaire auprès de l'administration supérieure, et c'est à cette intervention que nous sommes redevables de la plupart des faveurs que nous avons reçues. C'est assez vous dire, Messieurs, que de ce côté nous avons beaucoup à remercier aussi.

M. le préfet de l'Oise nous a prouvé, plus d'une fois déjà, que les intérêts administratifs de son département ne sont pas les seuls qui occupent sa sollicitude. La lettre qu'il nous a écrite, à l'occasion même de cette réunion à laquelle son absence de Beauvais l'empêche de prendre part, et qui est arrivée en même temps qu'une allocation de 500 fr. en faveur de nos arènes, est un nouveau témoignage de sa sympathie.

Le Conseil général du département, sur la proposition de l'honorable membre qui représente le canton de Senlis, et que nous sommes heureux de compter au nombre de nos collègues, a voté dans le même but une somme de 600 fr.

Le ministère de l'instruction publique, celui des beaux-arts encouragent également nos recherches par des allocations qui nous ont aidés, comme les précédentes, à rendre en partie à la lumière nos anciennes arènes.

Vous le voyez, Messieurs, si nous n'avons pas fait assez, c'est à nous seuls qu'il faut s'en prendre, car les moyens d'action ne nous ont pas manqué.

En dehors de ces secours officiels, pourrais-je oublier l'appui que nous ont prêté des hommes éminents dans la science, membres de l'Institut ou de l'Administration supérieure, dont quelques-uns ont voulu ajouter par leur présence à l'éclat de cette fête ? Nous sommes non moins touchés qu'étonnés de les voir s'intéresser avec tant de condescendance aux études d'une modeste société de province, dont les essais ne semblent pas mériter un si grand honneur.

Les sympathies nous viennent de plus loin encore ; et, dans ces derniers jours, un consul de France, que les souvenirs seuls de son éducation rattachent à Senlis, nous apportait des médailles, des fragments de statue qu'il avait recueillis dans l'ancienne Grèce, et qui viendront enrichir notre collection naissante. Et enfin, Messieurs, cette réunion que nous aimons à considérer comme la consécration de toutes les sympathies qui nous ont soutenus et protégés jusqu'ici, ne suffit-elle pas à vous montrer ce que nous sommes ?

Des dames, et nous désirerions les voir plus nombreuses, puisque leur présence embellit toutes les fêtes; des dames n'ont pas reculé devant l'austérité de discussions purement scientifiques, qui ne sera corrigée aujourd'hui par aucun de ces agréments qui attirent. Aussi bien, si on me permet

de le dire en passant, pourquoi les dames resteraient-elles étrangères à l'archéologie? Curiosité, esprit d'observation, perspicacité, voilà bien les premières qualités de l'archéologue; les hommes, que je sache, — pour ne rien dire de désagréable à la modestie de nos aimables visiteuses, — n'en ont pas le privilége exclusif: aussi sommes-nous plus flattés qu'étonnés de voir des dames assister à nos sévères réunions.

N'ai-je pas tort, surtout vis-à-vis de vous, Messieurs, qui n'êtes pas venus à Senlis pour assister à l'expression de notre reconnaissance, de m'arrêter avec trop de complaisance peut-être sur ces témoignages d'une bienveillance universelle. Mais ce n'est pas ma faute si nous avons tant de dettes à acquitter, et si votre présence me fournit l'occasion de le faire d'une manière plus digne de ceux que nous devons remercier.

En voulant mieux vous faire connaître la société à laquelle vous accordez l'honneur de votre visite, n'ai-je pas imprudemment aussi provoqué cette question dans vos esprits : Comment le Comité archéologique de Senlis a-t-il répondu à tant d'encouragements?

Nous pouvons bien vous confier ce que nous avons l'intention de faire, mais il ne m'est pas permis de dire si nous l'avons fait. Nous voulions donc, à la suite de maîtres illustres dont la présence à côté de nous, aujourd'hui, semble ajouter à l'autorité de leur exemple; nous voulions, dis-je, développer en nous et autour de nous la connaissance et l'amour des antiquités nationales. C'est notre devise, que ces dames me permettront de citer en latin : *Antiquam exquirere matrem.*

La contrée que nous habitons, remarquable, dans le présent, par les progrès de son agriculture et les merveilles de son industrie, a, dans le passé, une histoire non moins riche à un autre point de vue : celle des grands hommes et des

grandes actions qui l'ont illustrée, des institutions qui l'ont civilisée, des monuments qui, partout couvraient son sol privilégié.

Nous sommes entre Paris et Soissons, ce double berceau de la monarchie française. Notre ville elle-même ne manquait pas d'importance, puisque deux rois, dans un temps où l'entente n'était pas impossible entre deux voisins de même race, la possédaient en commun, afin que l'un n'eût rien à envier à l'autre. Nous sommes sur les bords de l'Oise, à quelques lieues de l'Aisne, dont les vallées ont vu passer les légions du vainqueur de la Gaule; et quoi qu'on fasse, c'est sur notre territoire, plus près de nous qu'on ne le pense peut-être, qu'il faut chercher le théâtre de la lutte suprême qui assura à César la domination définitive de la Gaule. Il nous a semblé qu'un pays qui possède de pareils titres de noblesse méritait d'être étudié. On répète tous les jours, pour s'en féliciter, qu'il n'y a plus de distance, tant les communications sont devenues faciles entre les régions les plus éloignées; bientôt on n'estimera plus comme un homme instruit celui qui ne saura parler et vivre partout, comme s'il était chez lui. Il y a une distance plus difficile à effacer que celle de l'espace, c'est celle que le temps a mise entre les siècles chez un même peuple, souvent dans la même contrée.

Nous avons voulu, quant à nous, ne pas rester étrangers aux âges qui nous ont précédés, et c'est à l'aide de l'archéologie qu'on franchit cette distance des temps, qui empêche de voir les choses et les hommes d'autrefois, ou qui force à les mal juger lorsqu'on ne les étudie pas de près. C'est ainsi qu'en marchant de loin sur vos traces, Messieurs, nous avons cherché à réveiller le culte d'autrefois. Heureux et fiers de tous les progrès de la société moderne que notre titre d'antiquaires nous laisse admirer en toute liberté, nous

croyons qu'ils ne donnent pas aux esprits bien faits et aux cœurs bien nés le droit de dénigrer les siècles antérieurs, parce qu'ils ne jouissaient pas des mêmes avantages. Le fils qui, devenu grand, insulterait sa mère, parce qu'il la voit couverte de rides et affligée des infirmités de la vieillesse, serait plus qu'un ingrat. Nous ne voulons pas être cet enfant-là vis-à-vis de la France ancienne qui, par ses institutions religieuses, politiques et littéraires, a été véritablement la mère de la société moderne. Voilà pourquoi nous étudions son histoire avec amour et nous recueillons avec un tendre respect jusqu'aux plus humbles débris qui peuvent nous initier aux mœurs, à la civilisation, aux usages d'un temps qui n'est plus.

Et aujourd'hui, en voyant cette réunion si nombreuse et si brillante, en nous sentant encouragés par la présence des hôtes distingués que nous ont envoyés les Sociétés voisines, nos aînées et nos modèles, avec un sentiment de fraternité dont nous leur sommes très-reconnaissants, en nous sachant dirigés par des maîtres renommés qui veulent bien se faire, — qu'ils me permettent de le dire, — nos confrères et nos amis, nous avons peut-être le droit de croire que nos efforts ne sont pas tout-à-fait perdus, et, dans tous les cas, nous nous trouvons suffisamment récompensés. Nous n'avons qu'un regret, Messieurs, c'est que notre réception ne soit pas plus digne de ceux qui viennent nous visiter. L'exposition que nous avons voulu préparer est bien modeste; ce n'est pas que les richesses n'abondent, ce n'est pas non plus que la bonne volonté ait fait défaut, et ici encore nous n'avons qu'à remercier; mais le temps, et en pareille question c'est une importante condition de succès, le temps seul nous a manqué.

Le programme des séances que nous inaugurons vous indiquera suffisamment la nature et l'objet de nos recherches habituelles. Nous l'avons circonscrit dans des questions

presque toutes locales, parce que c'est le seul terrain sur lequel nous avions l'espoir d'intéresser peut-être nos hôtes. A eux, à vous tous, Messieurs, de l'élargir en l'élevant; nous vous suivrons de notre mieux dans les savantes discussions que ne manqueront pas de soulever les questions qui vont être traitées. Avec plus de temps, avec plus de science surtout, nous aurions pu offrir à nos hôtes des séances plus intéressantes. Une dernière fois je les prie de recevoir, au nom du Comité archéologique, avec nos excuses, l'expression de notre reconnaissance plus grande que je ne saurais le dire; nous serons contents, quant à nous, si les efforts que nous avons tentés pour bien faire, le regret que nous éprouvons de n'avoir pas mieux fait, leur prouvent que nous savons tous ici apprécier l'honneur qu'ils font aujourd'hui à notre société et à notre ville.

M. Magne donne ensuite lecture des lettres de M. le Préfet de l'Oise, de Mgr l'Évêque de Beauvais, de M. Adrien de Longpérier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; de M. des Vallières, inspecteur des monuments historiques, et de M. l'abbé Jouve, du diocèse de Valence, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Quenault, sous-préfet de Coutances, signale la découverte faite à Granville de vingt monnaies de l'époque romaine, une pièce gauloise en or et deux monnaies modernes de Suède.

M. du Chatellier, propriétaire au château de Kernutz, annonce également une découverte de cinquante monnaies romaines, petit-bronze, toutes du IIIe siècle, trouvées près du château de Bodinio (Finistère).

M. de Caumont donne connaissance d'une lettre de M. Preux, secrétaire-général du Congrès archéologique de France (2e partie), qui demande s'il ne serait pas opportun

de remettre à des jours plus favorables la réunion solennelle qui devait avoir lieu à Douai. La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai est de cet avis par divers motifs qui sont indiqués dans cette lettre. M. le président Tailliar écrit aussi pour demander l'ajournement de la session.

Le Congrès est consulté sur cette question et décide que la réunion de Douai est ajournée.

M. de Caumont fait don au Congrès, pour être remis à la Bibliothèque du Comité de Senlis, les quatre premiers volumes de sa *Statistique monumentale du Calvados*, ainsi que des Rapports sur divers monuments faits par lui à la Société française d'archéologie, de 1859 à 1865.

Il offre, en outre, le Compte-rendu de la XXXIIe session du Congrès archéologique de France, et les comptes-rendus des sessions de 1860 et 1866 de l'Institut des provinces.

M. Egger offre également un mémoire dont il est l'auteur, ayant pour titre : *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Egypte et qui portent des inscriptions grecques.*

Sur l'invitation de M. Magne, M. Egger veut bien donner quelques explications sur l'objet et la nature du travail dont il fait présent. Il serait heureux d'éveiller la curiosité et l'intérêt du public sur de pareilles découvertes et raconte avec des détails pleins d'intérêt comment, à une époque où le papier était fort rare et cher, on a écrit sur des débris de poterie. Ces fragments, nommés οστρακα, contiennent des bulletins, des reçus de soldes militaires, etc. On dit même que certain grammairien, très-pauvre, nommé Apollonius, écrivait le brouillon de ses ouvrages sur les débris de sa vaisselle.

Des correspondances, des contrats de vente écrits de la même façon sont parvenus jusqu'à nous. Un dernier genre

d'inscription de cette nature est celui dont M. Egger fait la description dans sa notice. Ce fragment de poterie est la grande partie de la panse d'une marmite. Un moine du désert a reproduit, dans un grec très incorrect, l'inscription que M. Egger a traduite et qui finit par ces mots : *Ayez pitié de nous.* Après quelques paroles de sympathie pour la pensée du pieux anachorète, le savant professeur montre que l'archéologie a raison de recueillir jusqu'au moindre vestige qui se présente à elle. Elle ne doit rien dédaigner : le plus humble souvenir a sa valeur.

M. Peigné-Delacour rend compte de la découverte d'un buste de Vespasien trouvé à Senlis. Il en fait la description et cherche à en établir l'authenticité. La figure et le cou sont en marbre de Paros et n'accusent pas le même travail que le reste du buste.

MÉMOIRE DE M. PEIGNÉ-DELACOUR.

Le buste qui représente, à mon avis, l'empereur Vespasien, grandeur naturelle, figurait piteusement chez un jardinier de Senlis, à l'entrée de son potager, en regard d'une pimpante Pomone en plâtre, largement ornée de peintures éclatantes et d'un singulier goût.

Cet homme avait complété avec du plâtre le nez et l'occiput qui manquaient au personnage, portant cuirasse à la romaine, très-étriquée, comparativement au volume de sa tête.

Ces deux parties du buste ne provenaient ni du même ciseau, ni de la même époque. La tête et le cou en marbre de Paros, sculptés entièrement au ciseau, offraient, sur quelques points, de petites érosions résultant d'un long séjour dans un terrain humide.

La cuirasse seule avait été finie à la râpe et son poli par-

fait. Elle est faite de marbre de France et accuse un travail du XVIe siècle.

La partie inférieure du cou se termine par une portion conique, taillée dans le marbre de la tête, s'adaptant à une évasion de forme analogue réservée dans la partie supérieure du tronc cuirassé.

Le nez, comme ce n'est que trop fréquent, avait été brisé. Celui qui le remplaçait était impossible. Ce buste avait été trouvé, il y a quelques années, par le jardinier lui-même, enfoui dans une douve de l'un des fossés de l'ancien château de Senlis. Je m'en rendis immédiatement acquéreur, et je m'empressai de le rétablir dans le meilleur état possible, ayant l'intention de l'offrir au musée naissant de la ville de Senlis.

L'Empereur, il y a quelques années, voulut bien donner, à ma grande joie, au musée de la ville de Troyes, mon pays natal, les objets de parure et les armes trouvés près de Troyes, à Noueux, et dont je lui avais fait connaître l'importance ; car je les attribuais au roi des Visigoths, Théodoric, tué à la bataille où périt Attila, en l'an 451 ; ils me paraissaient fixer le lieu de ce choc terrible (1).

L'Empereur m'avait chargé d'en faire l'acquisition pour lui. Il accompagna son don généreux de cette allocution : « Je suis heureux, » dit-il à la Commission académique qu'il m'avait chargé de convoquer à cet effet, « de remettre « entre vos mains ce riche trésor, dont j'apprécie comme « vous tout le mérite, et de plus je me confirme dans mon « sentiment bien arrêté. En ces matières, la conservation « des objets d'antiquité nationale appartient surtout aux « lieux où se fit cette découverte. Là, principalement, « ils ont leur véritable signification et peuvent servir à

(1) Mémoire sur le lieu de la bataille d'Attila en 451.

« l'étude des problèmes historiques relatifs aux origines du « pays. »

Par ce même motif, si respectable, mon devoir m'était dicté à l'avance. Dès le lendemain, je portai à l'Empereur, au palais de Compiègne, où il séjournait alors, le buste; et, après qu'il eut porté son examen sur cette pièce précieuse pour l'histoire et en particulier pour Senlis, il appela du salon d'attente les personnes nombreuses de la Cour impériale qui s'y trouvaient, et leur présenta le buste. Les avis sur l'identité du personnage représenté et de Vespasien furent partagés; je respecte l'opinion de quelques opposants et j'en appelle spécialement au public versé dans la science archéologique pour que cette question soit irrévocablement décidée.

Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai rien changé de mon premier sentiment, et que je tiens pour le Vespasien de Senlis.

Si, comme on peut l'espérer, l'Empereur vient visiter les arènes de Senlis, il y verra le buste qui lui a déjà été présenté; et, avec sa mémoire si fidèle, il n'aura pas laissé échapper cette circonstance.

Le nom d'*Augustomagus*, attribué au *Sylvanectum*, indique l'époque à laquelle fut établie la voie romaine destinée à relier les cités des Suessions, des Bellovaques et des Ambiens, toujours disposées à la révolte contre les Romains.

S'ensuit-il que, dès cette époque, *Augustomagus* ait été entouré de murailles et pourvu de monuments? Non, sans doute; et on peut conjecturer, avec l'historien du Valois (1), « que cette place, toute importante qu'elle était, ne fut « d'abord entourée que d'ouvrages en palissades et pieux « gazonnés. »

(1) Carlier, *Hist. du Valois*, t. III.

Elle était d'ailleurs défendue par le cours de l'Onette et de la Nonette, fermant deux côtés du triangle dans lequel était renfermé l'*oppidum* gaulois, dont plus tard, et probablement pendant le règne de Vespasien, les Romains fixés dans cette contrée auront complété le système défensif.

On a déjà fait remarquer, avec raison, le silence absolu des *Commentaires* de J. César sur les Sylvanectes (1).

N'est-il pas probable que la présence du buste de Vespasien, trouvé exceptionnellement à Senlis, vient confirmer la tradition constante qui attribue à cet empereur la fondation de la ville, remplaçant ou plutôt complétant le poste fortifié plus ancien?

Ces localités prirent successivement un développement considérable dû à l'affluence de la population sur les points de passage obligé fréquentés par les Romains.

Le séjour des troupes venait y ajouter un mouvement habituel considérable.

Il est vrai que Vespasien ne séjourna point dans la Gaule du nord; mais ses ordres s'étendaient sur tout l'Empire, la position d'*Augustomagus* put l'inviter à y porter son attention et lui mériter d'être regardé comme le fondateur de la ville. Je ne prévois pas que cette donnée puisse rencontrer une opposition sérieuse.

La discussion doit donc porter sur la véritable identité du buste découvert à Senlis et du personnage impérial de Vespasien.

Successeur de Vitellius, il monta sur le trône âgé de soixante-deux ans, et mourut après avoir régné environ dix années. Ne parcourut-il pas pendant cette carrière l'époque

(1) V. mon mémoire sur les Sylvanectes.—Société des Antiquaires de Picardie, t. XXIV.

où les traits de l'homme subissent les plus grands changements ?

C'est alors que les dents tombent et que les mâchoires se rapprochent ; l'arcade dentaire paraît reculer, tandis que, surtout chez les hommes dont la mâchoire inférieure est très-développée, le mouvement de bascule arrive à la projection en avant du rebord inférieur de cet os.

Or, tel était précisément la forme de la face de Vespasien, qui, au rapport de Suétone, *avait la taille carrée, les membres fermes et vigoureux, les traits tendus.*

Ces traits tendus amènent, lorsque la vieillesse s'est prononcée, des rides profondes et accentuées. Or, outre celles obliques qui, de l'aile du nez, gagnent la joue près de la commissure des lèvres, il en existe d'autres caractéristiques traversant le front.

Ces marques sont visibles sur plusieurs types de médailles à l'effigie de cet empereur. Le menton très-saillant de Vespasien avait dû subir une mutilation. La restauration de l'artiste moderne laisse voir l'arrangement fait pour en restituer un autre tel quel en retraite.

On les retrouve sur les bustes en marbre ou en bronze.

Il existe, à l'égard de Vespasien, un autre signe très-distinctif et qui fait reconnaître le personnage entre tous : c'est la disposition de sa chevelure.

Sur sa tête chauve étaient restées seulement trois touffes de cheveux garnissant, l'une, le haut du front et les deux autres chacune des tempes.

Ces exemples sont assez rares pour que l'on n'oublie jamais le caractère particulier que donne cette chevelure à la physionomie.

Des nombreux amateurs de médailles et monnaies antiques qui ont vu le buste de Senlis, aucun n'a hésité à reconnaître Vespasien à ce signe distinctif.

Il s'agit ici d'une comparaison à faire *de visu*, en mettant en regard le dessin de Visconti et la reproduction à l'aide du stéréoscope, d'après le buste authentique, de l'empereur Vespasien conservé au Musée des antiques de Naples. On peut aussi en consulter les nombreuses médailles.

Il sera arrivé, quant au buste de Senlis, que, jeté à l'époque des saccages si fréquents à la fin de la domination des Romains dans la Gaule, il aura été retrouvé et placé comme ornement dans le château ou palais de Senlis, au commencement du XVIe siècle, après avoir été réparé suivant le style de la statuaire de cette époque.

Peu de temps après et probablement en l'année 1589, lors de la prise de Senlis et du sac de cette ville et de l'ancien palais par les Ligueurs, le buste aura subi de nouveaux outrages et, jeté dans les fossés, il aura été enfoui dans les décombres jusqu'au moment où on l'aura de nouveau retrouvé.

Le hasard, enfin, a amené cette trouvaille entre mes mains, et j'espère qu'il restera maintenant pour longtemps à Senlis.

M. Dhomme, dans un résumé rapide, présente une énumération complète des monuments les plus importants de l'arrondissement de Senlis aux trois époques : celtique, romaine et du moyen-âge.

MÉMOIRE DE M. DHOMME.

On a souvent abusé de la précaution oratoire : nous ne voudrions pas, après tant d'autres, affecter une modestie à laquelle on croit d'autant moins qu'elle s'affirme davantage ; mais il nous est impossible de ne pas réclamer le bénéfice

d'une situation tout exceptionnelle. Un de nos honorables collègues, que ses connaissances spéciales désignaient tout naturellement au choix du Comité, avait accepté la mission de vous présenter d'ensemble un tableau des monuments archéologiques de notre arrondissement: des circonstances imprévues l'ayant obligé de renoncer à ce travail, nous avons dû, en quelques jours, essayer de remplir cette tâche; notre bonne volonté sera notre excuse, et l'on voudra bien se rappeler, nous l'espérons, que nous sommes des ouvriers de la dernière heure.

L'ancien pays des Sylvanectes, qui a laissé dans l'histoire des traces assez nombreuses et des pages qui ne sont pas sans gloire, peut revendiquer une place honorable, au point de vue de ses monuments, dans les trois âges archéologiques. Un exposé nécessairement sommaire, et dans lequel nous ne pouvons pas même insister sur les points les plus saillants, vous convaincra, Messieurs, qu'une riche moisson est offerte à notre Société de Senlis, jeune encore, et que les sujets d'études locales ne manqueront pas de longtemps au zèle de ses membres.

I. — PÉRIODE CELTIQUE.

La période celtique ou même préceltique, si l'on veut, ne nous offre que deux tumulus incontestables : l'un, situé dans la forêt de Halatte, au-dessus de Verneuil, n'a pas encore été fouillé; l'autre, conservé dans le parc de Roberval, a déjà fourni, à différentes époques, de nombreux objets gaulois; mais il n'a jamais été exploré complètement. — Les grottes sépulcrales de Nogent-les-Vierges et de Séry-en-Valois, dont la découverte est déjà ancienne, récelaient les objets que l'on trouve généralement dans les ossuaires; on n'en connaissait point d'autres, lorsqu'en 1864 une dé-

couverte tout-à-fait fortuite a prouvé une fois de plus ce que l'archéologie peut attendre de l'imprévu : à Chamant, dans un champ incliné où l'on remarquait seulement des pierres à fleur de terre, où rien ne pouvait faire pressentir la présence d'un monument quelconque, M. le comte de Lavaulx a mis au jour une allée couverte ; les dalles qui formaient la voûte de la chambre avaient été déplacées et la terre remplissait tout l'intérieur ; des fouilles dirigées avec soin amenèrent la découverte d'ossements calcinés, de haches en silex et en pierre du pays. On trouva aussi un ou deux casse-tête, quelques fragments de poterie grossière en terre non cuite ; mais l'objet le plus intéressant est une hache en jade parfaitement conservée. On n'a trouvé jusqu'ici dans notre arrondissement qu'un seul dolmen ; il était enfoui sous un tertre connu sous le nom de *pierre Huitaine ;* des déblais mirent à nu plusieurs pierres superposées enfouies dans le sable et, plus bas, deux gros blocs fichés, supportant un table horizontale au-dessous de laquelle était un squelette de très-grande taille. Les pierres levées sont plus nombreuses : nous ne citerons qu'un cromlech formé par sept blocs de grès, que les habitants de Rouville désignent sous le nom de *pierre Foucart ;* mais il est peut-être intéressant de remarquer qu'à la plupart de ces pierres la tradition a attaché un caractère particulier : les unes, comme la *pierre St-Vaast* et le *Pas-de-St-Rieul,* que nous rangerons parmi les *pierres posées*, pour emprunter à M. de Caumont une expression que son autorité a consacrée, sont devenues un objet de vénération ; d'autres, comme la *pierre Sorcière* (Rosoy, Rouville), rappellent des souvenirs de magie. On prête à quelques-unes une origine légendaire et burlesque, comme la *Queusse de Gargantua* (Borest) ou la butte d'Aumont, qui aurait été apportée dans la hotte du héros de Rabelais ; la *pierre Sorcière* (Rouville) est un pélerinage obligé pour les fiancés, qui assurent la

félicité de leur union, en signant le contrat sur un angle spécial. Onze localités ont fourni des haches, des couteaux, des casse-tête et autres objets en silex; à Thury-en-Valois, le grand nombre de ces instruments, leur état d'imperfection font supposer qu'il y a eu dans ce pays un centre de fabrication ; à St-Leu-d'Esserent, on a découvert, il y a quelques années, une ceinture gauloise en or qui a été déposée à la Bibliothèque impériale. Les médailles sont jusqu'ici en petit nombre; mais, en général, les fouilles opérées dans notre pays ont fourni les mêmes objets que les provinces les plus riches en monuments celtiques.

II. — ÉPOQUE ROMAINE.

Les Romains ont laissé sur notre sol des traces plus nombreuses. Sans parler des voies qui sillonnent le territoire de Senlis et ses environs, et qui seront l'objet d'une lecture spéciale, suivant l'opinion de plusieurs de nos honorables collègues, la dernière lutte que César a soutenue contre les Bellovaques a eu pour théâtre les limites du pays des Sylvanectes. M. l'abbé Litonnois et M. Vatin en ont fait le sujet de travaux récents; le mont Pagnotte est étudié aussi au même point de vue; et si la question n'est pas encore tranchée, elle a du moins gagné beaucoup aux discussions que ces recherches ont soulevées. Le camp de Gouvieux, qui conserve depuis longtemps le nom de camp de César, a du moins été sans conteste une station romaine, et l'abbé de Fontenu, au siècle dernier, en entretenait déjà l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Aux lieux dits la Frette, la Remise-de-César, etc., on a trouvé, sous Louis XIV, une quantité immense d'antiquités, qui ont été conservées dans le cabinet du prince de Condé, à Chantilly, et dispersées depuis. C'est l'un des points du

département qui a fourni le plus grand nombre d'objets de toute espèce, appartenant à l'ère gallo-romaine. Les princes de la maison de Condé, qui possédaient cet emplacement, y firent exécuter des fouilles, et l'on y recueillit abondamment des objets de parure, des casques, des épées, des pierres gravées, des vases de tout genre en terre, en verre; des ornements très-riches. Des fouilles faites postérieurement ont encore mis au jour des médailles, des lampes, des épées antiques, des objets en bronze, des tuiles brisées, des sarcophages romains; et il suffit de remuer la surface du sol pour y trouver chaque jour des produits intéressants de l'industrie romaine. D'ailleurs, l'enceinte du camp subsiste encore à peu près entière, et atteste clairement l'existence d'une station en cet endroit.

Nous nous contenterons d'indiquer la ville romaine, le temple et le théâtre de Champlieu. Ce sont des monuments trop connus pour que nous ayons à en parler.

On voyait encore à Thury-en-Valois, il y a quelques années, des éminences qu'on a supposé être des restes de boulevards, et la grande quantité de tuiles, de médailles d'argent et de bronze qu'on y a recueillie permet de croire qu'il y avait là aussi un établissement romain.

A Morienval on a découvert, sur la voie de Senlis à Soissons, une pierre milliaire triangulaire, autour de laquelle se trouvaient beaucoup de débris romains, des poteries funéraires, des médailles, une grande amphore, des meules et des restes de constructions importantes. Plusieurs autres points du territoire de la même commune présentent aussi des débris de la même époque et des médailles en grande quantité.

D'après d'Anville et M. Houbigant, l'ancienne cité romaine de Litanobriga se trouvait aussi dans les limites de notre arrondissement, tout près de la ville de Creil. Ce pro-

blème historique n'a pas encore reçu sa solution définitive.

Les lieux de sépulture romaine découverts jusqu'ici sont assez nombreux. Nous citerons parmi les plus remarquables Pont-Ste-Maxence, où l'on a trouvé dans le jardin du presbytère des tombes contenant des armures, des fibules, des médailles d'empereurs. A Bray, lieu dit le Cimetière-des-Huguenots, on a recueilli dans des sarcophages des produits de l'âge de pierre mêlés à des boucles, des agrafes en bronze, un sabre en fer, un vase en terre grise et un collier de verre à grains jaunes, évidemment d'origine mérovingienne. D'autres ont été trouvés dans le même pays, au lieu dit le Hamel. Enfin, à Senlis, des fouilles faites à l'ancien cimetière St-Sanctin ont révélé des sarcophages contenant des poteries romaines.

Nous pourrions nommer plus de quarante autres localités qui ont donné des médailles, des vases en bronze ou en terre, des débris de statues en bronze, des armes, des instruments de toute sorte, souvent en très-grande abondance.

Mais la source la plus riche en antiquités romaines c'est, sans contredit, Senlis. L'enceinte fortifiée, le vieux château, les arènes, le sol même de la cité sont autant de dépôts précieux où chaque jour amène de nouvelles découvertes.

Les murs, que l'on fait remonter au temps de Vespasien, sont bâtis sur le plateau élevé de Senlis, et forment un périmètre. La destruction de cette enceinte remonte au temps de Louis XI, et on conserve à l'Hôtel-de-Ville une lettre de ce prince aux habitants de Senlis, dans laquelle il se plaint du peu d'activité qu'on mettait à la renverser, et ordonne qu'on y travaille désormais à corvée, ainsi qu'à la construction des nouvelles fortifications. Un autre travail vous donnera, sur cette enceinte et sur le vieux château, de plus amples renseignements. Quant aux arènes, nous n'avons rien à en dire, puisque vous venez leur apporter le secours de vos lumières.

Les rois mérovingiens possédaient un palais à Ver, le *Vernum palatium* des itinéraires, et un château à Bargny, *Brennacum*; mais tous deux ont été complètement détruits et il n'en reste aucune trace.

III. — MOYEN-AGE.

C'est surtout en abordant le moyen-âge, et en présence de modèles parfaits ou de détails curieux à d'autres titres, que nous regrettons d'avoir été renfermé par le temps dans des limites trop étroites : une étude plus patiente nous eût permis de vous donner une idée complète des richesses que possède notre pays, où il n'est pas de petit village qui n'ait conservé des vestiges plus ou moins intéressants de l'architecture religieuse ou civile de cette grande époque.

Trente-sept monuments conservent encore des restes importants de la période romane ; parmi les plus remarquables, nous citerons l'église de Morienval. Quelques auteurs font remonter au Xe siècle les parties les plus anciennes de cet édifice. Quoi qu'il en soit, le chœur à l'extérieur et à moitié de sa hauteur, les bas-côtés de la nef et les chapiteaux sont de l'époque romane primitive ; les trois tours ou clochers ont été bâtis probablement dans la deuxième moitié du XIe siècle ; la partie élevée du chœur, les voûtes et le transept du côté gauche appartiennent à la transition de l'époque romane. A Autheuil-en-Valois, l'ancienne église du prieuré est un monument complet du style roman: le portail et la corniche sont surtout curieux; la collégiale de St-Évremond, dont on voit les ruines dans l'île de Creil, est un édifice tout-à-fait digne de fixer l'attention des archéologues ; c'était, dans le principe, un beau vaisseau de moyenne grandeur, construit d'un seul jet, et dont heureusement les caractères primitifs peuvent être facilement

rétablis ; quelques parties refaites au XIIIe siècle, et dans le goût le plus pur, n'empêchent point cette église d'être un vrai type de l'art roman. La nef de l'église de Villers-St-Paul mérite une mention spéciale : percée de douze fenêtres à plein-cintre, elle est surtout remarquable par le couronnement sculpté des murs ; quelques clochers de la même époque, à trois ou quatre étages, présentent des caractères d'un grand intérêt.

Nous pouvons constater la transition du style roman à l'ogive dans quelques-unes de nos églises ou chapelles ; à cette époque appartient l'église abbatiale de St-Leu-d'Esserent, que M. Emmanuel Woillez a étudiée avec un soin si patient ; l'édifice tout entier se distingue d'autres monuments de la même époque par son élégance, mais on remarque comme exception, au-dessus du portail, une large galerie transversale à fenêtres purement romanes, tandis que la nef repose sur des arcades ogivales. La cathédrale de Senlis, dont on jeta les fondements soixante-dix ans plus tard, doit être rangée, pour quelques-unes de ses parties, dans la même période. Les églises d'Acy et de Pontpoint, la collégiale de Mello, commencée en 1010, n'ont subi que de légères modifications ; nous citerons encore Soulangues, Fresnay-en-Thelle, les portails de Marolles, de Rully, les clochers de Rosoy, de Bonneuil, de St-Gervais et de Villeneuve-sur-Verberie, où l'on remarque, dans les chapiteaux et dans les voussures, le mélange de plantes et d'animaux qui caractérise les œuvres du commencement du XIIe siècle.

Au seuil de la grande époque architectonique de ce XIIIe siècle qui, nous devons l'avouer, n'a laissé dans notre pays que peu de traces, sans doute à cause du développement extraordinaire de l'art dans la période qui l'a précédé, il faut placer St-Frambourg : cet édifice, commencé en 1177, a été dépouillé de ses plus beaux ornements ; mais

vous pouvez encore, Messieurs, admirer son portail et la légèreté grandiose de ses voûtes ; l'église de Cires-lès-Mello appartient presque tout entière au style ogival primitif, ainsi que celle de Marenil.

L'abbaye de Chaalis, fondée en 1136 par Louis-le-Gros, possédait une magnifique église ogivale ; elle avait, suivant une ancienne description, 100 mètres de longueur, sa forme était celle d'une croix latine divisée en cinq nefs (comme le révèlent encore les soubassements) par un quadruple rang de colonnes réunies en faisceau, et elle présentait cette particularité que le transept se terminait en pentagone. A côté de ces ruines, on voit encore la chapelle de l'abbé, d'une construction un peu postérieure à la précédente et dont l'ensemble et les détails sont pleins d'élégance et de légèreté.

La période tertiaire de l'ogive ne nous a rien laissé de complet ; on en retrouve les caractères dans un grand nombre de chœurs, de transepts et de clochers ; celui de Montagny-Ste-Félicité, surmonté d'une flèche octogone ajourée, de 65 mètres de hauteur, prouve, comme le remarque M. Woillez, que le style ogival du XVIe siècle a persisté dans le département de l'Oise pendant la première moitié du siècle suivant, sans subir de modification. L'église de Rouvres, celle de Fresnoy-la-Rivière, dont le chœur surtout mérite d'attirer l'attention, représentent dans notre pays, avec St-Pierre de Senlis, le style flamboyant.

Il nous serait difficile de dire si la peinture murale a jeté le prestige de son éclat et de ses harmonies sur un grand nombre de nos édifices religieux : nous ne retrouvons presque aucune trace de cet art décoratif ; la chapelle abbatiale de Chaalis est encore ornée de fresques, assez bien conservées, attribuées au pinceau du Primatice. On en voit dans l'église de Raray qui portent la date de 1609. Les vitraux ne sont guère moins rares : ceux de Belle-Église sont du XIIIe siècle ;

on trouve à Chambly des fragments du XIVe; les autres sont du XVIe, et l'église d'Orrouy en offre plusieurs types achevés.

Des débris assez importants de carrelage émaillé ont été recueillis à Chaalis, à Cuvergnon, et dans un monument très-rare qui est en ce moment l'objet d'une étude spéciale, la lanterne funéraire de Comelle.

Au XVIe siècle, Bergeron comptait dans le Valois royal, qui ne forme qu'une partie de l'arrondissement de Senlis, 117 châteaux de gentilshommes de race et d'armes et 156 de seigneurs possédant fiefs; presque toute cette architecture militaire et féodale a disparu, et ce qui subsiste est en ruines. Nous devons signaler cependant le château de Bethisy-St-Pierre, du commencement du XIe siècle; la forteresse de Vez, rebâtie au XIIIe siècle, et sa tour énorme; les débris informes et aussi anciens que l'on voit à Morienval; le château ogival de Thiers, dont l'enceinte carrée défendue par neuf tours subsiste encore; celui de Creil, reconstruit en 1370 par Charles V; Mello, dont les fondations ont mille ans d'existence, et enfin les restes imposants de Montépilloy, avec son donjon éventré qui, à l'est, borne d'une manière si pittoresque l'horizon de Senlis.

M. Petit complète ces renseignements par une description succincte de l'ancienne cité et du vieux château de Senlis.

MÉMOIRE DE M. PETIT.

En venant de Paris par le chemin de fer, avez-vous, des hauteurs de Survillers, jeté un regard rapide sur le beau bassin entouré de forêts qui s'étendait devant vous ? Une flèche gothique, et la ville qui se presse à ses pieds, vous indiquaient le centre de ce bassin, dominé au nord-est par les

hauteurs de la forêt d'Hallatte, au sud-ouest par les hauteurs de Montméliant. Vous aviez devant vous le pays des Sylvanectes, vous aperceviez la vieille cité dont vous veniez interroger les monuments, en même temps que vous veniez lui offrir un spectacle qu'elle n'avait pas encore connu.

L'emplacement qu'occupe la ville au milieu de ce bassin a dû être, de tout temps, désigné au choix des habitants de ce beau pays. Une légère éminence, formant promontoire, entre deux cours d'eau, à l'extrémité d'une plaine fertile entourée de forêts, et ayant sa pente principale tournée vers le midi, a dû, dès l'origine, au double point de vue de la commodité et de la sécurité, solliciter l'attention et la préférence des premiers habitants de ces contrées.

Ces premiers habitants quels étaient-ils, et quels monuments avaient-ils laissés dans cette contrée avant l'époque où les légions romaines embrassèrent pour la première fois du regard ce même horizon ? Nous n'avons pas à vous en entretenir. On vous a parlé des monuments celtiques que possède cette terre; mais, en voyant les Romains pénétrer dans ce pays, cherchons à leur suite les monuments, durables comme leur mémoire, qui ont laissé ici la puissante empreinte de leur passage.

Et, d'abord, ils nous sont nommés par l'histoire. C'est dans Pline-l'Ancien que nos ancêtres paraissent pour la première fois sous le nom de *Sulbanectes*, *Ulbanectes*, *Ulmanectes* suivant les éditions. Appelée *Sylvanectum* au VIe siècle, *Silvanectis* au XIe, *Senliciacum* au XIVe, notre cité porte constamment, plus ou moins défiguré, le nom que les Romains lui donnèrent en raison de son aspect et de sa situation. Un oppidum gaulois existait-il sur son emplacement actuel ? Un camp romain, protégeant les Sylvanectes déclarés *liberi*, fut-il l'origine de la cité ? Nous en sommes réduits aux conjectures. Toujours est-il que, dès l'origine

de la conquête, des voies romaines de la plus grande importance se croisent sur le plateau que nous occupons. Un travail spécial doit vous retracer ce premier établissement des Romains et cette prise de possession de notre sol. Toujours est-il aussi qu'avant la construction de l'enceinte de la cité qu'on ne saurait placer plus tard qu'au IVe siècle, et qui remonte peut-être au IIe, il y avait sur cet emplacement des constructions importantes, temples ou palais; car leurs débris, blocs de pierre taillés et sculptés, fragments de statues portant des traces de dorure, ont été trouvés dans les fondations du mur romain, en 1805. Mais laissant ces constructions, dont le souvenir est enfoui aussi bien que les débris, je me propose de vous entretenir en quelques mots de l'enceinte de la cité romaine, debout encore en grande partie, et des ruines de l'ancien château qui s'appuyait sur cette enceinte, au point culminant de la cité.

Peu de villes, s'il en est quelqu'une, offriraient de nos jours une enceinte romaine aussi complète que la nôtre, et les ruines d'un château qui a vu dans ses murs les gouverneurs romains remplacés par des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Henri IV. Aussi, la tâche de conserver par la description et le dessin ce qui en reste à l'époque actuelle, et de rechercher dans le passé l'histoire de ces ruines, semble-t-elle imposer à notre Comité une étude dont votre visite et vos conseils seront les préliminaires.

Si par la pensée on pouvait, comme d'un coup de baguette, faire rentrer sous la terre les constructions qui s'adossent au mur de la cité romaine, on verrait ses antiques remparts se dresser sur la crête de notre colline. Élevés en moyenne de 7 mètres, larges de 4, fortement assis sur sept ou huit lits de grosses pierres d'appareil smillées et assemblées à sec, composés d'un enrochement de moellons à bain de chaux et de mortier revêtus sur les deux faces de pierres

cubiques ou rectangulaires, divisés dans leur hauteur par des lits transversaux de larges tuiles saillantes dessinant, de quatre pieds en quatre pieds, leurs lignes horizontales et parallèles; ces murs ont bravé le temps et les hommes. Creusés à grand'peine par le pic en maint endroit, et percés quelquefois de part en part, ils se tiennent indestructibles, presque partout restés à la hauteur où durent les voir pour la première fois les Francs envahisseurs. Ils forment un ovale dont le grand diamètre, de l'est à l'ouest, mesure 312 mètres de longueur, et dont le diamètre transversal, du nord au sud, a 242 mètres. Ils présentent un développement total de 840 mètres, et renferment une superficie de 6 hectares 38 ares, déterminée par une série de lignes brisées dont les angles étaient couverts de vingt-huit tours espacées, en moyenne, de 27 mètres. Seize de ces tours subsistent encore : saillantes en demi-cercle en dehors du mur et saillantes aussi, mais carrément, en dedans de l'enceinte, elles sont pleines et massives jusqu'à la hauteur du mur dans lequel elles sont prises; elles présentent ensuite une chambre percée de trois baies : l'une ouvrant au dehors et les autres donnant issue dans le chemin de ronde du rempart. L'arcade de ces ouvertures en plein-cintre et les claveaux, séparés par des tuiles interposées, semblent porter au haut de ces murs, pure de toute altération, la signature du peuple-roi. Les tours ont 4 mètres 50 centimètres de largeur et ont dû avoir en moyenne une hauteur de 13 à 14 mètres. Les mieux conservées montrent jusqu'à neuf lits successifs de tuiles, distants de 1 mètre 20 à 1 mètre 40 centimètres. Ouverte aujourd'hui en cinq endroits, la cité romaine n'avait à l'origine que deux portes qui ont été détruites : l'une au midi, rue du Châtel, où l'on vendait les pains *(porta ubi panes venduntur)*, et qui a donné son nom à la rue de l'*Apport-au-Pain*; l'autre à l'est, rue Bellon

(porta Balanum) ou porte de Reims, dans les vieux titres. Là, sans doute, ont passé les troupes que le césar Julien envoyait en Grande-Bretagne; là, sans doute, avaient leurs quartiers ou stationnaient au passage les troupes qu'il (1) envoyait à contre-cœur combattre les Perses et qui, à Lutèce, le proclamaient auguste pour ne pas quitter leur général et leur pays. Ce poste important, à cause des routes qu'il commandait et de sa situation avancée vers le nord, avait dû, de bonne heure, attirer l'attention de l'Administration impériale. Des bains, des arènes devaient compléter l'établissement des Romains. Nous avons retrouvé les arènes; les vestiges des bains, s'il en existe encore, doivent se trouver aussi au midi de la ville, non loin des arènes, auprès de la fontaine des Étuves. Le prétoire ou palais du gouverneur romain, placé au point le plus élevé de la cité, touchait à l'emplacement du vieux château qui a servi, pendant plusieurs siècles, de résidence royale. La partie romaine de ce Louvre, nommée *le Fort*, est à peine visible aujourd'hui. Au dire de M. Grave, auquel nous devons de précieux renseignements sur tout ce qui concerne notre arrondissement, elle formait un rectangle de 27 mètres sur 18, à murailles d'une épaisseur énorme, recélant une casemate ou chemin voûté. Les vestiges du château royal, plus apparents que ceux du prétoire romain, sont à l'ouest de ce dernier et s'appuient aussi sur le mur romain. C'est à ces autres restes, témoins d'un autre âge, que je désire vous intéresser.

En remontant la rue du Châtel, un peu avant la place du parvis Notre-Dame, à côté de l'ancienne auberge des Trois-Pots, qui porte encore son enseigne sculptée sur la pierre, sous une voûte à double ogive gardant encore l'emplacement d'une herse, s'ouvre l'entrée du château. Sur la droite,

(1) Ammien-Marcellin, liv. XX.

quand on pénètre par cette porte, sont des ruines pleines d'intérêt par les souvenirs qui s'y rattachent : cette cour étroite du châtel royal a vu les Francs de Clovis, après avoir vu les Romains et leurs auxiliaires; ces murs ont vu Charlemagne, saint Louis et Henri IV; une foule de chartes de nos rois sont datées de ce lieu. Mais ce vieux château n'offre plus une forme reconnaissable. Ce qui en reste aujourd'hui est conservé, avec un soin intelligent, pour l'embellissement d'une propriété particulière dont les jardins embrassent le château, ses dépendances et tout l'emplacement du prieuré de St-Maurice, comprenant ensemble, comme superficie, un cinquième environ de l'ancienne cité. Grâce à la bienveillance du propriétaire actuel, qui sera heureux de livrer à vos investigations les ruines dont il sait apprécier l'importance, je puis faire passer sous vos yeux les plans et les détails qu'il a recueillis et qui jettent quelque lumière sur l'étude de ces ruines. Ces plans ont été exposés dans la salle.

Dans le premier de ces plans, vous voyez la cour du château limitée, à gauche, par les bâtiments et cours de l'auberge des Trois-Pots et par l'ancienne prison; des constructions modernes la rétrécissent un peu de ce côté. Vers le fond, un passage qui était public en 1792, conduisait à travers St-Maurice jusqu'à la rue du Puits-Typhaine. Si l'on se tourne vers la droite, on a en face de soi l'ancien château dont un autre plan vous représente le rez-de-chaussée. Si l'on fait face au château, on a devant soi un porche voûté donnant accès sans doute dans les cuisines, celliers et magasins, et communiquant avec une petite cour intérieure et ce que l'on appelait les voûtes du château. On voit là quatre arcades ogives simples sur lesquelles reposait le château, et des arcades ogives doubles s'appuyant chacune sur un pilier arrondi. Sur la droite, en dehors, un grand escalier, détruit

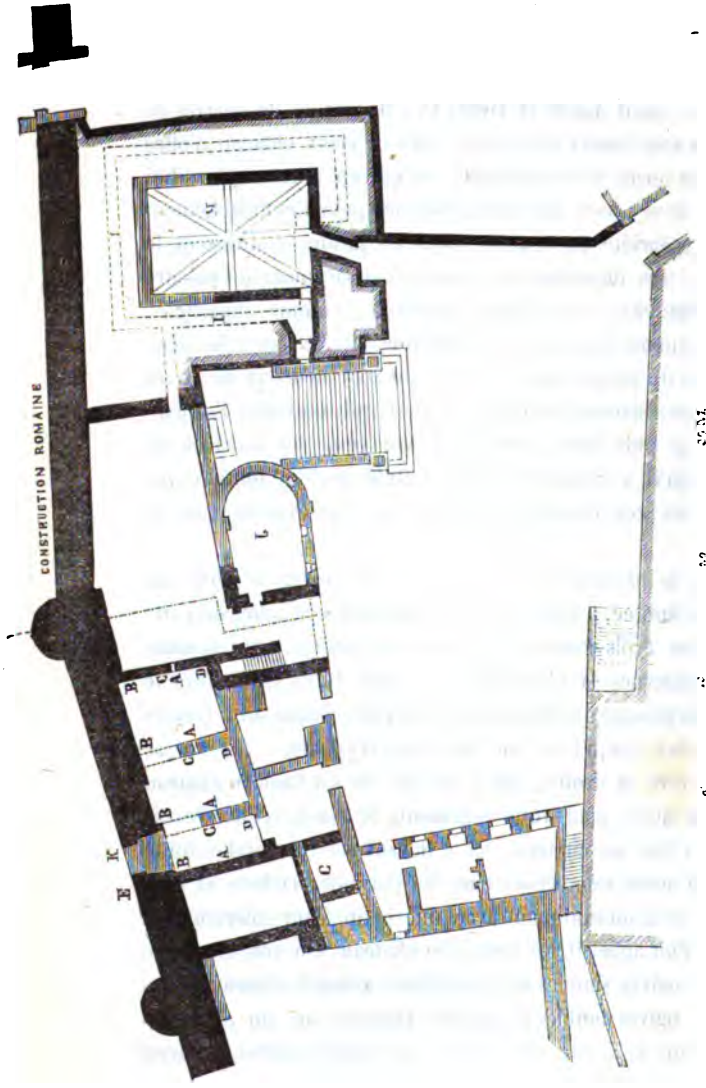

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CHATEAU DE SENLIS. (Les constructions romaines sont teintées en noir.)

A B. Quatre arcades ogives simples, sur lesquelles repose le château. BC-CD. Arcades ogives doubles, reposant chacune sur un pilier circulaire indiqué par la lettre C. Cette substitution est présumée avoir été faite sous François Ier, en même temps que les restaurations du 1er étage. E. Lucarne donnant sur le cachot où a été, dit-on, enfermé Pépin, G. Cachot où a été enfermé Pépin, frère de Charles-le-Chauve. H. Plan de la base du fort (construction romaine). I. Chemin de ronde. J. Chapelle St-Denis. K. Descente d'escalier pratiquée dans le mur.

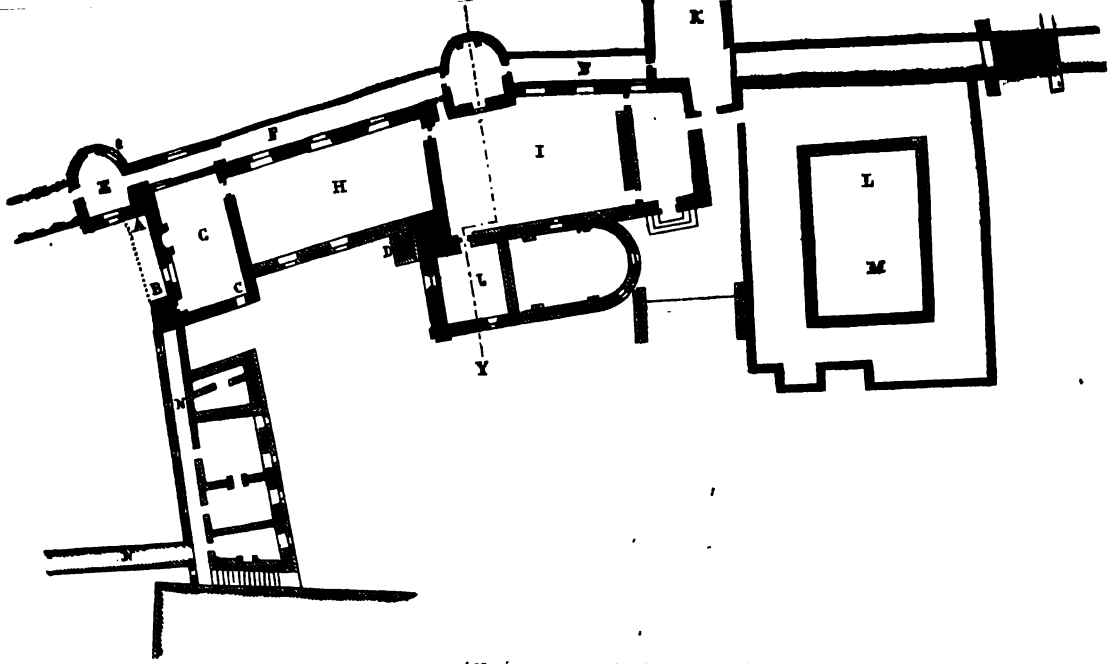

PLAN DU 1er ÉTAGE DU CHATEAU DE SENLIS.

A. Porte bouchée, dont les restes annoncent la date de François Ier : ce qui indique qu'à cette époque on communiquait du cabinet du roi au point B, niveau de la cité. C. Petit bâtiment que l'on peut supposer avoir servi de vestiaire. E. Cabinet du roi. e. Croisée ouverte sous François Ier. F. Chemin de ronde établi sur le mur de cité passant près de la cathédrale. G. Chambre du roi. H. Salle dite des Maréchaux. Salle dite des Gardes. J. Tribune royale. K. Bâtiment construit sous Louis XIII. L. Plate-forme du fort. M. Salle des gardiens du fort. N. Mur depuis l'église St-Maurice jusqu'à la chambre du roi.

depuis quelques années seulement, conduisait au premier étage.

Le plan de ce premier étage nous présente un vestibule, la salle des Gardes, la chapelle, dite chapelle St-Denis-et-St-Louis, avec sa tribune royale, la salle des Maréchaux, la chambre et le cabinet du Roi portant encore sur la pierre les traces visibles des fleurs-de-lis. Il n'est pas nécessaire de vous dire que de tout cela il ne reste que des débris à ciel découvert, protégés encore et restés debout grâce à l'appui du mur romain, qui a vu passer autour de lui des générations de constructions sans presque être altéré lui-même. C'est en marchant sur ce mur que vous pouvez examiner ce qui reste encore du château, dont les derniers remaniements datent du XVIe siècle. L'effet de ces ruines, vues du dehors, du côté de la rue du Chat-Haret, a quelque chose de pittoresque et de saisissant. Ces murs romains, les tours qui les

VUE DES TOURS ROMAINES DU CHATEAU.

défendent, nous montrent la chambre où travailla saint Louis; ces tours sont percées d'une fenêtre qu'y fit ouvrir

François Ier, et elles ont été surchargées d'une cheminée où se chauffa le bon roi Henri; tout cela parle vivement à l'imagination des temps qui ne sont plus; tout cela, au double point de vue de la science et des souvenirs, mérite d'être connu et conservé.

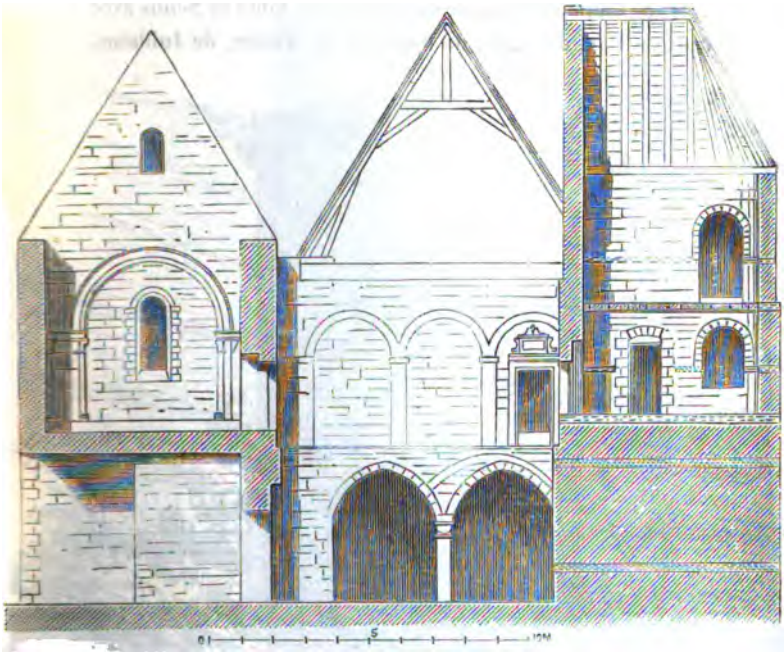

COUPE DES CONSTRUCTIONS DU CHATEAU SUR LA LIGNE L X DU PLAN.

Voilà, Messieurs, bien succinctement esquissé, ce que la cité et le vieux château de Senlis offriront à vos regards. Pour nous, en accompagnant vos pas dans cette exploration, nous ne pourrons nous défendre d'un rapprochement : à la place des hommes d'armes, nous verrons les hommes de

science ; à la place de la force, nous verrons l'intelligence ; nous croirons voir succéder à la guerre et à la conquête qui bouleversent, la paix qui édifie et qui conserve. En remontant avec vous le passé, nous aimerons le présent et nous saluerons l'avenir.

M. de Caumont compare rapidement les murs de Senlis avec ceux de Dax, du Mans, de Bayonne, de Nantes, de Jublains,

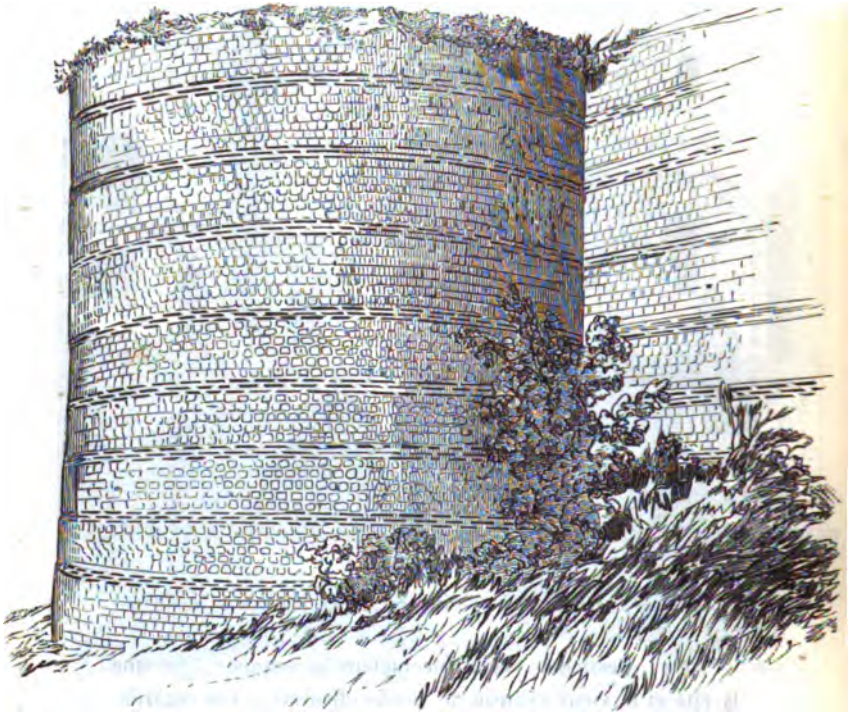

UNE DES TOURS D'ENCEINTE DE DAX.

de Bourges, de Rennes, de Périgueux, d'Auxerre, de Fréjus

UNE DES TOURS DE L'ENCEINTE DU MANS.

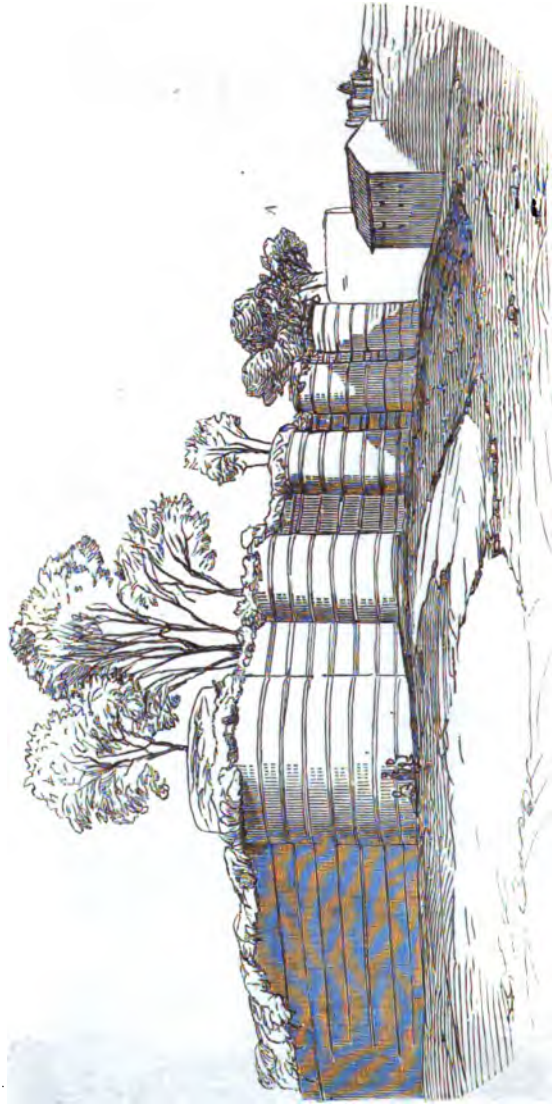

VUE GÉNÉRALE DES MURS GALLO-ROMAINS DE DAX, AVEC LEURS CHAÎNES DE BRIQUES.

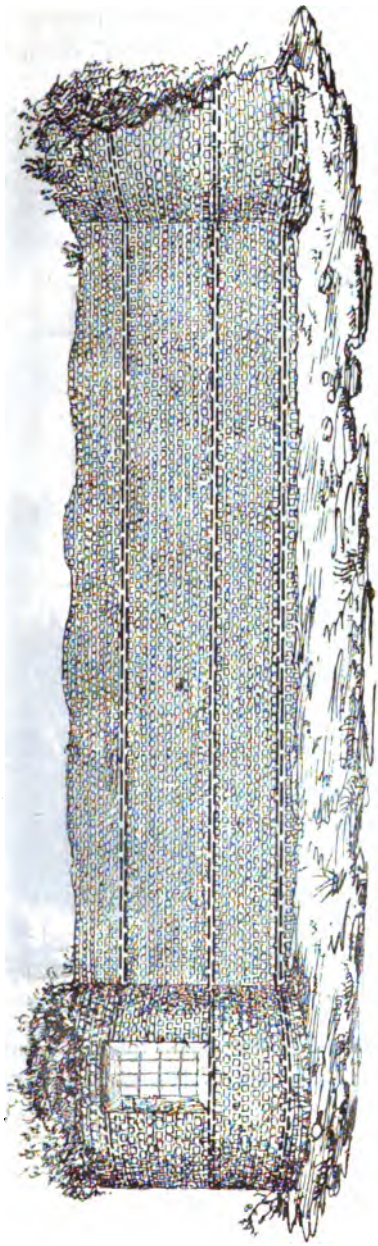

De Caumont del.

MURAILLES GALLO-ROMAINES DE BEAUVAIS.

et des autres villes qui ont conservé quelques parties de leurs enceintes murales gallo-romaines, enceintes qu'il a

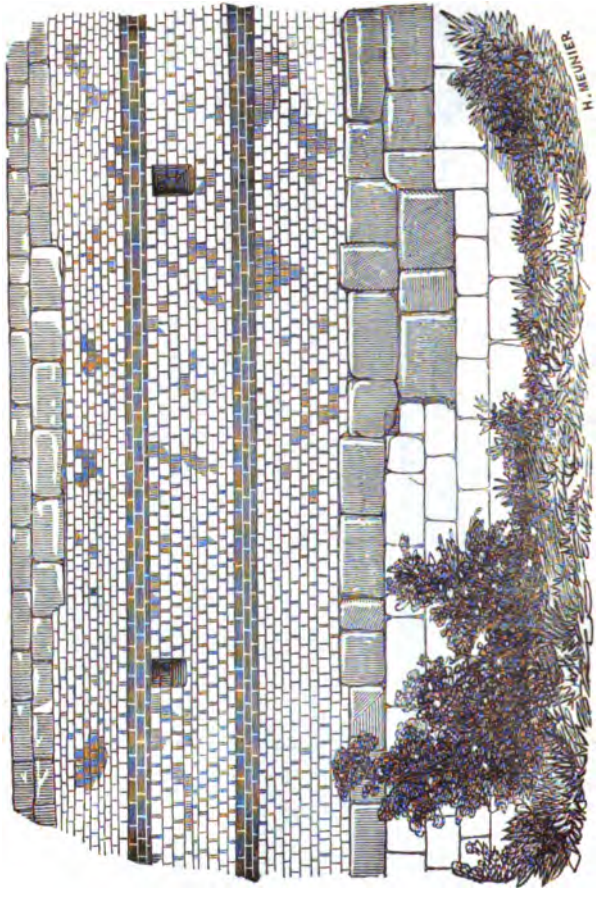

ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE SENS.

étudiées avec un vif intérêt depuis plus de trente années et dont il décrivit les caractères dans son *Cours d'antiquités*

monumentales, professé en 1830 et édité quelque temps après (Voir le IIe vol. du *Cours*). Toutes sont construites d'après le même système que celles de Senlis.

Les tours de Senlis, comme celles du Mans et comme celles qu'il a observées ailleurs, notamment à Dax et à Fréjus (page 46), n'étaient creuses qu'à une certaine hauteur, afin de présenter une résistance plus grande dans les parties inférieures exposées aux attaques des machines de guerre.

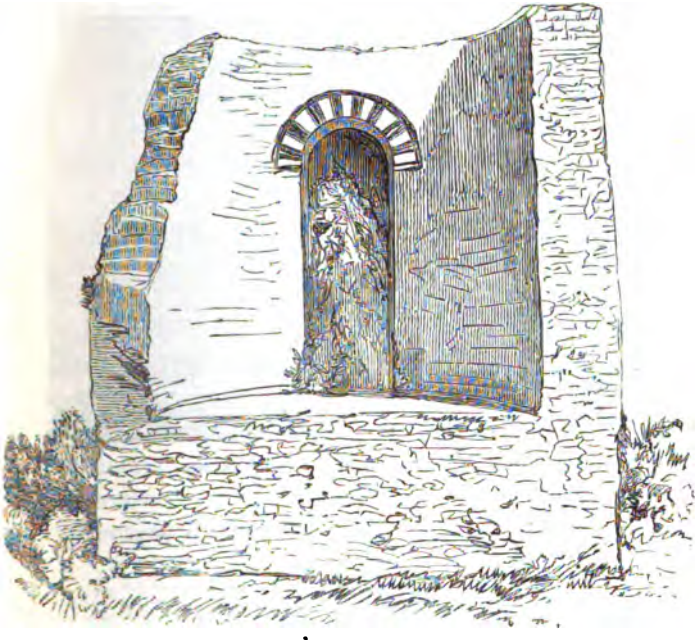

COUPE D'UNE TOUR DE DAX.

Les fenêtres qui éclairent les pièces dans la partie supérieure des tours sont partout, comme à Senlis, cintrées avec des claveaux de pierre alternant avec des claveaux composés de briques.

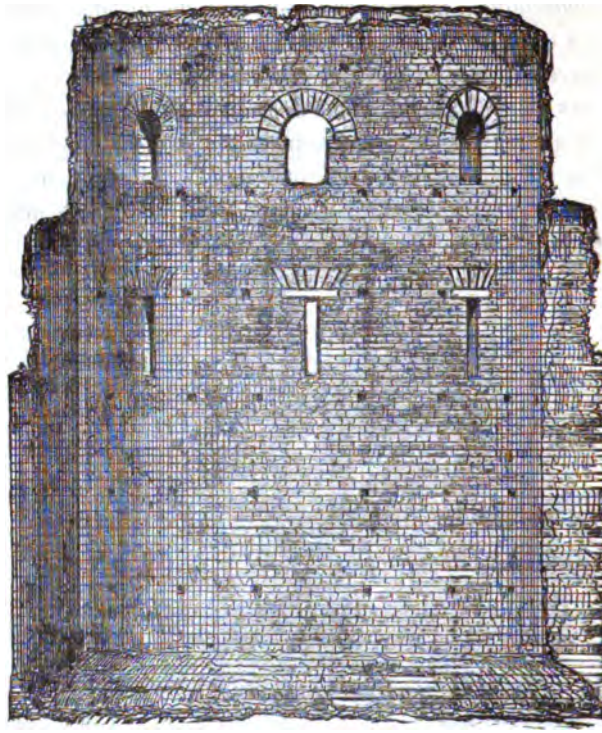

TOUR ROMAINE DE L'ENCEINTE DE FRÉJUS.

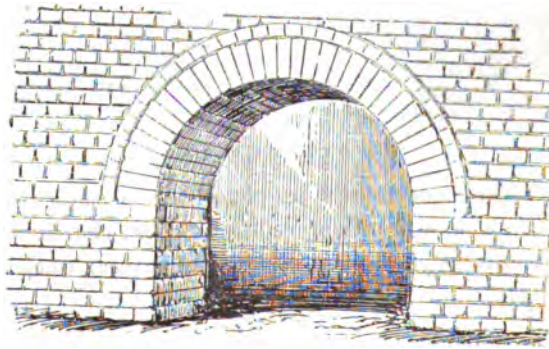

PORTE PATICIÈRE, A FRÉJUS.

Le revêtement des murs est formé de pièces régulières. A Senlis, sur l'appareil du revêtement d'une des tours, des rainures ont été pratiquées de manière à former à l'extérieur une sorte d'ornementation générale, car toutes les pièces de l'appareil sont incrustées de ces espèces de rayures : on en connaît de semblables sur l'appareil du théâtre de Champlieu et sur celui des arènes de Gennes. Ce fait, que M. de Caumont avait signalé précédemment, se présente plus nettement encore dans une tour du château de Senlis.

Les murailles de Senlis présentent des chaînes de briques formant des lignes horizontales dans le revêtement extérieur, comme à Beauvais, à Bayonne, à Dax, à Bourges, dans toutes les villes qui ont conservé des débris de leurs murailles antiques (Voir les pages précédentes).

M. de Caumont engage toutes les personnes présentes, et particulièrement les membres de la Société de Senlis, à veiller à la conservation de ces beaux restes de la première enceinte de Senlis : ce sont, dit-il, les plus beaux titres de noblesse de la ville, car ce sont les preuves de son importance dès les temps de la domination romaine.

M. le docteur Bourgeois lit un mémoire sur les principaux monuments de la ville de Crépy et de ses environs. Ce travail intéressant renferme des documents nouveaux et consciencieusement étudiés.

MÉMOIRE DE M. BOURGEOIS.

L'étude dont nous faisons l'essai nous oblige à remonter aux époques les plus reculées et conséquemment les plus obscures, et jusqu'en ces derniers temps, les plus problématiques.

Cette partie de la France que nous habitons et particulièrement la ville et les environs de Crépy dont je m'occupe, fournissent à mes observations des monuments de presque tous les âges.

Les plus anciens sont ceux qui ont été découverts depuis moins de trente ans, et dans les circonstances les plus fortuites, sur le penchant des collines et aux flancs des rochers. Ce sont des *grottes sépulcrales*, dont deux seulement nous ont été révélées jusqu'à ce jour. Mais leur rapprochement à moins de 5 ou 6 kilomètres, l'une sur le bord de la vallée Ste-Marie et l'autre sur celui de la vallée d'Autonne, non loin de leur confluent, nous donne le droit de penser qu'il existe encore d'autres témoignages semblables de l'histoire la plus reculée de notre contrée.

ORROUY. — Ces deux sépultures, dont l'une, celle d'Orrouy, a été découverte en 1859, n'ont pas été primitivement étudiées à tous les points de vue de la science.

Quelques personnes possédant des connaissances diverses ont été les témoins, plus ou moins attentifs, de l'extraction d'un nombre considérable de squelettes, entassés presque tous dans la même caverne et dans laquelle se trouvaient quelques fragments de l'industrie primitive, c'est-à-dire des poteries grossières, des haches ou couteaux en silex poli et taillé, avec une petite cuillère de bronze très-délicate et portant une figurine à l'extrémité du manche.

Cependant cette cuillère, d'un travail qui dénote déjà une époque moins ancienne, ne prouve nullement que la sépulture ne soit pas de l'âge de pierre, attendu qu'il a été impossible de préciser le niveau de son gisement au milieu des squelettes ou au-dessus d'eux, c'est-à-dire dans le sable qui les recouvrait et qui avait été accumulé par le travail souterrain des animaux, tels que lapins et renards. En effet,

leurs terriers prenaient naissance dans la petite caverne, d'une hauteur de 50 centimètres, dans laquelle des enfants s'introduisaient à plat-ventre pour s'y mettre à l'abri ou pour y faire du feu.

SÉRY. — L'autre sépulture, que l'on connaît depuis 1839, sur le territoire de Séry, contenait aussi bon nombre de squelettes, de fragments de poteries grossières et quelques armes en os et en silex. Mes nombreuses investigations ne m'ont pas encore fait découvrir ces vestiges d'une industrie primitive que les propriétaires du terrain n'ont pas conservés, malgré le commencement d'une collection de divers objets maintenant dispersés.

Les personnes qui furent témoins de l'ouverture de la caverne n'ont pu me fournir de plus amples renseignements que ceux qui sont consignés, sur leurs données, dans l'*Annuaire* historique du département pour 1843.

Cependant, des documents que je n'avais pu me procurer viennent de m'être promis et indiqués par M. l'abbé Barraud, chanoine de la cathédrale de Beauvais et archéologue distingué ici présent. Ces données sont relatives à la caverne de Séry, qu'il a visitée peu de temps après sa découverte et où il a recueilli quelques objets. Je suis heureux d'en adresser mes remercîments à M. l'abbé Barraud; c'est déjà un commencement de la réalisation de mes désirs. J'en espère la continuation pour le travail commencé.

L'auteur de l'*Annuaire*, le savant et judicieux M. Grave, de regrettable mémoire, ne fait aucune difficulté de classer la grotte de Séry parmi les monuments celtiques.

Cette opinion paraît encore accréditée par une circonstance anatomique, celle de la perforation d'un humérus sur deux, les seuls dont j'aie trouvé les fragments inférieurs dans le terrain voisin de la grotte où les squelettes ont été enfouis

sans ordre et sans précaution et d'où je n'ai pu extraire, jusqu'à ce jour, que de petits os disparates, mais suffisants pour me faire reconnaître les restes d'individus d'âges et de sexes différents.

On sait que cette particularité de la perforation de la cavité olécranienne de l'humérus est extrêmement rare à notre époque et l'était même déjà aux Vᵉ et VIᵉ siècles, suivant nos recherches anthropologiques du mont Berny, de Champlieu et de Chelles, en 1853.

Elle est, au contraire, dans la proportion de 2 sur 27 pour le Long-Barron de Chamant, et de 8 sur 34 pour la sépulture d'Orrouy.

Si j'avais pu me procurer des crânes de la grotte de Séry, il est probable que j'aurais eu à y constater des caractères, distinctifs de races comme dans ceux d'Orrouy, dont les mensurations et même l'aspect antérieur sont généralement très-différents de ceux qui proviennent de fouilles relativement moins anciennes.

Il y a donc beaucoup de raisons pour admettre que les cavernes de Séry et d'Orrouy sont d'une époque à peu près, sinon entièrement contemporaine.

CHAMPLIEU. — Pour procéder par ordre chronologique, j'aurais à m'arrêter longtemps au double et même triple monument de l'époque gallo-romaine que le canton de Crépy possède à Champlieu, sur le territoire même de la commune d'Orrouy et non loin de la grotte des Morts.

Mais ce sujet, traité complètement par des voix et des plumes plus autorisées, se trouve, par cette même raison, connu de toutes les personnes qu'il peut intéresser, et il me suffira d'en faire une simple mention dans un aperçu général où j'ai surtout à m'occuper *du moins connu* pour solliciter

les secours et les lumières des nombreux savants qui nous font l'honneur de nous visiter aujourd'hui.

VEZ. — Nous n'avons pas à Crépy ni aux environs, comme dans la ville de Senlis, des monuments importants antérieurs à l'établissement du christianisme en Gaule, ou même contemporains de sa propagation dans le *Pagus Vadensis.*

L'ancienne capitale de ce pays ne consiste plus qu'en une agglomération d'une centaine de chaumières formant le village de Vez, une église qui atteste des travaux successifs et disparates du XIIe au XVIe siècle, et les restes d'un château dont j'ai l'avantage de faire passer une photographie sous les yeux de l'honorable assemblée.

Ces vestiges sont restés à peu près dans le même état depuis le règne de Charles VII, qui fit démolir la forteresse après la dévastation dont elle venait d'être victime. On y trouve encore des traces du XIIIe siècle, notamment dans le corps-de-logis, mais non plus d'une époque antérieure, quoique l'on pense généralement que le premier château de Vez fut bâti à la fin du IXe siècle et qu'il ne vint, selon Carlier, au pouvoir des comtes de Crépy que vers le milieu du siècle suivant.

Cette dernière époque devrait déjà offrir à notre observation quelques-uns des monuments de la nouvelle capitale; mais ils ont tous été ou complètement détruits ou refondus dans de nouvelles constructions, sur les mêmes emplacements.

CRÉPY.—*Origines. Étymologie.*—En ce qui concerne les grottes ou cryptes, dont les premiers habitants de Crépy se seraient fait des maisons, et d'où serait dérivé le nom de *Crispeium,* employé au moyen-âge; pour réfuter cette opinion, il ne s'agit que de parcourir les dédales de ces sou-

terrains pour reconnaître que ce sont de simples carrières, creusées depuis longtemps pour les constructions de la ville et des environs et dont une partie fut ultérieurement voûtée à ogives, probablement aux époques de guerre et de terreur.

Quant à la prétention de faire dériver *Crispeium* de crypte, mot avec lequel il a fort peu d'analogie, je crois pouvoir lui substituer plus avantageusement celle qui est empruntée tout naturellement à la configuration frappante du rocher en forme de promontoire, sur lequel est bâtie la ville, une *croupe*, en langage ordinaire, un *crépon* ou *crespon*, en terme architectural, qui signifiait chevet, au moins à l'époque du XIVe siècle.

De ce mot Crespon à celui de Crespy, que l'on écrit encore souvent, il y a certainement bien moins loin que de crypte, qui n'offre de similitude que dans les deux premières lettres.

Châteaux de Crépy. — Pour ce qui est des monuments des premiers siècles du christianisme, Carlier et les auteurs dont il invoque le témoignage, nous apprennent que les substitutions ont été fréquentes.

A la place où le roi Dagobert possédait au VIe siècle un édifice peu considérable sur la *croupe*, avec une église à côté, il aurait existé sous les règnes de Charlemagne et de ses premiers successeurs un château et une église, mentionnés dans plusieurs titres authentiques.

Ceux-ci sont confirmés par d'autres qui attestent une nouvelle reconstruction au commencement du XIe siècle.

L'église, dédiée à saint Denis, présente encore aujourd'hui cinq travées, qui datent de cette dernière époque.

Pour le château dans lequel le comte Raoul II fonda en 949 un chapitre, en l'honneur des reliques de saint Arnoult, il fut entièrement transformé en monastère, sous l'invoca-

tion de ce Saint, par le comte Gauthier, deuxième fils et successeur de Raoul.

Le long règne de ce prince, devenu plus puissant que le roi de France, lui permit d'habiter un autre château qu'il fit construire non loin du premier, vers le midi et sur le bord escarpé du vallon de Ste-Agathe où il établit, vers le couchant, la citadelle ou donjon, et vers le levant, l'habitation confortable et princière, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Donjon. — Le donjon fut souvent le point de mire de ceux qui se sont successivement disputé la possession de notre capitale, au détriment de son intégrité. Son antique citadelle ne présente plus, de ce qui put être l'œuvre de Gauthier II, que deux tours tronquées qui flanquaient la porte d'entrée de la cour, dont les éboulements et les travaux des siéges ont même fait disparaître une grande partie.

Pour la portion de corps de logis que l'on décore aujourd'hui du titre pompeux de château, son aspect suffit pour faire reconnaître qu'elle ne fit pas partie de la construction de Gauthier II, et c'est pour cette raison que nous n'en parlerons pas ici.

St-Arnoult. — L'emplacement du château de Raoul II, que son fils Gauthier transforma en couvent de St-Arnoult, ne nous a laissé que des traces dubitatives de ce monument engagées dans la reconstruction d'un monastère, probablement plus grand avec cloître, de forme régulière, et chapelle spacieuse, du style des XIIe et XIIIe siècles, dont il reste encore de beaux fragments et notamment les piliers de tout un côté avec chapiteaux ornés dans le genre de ceux de la chapelle de l'abbaye de St-Vincent de Senlis, avec lequel il avait beaucoup d'analogie.

Les fragments qui peuvent avoir appartenu soit à l'ancien château, soit au premier couvent, seraient ceux de la chapelle ou d'une crypte, ou d'un caveau primitivement situé sous le chœur et les bas-côtés de la grande chapelle, en partie détruite avec une portion du couvent à la fin du siècle dernier.

Commanderie du Temple. — Si le temps et le cadre de ce travail me l'avaient permis, j'aurais exposé au jugement de mon savant auditoire les idées qui m'ont été inspirées par un examen direct et attentif, sur les différents monuments de Crépy dont l'histoire est restée obscure ou mal interprétée. J'examinerais l'église St-Denis, le couvent et l'église romane de Ste-Agathe, les églises de St-Martin et de St-Germain-de-Bouillant dont la fondation remonte à l'introduction du christianisme dans nos contrées, les portes aux Oinctiers et du Pont malheureusement démolies au commencement de ce siècle.

Ce que je ne puis cependant passer sous silence, précisément à cause du mutisme des auteurs, c'est l'établissement d'une commanderie du Temple à Crépy, et dont j'ai fait d'abord la découverte à Paris dans la galerie des estampes de la Bibliothèque impériale.

Le dessin que j'en ai levé se rapporte exactement aux trois arcades de la maison située à Crépy, rue Holand, vis-à-vis la rue de Paris.

M. Grave leur avait reconnu un caractère religieux et leur avait assigné pour date la fin du XIIIe siècle, à cause des ogives contiguës sous-divisées en deux ogives trilobées avec trèfles dans le tympan commun.

C'était, en effet, la façade d'un édifice dont le dessin trouvé portait au bas le titre de *Commanderie du Temple, à Crépy.*

Le second étage, superposé au premier, se compose d'ouvertures plus étroites et plus allongées, surtout celle du milieu, en rapport avec le développement médian du pignon au sommet duquel l'ogive se porte à la rencontre d'un cercle en œil-de-bœuf, au milieu duquel se trouve une petite rosace en feuille de trèfle.

Au rez-de-chaussée, on voyait au contraire trois arcades en plein-cintre appuyées sur des chapiteaux qui devaient avoir été supportés par des colonnes, probablement supprimées à l'occasion de l'ouverture de deux fenêtres modernes et à angles droits, entre les chapiteaux des deux arcades extrêmes.

La partie latérale que le monument nous présente à l'Orient ne contient qu'une porte romane à deux vantaux, et, au niveau du dernier étage de fenêtres ogives de la façade, une fenêtre simple et longue rappelant l'époque romane, aussi bien que les arcades du rez-de-chaussée et les modillons du toit et du pignon, tandis qu'un pan de mur en ruine, vers le couchant, porte encore des arcades ogives qui avaient pu faire partie d'une galerie plus ou moins prolongée.

A l'aide des auteurs qui ont écrit sur l'Ordre des Templiers, je ne désespère pas de trouver un jour l'histoire de leur établissement de Crépy et peut-être les dates de construction et de remaniement de leur église; mais, pour la partie architecturale, il est peu probable que nous soyons jamais renseigné sur les détails que les dessins ne peuvent nous fournir.

Je termine en renouvelant ma prière aux personnes compétentes de vouloir bien me communiquer ou m'adresser, dans un intérêt commun, les renseignements à l'aide desquels je pourrai continuer le travail dont je viens de poser les jalons.

M. Magne commence la lecture du travail de M. Alfred

Paisant, substitut du procureur impérial à Laon, sur cette question posée par M. de Caumont :

De l'origine et de l'administration des biens des évêques et du clergé dans le nord de la France, du Ve au Xe siècle.

MÉMOIRE DE M. ALFRED PAISANT.

M. de Tocqueville a écrit un livre, abondant en vues profondes, qu'il a intitulé : *L'Ancien Régime et la Révolution.* Œuvre sans paradoxes, dégagée de puérils parti-pris, d'un grand historien en un mot, elle a surpris beaucoup de lecteurs en leur apprenant et en leur démontrant que le nouveau régime n'était pas si nouveau, et que réciproquement tout n'était pas absolument vieux dans l'ancien régime, à le prendre à la date même de 1789. Cet exemple, qui nous frappe parce qu'il est tiré de la réalité de faits qui passionnent encore un grand nombre d'esprits, doit rester profondément gravé dans la raison de toutes les personnes appelées à étudier l'histoire des révolutions plus reculées.

Dans le lointain de la perspective, le premier coup-d'œil embrasse l'ensemble des grands bouleversements : il faut une étude attentive pour découvrir, dans les ruines apparentes du passé, beaucoup de monuments utiles encore au présent, ou qui lui ont prêté leurs pierres ou leurs ornements. Un savant archéologue, en recherchant la forme habituelle des châteaux de la Loire au IVe siècle, saura retrouver dans ceux de Jublains et de Larçay des tours cylindriques dont les fondations se composent encore de débris sculptés et de fragments de colonnes provenant de constructions antérieures (1). — L'histoire a de ces surprises et en grand

(1) M. de Caumont, *XXIXe session du Congrès archéologique*, p. 278.

nombre pour l'observateur studieux. Un des plus grands mouvements de la vie de notre pays—les invasions des barbares — nous présente le même spectacle. Quand l'imagination cherche à figurer à nos yeux la vie de cette douloureuse époque, il nous semble voir des hordes de barbares de toutes nations et de toutes couleurs, tatoués, ornés de perles ou de verroteries, nus, les cheveux relevés en touffe au sommet de la tête, de vrais sauvages en un mot (1), se jetant comme des loups affamés sur toutes nos campagnes, débordant du Rhin comme un limon vivant pour couvrir toutes nos cités, détruisant sur leur passage les exploitations rustiques, les monuments des villes, pillant, massacrant et offrant, au milieu de leurs orgies, de hideux sacrifices à de sombres divinités. Et puis alors on ne voit plus qu'eux; la Gaule semble être détruite; à peine une chétive population de petits commerçants dans les villes, de colons ou d'esclaves dans les campagnes, paraît elle seule avoir survécu pour servir aux besoins du luxe des vainqueurs ou cultiver leurs terres.

C'est bien là l'extérieur de la vérité; et aussi, il faut le dire, c'est la vérité du premier moment. Quand le Nil déborde, on ne sait pas s'il apporte la dévastation sur ses bords, ou s'il va fertiliser le sol sur lequel il se répand. Mais l'assimilation ne tarde pas à commencer. La civilisation, dans ce travail, procédant, non pas brutalement comme l'invasion, mais par une infiltration latente et continue, remonte goutte à goutte à la surface de la société et reprend tous ses droits; et bientôt elle a vaincu son vainqueur, comme, au dire d'Horace, la Grèce avait fait de son farouche envahisseur, le peuple romain.

La société gallo-romaine offrait aux Francs, aux Burgondes et aux Goths, ses principaux envahisseurs, des institutions

(1) V. *Mœurs des Germains* de Tacite, édit. Panckoucke.

solides, assurées par une existence de quatre siècles et plus d'une existence brillante et que le christianisme ranimait de son divin souffle. La vie municipale, assez longtemps éteinte sous un odieux système d'impôts, avait reçu de l'empereur Valentinien une nouvelle impulsion. La Gaule paraît avoir eu la première le privilége de la création des *defensores civitatum* : Probus, à qui fut adressé, en 365, le rescrit par lequel le prince instituait ces *defensores*, était alors préfet du Prétoire des Gaules. Magistrats électifs, dépendant du suffrage universel des citoyens, ils avaient pour mission, suivant le dire d'un empereur, d'accomplir ce que leur nom signifie, c'est-à-dire de *défendre*. Ils protégeaient le peuple, même le paysan, et surtout les pauvres membres des curies — soi-disant privilégiés de la cité — contre l'avidité des agents de l'Empereur.

Les 115 cités de la Gaule, comprises dans les 17 provinces de cette contrée, étaient donc pourvues de ces magistrats, et bientôt les évêques furent, par une double élection, deux fois les représentants des cités, au point de vue religieux comme évêques, au point de vue politique comme les premiers magistrats des villes (1). Ainsi, dit le savant et regrettable La Ferrière, apparaît, pour toutes les cités de la Gaule, une institution uniforme, qui est favorisée par son origine populaire, et protectrice des intérêts de tous, — qui va grandir et se fortifier par son alliance avec l'épiscopat. Ce fut l'évêque, en sa qualité de défenseur de la cité, qui sauva, dans bien des villes, les habitants du fer des barbares et des horreurs de la famine.

Dès cette époque, l'évêque jouit, dans toute l'étendue de l'Empire, d'un grand privilége; sa dignité l'affranchit complètement de l'incorporation à la curie. Cet affranchissement

(1) *Hist. du Droit*, t. II, p. 296.

avait pour effet de ne pas le rendre responsable, comme les curiales, du montant des impositions énormes frappées sur la Gaule comme sur le reste de l'Empire : « Solum episcopum facultates suas, sicut antea constitutum, nullus adigat mancipare, sed antistes maneat, nec faciat substantiæ cessionem (1). » Pour apprécier la valeur de ce privilége, il faut savoir que dans la Gaule, au temps de Constantin, le rôle des contributions foncières s'élevait à 1,529,000 cotes, produisant chacune 25 *aurei* (378) : au total, 542,795,000 fr. En définitive, c'est presque l'exemption de l'impôt accordée aux biens de l'Église dès cette époque reculée ; car ne leur faire payer que le tribut ordinaire, c'était leur assurer la plus grande faveur au milieu de l'accablement universel.

Quand le christianisme eut été associé à l'Empire, dans la personne de Constantin, l'Église fut l'objet des plus grandes faveurs. « Que chacun, disait une constitution de ce prince « adressée au peuple, ait le droit de laisser en mourant ce « qu'il veut de ses biens, à la très-sainte assemblée catho- « lique de l'Église, et que ses décisions ne soient pas vaines : « c'est une véritable dette envers les hommes que de leur « laisser la liberté de leur volonté suprême, à ce moment « passé lequel ils ne peuvent plus rien vouloir, et de leur « laisser un choix désormais irrévocable. » Les empereurs Honorius et Théodose, près d'un siècle après, énumeraient les immunités dont devaient jouir les églises. (Loi V, titre II, *De sacrosanctis ecclesiis*). En l'an 470, les empereurs Léon et Anthémius adressaient à Armesius, préfet du Prétoire, des ordres pour empêcher la dilapidation des biens des églises, et en établissaient d'une manière formelle l'*inaliénabilité :* « Nec si omnes, cum religioso episcopo, et œco-

(1) Code Théodosien, *De Decur.*, XII, 1, 49. Constantin et Constance, an 361.

nomo clerici in earum possessionum alienationem consentiant;—ea enim quæ ad Beatissimæ Ecclesiæ jura pertinent, vel posthac fortè pervenerint, tanquam ipsam sacrosanctam et religiosam Ecclesiam, *intacta* convenit venerabiliter custodiri; ut, sicut ipsa religionis et fidei mater perpetua est, ita ejus patrimonium jugiter servetur illæsum. » Les biens sont donc inaliénables, quand bien même tous, avec le très-religieux évêque et l'économe, consentiraient à l'aliénation de ces biens ; « car tout ce qui appartient aux droits de la très-heureuse Église, ou tout ce qui peut lui arriver par la suite, doit être gardé intact et avec vénération, comme s'il s'agissait de la sacrosainte et religieuse Église elle-même; de même qu'elle est à perpétuité la mère de la religion et de la foi ; de même son patrimoine doit être conservé sans souffrir aucun dommage. »

Outre leur inaliénabilité, les biens des églises et du clergé étaient exempts de la plupart des impôts. On admet généralement que cette exemption était complète. Je ne saurais le croire, au moins au Ve siècle, en présence de l'énumération faite par les empereurs Honorius et Théodose. On décidait, par exemple, qu'ils devaient participer aux charges de reconstruction des ponts et des routes. Les membres du clergé, personnellement, étaient affranchis des impôts : « Ne sacrilego livore quorumdam a divinis obsequiis avocentur. » (Code Théodos., XVI, II, 2.)

Avant Constantin, les églises n'étaient pas complètement dénuées de propriétés : elles possédaient au moins leurs temples et tous les objets nécessaires au culte. Mais, à partir de Constantin, commence pour le clergé une immense richesse territoriale. On peut relever cinq sources principales d'acquisition pour l'Église :

1° Les libéralités des princes faites sur leur domaine ou le domaine national;

2° Les donations faites par les particuliers.

3° L'Église s'enrichit des temples arrachés au paganisme, des synagogues des Juifs, des établissements des sectes hérétiques condamnées.

4° De plus, les biens qui avaient été usurpés, pendant les persécutions, par les cités, furent rendus au clergé, quelle qu'ait été la durée de la possession, tandis que l'Église devenait propriétaire des biens possédés par elle (même sans titre) pendant trente ans. D'un autre côté, au témoignage d'Eusèbe, une constitution de Constantin à Licinius ordonnait la restitution *gratuite* et sans *indemnité* de ceux même des biens de l'Église qui avaient été *achetés* de bonne foi pendant la persécution. Décision assurément inique et qui témoignait d'une faveur sans mesure pour les établissements ecclésiastiques.

5° Enfin, de la protection exercée par le clergé sur la classe des affranchis naissaient pour lui, en retour, plusieurs avantages importants. Depuis l'avènement du christianisme, on avait regardé les évêques comme les patrons de ceux des esclaves qui étaient arrivés à la liberté, soit par une émancipation faite dans un temple, soit par une émancipation testamentaire : « servos vel per testamentum ecclesiæ commendatos, vel in ecclesia manumissos. Certaines lois (1) disposaient que ceux qui avaient été mis en liberté devant l'évêque et nommés *tabularii*, devaient rester libres sous la protection du clergé, lui payer un cens, et leur laisser leurs biens quand ils mouraient sans postérité.

Le clergé de la Gaule profitait sans doute, comme celui du reste de l'Empire, de toutes les dispositions de la loi qui lui attribuaient, à divers titres, des biens inaliénables. Mais, dans cette province, la conversion de Clovis produisit, à ce

(1) Voir *Loi des Ripuaires*, 58, 1.

point de vue, des conséquences beaucoup plus avantageuses encore. Suivant M. Michelet, les biens immenses que Clovis assura aux églises, particulièrement à celle de Reims, durent étendre la salutaire influence de l'Église; quelque bien qu'on mît dans les mains ecclésiastiques, c'était toujours cela de soustrait à la violence, à la brutalité, à la barbarie. Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'étendue des possessions attribuées ainsi, dès les premiers temps du christianisme officiel, aux évêques représentants des diverses églises. Il est très-important d'observer qu'à cette époque l'évêque était le souverain administrateur des biens de toutes les églises de son diocèse : les domaines n'étaient donc pas à l'évêché pour subvenir aux seules dépenses du chef de la religion, mais à l'église administrée par les évêques. Cela ressort des canons de plusieurs conciles contemporains.

La religion chrétienne avait pénétré d'abord dans les villes et, presque dans chacune d'elles, un *inspecteur* ou évêque avait été élu par le suffrage des fidèles pour servir de soutien aux institutions de la cité proprement dite, en diriger le clergé, en surveiller l'église. On peut se faire une idée exacte, par quelques passages de l'intéressante *Vie* du grand évêque d'Arles, saint Césaire, des fonctions diverses qui incombaient à ce chef électif de la religion, sans parler de la magistrature civile dont il était investi à titre de *defensor*. Comme les chrétiens de l'Église primitive vivaient en communauté, l'évêque vivait autour de la cathédrale en communauté avec les membres de son clergé. Près du temple se trouvaient tous les bâtiments nécessaires à loger les clercs et à installer ce que nous appellerions maintenant les services religieux : orphelinat, écoles, bureau de bienfaisance sur les rôles duquel chaque pauvre était *immatriculé;* asiles où tout ce qui était faible, proscrit ou malheureux pouvait se réfugier; logements des employés ou *ministri* chargés des

distributions aux indigents ou d'autres fonctions. Voilà ce qu'était un évêché au Ve siècle. Dans cette confusion, les libéralités faites aux évêques s'appliquaient nécessairement à son église même, avec toutes les institutions qui y étaient rassemblées.

Clovis, le doux Clovis, non pas le féroce politique des dernières années de son règne, l'exterminateur de sa race, mais l'ami de saint Remi, ce doux Sicambre auquel le grand Saint disait si gracieusement de baisser la tête pour recevoir l'eau du baptême : « *Depone colla, mitis Sicamber;* » l'espoir de toute la nation, le fils aîné de l'Église à laquelle il conquit un si beau royaume, cet énergique commandant des forces militaires de sa tribu, consul et magistrat suprême de la nation gallo-romaine, qui fut acclamé roi plus pour ses bienfaits que pour ses conquêtes ; — Clovis, dis-je, fut le grand bienfaiteur du clergé. Après son baptême, il inonda, on peut le dire, la métropole de Reims de ses libéralités, et on peut juger, par le testament de saint Remi, de la magnificence avec laquelle il avait traité son saint ami. Ses libéralités ne se bornèrent pas à cette province : dans toute l'étendue des Gaules il combla les églises de ses dons. Lorsqu'après avoir enfin détruit en partie la monarchie des Wisigoths, il revint en 510 à Tours, inaugurant le consulat que l'empereur Anastase lui avait conféré l'année précédente, il fit à saint Martin et à toutes les églises de son État des donations considérables. Il paraît que tout le monde voulait avoir sa part dans ces immenses distributions : si la bonté du roi était inépuisable, l'avidité de certains membres du clergé était encore plus insatiable. Clovis, un peu impatienté de tant d'importunités, aurait, dit la Chronique, laissé échapper une spirituelle impertinence qui n'a rien de barbare : « Le bienheureux Martin, dit-il, est bon pour « m'aider, mais il est un peu cher en affaires : *Beatus*

« *Martinus est bonus in auxilio, sed carus in negotio* » (1). Ce roi n'en continua pas moins de se montrer libéral à un tel point que le concile d'Orléans fit un canon spécial, « De oblationibus vel agris quos dominus noster Rex Ecclesiis suis conferre dignatus est. »

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'origine des biens donnés par Clovis : cette question se rattache directement au sujet qui nous occupe. C'est au règne de ce prince que s'en trouve la solution. A cette époque, en effet, nous voyons, avec certitude, comment les domaines des empereurs passèrent des mains des administrateurs impériaux à celles des évêques. Ici, nous revenons aux idées émises au commencement de cette étude. Il est permis d'affirmer, dans l'état actuel de la science, après les remarquables travaux de M. Pétigny, que la conquête faite par Clovis au V° siècle, et dans les premières années du VI°, eut tous les caractères d'une intervention armée, opérée conformément au vœu même des populations. Les peuples, en-deçà comme au-delà de la Loire, ne subirent pas, à proprement parler, une invasion. La marche de Clovis fut disciplinée, humaine, régulière. Il n'est pas douteux que la race gallo-romaine subsista presque entière après cette conquête. Les deux peuples, le vainqueur et le vaincu, restèrent séparés, chacun vivant sous la législation qui lui était propre : les Gaulois, sous l'empire des lois romaines ; les Francs, sous l'empire de leurs coutumes. Les conditions de la propriété en général ne subirent aucun changement : on ne vit pas de déposessions violentes : les propriétaires gallo-romains ne furent pas en masse chassés de leurs terres : les vainqueurs — une poignée d'hommes par rapport à la nation — trouvèrent des ressources suffisantes dans les biens des établissements

(1) M. Pétigny, p. 53.

publics, dans les propriétés qui avaient été affectées au service des grands dignitaires de l'Empire sur le territoire de la Gaule, et par-dessus tout, dans les immenses étendues des domaines propres aux empereurs. Plusieurs de ces domaines équivalaient à des provinces; l'avidité des agents impériaux, la multiplicité des cas de confiscation, la ruine des populations rurales en avaient sans cesse étendu les limites. Clovis se montra, contrairement à ce que la plupart des historiens ont cru et écrit, tellement respectueux à l'égard des propriétés privées, que lorsque dans la marche de ses armées quelques objets avaient été soustraits ou des domaines dévastés, il faisait réparer le dommage ou restituer les objets, sur la seule plainte des évêques. Il ne distribua aux églises que ce que le droit de conquête lui avait légitimement acquis : de telle sorte qu'il n'y eut, pour ainsi dire, pas d'interruption dans l'administration de ces biens. Aussitôt qu'avec Syagrius les derniers vestigés de l'autorité de l'Empire avaient disparu, le roi Franc, autant que le lui permettaient ses lointaines et nombreuses expéditions, avait pris la succession de cet Empire. Les institutions municipales n'avaient point été englouties dans le naufrage; mais tout ce qui n'avait pas une vie propre dans la province des Gaules, tout ce qui se rattachait, par une hiérarchie quelconque, au pouvoir centralisé dans la capitale de l'Empire, avait disparu en même temps que l'organisation militaire, à laquelle tout cet ensemble était uni par le lien le plus étroit. Ainsi, les fonctionnaires chargés de la gestion des domaines du fisc, avaient été, il y a tout lieu de le croire, remplacés par des agents du nouveau prince : au fond, l'organisation de ces domaines avait, sans nul doute, été maintenue : les administrateurs, dont la mission était de centraliser les revenus et la haute direction de ces domaines, avaient été contraints de se retirer. Les intendants proprement dits, les *villici*, les *coloni*, les serfs,

étaient restés sur le sol occupés à travailler, comme par le passé, mais pour de nouveaux maîtres. Clovis détacha un grand nombre de ces domaines pour les octroyer aux églises; j'en tire quelques exemples, cités dans l'ouvrage si remarquable de M. de Pétigny.

Lorsqu'il fit don à saint Fridolin de l'île de Seckingen, il s'assura qu'elle appartenait au fisc : « Nam ad regalem potestatem ab antiquis temporibus ipse locus pertinere non ambigebatur. » La donation du domaine des ducs de Toulouse faite à St-Germer était sans doute la *villa* où résidaient les commandants romains. Enfin, lorsqu'il accorda à l'abbé de St-Jean-de-Réomay toute l'étendue de terre qu'il pourrait parcourir en un jour, monté sur son âne, il ajoutait cette réserve « que les terres seraient au fisc : — *quidquid de fiscis nostris circuisset.* » C'est, sans doute, un domaine semblable qu'il avait accordé à l'église de notre saint Rieul, ou Regulus. A Senlis, dans cette cité même, il avait assisté avec toute sa cour à l'ouverture du tombeau de saint Rieul, découvert miraculeusement suivant la légende ; il avait voulu avoir une dent du Saint, et avait fait cadeau d'une châsse d'or pour recevoir les reliques ; puis il avait fait construire une magnifique église et l'avait dotée d'une belle terre, située sur le bord de la Marne, pour subvenir aux frais du culte.

Il n'existait pas dans la Gaule de petits propriétaires ; les terres étaient réunies dans un très-petit nombre de mains : la propriété y avait subi, comme le reste, l'organisation romaine. Cette organisation fut la première donnée aux domaines possédés par le clergé. La plupart des ecclésiastiques, aux IVe, Ve et VIe siècles, appartenaient à la nation gallo-romaine; les évêques, choisis le plus souvent dans les maisons opulentes de la cité, parmi les *potentes*, étaient habitués, par des traditions de famille, aussi bien que par l'exemple universel, au mode d'administration usité chez les Romains,

et dont, à une époque très-reculée, Caton, dans sa *Somme rustique*, nous fournit déjà le modèle. Pas de fermiers : des colons, qui, de libres qu'ils étaient à l'origine, étaient insensiblement tombés dans une sorte de servage, et ne se distinguaient alors des serfs, que par des différences quasi-nominales. Dans chaque domaine, on voyait des officiers de diverses espèces, *ministri*, plus ou moins engagés dans les liens de la servitude, ayant à leur tête une sorte d'intendant, le *villicus*, le plus souvent esclave lui-même. C'est, à n'en pas douter, le mode le plus détestable d'administration. On en peut juger par les exemples, pris dans notre époque, du travail *servile*. On n'obtient du travail de l'esclave que par le fouet du *commandeur* ou la surveillance incessante et l'autorité bienveillante et charitable d'un maître doué de qualités exceptionnelles : la crainte ou l'affection peuvent, suivant les cas, faire rendre au travail de l'esclave quelques bénéfices. Mais (nous parlons au point de vue économique, bien entendu) il y a quelque chose de plus fort que la crainte et de plus sûr que l'affection : c'est, ô misère humaine ! l'intérêt personnel, ou, s'il faut voiler d'un grand nom et d'une image retentissante ce mobile vulgaire, c'est la liberté. Car liberté, responsabilité, intérêt personnel, c'est tout un. Redisons donc, avec le poète, cette sublime métaphore, expression magique d'un axiôme d'économie politique ou domestique élémentaire :

> Dès que son fier sourire éclaire un coin du globe,
> Les peuples éblouis se l'annoncent entre eux ;
> Les sillons effleurés d'un seul pli de sa robe
> Livrent au moissonneur un pain plus généreux.

Les évêques, qui n'avaient pas lu M. de La Prade, en étaient encore à craindre cette fière et superbe Fée, que l'on appelle Liberté : qui sait ? Ils la craindraient peut-être encore

s'ils revenaient au monde. Donc colonat et servage : voilà la base de leur administration.

Les conciles nombreux qui se réunirent dans cette période de notre histoire, ne manquèrent jamais de s'occuper des biens de l'Église. Mais le point de vue de ces pieuses assemblées était tout autre que celui de la bonne ou mauvaise exploitation des domaines ecclésiastiques. Des abus d'un autre genre menaçaient cette source de leurs richesses. Les revenus des biens des évêchés n'étaient pas tous correctement employés aux besoins des églises. D'un autre côté, il fallait assurer à ces biens la perpétuité par des prohibitions d'aliéner.

Trois conciles, tenus dans les premières années du VIe siècle, sur le territoire de notre France actuelle, contiennent des dispositions intéressantes pour notre sujet. Le premier fut tenu à Agde en 506; ses décrets étaient applicables principalement au royaume d'Aquitaine. En 517, une autre assemblée du même genre eut lieu à Epaone. On n'est pas bien fixé sur la situation de cette ville, dont le nom paraît tiré d'une divinité gauloise : *Deæ Eponæ ;* on incline à croire que c'est la ville de Yenne, au diocèse de Belley. Il réunissait la plupart des évêques du royaume des Burgondes. Entre ces deux dates, en 511, en présence de Clovis et l'année même de la mort de ce roi, un concile était tenu à Orléans ; celui-ci concernait le royaume des Francs.

Cette réunion des évêques à Orléans doit être considérée comme un des événements les plus importants de notre histoire nationale. Ce concile ne contribua pas médiocrement à assurer l'établissement de la dynastie mérovingienne. Par l'expression enthousiaste de leur reconnaissance pour le héros de cette dynastie, sous l'inspiration du fougueux Melanius, les saints prélats réunis dans cette assemblée affirmèrent et affermirent (que l'on me permette cette espèce de jeu de

mots) l'union de la nation avec son chef : c'était par là même fonder l'unité nationale, et la véritable date de cette fondation doit être reportée à 511, en plein concile à Orléans. Délégués spontanés de tous les peuples dont ils étaient les défenseurs, les évêques représentaient par un mandat tacite, il est vrai, mais régulier et fort, l'opinion de leurs administrés, de leurs fidèles, de cette vaillante population gallo-romaine, dont Clovis avait su deviner les instincts, et à laquelle il s'était assimilé avec une souplesse qui prouve tout son génie. C'est là le grand côté de cette assemblée ; je regrette vraiment de ne pouvoir m'y arrêter plus longtemps. Les trente-deux évêques réunis, renouvelant les décrets du concile d'Agde, prirent relativement aux biens du clergé, des dispositions que l'on peut résumer ainsi : — Les revenus des terres données par le Roi ou qu'il donnera dans la suite, avec exemption de tributs, seront employés aux réparations des églises, à l'entretien du clergé et des pauvres, et au rachat des captifs. L'évêque qui les administrera autrement, sera repris par des comprovinciaux et excommunié, s'il ne se corrige.

L'évêque doit avoir la moitié des offrandes faites par les fidèles dans l'église épiscopale ; l'autre moitié doit être distribuée aux clercs. Quant aux offrandes faites dans les paroisses, le tiers seulement appartient à l'évêque. Les terres, les vignes, les esclaves et l'argent donnés, soit à l'église épiscopale, soit aux paroisses, sont sous l'administration générale des évêques.

Avec ces biens, l'évêque doit nourrir le plus qu'il lui est possible de pauvres et d'infirmes ne pouvant travailler.

Si l'évêque donne à des clercs ou à des moines des terres ou des vignes à cultiver, ces biens reviendront toujours à l'Église ; et la prescription autorisée par les lois civiles ne s'applique pas aux biens ecclésiastiques.

Les successeurs de Clovis ne se montrèrent pas d'une libéralité aussi grande envers les églises; plusieurs d'entre eux ne respectèrent même pas les concessions qu'il avait faites. L'ordre apparent maintenu par lui cachait de nombreuses causes de désorganisation. Les rois mérovingiens, inégaux dans leur attitude vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique, passaient leur vie dans des alternatives de crimes et de pieuses actions : suivant que l'emportait en eux le remords ou la passion, ils étaient favorables ou hostiles aux évêques. Leurs *fidèles*, imitateurs de leurs vices plus encore que de leurs vertus, et dans l'âme desquels était engagée aussi cette grande bataille de l'homme barbare et de l'homme civilisé, abusaient à leur tour de leur puissance, soit pour obtenir des concessions injustes de la part du chef, soit pour usurper des biens défendus seulement par la crosse pastorale et les pouvoirs spirituels. De là bien des ombres au tableau brillant des richesses du clergé et une sorte d'instabilité dans ses possessions pendant l'espace écoulé de la mort de Clovis à l'avènement des Carlovingiens. Les Conciles multiplient leurs anathèmes contre les spoliateurs qui, souvent, ne sont autres que les rois. Les évêques paraissent se résigner à ne pas exiger l'exemption absolue d'impôts pour les terres de l'Église : c'est ainsi que nous voyons les Pères du Concile de Clermont présenter requête à Théodebert pour qu'il leur permît de jouir des biens de l'Église, en payant l'impôt ordinaire. Lothaire, roi de Soissons, frappe toutes les églises d'une contribution du tiers de leurs revenus. Grégoire de Tours raconte (au livre IV de son *Histoire*, ch. II), avec quelle énergie un évêque, doué du nom prédestiné d'*Injuriosus*, s'éleva contre les usurpations royales dans un concile tenu à Tours.

A partir du VIIe siècle jusqu'à l'avènement de Charlemagne, l'histoire des biens ecclésiastiques n'offre rien de

particulier : il règne, en outre, sur l'administration de ces biens, pendant la même période, une certaine obscurité. La raison en est simple. Une modification très-grave se produit ou se prépare dans l'état des personnes et des terres. Il n'est pas impossible de suivre presque pas à pas les transformations subies par l'homme ou la propriété dans cet intervalle. C'est un travail immense ; mais les documents ne manquent pas.

On connaît assez exactement par plusieurs textes des lois romaines, ou par les traités anciens d'agriculture, l'organisation du colonat et de la terre pendant l'époque gallo-romaine. Cette connaissance sert de point de départ pour permettre de saisir, sous des similitudes de noms, les différences qui se manifestent par des degrés assez sensibles dans cette organisation des personnes et des choses. L'histoire de cette évolution est en même temps celle d'une décadence. Les mots *colons*, *lites*, *serfs* expriment, au IXe siècle, des degrés dans la servitude plus qu'ils ne servent à désigner des stations dans la liberté.

Ces diverses classes de personnes sont, avec le peu de libres ou d'ingénus qui restent dans la campagne, celles qui sont attachées à la culture des terres. Si l'on veut se rendre compte de l'administration des possessions ecclésiastiques, il est indispensable de s'arrêter sur ce sujet.

A partir de Charlemagne, le domaine royal est, pour tout le temps malheureusement trop court que dure l'œuvre grandiose de ce prince, le type par excellence du domaine ecclésiastique. C'est donc dans le recueil des capitulaires de Charlemagne, dans ceux de ses successeurs, en même temps que dans les actes des conciles de la Gaule, dans les canons ou résumés de règles disciplinaires de certains évêques, comme Isaac de Langres ou Hincmar de Reims, que l'on doit chercher les éléments de cette étude. Enfin, et par-

dessus tout, les monuments connus sous le nom de *polyptyques*, et dont plusieurs ont été non-seulement conservés, mais encore édités et commentés avec la plus haute et la plus ingénieuse érudition, fournissent de précieux renseignements. On doit considérer comme un immense service rendu à la science l'admirable publication faite, par M. Guérard, des Polyptyques de l'abbé Irminon, abbé de St-Germain-des-Prés, et du monastère de St-Remi de Reims. Il n'est plus possible aujourd'hui de parler avec quelque autorité de ces matières, sans s'être pénétré de l'érudition substantielle qui distingue ces deux ouvrages. Avant qu'ils aient vu le jour, un des côtés les plus importants de notre histoire était à peu près méconnu ou livré aux hasards des conjectures.

On sait ce que sont les polyptyques. Ces documents ont, pour la plupart, à la fois les caractères d'un inventaire, d'un procès-verbal de bornage contradictoire, d'un réglement de services ou d'usages et d'une classification de terre et de personnes. On peut en tirer également des renseignements, malheureusement en petit nombre, sur l'agriculture de l'époque à laquelle ils ont été rédigés. Ces monuments ont dû être dressés universellement, dans tout l'Empire, par les soins de tous les évèques. Pépin, aussitôt monté sur le trône, avait fait décrire tous les biens des églises. Charlemagne ordonna à des commissaires généraux de lui envoyer l'inventaire des bénéfices, églises, alleux de chaque pays. Ses successeurs donnèrent des ordres analogues. Il n'est guère douteux que le polyptyque d'Adalard, abbé de Corbie, ait été exécuté en vertu des ordres impériaux. Adalard était un des principaux ministres de Charlemagne, dont il était le cousin. Chargé de missions importantes dont il s'acquitta glorieusement, il avait été placé à la tête de l'abbaye de Corbie, dont la puissance et la richesse passent toute imagination. L'abbaye de St-Ger-

main-des-Prés n'était pas moins bien dotée. Il en est de même de celle de St-Remi de Reims, objet constant de la faveur de nos rois. L'historien a donc sous la main des documents d'une haute valeur pour l'étude des biens ecclésiastiques. D'autres ont été décrits en Allemagne. Enfin, le R.P. D. Piolin, dans son *Histoire de l'église du Mans*, a analysé le polyptyque de saint Aldric, évêque du Mans, publié dans les *Miscellanea* du savant bibliothécaire de Colbert. Est-il besoin de faire remarquer ici combien il est regrettable que notre diocèse de Senlis ne puisse pas nous fournir de monuments de cette nature?

Quelques observations doivent précéder cette partie de l'étude que je poursuis. En premier lieu, il est à remarquer que l'ancienne discipline, qui mettait sous la main de l'évêque tout le territoire appartenant à l'Église, s'affaiblit de plus en plus, par suite du développement de la vie monastique : le clergé régulier, dont la tendance constante est de se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, se rend indépendant du contrôle de l'évêque pour l'administration de ses possessions.

En second lieu, les églises particulières d'un même diocèse reçoivent en propre des terres et essaient d'échapper à leur tour à la main de l'évêque. Comme il faut que chacune de ces églises puisse subvenir aux dépenses du culte et à l'entretien du clergé, on décide qu'il faut attribuer à chacune d'elles au moins un *manse*, libre de toutes charges. C'est ce que l'on peut induire des décrets du Concile de Meaux, tenu, sous Charles-le-Chauve, en 845, et des canons de l'évêque de Langres rapportés par Baluze : *Sancitum est*, dit l'un de ces canons, *ut unicuique ecclesiæ unus mansus integer... attribuatur...* Peut-être ces biens étaient-ils placés sous la surveillance de ces évêques de campagne que l'on voit institués sous le nom de chorévêques, jusque vers la fin du XIe siècle, et dont les fonctions correspondent à celles de

subdélégués des évêques. Un historien de Laon fait aussi cette remarque que c'est au IXe siècle que l'on songea, pour ce diocèse, à faire la séparation des manses ; car jusque-là le domaine était demeuré indivis entre l'évêque et son chapitre.

Vers la même époque, on paraît également chercher à faire prévaloir définitivement l'idée que les terres ecclésiastiques doivent être affranchies de tout cens, de toute redevance, de tout service à un titre quelconque. Le soixante-troisième canon du concile de Meaux défend à toute personne, de quelque rang et de quelque dignité qu'elle soit revêtue, de forcer les prêtres à payer n'importe quel tribut, ou d'exiger des terres une redevance quelconque..... « Quisquam presbyteros aliquem censum persolvere cogat, « nec quisquam cujuslibet ordinis vel dignitatis exinde « quidquam subtrahat, aut redhibitionem quamcunque « exigat temporalem. » Mêmes principes dans le quatrième décret du concile de Metz, assemblé sans Othon, en 888. Ces dispositions réitérées prouvent que ces priviléges furent en fait longtemps contestés par les grands ou le prince. L'Église, appliquant à la défense de ses intérêts la perpétuité de ses traditions, et l'invincible supériorité de sa constitution, plus versée d'ailleurs dans la connaissance des textes et des lois, finit par faire triompher, après des luttes dont les campagnes se comptent par siècles, le principe, si funeste à elle-même, de l'exemption des charges communes.

Enfin, nous voyons aussi apparaître ce fameux impôt des dîmes, c'est-à-dire la redevance du dixième de tous les produits de la terre, destiné à subvenir aux dépenses du culte, et en outre de cette dîme, la prestation du *neuvième* de certains produits : cette prestation, appelée *nones* à raison de sa quotité, ne paraît avoir eu aucun caractère d'universalité.

Pour se rendre un compte à peu près exact du mode d'administration employé au IXe siècle sur tous les domaines ecclésiastiques, il est utile de connaître les divisions de la propriété à cette époque, la condition des personnes qui avaient l'exploitation des terres, et la nature des redevances auxquelles elles étaient astreintes. Il n'est point pourtant dans mes intentions d'abuser de la science de M. Guérard que je n'avais qu'à résumer ici, et en même temps de la bienveillance de mes auditeurs, si j'en ai, pour leur expliquer ce que l'on entendait par alleux, domaines, terres *censiles*, tributaires, colonies ou censives, précaires, etc. Déjà du temps de Philippe Ier, c'est-à dire au XIe siècle, le moine Paul, chargé de copier les vieux titres du monastère de St-Père de Chartres, avouait qu'il avait beaucoup de peine à s'y reconnaître : tous les rôles anciens qu'il avait trouvés dans l'armoire de l'abbaye lui paraissaient inexplicables actuellement ; les paysans ne s'exprimaient plus de la même façon : « Neque habent vocabula rerum, quæ tunc sermo habebat vulgaris. » Cet aveu nous permet un peu d'ignorance à notre tour.

Les terres astreintes à des redevances prenaient le nom de *mansi* (tenures) ; *tributarii* ou censiles. Les terres qui devaient non pas des redevances, mais ce que l'on appelait des *services*, c'est-à-dire soit des hommages, soit des soldats, soit des chevaux, des munitions de guerre, et surtout la soumission à la juridiction de celui qui les avait concédées, s'appelaient des *bénéfices ;* ils furent l'origine des fiefs, et jusqu'au IXe siècle, au moins en principe, les bénéfices étaient viagers. D'autres terres n'étant astreintes, ni à des services, ni à des redevances, prenaient le titre d'*alleux*. Ces terres, franches de tout droit, représentaient seules la propriété telle que nous la comprenons maintenant. Lors de l'éclosion du régime féodal, les seigneurs de ces terres se

virent contraints, pour la plupart, de convertir ces terres franches ou allodiales en *fiefs*. Par cette transformation, ils gagnaient en sécurité ce qu'ils perdaient en souveraineté : la souveraineté ne permettait à personne l'isolement.

Ainsi, entre les mains des seigneurs ou du clergé, les terres sont ou des alleux ou des bénéfices. L'ensemble des terres appartenant à une même contrée prend le nom de fisc, *fiscus*. Un fisc est composé d'un nombre plus ou moins grand d'exploitations que l'on appelle des manses ou tenures. Celui de ces manses qui reste en la possession du seigneur prend particulièrement le nom de domaine ou de *mansus dominicatus ;* les autres manses sont en la possession des tenanciers. Une terre, dont la principale ferme serait possédée par le propriétaire, et dont les autres seraient à des métayers, peut donner quelque idée d'un fisc, avec son domaine et ses tenures. Les manses, comme les hommes, peuvent être esclaves ou libres.

Sur ces manses, dans ces exploitations rurales, quelles personnes vivent et quelle est leur condition ? Quatre sortes de personnes y sont attachées. Les unes sont libres, les autres sont divisées en *coloni*, *lidi* et *servi :* trois degrés de la triste hiérarchie de la servitude.

Les *coloni* ou colons sont surtout restés sur les terres ecclésiastiques ; cette institution, d'origine ancienne, devait particulièrement se maintenir sur les biens des monastères et des évêques qui conservèrent, pendant très-longtemps, les derniers vestiges de l'antique organisation. La loi des Alémans les désignait sous le nom d'enfants de l'Église : *Liberi autem ecclesiastici, quos colonos vocant ;* on les appelait aussi : *servi ecclesiastici, mancipia ecclesiarum.* Les colons pouvaient être propriétaires, posséder même des esclaves ; ils n'étaient astreints à aucun travail servile et habitaient des maisons distinctes de celles de leur maître, semblables en ce point

aux esclaves Germains. Mais ils étaient attachés à la terre qu'ils ne pouvaient quitter sans la volonté de leur seigneur. Le plus souvent chaque famille de colons habitait un manse dont elle cultivait les terres. Outre la dîme, à laquelle depuis Charlemagne, le colon était soumis comme l'homme libre, il payait des redevances, soit d'argent, de bétail, volailles, œufs, blé, houblon, vin, soit d'huile, miel, cire, pain, lin, draps, peaux, filets de pêche, etc..... Ces redevances étaient l'équivalent du fermage du manse qu'il détenait. Au IXe siècle, le manse ecclésiastique était généralement de douze bonniers; d'après les calculs de M. Guérard, le bonnier était de 128 ares 33 centiares, ce qui donne une étendue de 15 hectares 40 centiares ou 31 arpents, pour lesquels les redevances réduites en monnaie actuelle variaient de 2 à 300 francs. Ce chiffre n'a rien d'exorbitant. Les colons pouvaient faire quelques économies : il paraît que ceux de l'abbaye de St-Germain-des-Prés savaient fort bien les dépenser en fêtes et en plaisirs qui nécessitaient parfois l'intervention de l'abbé. Les *coloni*, malheureusement, n'étaient pas seulement tenus à des redevances : ils devaient des services corporels et personnels, des prestations, ce que l'on appela plus tard des corvées. Ces services étaient réguliers et fixes ; pour les acquitter, les colons devaient à leurs maîtres ordinairement trois jours de leur temps par semaine, sans recevoir aucun salaire : ils accomplissaient tous les travaux nécessaires pour la culture des champs du domaine, c'est-à-dire du manse-chef, de celui dont le seigneur du fisc avait conservé la possession.

Les lites ou lides *(liti* ou *lidi)* sont ainsi désignés du nom d'un peuple les *Leti* ou Lètes, tribu Germaine vaincue par les Romains, placés à titre de colons dans les territoires de la Gaule. Ce n'est pas là un fait isolé dans l'histoire des invasions. Gibbon (t. II, p. 327) nous fait remarquer que

les territoires de Cambrai, Amiens, Beauvais, Trèves, Langres et Troyes avaient reçu des barbares à titre de colons. Comment, de tributaires de l'Empereur, sont-ils devenus des tenanciers des fiscs ecclésiastiques? Je vois dans cette transformation une nouvelle preuve que c'est bien des domaines impériaux qu'ont été dotées les églises. Elles y ont recueilli ce qui y avait été institué par les fonctionnaires des Césars; et ainsi les descendants de ces peuplades, plus ou moins mélangées depuis l'époque où on les envoyait cultiver les domaines de l'Empereur, sont devenus en définitive des serfs du domaine des évêques.

Il est inutile de s'appesantir sur la condition des serfs proprement dits. Un seul point est à noter en ce qui concerne notre sujet, c'est que les serfs ecclésiastiques étaient, ainsi que ceux du roi, dans une situation beaucoup plus douce que ceux des autres seigneurs. Charles-le-Chauve, dans le concile qu'il tint à St-Médard de Soissons, en avril 853, donnait à ses *missi* l'ordre de veiller à ce que les esclaves ecclésiastiques restassent toujours sous le joug de l'Église, et ce que ceux qui auraient été changés jouissent à perpétuité de la liberté : *ut ecclesiasticus homo, qui commutatus fuerit, perpetua libertate fruatur.* On se méprendrait étrangement si l'on considérait le servage comme la continuation de l'esclavage romain. Bien que celui-ci se fût adouci depuis Constantin, il représentait un pouvoir à peu près absolu de la part du maître sur un bien que la loi rangeait au nombre des choses. Sous l'influence des idées chrétiennes, notamment dans les possessions du clergé, le dogme de l'égalité des hommes devant le souverain Maître avait effacé jusqu'aux dernières traces de cette institution antique. Le serf, il est vrai, était soumis à de pénibles travaux, attaché à la personne du maître, obligé de quitter le manse sur son ordre, susceptible d'être donné, vendu, échangé, soumis à

des cens irréguliers et arbitraires ; mais, d'un autre côté, il avait une personnalité distincte ; sa vie devait être respectée, son mariage était légitime ; jusqu'au VIIIe siècle, il avait eu la faculté d'entrer dans les ordres ; le produit de son travail, après l'acquittement des redevances, lui appartenait en entier ; son témoignage pouvait être admis en justice, il pouvait même devenir propriétaire, et, chose bizarre ! posséder lui-même des esclaves ; enfin, sur les terres du roi ou de l'Église, au IXe siècle, le serf (nous venons de le voir) était presque inaliénable, puisqu'il ne pouvait être changé que pour la liberté. Esclavage, servitude, servage sont donc trois mots qui correspondent à trois situations bien différentes de l'homme non libre. Ces mots marquent les étapes successives de l'acheminement de l'homme-chose vers la liberté : progrès bien lents, retardés par l'ignorance, la barbarie et le frein si puissant de l'intérêt ; émancipation pourtant dont l'honneur doit remonter à la vivifiante excitation produite dans les cœurs et les esprits par les dogmes nouveaux.

J'ai énuméré ci-dessus, d'une manière sommaire, les diverses redevances dues par les tenanciers des manses : ce mode d'administration des biens est tout-à-fait différent de celui qui avait été en usage sous les Romains ; il diffère plus encore du fermage actuel. Soumis presque tous à des cens égaux, sans tenir compte de la valeur des terres ou du plus ou moins d'étendue des manses, et à des services personnels, ceux qui les font valoir tiennent à la fois du fermier, du métayer, du domestique et du propriétaire. Outre les produits ordinaires du sol, certains colons ou serfs étaient obligés à des redevances en quelque sorte industrielles. On voit par le polyptyque d'Irminon que l'abbaye recevait des étoffes tissées de laine ou de fil (*camsiles et sareiles*), des outils et instruments divers, du fer, des tonnes, des voliges

et bardeaux, des torches, des oiseaux de chasse, etc. ; le tout suivant les productions de la contrée ou les aptitudes des serfs. L'industrie, à l'état embryonnaire, s'exerçait dans l'intérieur des manses. Tout ce qui était relatif à la fabrication des étoffes était concentré dans une dépendance particulière du domaine que l'on appelait le *gynécée*. Là, les serves, sous la direction de l'une d'elles, se livraient aux travaux de leur sexe. Ce gynécée était, dans les fiscs seigneuriaux, sous l'autorité de la femme du seigneur, qui travaillait au milieu des serves ou des femmes des colons. Les bâtiments du domaine étaient compris, au IXe siècle, dans une cour, *curtis*, close de murs, dans l'intérieur de laquelle s'élevaient l'habitation principale, *domus*, distincte chez les Alémans du logement du maître ou *sala* (d'où terre salique) ; l'écurie, *scuria ;* le grenier, *grania ;* le cellier, *cellaria ;* la salle de bains ou étuve, *stuba ;* la bergerie, *ovile ;* le toit à porcs, *porcaritia domus ;* la grange, *spicarium*... Il y avait aussi une boulangerie, *pistoria ;* une cuisine, *coquina ;* un pressoir, *torcular ;* parfois une brasserie, *camba ;* un lavoir, *lavenderia*, et différentes espèces d'ateliers ; enfin, très-souvent des prisons pour les serfs appelés *cippi*, parce qu'on y mettait les détenus les ceps aux pieds et aux mains.

Au moment où les biens du clergé avaient acquis une si grande extension, il est évident que les évêques devaient trouver des intermédiaires entre eux et leurs colons pour assurer le paiement régulier des tributs, surveiller le travail dans les manses, présider à l'exploitation du domaine proprement dit. Dans les campagnes, une hiérarchie s'organisa par la force même des choses. Les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs ne firent que la régulariser sur les domaines du souverain. Le clergé s'assimila, comme il avait toujours fait, les réglements impériaux et en fit l'appli-

cation à ses propriétés. A l'époque Carlovingienne, l'action ecclésiastique est inséparable de l'action du souverain. Sous les rois de la première dynastie, les évêques presque seuls avaient le domaine de la pensée et légiféraient dans leurs assemblées; avec ceux de la deuxième, le pouvoir prend une initiative remarquable : les dignitaires de l'Église se bornent au rôle de conseillers.

Charlemagne avait mis à la tête de ses *villæ* un officier dont les attributions étaient à la fois judiciaires et administratives, le *judex*. Quelle que soit la controverse engagée entre les savants sur le caractère de ce représentant du prince, il est incontestable qu'il réunit entre ses mains la juridiction et le pouvoir de contrôle. Ce modeste officier représente donc l'origine du droit de justice uni à la seigneurie; il est le point de départ de cette confusion sur laquelle reposa en grande partie l'édifice de la féodalité. Ces fonctionnaires devinrent très-facilement de petits tyrans; ils abusaient de leur pouvoir, soit pour trahir les intérêts du roi, soit pour exiger des populations soumises à leur autorité des services ou des redevances illégitimes. Ils prêtaient leur argent ou celui du prince à intérêts; ils opprimaient les serfs du fisc, condamnaient dolosivement les colons; même vis-à-vis des personnes libres, ils prenaient une foule de mesures vexatoires relativement aux impôts ou aux services dus à la couronne. C'est ce que disaient les évêques de la province de Rouen, réunis à Quiersy, en 858, à Louis de Germanie, dans une lettre qu'ils lui adressaient à Attigny (Sirmond, t. III, p. 127). Ils le priaient de remédier à ces abus dans l'intérêt même de son âme, et l'adjuraient en termes d'une simplicité touchante de revenir aux errements de son père : « Quia si per tales, vel alias hujusmodi factiones, pondus « argenti vel auri habueritis in arca, majus et gravius erit « pondus peccati quod habebitis in conscientia vestra et

« anima. » Enfin, ils lui rappelaient les devoirs de l'office des juges, de construire les villas sans dépendances excessives, de labourer et cultiver les vignobles, de faire des approvisionnements convenables, de garder les forêts, de défendre et soigner les prairies. Ce *judex* royal prit, plus tard, dans les terres de l'Église, le nom de vidame, *vice dominus*, ou avoué, *advocatus*; en réalité, il exerçait les mêmes fonctions.

Au-dessous de ce *ministerialis* ou officier venaient les maires, *majores* ou *villici*, avec leurs doyens ou leurs adjoints, *decani* et *juniores*. Le maire était le plus souvent un colon ; il avait pour mission spéciale de percevoir les redevances et de faire acquitter les services dus par les tenanciers ; ses fonctions étaient particulièrement celles d'un économe. Leurs devoirs, assez variés, sont tracés tout au long dans les *Capitulaires*.

Les autres offices étaient insignifiants : c'était des charges particulières, suffisamment désignées par le titre : le cellérier, *cellerarius;* le meunier, *farinarius;* le forestier, *forestarius*, etc., etc.

Il est à remarquer que chacun de ces officiers, pour rémunération de ses travaux, détenait d'ordinaire un manse, nommé pour ce motif manse ministériel, et dont les charges étaient en raison inverse de sa dignité. Sous le régime de la féodalité, les maires érigèrent leurs manses en fiefs, qui prirent le nom de mairies ; ils étaient alors devenus propriétaires, par l'hérédité des charges, du fonds détenu originairement par eux à titre essentiellement précaire ou tout au moins viager.

Nous connaissons bien peu l'agriculture de cette époque reculée. D'après M. Guérard, on cultivait ordinairement avec des bœufs, parfois avec des chevaux. La charrue était souvent à quatre roues. Les terres étaient assolées, et l'assole-

ment triennal paraît avoir été le plus en usage. On donnait trois labours à la terre; il y avait des semences de printemps et celles d'automne. Enfin, il n'est pas douteux qu'on se servait, pour amendements, non-seulement de fumier, mais encore de marne, dont l'usage s'était répandu sous les règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Les champs ensemencés étaient entourés de haies ou de fossés. Les espèces cultivées étaient le froment, l'épeautre, le seigle, le méteil et l'avoine. On cultivait aussi la moutarde, le houblon et le lin. La vigne était d'ordinaire travaillée par les serfs.

Les détails qui précèdent, résumés aussi brièvement que possible, suffisent à donner l'idée du mode d'administration des biens ecclésiastiques, de leur division et de l'état de la propriété un peu avant l'avènement du régime féodal. Chargé d'étudier les origines de ces biens, je me vois forcé de parler sommairement d'un mode d'acquisition qui figure fréquemment à cette même période : il s'agit d'une donation de biens à charge de la jouissance viagère d'autres immeubles. Une charte très-intéressante rapportée par Coliette dans son *Histoire de Vermandois* et tirée du Livre-Rouge de l'église de St-Quentin, nous présente un contrat de cette nature, passé entre un chanoine du nom d'Hildrade et l'abbé de St-Quentin, qui était un certain comte Adalard, parent probablement du célèbre abbé de Corbie. D'un autre côté, Rhénanus cité par Ducange (v° COLONI ECCLESIARUM) nous apprend que beaucoup de personnes, sans doute engagées dans le servage, devenaient, par de semblables donations, *coloni ecclesiarum*. Ce contrat, comme celui de constitution de rente viagère, d'après notre législation actuelle, était opposable même aux héritiers réservataires; il avait pour avantage d'affranchir les serfs de toute juridiction séculière : « Horum autem erat prærogativa, ut ab

« omni sæculari jurisdictione et servitio soluti, Ecclesiæ soli « obnoxii essent. »

Quelle puissance l'accumulation de tant de richesses ne donnait-elle pas au clergé, et surtout aux évêques qui en avaient la disposition ! Aussi ne faut-il pas s'étonner du zèle déployé par les conciles pour maintenir intacts les priviléges dont les biens ecclésiastiques étaient favorisés, pour les affranchir notamment des charges publiques et leur conserver l'inaliénabilité.

D'après les évaluations du savant dont j'ai principalement analysé les travaux, les revenus de l'abbaye de St-Germain de Paris, rien que pour la partie décrite dans ce qui reste de son Polyptyque, s'élevaient à 666,564 fr., pour des terres d'une étendue de 221,187 hectares, habités par 2,859 ménages, composés de 10,282 individus. Si l'on ajoute, par un travail un peu conjectural, mais dont les bases sont sérieuses, à ces chiffres ceux relatifs aux parties qui manquent du Polyptyque, on arrive à un revenu de 1,513,807 fr. pour 429,987 hectares, dont 345,464 en bois et 84,523 en terres labourables, vignes et prés. L'abbaye de St-Denis ne devait pas être moins riche ; celle de Corbie était aussi d'un revenu énorme.

Il en était de même des églises. Dans le concile d'Aix-la-Chapelle, de 816, les églises furent divisées en trois classes, suivant leurs richesses. Le revenu foncier des églises de première classe devait s'élever à près de 800,000 fr. de notre monnaie actuelle, celui des églises de deuxième classe à 200,000 fr., et de troisième à 35,000 environ. Ces évaluations pourront paraître chimériques : j'avoue humblement qu'il m'est impossible de les contrôler, et que la seule critique que je puisse élever contre elles est leur apparente exagération. Toutefois, il est hors de doute que ces richesses étaient immenses et qu'elles correspondaient, d'ailleurs, à

d'immenses besoins, l'Église ayant dans ses attributions toutes les institutions charitables. Le testament de saint Aldric, évêque du Mans, au IXe siècle, n'est pas moins curieux que celui de saint Remi au VIe, et il est plus authentique. Il donne l'idée de l'accumulation de ces richesses et du noble emploi qui en était le plus souvent fait. Ce saint Aldric est une figure originale dans ce siècle si intéressant. C'est un agriculteur et un administrateur distingué, en même temps qu'un saint. Il n'était pas moins remarquable comme jurisconsulte et avocat. Enfin, il est à peu près le seul représentant de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, à ces temps de routes Brunehaut ou de restes de voies gauloises. Suivant son historien, 182 métairies nouvelles furent fondées par lui et 152 exploitations rurales furent complètement restaurées par ses soins et son activité. Continuant les essais de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, il avait voulu rétablir les postes avec les relais, comme au temps des Romains (D. Piolin, t. II, p. 214 et suivantes). De grands troupeaux de bœufs et de chevaux étaient nourris dans ses terres. Il dirigeait enfin, avec le plus grand zèle, les intérêts matériels du diocèse qu'il édifiait par ses vertus.

Je ne vous cacherai pas, Messieurs, que ce saint Aldric blesse singulièrement mon amour-propre de Sylvanecte ou de Bellovaque. Que n'aurais-je pas donné pour retrouver, parmi les évêques de notre vieux Senlis si bien dotés aussi par les rois, une figure semblable à celle de ce Saint? J'aurais voulu prêter à ce sujet, un peu austère, un attrait tout local. Mes recherches à cet égard sont restées aussi infructueuses qu'elles étaient actives. Il ne me reste plus qu'à compter sur les surprises que l'avenir tient peut-être en réserve pour nous. Quoi qu'il en soit, le but de cette étude, où je crois n'avoir été précédé par aucun travail d'ensemble, sera atteint, si j'ai pu vous donner une idée sommaire de

l'origine des biens ecclésiastiques et de leur mode d'administration dans les premiers siècles de notre histoire. Je me suis arrêté au seuil du régime féodal, me renfermant dans les limites déjà si vastes qu'avait tracées l'illustre promoteur de la science archéologique que nous avons l'heureux honneur de voir au milieu de nous. Peut-être ce travail aura-t-il pour effet d'attirer l'attention de quelques savants sur une question bien obscure encore et tellement inconnue qu'un professeur distingué d'une Faculté, versé particulièrement dans la science des origines, avouait en ignorer complètement les éléments. Je le souhaite vivement, au risque de voir s'évanouir tout ce que j'avais cru définitivement établi par les découvertes d'illustres érudits sur l'autorité desquels je me suis appuyé avec confiance, MM. de Pétigny et Guérard.

M. Legoix lit une note sur les anciennes caves de Senlis, et fait la description de ce qu'elles présentent comme architecture du XIIIe siècle : voûtes, colonnes, chapiteaux, escaliers sont successivement étudiés dans cet intéressant travail.

MÉMOIRE DE M. LEGOIX

SUR LES CAVES DE SENLIS.

La ville de Senlis offre à l'admiration des archéologues des monuments du plus haut intérêt, dont le style présente les caractères variés des époques célèbres de l'architecture. Pour parler d'abord de celui qui a été découvert en dernier lieu, les arènes oubliées pendant quinze siècles, ou au moins dont notre âge avait perdu le souvenir, ont en partie revu le jour, grâce, nous pouvons le dire sans encourir aucun reproche d'amour-propre,

aux efforts et au zèle des membres du Comité archéologique de Senlis, heureusement secondé par les libéralités de bon nombre des habitants de notre cité et des environs. La vieille enceinte gallo-romaine qui protégea pendant des siècles les tribunaux, le conseil de la ville, les principales églises, la demeure épiscopale, se montre encore à nous presque dans son entier. En suivant l'ordre chronologique, et sans quitter l'architecture civile, nous avons encore les restes intéressants du château des rois de la deuxième race.

Si nous passons à l'architecture religieuse, en suivant toujours l'ordre chronologique, nous admirons l'église, la tour de l'ancienne abbaye royale de St-Vincent, la collégiale de St-Frambourg, la cathédrale, la colonnade de l'église de l'ancien Hôtel-Dieu, les beaux restes de l'église St-Pierre. Mais je ne me suis pas proposé de parler en détail de ces monuments qui font l'orgueil de notre ville : une bouche plus autorisée que la mienne en tracera l'histoire, et les yeux du visiteur lui diront le reste. Les monuments dont j'ai l'honneur d'entretenir aujourd'hui le Congrès sont moins apparents : ils se dérobent aux regards du soleil et des hommes ; mais, par leur nombre, leur importance et le caractère de leur architecture, ils méritent à bon droit l'honneur d'être mentionnés au milieu de cette nombreuse réunion de savants archéologues : je veux parler des caves de Senlis. Le mot ne désigne aujourd'hui qu'une dépendance vulgaire de nos maisons, si précieuse qu'elle puisse être par sa destination. Mais ce mot, appliqué aux constructions souterraines dont j'ai l'honneur de parler devant cette assemblée, désigne des monuments d'un caractère architectural remarquable, bâtis avec la solidité et ornés avec le goût, et je dirai presque l'élégance des grands édifices religieux de leur époque. Elles appartiennent au XIIIe siècle.

Les caves de Senlis sont vastes, profondes et composées

de plusieurs travées, à côté ou à la suite les unes des autres. Les travées sont séparées entre elles par des arcs-doubleaux plats et sans moulures et divisés en quatre compartiments par de grosses nervures diagonales, qui viennent retomber d'un côté sur une colonne centrale ; de l'autre, sur des consoles ou des pieds-droits engagés dans les murs latéraux. Mais souvent cette dernière particularité ne se présente pas ainsi. Les arceaux viennent se perdre dans le mur, sans autre soutien apparent que sa propre épaisseur. On voit quelquefois dans la même cave les arceaux s'engager dans le mur, reposer de l'autre côté sur une console plus ou moins ornée, ou sur une colonne engagée surmontée d'un chapiteau. Il en est ainsi chez M. Vernois et chez M. Cuquemel.

Chez M. Chastaing, deux arceaux viennent se reposer dans les angles, supportés par des consoles à feuillage.

Chez M. Dufay, la retombée des arceaux se fait sur des faisceaux de pilastres groupés trois par trois, et ayant chacun un chapiteau très-élémentaire et nullement caractérisé. Dans les caves qui s'étendent sous les maisons que Mme la marquise de Giac vient de faire démolir, rue de Beauvais, les arceaux retombent sur des colonnes ou des pilastres engagés, dont les chapiteaux sont ornés de feuilles ou de crochets. Mme de Giac a bien voulu nous permettre de prendre pour notre musée quelques-uns de ces beaux chapiteaux qui peuvent donner une idée de la forme et de l'ornementation de tous les autres. Les moellons des voûtes sont en petit appareil un peu plus allongé que les mêmes moellons dans l'architecture gallo-romaine. Partout les arceaux sont composés de claveaux simples, de 25 à 30 centimètres de largeur, sur 18 à 21 centimètres d'épaisseur. Les deux faces latérales sont taillées en biseau tronqué et aboutissent à une surface plate qui forme l'intrados de l'arceau.

Telles sont les voûtes de toutes nos caves du XIIIe siècle.

Passons aux colonnes : aussi bien elles sont la partie véritablement artistique de ces monuments. Il est aujourd'hui impossible de voir leur socle et leur base : par suite de l'exhaussement du sol primitif des caves, ils se trouvent cachés à une profondeur qui doit varier entre 50 centimètres et 1 mètre 50. Chez M. Danger cependant, dans la première cave, la colonne est à peu près dans toute sa hauteur et elle supporte une voûte qui n'a pas moins de 5 mètres d'élévation. Chez M. Henri Turquet, une des colonnes offre une sorte de base sans moulure ni filet; elle consiste dans un renflement onduleux du fût, à partir de 35 centimètres environ avant d'arriver au sol. Le fût de la colonne est cylindrique dans la plupart des caves qui ont été visitées. Cependant, dans une cave de M. Renard, rue des Pigeons-Blancs, la colonne centrale est octogone. Chez M. Danger, la colonne de la première cave est octogone à partir du sol jusqu'à une hauteur d'environ 2 mètres, puis elle devient cylindrique jusqu'au chapiteau. Dans la deuxième cave de la même maison, les voûtes, beaucoup plus basses, sont supportées par une très-grosse colonne munie, environ à 1 mètre 30 au-dessous du chapiteau, d'un anneau qui se trouve aujourd'hui à la surface du sol; la colonne se continue dans le sol sous forme octogone, ce qui indique assez qu'elle n'est pas deux fois annelée, comme on en rencontre quelquefois à la fin du XIIe siècle ou au XIIIe.

Les chapiteaux sont partout d'un beau travail; l'artiste y a donné tous ses soins. Ceux de Mme de Giac peuvent servir de modèles. Il y a cependant quelques exceptions : chez M. Chastaing, plusieurs chapiteaux n'offrent aucune sculpture. Les pierres ont seulement été taillées et disposées pour donner à la corbeille une simple forme polygonale. Chez M. Lefebvre-Brochon, le chapiteau est à peine accusé et ne

présente aucune moulure, ni convexe ni concave. Chez M. Bontemps, dans la seconde cave qui s'avance sous la halle jusqu'au-dessous de l'ancien beffroi, une colonne se fait remarquer par l'absence complète de chapiteau. Mais ces exceptions assez bizarres étant signalées, on rencontre partout ailleurs une ornementation variée : pas une corbeille n'imite l'autre. La feuille conventionnelle et le crochet en font toujours les frais ; mais nulle part ces deux ornements ne se ressemblent parfaitement ni par leurs découpures ni par leur disposition. Tantôt la feuille est divisée en trois lobes, tantôt en cinq ; ici elle est plate ; là chaque lobe, un peu évidé, à partir des bords jusqu'au centre, présente une surface légèrement concave, et donne ainsi à la corbeille plus de grâce et de légèreté. Les lobes sont arrondis en segments de cercle, ou ils prennent la forme ogivale, ou bien encore la forme lancéolée ; et quand les feuilles ont cinq lobes, trois sont en forme de trèfle, à la partie supérieure ; les deux autres ne sont que des appendices rudimentaires, accolés par les bords à la nervure médiane perpendiculaire à l'astragale et séparant la feuille entière en deux parties égales. Un des chapiteaux provenant des caves de Mme de Giac est orné exceptionnellement de feuilles composées de sept lobes assez longs, étroits et se terminant en pointe.

Ces crochets ou crosses se présentent sur presque tous les chapiteaux avec de nombreuses variétés, comme les feuilles. Chaque crochet se termine ordinairement par deux volutes accouplées qui se composent de feuilles roulées, ou bien encore elles affectent la forme globuleuse et sont évidées de manière à reproduire une pomme d'une grosseur moyenne dont on aurait enlevé le cœur. Cette sorte de crochets se voit sur un des chapiteaux donnés par Mme de Giac. Chez M. Bernaille, rue aux Fromages, on trouve un cha-

piteau où les crochets, en feuillages roulés, sont découpés très-délicatement. Mais le modèle le plus riche est un chapiteau des caves de M. Renard, dont on a déjà parlé et dont les crochets en feuillages abondants sont assurément ce que l'on peut voir de plus beau en ce genre.

Tels sont les ornements de la corbeille. Cette corbeille est couronnée d'un tailloir partout octogone, à une exception près. La plinthe est remplacée par une grosse moulure convexe formant des angles rentrants aigus et des angles saillants tronqués; le chanfrein, élégamment accusé en dessous, n'offre point d'angles rentrants: il a la forme d'un polygone ordinaire. L'exception dont je viens de parler se trouve chez M. Renard. La corbeille est quadrangulaire et offre sur chaque face un mélange de feuilles appliquées et de crochets comme partout ailleurs, mais les crochets sont plus gros et les feuilles plus finement découpées. De plus, ce qui ne se trouve pas ailleurs, les profondes découpures qui séparent les enroulements des volutes sont ornées de perles. Enfin, la moulure ou cavet plat qui se profile au-dessous de la plinthe, sur les quatre faces des chapiteaux, est couverte également d'un cordon de perles assez grosses, qui semble former un diadème couronnant les riches ornements de la corbeille.

Un mot des escaliers qui descendent dans les caves: ils ne paraissent pas être très-anciens ni en rapport avec les dimensions des souterrains; ils offrent une descente peu commode, soit par leur peu de largeur, soit par l'endroit où ils sont placés. Ils sont voûtés en plein-cintre ou plus souvent en forme d'arc surbaissé. Un seul a paru mériter d'être mentionné ici, c'est celui qui descend dans la seconde cave de la maison appartenant à M. Bontemps, place de la Halle. La voûte est composée d'arceaux correspondant à chaque gradin de l'escalier.

En terminant cette description, qui s'est prolongée un peu trop peut-être, je dirai que dans toutes les maisons que j'ai visitées on trouve d'autres souterrains vastes et profonds, dans lesquels on pénètre par un second escalier dont l'ouverture se trouve dans la cave supérieure; ce sont des carrières d'où l'on a extrait la pierre pour bâtir, sans doute, les fortifications de la ville, toutes les églises et les autres édifices publics, ceux qui ont disparu aussi bien que ceux qui existent encore. Ces souterrains sont disposés d'une manière assez curieuse. Chez M. Gallet, marchand de vin, ils sont au nombre de neuf ou dix et de dimensions différentes. L'un d'eux a 9 mètres de longueur, 3 de largeur et 2 de hauteur. Les autres sont plus petits; on ne voit pas qu'ils aient été creusés d'après un plan bien arrêté, ni s'ils rayonnent autour d'un centre commun. Ils se trouvent à peu près sous l'ancienne église de Ste-Geneviève; est-ce là la raison de leur disposition particulière? Je ne saurais le dire. Mais d'autres questions plus intéressantes se présentent à l'esprit au sujet de toutes ces caves. Construites, sinon creusées, au XIIIe siècle, comme on en peut juger par leur architecture, étaient-elles destinées à supporter de vastes maisons solidement bâties en pierre et embellies par les ornements de l'architecture ogivale naissante? S'il en avait été ainsi, nous aurions sans doute encore à en admirer de beaux restes. Mais nous n'avons point cette satisfaction.

Peut-on supposer, d'autre part, que ces caves ont été construites pour être habitées, ou qu'elles l'ont été accidentellement au moment des guerres qui ont ravagé ces pays à différentes époques? Il n'y aurait rien de vraisemblable dans une pareille hypothèse. La ville de Senlis comptait, à des distances plus ou moins rapprochées, des groupes d'habitations formant comme une banlieue populeuse qui trouvait protection dans la cité, et qui en retour lui fournissaient

tous ses approvisionnements par son industrie ou par la culture des champs. Aussitôt que la nouvelle de l'approche de l'ennemi se répandait, la terreur s'emparait de la population foraine qui se sauvait en toute hâte, avec tout ce qu'elle pouvait emporter, pour chercher un refuge derrière les murs protecteurs de la cité, et là elle pouvait, sans trop encombrer le bourgeois, se retirer dans ces vastes souterrains qui s'étendent encore sous une grande partie de la ville et laisser passer l'orage.

Je n'ai point parlé de ces traditions populaires qui, dans certains pays, font remonter des excavations semblables au temps des Druides. Le savant M. de Caumont en a fait justice au Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, en 1855 (1). Cette opinion bien formelle du maître ne permet plus de parler de ces traditions.

Il ne me reste plus qu'un vœu à former, et c'est aux possesseurs des belles caves dont je viens de parler que je me permettrai de l'adresser. Bien des monuments des vieux âges ont disparu de la surface du sol; nous conserverons précieusement ceux qui nous restent : ils font notre admiration et celle des archéologues qui traversent notre cité ; mais il ne faut pas mépriser ceux qui sont moins apparents. Ils ont abrité bien des générations qui nous ont précédés ; ils ont peut-être été les témoins de bien des peines et de bien des douleurs secrètes ; ils ont étouffé dans leurs sourds échos les cris de pauvres enfants affamés ; ils ont vu mourir de chagrin et de besoin des pères et des mères, ils méritent à bien des titres notre respect et notre vénération. Je remercie publiquement toutes les personnes qui m'ont accueilli avec tant de bienveillance et qui ont pu me donner quelques renseignements ; j'ai été heureux, de

(1) Séances du Congrès archéol. de 1855, p. 103.

mon côté, de leur faire connaître leurs richesses souterraines; c'est donc pour moi un double motif de leur témoigner ici toute ma reconnaissance.

M. Magne demande à M. de Caumont si, en d'autres endroits, on rencontre des caves offrant des détails d'architecture aussi achevés, et si l'on ne doit pas admettre que ces caves ont pu servir à d'autres usages qu'aux usages domestiques.

M. de Caumont répond qu'il a vu dans presque toutes les villes anciennes, notamment à Limoges, à Bourges, à Mende, à Provins, à Troyes, à Bayeux, etc., etc., etc., des caves du même genre; il croit, d'ailleurs, qu'il ne faut pas y chercher autre chose que des constructions civiles servant aux usages de la population.

M. Petit pense qu'elles ont pu servir d'habitation, car il existait, à une certaine époque, d'importantes fabriques de drap, et il lui semble difficile de placer dans l'enceinte restreinte de la ville les nombreux ateliers signalés par l'histoire.

M. Barraud confirme l'opinion de M. de Caumont, en signalant un grand nombre de caves s'étendant surtout sous des constructions qui appartenaient à des établissements religieux.

A Troyes, dit M. de Caumont, il existe, indépendamment des caves, une sorte de passage souterrain qui fait le tour de la ville. A-t-on constaté quelque chose d'analogue à Senlis?

MM. Vatin et Petit pensent qu'une communication semblable paraît avoir existé entre un grand nombre des secondes caves creusées dans la carrière.

PROCLAMATION DES RÉCOMPENSES.

M. de Caumont fait connaître les noms des auteurs que la Société française d'archéologie a jugés dignes d'obtenir, en 1866, les récompenses qu'elle décerne annuellement aux meilleurs travaux archéologiques :

Une médaille de vermeil est décernée à M. l'abbé Barraud, pour ses nombreux et savants travaux sur le costume ecclésiastique, sur la mitre, la crosse, l'encensoir et autres objets employés au culte.

Des médailles d'argent sont décernées : 1° à M. de Charmasse, pour son volume in-8°, intitulé : *Cartulaire de l'église d'Autun ;*

2° A M. Boudant, curé de Chantelle (Allier), pour son *Histoire d'Ebreuil (Allier);*

3° A M. Stéphen de La Nicolière, de Nantes, pour son *Histoire de l'église royale et collégiale de Nantes.* 1 vol. in-8°;

4° A M. de Bonnefoy, de Perpignan, pour son volume intitulé : *Épigraphie des Pyrénées-Orientales ;*

5° A M. Poulle, pour son *Histoire de l'église de Draguignan;*

6° A M. l'abbé Rocher, chanoine d'Orléans, pour son *Histoire de l'abbaye royale de St-Benoît-sur-Loire.* In-8° de 600 pages. Orléans, 1865.

Les applaudissements de l'assemblée accueillent cette proclamation.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,

DUPUIS.

SOIRÉE DU 31 JUILLET.

VISITE DES ARÈNES.

M. *R. de Maricourt* remplit les fonctions de secrétaire.

A l'issue de la séance, MM. les membres du Congrès, sous la conduite de M. l'abbé Magne, ont visité les arènes, maintenant mises à nu dans un quart de leur pourtour, qui donne pour la circonférence ovale un total de 112 mètres. Le premier vomitoire découvert a 12 mètres de long, aboutissant au-dessus d'une chambre de 2 mètres de profondeur sur 3 mètres de longueur. Trois niches en plein-cintre pratiquées dans le mur du fond, deux dans les murs latéraux, ont attiré l'attention des visiteurs qui ont également remarqué plusieurs fragments de chapiteaux, des balustres, et des pierres portant quelques traces d'inscriptions. De nombreuses médailles et ustensiles de diverse nature sont déposés au musée. Le Congrès a félicité la Société de Senlis des résultats obtenus et l'a encouragée à continuer son travail de déblai, en lui promettant son bienveillant appui.

BANQUET.

Un banquet de 150 couverts a eu lieu le soir dans le cloître de St-Vincent, transformé en une vaste salle et recouvert d'une immense toile semblable au *velarium* d'un théâtre antique.

Pendant le banquet, après un morceau exécuté par MM. les musiciens de la ville qui n'ont pas voulu rester étrangers à la fête, M. Magne a pris la parole. Il a rappelé la fondation de la Société française d'archéologie. Le XVIIe siècle, absorbé par l'étude des antiquités classiques, a passé

à côté du moyen-âge sans voir ses chefs-d'œuvre. C'est à M. de Caumont, dit-il, qu'il appartenait d'ouvrir les yeux du XIXe sur ces merveilles architecturales qui semblaient masquées par une couche de vieux préjugés. Depuis quarante ans l'illustre et persévérant professeur travaille à déraciner ces préjugés injustes : c'est à l'exemple de la Société française d'archéologie, c'est sous les auspices de son fondateur, que de nouvelles Sociétés savantes se sont formées sur tout le sol français. Gloire à leur sœur aînée, la Société française d'archéologie et à M. de Caumont, son directeur !

M. de Caumont a répondu qu'en effet la date de la naissance de la Société française d'archéologie et de son apostolat scientifique est déjà ancienne. Depuis longues années, il a voulu provoquer le zèle des antiquaires en engageant chaque ville de province à fouiller son propre sol, à créer des musées, des associations : nulle part il n'a rencontré plus de bonne volonté que dans le département de l'Oise et les départements voisins. Parmi les plus actifs propagateurs de cette renaissance du juste sentiment de l'art, il faut nommer M. Graves, M. le chanoine Barraud, M. Peigné Delacour, M. Garnier, M. Danjou, M. Gomart, M. l'abbé Magne et beaucoup d'autres. Il porte donc un toast aux archéologues de l'Oise, de la Picardie et de la Champagne ! mais surtout à la Société archéologique de Senlis, et à son savant président, M. l'abbé Magne !

M. le Maire, au nom de la ville, propose un toast aux hôtes qui honorent Senlis de leur visite : d'abord, à M. Egger : il rappelle le discours étincelant de verve et charmant de finesse prononcé au pied de ces mêmes colonnes, il y a quatre ans, lors de la distribution des prix de St-Vincent, par le savant helléniste ! Il propose ensuite des toasts : à M. Adrien de Longpérier, dont on regrette vivement l'absence ! au député de l'arrondissement, M. Barillon, qui a

aujourd'hui voulu être des nôtres ! au succès des fouilles dans les arènes !

M. Egger remercie l'assemblée et promet d'assister le plus souvent qu'il le pourra aux réunions du Congrès.

M. Vatin porte un toast aux délégués d'Amiens qui, malgré les afflictions de leur ville et les sévices de l'épidémie, se sont réunis au Congrès. M. Vatin formule le désir de voir se renouveler annuellement pareille visite, qui ne pourra que fortifier les liens de confraternité scientifique.

A ce moment une voix sympathique et bientôt couverte par les applaudissements s'est écriée : A M. Vernois, inventeur des arènes !

M. le Procureur impérial rappelle que la recrudescence de zèle pour les études archéologiques est due à une puissante initiative, à une auguste protection, et que dans nos toasts il serait juste de payer notre tribut à l'auteur de la *Vie de César*. Ce toast est salué par les applaudissements du Congrès.

Enfin, M. le Sous-Préfet engage le Congrès à passer la fin de la soirée dans les salons de la sous-préfecture, où la plus gracieuse hospitalité devait lui être offerte.

En face du créateur d'une science qui compte tant d'adhérents, au nom de laquelle nous sommes réunis, du promoteur de l'idée féconde du Congrès, près de l'homme dans les livres duquel nous avons épelé notre alphabet archéologique, à côté de ses élèves devenus à leur tour nos maîtres, une sorte d'électricité s'est communiquée de proche en proche et notre ville se rappellera longtemps d'en avoir ressenti l'influence vivifiante.

Le Secrétaire,

R. DE MARICOURT.

PREMIÈRE SÉANCE DU 1er AOUT.

Présidence de M. l'abbé MAGNE.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. l'abbé Magne, président du Comité archéologique de Senlis.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Gomart*, de St-Quentin, inspecteur divisionnaire de la Société pour la région du Nord ; *Huillard de Bréholles*, de Paris ; *Garnier*, de Paris ; *Chartier*, maire de Senlis, et *Gaugain*, de Caen.

Procès-verbal de la séance tenue au Havre le 25 juillet

M. de Caumont prend la parole pour lire le procès-verbal d'une séance tenue au Havre, quelques jours auparavant, par la Société française d'archéologie. Cette séance a en lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des mariages, le mercredi 25 juillet, à 8 heures du soir.

M. de Caumont, directeur de la Société, avait composé le bureau de MM. l'abbé Decorde, curé de Bures, membre de l'Institut des provinces ; Lecadre, président de la Société Havraise d'études diverses ; M. Millet-Saint-Pierre, correspondant de l'Académie de Rouen. M. l'abbé Lecomte, aumônier du lycée impérial de Rouen, remplissait les fonctions de secrétaire-général.

MM. Bouet et de Rampan, membres de la Société française, venus de Caen avec M. de Caumont, M. Léon Fallue, l'historien de l'église métropolitaine, et les membres de la Société Havraise d'études diverses occupaient les premières banquettes.

En ouvrant la séance, M. de Caumont a rappelé sommai-

rement les services rendus aux arts et aux monuments par la Société française d'archéologie. La Société n'a jamais tenu de séance publique dans la ville du Havre, on a cru devoir y ouvrir une *audience* pour savoir ce qu'on peut exposer et demander dans l'intérêt de l'histoire locale et des antiquités du pays.

M. le docteur Lecadre, président de la Société Havraise d'études diverses, répondant à M. de Caumont, dit que les archéologues ne sont pas nombreux dans la ville du Havre, toute occupée de commerce et d'affaires; qu'elle a perdu autrefois un des princes de la science archéologique dans M. l'abbé Cochet, originaire du Havre même, que récemment encore elle a eu à regretter le départ de M. l'abbé Lecomte, appelé à Rouen au moment où il préparait de nouvelles études historiques sur le Havre et son passé; que cependant un mouvement favorable se produit depuis quelque temps: de jeunes employés visitient les environs dans leurs moments de loisir, ils explorent les monuments, ils recueillent des inscriptions et des fragments antiques : c'est pour les encourager et entretenir ce feu sacré que M. Lecadre avait prié M. de Caumont de vouloir bien ouvrir cette séance publique au Havre.

M. le Président donne la parole à M. Roessler, qui lit un travail intéressant sur *les enceintes retranchées de l'arrondissement du Havre.*

Dans son travail sur *les enceintes retranchées* de l'arrondissement du Havre, M. Roessler, en examinant la position relative de ces enceintes, est conduit à supposer qu'elles font toutes partie d'un même système de défense ou d'observation. Il cite l'opinion de M. de Caumont sur les camps retranchés qui datent de la fin du IIIe siècle. M. Roessler décrit ensuite le *camp du Canada*, situé à la jonction des vallées de Valmont et de Ganzeville, le *camp* assis sur la

côte du mont qui domine Étretat, le *camp de Sandouville*, un des plus grands du département qui domine l'embouchure de la Seine, et le *camp de Bout-de-Ville*, placé à l'extrémité du plateau qui commande la Seine et la vallée de Tancarville. Le jeune archéologue havrais entre dans les détails les plus circonstanciés sur ces *enceintes :* il donne des renseignements précis avec un plan régulièrement tracé, et il laisse modestement aux maîtres dans la science la faculté de fixer, avec leurs données acquises, l'origine de ces *enceintes* et camps retranchés.

Après cette lecture, M. Fallue dit qu'il serait à désirer qu'on pût faire quelques tranchées dans le camp de Sandouville. M. de Caumont voudrait savoir si M. Fallue n'a pas découvert quelques soubassements de fondations antiques dans les enceintes de la Seine-Inférieure. M. Fallue répond affirmativement, il les attribue à l'époque des invasions saxonnes.

M. de Caumont pense que la question peut être élargie. M. Fouquet a trouvé dans le Morbihan un grand nombre de camps retranchés gallo-romains; il y en a plusieurs dans le Calvados, entre autres, ceux du Plessis-Grimoult, de Banville à l'embouchure de la Seulle; M. de Caumont en connaît au moins dix dans son département, mais on y a trouvé peu de choses : des investigations faites dans le camp de Quêvrue n'ont amené aucune découverte. Près de la forêt de Cerisy, se trouve un camp très-curieux; on pourrait en faire une étude utile et fructueuse. Les camps dont parle M. de Caumont ont un seul compartiment, ils sont de forme à peu près carrée.

M. Fallue demande ce qu'il faut penser des cryptes d'Épinay, aux environs de Paris; M. de Caumont n'y a vu rien d'antérieur au XIIe siècle. Ce sont des caves de maisons antiques comme on en trouve à Limoges, à Poitiers, à Bayeux

et à Senlis. M. Pornin parle des sépultures de Jouarre.

M. Ernest Dumont, du Havre, a la parole pour la lecture d'une *Notice sur quelques pierres tumulaires de l'arrondissement du Havre.*

C'est une louable pensée qui a dirigé M. Dumont dans ses recherches et sa description des pierres tumulaires de l'arrondissement du Havre. Ce travail sera précieux pour l'histoire de la localité. « Sur ces pierres nous retrouvons les portraits, les costumes et les armoiries des seigneurs, des magistrats, des ecclésiastiques, etc. » M. Dumont fait remonter l'usage des pierres tumulaires au XIe siècle. Il regrette que les figures et les inscriptions de cette époque reculée soient devenues frustes sous les pas des nombreuses générations qui les ont foulées. C'est au XIIIe siècle que l'usage des pierres tumulaires historiées se répandit partout. Elles sont encore rares dans l'arrondissement du Havre; celles du XIVe y sont plus communes : elles ont atteint leur plus haut degré de magnificence à cette époque.

M. Dumont n'a pas rencontré, dans l'arrondissement du Havre, de pierre tumulaire antérieure au XIIIe siècle. La plus ancienne est la belle tombe de Pierre Bérenguier, trouvée en 1856 dans les démolitions de la vieille église de Leure, et déposée au musée du Havre. Vient ensuite celle qui a dû recouvrir les restes de Guillaume de Grosmesnil, l'un des héros de la bataille navale de L'Écluse (1340). Elle a été également retrouvée à Leure, ainsi que celle de Guillaume Paré qui porte la date de 1374. M. Dumont donne la description exacte de ces pierres tombales, qui méritent vraiment l'intérêt. Il signale ensuite divers fragments curieux provenant aussi de l'ancienne église de Leure, et recueillis religieusement au musée du Havre où ils peuvent être étudiés.

Dans ses recherches, M. Ernest Dumont cite et décrit

tout particulièrement les pierres tombales de Jaquet, sergent d'Harfleur; de Jean d'Erquembourg, à Gainneville; de Pierre Boutren, abbé du Valasse; de Nicolas Bonnannée, de Leure; de Catherine de La Roue et de Jean de Engelnheim, à Harfleur. Puis il passe aux sépultures de la petite église du Bec, à celles du cloître de Montivilliers; il mentionne les épitaphes, encastrées dans le mur, de Nicolas Duchemin et des frères Raoullin, à Notre-Dame du Havre, et il termine en reproduisant l'inscription de la pierre consacrée à la mémoire de Guillaume de Canonville, dans l'église de Raffetot.

M. Roessler ayant demandé de nouveau la parole, lit un mémoire traitant de l'*architecture civile jusqu'au XVIIe siècle, dans l'arrondissement du Havre.*

Ses recherches lui permettent d'affirmer que les monuments civils du moyen-âge sont peu nombreux dans l'arrondissement du Havre. Il ne connaît pas une seule maison qui puisse remonter au-delà du XVIe siècle. La plus curieuse, et probablement la plus ancienne, est celle de la rue du Grand-Croissant portant cette inscription latine :

INITIUM SAPIENTIÆ TIMOR DOMINI.

Une autre maison, qui peut encore appartenir au XVIe siècle, se trouve à l'encoignure de la rue des Viviers et de la rue de l'Esprit.

Les édifices du XVIIe siècle ne sont pas rares au Havre, mais ils sont peu intéressants. Dans les autres villes de l'arrondissement, et surtout à Montivilliers et à Harfleur, M. Roessler signale un nombre assez considérable de maisons des XVe et XVIe siècles, et notamment l'Hôtel-de-Ville de Harfleur, la curieuse maison de la rue Notre-Dame et la longue galerie du cimetière de Montivilliers.

M. Aldrick Caumont demande la parole pour exprimer sa pensée sur la haute philosophie et le symbolisme renfermés dans les inscriptions bibliques gravées au frontispice des vieilles maisons bourgeoises.

Le programme épuisé, M. de Caumont expose quelques désirs dont la réalisation aurait pour but d'éclaircir des questions demeurées obscures. Il voudrait, par exemple, voir étudier la statistique des grandes familles qui ont existé sous la domination romaine, dans la seconde Lyonnaise ; voir étudier toutes les inscriptions tumulaires qui peuvent jeter quelque jour sur cette question. Il y a ici une histoire considérable qui a laissé peu de traces. M. Amédée Thierry, lui-même, a trouvé peu de choses. Il y avait cependant dans les Gaules de grands propriétaires du sol et des familles qui ont eu une part considérable dans les événements qui se sont passés dans nos contrées pendant quatre siècles. A mesure que l'on avance vers le Midi, on trouve un plus grand nombre d'inscriptions qui mentionnent des noms.

Passant à l'époque mérovingienne, M. de Caumont dit que ce serait un grand service rendu à la science et à l'histoire que la description de tous les sarcophages chrétiens en marbre de l'époque mérovingienne répartis en France. Il en connaît jusqu'ici une centaine ; tous portent des moulures et quelques-uns des personnages. Un magnifique sarcophage en marbre blanc a longtemps servi d'auge, près de Cahors, pour abreuver les bestiaux. M. Léo Drouyn en a trouvé plusieurs dans les campagnes de la Gironde, ils ont été achetés pour le musée de Bordeaux. On voit, dans les musées d'Arles, de Narbonne et de Poitiers, des chapiteaux mérovingiens. La photographie seconde aujourd'hui puissamment la science, il faut soigneusement photographier ces fragments et d'autres moulures du même temps qu'il serait bon de publier.

Après de nouveaux détails offrant toujours le plus grand intérêt, M. de Caumont demande si les réparations des monuments religieux de la Seine-Inférieure sont faites avec intelligence, et si les actes de vandalisme deviennent plus rares. M. l'abbé Lecomte est heureux de répondre que, sous ce rapport, on est entré dans la voie du progrès, que généralement les curés se montrent les gardiens et les conservateurs de leurs églises, qu'ils déploient un grand zèle pour y faire d'intelligentes restaurations, que ce mouvement heureux et cette réaction archéologique sont dus en partie à la féconde initiative et à la direction éclairée de M. l'abbé Cochet, qui présente chaque année, à Mg^r le Cardinal-archevêque, un rapport détaillé de ses visites ecclésiologiques dans le diocèse de Rouen.

Cet hommage une fois rendu à la vérité, M. l'abbé Lecomte signale à la Compagnie, comme un des travaux archéologiques les plus utiles publiés dans l'arrondissement du Havre, le *Répertoire* de M. Bailliard, œuvre de longanimité et de dévouement, où les chroniqueurs à venir puiseront avec profit. Cette statistique exacte des communes de notre arrondissement a été insérée dans le précis des travaux de la Société Havraise d'études diverses. M. le Directeur de la Société française vote des remercîments à l'auteur.

M. Bouet entretient la Compagnie d'un nouveau procédé pour arriver à connaître la date des constructions anciennes. M. Bouet a beaucoup voyagé et fait une étude spéciale des appareils. La manière de tailler la pierre est propre à chaque époque ; selon lui, il y a trois systèmes de layage bien distincts qu'il classifie ainsi : layage diagonal, horizontal et vertical. M. Bouet fait remarquer qu'il faut tenir compte du pays et que le procédé peut varier suivant les contrées, mais qu'il est utile d'en tenir compte.

Le Secrétaire de la séance du Havre,
L'abbé Lecomte.

M. de Caumont lit ensuite, de la part de M. Bouet, le procès-verbal des séances tenues à Fécamp et à Étretat les 26 et 27 juillet.

Procès-verbal des séances tenues à Fécamp et à Étretat.

La Société française d'archéologie, qui avait tenu une séance publique au Havre le 25 juillet, sous la présidence de M. l'abbé Decorde, se réunissait le surlendemain à Fécamp, pour visiter la grande église abbatiale. M. de Caumont dit quelques mots sur l'ensemble de l'édifice, et M. Bouet donna les explications consignées dans la note suivante :

« Nous n'avons rien rencontré dans l'église de Fécamp, dit M. Bouet, qui paraisse appartenir aux constructions élevées par Richard Ier. La portion la plus ancienne de l'église remonte, selon nous, à l'agrandissement de l'église par Guillaume de Ros, abbé de 1082 à 1107. Elle présente cette particularité que le chœur, au lieu de se terminer, comme dans la plupart de nos églises normandes, par un sanctuaire sans déambulatoire, fut dès cette époque entouré de chapelles et d'un bas-côté surmonté de tribunes.

« Le plan de cette partie de l'église devait, à en juger (fig. 1) par ce qui reste, présenter quelque ressemblance avec celui de la cathédrale de Cantorbéry. Ces restes consistent en deux chapelles placées au côté nord du sanctuaire. La plus voisine de l'abside (A, fig. 1), et dont la position en biais rappelle celle de la chapelle St-André à Cantorbéry, est carrée, tandis que la seconde (B, fig. 1) offre un chevet semi-circulaire. La travée (C, fig. 1) du chœur qui précède l'abside, du côté du nord, appartient aussi à l'époque romane, excepté le clérestory (A, fig. 2). Des tribunes, dont un des arcs existe encore (B, fig. 2), couvraient le bas-côté du chœur. Cet arc, dans son état actuel, a été agrandi par la suppression des colonnes latérales. Nous ignorons si, comme dans les autres

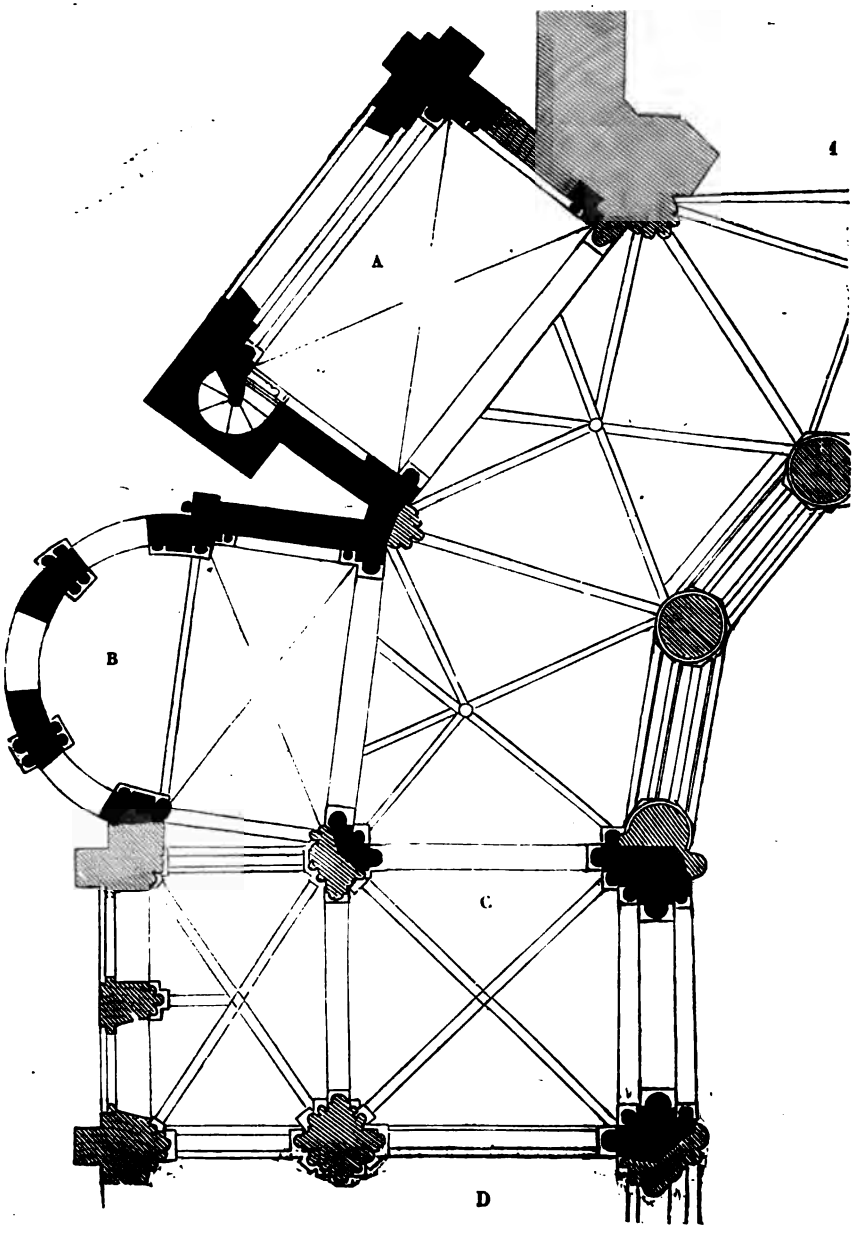

PLAN D'UNE PARTIE DE L'ABSIDE.

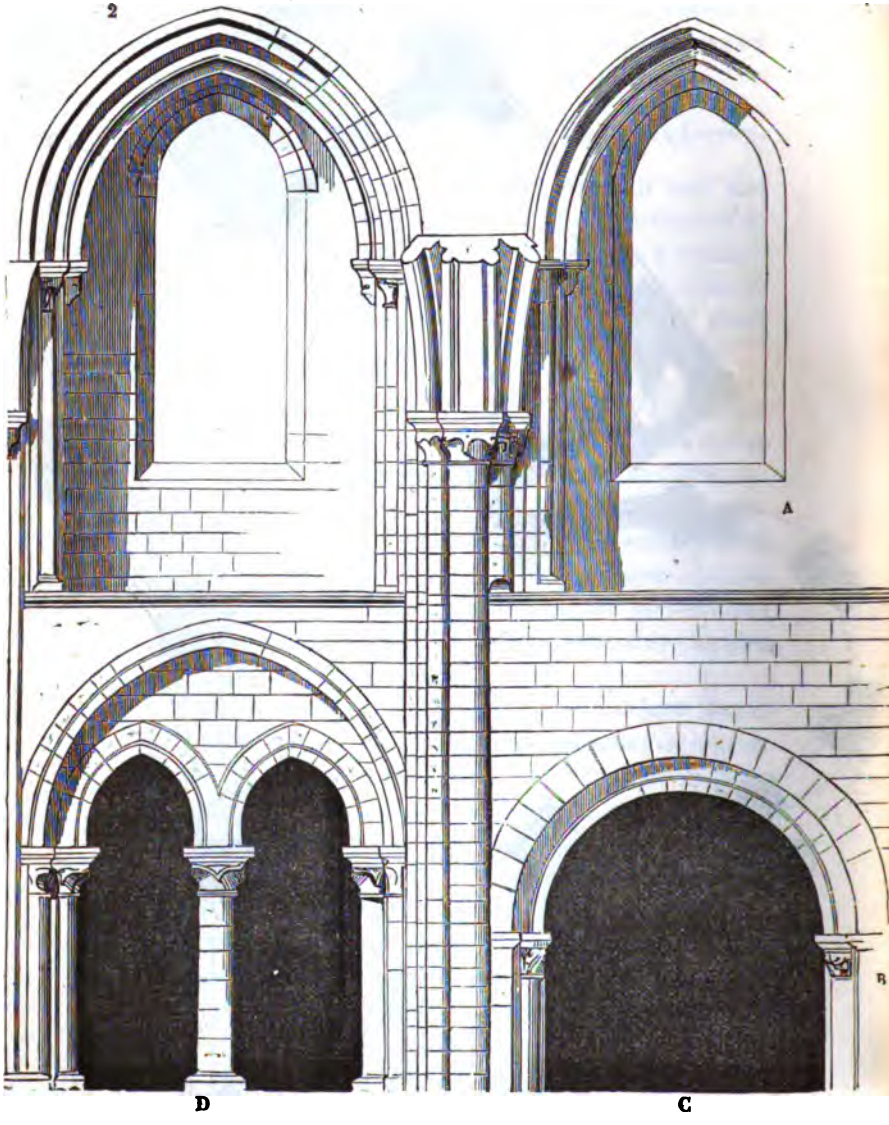

TRAVÉES C ET D DU PLAN PRÉCÉDENT.

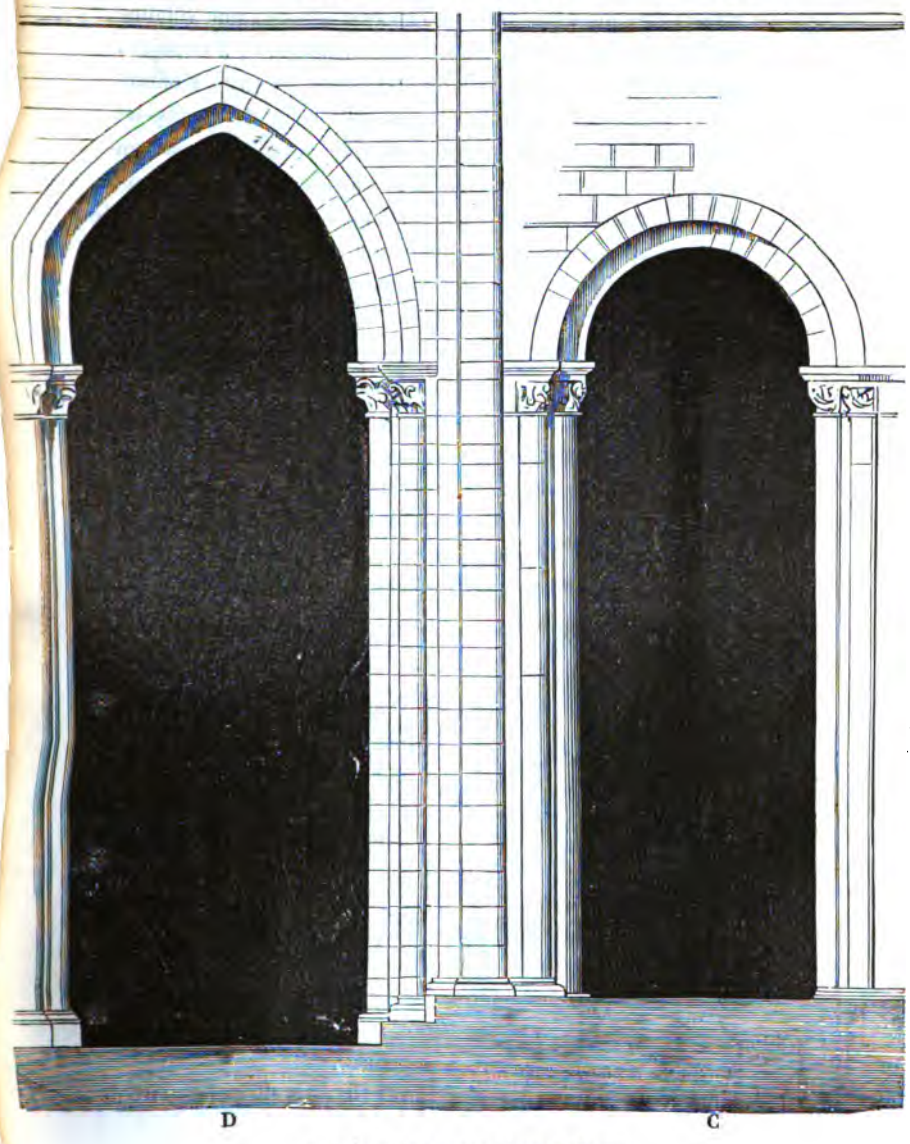

TRAVÉES C ET D DU PLAN PRÉCÉDENT.

travées de cette église bâties à l'époque ogivale, une colonne divisait cet arc en deux. Nous ferons remarquer, à ce sujet, que les tribunes de l'abbaye de St-Étienne de Caen n'offrent pas cette colonne centrale, tandis qu'à celle de Cerisy-la-Forêt, bâtie peu de temps après, où cette subdivision se rencontre maintenant partout, on peut s'assurer que dans la plus ancienne travée elle n'existait pas d'abord, mais a été ajoutée après coup. Il semblerait donc que l'usage de séparer les arches des tribunes, par une colonne centrale, aurait commencé vers cette époque en Normandie.

« Pour terminer ce que nous avons à dire des constructions romanes de l'abbaye, nous mentionnerons un bas-relief placé dans une des chapelles méridionales, et représentant des scènes de la vie de Notre-Seigneur. Ce bas-relief a, dit-on, fait partie d'un tombeau. Cette série de sujets se rencontre, en effet, aussi sur des tombeaux d'abbés de l'époque gothique que contiennent les chapelles. Les statues de ces tombeaux présentent quelques curieux détails de costumes. Nous don-

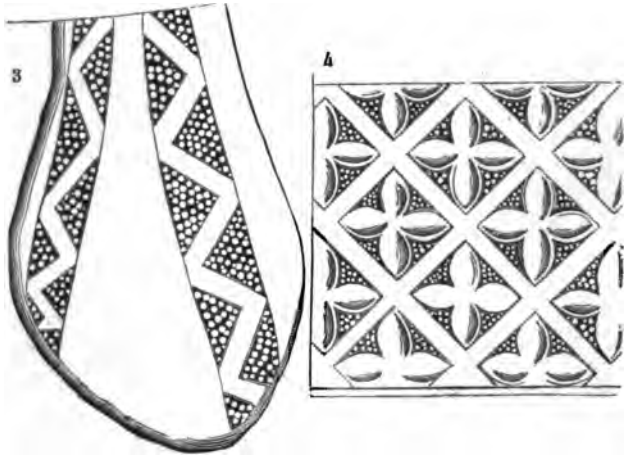

nons ici les dessins des chaussures (fig. 3), du parement de

l'aube (fig. 4) et des gants (fig. 5) d'une de ces statues.

« L'église ayant été brûlée, en 1167 et en 1170, fut reconstruite presque entièrement dans les premières années du style ogival : aussi nous rencontrons dans le chœur, les transepts et les piliers de la nef qui en sont voisins, un type de chapiteau qui se retrouve en Angleterre dans les constructions élevées par l'évêque de Durham, Hugh Pudsey, entre 1175 et 1185.

« Tandis que les constructions du XIe siècle, dont nous avons parlé, sont construites en pierres de tailles à larges joints et à hachures diagonales, dans ses premières constructions ogivales on a employé, à l'extérieur, une sorte de pierre ne laissant pas voir les traces de l'outil.

« Le côté septentrional du chœur présente cette particularité remarquable dans un édifice gothique, de porter ses voûtes à une très-grande hauteur (70 pieds) sans le secours d'arcs-boutants, et quoique les portions inférieures aient été, comme nous le verrons plus loin, reconstruites en sous-œuvre à diverses époques.

« L'intertransept est couronné d'une belle lanterne ogivale qui ressemble beaucoup à celle de la cathédrale de Lisieux.

« La tourelle placée à l'ouest du transept méridional est décorée d'une de ces arcatures qui, formant une série d'ogives par l'intersection d'arcs en plein-cintre, ont longtemps passé pour avoir amené l'usage de l'arc aigu. Mais ici elles n'appartiennent plus à l'époque romane.

« La nef appartient au XIIIe siècle et, comme cela est arrivé souvent, a été construite par portions. Raoul d'Argences (1188-1219) aurait fait allonger l'église de cinq travées, élever le portail et les deux tours, et selon le *Gallia christiana*, il l'aurait terminée. Dans la moitié occidentale, faite la dernière, on a employé des outils à dents pour tailler la pierre dure qui la compose, et tout en conservant l'ordonnance des tribunes, on a donné un moindre diamètre aux colonnes qui en subdivisent les ouvertures.

« Dans toute l'église, les bas-côtés étaient alors surmontés de tribunes. Mais, dans les premières années du XIVe siècle, un curieux travail de reprise en sous-œuvre fut commencé dans le bas-côté méridional du chœur et dans l'abside. Pour rehausser la voûte du déambulatoire et des chapelles, on supprima ces tribunes, tout en conservant le clérestory qui les surmonte.

« En examinant cette partie de l'église, on reconnaît qu'il ne reste de visible, des premières constructions ogivales, que le clérestory et les colonnes qui portent les grandes voûtes (fig. 6). Les voûtes des bas-côtés ont été détruites et celles des tribunes remplacées par de nouvelles voûtes dans un style plus moderne. Quant aux piliers du chœur, les anciennes colonnes ont été remplacées par de minces colonnettes. Ce nouveau revêtement a été fait par parties, laissant entre elles des joints verticaux, pour quelques-uns, au nombre de six.

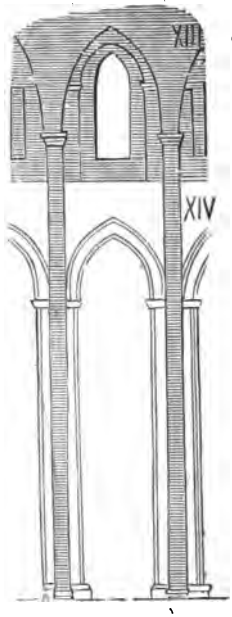

6

« On a agi autrement pour quelques-uns des piliers du bas-côté, qui se composaient déjà de faisceaux de colonnettes ; de ceux-ci on a conservé toute la portion inférieure jusqu'à l'astragale, et les continuant jusqu'aux voûtes, on leur a fait porter des chapiteaux et des nervures dans le style du XIVe siècle.

« Le sanctuaire est très-vaste, le chœur occupe l'inter-transept, et, selon l'ancien usage, s'étend dans la nef. La suppression d'un jubé, dont les restes existent encore au second pilier avec le transept, a allongé d'une travée la nef déjà bien longue. Aussi cette perspective, dans laquelle la vue arrive sans transition jusqu'au fond de l'église, produit un effet désagréable. Nous croyons que la suppression des jubés, qui a causé la ruine de plusieurs de nos monuments les plus

curieux, a fait aussi beaucoup de tort à nos grandes églises au point de vue du pittoresque. Ces monuments, presque toujours intéressants comme œuvres d'art, avaient plus que les autres attiré la fureur des démolisseurs huguenots. Mais l'abbaye de Fécamp, ayant échappé à leurs ravages, avait conservé le sien jusqu'en 1802, que le curé d'alors le fit démolir malgré ses paroissiens, plus conservateurs que lui des usages liturgiques. Plusieurs fragments ont été employés par un des ouvriers chargés de la démolition à se construire une maison, située rue Seigneur; on y voit, entre autres, l'ancien escalier. Les sculptures, restées en place, indiquent une œuvre remarquable du XIVe siècle; tandis que d'autres, placées dans une des chapelles de l'abside, et qui proviennent, dit-on, du même jubé, appartiennent aux dernières années du style gothique : elles sont l'œuvre d'un religieux nommé Chardon, ce qu'indiquent les lettres R C qui se mêlent dans sa décoration avec des tiges de chardons.

« On doit aussi, dit-on, à ce religieux le beau groupe du *Trépassement de la Sainte-Vierge*, placé dans le transept méridional. Ces travaux furent exécutés du temps du cardinal Boyer (1519). Cet abbé, comme la plupart de ceux de cette époque, s'occupa beaucoup de la décoration intérieure de l'église : c'est à sa munificence que l'on doit, entre autres, le monument du Précieux-Sang, le contre-rétable de l'autel du Sauveur avec la châsse qui le surmonte, et les statues de saint Thaurin et de sainte Suzanne qui l'accompagnent. Deux des bas-reliefs de l'autel représentent, revêtus du costume ducal et agenouillés devant un autel surmonté d'un baldaquin, nos deux vieux ducs normands : Richard Ier, RICARDVS SINE TIMORE, et Richard II, RICARDVS PATER MONACHORVM qui, enterrés d'abord à la porte de l'église, *sub stillicidio*, transférés ensuite dans l'église, furent enfin transportés, en 1162, au pied de cet autel. Outre ces sculptures en marbre

blanc, œuvres remarquables de la renaissance italienne, et les clôtures en pierre des chapelles qui existent encore en partie, ainsi que de riches vitrages, le cardinal Boyer fit à son abbaye de nombreux dons, desquels il ne reste que le souvenir; car les richesses de l'abbaye, qui avaient échappé aux Huguenots, n'échappèrent pas aux pillards révolutionnaires, plus savamment organisés que leurs devanciers. Cependant, tandis que le plomb des toitures de nos églises, transformé en instruments de destruction, inaugurait notre époque de guerres révolutionnaires, Fécamp a conservé sa toiture presque intacte.

« Nous avons oublié de signaler, parmi les travaux appartenant au style gothique, le plafond de la sacristie et la grille en fer placée devant la porte du reliquaire du Précieux-Sang (figure 7).

« Les époques modernes nous ont présenté une curieuse horloge astronomique, quelques autels, la plupart en terre cuite, richement modelés, un très-bel autel à colonnes torses, placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, les dossiers des stalles du chœur, placés aussi dans cette chapelle, tandis que les stalles occupent encore leur place dans le chœur. Sur un de ces dossiers, on montre aux curieux ce que l'on nomme le Christ voilé, sculpture trompe-l'œil dont la réputation nous a paru exagérée.

« Le maître autel, placé au milieu de l'abside, en avant de l'autel du Sauveur, est couronné d'un riche baldaquin, au milieu duquel un ange porte suspendu le petit pavillon qui sert encore aujourd'hui à conserver le St-Sacrement. Sur l'autel, il n'y a qu'une grande croix, quatre chandeliers et deux petits reliquaires.

« Quelques portions des remparts qui protégeaient l'abbaye, au midi, nous ont paru appartenir à la période romane; mais le temps nous a manqué pour les examiner en détail.

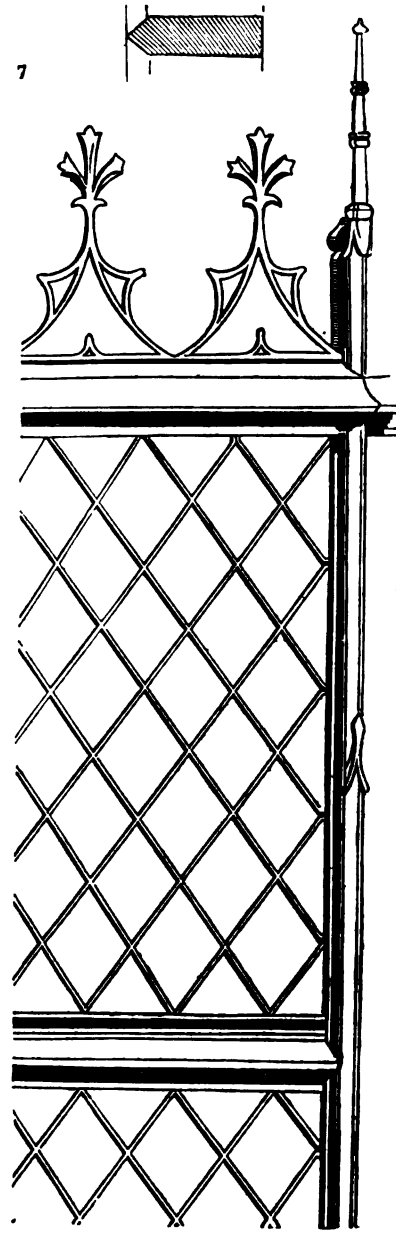

GRILLE DU PRÉCIEUX-SANG.

ÉTRETAT. — « Nous avons aussi profité d'une excursion faite par la Société pour visiter l'église d'Étretat. Des arches monocylindriques, n'ayant de hauteur que deux fois leur diamètre, font communiquer la nef de l'église avec les bas-côtés. Leurs chapiteaux n'ont pas été sculptés, excepté les deux demi-chapiteaux des extrémités. Les arches sont décorées, les unes de zigzags; les autres d'un simple tore. Une rangée de fenêtres très-simples éclaire cette partie de l'église (V. la page suivante).

« Le chœur et les deux dernières travées de la nef sont en style du XIIIe siècle surmontés d'une lanterne très-élégante dont ce croquis montre la disposition générale (fig. 9) et qui rappelle celle de Fécamp. »

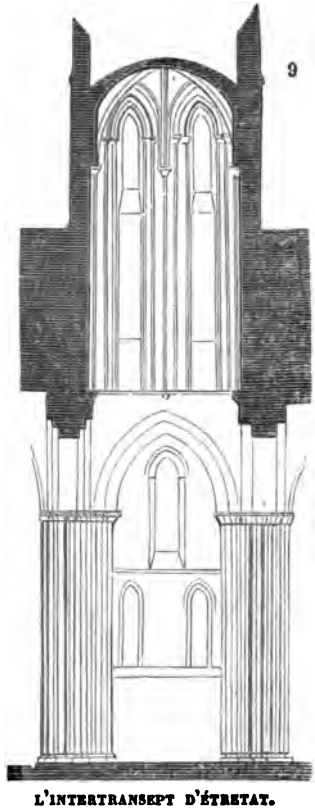

L'INTERTRANSEPT D'ÉTRETAT.

Le Secrétaire,
BOUET.

On reprend l'étude des monuments du département de l'Oise et la question suivante :

Quels sont les monuments antérieurs au XIe siècle ?

M. de Caumont rappelle qu'il a déjà sollicité plus d'une

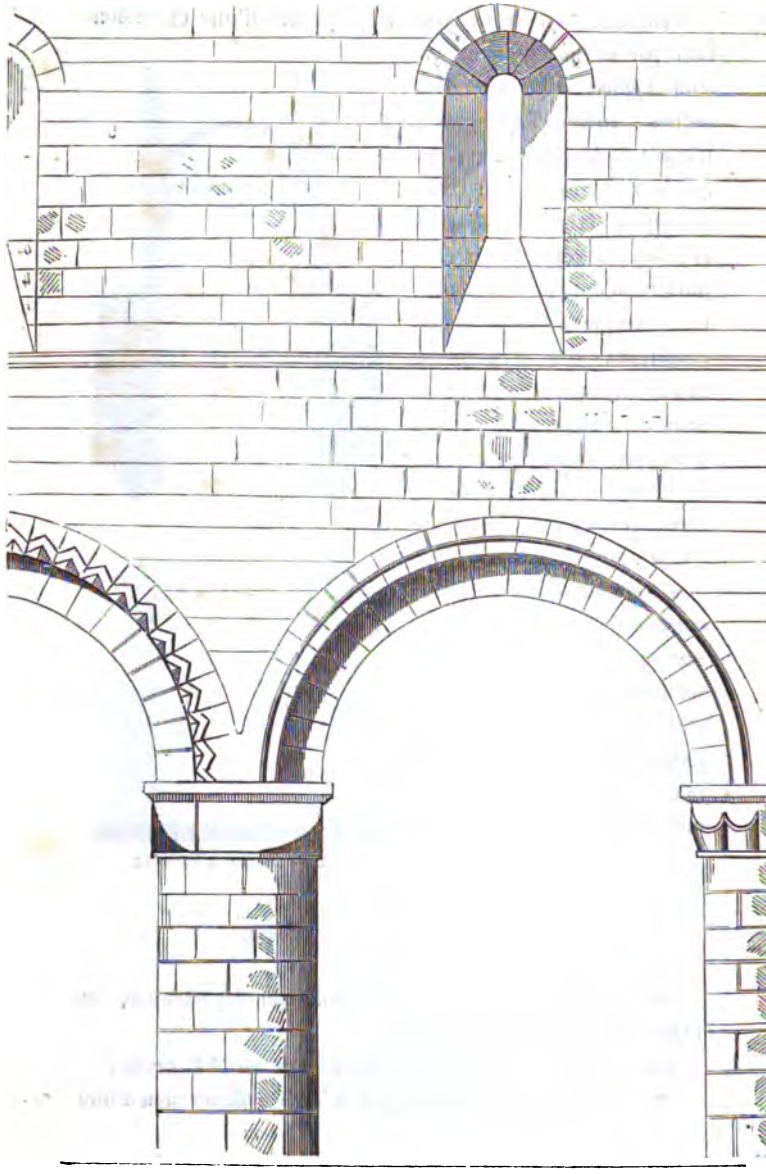

TRAVÉE DE LA NEF D'ÉTRETAT.

fois des archéologues l'étude des monuments antérieurs au XIe siècle ; ces monuments très-rares n'ont pas été assez recherchés, assez étudiés ; il est utile d'en faire une analyse sérieuse, afin d'éclaircir cette période fort obscure de l'histoire de l'art.

On annonce que M. Gomart a fait des recherches dans ce sens, et on le prie de donner connaissance des faits qu'il a pu observer.

M. Gomart, après avoir dit qu'il ne s'attendait pas à une pareille communication au Congrès de Senlis, fait l'énumération des divers monuments qu'il a rencontrés dans l'arrondissement de St-Quentin. Il communique la note suivante :

MÉMOIRE DE M. GOMART.

Vous savez que M. de Caumont a envoyé, il y a quelque temps, aux membres de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, trois questions ainsi conçues:

Quels sont, dans le pays que vous habitez, les monuments et les fragments de sculpture qui peuvent être considérés comme appartenant à la période comprise entre le IVe siècle et le XIe ?

Existe-t-il des sarcophages en marbre des premiers siècles chrétiens? Dans quelles églises ou dans quels musées sont-ils déposés ?

Connaît-on des pierres tombales de la même époque, en marbre ou en pierre dure, portant des inscriptions, des moulures, etc., etc. ?

J'ai essayé de répondre à ces questions, et j'avais apporté à Senlis, pour les remettre à notre honorable Directeur, quelques dessins des monuments de cette époque, qui se trouvent à St-Quentin et environs ; cette communication n'était pas destinée au Congrès ; mais, sur l'invitation qui

m'est faite, je vais vous soumettre mes dessins, que j'accompagnerai de quelques renseignements verbaux, tout en vous priant d'avoir de l'indulgence pour cette nomenclature bien imparfaite.

TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

Les traces chrétiennes que l'on aime à rechercher dans la ville de St-Quentin sont celles de la tombe de l'apôtre qui, le premier, arrosa de son sang le sol du Vermandois.

On sait que ce fut vers l'an 300 de l'ère chrétienne que Quentin, fils d'un sénateur romain nommé Zénon, vint dans la Gaule, avec ses compagnons, prêcher la religion chrétienne.

Rictiovare, préfet de la seconde Belgique, fit saisir Quentin, dont les prédications faisaient de nombreux prosélytes, et il l'envoya d'Amiens à l'*Auguste de Vermandois* (St-Quentin) où, après l'avoir soumis aux plus cruelles tortures, il lui fit trancher la tête le 31 octobre 303.

Rictiovare, pour empêcher les chrétiens de vénérer le corps de Quentin décapité, le fit garder jusqu'à la nuit et jeter en secret dans le fleuve de la Somme, après l'avoir chargé de plomb.

Les eaux de la Somme conservèrent leur précieux dépôt pendant cinquante ans; mais, le 24 juin 358, une dame romaine, Eusébie, qui était aveugle, retrouva par révélation le corps et le chef du martyr et l'ensevelit dans un sarcophage sur le haut de la colline, là où s'élève aujourd'hui la collégiale de St-Quentin.

Le tombeau dans lequel sainte Eusébie plaça le corps de saint Quentin est, dans notre opinion (1), celui qu'on voit

(1) Voir mon Étude sur la crypte et le tombeau de saint Quentin, t. III de mes *Études Saint-Quentinoises*, p. 24.

encore aujourd'hui dans le crypte de l'église de St-Quentin.

C'est un sarcophage creusé dans une énorme colonne

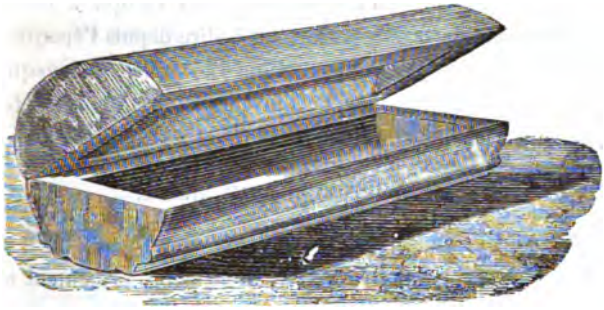

TOMBEAU DE SAINT QUENTIN, EN MARBRE BLANC (IVe SIÈCLE).

cannelée de marbre blanc, sciée en deux suivant son axe. La partie qui sert de fond est évidée en forme d'auge, à la profondeur de 15 centimètres; le couvercle est également creusé intérieurement en demi-rond. Les cannelures extérieures de la colonne ont été usées et polies dans la partie supérieure du tombeau, de manière à avoir le pourtour extérieur du couvercle hémicylindrique, rond et uni, tandis que les cannelures de la partie basse sont restées intactes. On ne trouve, à l'extérieur, aucune inscription, aucun ornement.

Le fût de colonne en marbre blanc qu'on a choisi pour y creuser le tombeau de saint Quentin indique que sainte Eusébie a fait, pour cet apôtre, ce qui a été alors pratiqué pour plusieurs saints, c'est-à-dire qu'on l'a enseveli dans la colonne d'un temple païen : il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on n'ait cru pouvoir mieux placer le Saint, qu'en le déposant dans le débris d'un temple dont il avait renversé les idoles. Enfin, l'absence de tout ornement sur le sarcophage montre suffisamment qu'il a été destiné à être mis en terre; ajoutons que la couleur jaune que ce tombeau a revêtue à

l'extérieur, et qu'il conserve encore, montre qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fond du sol de l'église de St-Quentin, et c'est en effet ce qui a eu lieu pendant près de trois siècles, c'est-à-dire depuis l'époque de l'ensevelissement par sainte Eusébie (24 juin 358) jusqu'en janvier 651 (1), époque de l'invention du tombeau, faite par saint Éloi.

INSCRIPTION DU VIIe SIÈCLE.

Le musée de St-Quentin possède une pierre de 0 m. 36 c. de largeur sur 0 m. 42 c. de hauteur, présentant une inscription non-seulement curieuse pour l'histoire, mais intéressante surtout pour déterminer les caractères spécifiques de l'écriture dans le Nord de la France au VIIe siècle.

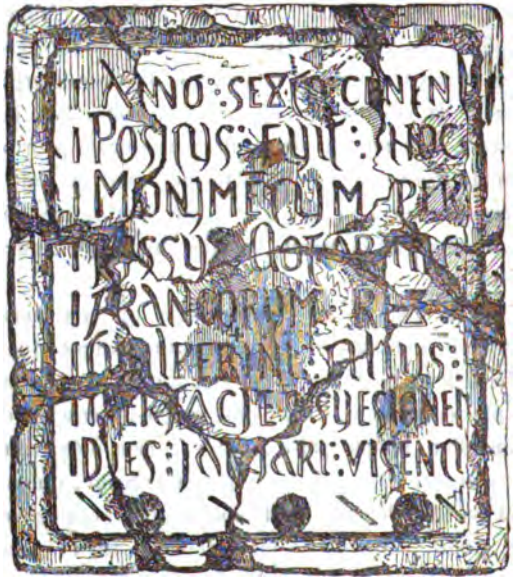

INSCRIPTION DE CLOTAIRE II (VIIe SIÈCLE).

(1) L'invention du corps de saint Quentin par saint Éloi eut lieu,

MOSAÏQUE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉLOI.

Parmi les basiliques bâties successivement sur l'emplacement du tombeau de saint Quentin, et dont les dallages ont été reconnus dans une fouille récente pratiquée dans le chœur de la collégiale de St-Quentin, on a rencontré, à 2 m. 40 de profondeur du sol actuel, une mosaïque encore en place et parfaitement conservée.

Cette mosaïque, comme l'a démontré M. Bénard (1), doit (à cause de sa superposition au-dessus du dallage de l'église, dans laquelle saint Éloi a trouvé, en 651, le sarcophage de saint Quentin) appartenir à l'église, qui a été agrandie et embellie par ce prélat avec les ressources que lui fournissait Clotaire II. C'est ce que nous apprend saint Ouen, dans sa *Vie de saint Éloi*, lorsqu'il dit « qu'il agrandit en outre et « décora magnifiquement l'église de St-Quentin, devenue « trop petite à cause de l'affluence du peuple (2). »

La mosaïque retrouvée doit donc appartenir à l'église agrandie et décorée par saint Éloi, c'est-à-dire qu'elle date de la seconde moitié du VIIe siècle.

La partie qui reste intacte mesure 2 mètres de longueur sur 1 mètre 90 de largeur. Sur l'un des côtés, on retrouve encore la bordure de ce grand ouvrage. Le travail est composé de petits cubes de pierre d'épaisseur différente, et qui présentent une surface de 1 à 3 centimètres carrés. On ne s'est servi que de trois couleurs : le blanc en pierre dure, comme celle de Senlis ; le noir en marbre et le rouge en

d'après Lecointe, en 641 ; ce qui ne s'accorde pas avec le récit de saint Ouen, où l'on voit que saint Éloi avait été depuis peu promu à l'épiscopat (646).

(1) *Journal de St-Quentin*, n^os des 28 et 30 décembre 1865.

(2) Chapitre 1er du IIe livre de la *Vie de saint Eloi*, par saint Ouen.

terre cuite. Les prismes ont été placés sur un lit de ciment composé de chaux, de sable très-fin et de brique pilée.

Le fond du dessin est blanc et les motifs sont noirs ; l'une des bordures est formée de bâtons rompus formant des

FRAGMENT D'UNE MOSAÏQUE MÉROVINGIENNE DÉCOUVERTE, EN 1855, A ST-QUENTIN.

zigzags, placés à la suite les uns des autres, entre deux bandes noires ; l'autre d'une grecque, qui se déroule aussi

entre deux bandes noires, mais dont l'une est celle qui entoure le champ du cercle.

Le sujet principal est formé de grands cercles placés les uns dans les autres et réunis par leur point de contact au cercle principal. Sur le centre des cercles latéraux se détache une étoile à six rayons, formés par des intersections de cercle. Celui du milieu laisse voir le commencement d'un sujet qu'il eût été intéressant de connaître parfaitement. Les intervalles entre les cercles sont remplis par des rangs de losanges, alternés, blancs et noirs, imitant l'appareil nommé *point de Hongrie*.

Le rouge n'est employé que pour délimiter la bordure des cercles, et cette sobriété est d'un excellent effet, en ce sens qu'elle fait ressortir le sujet sans fatiguer les yeux.

Grégoire de Tours parle des mosaïques qui décoraient plusieurs églises de son temps ; la découverte de la mosaïque de saint Éloi nous fournit un spécimen des mosaïques de cette époque si peu connue. Elle comble pour ainsi dire la lacune qui existe entre les mosaïques romaines, si répandues sous le sol de la Picardie, et les mosaïques byzantines, qui se composaient de fonds d'or, obtenus au moyen de petits cubes de pâte vernie dorée et recouverts d'un émail transparent, sur lesquels se détachaient les sujets et ornements.

Les cimetières mérovingiens abondent dans les environs de St-Quentin. Nous en avons déjà fait connaître plusieurs : le *champ à Luziaux de Vendhuile* (1) ; le *Jardin-Dieu de Cugny* (2) ; ceux de Rouvray, de la Maison-Bleue, découverts lors des travaux du chemin de fer de St-Quentin

(1) *Bulletin monumental*, 1861, t. XXVII, p. 369.

(2) *Etudes Saint-Quentinoises*, t. II, p. 269.

à Erquelines, apportent leurs nombreux témoignages du séjour des Francs dans le Vermandois.

Parmi les objets trouvés en 1846 dans le cimetière mérovingien du *Jardin-Dieu*, à Cugny (Aisne), plusieurs n'étaient que la répétition de ce qu'on trouve dans tous les cimetières mérovingiens de la même époque; d'autres, au contraire, présentaient des caractères particuliers qui nous portent à vous les signaler ici.

Le premier est une plaque de ceinturon en bronze, damasquinée en argent dans certaines parties, et qui présente au centre une croix pattée. Cette croix ne nous paraît pas un ornement dû au burin plus ou moins capricieux de l'ar-

CEINTURON DE BRONZE DAMASQUINÉ EN ARGENT.

tiste, mais son caractère même indique suffisamment que c'est bien le signe de la Rédemption qu'on a voulu figurer.

Le second, également en bronze, et dont on n'a pas pu déterminer l'emploi, est une plaque circulaire, dont nous donnons ici le dessin, grandeur naturelle. Les signes dont

PLAQUE MÉROVINGIENNE EN BRONZE.

elle est ornée touchent de bien plus près à l'art romain qu'à l'art franc. Cependant la tête de bélier qui orne le centre rappelle l'Agneau divin, figuré souvent sous la forme du bélier.

PIERRE DU TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

Cette pierre, qui est enclavée dans la muraille du caveau du tombeau de saint Quentin, rappelle par son style les mo-

numents des catacombes de Rome. Son champ représente une croix pattée, sculptée en relief, qui mesure 0m09 de hauteur sur 0m07 de largeur, la branche du bas est montée

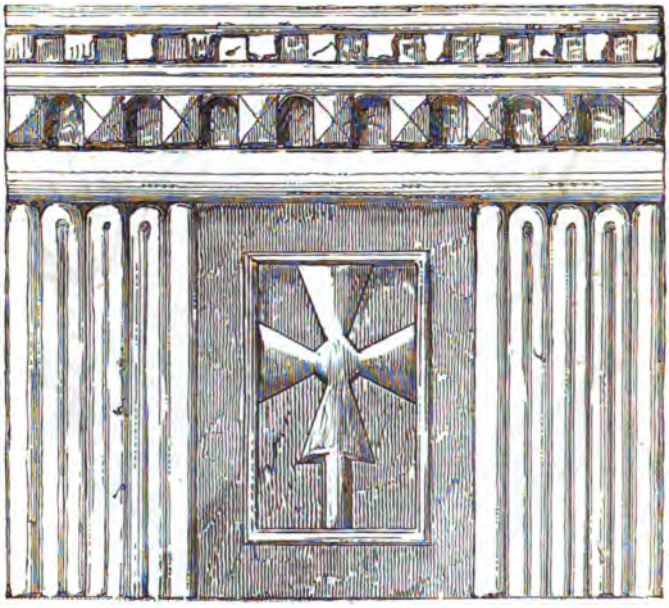

PIERRE DU TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

sur une tige. Ce monument est-il antérieur au IXe siècle, époque où les trois caveaux ont été construits pour y recevoir les tombeaux de saint Quentin, saint Victorice et saint Gassien ? Nous le croyons ; mais nous ne nous permettons pas de trancher la question.

COUVERCLE DE TOMBE DU VIIe, VIIIe OU IXe SIÈCLE ?

La collégiale de Péronne renfermait autrefois plusieurs

tombes remarquables (1), moins sous le rapport de l'art que sous celui de l'importance des personnages qu'elles contenaient. On y trouvait, entre autres, le tombeau de Charles III (le Simple), roi de France, mort au château de Péronne le 7 octobre 925, et encore beaucoup d'autres sépultures de personnages célèbres. La Révolution a non-seulement fait disparaître les tombes, mais l'église elle-même a été démolie.

On trouve aujourd'hui, à l'angle du *Cabaret de l'Épée*, dans le faubourg de Bretagne, à Péronne, une énorme borne qui n'est autre chose que le couvercle d'nne tombe carlovingienne?

C'est une pierre prismatique, dont les deux côtés du toit et les pignons rabattus sont ornés de sculptures d'une grossière exécution. Ces sculptures en relief représentent de grandes palmes ou feuilles, enlacées autour d'une branche qui fait le tour du couvercle.

La pierre mesure : longueur, 0^m 88 ; largeur à la base, du côté de la tête, 0^m 67 ; largeur à la base, du côté des pieds, 0^m 35 ; épaisseur, 0^m 35.

Cette pierre, par le caractère de ses sculptures et par sa forme, paraîtrait appartenir au IXe siècle ; elle a dû faire partie d'un tombeau apparent et recouvrir quelque grand personnage.

DEVANT-D'AUTEL DE L'ÉGLISE DE LANCHY (AISNE).

On trouve à la porte de l'église de Lanchy une pierre de 2^m de longueur sur 0^m 60 de largeur, divisée en trois compartiments qui représentent :

(1) *Recueil ms. des épitaphes de Picardie*, vol. XIII. Bibl. imp., Manuscrits. *Supplément français*, n° 5024, p. 278.

Celui de gauche, un animal symbolique (lion ou dragon), la figure tournée vers le centre;

Celui du milieu, l'Agneau pascal tenant sa croix;

Celui de droite, un palmipède.

Cette pierre, qui nous a paru avoir fait partie d'un autel, peut être présumée antérieure au XIe siècle.

M. Magne remercie M. Gomart de la communication qu'il vient de faire. Il ajoute que ses recherches seront, pour le Comité de Senlis, un encouragement à des études de même nature; il profite de l'occasion pour signaler (outre le château de Senlis, construit en grande partie sur des fondations romaines) l'église de Morienval, qui présente, surtout dans l'abside, des parties peut-être antérieures au XIe siècle.

M. Peigné-Delacour signale un évangéliaire qu'il peut, avec certitude, faire remonter au Xe siècle. Le texte et les figures lui paraissent bien accuser cette époque. La couverture, fort remarquable, est formée de deux pièces d'ivoire collées sur bois. Deux monnaies carlovingiennes en argent doré y sont enchâssées. Au XVIIe siècle, ce manuscrit était cité déjà comme très-ancien.

M. de Caumont fait don au Comité de Senlis de son *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge* et de l'*Abécédaire héraldique ou notions générales sur le blason*, qu'il a fait paraître en collaboration avec M. Bouet.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre qu'il a reçue de l'Académie d'Aix (Bouches-du-Rhône). La ville d'Aix avait demandé une session du Congrès scientifique, qu'on lui avait promise pour 1867; mais les circonstances ayant empêché la tenue du Congrès qui devait avoir lieu à Amiens, et cette dernière ville ayant conservé son droit pour l'année prochaine, la ville d'Aix a demandé à se charger du Congrès

cette année plutôt que de subir un ajournement. Rien ne s'opposant à cette demande, la proposition avait été acceptée par l'Institut des provinces, et aujourd'hui même le Secrétaire-général de l'Académie d'Aix annonce que tout est organisé, que le programme sera prêt pour la fin d'août et que le Congrès pourra se réunir le 12 décembre, comme on l'avait projeté. M. de Caumont est heureux de faire cette communication au Congrès archéologique; il espère que quelques-unes des personnes présentes voudront bien assister à la réunion qui aura lieu à Aix, et que la Société française d'archéologie y tiendra aussi des séances.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

PETIT.

VISITE DES MONUMENTS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SENLIS.

A l'issue de la séance, les personnes qui y avaient assisté ont fait, dans la ville, une visite aux principaux monuments.

M. le Maire a bien voulu faire ouvrir aux membres du Congrès les portes de l'Hôtel-de-Ville et de la Bibliothèque.

La Bibliothèque communale, qui renferme 13,000 volumes, possède de précieux ouvrages. L'attention s'est portée principalement sur un cartulaire du XIVe siècle, soigneusement retenu par une chaîne et qui contient les copies des chartes les plus précieuses intéressant la commune de Senlis. Il faut encore signaler une série de comptes de ville remontant au commencement du XVe siècle, qui offrent ce caractère particulier qu'ils ont été inscrits au moyen d'un style sur une légère couche de cire étendue sur des tablettes de bois.

Le Congrès s'est rendu ensuite dans la propriété de Mme Turquet, dont les portes lui ont été gracieusement ouvertes.

Il a pu longuement observer les ruines de l'ancien château, si curieusement élevé sur des bases romaines.

Le travail de M. Petit, lu dans la séance de la veille, a suffisamment décrit les diverses parties de ce curieux monument, pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister. Il faut signaler cependant certains points qui ont attiré particulièrement l'attention : une magnifique arcade romane à chapiteaux élégants, des chapiteaux du XIIe siècle, d'un travail soigné ; une cheminée dont le manteau n'est pas antérieur au XVe siècle, tandis que la partie supérieure et la tête qui s'élève au-dessus des combles remonte au XIIIe ; certaines pierres des murs romains de l'ancien prétoire, surtout dans les parties hautes, présentent des stries déja remarquées aux arènes de Senlis. M. de Caumont a depuis longtemps observé des ornements analogues dans l'appareil de divers monuments romains; car on ne peut y voir autre chose que des ornements, spécialement aux arènes de Gênes. Ce genre d'ornementation, assez bizarre, ne manque cependant pas d'un certain caractère. L'étage romain des tours appropriées plus tard à la demeure des rois, était éclairé par deux fenêtres s'ouvrant l'une sur l'extérieur, l'autre sur l'intérieur de la ville. Deux portes donnaient accès sur les murs, à chaque extrémité de la pièce.

Ces divers points ont retenu le Congrès pendant quelque temps.

Une visite à la cathédrale était cependant indispensable. Cette splendide église, qui réclame une monographie aurait pu être l'objet d'une longue étude. Il faudrait tout décrire; nous nous arrêterons seulement au portail occidental.

Ces sculptures représentent plusieurs personnages et di-

FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE SENLIS.

verses scènes qui paraissent concourir à la glorification de la Vierge à laquelle l'église est dédiée. Ce sont d'abord huit grandes figures qui, selon une hypothèse d'ailleurs discutable, représentaient : à droite, David, le prophète roi ; Ézéchiel, Jérémie, Isaïe ; en face, Jean-Baptiste, Jacob, Moïse, Abraham. Les quarante-quatre personnages rangés sur quatre lignes, dans les voussures qui surmontent le tympan, seraient destinés à figurer douze patriarches, quinze rois de Juda, douze prophètes et cinq ancêtres hors généalogie, comme ceux que l'on retrouve dans divers arbres de Jessé. Le tympan présente trois scènes distinctes : la Mort, l'Assomption, et le Couronnement de Marie.

L'idée symbolique, sous l'influence de laquelle a été exécuté ce morceau architectural, nous paraît être une préparation à l'avènement de Marie qui, au cintre du tympan, tient le livre de vie, tandis que son divin Fils lui pose la couronne céleste sur la tête.

Signalons encore deux chapiteaux très-anciens, d'un caractère tout spécial, et qui ont dû appartenir à l'église primitive, dont la construction remonte au Xe siècle. On sait, en effet, qu'elle fut édifiée vers 990.

M. de Caumont confirma cette hypothèse en rapprochant ces chapiteaux, qu'on peut voir dans l'ancienne sacristie, de chapiteaux absolument semblables, qui existent dans l'église N.-D. de La Couture, au Mans, dont la construction est de 995.

Le Secrétaire,

DUPUIS.

DEUXIÈME SÉANCE DU 1er AOUT.

Présidence de M. Chartier, maire de Senlis.

A deux heures, les membres du Congrès se sont réunis dans la salle ordinaire, sous la présidence de M. Chartier, maire de la ville.

Siégeaient au bureau : MM. le comte *d'Auray*, sous-préfet de Senlis ; *de Caumont ; Huilart de Bréholles*, conservateur aux Archives de l'Empire ; *Magne*, président du Comité de Senlis ; *Garnier*, des Archives de l'Empire, et *Vatin*, vice-président du Comité de Senlis.

Les procès-verbaux de la séance du matin et de la visite des monuments de la ville sont lus par M. Dupuis, l'un des secrétaires, et adoptés.

ALLOCATIONS.

M. de Caumont rappelle qu'une somme de 100 francs a été accordée l'année dernière, par la Société française d'archéologie, au Comité archéologique de Senlis pour les fouilles des arènes de cette ville. Il propose d'élever à 400 fr. le crédit alloué.

M. l'abbé Barraud a demandé que deux allocations de 100 fr. mises à sa disposition soient appliquées à l'église de St-Martin-au-Bois.

M. Louis d'Agos réclame, pour l'intéressante chapelle du cimetière de Salechan, qu'il a décrite, une somme de 100 fr. destinée à des réparations urgentes à la toiture. La Société française d'archéologie accorde ces allocations.

Le Conseil met à la disposition du Bureau un crédit de 800 fr. pour des missions archéologiques. Les personnes désignées seront ainsi, incomplètement, il est vrai, indemnisées de leurs frais de voyage. L'utilité de ces missions, dont les résultats seront publiés, est comprise de tout le monde.

Aucune opposition n'étant faite à cette proposition, le crédit est accordé.

M. Magne, au nom du Comité de Senlis, remercie la Société française de la nouvelle preuve d'intérêt qu'elle vient de lui donner par l'allocation qu'elle vient de faire pour la continuation du dégagement des arènes. Il demande, en outre, s'il ne serait pas possible d'obtenir une allocation de 50 fr., destinée au dégagement du fanal funéraire de Commelles.

Le Congrès s'empresse de faire droit à cette demande.

M. de Caumont proclame ensuite une série de récompenses accordées à différents travaux.

M. Magne continue la lecture du travail de M. Alfred Paisant, sur l'origine et l'administration des biens des évêques et du clergé dans le nord de la France du Ve au Xe siècle.

Cette patiente et sérieuse étude, aussi remarquable par les recherches qu'elle accuse que par le talent d'exposition qui la distingue, est justement appréciée par tous ceux qui l'entendent. Elle donne à M. Huilart de Bréholles l'occasion de rappeler que certains noms, même injurieux, étaient donnés par les païens aux chrétiens et acceptés par ceux-ci.

A propos des polyptyques cités par M. Paisant, le savant conservateur des Archives de l'Empire cite d'autres documents du même genre gravés sur la pierre ou peints ; c'est ainsi qu'au mont Cassin on peut voir une liste fort ancienne des propriétés du monastère.

M. de Caumont ajoute que ce n'était là, du reste, qu'une tradition de l'époque romaine.

M. Caudel lit son travail sur les voies romaines qui traversent et côtoient la ville de Senlis. La grande *via Cæsarea*, connue chez nous sous le nom de chaussée de Brunehaut, partie de Lyon, aboutissant à Soissons, puis traversant Senlis et Beauvais, après avoir passé par Lithanobriga, arrive enfin à Boulogne-sur-Mer. A Senlis, plusieurs embranchements se poursuivent à travers quelques détours dans des directions différentes. M. Caudel les suit chacune successivement dans leur parcours jusqu'à l'endroit où ils se perdent ou s'éloignent du champ d'exploration de notre collègue. L'emplacement de Lithanobriga, situé entre Beauvais et Senlis, est l'objet d'hypothèses divergentes : les uns le mettent à Pont-Ste-Maxence, les autres à Creil, les derniers près de Boran. Ce dernier emplacement semble, d'après d'ingénieuses déductions, devoir être celui que l'on doit choisir.

MÉMOIRE DE M. CAUDEL

SUR LES VOIES ROMAINES DU PAYS DES SYLVANECTES.

Que Senlis ait été sous la domination romaine un des centres importants du nord de la Gaule, ce fait n'est plus contestable. Depuis longtemps, les recherches et les préoccupations du Comité de Senlis tendent à l'établir, et la découverte récente de nos arènes vient de lui donner un éclatant témoignage. Un travail qui a été lu hier vous parlait, Messieurs, de l'ancien château et du mur d'enceinte de la cité. Je viens vous parler aujourd'hui des voies romaines qui aboutissaient à la ville des Sylvanectes, ou qui en sillonnaient les abords :

elles sont nombreuses, puisqu'on peut, sans aucun doute, en compter jusqu'à dix dans un périmètre d'une lieue; elles sont importantes, puisqu'elles se rattachent en grande partie au grand réseau qui traversait le nord de la Gaule-Belgique, de l'est à l'ouest, et qui mettait Rome en rapport avec l'Océan par Lyon.

Tels sont nos monuments romains, Messieurs; ils sont debout sous nos yeux; nous pouvons leur demander de nous révéler ce qu'ils savent du passé: en attestant la grandeur antique de notre cité, ils prouveront que nous n'avons pas élevé trop haut nos prétentions patriotiques, en revendiquant pour Senlis la gloire d'avoir été un des centres de la Gaule du Nord pendant la période de la conquête romaine.

M. Peigné-Delacour, après avoir esquissé à grands traits le tracé des principales voies romaines du pays des Sylvanectes, terminait par ces mots : « La liste qu'a donnée M. Graves, dans l'*Annuaire* du département, des routes anciennes tracées dans la partie de la Picardie qui constituait l'ancien diocèse de Senlis, pourra être modifiée à la suite de recherches spéciales, pour lesquelles j'ai la bonne promesse du concours des amis des études historiques qui composent le Comité de Senlis (1). »

C'est cette pensée de notre vénérable confrère qui m'a guidé; c'est sous la haute protection de son mérite que je mets ce travail; j'ai besoin de cet appui, Messieurs, et de toute votre bienveillance; j'entreprends une tâche longue et assez délicate en certains points, puisque depuis longtemps, sur cette matière, bien des opinions étaient fixées. Je précise

(1) La carte des voies antiques de l'Oise, par M. Graves, a été publiée dans le *Bulletin monumental*, t. VI; elle pourra être consultée et servira de canevas à ceux qui continueront cette étude.

la spécialité de cette étude en la renfermant dans un périmètre qui peut avoir, autour du centre, une étendue de rayon de 4 à 10 kilomètres, selon les voies.

VOIE ROMAINE DE SOISSONS A BEAUVAIS, PASSANT PAR SENLIS ET LITHANOBRIGA.

Elle est désignée, dans le pays, sous le nom de Chaussée-Brunehaut, et compose un fragment important d'une des quatre grandes voies militaires qui partaient de Lyon pour sillonner la Gaule en tous sens. Elle était destinée à relier Rome à l'océan Atlantique par le nord de la Gaule, qu'elle traverse de l'est à l'ouest. Elle allait de Lyon à Autun, d'Autun à Auxerre, d'Auxerre à Troyes, de Troyes à Châlons, de Châlons à Reims, de Reims à Soissons, de Soissons à Senlis, de Senlis à Beauvais, de Beauvais à Amiens et d'Amiens à Boulogne-sur-Mer.

Elle fut construite par Agrippa, gendre d'Auguste. C'est elle dont parle Strabon : *Ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos.* Elle portait le nom de *via Cæsarea*; c'est une voie solennelle de première classe. Comme Strabon ne dit point par quel endroit elle entrait dans la Belgique, Bergier a cru pouvoir suppléer à son silence par l'itinéraire connu sous le nom d'Antonin, qui ne diffère de celui que nous venons d'indiquer qu'en un point, mais sur lequel il donne lui-même l'éclaircissement le plus satisfaisant. Il arrête la voie militaire à Soissons et la fait passer par Noyon, pour aller tout droit à Amiens. Cette voie existe en effet, et elle est incontestablement le plus court chemin de Reims à l'Océan ; mais elle laissait le pays des Sylvanectes et celui des Bellovaques très-remuants et à moitié pacifiés, sans communication avec la métropole. D'ailleurs, Noyon n'avait pas d'importance sé-

rieuse : le chemin direct de Soissons à Amiens n'a donc qu'une raison d'être, c'était d'abréger la route : il ne faut donc le considérer que comme un embranchement de la grande voie, comme on en rencontre tant dans son parcours. Du reste, Bergier dit lui-même que cette partie n'avait été faite que pour abréger *per compendium*.

Le fragment qui va nous occuper est ainsi jalonné dans l'Itinéraire d'Antonin :

De Soissons à Senlis (*Augustomagus*) ; de Senlis à Lithanobriga ; de Lithanobriga à Beauvais (*Cæsaromagus*) ; de Beauvais à Cormeil (*Curmiliacum*), et de Cormeil à Amiens (*Samarobriva*).

Ce fragment s'étend aux environs de Senlis, depuis l'endroit où la route entre dans l'ancien diocèse jusqu'à Lithanobriga, point stationnaire qui paraît avoir séparé le pays des Sylvanectes de celui des Bellovaques.

On comprend de suite que, pour indiquer sûrement le tracé de la voie de Soissons à Beauvais, il importe de déterminer l'emplacement de *Lithanobriga*, puisqu'elle était une station intermédiaire entre Senlis et Beauvais. Trois opinions sont en présence : Lithanobriga, située selon l'Itinéraire d'Antonin à dix-huit lieues gauloises de Beauvais et à quatre seulement de Senlis, a été indiquée et recherchée successivement sur le parcours de l'Aisne, qui va de Pont-Ste-Maxence à Boran. Comme *briga* signifie un pont, un passage dans un lieu marécageux et qu'il faut, dans tous les cas, traverser l'Aisne pour aller de Senlis à Beauvais, c'est là le point qu'il faudrait déterminer. Carlier le place à Pont-Ste-Maxence; d'Anville à Creil. Dom Grenier veut voir Lithanobriga dans le village des Lys, et fait passer la voie de Soissons à Beauvais par Boran, où il existe, en effet, une voie romaine allant droit sur Beauvais.

Nous n'avons pas à discuter l'emplacement de Lithano-

briga ; sans prendre parti pour aucune opinion, nous indiquerons les différentes directions que peut prendre la voie à partir de Senlis. Ses ramifications très-nombreuses nous permettent de satisfaire aux trois hypothèses, sans nous forcer d'en embrasser une seule. Nous devons dire cependant que l'opinion la plus naturelle, la plus conforme aux indications des distances et à la direction de la voie est celle qui place la station de Lithanobriga dans les environs de Boran : le tracé direct et non interrompu de la voie de Soissons nous y conduit, en effet, et c'est précisément la simplicité de cette direction qui a déterminé Dom Garnier à placer Lithanobriga au bout de cette voie. Cette opinion n'est peut-être pas tant à dédaigner. C'est aller chercher Beauvais un peu loin, mais les Romains n'y regardaient pas ; leurs voies servent avant tout leur politique, et pour peu qu'ils aient eu quelque intérêt à protéger de ce côté du pays des Sylvanectes, où du reste leur séjour est parfaitement établi, on comprend qu'ils n'aient pas hésité à y établir un passage.

L'opinion de Carlier, qui fait passer la voie à Pont-Ste-Maxence, est peut-être la moins autorisée. Il est vrai que deux voies romaines se dirigent de Senlis vers ce point, qui a été certainement occupé par les Romains ; mais ce n'est pas une raison pour vouloir que ce lieu d'occupation ait porté le nom de Lithanobriga, que rien du reste ne justifie, et qu'il est impossible d'admettre si l'on veut tenir compte des distances indiquées.

DE SOISSONS A SENLIS.

Il n'existe aucun doute sur la direction de cette partie, signalée de tout temps par les auteurs, et dont le tracé est visible dans sa longueur entière. Elle entre à Néry dans

l'ancien diocèse de Senlis, sépare ensuite le territoire de Rully et de Raray, passe au-dessus de Bray et de Barberi, de l'autre côté de la vallée d'Onette. En face de Barberi, elle fait un léger coude, franchit le marais au moulin du Thierry, puis vient reprendre sa ligne droite pour la suivre jusqu'à Senlis. De là jusqu'à Balagny, la voie vient d'être détruite; on lui a substitué un chemin ordinaire en cailloutis établi pour la communication des communes de Chamant et Balagny, avec la fabrique de sucre de Barberi. Elle n'était formée généralement, dans cette partie, que de pierrailles plus ou moins grosses, et disposées d'une manière assez peu régulière; on a trouvé un certain nombre de squelettes dans le fond même de la chaussée.

Après avoir laissé Balagny sur la droite, la route vient droit sur Senlis. Elle présente, dans cette partie de son parcours, une très-belle largeur et une élévation presque continue de 2 mètres au-dessus des champs voisins. A la croix de Balagny, à l'endroit où finissent les immenses talus si beaux et si réguliers sur lesquels était assis l'oppidum, la voie s'enfonce dans un ravin, où elle est côtoyée par deux lacets qui rappellent les chemins gaulois, et dont l'un va se perdre à gauche dans les champs voisins, sur une distance de 100 mètres environ.

J'ai noté cette particularité à chaque fois que je l'ai rencontrée: elle peut être l'objet de remarques intéressantes pour ceux de nous qui s'occupent de voies. Les petites voies, étroites, enfoncées et solides, que l'on retrouve souvent côtoyant les grandes voies romaines, sont-elles toujours, comme on l'a prétendu, des fossés? N'ont-elles pas été bien souvent plutôt des voies ouvertes ou conservées par les anciens habitants?

A son arrivée à la cité des Sylvanectes, qu'elle laissait à trois ou quatre cents mètres au sud-est, la voie présente,

dans sa construction, le travail presque complet des voies solennelles. En creusant les voies de manœuvre de la gare du chemin de fer, on a mis à découvert un très-beau dallage composé de pierres carrées, bien taillées, et portant un mètre environ de côté ; ce dallage, qu'on peut voir encore et qui est conservé précieusement par les soins de M. Gréminy, chef de gare, faisait le fond du chemin, dans une étendue de 4 mètres environ de large. Nous ne l'avions pas retrouvé dans le défoncement de la voie, à 6 kilomètres plus haut (1).

(1) C'est qu'en effet en Gaule, comme on l'a souvent constaté, la construction des voies romaines a été beaucoup plus simple qu'on ne l'a généralement pensé. — Celles du nord de la France présentent très-rarement le *statumen* et le *rudus*, c'est-à-dire la première base de pierres volumineuses posées à plat sur une couche de mortier, et un second lit en maçonnerie de moellons cassés et de chaux battue. Tantôt un cailloutis de plus ou moins d'épaisseur remplace les deux couches; tantôt un amoncellement de terre battue tient lieu de *statumen*; un lit de calcaire grossier ou siliceux remplace le *rudus*, une couche de craie ou de calcaire désagrégé remplace le *nucleus*. — Les matériaux employés pour la construction des voies sont presque toujours en rapport avec les ressources du pays qu'elles parcourent. — On peut dire néanmoins qu'en général, et ceci est surtout vrai pour la voie de Soissons, une première couche composée d'énormes pierres, quelquefois de pierres moyennes plus ou moins bien rangées, fait le fond de la voie. — Cette première couche est recouverte de terre battue, sur laquelle repose une espèce de *nucleus* composé, tantôt de cailloux, de petites pierres agrégées entre elles par un mortier, et au-dessus une dernière couche de silex ou de cailloux ou de pierres dures, selon les lieux, formait la *summa crusta*, c'est-à-dire la couche extérieure et dernière ; bien souvent même elle paraît se confondre avec le *nucleus*.

D'autres voies, enfin, ne présentent comme fond qu'un fort empierrement, une espèce de blocage posé sur une assise de terrain solide : de sorte qu'il est bien difficile ici d'assigner des règles fixes à ces constructions ; l'examen des voies viendrait démentir, à chaque instant,

Après avoir traversé le chemin de fer, qu'elle coupe presque à angles droits, la voie descend vers St-Étienne, passe au gué du moulin, suit le contour du bastion en formant le chemin actuel, contourne l'emplacement de la croix Spève, où elle vient se confondre avec la voie qui va de Senlis à Meaux. Le parcours a pu être constaté dernièrement d'une manière assez précise; en creusant la route entre les deux points pour y faire passer des tuyaux qui conduisent le gaz, on a mis à découvert toutes les substructions de la voie romaine, qu'on a pu observer au moins pendant un mois.

La voie traversait ensuite le marais confondu avec le chemin de Meaux, qu'elle quitte brusquement à une distance de 50 mètres, suit la rue dite des Jardiniers, qu'elle requitte à peu près au milieu de son parcours pour remonter à gauche: elle forme là, dans un léger encaissement, le chemin qui conduit aux fours à chaux; plus loin, elle présente de très-beaux talus d'une élévation de plusieurs mètres; arrivée aux fours, elle tourne brusquement à droite pour reprendre sa direction, passe derrière l'ancienne porte, traverse la nouvelle route de Paris, le parc de M. Vasnier-Exant, et nous la retrouvons très-entière et présentant d'énormes blocs de pierre derrière le même parc, un peu avant le Saut-du-Loup; elle longe tout le mur de l'Hôpital; enfin, arrivée au coin de la propriété, elle se bifurque pour former le grand chemin romain qui conduit au camp de Gouvieux et dont nous parlerons tout à l'heure.

Laissant le chemin de Gouvieux à droite, derrière l'Hôtel-

des théories qui voudraient être trop absolues ou trop générales. C'est en Italie, et surtout dans les grandes voies qui partaient du mille d'Or du *Forum* romain, qu'il faut rechercher l'application de la théorie de Vitruve.

Dieu du Marais, la chaussée court en ligne droite à travers les champs, côtoie un moment la forêt de Chantilly, dans laquelle elle pénètre bientôt, marchant parallèlement à la route de Bruyères. On la suit très-facilement jusqu'au lieu layon d'Auteuil, où elle s'arrête à la hauteur du poteau de Bruyères, à gauche, et le poteau de l'Entonnoir à droite. Qui pourrait la considérer ici, à vol d'oiseau, verrait qu'elle forme avec la chaussée de Soissons à Senlis une ligne parfaitement droite dans son prolongement.

On verra plus tard pourquoi nous insistons tant sur cette direction.

A partir du layon d'Auteuil, jusqu'à la route des Tombes, elle n'est plus qu'un simple chemin forestier, étroit, profond, raviné par la pluie et par le passage des lourdes voitures qui servent les aménagements de cette partie de la forêt. Elle porte toujours le nom de chaussée Brunehaut; mais il faudrait une foi robuste pour y reconnaître une voie romaine. Nous pensons qu'elle a été complètement détruite par le besoin des plantations, à une époque qu'il est bien difficile d'assigner. Quoi qu'il en soit, elle traverse la grande route de Chantilly à la Chapelle-en-Serval, à 50 mètres à peu près du carrefour de la Table, et va rejoindre la route des Tombes au bout des étangs de Lamotte, aux environs du château de la Reine-Blanche.

Que devient-elle à cet endroit? Voilà ce qu'il est aussi difficile qu'important de constater. Va-t-elle, en passant par La Moslage, rejoindre la route de Beauvais à Paris, aux environs de St-Martin-du-Bestre? Tourne-t-elle vers le village du Lys, en faisant un coude pour aller passer l'Oise à un endroit inconnu pour nous, ce qui aurait été *Lithanobriga*, selon l'opinion de Dom Grenier? — Telles sont les questions que le Comité s'efforcera de résoudre dans des travaux subséquents, si toutefois la lumière peut se faire

sur ce point. Nous sommes convaincu, quant à nous, que la chaussée que nous venons de suivre ne formait qu'une seule ligne droite de Soissons au point où nous nous arrêtons. C'est au bout de cette ligne qu'il faut naturellement chercher Lithanobriga, station intermédiaire entre Soissons, Senlis et Beauvais, et la placer, selon Dom Grenier, à un des points de jonction où les deux grandes voies romaines partant de Beauvais viennent traverser l'Oise, soit à Boron, au lieu dit le Corceloy, soit aux environs de Beaumont ou à Bruyères : *apud Bruerias, juxta Staram juxta Corceloy* (1).

EMBRANCHEMENTS FORMÉS SUR LA CHAUSSÉE BRUNEHAUT.

Le premier embranchement est formé par le chemin d'Ognon.

1° *Chemin d'Ognon*, se détachant derrière le parc de M. de Caix et allant aboutir, en traversant le village, à la route de Senlis à Compiègne.

A droite de la voie, au coin du parc de M. de Caix de Saint-Aymour, et descendant au moulin d'Ognon pour se relever ensuite vers l'église, se développe une magnifique voie romaine parfaitement reconnaissable, et qui va aboutir en droite ligne à la route de Senlis à Compiègne, qu'elle traversait probablement, pour aller par le Plessis-Chamaut se relier à la chaussée de Pontpoint, au coin du mur du parc de M. Vion. Elle est parfaitement conservée dans sa première moitié, c'est-à-dire jusqu'à la route ; elle aura été probablement détruite, à partir de ce point, par les besoins de la culture : on ne la retrouve bien indiquée qu'à l'endroit où elle vient remonter la chaussée de Pontpoint, en suivant le mur du parc. Ce fragment de voie romaine si intéressant

(1) *Histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier.

n'a encore été signalé dans aucun travail ; il pourra être très-utile de l'étudier pour établir l'importance que dut avoir, sous la domination romaine, tout le double plateau formé par les villages de Balagny et d'Ognon, où tant de traces attestent encore aujourd'hui l'existence d'un grand oppidum romain.

2° *Chemin de Senlis à la Belle-Fontaine.*

A l'endroit où, passé Senlis, la chaussée, avons-nous dit, vient reprendre sa direction, après avoir décrit du côté sud-ouest de la ville un petit arc de cercle, vient s'embrancher un fragment de voie très-bien conservé, qui, longeant le cours de la Nonnette sur la hauteur, passe en face des arènes, à une distance de 400 mètres environ, et va se perdre dans les prairies de la Belle-Fontaine. Ce chemin n'aboutit à aucun endroit intéressant ; il n'a jamais été signalé, bien que connu par les curieux de la cité comme un beau fragment de voie romaine. A-t-il quelque rapport avec les arènes, qu'il côtoie pour ainsi dire de l'autre côté de la rivière? Servait-il à quelque établissement romain qui aurait existé sur le plateau qui domine la vallée à gauche, comme Dom Grenier semble l'insinuer? Nous livrons cette question à l'appréciation des archéologues.

3° *Chemin de Senlis à Gouvieux.* — Il commence entre St-Lazare et l'Hôtel-Dieu des Marais, au coin du mur de la propriété de l'Hospice, incline à droite, et va courir derrière St-Nicolas, Courteuil, St-Léonard, Arilly ; il est, dans tout ce parcours, conservé et forme une belle voie droite et gazonnée entre deux rangées d'ormes ou de peupliers. Il côtoie constamment le marais. Il ne présente qu'une seule interruption ; à 1 kilomètre environ de son point de départ de Senlis, il a été défoncé par des travaux de plantation, et

il est interrompu sur ce point par un petit bois dont nous ne savons pas le nom : mais on le retrouve bientôt dans le val profond, derrière St-Léonard, où il forme deux des côtés d'un *quadrivium*, qui ne manque pas d'intérêt et qui excite au plus haut point la curiosité par son aspect à la fois sauvage, grandiose et antique. De ce point jusqu'à Arilly, la voie ne présente aucun aspect remarquable; elle s'arrête au jeu d'arc de ce village, complètement défoncée par les travaux de plantation du domaine de Chantilly. Elle a dû traverser le parc en passant par la porte d'Arilly, la grande cascade, longeant le canal à droite en sortant du domaine, au bas de Vineuil, près du pont, où elle va en montant se confondre, sur un parcours de 3 à 400 mètres, avec le nouveau chemin de St-Leu. Nous avons retrouvé, dans le percement de cette petite côte, les substructions de la voie romaine parfaitement indiquées. Sur la hauteur, la voie romaine abandonne le chemin de St-Leu et dévie à gauche pour aller en ligne droite sur Gouvieux. Là elle ne présente plus que l'aspect d'un grand chemin vert à travers le bois, conservant visiblement la trace de l'empierrement qui en fait le fond. A une distance de 3 à 400 mètres encore, la voie est de nouveau coupée par la forêt; il faut en sortir pour la retrouver et aller la reprendre sur la route de Chantilly à Creil, à l'endroit où elle se continue par les deux ponts jetés sur le chemin de fer de Chantilly à Creil et à Senlis. Au point de bifurcation des deux lignes, à partir du pont, elle marche dans une direction presque rectiligne vers le village de la Chaussée, à travers champs; elle ne présente dans le parcours aucun exhaussement; à peine au niveau du sol, elle n'est reconnaissable que par sa largeur et sa solidité. Arrivée au village de la Chaussée, elle laisse le camp à gauche et descend dans le village par une pente assez rapide; vers le milieu du pays, elle tourne à droite pour

entrer dans le camp par un escarpement fortifié de rochers et qui présente de ce côté une défense formidable.

Cette voie, que les anciens historiens ont mentionnée comme un embranchement de la grande voie romaine de Soissons à Senlis, sans en indiquer toutefois la direction, n'avait pas été suffisamment reconnue et suivie. Les cartes modernes lui assignent cependant le tracé que nous venons de suivre; mais M. Graves la fait passer par la porte de Creil et le champ de Courteuil et de St-Firmin, pour revenir ensuite, par un détour assez singulier, se rattacher au nord de Vineuil à la voie que nous venons de parcourir. Il y a une confusion inexplicable : il existe, en effet, au gué de Creil une voie très-intéressante, probablement même romaine, qui laisse la grande route à droite, un peu plus bas que le passage à niveau, qui coupe le chemin de fer et va se perdre dans les champs de St-Firmin, où nous l'avons suivie; mais il est très-probable que ce chemin n'est autre que le chemin de St-Leu. Nous aurons, du reste, l'occasion d'en parler dans la suite de ce travail.

Je m'arrête ici, Messieurs; j'ai voulu vous donner une idée de nos richesses en fait de voies romaines en vous traçant le parcours de celle qui doit le plus vous intéresser, parce qu'elle se rattache à l'histoire même de la France : les légions romaines l'ont suivie; le torrent des barbares a passé par là, et nos pères les Francs sont probablement entrés par cette porte dans le riche et doux pays de la Gaule.

Les autres voies dont il nous reste à parler sont plus à nous, je veux dire aux Sylvanectes, puisqu'elles se rattachent toutes à la cité, soit comme point d'arrivée, ou comme point de départ, ou au moins comme point stationnaire. Vous en parler nous entraînerait trop loin, et puis il ne faut jamais tout dire : c'est le moyen de ménager à la fois la précieuse bienveillance et de réserver pour plus tard l'honneur d'être encore écouté.

L'opinion exprimée par M. Caudel au sujet de *Lithanobriga* est combattue par M. Huilart de Bréholles, qui, s'appuyant sur le texte d'un diplôme de Charles-le-Chauve, reprend l'hypothèse rejetée par l'auteur et préfère placer Lithanobriga à Pont-Ste-Maxence. Il ajoute qu'une quatrième supposition désignerait Laigneville comme devant être l'emplacement cherché. Toutefois, la question n'est pas tranchée.

M. Peigné-Delacour dit que, sur le parcours d'un des embranchements mentionnés par M. Caudel, il a trouvé (à la Chaussée) des restes d'un *pavimentum* parfaitement conservé : il demande aussi si l'on n'a pas rencontré de traces de voies près de Barberie.

M. Caudel a cru en reconnaître sur un parcours assez peu étendu, entre Senlis et Balagny.

M. de Caumont désirerait voir ces anciennes voies indiquées sur une carte de grande dimension, afin que l'on pût marquer les lieux remarquables et ceux qui, ayant fourni des matériaux anciens, pourraient être l'objet de fouilles. La carte de M. Graves, publiée dans le VIe volume du *Bulletin monumental*, pourrait servir provisoirement.

M. Peigné-Delacour affirme que rien n'est plus facile à l'aide des cartes du cadastre.

M. Vatin donne lecture d'un épisode détaché de l'Histoire de Senlis, dernière page du récit, dont le siége de 1418 est un des plus intéressants chapitres. Il nous montre le duc de Bedfort déployant dans la plaine de Montepilloy ses bandes mercenaires contre les forces de l'armée royale, où se trouvent Jeanne-d'Arc et les célèbres capitaines de Charles VII, Dunois, Xaintrailles, etc., la retraite des Anglais et le touchant accueil que les habitants de Senlis firent au roi et à l'héroïne.

M. le maire remercie les personnes étrangères qui ont bien voulu visiter la ville de Senlis et lui faire ainsi un hon-

neur dont elle gardera le souvenir. Il ose espérer que les monuments intéressants de la ville de Senlis engageront la Société française à lui rendre visite à une autre époque.

M. de Caumont est touché des sentiments exprimés par M. le maire de la ville; il remercie cet honorable magistrat et le Comité archéologique de Senlis de la cordiale réception qu'ils ont faite au Congrès archéologique de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,
PETIT.

VISITE A L'EXPOSITION ARTISTIQUE.

Une exposition d'objets d'art avait été organisée à l'occasion de la tenue du Congrès, par les soins du comité archéologique de Senlis. Le Congrès a visité avec beaucoup d'intérêt cette collection; des remercîments ont été adressés au nom du Congrès aux organisateurs, et M. Gérin a bien voulu rédiger pour le compte-rendu le précis qui va suivre, et que la Société française d'archéologie est heureuse de publier.

Les premiers hommages du Congrès doivent s'adresser à Mme Tattegrain, qui, avec une bienveillance qui n'est chez elle qu'une tradition héréditaire, nous a communiqué les tableaux, les bronzes de son cabinet, et ce précieux reliquaire que feu M. le docteur Voillemier, son père, appelait *sa vitrine*, et où il avait entassé des trésors d'antiquités. Nous voudrions pouvoir distribuer nominativement un public témoignage de gratitude à toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre appel. Nous les prions, du moins, d'agréer ici l'expression de tous nos

regrets. Mais elles nous permettront bien de distinguer quelques noms, et de faire une nouvelle exception en faveur des donateurs — momentanés — les plus riches ou les plus généreux. C'est nommer d'avance Mme Mercier, dont on a admiré les belles porcelaines; MM. Devaux, Guibourg, Vernois, Bruslé et Edouard de Pontalba, qui ont pour nous littéralement dépouillé leurs cabinets.

Nous n'essaierons pas de donner ici une liste complète des objets qui figuraient à l'exposition. La liste, comme la tâche, serait longue, et le profit n'en compenserait peut-être pas assez la fatigante aridité. Aussi bien, nous avons à écarter de ce relevé la part contributive du musée du comité de Senlis, qui avait offert au public ses plus beaux spécimens. Ces objets, on pourra toujours les revoir, puisqu'ils n'ont pas à craindre d'être dispersés de si tôt. Et comment, d'ailleurs, énumérer avec quelque exactitude les objets si variés rendus au jour par les fouilles des arènes : débris innombrables des divers genres de poterie; fragments de sculpture gallo-romaine, petits-bronzes d'art domestique, objets en os, etc.? Les médailles romaines s'y comptent par centaines, la plupart comprises entre le IIIe et le IVe siècle. Faisons exception en faveur d'une hache en silex poli, qui se trouvait comme égarée en pareille compagnie. Nous mentionnerons aussi deux boucles en bronze d'un beau travail mérovingien, trouvées à Senlis; plusieurs cuillères pareillement en bronze, provenant des environs; une crosse pastorale du XIIIe siècle, en bronze doré et émaillé, trouvée dans la tombe d'un évêque de Senlis inhumé à l'abbaye de Chaalis. La volute se termine par le serpent qui mord la pomme fatale; quatre têtes de dragons, vaincus par la Rédemption, figurée dans les médaillons du nœud, s'aplatissent à angle droit à la base de la tige. Au-dessous de l'hémisphère inférieur du nœud se déroulent, pour rentrer

dans l'abîme, quatre autres serpents, dont les queues arrondies servent comme de support au nœud central. — Citons encore un collier en bronze et deux bracelets de même métal, découverts à Verneuil, dans des sépultures, avec trois grands vases funéraires en terre noire ; — un pied de femme, chaussé du brodequin : ce marbre blanc, plus grand que nature, a été trouvé à Nicopolis (Epire), et offre le caractère de l'art romain.

Sculptures.

Bas-relief en pierre, représentant la Sainte-Vierge et le Christ mort reposant entre ses bras. État de conservation un peu fruste ; certaines parties sont mutilées ; les draperies sont d'un beau style, et les figures traitées avec sentiment.

Sainte Catherine d'Alexandrie : statue en pierre (grandeur naturelle) provenant de l'église St-Rieul de Senlis ; les draperies sont très-ornées, et le style général rappelle le commencement du XVIIe siècle.

Sainte Catherine d'Alexandrie : la main droite est brisée, la gauche supporte un livre ; charmante statuette du XVIe siècle.

Petit buste en pierre : tête coiffée du bonnet phrygien ; cheveux rejetés en arrière et flottant sur les épaules ; type grossièrement ébauché. — Trouvé à Doullens, par feu M. Labour.

Tête de Mercure, coiffée du pétase ailé, le manteau attaché sur l'épaule droite ; ce haut relief est enfermé dans une sorte de niche cintrée. — Le moulage en plâtre a été pris sur les bas-reliefs de l'autel de Mercure, déterré à 20 pieds de profondeur, aux environs de Noyon.

Médaillon en marbre blanc : tête à gauche, et qui semble

être le portrait d'un membre de la famille des Guise. (0,25 cent.)

Deux médaillons en marbre blanc : tête d'empereurs romains (grand. nat.) ; attribution incertaine.

Vase en porphyre, avec anses formées de cordelettes à nœuds.

Un coffre et un tableau en bois, offrant des sujets gravés en épargne : les lignes du dessin, accusées à l'encre, s'enlèvent sur un fond grenu. — Travail italien.

Plan en relief des arènes de Senlis, par M. Vernois.

Bronzes d'art anciens.

Deux chandeliers, style du XIIe siècle.

Lampe en bronze avec reliefs ; la poignée est décorée d'une tête de bélier.

Trois haches en bronze, d'une très-belle patine.

Double hache, en bronze.

Figurine, en bronze (collection de feu M. Voillemier).

Ivoires.

Calice, style Renaissance.

Ecce-Homo (Hauteur, 0^m 12).

Vierge. (Id.)

Sainte Catherine (Id.)

Grand médaillon représentant Louis XIV : tête à gauche ; exécution d'une finesse achevée. — Diam., 0^m 10.

Médailles.

Grands-bronzes de Louis XII, Henri IV, etc.

Grand médaillon en or : Philippe-le-Bel, portrait.

Monnaies d'argent d'Alexandre-le-Grand, de la Ligue achéenne, des Ptolémées, de l'époque romaine et gallo-

romaine; monnaies gauloises; monnaies frappées à Senlis et à Crépy, etc., etc.

Terres cuites et faïences.

Six lampes ornées de têtes en relief.

Collection de vases funéraires.

Lampe antique en terre rouge.

Deux vases provenant d'Herculanum.

Lampe provenant des Catacombes.

Carrelages émaillés et historiés, provenant de l'abbaye de Chaalis.

Saint Pierre, terre cuite dans le style du XIVe siècle.

Coupe à deux anses, couverte noire; un personnage assis est figuré au fond; bordure rouge et blanc.

Collection de vases peints, provenant de Kamiros (Rhodes).

Pot en grès, peint en camaïeu bleu; un mascaron sur le bec du vase; sur la panse, deux écussons accostés et richement décorés. Style de la Renaissance.

Plat émaillé de bleu : Sainte Famille au repos.

Plat avec ornement en creux, servant de moule.

Plat (style Bernard Palissy) : il représente le Baptême du Christ; le caractère général du dessin est lourd.

Plat émaillé de bleu : au milieu des arabesques courantes, on a figuré la prise du poisson par le jeune Tobie. Style rappelant la fin du XVIe siècle.

Grand médaillon en porcelaine : on y voit représentée, dans un style maigre et contourné, une *Mater dolorosa*, avec la date de 1759.

Tableaux et dessins.

Franck. — L'Annonciation.

Id. — L'Adoration des Mages.

L'Annonciation, en deux tableaux sur cuivre.

Deux peintures russes.

Vierge avec l'Enfant-Jésus: style byzantin.

Portrait de Pierre Séguin, procureur de Senlis sous Henri IV: on a rapproché du tableau des pièces émanées de P. Séguin.

Deux gouaches: 1° Télémaque reçu dans l'île de Calypso; 2° N. S. apparaît à ses Apôtres. Grandes compositions dans le style de Raphaël Mengs.

Croix en bois montée sur piédestal: sur la hampe de la croix est peint Dieu le Père recevant l'âme du Christ expirant; au bas, la Madeleine abîmée dans sa douleur. — Sentimentalisme exagéré et mondain du XVIIIe siècle.

Jésus à la colonne; peinture sur cuivre doré, dans le style de l'école de Pourbus. Chef-d'œuvre de dessin, de clair-obscur. A gauche, au premier plan, le portrait du peintre peut-être.

Vue du Vieux-Château de Senlis, prise de la rue du Chat-Haret, par M. Heeneman, 1866.

Edme Bouchardon : Martyre de saint Étienne, dessin à la pierre noire, avec cette inscription au bas:

« Dessin du bas relief qui à esté posé au portail de l'ab-
« baye St-Estienne de Dijon en 1720. Inuenté et desseigné
« par Edme Bouchardon, de Chaumont en Bassigny, qui la
« sculpté, dedié à Monsieur Bouhier de L'Autonoy, conseiller
« au Parlement de Dijon, par son tres humble et tres obeis-
« sant serviteur Edme Bouchardon fils. »

Saint Étienne, au centre de la composition, est à genoux et prie, les yeux tournés et un bras levé vers le ciel; quatre hommes le chargent de pierres à gauche, trois autres à droite. Deux vieillards regardent cette scène, l'un avec une froide insensibilité, l'autre avec émotion et sert de lien au personnage du jeune Saul qui, assis à l'angle droit, dans une

attitude très-pathétique, semble être comme le futur Achille de la Foi; — au fond, une ville avec des figures sur les remparts. Dans les écoinçons du cintre, deux anges tendent des palmes et des couronnes.

Ce carton est d'un dessin très-souple et très-fini (hauteur, 0m,32; largeur, 0m, 45).

Martyre de saint André. Le Saint, à genoux, tourné à gauche, fait sa prière devant l'instrument de son supplice. Deux bourreaux exécutent les ordres de l'officier romain. A droite, une femme et un enfant; au fond, divers personnages. La scène se passe en dehors de l'enceinte de la ville. —Style de l'École de Sébastien Bourdon. (Hauteur, 0m, 45; largeur, 0m, 50.)

Figure casquée, tournée, le manteau noué aur l'épaule droite; cuirasse richement ornée de perles, etc; cette peinture sur cuivre, d'une exécution très-savante, mesure en hauteur, 0m, 28 et en largeur, 0m, 22.

Deux aquarelles, par M. de Laval, représentant la porte Bellon et la porte de Meaux, telles qu'elles étaient autrefois à Senlis.

Émaux.

Vénus. Tête tournée à gauche, la coiffure cernée dans un ruban dont les nœuds flottent au-dessus du chignon; au-dessus de la tête, comme un diadême, les cheveux se massent en quadruple torsade. Une draperie largement jetée couvre les épaules. A gauche, on lit sur le fond noir de l'émail: VENVS, en lettres ternes qui semblent indiquer une dorure effacée. Le style de cette tête est très-libre et très-fier, et fait souvenir de la manière de P. Courtois. Émail blanc, légèrement teinté de rose et ombré de bleu, qui se perd dans le fond noir. (Diamètre, 0m, 25.)

Deux petits émaux-médaillons, représentant Claude et Othon. École de Limoges.

Le Crucifiement. Dessin facile, mais gros, sans pureté ni caractère.

La Vierge avec l'Enfant-Jésus : le *Bambino* joue avec une colombe captive. — Émail d'un joli sentiment, mais un peu commun.

Saint Augustin. Le Saint est revêtu de ses ornements épiscopaux : chape très-riche, rouge, à revers bleutés. De la main gauche, il élève un cœur enflammé, et de la droite il s'apprête à écrire dans un livre reposant sur le tapis rouge d'une table. — Fond d'émail noir. — Dessin très-pur, coloris très-fin et très-harmonieux.

Objets divers.

Manuscrit sur vélin. XIVe siècle.

Cadre en ébène, guilloché, pour glace de Venise : style Renaissance.

Épée de l'époque de la Renaissance.

Hache gauloise en silex poli : très-beau spécimen ; — autre hache en silex brut.

Plat d'étain, guilloché, style Henri II, et orné de divers médaillons. — Au centre, Dieu le Père, tiare en tête, la chape sur les épaules, condamne Adam et Ève. — Sur les bords du plat se déroule, en une série de compositions, toute l'histoire de Samson : 1° un homme qui joue de la basse, au milieu des bois, entre un cerf et une biche ; 2° Samson et le lion qu'il terrasse ; 3° Défaite des Philistins avec la mâchoire d'âne (4° sujet que je n'ai pu déterminer, pas plus que le 7° médaillon) ; 5° Samson enlève les portes de Gaza ; 6° Dalila lui coupe la chevelure ; 8° il renverse les colonnes du temple.

Pot garni d'étain, avec roses bleues émaillées sur deux rangs autour du col ; à la base de la panse, douze figures.

Poire d'*angoisse* espagnole.

Cadenas espagnol.

Petit canon espagnol, curieusement ciselé, et monté sur son affût

Canon d'*honneur*, provenant de l'Hôtel-de-Ville de Senlis et vendu en 1829. Il ressemble à celui que l'on voit au musée de Cluny, moins le train. Sur la pièce on remarque trois belles figures en relief, d'après Jean Goujon ; ce sont : la Paix, l'Abondance et la Guerre. — Ce canon faisait partie de trois pièces semblables.

Ces deux canons étaient surmontés de deux magnifiques panoplies appartenant à M. de Pontalba.

VISITE DE QUELQUES MONUMENTS DE L'OISE

PAR LES MEMBRES DU CONGRÈS.

Le département de l'Oise est un des mieux connus de France, grâce à la Statistique de M. Graves, ouvrage remarquable par son étendue, la sagacité de l'auteur et son jugement sûr non-seulement en archéologie, mais en géologie, en botanique, en zoologie ; grâce aussi à un bel ouvrage de M. Woillez, intitulé : *Monuments du Beauvoisis ;* grâce enfin aux recherches variées et savantes de M. l'abbé Barraud, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais, et aux recherches des autres archéologues de la contrée, parmi lesquels nous n'oublierons pas de citer M. Peigné-Delacour. Le Congrès avait donc pensé à employer quelques jours à visiter ces monuments classiques, entre la clôture des séances à Senlis l'ouverture des séances qui devaient avoir lieu le 9 et le 10 à Douai. M. Peigné-Delacour avait proposé plusieurs itinéraires à suivre ; d'autres membres en avaient indiqué

de leur côté, quand tous ces projets ont été dérangés par l'invasion du choléra dans le département du Nord, et la remise à une autre époque des séances qui avaient été convoquées à Douai pour faire suite à celles de Senlis. La Société française ne pouvait effectivement prendre une décision immédiate relativement au choix de la contrée où pourrait avoir lieu *la deuxième partie de la session*. Cette décision devait être en quelque sorte, vu l'époque avancée de l'année, subordonnée à celle qui serait prise par l'Institut des provinces au sujet de la XXXIIIe session du Congrès scientifique de France, qui n'avait pu se tenir à Amiens.

La plupart des membres se dispersèrent donc après la réunion de Senlis, en attendant l'appel qui leur serait fait ultérieurement par la Société française d'archéologie.

Toutefois, quelques-uns suivirent M. Peigné-Delacour à sa campagne et à Noyon ; d'autres voulurent voir quelques églises citées dans les séances, notamment St-Germer et St-Leu-d'Esserent ; d'autres allèrent au château de Pierrefonds ; quelques-uns même durent se diriger vers les majestueuses ruines du château de Coucy. Quoique chacun des explorateurs ait observé pour son propre compte, qu'aucune relation n'ait été rédigée pour être soumise ultérieurement au Congrès, nous croyons devoir consacrer *d'office* par quelques notes le souvenir de ces courses entreprises en courant, par certains membres de la Société française d'archéologie, à l'occasion du Congrès, en nous aidant de l'ouvrage de M. Woillez, auquel nous empruntons quelques figures, mais surtout de l'excellente Statistique de M. Graves.

SAINT-LEU-D'ESSERENT. — On peut se rendre facilement de Chantilly à St-Leu : la distance est de 6 kilomètres environ. St-Leu-d'Esserent a été très-bien décrit par M. Graves (*Statistique de l'Oise*, canton de Creil) ; nous n'aurons qu'à reproduire ce qu'il en a dit :

Ce bourg, dit M. Graves, est bâti sur la pente du coteau qui borde la rivière d'Oise à l'ouest; son église, placée sur le coteau même, s'aperçoit de fort loin, et semble indiquer par ses vastes proportions un lieu qui fut autrefois important. *St-Leu* offre l'aspect des anciennes villes à rues tortueuses et pavées; les maisons y sont solidement construites en pierres de taille; les haies sont remplacées par des murs en moellon, sorte de matériaux plus communs et moins chers que le bois; ce genre de clôtures fait paraître le chef-lieu plus étendu qu'il ne l'est réellement. La partie de ce bourg où est l'église, et où était autrefois un couvent, était enceinte de murs fortifiés dont il subsiste encore des restes surtout du côté de la rivière: cette partie s'appelait proprement *St-Leu;* le reste du village, qu'on nommait *Esserent*, existait avant le couvent, mais a dû toute son importance et son accroissement successif à cet établissement considérable.

La fondation du couvent ou prieuré conventuel de *St-Leu* date de la fin du XIe siècle. Hugues, comte de Dammartin, seigneur d'*Esserent*, ayant été fait prisonnier dans un pélerinage en Palestine, sa rançon fut, dit-on, payée par les religieux d'une petite maison de bénédictins qui existait auprès du bois de St-Michel. Hugues, par reconnaissance, fit bâtir l'église et un couvent dans l'enceinte d'un château-fort auprès de la rivière, et les remit entre les mains de Guy, évêque de Beauvais, à condition de les donner à l'église de Cluny et d'y établir un monastère de cet ordre, ce qui fut accepté. Le comte de Dammartin donna de plus à cette maison le cimetière, la dixme, les terres labourables, les bois, prés, vignes, serviteurs et servantes, hôtes, serfs, justice et coutumes, la rivière et son travers, enfin tout ce qu'il possédait à *Esserent;* tels sont les termes de la charte, qui est datée de l'an 1081. Il fut inhumé dans l'église, ainsi

que sa femme, l'un à droite, l'autre à gauche du sanctuaire. Dans la suite, de nouvelles donations des comtes de Dammartin et de Clermont augmentèrent les richesses du prieuré de *St-Leu*, dont les moines acquirent divers droits et prérogatives.

« En 1175, ces religieux, étant molestés par la noblesse des environs, se mirent sous la protection de Robert, comte de Clermont, auquel ils accordèrent une demeure avec murs et fossés, mais sans tours, à *Esserent*, la moitié de la justice du lieu et deux mines d'avoine à prendre annuellement sur chaque feu. Le comte de Clermont s'engagea, de son côté, à les soutenir ; il souscrivit la condition de ne pouvoir contraindre les habitants d'*Esserent* à la guerre, mais seulement à la défense du pays, s'engageant aussi à transporter la foire de *Creil* (qui dépendait du comté de Clermont) à *Esserent*, et à céder aux religieux la moitié des droits de cette foire, et la moitié du péage du pont en pierre qui pourrait être construit sur l'Oise, enfin à prêter serment et hommage, lui et ses héritiers, aux abbés de Cluny.

« Le comte de Clermont leur donna aussi l'église de St-Evremond du *Creil* et les revenus qui en dépendaient ; mais il paraît que cette donation n'eut pas de suite, car le chapitre de St-Evremond ne cessa pas d'exister.

« Par acte de 1230, le comte de Ponthieu gratifia le prieuré d'*Esserent* d'une rente de dix mille harengs, qui fut plus tard convertie en une redevance annuelle de dix livres parisis.

« Une transaction du mois de mai 1329 obligeait les habitants à payer par chaque feu douze sols parisis, si l'abbé de Cluny venait dans l'année au prieuré, à moins que ce ne fût en temps de Carême.

« On a vu que le droit de travers sur l'Oise leur appartenait ; les pélerins qui voyageaient pédestrement étaient dis-

pensés du péage. Les religieux étaient propriétaires des carrières, et avaient droit de chasse, qu'ils conservèrent jusqu'en 1675, époque du rétablissement de la capitainerie des chasses d'Hallate, qui comprit le territoire de *St-Leu* dans sa circonscription.

« En 1359, *St-Leu* fut surpris et pillé par les Anglais et Navarrois de la garnison de *Creil;* une partie des habitants furent tués, et le reste s'enfuit pour éviter la mort ; les religieux furent pris, obligés de payer rançon, sous peine de voir brûler l'église et le couvent. Ils obtinrent ensuite des lettres de pardon de Charles, régent du royaume, pour cet acte de soumission forcée aux ennemis.

« Le prieuré devait avoir vingt-cinq religieux, y compris le prieur ; cependant ils n'étaient que huit à dix dans les derniers temps. Le prieur conférait les cures de *St-Leu*, *St-Maximin*, *Précy*, *Villers-sous-St-Leu*, Champagne, Cauffry, Brenouille, Cinqueux et la chapelle de *Laversines*. La maladrerie de *St-Leu* était en sa garde.

« L'église de *St-Leu*, encore très-entière, est un monument remarquable de l'époque dite de transition, c'est-à-dire du temps où l'on passa des constructions en plein-cintre aux constructions gothiques ou en ogive. Ce bel édifice est de forme oblongue, sans croix, terminé circulairement à l'est. Sa longueur totale est de 71 mètres, sa largeur de 21 mètres 33 centimètres (environ 64 pieds), sa hauteur sous voûte de 27 mètres. Le portail est formé d'une grande ogive romane, d'un style lourd, offrant trois rangs de zigzags dont l'extérieur est double et à angles opposés ; ces ornements reposent sur des colonnes romanes courtes, à chapiteaux grossiers. Derrière le portail est un porche profond de 6 mètres, s'étendant sur toute la largeur de l'église, et supportant au-dessus une salle très-vaste qui servait de bibliothèque aux moines. Cette salle est

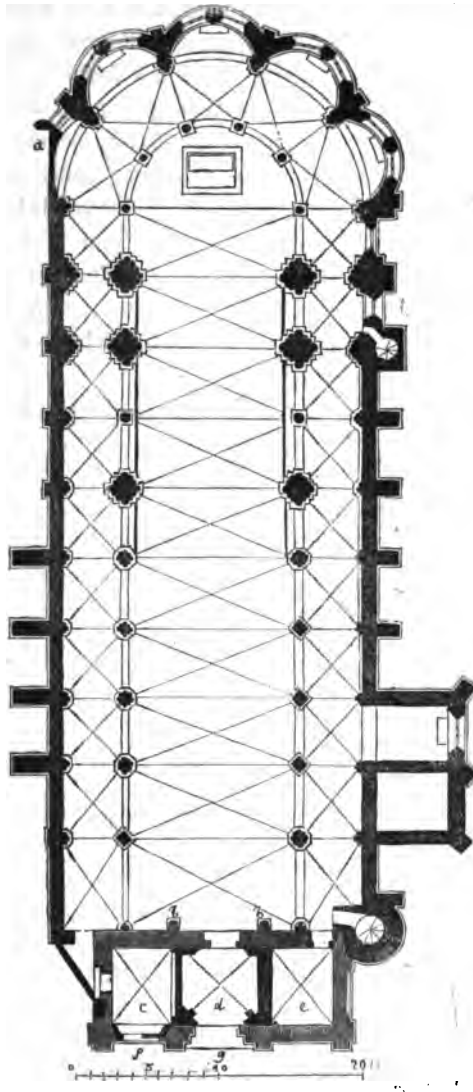

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-LEU.

voûtée, ornée d'arceaux romans à doubles zigzags soutenus sur des piliers dont les chapiteaux offrent des figures bizarres et fantastiques (V. la page 166). A la droite du portail est un clocher fort élégant à deux rangs superposés d'arcades romanes légères, surmonté d'une flèche octogone dont la maçonnerie extérieure est disposée en damier ou écailles de poisson ; à chaque angle est un clocheton ; la hauteur totale du clocher est d'environ 50 mètres. Sur le côté méridional de cette tour on remarque une grande ogive romane exactement semblable à celle du portail, mais bouchée, et au-dessus une croisée également bouchée, mais à plein-cintre.

« La façade de l'église présente huit croisées, dont six seulement éclairent la salle dont on vient de parler, les deux autres étant comprises dans la tour du clocher ; ces croisées sont parfaitement romanes et ornées de moulures nattées très-élégantes. Le toit du porche est une plate-forme en dalles inclinées, coupant par le milieu une grande rosace placée au-dessus de la porte par laquelle on entre immédiatement dans l'église, défaut de raccordement qui indique deux époques de construction.

« L'église est pourvue de bas-côtés qui tournent autour du chœur et du sanctuaire. Les bas-côtés sont séparés de la nef et du chœur par de grandes et larges arcades anguleuses s'appuyant sur vingt-quatre gros piliers romans dont les chapiteaux dépareillés sont ornés de feuillages. On a adossé, contre plusieurs de ces piliers, des colonnes gothiques qui s'élancent depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte ; sur les autres piliers, les colonnes gothiques commencent seulement sur le chapiteau.

« Au-dessus des arcades règne une galerie circulaire qui a jour sur l'église par de petites ogives géminées dépourvues d'ornements. Les jours extérieurs de cette galerie, aujourd'hui

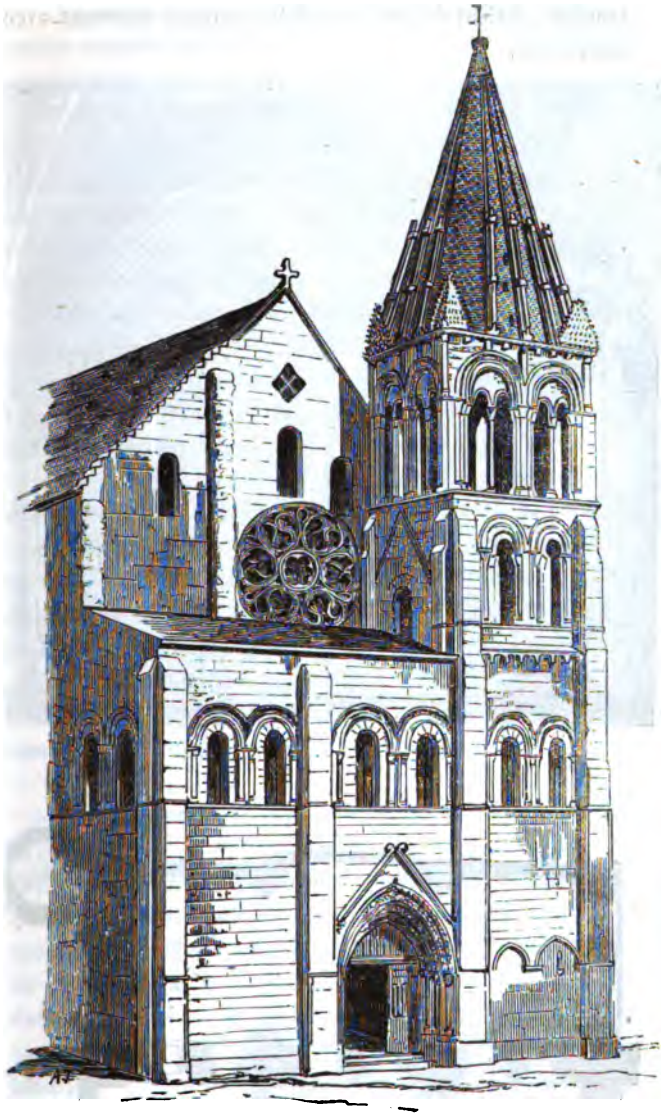

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT-LEU.

bouchés, étaient de petites croisées romanes alternant avec des rosaces.

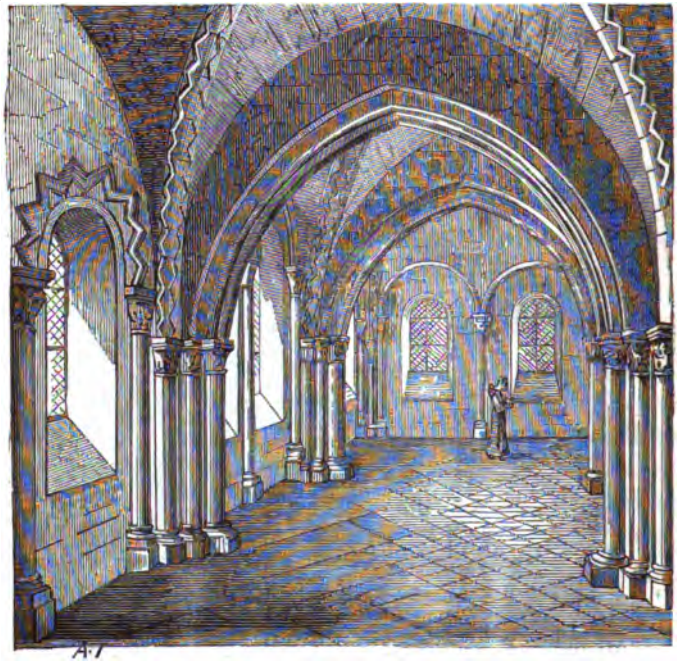

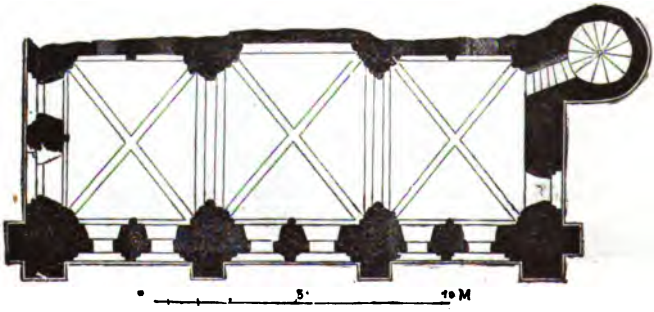

VUE ET PLAN DE LA SALLE AU-DESSUS DU PORCHE.

« Au-dessus de la galerie il y a quarante-deux larges et hautes croisées anguleuses qui éclairent l'église, et atteignent la voûte soutenue par des arceaux gothiques.

« Le chœur et le sanctuaire réunis n'ont pas moins de 27 mètres de longueur ; la nef en a 30 ; le chœur a conservé ses stalles. L'autel, isolé au milieu du sanctuaire, est en marbre vert d'Égypte et en brèche rouge.

« Parallèlement au sanctuaire s'élève sur chaque bas-côté une tour romane carrée et sans flèche.

« Derrière le chœur sont cinq chapelles dont l'une au milieu est dédiée à la Vierge, une autre à saint Nicolas, patron des mariniers, et une troisième, où était l'autel paroissial, dédiée à *saint Leu*, patron du pays et archevêque de Sens, dont on conserve encore quelques reliques.

« Sur ses côtés sud et nord l'église est entourée d'arcs-boutants et de contreforts qui lui donnent, de loin, l'aspect d'un édifice gothique récent. Les arcs-boutants rejoignent les murs au-dessus des petites croisées romanes qui ont dû éclairer en premier lieu l'intérieur du bâtiment ; et c'est probablement à l'époque où l'on ajouta ces appuis que les petites croisées furent bouchées. »

Nous donnons (p. 166) une vue de la salle, de style roman, qui surmonte l'entrée de l'église.

SAINT-GERMER. — L'église de St-Germer a été décrite et publiée dans le *Bulletin monumental* il y a un quart de siècle. L'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont a, dans les diverses éditions qui se sont succédé, donné la vue générale intérieure de cette grande église. L'autel roman de St-Germer a été figuré il y a longtemps par M. de Caumont, copié par les sculpteurs de tous les pays, et même moulé en terre cuite à la fabrique de M. Virbent, à Toulouse : de sorte qu'on peut en avoir, grâce à ce moulage,

une copie parfaitement exacte. Nous renvoyons aux figures dessinées et publiées de l'église de St-Germer et aux descriptions qui en ont été faites dans le *Bulletin monumental*, dans la *Statistique* de M. Graves, dans l'*Abécédaire d'archéologie* et dans plusieurs autres ouvrages. Cette église qui avait été, dès l'année 1840, visitée par une Commission de la Société française d'archéologie, a été souvent revue depuis par divers membres de la Compagnie et par d'autres. On se rappelle que cette grande église est de transition.

La Ste-Chapelle qui a été ajoutée au chevet est, comme l'a dit M. Graves, « une construction très-remarquable du style rayonnant; c'est en quelque sorte une deuxième église, car elle est entièrement séparée de l'abbatiale à laquelle une galerie étroite, d'une charmante architecture, la rattache: disposition très-rare dont on ne peut citer aucun autre exemple dans ce pays; elle n'est pas tout-à-fait alignée dans l'axe de l'église principale. C'est pour ainsi dire une cage de verre, éclairée par quinze fenêtres, comprenant cinquante ogivettes trilobées, autant de petites roses, vingt-cinq quatre-feuilles, quinze grandes roses; la face opposée au chœur est percée d'une magnifique rosace à seize rayons, sous-divisés vers la circonférence en trente-deux, séparant autant de têtes trilobées et de quatre-feuilles. L'abondance de la lumière était tempérée par les vitraux, qui ajoutaient autrefois à la richesse de l'architecture en se mariant aux fresques dont tout le soubassement était revêtu. Ce délicieux petit monument a de l'analogie avec la Sainte-Chapelle de Paris, et la date précise de sa construction a donné lieu à une controverse dont la solution existe dans les titres de l'abbaye. On lit, en effet, dans le nécrologe des abbés : « 36. *Guillelmus de Vuessencourt per duodecim annos, capellam B. Mariæ in eadem ecclesia mirifice ædificavit; obiit* 1272. » Il avait pris possession en 1259.

Le CHATEAU DE PIERREFONDS est, depuis quelque temps, le monument qui excite la curiosité des touristes ; les grands travaux que M. Viollet-le-Duc y a exécutés, par les ordres de l'Empereur, méritent effectivement l'attention et l'intérêt.

Pierrefonds, qui était en ruines il y a vingt ans, mais dont les ruines avaient une grande réputation, sera complètement restauré dans deux ans. Déjà plus de la moitié du travail est faite, sous la direction de M. Viollet-le-Duc, Le dessin ci-joint (Voir la page suivante) montre dans quel état était le château avant le commencement des réparations, en 1858 ; on voit, p. 170, la partie restaurée qui correspond à l'ancien donjon. M. Viollet-le-Duc a publié récemment, pour les voyageurs qui visitent le château, une notice avec figures, laquelle nous dispense de communiquer des notes, nécessairement bien moins complètes que celles de l'homme spécial auquel les grands travaux de restauration ont été confiés.

M. de Caumont avait le premier, dans le Ve volume de son *Cours d'antiquités*, insisté sur les transformations que subirent les donjons au XIVe et au XVe siècle, et cité comme exemple celui de Pierrefonds ; ce n'est plus effectivement un donjon proprement dit, c'est un petit palais fortifié avec toutes les dépendances nécessaires pour l'habitation. M. Viollet-le-Duc, dans ses judicieux aperçus et son étude approfondie des lieux, a parfaitement établi tous ces faits très-curieux pour l'histoire de l'architecture militaire et du progrès des idées en France au commencement du XVe siècle. Au point de vue de la défense, il ne manquait rien au château de Pierrefonds ; des machicoulis, auxquels on accédait par des chemins couverts, couronnent toutes les courtines, comme dans le système qui prédomine au commencement du XVe siècle, et que l'on voit se reproduire si souvent dans les châteaux des bords de la Loire, à Langeais, par exemple,

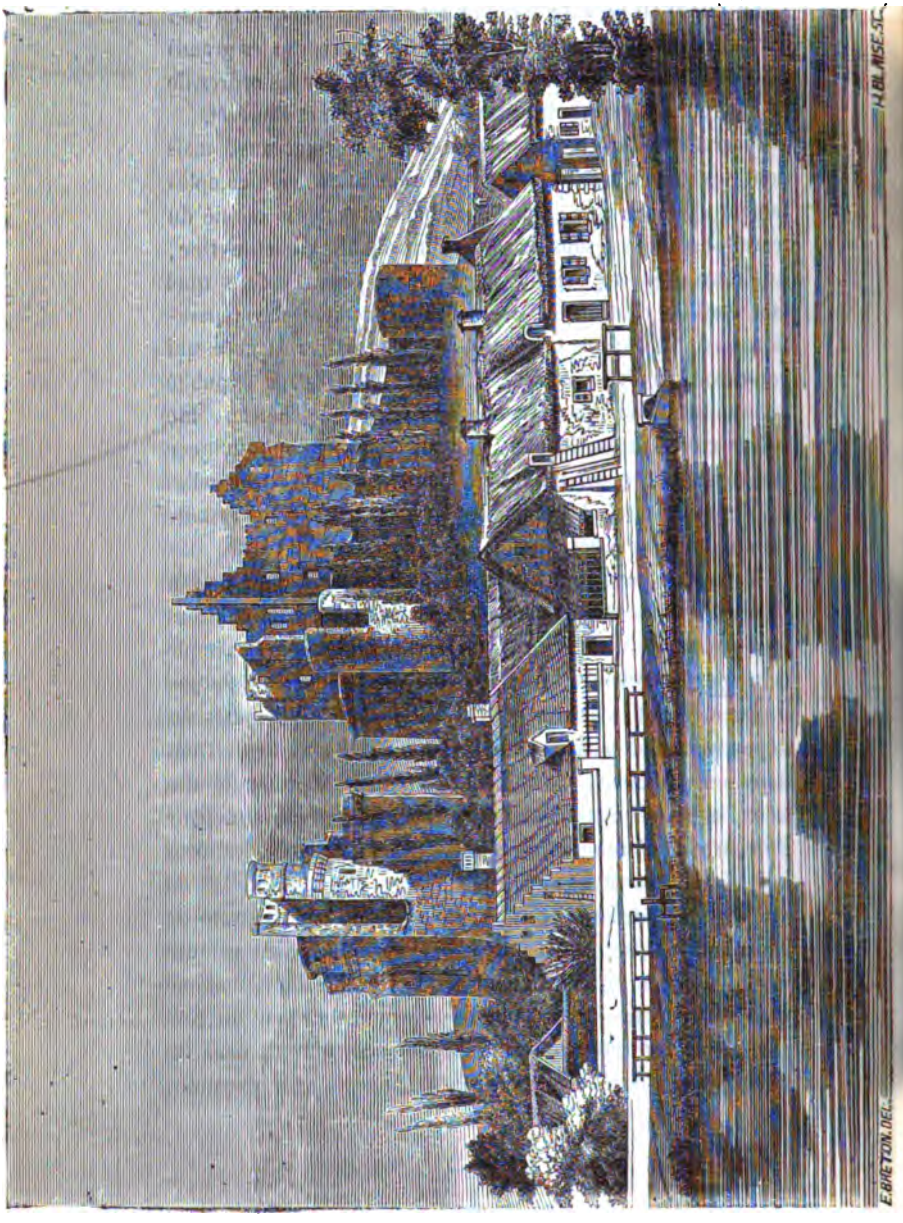
H.BLAISE.SC.
E.BRETON.DEL.

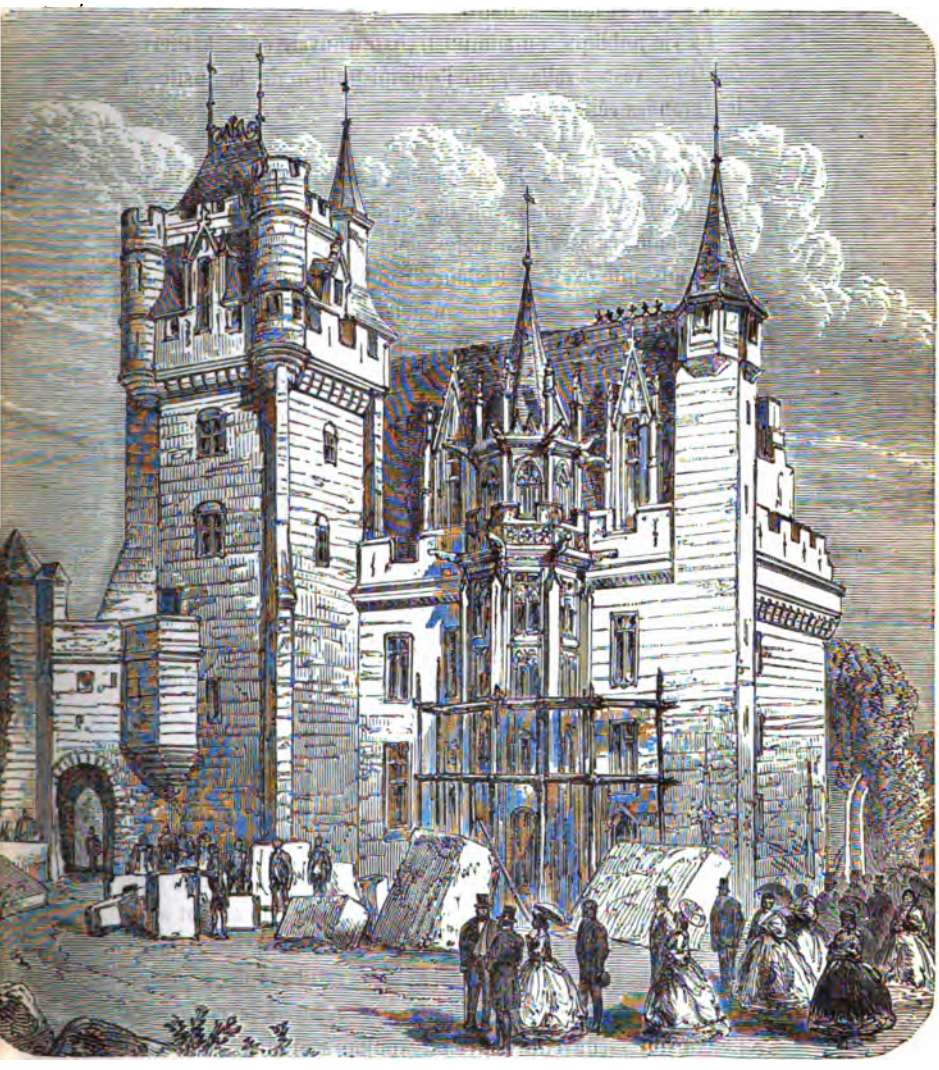

VUE DU DONJON DE PIERREFONDS NOUVELLEMENT RESTAURÉ (INTÉRIEUR DE LA COUR).

où de belles tours commandaient toutes les approches par leur saillie et leur hauteur.

La vie publique ou administrative trouvait aussi à Pierrefonds de vastes salles pour l'administration de la justice et les grandes réunions.

COUCY. — Après la visite de Pierrefonds, quelques archéologues ont voulu voir le roi des châteaux : Coucy et son donjon colossal. Ce majestueux débris de la féodalité la plus puissante excitera toujours l'admiration et l'étonnement des observateurs; il mérite un pélerinage de la part de tous les amis de nos antiquités nationales.

Coucy, depuis quelques années, et depuis qu'on le signalait, en 1830, dans le *Cours d'antiquités*, comme le monument militaire du XIIIe siècle le plus important de France, a excité la sollicitude du Gouvernement : des travaux de consolidation y ont été exécutés par M. Viollet-le-Duc. Une notice descriptive a été publiée par cet habile architecte, et tous ceux qui ont lu la description sommaire de Coucy dans le *Cours d'antiquités* ou l'*Abécédaire d'archéologie*, peuvent étudier à fond le château, avec l'ouvrage illustré de bonnes planches que l'on doit à M. Viollet-le-Duc.

NOYON. — A l'issue du Congrès de Senlis, M. Peigné-Delacour avait engagé bon nombre de membres à le suivre à son habitation de Ribécourt, et bien des membres éprouvèrent un vif regret d'être rappelés dans leurs familles sans pouvoir accepter cette gracieuse invitation du savant antiquaire. Quelques-uns plus heureux, notamment MM. Huilart de Bréholles et Garnier, des Archives de l'Empire, purent suivre M. Peigné-Delacour et visiter avec lui la cathédrale de Noyon, souvent visitée et toujours étudiée avec fruit depuis la grande publication de M. Vitet.

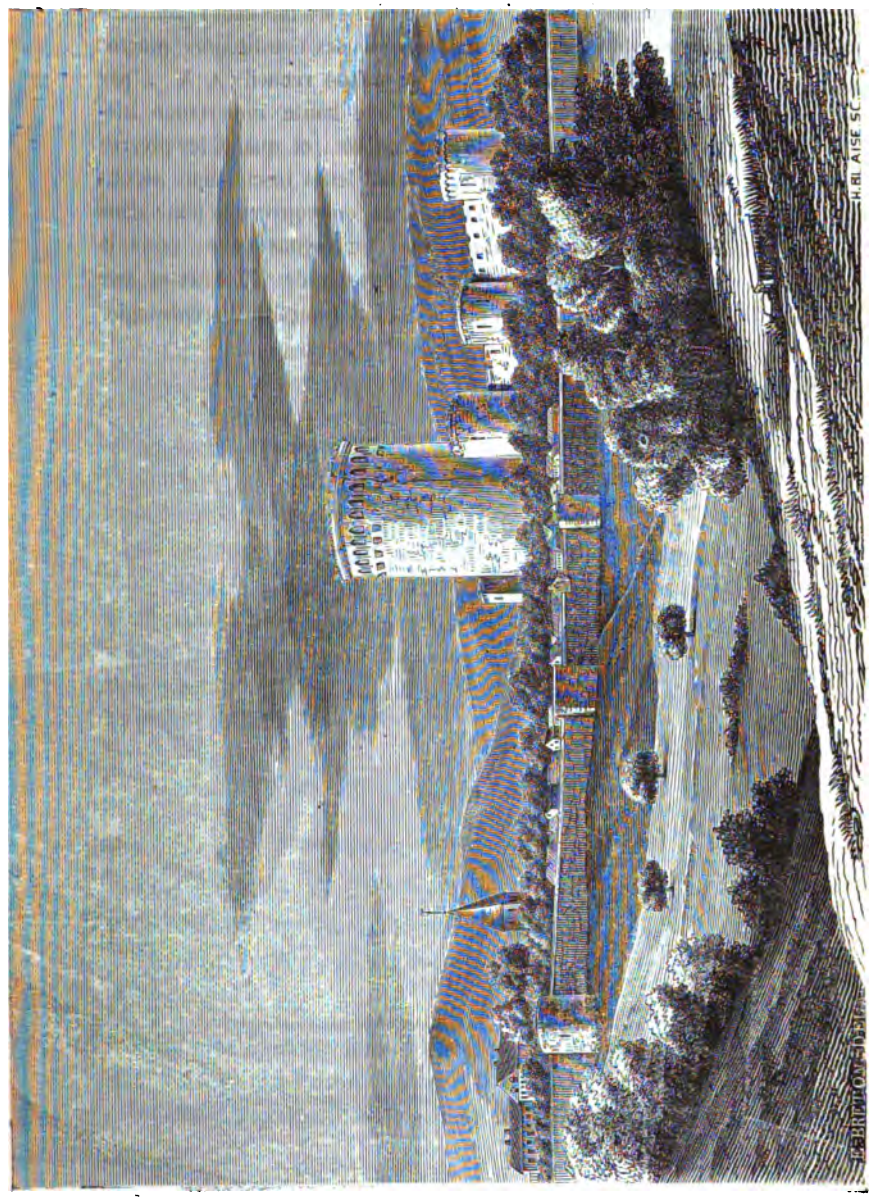

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE COUCY.

Cette cathédrale a été signalée plusieurs fois dans le *Bulletin monumental*, et la description de ses nombreuses pierres tombales a été donnée dans le même recueil (t. X), par M. l'abbé Magne. Ce travail, d'une haute importance historique, sera toujours lu avec intérêt, et quand les pierres tombales auront disparu, quand leurs inscriptions seront devenues illisibles par l'usure, on en trouvera le texte dans le *Bulletin monumental*. Nous renvoyons donc, pour la cathédrale de Noyon, au bel ouvrage de M. Vitet et aux mémoires déjà publiés par la Société française d'archéologie.

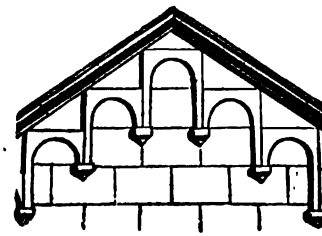

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIIIe SESSION

(DEUXIÈME PARTIE)

TENUE

A AIX ET A NICE,

LE 12 DÉCEMBRE ET JOURS SUIVANTS.

Le 12 décembre ayant été choisi pour l'ouverture du Congrès scientifique de France à Aix, les membres du Congrès archéologique se donnèrent rendez-vous dans cette ville à la même époque. La première séance de cette seconde partie de la session eut lieu à 7 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1866.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Siégent au bureau : MM. *Rostan*, *de Berluc-Pérussis*, *Second-Creps* et *Talon*, inspecteurs de la Société.

M. le conseiller *de Payan* remplit les fonctions de secrétaire-général.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller à la Cour d'Aix.
DE COLOMBE, juge de paix, à St-Céré (Lot).

MM. GRINDA, architecte, à Marseille, rue de Rome, 120.
LEVENQ, architecte, à Marseille, rue de Rome, 120.
L'abbé SIVAN, à Draguignan.
L'abbé PIRRET, vicaire, à Marseille.
Prosper ALMÈS, propriétaire, à Marseille, boulevard Meyrautier, 50.

M. de Caumont explique, dans une improvisation, les causes de la réunion à Aix de la seconde partie du Congrès archéologique. Elle devait avoir lieu à Douai; mais, le choléra ayant envahi le département du Nord, il fut décidé que la Société se rendrait à Aix et à Nice pour y tenir la fin de la session de 1866, dont la première partie avait été réunie à Senlis. Cette seconde partie de la session de 1866 devait concorder avec la tenue du Congrès scientifique de France.

M. de Caumont rappelle les usages de la Société française d'archéologie : on y lit peu de mémoires, on y procède habituellement par des communications orales sur les découvertes nouvelles et sur les travaux de consolidation et de réparation opérés dans les différents départements pendant l'année. Conformément à cette tradition, M. de Caumont va entretenir l'assemblée de quelques faits nouvellement observés.

RAPPORT DE M. DE CAUMONT.

M. de Caumont décrit les travaux récemment opérés au *Mont-St-Michel*, ancienne prison d'État, qui a été restituée au culte. Mgr Bravard, prélat ami des arts, a installé dans ce vieil édifice religieux une colonie de prêtres infirmes; un atelier de sculpture sur bois, de vitraux peints et de sculpture sur pierre a été ouvert dans cet établissement. M. Deligan, grand-vicaire, appelé à Coutances par Mgr Bravard, est un habile statuaire; c'est sous sa direction que les travaux de sculpture ont été entrepris; plusieurs centaines

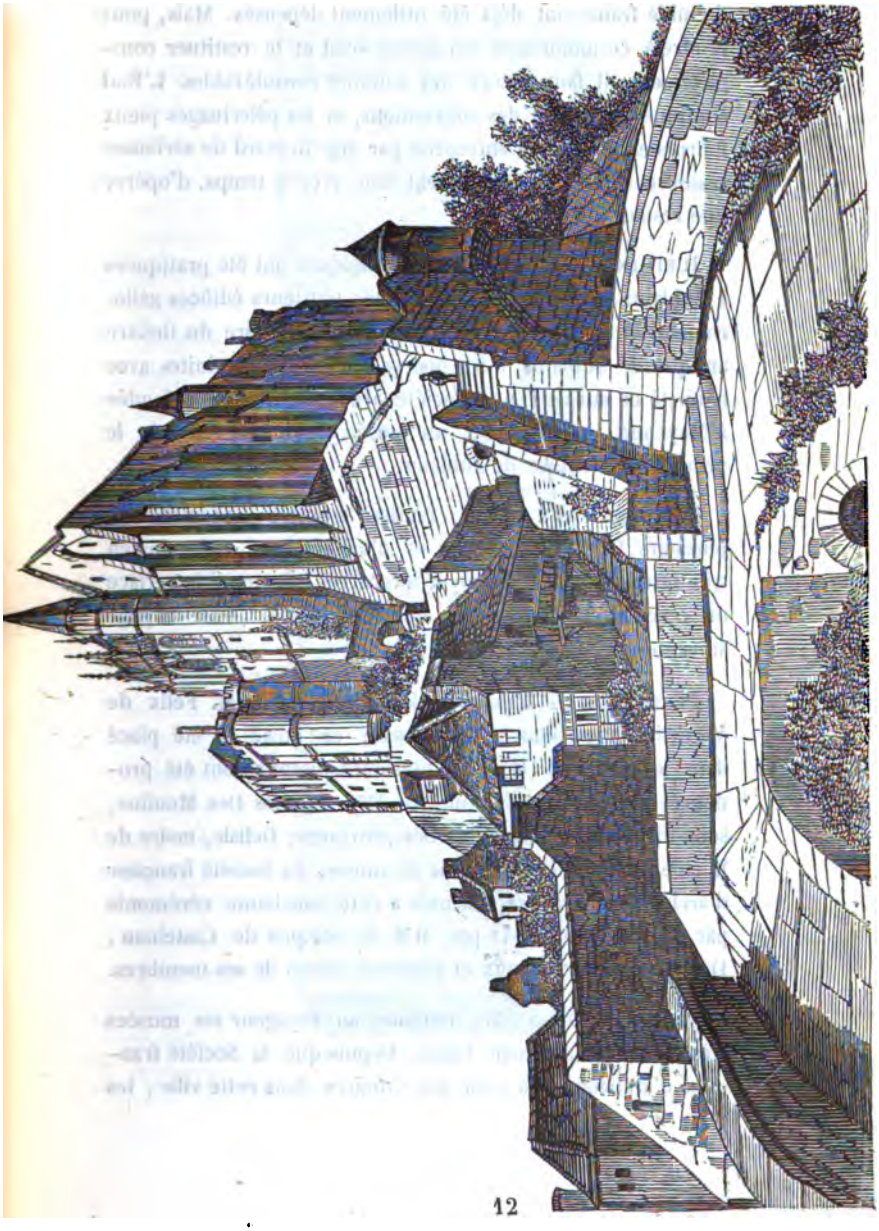

VUE GÉNÉRALE DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL.

de mille francs ont déjà été utilement dépensés. Mais, pour rendre à ce monument son ancien éclat et le restituer complètement, il faut encore des sommes considérables. L'État continue à accorder des subventions, et les pélerinages pieux fournissent à l'œuvre entreprise par Mgr Bravard de sérieuses ressources qui permettront peut-être, avec le temps, d'opérer une restauration complète.

JUBLAINS. — Des fouilles archéologiques ont été pratiquées à Jublains, ancienne ville romaine: plusieurs édifices gallo-romains ont été exhumés. M. Barbe, propriétaire du théâtre antique de Jublains, a fait opérer des fouilles conduites avec habileté et succès; une Société archéologique s'est fondée à Mayenne; elle va créer un musée destiné à recevoir le produit des fouilles de Jublains.

POITIERS. — La ville de Poitiers a enrichi son musée de plusieurs fragments anciens et d'un tombeau mérovingien très-intéressant par les rayures gravées sur toute la surface du cercueil. Voici le dessin de ce couvercle (Voir la page suivante).

PÉRIGUEUX. — L'inauguration du buste de M. Félix de Verneilh a eu lieu à Périgueux; ce buste a été placé dans le musée de la ville. Plusieurs discours ont été prononcés dans cette solennité par MM. Charles Des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces; Delisle, maire de la ville, et Galy, conservateur du musée. La Société française d'archéologie a été représentée à cette touchante cérémonie par M. Des Moulins et par MM. le marquis de Castelnau, Drouyn, de Roumejoux et plusieurs autres de ses membres.

DIJON. — Dijon offre toujours au voyageur ses musées très-riches parfaitement tenus. Depuis que la Société française d'archéologie a tenu son Congrès dans cette ville, les

COUVERCLE D'UN TOMBEAU MÉROVINGIEN AU MUSÉE LAPIDAIRE DE POITIERS.

nombreux morceaux d'architecture gallo-romaine et les inscriptions qui étaient, les unes au palais des Archives, les autres à l'Hôtel-de-Ville, ont été réunis et rangés dans les salles d'une aile construite nouvellement à l'Hôtel-de-Ville. La notice imprimée, de M. Nicolas Fétu, nous apprend que ce musée nouveau a été inauguré le 25 juin 1865, et qu'on en doit la classification et la disposition à M. H. Baudot, inspecteur de la Société française d'archéologie et président de la Commission de la Côte-d'Or. Cet événement intéresse trop vivement le Congrès archéologique pour que nous ne nous empressions pas avant tout de le rappeler à ceux qui ne le sauraient point encore. La Société française d'archéologie avait d'ailleurs, dans plusieurs occasions, insisté sur la valeur des objets disséminés et sur la nécessité de les réunir.

Trois salles sont attribuées à ce musée; elles sont déjà remplies, et bientôt il sera nécessaire d'aviser à l'accroissement de ces locaux.

La *première salle* renferme divers objets du moyen-âge et des objets beaucoup plus anciens, savoir : une collection de silex taillés provenant de différents lieux de la Côte-d'Or, réputés pour avoir été des centres de fabrication d'armes à l'époque celtique.

Au-dessus de ces curieux objets de l'âge de pierre, on a rangé, dans la même vitrine, ceux qui se rapportent à l'époque gallo-romaine, tels que : fers de chevaux ou hipposandales de deux formes différentes; fibules très-variées, styles en bronze, bagues, couteaux de sacrificateurs, fers de lances, cuillères, bracelets ou *monilia*, statuettes en bronze et en terre cuite découvertes en Bourgogne; vases en terre, en cuivre et en verre de diverses dimensions et d'une remarquable conservation; une casserole en cuivre, parfaitement intacte, et une des plus belles qu'on connaisse, don de M. Pansiot, qui l'a découverte à Couchey, dans sa propriété.

La *deuxième salle*, placée au milieu des deux autres, est destinée à la statuaire et autres objets du moyen-âge, de la Renaissance et des âges suivants. — On y remarque plusieurs pierres tombales, monolithes d'une grande dimension, provenant de l'église des Jacobins de Dijon ; un chenêt de dimension extraordinaire qui servait aux cuisines des ducs; plusieurs pièces et boîtes d'artillerie accusant l'enfance de l'art et les premiers essais du XVe siècle; une couleuvrine, des bombes et plusieurs boulets en fonte et en pierre du plus puissant diamètre, provenant du château de Dijon, ainsi qu'une gargouille en pierre; des pavés émaillés qui ornaient l'hôtel du chancelier Rolin, et d'autres qui ornaient les vastes salles de l'abbaye de Fontenay ; un rétable en pierre, provenant de la chapelle du château de Jours (Côte-d'Or), et composé d'un calvaire, d'un portement de croix et d'une résurrection. Ces personnages présentent un relief remarquable et offrent des traces de peinture et de dorure.

Cette même salle renferme les seuls vestiges qui soient restés de la Sainte-Chapelle de Dijon, c'est-à-dire quelques chapiteaux et fragments de fûts de colonnes; une statue qui était au-dessus du monument de Saulx-Thavannes; un pilastre en albâtre, orné de charmants rinceaux, figurant plusieurs faisceaux d'armes; une console ornée d'un médaillon, avec frises d'une rare finesse. — On y trouve d'autres objets provenant d'églises détruites : c'est, d'une part, un tympan représentant le Christ entouré des animaux symboliques, et jadis placé au-dessus de la porte latérale de l'église des Bénédictins. Il est décrit et gravé au tome Ier des *Mémoires* de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, page 165. C'est, d'autre part, un tympan représentant la Cène. On le voyait autrefois au-dessus de la porte du réfectoire de cette même abbaye ; il a été reproduit par D. Plancher.

La Chartreuse de Dijon a fourni aussi quelques morceaux, notamment le buste du Christ provenant de la croix du calvaire qui surmontait le piédestal connu sous le nom de Puits de Moïse.

La *troisième salle*, la plus grande, ayant ses jours sur la place du Théâtre et la rue Longepierre, a été destinée au musée lapidaire de l'époque romaine; ce qui doit ajouter beaucoup de prix aux collections de cette salle, c'est qu'elles proviennent en grande partie des fouilles pratiquées dans le périmètre des murs antiques démolis de la cité. C'est une page importante qui vient s'ajouter à son histoire.

A droite de cette salle, et sous les fenêtres dont on vient de parler, est rangé un groupe important. On s'arrête, avec curiosité, devant une boutique avec comptoir et balcon, et ayant, selon toute vraisemblance, servi d'enseigne à un marchand (Voir la page 185). Ce bas-relief a été publié dans le *Bulletin monumental* en 1854. On voit aussi un bas-relief représentant les nautes de la Saône occupés à décharger des marchandises (Voir la page 186).

En retour d'équerre, de droite à gauche, sont placées les riches trouvailles de la source de la Seine, décrites par M. Baudot au deuxième volume des *Mémoires* de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Quelques objets analogues aux *ex-voto* de la Seine, et provenant de la source de la Cave, à Essarois (Côte-d'Or), figurent aussi dans cette salle.

La collection archéologique d'Essarois, dont Mme la comtesse Victorine de Chastenay a fait don à la Bibliothèque de Châtillon, est un beau pendant de celle de la Seine, dont elle a absolument tous les caractères; il résulte, en effet, du parallèle et des observations faites sur les *ex-voto*, statuettes et empreintes métalliques de ces deux collections,

SCULPTURES GALLO-ROMAINES, A DIJON.

SCULPTURES GALLO-ROMAINES, A DIJON.

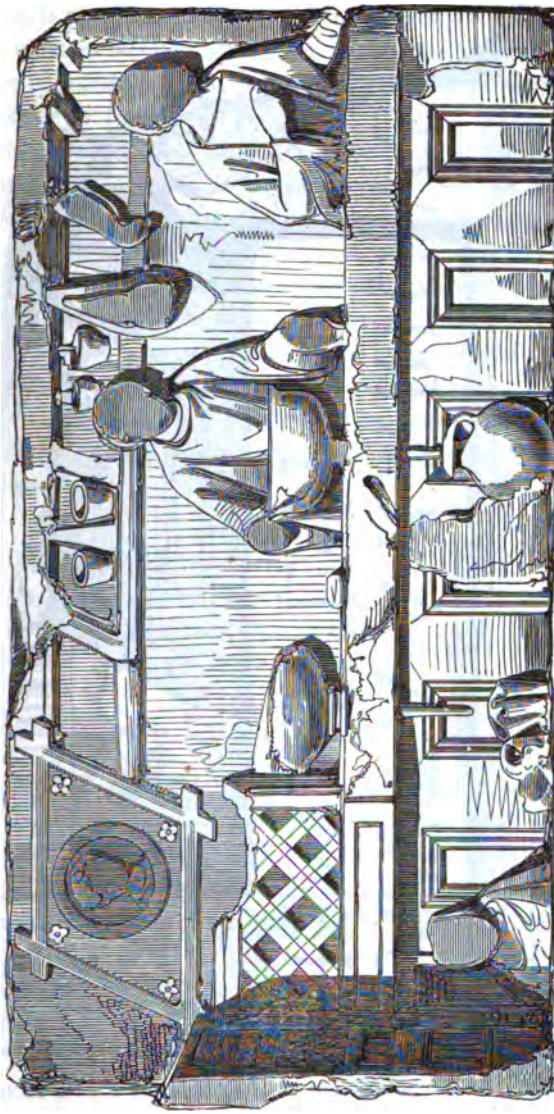

BAS-RELIEF REPRÉSENTANT LA BOUTIQUE D'UN MARCHAND GALLO-ROMAIN.

INSCRIPTION D'UN NAUTE DE LA SAONE, AU MUSÉE DE DIJON.

que, dès la plus haute antiquité, deux sanctuaires de ces sources réputées bienfaisantes étaient sous la direction d'asclépiades ou médecins grecs, paraissant avoir eu ce privilége dès l'époque de Trajan.

Toutefois, un des plus curieux témoignages de l'antiquité reculée du culte des eaux de cette même contrée et de la source d'Essarois, c'est la découverte qu'on y a faite de deux statues de bois grossièrement façonnées, et rappelant la physionomie des divinités fétiches des peuplades superstitieuses de l'ancien monde et du nouveau. Elles ont été publiées dans le *Bulletin monumental* et dans le compte-rendu du Congrès archéologique de France (session de 1860).

On voit aussi la colonne milliaire de Sacquenay, de l'an 796 de Rome, ou 43 de l'ère chrétienne. Elle porte cette inscription :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR AVG. GER
MANIC. PONT. MAX
TRIB. POTEST II IMP
III. PP. COS. III. DE
SIGNAT IIII
AND — M — P — XXII

Tibère Claude, fils de Drusus; César Auguste, surnommé Germanicus, souverain Pontife, tribun pour la seconde fois, Empereur pour la troisième fois, père de la patrie, consul pour la troisième fois, désigné pour la quatrième. Andenatum (ou Langres) vingt-deux mille pas.

On possède au musée de Bayeux une colonne milliaire élevée un an après celle-ci, au Manoir près Bayeux (V. les *Mémoires* de M. Ed. Lambert), ce qui prouve que sous l'empereur Claude on a fait de grands travaux pour l'amélioration des commu-

nications sur différents points très-éloignés les uns des autres.

On remarque quelques chapiteaux antiques; et, sur un bloc de pierre, un relief d'une touche habile et légère qu'on a considéré comme l'enseigne d'nn marchand de chevaux. — Enfin, près de la porte communiquant à la salle centrale, on ne manquera pas de faire quelque attention à deux fragments de frise provenant d'un temple circulaire découvert à Mémont (Côte-d'Or).

Au-dessus de la même porte est placée la grande et belle inscription récemment trouvée à *Vertilium* par M. Coutant.

Le groupe du milieu de cette troisième salle renferme plusieurs blocs sculptés; ceux qui regardent la rue Longepierre se composent particulièrement de tombes gallo-romaines, sur lesquelles sont représentés divers personnages portant le *poculum*.

Maintenant il faut un catalogue raisonné, orné de figures et donnant textuellement toutes les inscriptions. Ce catalogue devrait être fait aux frais de la ville, par les soins de la Commission de la Côte-d'Or, et la vente aux étrangers finirait par couvrir les frais; mais si la ville ne prend pas la dépense à sa charge, la Commission archéologique de la Côte-d'Or ne pourra jamais donner aux fonds dont elle dispose une destination plus utile, et la Société française d'archéologie, réunie aujourd'hui en Congrès, en renouvelle formellement le vœu. En attendant ce catalogue méthodique illustré et reproduisant textuellement les inscriptions, M. Nicolas Fétu a publié une bonne énumération des objets curieux du musée, et la Société de la Côte-d'Or a fait paraître une instruction du même genre rédigée par son secrétaire; mais cela ne suffit pas.

Cuisines des ducs. — Les cuisines des ducs de Bourgogne

existent encore telles qu'elles ont été publiées dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'architecture civile;* mais elles paraissent vouées à la destruction, car elles masquent les constructions nouvelles de l'Hôtel-de-Ville, qui se trouvent derrière. Quoi qu'il en soit, on peut signaler encore leur existence en décembre 1866, et réitérer le vœu que nous avons émis en 1851 pour leur conservation.

Rotonde de St-Bénigne.—Les restes de la rotonde de St-Bénigne, auxquels j'avais consacré un article dans le *Bulletin monumental*, ont disparu en grande partie. La rotonde est comblée et recouverte en partie par les sacristies nouvelles de la cathédrale, construites dans le style ogival. On a cependant conservé un souvenir de la rotonde en indiquant, par un petit monument accolé à la sacristie dans la cour de l'évêché, le point où était le centre de cette église ronde.

Heureusement les colonnes de la crypte ancienne, qui séparait la rotonde de la cathédrale actuelle, ont été conservées. La crypte elle-même est accessible par des escaliers, et ces restes précieux de l'architecture carlovingienne ne périront pas; ils paraissent à tout jamais conservés par les nouvelles dispositions.

Église Notre-Dame. — Quand on visite l'église Notre-Dame, on détourne les yeux avec dégoût : la tour centrale, si remarquable à l'intérieur par ses colonnes élégantes, n'existe plus, et nous nous sommes rappelé ce passage qu'on lisait il n'y a pas longtemps, à son sujet, dans le *Bulletin monumental*:

« On va exploiter l'église Notre-Dame de Dijon, au mépris « des réclamations de la Commission archéologique de la « Côte-d'Or. Parmi les inutiles innovations qui vont être

« exécutées, figure la destruction du clocher auquel on doit « substituer une petite coupole.

« On alléguait, comme on le fait toujours en pareil cas, *le défaut de solidité !*

« Un rapport fait à la Société de la Côte-d'Or, par un « homme de l'art, dément victorieusement cette allégation. « Aucune fissure (dit le Rapport, publié à Dijon), aucun « faux aplomb ne se font remarquer, soit dans les arcs-« doubleaux, soit dans les piliers qui supportent la tour du « clocher; le clocher s'est maintenu pendant des siècles dans « un aplomb parfait, ainsi que les quatre tourelles qui flan-« quent la tour et lui servent de contreforts. Si quelque « crainte au sujet de la charge pouvait paraître fondée, il y « avait un moyen bien simple d'alléger cette charge : c'était, « tout simplement, de se borner d'abord à descendre les « cloches et le beffroi, et à construire un campanile à côté « du portail pour placer le tout. C'eût été une mesure de « prudence. On aurait vu plus tard si cette mesure était « suffisante, ce dont sont persuadés des juges compétents « qui ont étudié à fond le monument; on aurait ainsi évité « une dépense considérable et une destruction regrettable.

« Certaines personnes pensent que ce clocher n'accuse « pas le pur style du XIIIe siècle, et cela suffit pour le con-« damner : ce que nous appellerons le fanatisme de l'art. « Ce fanatisme est plus dangereux que l'indifférence et « même que le mépris qu'affectaient les siècles précédents « pour les ouvrages du moyen-âge. »

Ces justes réclamations n'ont pas été écoutées.

Partout l'église échafaudée, déchirée dans ses flancs, par suite de la reconstruction des contreforts, offre le spectacle le plus déplorable et le plus dégoûtant.

VALENCE. — J'ai fait une station à Valence (Drôme),

pour voir si l'on avait exécuté les travaux demandés en 1857 par la Société française d'archéologie, et qu'on avait promis d'effectuer.

Ces travaux n'ont pas été entrepris ; plus de trente monuments lapidaires sont restés dans la cour du Musée, contre un mur et sous l'égout des toits. La pluie et la gelée les détérioreront, si l'on ne prend enfin le parti de les mettre à l'abri des injures de l'air. Il est également désirable que le catalogue de ces pièces soit dressé ; les inscriptions devraient être reproduites avec soin dans ce catalogue, comme l'avait demandé le Congrès archéologique en 1857. Je sais que la Sociéié s'associe vivement à mes observations, et qu'elle a déjà donné mission à M. l'abbé Jouve, inspecteur de la Drôme, de faire de nouveau auprès de l'Administration de Valence les démarches nécessaires pour obtenir la conservation et la description de la collection lapidaire : il faut espérer qu'enfin nos réclamations seront écoutées. Le jardin dans lequel sont disposés les monuments épigraphiques est plein d'herbe, on ne distingue plus les allées, et le concierge me disait : *Prenez garde, il fait de la rosée ce matin, vous allez mouiller vos bottes.* Les choses changeront de face. Une Société archéologique, qui compte dans son sein des hommes très-instruits, a été récemment formée à Valence, et il faut espérer qu'elle s'occupera prochainement de la rédaction du catalogue. Elle a fait déjà paraître deux fascicules de mémoires ; un de ces mémoires fait connaître une mosaïque très-curieuse et un baptistère du VIe siècle, découverts à Valence, près de la cathédrale. Je vais vous lire quelques passages de cette notice :

DÉCOUVERTE D'UN ANCIEN BAPTISTÈRE, A VALENCE.

« Au mois de février dernier, on découvrait une mosaïque

en procédant à un travail de nivellement entre la cathédrale et les bâtiments de l'évêché.

« Ce résultat inattendu inspira à M. Épailly, architecte, inspecteur des édifices diocésains, l'idée de faire exécuter autour de ce point quelques fouilles, qui amenèrent la découverte de remarquables fragments d'une mosaïque différente de la précédente.

« Notre Société était alors en voie de formation ; son président provisoire désigna quelques personnes pour étudier ces œuvres d'art.

« Cette commission, après un premier examen, dont M. Bulot, son président, rendit compte dans la séance du 1er mars dernier, émit la pensée qu'avant de se prononcer définitivement sur ces vestiges, il était indispensable de faire exécuter de nouvelles fouilles.

« Ces travaux, dirigés de manière à retrouver tout ce qui pouvait se rapporter aux derniers fragments mis à jour, sont terminés ; nous en exposerons le résultat, ainsi que nos appréciations, après avoir dit quelques mots de la première mosaïque découverte (1).

« Celle-ci représente une femme cueillant de la main droite un fruit sur un arbre, autour duquel est enroulé un serpent, et voilant de la main gauche sa nudité. De ce dernier côté, on voit un autre arbre et nous ne savons quel animal à longue queue (2).

« Tout est grossier dans cette œuvre, qui, comme on le

(1) Le niveau de cette mosaïque est supérieur de 50 centimètres environ à celui de la dernière découverte.

(2) L'arbre qui est à droite est couvert de ses feuilles, tandis que celui de gauche en est dépouillé ; ce contraste pourrait être symbolique. L'abbé Martigny (*Dict. des Antiq. chrét.*, v° Arbre) dit que les arbres ornés de leur feuillage avaient la signification générale de désigner le Paradis. Il cite encore une inscription, dont on remarquera

voit, est la représentation du péché originel. Les petits cubes qui forment son dessin proviennent de matériaux du pays; ils reposent sur un simple lit de chaux, et l'exécution artistique est aussi incorrecte que possible. Il est difficile de préciser la date de cette mosaïque : elle est certainement de la plus complète décadence et postérieure de plusieurs siècles à celle dont nous parlerons plus loin.

« Toute grossière qu'elle est, cette mosaïque offre, par sa présence en cet endroit, un certain intérêt; elle prouve qu'il y avait là très-anciennement un édifice religieux dont il ne restait déjà plus de traces au moment des guerres de religion. Peut-être était-ce de ce côté que se trouvait l'ancienne basilique de St-Étienne, dont l'emplacement n'est pas parfaitement connu (1).

« La Commission s'est plus spécialement occupée de l'autre mosaïque, qui offre un grand intérêt, soit à cause de l'édifice qu'elle a orné, soit par sa bonne exécution, la variété et le symbolisme des sujets représentés, soit enfin par son ancienneté.

« Malgré le peu de distance qui sépare cette mosaïque de la précédente et l'analogie de ses sujets, elle n'appartient pas à la même construction.

« Sans oser nous prononcer définitivement, nous avions

l'analogie avec le dessin de notre mosaïque : c'est un néophyte recevant le baptême et placé entre un arbre fleuri et un arbre desséché.

Il est vraisemblable que, dans le cas présent, ces deux arbres indiquent la différence chez l'homme, entre son état dans le Paradis terrestre et celui où il s'est trouvé après sa chute.

(1) Quelques personnes ont cru que la cathédrale actuelle avait été construite sur l'emplacement de la basilique de St-Étienne. Cette opinion est contraire aux actes de la *Vie* de saint Apollinaire, où l'on raconte qu'en 1094 les reliques de ce Saint furent transportées de l'église St-Étienne dans la cathédrale qu'on venait de construire.

cru, à la séance du 1er mars dernier, devoir émettre la pensée qu'on avait découvert les restes du baptistère de la cathédrale de Valence.

« Cette opinion, qui avait été inspirée par le sens des figures, a été confirmée, comme on le verra, par le résultat des fouilles. Nous avons aussi constaté que cet édifice formait une construction complète et indépendante, ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur le plan.

« Permettez-nous, Messieurs, avant toute description, et pour faire comprendre l'importance de cette découverte, de vous rappeler que ces sortes d'édifices isolés étaient très-rares, puisqu'il n'en existait tout au plus qu'un par diocèse; que du VIe au VIIIe siècle on a cessé, dans les Gaules du moins, d'en construire; qu'enfin il n'en reste en France que de rares et bien incomplets vestiges connus (1).

(1) Lorsque l'Église, au sortir des persécutions, put célébrer son culte au grand jour, on construisit des édifices isolés destinés à administrer le sacrement du Baptême. Ces baptistères (c'est ainsi qu'on les désignait) contenaient, au centre et à fleur de pavé, une piscine peu profonde où les chrétiens descendaient au moyen de quelques marches (ordinairement trois) pour recevoir le baptême. Ces piscines étaient de différentes formes, rondes, carrées, octogones, quelquefois même en croix. Un canal y amenait, autant que possible, une quantité d'eau considérable.

Ces édifices étaient assez vastes pour renfermer, en outre de ce qui était nécessaire à l'administration du baptême, deux autels où les néophytes recevaient la Confirmation et l'Eucharistie. Ils étaient décorés avec le plus de magnificence possible; des mosaïques, des peintures, des marbres précieux les ornaient. Les sujets de ces peintures étaient analogues au sacrement du Baptême.

L'usage de construire les baptistères hors des églises, qui a persévéré longtemps en Italie, a cessé dans les Gaules entre le VIe et le VIIIe siècle. Ce fut vers la fin du VIe siècle qu'on commença à concéder des fonts baptismaux aux églises désignées sous le nom d'églises paroi-

« Aussi Gailhabault, en terminant une longue description du baptistère de Poitiers (*Monum. anc. et mod.*), s'exprime en ces termes : « En décrivant, aussi minutieusement « que nous l'avons fait, le baptistère de Poitiers, notre but « a été d'en faire comprendre l'importance et, par suite, d'at- « tirer l'attention des archéologues sur la classe de monu- « ments précieux à laquelle il appartient, en les engageant « à les rechercher avec zèle. Ces monuments sont, en effet, « si rares que la découverte d'un seul est un événement. « Nous serions donc heureux que nos efforts déterminassent « quelques-uns de nos lecteurs à entrer dans la voie que nous « indiquons et que nous essaierons de parcourir nous- « même (1). »

siales. On a vraisemblablement cessé de construire des piscines à fleur de pavé dès que les baptêmes d'adultes sont devenus rares.

L'Église ne déployait pas moins de pompe dans l'administration du baptême que de magnificence dans la décoration des baptistères. Sauf exception, les évêques seuls, dans la primitive Église, avaient le droit de conférer ce sacrement, et c'est pour cela qu'il n'existait qu'un baptistère par église épiscopale ou diocèse.

Le baptême solennel se conférait deux fois par an, et ordinairement aux veilles de Pâques et de la Pentecôte. Cependant Clovis a été baptisé la veille de Noël. On baptisait par immersion. Il est impossible de fixer, pour nos pays, l'époque où a prévalu le baptême par infusion, qui avait d'ailleurs toujours été regardé comme valide. (Voyez Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.* — Fleury, *Mœurs des Chrétiens.* — Le P. Péronne, *Théologie dogm.*, t. IV. — Du Cange, *Glossarium*, v° BAPTISTERIUM, BAPTISMA.)

(1) Avant que M. Gailhabault écrivît ces lignes, on avait découvert les ruines d'un certain nombre de ces édifices.

M. de Caumont cite (*Rudiment d'Archéologie*) les baptistères d'Aix, de Poitiers, de Fréjus et quelques autres.

La *Revue de l'Art chrétien* a donné, en 1862, une description, de M. de Saint-Andéol, sur une chapelle située à quelques mètres de distance de l'église de Melas en Vivarais, et que l'auteur croit avoir été

« Les fouilles faites ont mis à découvert non-seulement d'autres fragments de mosaïque, mais encore la plus grande partie des fondations, de manière à pouvoir reconstituer presque complètement le périmètre de l'édifice.

« Bâti en forme de croix, allongée seulement du côté du chœur par une abside circulaire, il avait intérieurement 16m 90 dans sa longueur et 13m 35 dans sa plus grande largeur.

« La partie de la nef comprise entre le transept et l'entrée de l'édifice se composait d'une seule travée, et avait les mêmes dimensions que chacun des bras du transept; sa largeur était d'environ 6m 70, sa profondeur de 3m 75.

« Le chœur était, comme nous l'avons dit, terminé à l'intérieur par une absidiole circulaire; mais il était carré à l'extérieur, de manière que l'épaisseur de ses angles pût servir de contreforts. Sa profondeur était de 4m 13 et sa largeur de 4m 02. On voit encore les vestiges des marches au moyen desquelles on y parvenait.

« Une abside, orientée de la même manière que le chœur et de 1 mètre environ de rayon, existait dans chacun des bras du transept. Il reste encore en partie les traces de l'une d'elles.

« L'entrée du baptistère était au couchant. Il est probable qu'un porche la précédait. L'existence d'un glacis très-fin et

un baptistère; mais les raisons données à l'appui de son opinion sont loin d'être concluantes.

Plus tard, en 1865, le même auteur, dans une intéressante dissertation sur ce genre d'édifices, insérée également dans la *Revue de l'Art chrétien*, compte, seulement pour la région sud-est de la France, une douzaine de baptistères isolés.

Les ruines de celui de Valence, outre qu'elles sont parfaitement caractérisées, sont intéressantes en ce qu'elles nous montrent ces édifices par une de leurs parties qui n'a pas encore été étudiée.

poli fait avec un mélange de briques pilées et chaux (*opus signinum* des Romains), ainsi que les constructions latérales, semblent le démontrer. Ce glacis était à un niveau inférieur de 20 à 30 centimètres à celui de la nef.

« Le pavé de la nef et du transept était composé d'un mélange assez épais et solide de briques pilées, chaux et petits graviers, sorte de béton supportant les petits cubes qui formaient la mosaïque.

« Les marches qui conduisaient au chœur, et la partie comprise entre ces marches et le transept, étaient revêtues d'un glacis pareil à celui du porche.

« Il est impossible de se rendre compte de la nature du pavé du chœur : il n'en reste pas trace.

« Une conduite d'eau en plomb, encastrée dans le béton qui fait corps avec la mosaïque et à 5 ou 6 centimètres de profondeur, se dirige vers le milieu du transept (1). En cet endroit et malgré de profonds bouleversements, nous avons trouvé, à 50 centimètres environ, une partie du glacis qui a dû appartenir à la piscine ; il est de même nature que le pavé de la mosaïque. Ce glacis a été coupé d'abord en deux par une tombe creusée suivant l'axe du baptistère ; sa moitié occidentale a été plus tard complètement détruite par un mur perpendiculaire à la direction précédente, et servant à appuyer la voûte d'un caveau funéraire ; en sorte que ce qui reste du glacis ne se compose que de deux fragments formant certainement une partie du fond de la piscine. Il ne reste rien de ces parois, de façon qu'on ne peut préciser quelle était sa forme.

« Les fragments les plus considérables de mosaïque qui subsistent encore appartiennent aux diverses parties du transept ; les petits cubes qui forment leurs dessins sont de

(1) Elle a été découverte sur une longueur de 3^m 60.

brique rouge, de marbre noir et jaune et de beau marbre blanc d'Italie. Les fragments les derniers découverts contiennent encore, entre autres, des cubes bleus en composition et des cubes verts qui paraissent être de malachite ; mais il se pourrait que l'emploi de ces derniers soit dû à une restauration (1).

« Les dessins se composaient de panneaux encadrés par des frises formées, à l'exception de deux, d'entrelacs et de torsades d'une grande richesse et dont la belle exécution rappelle l'art classique.

« Les panneaux qui subsistent sont tous ornés de sujets différents et que nous croyons pris dans le symbolisme chrétien.

« Le plus considérable de ces panneaux, de forme octogonale (2), encadrait la piscine et était lui-même inscrit dans le carré du transept.

« Un cours d'eau, le Jourdain, figuré par des ondulations, suivait intérieurement le périmètre de l'octogone. Des animaux que la Commission a reconnu être des cerfs, malgré leur état de dégradation, sont, dans diverses attitudes, auprès de ce fleuve. L'un d'eux en approche la tête, comme pour s'y désaltérer. Entre eux se trouvent des plantes avec leurs feuillages et leurs fleurs. Le cerf, auprès d'un cours d'eau, est un des emblèmes les plus ordinaires de l'ardeur du catéchumène pour le baptême (3). Il existait peu de baptistères où il ne fût pas représenté d'une manière quelconque.

(1) Le niveau de ces divers fragments de mosaïque est inférieur à celui de la cathédrale de plus de 1 mètre.

(2) Cette forme octogonale, souvent employée pour les fonts baptismaux, était le symbole de la régénération qu'on regardait comme le huitième jour de la création.

(3) Cet emblème est inspiré par les paroles suivantes du psaume : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus.*

« Deux des panneaux triangulaires formés par l'inscription de l'octogone, dans le carré du transept, existent encore ; ils sont ornés de sujets curieux et plus rarement représentés. Sur l'un, c'est un lièvre à la course, entre deux corbeaux. Un des corbeaux paraît vouloir aveugler le lièvre, qui est défendu par un aigle placé au-dessus de lui. Sur l'autre, c'est un agneau qui est complètement soustrait aux atteintes de deux corbeaux par un aigle dont les ailes sont déployées. Au-dessous de l'agneau est une fleur de lis.

« Ces sujets ne sont pas certainement de pure fantaisie. En se rappelant que le corbeau était l'emblème du judaïsme ou de la loi morte et charnelle ; que le lièvre et l'agneau personnifiaient le chrétien (1), probablement avec des qualités différentes ; qu'enfin l'aigle est pris quelquefois comme l'emblème de la régénération ou de la grâce obtenue par le baptême, ne pourrait-on pas dire que ces deux sujets, qui ont entre eux une grande analogie, représentent également l'action salutaire que la grâce obtenue par le baptême opère en faveur du chrétien contre les attaques du démon, avec cette différence que chez le chrétien la timidité ou la prudence, caractérisée par la nature du lièvre, est seulement défendue, tandis que l'innocence, représentée par l'agneau à côté d'une fleur de lis, est mise hors des atteintes du mal.

« Il ne reste dans le bras méridional du transept, en totalité ou en partie, que six panneaux juxtà-posés, séparés entre eux par des frises ; trois de ces panneaux contiennent : celui du milieu, un cerf le haut du corps rejeté en arrière,

(1) L'abbé Martigny dit que la signification du lièvre n'a pas encore été parfaitement définie par les antiquaires. Le sujet de notre mosaïque, dans lequel il est représenté, me paraît mieux caractérisé que ne le sont les dessins trouvés dans les catacombes et cités par cet auteur.

QUELQUES DÉBRIS DE LA MOSAÏQUE DU BAPTISTÈRE DE VALENCE.

et dans chacun des deux autres un léopard portant une griffe sur le cerf (1). Au-dessus est un panneau contenant un vase, et dans les deux voisins des lions se désaltérant dans le vase précédent, symbole de la force que le chrétien acquiert par le baptême ou plutôt par l'Eucharistie.

« Enfin, on a découvert en dernier lieu, dans le bras nord du transept, une partie de mosaïque composée d'un panneau, et des fragments de quatre frises différentes les unes des autres.

« Le dessin de ce dernier fragment est en général bien moins correct que les précédents, et si n'était le voisinage d'une frise pareille à la plus élégante de celles qui se trouvent dans le bras méridional du transept, on se demanderait si c'est une œuvre de la même époque. Cette mosaïque est formée de petits cubes plus variés de couleur que ceux des autres fragments et employés sans grand discernement ; il est probable qu'elle a subi, par la main d'un ouvrier peu intelligent, une restauration considérable.

« Un lion ailé, emblème sans doute de saint Marc, est figuré sur le panneau.

« Le motif de la frise qui borde le mur du nord est très-maigre ; c'est simplement une série d'écailles. Les autres frises sont formées d'entrelacs et de torsades ; les fragments qui en restent sont en fort mauvais état de conservation.

« La Commission a eu à se demander à quelle époque appartenait cette œuvre d'art. Il lui a semblé que le choix et la perfection des ornements des frises, peut-être aussi la nature du glacis du porche et de celui qui fait corps avec la mosaïque, indiquaient un ouvrage du Ve siècle et qui, dans

(1) Image, peut-être, des dangers auxquels est exposé le chrétien tant qu'il n'a pas reçu le baptême.

tous les cas, n'est pas postérieur à saint Apollinaire (1), et, s'il nous est permis de nous lancer dans des conjectures, nous attribuerons à ce saint pontife l'ornementation du baptistère.

« En effet, la présence du lion ailé, emblème de saint Marc, indiquerait, d'après l'abbé Martigny, une œuvre postérieure au IVe siècle. Les affreux ravages causés dans nos pays par une série d'invasions de barbares, de 400 à 420, le déplorable épiscopat de Maxime, à partir de cette époque, et la longue vacance qui l'a suivi jusqu'à saint Apollinaire, nous paraissent des raisons assez plausibles pour penser que ce n'est pas entre la fin du IVe siècle et l'épiscopat de ce dernier qu'a pu être exécuté un aussi remarquable travail.

Tout porte, au contraire, à croire que, s'il n'avait pas existé avant lui, saint Apollinaire l'aurait fait faire. Son époque, contemporaine de la conversion de Clovis, coïncide avec une renaissance de courte durée dans l'ornementation des églises. Les évêques ses contemporains s'empressaient de profiter des circonstances heureuses où ils se trouvaient pour réparer les malheurs des temps que l'on venait de traverser, en embellissant leurs églises ou en construisant de nouveaux édifices religieux. Citons, entre autres, saint Avit, archevêque de Vienne, frère de saint Apollinaire, qui fit décorer de mosaïques et de marbres son baptistère (2); saint Venance, évêque de Viviers, ami de saint Apollinaire,

(1) Saint Apollinaire était évêque de Valence en 486; il est mort en 520.

(2) « ... Hujus labore et industria baptisterii ecclesia musivo et « marmore mirabiliter est ornata et pavimento venusti operis con- « structa, ipsumque baptisterium cum aquæductu et ornatu suo, ad « honorem Patriarcharum et Prophetarum sanctique Joannis Baptistæ « quanta celeritate a fundamentis reædificata sit... » (Du Cange, v° Baptisterium, tiré des *Actes de la vie de saint Avit.*)

qui fit construire dans l'église de St-Julien, élevée par ses soins, de magnifiques fonts baptismaux, où l'eau était amenée par un conduit souterrain et coulait dans des tuyaux de plomb. Un cerf d'airain placé au centre la recevait et la vomissait dans la cuve baptismale (1).

« La fortune de saint Apollinaire, l'aîné d'une grande famille patricienne, dont tous les membres s'étaient consacrés à Dieu, lui permettait de faire aussi bien que ces évêques. Il ne paraît pas probable qu'un aussi zélé pontife soit resté étranger à ce mouvement, en s'abstenant d'élever ou d'orner, si du moins cela n'était pas fait avant lui, un édifice aussi important pour son diocèse qu'un baptistère. L'auteur de sa *Vie* raconte bien qu'il fit construire à Valence deux églises, à la dédicace desquelles assista son frère saint Avit, mais il ne les désigne pas.

« Il est plus difficile de préciser l'époque de la destruction de ce monument. Il n'a pas certainement échappé aux ravages des Sarrasins, et à une époque peu éloignée de celle-là, tout en continuant à servir au culte, il a dû subir une transformation : la piscine à fleur de pavé, devenue incommode, a dû être comblée et remplacée par des fonts baptismaux à une hauteur convenable.

« Lorsque la cathédrale actuelle a été bâtie, ce baptistère était encore, au moins en partie, debout. On peut s'en convaincre par le mur du nord de son transept, qui fait partie jusqu'à la corniche des constructions de St-Apollinaire, et les archives religieuses de Valence mentionnent dès le XIVe siècle une église ou chapelle de St-Étienne, située, au moins en partie, sur le même emplacement. Aurait-on transporté, lors de la destruction de l'ancienne cathédrale, son

(1) Voy. *Vie de saint Venance*, par M. l'abbé Champion, p. 42.

nom au baptistère ? Il n'est possible que de faire des conjectures à cet égard (1).

« L'usage de baptiser dans cet édifice s'est conservé longtemps. Il existait encore au moment des guerres de religion, ainsi qu'il résulte de renseignements puisés aux Archives de la Drôme et donnés par M. le chanoine Nadal, qui a bien voulu mettre à notre disposition toutes les notes qu'il possédait.

« Comme tous les autres édifices religieux de Valence, la chapelle de St-Étienne a été brûlée par les protestants dans la nuit de la Toussaint 1560. Rebâtie à la hâte en 1571, elle a servi de cathédrale jusqu'à la reconstruction de St-Apollinaire, pendant près de quarante ans (2).

« A cette époque, elle fut concédée aux Pénitents. De nouveau la proie des flammes, le 1er octobre 1741, elle fut reconstruite, mais en partie seulement, sur l'emplacement de l'ancien baptistère. Cette nouvelle chapelle a été démolie, il y a quelques années, pour dégager la cathédrale.

« Il est vivement à regretter que des dévastations et plus encore la série de constructions dont nous venons de parler aient bouleversé la plus grande partie de cette mosaïque, qui devait être, à en juger par ce qui nous en reste, une œuvre fort remarquable pour le temps. »

J'ai visité avec beaucoup d'intérêt l'emplacement de ce curieux baptistère, et je remercie la Société de Valence

(1) Les petites dimensions de l'édifice que nous venons de décrire ne permettent pas de croire qu'il ait pu servir à la fois de cathédrale et de baptistère. La basilique de St-Étienne avait d'ailleurs des dimensions plus considérables, ou du moins cela semble résulter de ce qui est dit dans les *Actes de la vie de saint Apollinaire* sur la première translation des reliques de ce Saint.

(2) Les fonts baptismaux de la cathédrale sont encore du même côté, contrairement à l'usage de les placer à gauche de l'entrée.

de l'avoir décrit avec soin pendant qu'on pouvait distinguer les mosaïques. Aujourd'hui elles sont bien détériorées, et peut-être l'emplacement du baptistère sera-t-il lui-même bientôt difficile à reconnaître.

J'ai trouvé au milieu de ces ruines une grande pierre ayant formé la partie supérieure d'un entablement antique; cette corniche est garnie d'oves et de différentes moulures.

On travaille aux voûtes de la cathédrale, dont la nef est encombrée d'échafaudages.

Murailles. — En regagnant le chemin de fer, j'ai vu la partie inférieure des murailles d'enceinte qui ont été, sur certains points, débarrassées des terres amoncelées à leur base. Quelques revêtements d'un petit appareil très-régulier sont apparus : je n'ai pas eu le temps de les étudier, mais je les recommande à la Société nouvellement fondée et dont on peut espérer de consciencieuses explorations.

La maison des têtes est toujours en bon état et telle que nous l'avons vue en 1857.

On a construit, dans une rue qui accède à la Préfecture, une maison dans le style bizarre des Alcasars de Paris et des grandes villes. S'il s'agissait d'un café chantant sur le boulevard, cette parodie de l'Alhambra pourrait être de mise ; mais, pour loger un grand magasin en face de la Préfecture, en vérité, je ne comprends pas la pensée du constructeur, à moins qu'il ne compte y installer plus tard quelque *Thérésa* méridionale, qui n'aurait alors qu'un pas à faire pour paraître dans les salons de la Préfecture, les *jours de grandes soirées chantantes*.

ORANGE. — J'ai revu avec intérêt le théâtre antique d'Orange, l'un des monuments où éclate le mieux le grandiose et la magnificence de l'architecture romaine. J'ai aussi visité le superbe arc triomphal d'Orange et je suis heureux

de pouvoir vous communiquer une lettre que vient de m'adresser M. de Saulcy, membre de l'Institut, sur l'inscription qui devait exister sur cet arc-de-triomphe.

Il n'existe plus d'autres vestiges que les trous destinés à recevoir les crampons des lettres de bronze formant l'inscription. L'avidité des barbares a enlevé ces lettres pour s'emparer du métal précieux qui les formait. M. de Saulcy, après avoir visité avec soin le monument et comparé les dessins de M. Caristie et la dissertation de M. Herbert, n'hésite pas à penser qu'on doit lire ainsi la première ligne de l'inscription :

TI. CÆSARI. DIVI. AUGUSTI. FIL. DIVI. JUL. NEP. COS. IIII. IMP. VIII. TR. POT. XXIII.

La deuxième ligne commence par PONT. MAX.

Le surplus n'a pu encore être lu ; des divergences existent entre le dessin des trous de crampons donné par Caristie et celui qu'a présenté M. Herbert ; il est nécessaire, pour compléter la lecture de l'inscription, d'avoir sous les yeux un estampage plus exact des trous des crampons.

D'après l'interprétation de M de Saulcy, l'arc d'Orange aurait été élevé l'an XXI de l'ère chrétienne, date de la défaite de *Sacrovir*, sous le règne de Tibère. Le nom de Sacrovir se lit, en effet, au milieu de l'un des boucliers sculptés sur le monument.

M. de Saulcy présente, dans son travail, des aperçus fort ingénieux sur l'inscription de l'arc d'Orange. Cette notice a été publiée dans le *Bulletin monumental*.

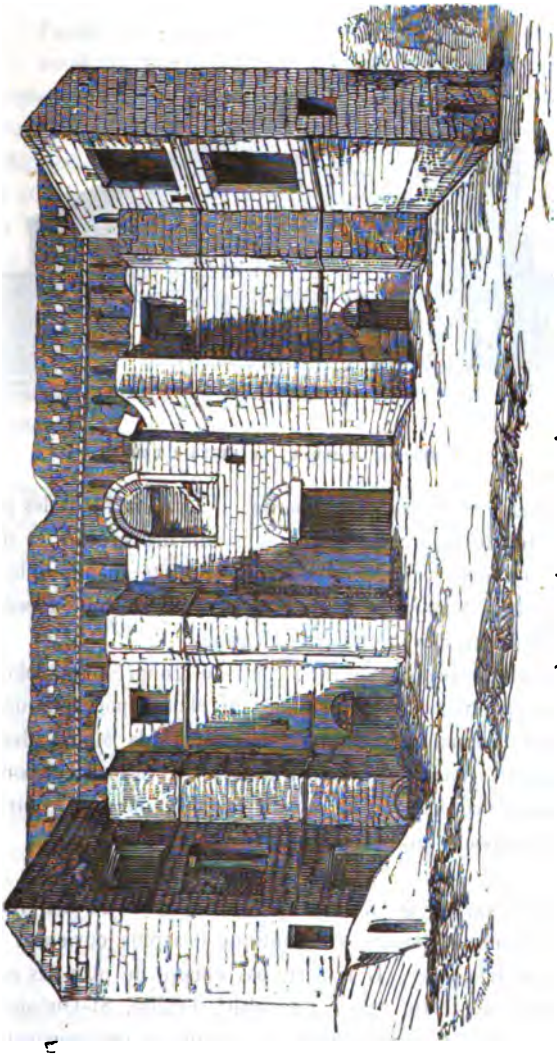

SCÈNE DU THÉATRE ROMAIN D'ORANGE.

Il existe au théâtre antique d'Orange des marbres rangés

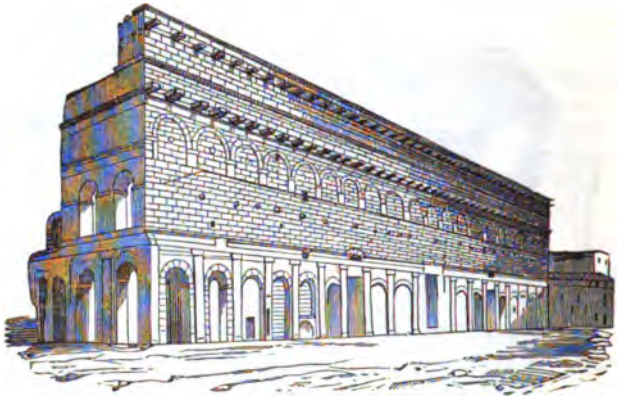

MUR DE LA SCÈNE, VU EXTÉRIEUREMENT.

par terre et envahis par l'herbe; il serait facile de les placer à l'abri des injures du temps sous une des arcades et d'empêcher ainsi leur dégradation : la Société manifeste le vœu que des démarches soient faites dans ce but auprès de l'Administration municipale d'Orange.

On avait promis en 1857, lors du Congrès archéologique tenu à Avignon, de publier un plan topographique des ruines romaines d'Orange; il existe à la Mairie des documents pour ce travail : il convient d'insister pour sa prompte confection; la Société française offre de contribuer à la dépense qu'il occasionnera.

VAISON. — Je n'ai qu'un mot à dire de ma récente excursion à Vaison, ville antique des plus curieuses pour les archéologues. Il n'existe pas encore de plan des monuments de cette ville. J'ai visité l'église St-Quénin, du IXe siècle, et l'église Notre-Dame qui est très-remarquable.

Dans le cloître qui avoisine celle-ci, il existe un musée lapidaire, qui contient environ cinquante fragments antiques. Parmi ces monuments on remarque l'ancien et curieux autel de St-Quénin en marbre blanc, orné d'oves et creusé suivant l'antique usage : son pourtour est garni d'une bordure de feuilles d'olivier. Il est regrettable qu'on ait déplacé cet autel pour le porter dans le cloître où il était couvert de foin, le jour de mon passage : il eût été mieux dans l'église.

Le beau pont antique de Vaison excite vivement l'intérêt : je me suis aperçu que, pour adoucir la pente, on avait dénudé l'extrados de la voûte. Il convient d'avertir l'administration pour obtenir qu'elle rétablisse la chaussée dans l'ancien état, afin d'assurer la conservation de ce pont romain.

AVIGNON. — J'ai fait une halte à Avignon. Le musée lapidaire, si riche et si intéressant, n'a toujours pas de catalogue, et je puis répéter ce que je disais il y a déjà vingt-deux ans : alors je demandais un catalogue, et M. Requin me répondait que ce catalogue allait être imprimé; mais il est toujours à l'état de projet, et je ne comprends pas comment on temporise aussi longtemps. Le concierge me donna pour excuse l'incertitude dans laquelle on est. « On voudrait, disait-il, transférer les collections dans « le Palais des Papes, et il n'est pas encore temps de pu- « blier le catalogue, puisqu'il y aura lieu de disposer au- « trement les objets. » Je n'admets pas du tout cette manière de raisonner. Qui ne sait, en effet, qu'un catalogue peut être épuisé en deux ans, et que le besoin qu'on en éprouve ne permet pas d'attendre? D'ailleurs, ce prétexte n'existe tout au plus que depuis un an que l'on parle d'utiliser le Palais des Papes, et il y a vingt ans que l'on

était, disait-on, prêt à mettre sous presse ce fameux catalogue qui, avec les renseignements que possède l'administration du musée, demanderait à peine quelques jours pour la rédaction.

J'exprime donc de nouveau, et pour la troisième fois, le vœu que le conservateur du musée d'Avignon s'occupe enfin du catalogue des monuments épigraphiques qu'il contient. Ce catalogue avait été demandé et promis, en 1857, au Congrès archéologique.

Murailles. — Les murs d'Avignon ont été réparés par M. Viollet-le-Duc, la forme des appareils a été bien observée ; les maisons qui les encombraient ont été expropriées. On travaille au Palais des Papes et au porche de N.-D.-des-Doms, dont la tour est si singulièrement surmontée par la statue de la Sainte-Vierge. Le jardin public des Doms a été complété ; un rocher a été construit sur la partie la plus élevée, et on a pu faire monter l'eau jusque sur ce point escarpé.

CARPENTRAS. — La Bibliothèque de Carpentras, qui est assez riche en livres et qui a même 700 manuscrits, comprend comme annexes un musée de tableaux et un petit musée lapidaire.

Les tableaux, dont beaucoup sont anciens, méritent d'être examinés aussi bien que les gravures qui sont en grand nombre dans un salon particulier.

Une salle du rez-de-chaussée renferme les inscriptions et les débris d'architecture. Douze ou quinze inscriptions romaines sont rangées dans cette salle (cippes, autels, etc.) ou incrustées dans la muraille ; quelques-unes seulement appartiennent au moyen-âge.

Les inscriptions de l'époque romaine n'ont pas toutes été

trouvées à Carpentras, plusieurs sont venues de Vaison. Il serait urgent de rédiger un catalogue constatant les provenances et de le faire imprimer. Je crains fort que, par la suite, on ne sache plus distinguer celles qui ont été apportées de Vaison de celles qui ont été trouvées à Carpentras ou aux environs, chose importante cependant. Parmi les fragments d'architecture déposés dans ce musée, sont quelques colonnes provenant du cloître roman de St-Siffrein, qui a été détruit. Deux de ces colonnes, avec leurs chapiteaux parfaitement conservés, ont été utilisées dans le square de la Bibliothèque et du Musée, pour décorer une fontaine.

Murailles. — Les murs de la ville montrent une belle tour cylindrique, qui devait défendre l'enceinte à l'un des angles qu'elle décrivait. C'est une tour construite en beaux matériaux avec talus à la base et qui peut dater du XIVe siècle. Peut-être ses belles proportions ont-elles décidé à la conserver, car les courtines voisines ont été cachées par des maisons et, seule, la tour dont je parle est restée en vue.

Plus loin, en suivant le boulevard, on voit une entrée qui était surmontée d'un châtelet dont les murs sont beaux et conservent leurs machicoulis. Cette construction, dans son ensemble, et abstraction faite peut-être de quelques parties, m'a paru du XIVe siècle, tout au plus de la fin du XIIIe.

L'église St-Siffrein est une église ogivale assez vaste, du XVe siècle, offrant la disposition assez habituelle dans le Midi à cette époque; c'est-à-dire pas de bas-côtés, mais seulement des chapelles bordant une nef très-large. Le sanctuaire, semi-circulaire, est éclairé par sept fenêtres très-allongées (lancettes) à compartiments flamboyants au sommet.

Dans une des chapelles, on voit une représentation de la Nativité en personnages demi-grandeur, disposée pour le temps de Noël. Ce tableau varie pendant la quinzaine : ainsi, les rois mages n'arrivent et ne prennent place sur la scène que le 6 janvier ; c'est un petit drame muet joué par de grandes marionnettes. La chapelle, elle-même, est drapée comme un petit théâtre.

La façade de l'église appartient au style moderne ; les portes sont accompagnées de colonnes dont les fûts sont probablement antiques ; il faudrait les examiner de plus près que je ne l'ai fait.

Mais le monument important de Carpentras, c'est l'arc romain conservé dans la cour du Palais-de-Justice.

Les pilastres corinthiens, à chapiteaux courts, qui supportent les archivoltes sont entiers ; les colonnes d'angle, qui devaient s'élever au-dessus de l'arcade, ont été tronquées en même temps que l'on a démoli la partie supérieure du monument pour lui donner un toit à double égout.

ARLES. — Chaque année, de nouvelles découvertes sont faites à Arles. M. de Payan va vous parler de celles qui ont eu lieu à Trinquetailles.

Théâtre. — Depuis mon dernier passage, le théâtre a été consolidé ; les maisons qui recouvraient une partie des gradins de l'hémicycle ont été abattues ; d'autres sont expropriées, on va continuer le dégagement. Un square pratiqué du côté de la promenade permet de voir les arcades latérales.

Les fragments nombreux de colonnes, de moulures, etc., trouvés dans le déblai, sont rangés de ce côté et en arrière des colonnes de la scène. On a, pour éviter la disparition des petits fragments de marbre, établi une balustrade en bois,

où ils ont été renfermés comme dans une espèce de cage, précaution qui me paraît très-sage, en attendant que l'on puisse les déposer dans une autre partie du monument et établir des grilles en fer.

Arènes. — Les travaux de consolidation des arènes (V. la page suivante) ont été également continués, quelques gradins ont été refaits complètement; ce sont ceux que l'on croit avoir été destinés à l'Empereur et à ses acolytes, au centre d'un des grands côtés de l'ovale, et qui devait faire face aux places réservées aux Vestales.

Rien de nouveau n'a été écrit sur les arènes depuis mon dernier Rapport: on croit toujours que le passage voûté au-dessous du *podium* et des grandes entrées était pour les gladiateurs, qui amenaient par là les bêtes dans l'arène et venaient les y combattre.

Musée. — Le musée est toujours bien tenu et bien rangé, mais *toujours sans catalogue imprimé.* On montre, il est vrai, le catalogue manuscrit, assez bon peut-être, mais incomplet, et omettant de mentionner beaucoup d'objets. On paraît ne pas supposer à Arles que l'imprimerie soit inventée, car il y a aujourd'hui trente-deux ans que, pour la première fois, je demandais un catalogue imprimé et qu'on me présentait le catalogue manuscrit. Depuis lors, malgré mes exhortations, malgré l'assurance que je donnais d'une rentrée prochaine des avances, on en est toujours à la copie-omnibus avec laquelle on permet de faire le tour du musée!! Quand il y a plusieurs visiteurs, il n'y a qu'un cahier pour tous. C'est une preuve de l'*immobilité des esprits* à Arles. Le concierge pourrait avec la vente d'un catalogue augmenter de beaucoup ses bénéfices, mais il est satisfait de sa petite recette, et, peu soucieux de satisfaire

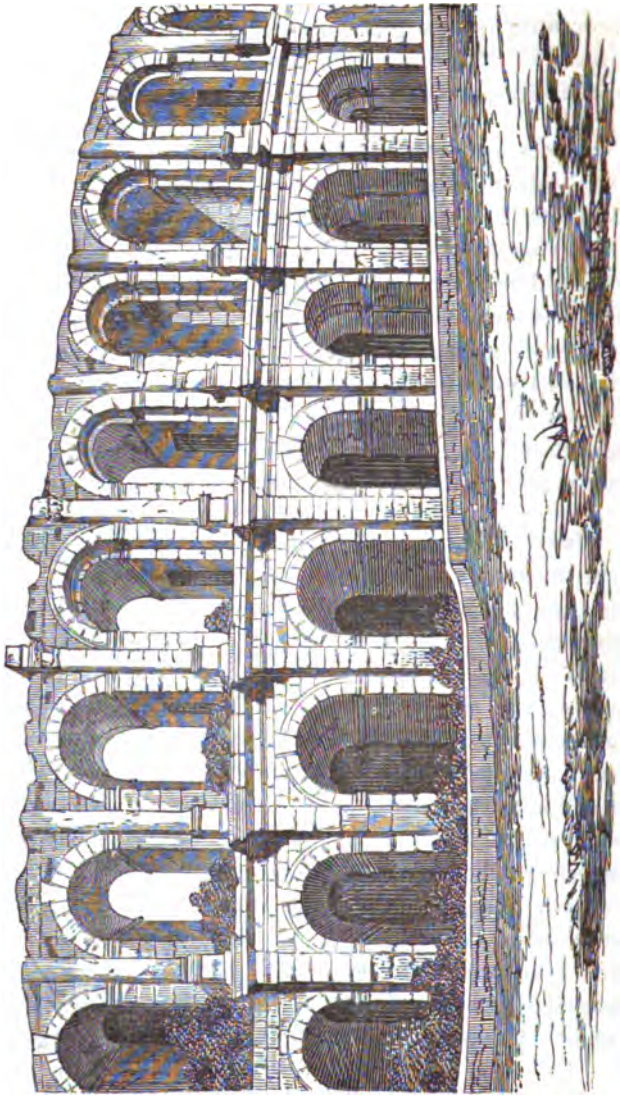

VUE EXTÉRIEURE DES ARÈNES D'ARLES.

les voyageurs, il s'en tient à son manuscrit qu'il sait par cœur et dont il répète à tout venant les articles.

Dans cet état de choses, ne serait-il pas du devoir de l'Administration municipale d'éditer elle-même ce catalogue? Pour ma part, je crois que c'est un devoir pour elle; Dieu veuille qu'enfin elle le comprenne!

Topographie de la ville antique. — Nous avons le plan de Lyon antique, par M. Chenavard, ceux de Reims et de Besançon, dont l'exécution offrait plus de difficulté que celui d'Arles, où les rues n'ont pas été bouleversées comme dans les villes que je viens de citer. Je ne vois pas cependant à Arles de plan indiquant la topographie de la ville antique, et les ruines découvertes ou dont on a reconnu l'existence. A-t-on essayé de donner le plan du *forum*, celui des constructions antiques du collége et ceux d'autres monuments? *Non*, quoique depuis trente ans la Société française l'ait demandé (1834, lors de ma première inspection à Arles). Et qu'on ne dise pas que la chose est impossible: on peut faire toujours les plans de ce qui est reconnu ou de ce qui l'a été antérieurement par des observateurs dignes de foi. Les antiquaires arlésiens n'ont pas dressé ce plan, ce qui me donne le droit de leur adresser des reproches. Ce ne sont pas effectivement des dissertations, quelque savantes qu'elles soient, qui avanceront beaucoup l'étude des monuments, qui feront mieux connaître la topographie ancienne de la ville: CE SONT DES PLANS.

On a, depuis plus de cent ans, parlé du palais de La Trouille, et personne n'a eu le courage d'en rétablir un plan; on voit sur les plans d'Arles, que l'on vend chez les libraires et sur celui de l'Itinéraire de M. Jouanne, qui n'a pu que reproduire les cartes du pays, le palais de la Trouille figuré comme une tour ronde, ce qui peut en donner

'idée la plus fausse. Il est pourtant facile de suivre dans les maisons voisines les murailles avec chaînes de briques, dont l'hémicycle, que l'on marque comme une tour, faisait partie sur le bord du Rhône. On pourrait en deux heures, en pénétrant dans les maisons assises sur les murs romains, tracer la forme de plusieurs parties de cet édifice qui ne consistait pas dans une seule tour, comme on l'indique sur les plans.

St-Trophime montre toujours son admirable portail, ses deux beaux tombeaux chrétiens incrustés dans les murs, à droite et à gauche de la nef, son cloître et ses dépendances. Des photographies très-satisfaisantes ont été faites par M. Roman, d'Arles, et l'on peut se les procurer. Il n'en est pas de même de quelques autres monuments, qui mériteraient cependant les honneurs de la photographie, soit dans le musée, soit ailleurs; mais ils finiront, j'espère, par attirer l'attention de l'habile artiste que je viens de nommer.

Murs romains. — Les murs antiques sont toujours visibles du côté de la promenade des Aliscamps, c'est-à-dire du côté opposé à la vallée du Rhône; plusieurs tours ont même, à leur base, une moulure qui leur donne l'aspect de colonnes; quelques-unes de ces tours ont été réparées ou exhaussées, mais il est facile de distinguer les parties refaites et les additions, de ce qui est authentiquement antique.

Je recommande une vue de ces tours à M. Roman : outre l'intérêt qu'elles offrent pour l'antiquaire, l'enceinte murale est très-pittoresque de ce côté.

Les Aliscamps. — Les Aliscamps seront toujours pour l'antiquaire un sujet d'exploration d'un haut intérêt. Les tombeaux, qui étaient répandus sur un espace beaucoup plus

considérable il y a trente ans, ont été rangés sur deux lignes le long d'une allée plantée d'arbres; la plupart, jusqu'aux abords de l'église St-Honorat, sont des tombeaux païens dont plusieurs sont de grande dimension et à deux compartiments (*bisomum*) destinés conséquemment à contenir deux corps.

On y voit le D. M. (*dis manibus*) avec l'ascia et le niveau.

Sur un d'eux sont représentés l'ascia et le niveau, de grande proportion, à la place de l'inscription qui n'existe pas. Quelques-uns ont une inscription sur le couvercle ou bien dans les bouts, mais ce n'est pas l'usage habituel: l'inscription est le plus ordinairement sur le milieu du coffre, comme on le voit dans l'ancien sarcophage trouvé à Châlons et décrit par M. de Chizy dans le *Bulletin monumental*. (V. la page suivante.)

En fait de sentiment, les anciens n'ont rien à envier aux peuples modernes: et si nous voulions comparer une série d'inscriptions païennes, nous pourrions le prouver facilement sans sortir des Aliscamps. Voici une épitaphe qui montre la sensibilité d'une mère pleurant sa fille:

O DOLOR QVANTAE.
LACHRIMAE. FECERE.
SEPVLCHRVM. IVL. LV.
CINAE. QVE. VICXIT. KA.
D RISSIMA. MATRI. FLOS. AE M
TATIS. HIC IACET. INTVS
CONDITA. SACXOO. VTINAM,
POSSIT. REPARARI. SPIRITVS. ILLE,
VT. SCIRET. QVANTVS. DOLOR. EST.
QVAE, VIXIT. ANN. XXVII. DIES. XIII.
IVL PARTHENOPE. POSVIT INFELIX MATER.

O douleur! que de larmes amères ont arrosé ce sépulcre

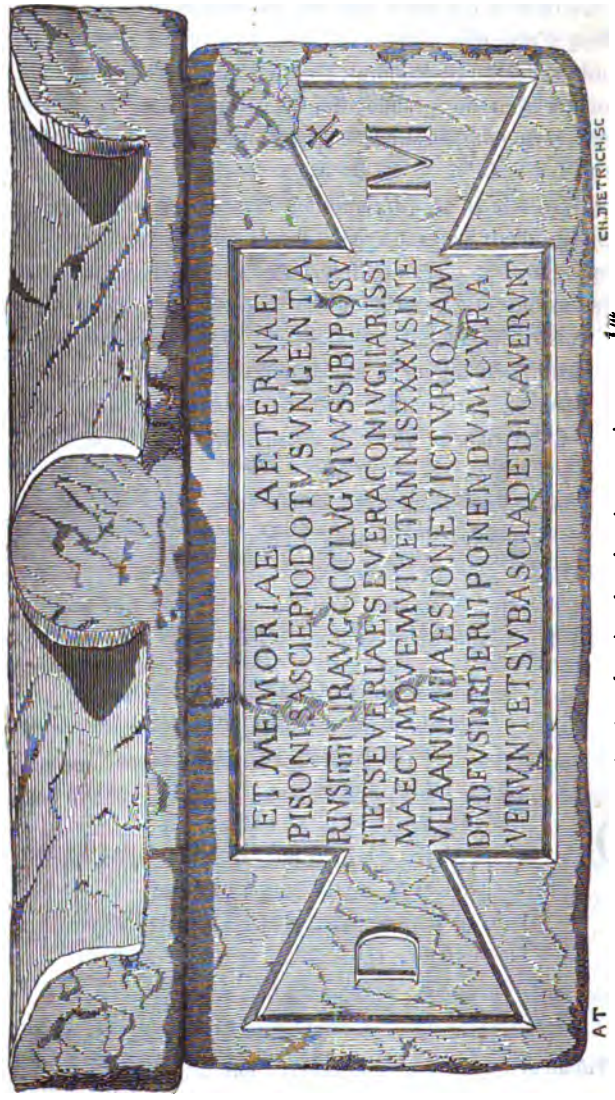

TOMBEAU ROMAIN TROUVÉ A CHALONS.

dans lequel gît Lucine. Lucine, la douce joie de sa mère. Oui, elle est là, sous ce marbre glacé. Plût aux dieux que l'esprit l'animât de nouveau, elle saurait combien grande est mon affliction. Elle a vécu 27 ans, 10 mois et 23 jours. Parthénope, mère infortunée, je lui ai élevé ce monument.

Les Aliscamps nous en présentent d'autres qui se distinguent par leur philosophie et dont le sens a été souvent traduit par la philosophie chrétienne : telles sont les deux inscriptions suivantes :

D. M.
FVI, NON SVM, ESTIS, NON ERITIS ;
NEMO IMMORTALIS.

Je fus, je ne suis plus, vous êtes, vous ne serez plus, personne n'est immortel.

NEMO. ME. LACRYMIS DECORET.
D TRIBVTVM. SOLVI. ACERBISSIMVM. M
SED. COMMVNE.

Que personne ne m'honore de pleurs ; j'ai payé un tribut très-cruel, mais commun à tous.

On en cite une autre à St-Gilles, à quelques lieues d'Arles, qui nous montre que chez les Romains, *comme chez nous*, les héritiers étaient plus zélés pour recueillir les rentes de leurs parents que disposés à leur élever des tombeaux ; de sorte qu'un homme prudent se faisait construire quelquefois un tombeau de son vivant pour être plus sûr de n'être point oublié.

LVCIVS GRATIVS EVTICHES
D DOMVM AETERNAM M
VIVVS SIBI CVRAVIT
NE HAEREDEM ROGARET.
TAVTA.

Lucius Gratius Eutichès s'est construit,
vivant, cette maison éternelle,
pour ne pas prier son héritier
de lui rendre ce service.

On voit combien l'épigraphie est intéressante, combien la lecture des inscriptions païennes des Aliscamps peut fournir de renseignements sur la civilisation ancienne et sur les idées du temps.

L'intérieur de l'église St-Honorat renferme quatre cercueils de plomb dont un est celui de cette jeune fille dont j'ai publié le texte dans un précédent rapport, d'après l'estampage de M. Huard :

AELIAE AELIA. . . . .
LITTERA QVINOSTI. LEGE CASVM ET D. . . . .
MVLTI SARCOPHAGVM DICVNT QVOD CONS. . . . .
SET CONCLVSA DECENS. APIBVS DOMVS. IST. . . . .
O NEFAS INDIGNVM. IACET HIC PRAECLA. . . . .
HOC. PIVS. QVAM. DOLOR. EST RAPTA. EST S. . . . .
PERVIXIT. VIRGO VBI. IAM NATVRA PLACEBAT
NVPTIAS. INDIXIT. GAVDEBANT VOTA PARENTES
VIXIT. ENIM. ANN. XVII. ET MENSES VIII DIESQVE XVIII
O. FELICE PATREM QVI NON VIDIT TALE DOLOREM
HEBET. ET. IN. FIXO. PECTORE. VOLNVS DIONYSADI. MATRI
ET IVNCTAM. SECVM GERON PATER TENET IPSE PVELLAM

Cette inscription est fort curieuse par les détails qu'elle donne, par ses fautes de latin et l'expression un peu emphatique des regrets de la mère de la jeune fille défunte.

Les caractères en sont beaux, il est très-difficile d'indiquer l'époque précise à laquelle on doit la faire remonter :

il faudrait, avant de se prononcer, consulter M. Egger. L'estampage que j'en possède est de la plus belle venue, et les caractères en sont aussi nets que ceux du marbre lui-même ; les points sont triangulaires, comme dans beaucoup d'inscriptions

Le cercueil qui portait cette inscription est toujours aux Aliscamps. Il est en pierre du pays, et sur le couvercle on a figuré des tuiles imbriquées comme elles l'étaient dans les maisons du temps. J'ai trouvé en Italie plusieurs cercueils semblables : il y en a à Naples dans lesquels on a même figuré une porte à l'un des bouts pour leur donner tout-à-fait l'aspect d'une demeure : *Conclusa decens domus apibus*, comme le dit l'inscription.

Deux cercueils de plomb, renfermant chacun un squelette, ont été trouvés dans ce sarcophage : ces deux squelettes, déposés dans le sanctuaire de l'église de St-Honorat-des-Aliscamps, sont la preuve du fait indiqué dans le dernier vers de l'inscription : *Et junctam secum Geron Pater tenet ipse puellam.*

J'ai retrouvé également, dans la nef de l'église St-Honorat, un tombeau chrétien probablement carlovingien que j'ai figuré il y a longtemps dans mon *Abécédaire d'archéologie* et quelques autres tombes chrétiennes ; plus un certain nombre de débris qui méritent d'être conservés malgré leur petit volume.

La crypte ne renferme plus rien : autrefois, on y voyait sept sarcophages en marbre qui se trouvent aujourd'hui au musée ; c'étaient, d'après M. l'abbé Trichaud, ceux de saint Genès, martyr, et de sainte Dorothée, vierge et martyre, d'origine arlésienne ; des bienheureux archevêques d'Arles, saint Hilaire, saint Eone, saint Virgile, saint Concorde, et celui de saint Rolland, constamment rempli d'une eau claire et transparente, à laquelle l'ardente piété de nos pères attri-

buait la vertu de guérir les fièvres, et les maladies des yeux.

Parmi ces riches et respectables sarcophages, celui de saint Eone fixait plus particulièrement les regards du visiteur. Entre des rameaux d'olivier que deux colombes tenaient à leur bec, se dessinait la figure du Labarum désignée par les deux lettres X et P superposées. Plus bas, Constantin agenouillé contemplait une croix suspendue dans les airs et entourée du mémorable *In hoc signo vinces*. Sur le couvercle étaient sculptées la tête de cet empereur, celle de sa femme Fausta et celle de son fils Crispus.

Si les Aliscamps ont perdu un si grand nombre de leurs tombeaux, si quelques-uns sont encore abandonnés au-delà du canal ou entremêlés à des amas de fumier, la belle rangée qui reste encore est d'un prix inestimable pour l'histoire et l'archéologie : il faut la conserver religieusement, et ne permettre sous aucun prétexte, pour aucune entreprise d'utilité publique, d'envahir ce dernier refuge des tombes qui ont survécu.

SAINT-REMY. — J'avais eu le projet de visiter les monuments de St-Remy, l'antique *Glanum*, pour voir les fouilles qu'on y a faites dernièrement, mais le temps m'a manqué : heureusement nous entendrons, m'a-t-on dit, un rapport sur ces fouilles qui ont été examinées par un des inspecteurs de la Société française d'archéologie, M. de Laurière.

On a, par des sondages, déterminé la direction du pavage de la voie qui se rendait à l'arc-de-triomphe ; ensuite, on a fouillé le piédestal du monument funéraire que vous connaissez tous.

En montant dans le premier étage orné de colonnes, on a reconnu que le centre du dé n'était pas en pierre de grand appareil comme le pourtour qui porte des sculptures, mais faites d'un blocage de pierres mal assemblées, au milieu des-

quelles on a pu creuser un puits sans faire rien perdre au monument de sa solidité.

On vous dira si l'on a constaté la présence ou la place d'une urne au centre de ce blocage, comme on l'avait espéré; je n'ai pas de renseignements à vous transmettre à ce sujet, mais un fait intéressant résulte toujours de ces fouilles, savoir que le noyau du quadrilatère formant la base de l'édifice est un remplissage qui ne se lie aucunement au reste.

Vous venez de voir, par la lecture du mémoire de M. le sénateur de Saulcy, que le *sueis* dans la phrase *parentibus sueis*, indique pour lui un monument du Ier siècle de l'ère chrétienne: je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la valeur de cette preuve philologique opposée au sentiment de M. Mérimée et de plusieurs autres monumentalistes; mais une opinion émise par un philologue aussi savant que M. de Saulcy mérite toujours d'être prise en sérieuse considération.

SAINT-CHAMAS. — Si le temps m'a manqué pour visiter Saint-Remy, j'ai pu jeter un coup-d'œil sur le pont de St-Chamas (V. la page suivante). On le distingue très-bien en passant en chemin de fer, et une station du chemin permet de s'arrêter à peu de distance du monument.

J'ai vivement regretté de ne pouvoir me rendre à Apt, où j'aurais vu des hommes instruits et des choses bien intéressantes. J'aurais voulu aussi visiter un pont romain signalé par M. Mérimée, à 2 lieues d'Apt, près de la route de Cavaillon; puis, j'étais invité par M. H. Christien à visiter aussi la ville de Sault qui possède un musée archéologique; mais l'heure fixée pour l'ouverture du Congrès scientifique de France approchait, et j'ai dû me rendre directement à Aix à partir de St-Chamas.

LE PONT DE SAINT-CHAMAS ET SES DEUX PORTES MONUMENTALES.

M. de Caumont communique la note suivante, adressée au Congrès par M. de Rivières, d'Albi :

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES BORDS DU RHONE,

PAR M. LE BARON DE RIVIÈRES.

Voici quelques notes prises en courant dans une rapide excursion faite en septembre 1862. Ce sont plutôt des jalons, des points de repère que des descriptions. Aussi, je demande à mes confrères de la Société française d'archéologie de vouloir bien m'honorer de leur indulgence.

LYON. — La XXIXe session du Congrès archéologique de France venait de finir quand j'arrivai à Lyon. Mais si j'éprouvai le regret de ne pouvoir assister à aucune des séances, j'eus la satisfaction de voir quelques instants notre directeur, M. de Caumont.

Dans la vieille et intéressante église de St-Martin-d'Ainay, qui était alors l'objet d'une restauration complète, je remarquai deux magnifiques meubles d'église, exécutés par M. Poussielgue-Rusand, d'après les dessins de M. Questel. C'est d'abord une couronne de lumière suspendue au milieu du transept. Elle est en cuivre doré, rehaussée d'émaux et de cabochons et reproduit, dans le style du XIIe au XIIIe siècle, les formes adoptées pour ces luminaires sacrés. Des tours alternativement rondes et carrées la décorent. Tout autour on lit l'inscription suivante, en lettres onciales :

†. HANC. LVMINVM. CORONAM. DEI. GENITRICI. OFFERT. IRENÆVS. CHALANDON. IN. ÆDE. ATHANACENSI. IN. QVA. PRIMVM. LABENTE. SECVLO. XI. ALTARE. BEATÆ. VIRGINI. IMMACULATÆ. DICATVM. FVIT. DEL. QVESTEL. FAB. POUSSIELGVE.

Cette belle couronne de lumière, don de M. Irénée Chalandon, frère de Mgr l'archevêque d'Aix, est destinée à rappeler le premier autel consacré au XIIe siècle, sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie immaculée. Et je songeais, en la considérant, à la splendide couronne qui, depuis sept siècles, orne le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle (1).

Le maître-autel, en bronze doré, est conçu dans le style du XIe siècle et orné de bas-reliefs repoussés. Au centre, dans une arcature aveugle, on voit le Christ bénissant, tenant un livre de la main gauche et assis sur un trône. Les mots SALVATOR MVNDI se lisent au-dessus.

A droite du Sauveur, est représenté Abel, debout, tenant un agneau : ABEL JVSTVS. Puis vient Aaron, coiffé de la mître, en costume de pontife de l'ancienne loi, tenant la verge fleurie de la main droite et les pains de proposition de la main gauche : AARON PONTIFEX.

Le patriarche Abraham vient à la gauche du Christ; il tient de la main droite un couteau et de la gauche le bélier du sacrifice : ABRAHAM. Après lui, on voit le pontife-roi, Melchisédech, en costume royal, la couronne en tête, tenant de la droite un pain et de la gauche un calice. Au-dessus, on lit : MELCHISEDECH.

Sur la face latérale droite, un ange tient un encensoir; il a auprès de lui le serpent d'airain : SERPENS ÆNEVS et l'autel des holocaustes : ALTARE HOLOCAVSTI. La face latérale gauche offre aussi l'image d'un ange tenant un encensoir auprès du chandelier à sept branches : LVCERNÆ SEPTEM et de la table des pains de proposition : OBLATIO PANIS.

Enfin, le bandeau au-dessus des arcatures porte l'inscription qui suit :

(1) *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 1.

† QVIA. HOSTIAS. ET. OBLATIONES. ET. HOLOCAVTOMATA. PRO. PECCATO. NOLVISTI. TVNC. DIXI. ECCE. VENIO. ET. FACIAM. DEVS. VOLVNTATEM. TVAM. IN. QVA. SANCTIFICATI. SVMVS. PER. OBLATIONEM. CORPORIS. JESV. CHRISTI.

Cette belle inscription, tirée du 10e chapitre de l'épître de saint Paul aux Hébreux, résume le symbolisme de l'ornementation de l'autel. A droite et à gauche les patriarches et les figures de la loi mosaïque, images du Messie dont ils étaient les précurseurs; au centre, le Sauveur du monde, réalisant les prophéties, abroge les anciens sacrifices et leur substitue le sien.

Tous les personnages sont dans des arcatures soutenues par des colonnes; ils sont chaussés, excepté le Christ et les anges, et ont des nimbes émaillés. Des cabochons ornent les diverses parties de l'autel.

Le tabernacle représente une porte flanquée de tourelles aux angles et ornée d'un agneau pascal. Le marchepied de l'autel est formé d'une mosaïque à trois médaillons. Celui du centre porte le Bon Pasteur ayant sur ses épaules la brebis égarée et cette légende : EGO SVM PASTOR BONVS. Le médaillon de droite représente deux colombes sur un vase à deux anses avec ces mots : COLVMBÆ SVPER RIVVLOS. A gauche, deux colombes becquettent des raisins sur un autre vase; on lit ces mots : PROPERA COLVMBA MEA.

La nuit qui s'avançait ne me permit pas d'examiner attentivement les belles peintures murales dont le grand peintre chrétien du XIXe siècle, M. Hippolyte Flandrin, a orné les voûtes des trois absides. Voici cependant sur ces peintures quelques explications que je dois à l'obligeance de M. Boué, curé de Saint-Martin d'Ainay :

Les peintures d'Hippolyte Flandrin représentent, dans la

grande abside, Notre-Seigneur au milieu des patrons de l'église : à droite, la Sainte-Vierge, à cause de l'autel consacré par le pape Pascal II en 1106 en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Puis sainte Blandine à laquelle était dédiée l'antique église; puis sainte Clotilde, élevée dans un monastère d'Ainay avant d'être mariée à Clovis.

A gauche, saint Michel qui était le patron de l'ancienne église paroissiale, alors que St-Martin était une abbatiale de Bénédictins. Puis saint Pothin, premier évêque de Lyon, dont les ossements, avec ceux de ses compagnons martyrs, furent jetés dans la Saône, recueillis par des chrétiens et déposés dans un souterrain qui est la crypte de la sacristie. Enfin, saint Martin, patron actuel de la paroisse.

Dans l'absidiole à droite, saint Benoît ; dans celle à gauche, saint Radulphe, fondateur de l'abbaye d'Ainay.

VIENNE. — Je dirai peu de chose de la magnifique cathédrale de Saint-Maurice de Vienne. Il faudrait un volume pour la décrire, et elle a été déjà l'objet de savantes recherches. J'y ai toutefois relevé l'épitaphe en belles lettres gothiques d'Aymard successivement abbé de Saint-Pierre de Vienne, évêque de Maurienne et enfin archevêque d'Embrun. Il mourut à Lyon en 1245 pendant la tenue du concile général auquel il assistait. Son tombeau se trouve à l'entrée de l'église, du côté de l'épître. C'est un beau sarcophage de marbre blanc ; il provient de l'antique église bénédictine de Saint-Pierre, laquelle, en ce moment l'objet d'importantes restaurations, va devenir le musée de la ville.

† ANNO. DNI. M°. CC°. XL. V. NONO. KL. JUNII. OB'. FELICIS. MEMORIE. DOMN', AYMAR'. QVI. FUIT.
ABBAS. ISTIUS. MONASTERII. INDE. ASSUMPT'. FVIT. IN EPM. MAURIANNE. QUE. EPISCOPATU.

REXIT. FELICITER. XIIII. ANNIS. POSTMODU. FUIT. VOCAT'. IN ARCHIEPM. EBREDUNI.
CUI. PREFUIT. LAUDABILIT'. X. ANNIS. ET. EST. EJ.' CORP'. RECONDITU. IN. PRESENTI.
SARCOFAGO. ANNO. ET. DIE. QUO. SUPRA. EXORET. XRM. TITULUM. QUI. LEGERIT. ISTUM.
UT. SIT. CUM. XRO. LOCULO. QUI. PAUSAT. IN ISTO. AMEN (1).

AVIGNON. — L'église de St-Agricole est un assez vaste édifice du XIVe ou XVe siècle, divisé en trois nefs. On remarque, dans le collatéral de droite, un beau monument en pierre de l'époque de la Renaissance orné de délicates arabesques; l'arcade du milieu contient une Annonciation en haut-relief. Des anges sculptés dans le haut forment un concert céleste. Malheureusement, les statues ont été grossièrement recouvertes de plusieurs couches de couleur.

On voit encore dans cette église le tombeau du peintre Pierre Mignard, neveu du célèbre peintre de ce nom. Un médaillon en marbre reproduit le portrait de l'artiste et ses armes qui sont: d'azur au lion de.... au chef de.... chargé de trois trèfles en fasce. Une table de marbre noir porte son épitaphe:

D. O. M.
PETRUS MIGNARD AVEN GALL REGN
PICTOR
REGIÆ ACADEMIÆ ARCHITECTURÆ SOCIUS
NICOLAI PATRIS ET PETRI PATRUI ÆMULUS

(1) Le regrettable M. Victor Teste, inspecteur de l'Isère, m'avait donné quelques éclaircissements sur deux mots peu lisibles de cette épitaphe. Je me plais à rendre ici hommage à ce savant aussi laborieux que modeste qui avait pris pour devise IN. LABORE. QUIES. L'épitaphe d'Aymard a été reproduite par M. le marquis de Castellane. (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 225.)

INTER PICTORES ET ARCHITECTOS
PRÆCLARUS
MILITIÆ CHRISTI EQUES TORQUATUS (1)
INTEGRITATE ET COMITATE MORUM
AC ERUDITI INGENII AMŒNITATE
FLEBILIS
OB. AN. SAL. MDCCXXV. IV. ID. APR.
ÆTAT. SUÆ. LXXXVI.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. — Indépendamment de ses vieux remparts, de son château commandant fièrement le cours du Rhône, Villeneuve possède un monument qui, à lui seul, mérite une visite. C'est le tombeau du pape Innocent VI. Ce pontife mourut en l'année 1362 et voulut être enseveli dans l'église des Chartreux de Villeneuve. Le style ogival a déployé dans ce monument funèbre toute sa richesse; c'est, comme le dit M. Prosper Mérimée, un des plus beaux exemples de l'ornementation gothique au XIVe siècle (2). Le tombeau est composé de trois travées, dont l'intérieur simule des voûtes à nervures ogivales; le tout forme un immense dais, rendu plus léger encore par d'élégants pinacles.

Au-dessous des arcs, repose la statue en marbre d'Innocent VI. Le pontife est couché la tiare en tête, vêtu d'une chape, les mains croisées sur la poitrine, les yeux fermés; ses pieds chaussés s'appuient sur un lion. Sa figure est grave, austère et amaigrie. Il porte la barbe assez courte et les cheveux tombant sur le cou; sa tête, soutenue par deux coussinets, est accompagnée d'un dais aussi élégamment sculpté que tout le reste.

(1) Il était chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal et peintre ordinaire de la reine Marie-Thérèse. (*Dictionnaire de Moréri*, t. VII, p. 542.)

(2) *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 162.

Sur un des côtés du soubassement, on lit l'inscription suivante en lettres majuscules modernes :

HIC JACET INNOCENTIUS PAPA SEXTUS PRIMUS FUNDATOR HUJ' DOMUS QUI OBIIT ANNO DNI MILLESIMO TRECETESIMO SEXAGESIMO SECUNDO DIE VERO DUODECIMA MENSIS SEPTEMBRIS CUJUS ANIMA IN PACE REQUIESCAT.

Une autre face du soubassement porte l'inscription que voici, en minuscules :

Ce mausolée, renfermant la dépouille mortelle du S. P. Innocent VI, a été transféré de l'église des Chartreux en celle de l'Hospice pour le soustraire à sa ruine totale. Il a été conservé par les soins de M. Guiraud, maire, qui en obtint la cession du Gouvernement par décision ministérielle du 24 février 1835. La translation et restauration ayant été terminées le 14 juin suivant sous la surveillance de la Commission administrative de l'Hospice.

La chapelle de l'Hospice de Villeneuve est une salle moderne sans caractère.

C'est sous l'impression de l'admiration où m'a laissé ce splendide monument funéraire que je prends congé de mes confrères du Congrès.

M. l'abbé Templier, chanoine de Gap, donne des renseignements sur les monuments de la cathédrale de Gap, qui vient d'être démolie pour être reconstruite ; il a fait faire une série de photographies avec les fonds mis à sa disposition par la Société française d'archéologie : ces photographies seront remises à la Société et pourront être l'objet d'une notice que rédigera M. l'abbé Templier ; elles conserveront ainsi le souvenir des détails architectoniques d'un monument disparu.

M. Rostan donne la description d'une croix processionnelle qui existe à Pontevers ; cette croix porte l'inscription suivante, en langue provençale :

1537 AQUESTE CROS A FA FAÏRE LA COMUNO DE POTEVES.

Elle représente Adam sortant du tombeau, Notre-Seigneur, la Sainte-Vierge, saint Jean. Chaque angle de la tablette est orné d'une tête d'ange. M. Rostan a rédigé une intéressante notice sur cette croix.

M. Poulle, avocat, entretient le Congrès d'une chapelle romane qui existe près de Draguignan et qui contient divers objets d'art religieux dignes d'être conservés.

M. le conseiller de Payan-Dumoulin parle des découvertes qui ont eu lieu, depuis quelques mois, à Arles. La construction de l'embranchement du chemin de fer d'Arles à Lunel a nécessité la construction d'une énorme chaussée aboutissant au Rhône, du côté de Trinquetaille. Pour construire cette chaussée, on a creusé de vastes chambres d'emprunt aux abords du faubourg de Trinquetaille, dans des terrains acquis par le chemin de fer. Ces excavations ont amené la mise au jour d'une partie de l'ancienne ville romaine, qui s'étendait sur une vaste surface de l'autre côté du Rhône. Une rue antique, ornée des deux côtés de trottoirs dallés en pierre de taille, a été déblayée ; les traces des roues des chars antiques sont encore parfaitement visibles. La rue est étroite, ainsi que les trottoirs : elle se dirige, d'un côté, vers le pont romain qui existait sur l'un des bras du Rhône ; de l'autre, vers le pont romain, dont les débris ont été retrouvés et conservés dans les travaux de construction de quais que la ville d'Arles a établis. Divers édifices bordent cette rue, leurs substructions seules existent ; car, depuis longtemps, tout ce qui était au niveau du sol a été détruit.

Ce qui a conservé les substructions, c'est l'exhaussement du sol qui est de 2 à 3 mètres, et qui résulte, soit des alluvions du Rhône, soit des ruines de l'ancienne cité.

Un édifice public, bâti avec des pierres de grand appareil, a été déblayé. Ces pierres devaient supporter des colonnes ; on en a trouvé deux fragments dont un cannelé. La destination de cet édifice est encore inconnue. Plusieurs substructions de maisons sont bâties en énormes pierres de taille, qui bientôt disparaîtront, car un grand nombre ont déjà été enlevées et utilisées pour les travaux du chemin de fer. Il serait bien à désirer qu'un plan géométrique fût dressé, donnant avec précision la forme, la dimension et la situation relative des édifices et voies découverts ; car bientôt toute cette intéressante partie de ville exhumée aura été détruite ou bouleversée (1).

Sur plusieurs points, on remarque des puits antiques d'un très-petit diamètre ; quelques-uns sont recouverts d'une pierre percée dans le centre ; si l'on pratiquait avec soin des fouilles dans ces puits, on y trouverait probablement des objets antiques ; car les Romains avaient un culte pour les divinités des eaux : ils jetaient dans les sources des statuettes, des vases, des lampes, des médailles, et fréquemment le déblaiement de puits antiques a donné lieu à de curieuses découvertes, notamment à Vichy, où tout un laraire en terre cuite fut exhumé ; la pièce la plus curieuse était un petit monument consistant dans un tronc pour recevoir des offrandes, semblable à ceux qu'on voit dans nos églises ; ce tronc, en argile blanche, était surmonté du buste d'une Divinité, dont la tête était ornée d'une couronne de laurier.

Des vases en terre cuite de diverses formes ont été extraits

(1) Ce vœu vient d'être réalisé par M. Maugier, l'un des employés du musée de Marseille.

des ruines ; l'un d'eux était énorme, il a été maladroitement brisé ; douze ou quinze caves, contenant de sept à dix amphores, rangées en cercle, ont été déblayées. Plusieurs tombeaux ont été ouverts : ils renfermaient des urnes, contenaient des ossements calcinés, plusieurs colliers d'or, sept à huit boucles d'oreilles en or, élégamment travaillées et ornées de perles ou de pierres fines, des bagues dont une fort gracieuse est surmontée d'une belle perle. On a aussi trouvé des agrafes et autres bijoux antiques, plusieurs statuettes, une de Mercure avec un socle circulaire en bronze, une d'Hercule (ces deux pièces intéressantes ont été acquises par M. de Payan-Dumoulin); un cerf en bronze, un coffret funéraire cerclé en bronze, dont le bois avait presque entièrement disparu ; les pieds du coffret étaient en bronze et ciselés en forme de pattes de lion ; un vase en bronze très-endommagé, contenant une masse d'argent de bas titre de l'époque du Bas-Empire ; ces médailles très-oxydées s'étaient agglomérées en bloc, un petit cercle d'or les enveloppait. M. de Payan-Dumoulin n'a pu voir ces objets, qui avaient été vendus ; mais ils lui ont été décrits par les personnes qui les avaient examinés.

Le musée de Marseille a acquis les plus beaux bijoux d'or trouvés à Arles.

Les ouvriers du chemin de fer ont aussi ramassé, à une moindre profondeur que celle des monuments romains, des monnaies des rois d'Arles, des archevêques et d'autres monnaies baronales ou du moyen-âge qui n'ont pas été déterminées. De beaux bracelets d'or ont été découverts. La ville d'Arles avait cherché à les acquérir ; il est regrettable qu'elle n'ait pu en enrichir son musée, et que ces bijoux romains soient passés dans des collections particulières.

Un membre dit que, d'après ce qui lui a été rapporté, il ne serait pas impossible que les constructions trouvées à

Trinquetaille n'appartinssent pas dans leur entier à l'époque romaine ; qu'elles pourraient représenter aussi une époque un peu moins ancienne : la ville d'Arles ayant pu avoir, à une certaine époque, des magasins pour le commerce, et les alluvions du Rhône ayant pu recouvrir ces ruines sans qu'une très-longue suite de siècles fût nécessaire pour produire cet envasement.

M. le président de Caumont communique à la Société une lettre qui lui a été adressée de Nérac par M. Calvet, procureur impérial, inspecteur de la Société française d'archéologie. Cette lettre contient des détails intéressants sur le château de Nérac, qui fut longtemps le séjour des rois de Navarre ; Henri IV y passa une partie de sa jeunesse.

Cette royale demeure est en mauvais état : il ne reste que l'un des quatre corps de logis dont elle était composée. La ville a demandé un projet de restauration à M. Viollet-le-Duc, qui aurait offert le plan d'un château entièrement neuf. M. Calvet espère que l'ancien édifice sera conservé et restauré, et qu'on ne détruira pas ce remarquable monument du XVe siècle.

La Société s'associe à cette pensée.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire-général du Congrès archéologique,

DE PAYAN,

Membre de l'Académie et conseiller à la Cour impériale d'Aix.

VISITE

FAITE AUX FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ENCLOS DE MAZENOD.

Le 12 décembre 1866, les membres de la Société française d'archéologie, réunis à Aix, se sont rendus, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, sur les lieux où, d'après l'impulsion de M. le Directeur, des fouilles avaient été récemment opérées. Étaient présents : MM. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces ; Second-Creps, inspecteur divisionnaire, à Marseille ; de Berluc-Pérussis, inspecteur divisionnaire, à Aix ; Rostan et de Bonnefoy, inspecteurs départementaux ; Blancard, archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône ; de Bresc et l'abbé Guillibert, membres de la Société.

M. Egger, membre de l'Institut, que le vote du même jour a élevé au fauteuil de la présidence générale du Congrès, avait bien voulu se joindre à ces Messieurs. C'est dans un enclos voisin de la ville, aux abords de la route impériale n° 7, attenant à l'enclos des religieuses du St-Sacrement, que les travaux avaient été pratiqués. L'obligeance empressée du R. P. Rambert, supérieur des Oblats de Marie, à laquelle congrégation cette propriété appartient, l'avait mise entièrement à la disposition de la Société. M. l'abbé Guillibert, à qui avait été confié le soin de faire exécuter quelques recherches dans ces quartiers, a expliqué aux membres du Congrès pour quels motifs il avait choisi cet emplacement encore inexploré de préférence aux emplacements voisins, que diverses circonstances rendaient moins à portée d'être actuellement sondés. Si le résultat obtenu n'était pas de nature à donner une satisfaction complète, on avait du moins celle de contater que cette zone était partout chargée de débris antiques

cutées à Aix, aux frais de la Société Française d'Archéologie.

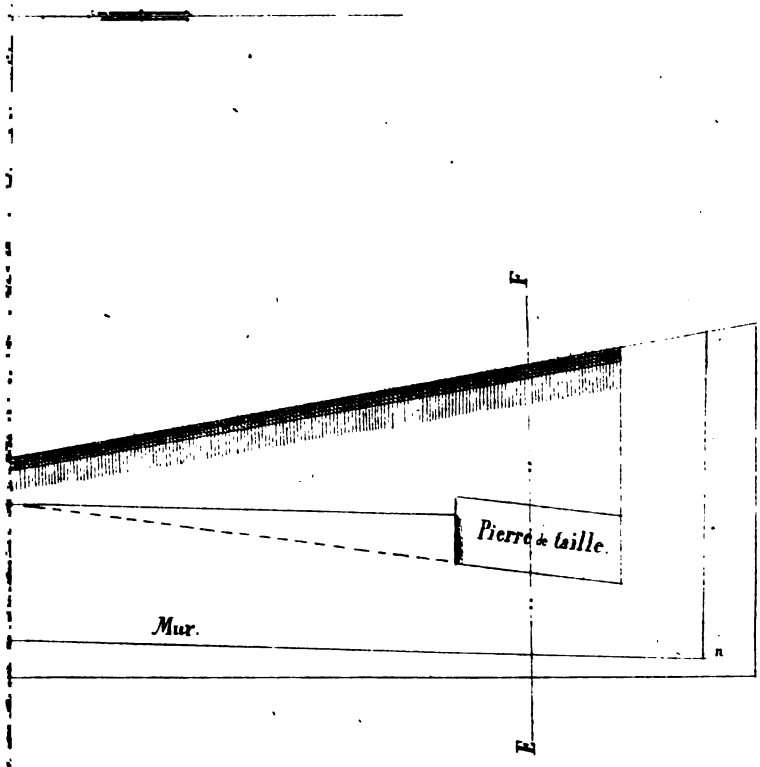

Coupe suivant la ligne
E F

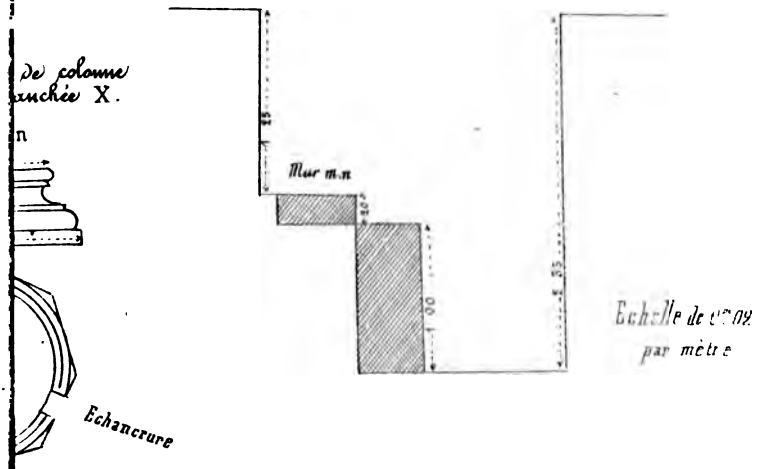

et d'apporter, avec un encouragement nouveau, quelques données de plus en faveur du plan général de la ville romaine qui ne tardera certainement pas d'être constitué.

Des restes de murailles antiques, un bloc sillonné par une rainure profonde, une base de colonne d'un style remarquable ont fixé principalement l'attention des visiteurs. M. Guillibert a été prié de faire au plus tôt lever le plan de ces découvertes et de l'accompagner d'un rapport explicatif, pour être lu dans une des prochaines séances de la Société. Ces Messieurs se sont transportés ensuite à l'enclos Michaud, à peu de distance du précédent, pour y examiner d'anciennes exhumations dispersées çà et là dans les terres ensemencées, et formuler encore le regret que de nouvelles excavations ne puissent être pratiquées dans un terrain si exceptionnellement riche au point de vue archéologique, comme l'ont démontré des travaux antérieurs. A ce sujet M. de Caumont a rappelé les découvertes antérieures qui ont été faites dans cette partie du territoire d'Aix, et les savants mémoires dans lesquels M. Rouard en a rendu compte ; il a été fait mention de ces découvertes dans le compte-rendu du Congrès archéologique de 1855 : on a même figuré dans le volume plusieurs des mosaïques romaines qui ont été découvertes et détruites. Nous n'avons plus, continue M. de Caumont, qu'à revoir aujourd'hui les emplacements, en renvoyant aux explications consignées dans le compte-rendu de 1855.

On s'est séparé à trois heures.

Le Secrétaire,

Félix GUILLIBERT.

VISITE AUX PLATRIÈRES ET AU PLATEAU D'ENTREMONT.

Dans la journée du dimanche 16 décembre, les sections réunies d'archéologie et des sciences ont exécuté, sous la conduite de M. de Caumont, l'excursion qu'elles avaient projetée dans le but de visiter à la fois les plâtrières et l'ancienne localité d'Entremont. La pureté du ciel, la transparence et la douceur de la lumière promettaient une de ces journées d'hiver dont la Provence garde seule le secret; aux attraits de la science se joignaient les plaisirs que recherche le simple touriste, puisque du haut des collines que nous allions atteindre un magnifique panorama devait nous dédommager d'une légère fatigue. Les membres du Congrès ont suivi l'ancien chemin de Puyricart; après en avoir franchi un premier escarpement, ils ont gravi, en le contournant, le mamelon des plâtrières, avant d'arriver au plateau d'Entremont, que distingue de loin une petite bâtisse (accompagnée de deux cyprès). C'est par l'ouest que nous avons abordé le plateau à l'aide d'un sentier oblique, qui mène à une sorte d'entrée, dont le caractère a été récemment altéré par des travaux agricoles. Dans cette direction un talus escarpé, courant du sud au nord, couronné d'arbres et envahi par une végétation vigoureuse, montre les vestiges, encore distincts sur quelques points, d'une sorte de rempart destiné à défendre l'accès du plateau, protégé vers l'est et le midi par des pentes abruptes. Des portions de murs formés de blocs de grande dimension, grossièrement équarris, non cimentés, mais rassemblés en assises régulières, se montrent en deux endroits, et pourraient être l'objet de fouilles destinées à dégager leur base ensevelie sous des monceaux de décombres. Une enceinte analogue, mais plus dégradée, termine le

plateau, du côté du nord ; l'intérieur n'est, pour ainsi dire, qu'un amas de pierres accumulées dans le plus grand désordre et servant de bordure aux champs cultivés. Cependant, malgré cette confusion, une ligne dirigée transversalement présente les vestiges d'une enceinte intérieure, comme si la partie haute, celle qui domine l'escarpement des plâtrières, avait été originairement séparée de l'autre, pour constituer un réduit distinct fermé par un second mur. C'est vers le milieu de cette ligne séparative qu'ont été trouvés les bas-reliefs bien connus déposés dans le musée de notre ville. Du reste, l'image du désordre se montre partout : des fragments de poterie grossière, de toutes les formes et de toutes les dimensions, parsèment en grand nombre les talus de pierres mouvantes confusément entassées ; on rencontre aussi des parties quelquefois considérables de moulins à bras, pour lesquels on a utilisé le basalte caverneux des anciens volcans éteints de la contrée. Parvenus au point culminant, près de la tour rasée, débris informe d'un autre âge, nos regards s'étendent au loin sans obstacle : la vallée d'Aix tout entière se déroule à nos pieds avec son horizon hardiment découpé vers le sud ; le massif de Ste-Victoire se dresse à l'orient, tandis que les arcades de Roquefavour se dessinent dans la direction opposée. A ce moment, le Président de la section des sciences du Congrès scientifique, M. Matheron, de Marseille, connu par tant de grands travaux sur la géologie du midi de la France, décrit, sur l'invitation de M. de Caumont, les lignes orographiques de la contrée, dont nous saisissons les moindres accidents ; il résume l'histoire des événements géologiques qui ont tour à tour modifié l'aspect et changé le relief de notre sol. Il nous montre, après la mer des temps secondaires, la longue succession de lacs dont les couches des environs ont conservé les vestiges. Toute une population éteinte de plantes, d'insectes et de poissons repose dans nos

gypses comme dans une hypogée. Les preuves même de l'existence de ces anciens êtres ne nous ont pas fait défaut : des empreintes de diverse nature venaient à chaque instant s'offrir aux regards curieux, et deux espèces nouvelles de plantes fossiles, souvenir de notre excursion, augmenteront la flore déjà si riche de nos plâtrières.

Cette découverte n'a pas été la seule, l'archéologie n'aura rien à envier à sa compagne : l'enceinte de l'oppidum nous a fourni une série d'objets trop mutilés pour plaire aux yeux, assez précieux cependant pour prendre place dans notre musée local, et qu'il est juste par conséquent de mentionner ici.

Ce sont des morceaux de poterie fines à vernis noir, déjà signalés à Entremont par MM. Mérimée, de Saulcy, Le Normand, Rouard, mais comme étant très-rares et rencontrés par eux en très-petits fragments. Cette fois les morceaux, plus considérables, se rapportent tous à la même partie ; tous sont des fonds ou milieux de vases, dont la forme très-ouverte devait rappeler celle de nos jattes et de nos soucoupes. Les morceaux portent intacts, par dessous la base, un rebord circulaire qui leur servait de support. La pâte rouge est d'une grande finesse et revêtue d'un vernis noir uniforme. Un d'entre eux présente, au milieu d'un cercle gravé en creux, une petite rosace ou fleuron, dont la forme servira sans doute à marquer avec précision l'âge et la provenance du vase au fond duquel il était gravé. Pénétrés encore des spirituelles leçons de M. Egger, nous nous sommes abstenus avec soin de proposer une explication trop hâtive à l'égard de ces fragments ; mais, en redescendant ces pentes étagées qui ramènent vers la ville, nous ne pouvions retenir l'éveil de nos pensées et ne pas songer à toutes les ruines dont nous venions d'interroger le secret, à celles du sol dont les cimes de nos montagnes portent le fier témoi-

gnage, à celles de la nature vivante qui se trouvent associées à Entremont aux ruines de l'homme, et enfin, il faut le dire encore, aux ruines morales, à celles des institutions et des mœurs, dont le souvenir jette une sorte de reflet mélancolique sur les lieux abandonnés que les hommes avaient choisis autrefois pour y vivre en société.

Le Secrétaire,

Comte DE SAPORTA.

VISITE AU MUSÉE ET A L'ÉGLISE SAINT-JEAN.

Le Congrès archéologique, ayant à sa tête MM. de Caumont, de Berluc-Pérussis, Second-Cresp, du Chatellier, Gaugain et plusieurs inspecteurs de la Société française d'archéologie, a visité le musée de peinture de la ville et le musée nouvellement légué par un de ses honorables habitants, M. le conseiller de Bourguignon Fabregoules, et qui a été installé dans l'ancienne église des Pénitents-Blancs. Le Congrès a vu avec plaisir toutes ces richesses, dont les plus grandes villes seraient fières. M. le conservateur a bien voulu lui faire les honneurs de ces belles galeries.

Le Congrès archéologique a particulièrement ensuite examiné le musée lapidaire : il se trouve dans une salle de l'ancien musée où existe aussi l'École de dessin. Depuis quelques années, la disposition des objets est satisfaisante : autrefois tout était entassé dans un couloir et dans une petite cour voisine ; il ne reste plus aujourd'hui dans cette cour que quelques morceaux d'architecture, et toutes les inscriptions sont rangées dans la salle dont on vient de parler. Un catalogue a été fait et imprimé, ce qui a valu au directeur de l'établissement les félicitations du Congrès. Il y aura des additions à faire à ce catalogue et peut-être des rectifications, mais cela sera chose facile, l'important était de publier la première édition.

Le Congrès a vu avec intérêt deux beaux sarcophages chrétiens en marbre ornés de personnages. Sur l'un, ces figures représentent le passage de la mer Rouge, sujet que M. de Caumont signale sur des tombeaux semblables à Arles et ailleurs ; le second offre des personnages (la résurrection du Lazare, le sacrifice d'Abraham, etc., etc., etc.) sous des arcatures à voûtes surbaissées portées par des colonnes.

Ces deux sarcophages ont été gravés dans le grand ouvrage de M. le comte de La Borde, *Les monuments de la France classés chronologiquement*, mais alors ils se trouvaient aux bains de Sextius où ils servaient à recevoir les eaux minérales. Comme les dessins de M. le comte de La Borde sont peu connus, M. de Caumont, qui s'occupe depuis plusieurs années d'un travail spécial sur les sarcophages chrétiens des premiers siècles, a fait photographier ces sarcophages le lendemain de la visite du Congrès.

Les inscriptions gallo-romaines du musée ont été depuis longtemps étudiées et parfaitement lues et commentées par le savant bibliothécaire de la ville d'Aix, et c'est après avoir relu ses dissertations dans les *Mémoires* de l'Académie d'Aix que le Congrès a visité le musée. Une de ses dissertations, publiées il y a dix ans dans le *Bulletin monumental* et connue de tous les membres, a dû naturellement attirer l'attention des visiteurs sur la curieuse inscription qui en est l'objet et qui porte, au musée, le n° 373.

Nous allons reproduire le savant mémoire de M. Rouard.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION TROUVÉE A AIX, EN 1839,

PAR M. ROUARD.

L'inscription que nous allons décrire et que nous croyons l'épitaphe de *Sextus Julius Felicissimus*, a été trouvée à Aix, dans les premiers jours de janvier 1839, dans l'enclos

UN DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS DU MUSÉE D'AIX, ORNÉ DE BAS-RELIEFS REPRÉSENTANT LE PASSAGE DE LA MER ROUGE.

de l'ancien couvent des Minimes, occupé aujourd'hui par les Dames du St-Sacrement. Peu de jours après, elle fut transportée au Musée par les soins de l'administration municipale, à qui Mme la Supérieure s'était empressée d'en faire l'offre généreuse, sur le vœu que nous lui en avions exprimé, et d'après l'importance que nous paraissions y attacher.

Le hasard, comme il arrive presque toujours, en amena la découverte, occasionnée par les travaux nécessaires à la plantation d'un bosquet. De nombreux débris d'architecture, tels que des chapiteaux, des fragments d'architraves, de soffites, de colonnes de marbre de diverses couleurs, etc., qui ont dû appartenir à quelque temple ou édifice important, furent aussi trouvés entassés pêle-mêle avec l'inscription. La plupart ont été donnés également et transférés au Musée.

On voit que ce quartier, et particulièrement cet enclos où s'élevait la cathédrale primitive, pourrait être exploré avec succès. De tout temps, on y a trouvé de nombreux débris d'antiquités, et c'est aux environs que Peiresc avait reconnu les vestiges d'un amphithéâtre, ainsi désignés par un voyageur qui les avait remarqués en 1588 :

« Il y a, hors la ville, quelques antiquités découvertes qui paraissent ; il semble que c'était le lieu où l'on faisait combattre les bêtes, où l'on jouait jeux des anciens Romains ; cela est fait en forme d'arc, comme celles de Languedoc... » (Journal d'un voyage en Provence et en Italie, fait en 1588 et 1589, publié en 1836 dans la *Revue rétrospective.*)

Cette citation se trouvera justifiée par l'inscription elle-même, qui rappelle ces jeux, et qui peut-être n'avait pas été placée sans motif dans le voisinage de l'amphithéâtre.

Le cippe sépulcral sur lequel elle est gravée, est une pierre froide, taillée en parallélogramme, d'une belle conservation, excepté dans sa partie inférieure, où un éclat de la pierre a

fait disparaître quelques mots assez importants. Sa hauteur est de 1 mètre; au-dessus est un trou destiné à recevoir un crampon de fer qui consolidait sans doute l'urne ou le buste placé sur le cippe. La face principale a 62 centimètres de largeur, et chaque côté 57. Excepté un léger encadrement, il n'y a d'autre figure que celle du *Niveau* parfaitement sculpté sur le côté gauche, et celle de l'*Ascia* sur le côté droit, qui offre, en outre, une seconde inscription de huit vers appartenant, selon nous, au même personnage que la première. Celle-ci, qui occupe presque toute la façade principale (V. p. 246), se compose de onze vers hexamètres, écrits à la suite les uns des autres, sans séparation, et formant quatorze lignes, suivies de quatre autres, pour les noms propres, etc.

Ces lignes ne sont pas toujours parfaitement droites. Les lettres, quoique pressées et parfois inégales, sont d'une assez belle forme et doivent appartenir au IIIe ou au IVe siècle au plus tard. On peut en juger par le *fac-simile* que nous joignons ici, et qui nous a paru d'autant plus nécessaire, que la formule qui le termine est plus insolite, et, d'ailleurs, incomplète. Nous soumettrons nos doutes aux personnes compétentes; mais la vue de l'inscription d'après ce *fac-simile*, les éclairera bien davantage. L'époque que nous croyons pouvoir lui assigner nous semble confirmée par le style et les pensées, et même par les fautes contre la langue et contre la prosodie que l'on y trouve; fautes qui, d'ailleurs, ne sont pas rares dans les inscriptions latines en vers de toutes les époques.

En la donnant plus loin, p. 247, nous séparons les vers que l'ouvrier, pressé par l'espace, n'a point distingués sur la face principale, tandis qu'ils le sont dans l'inscription latérale :

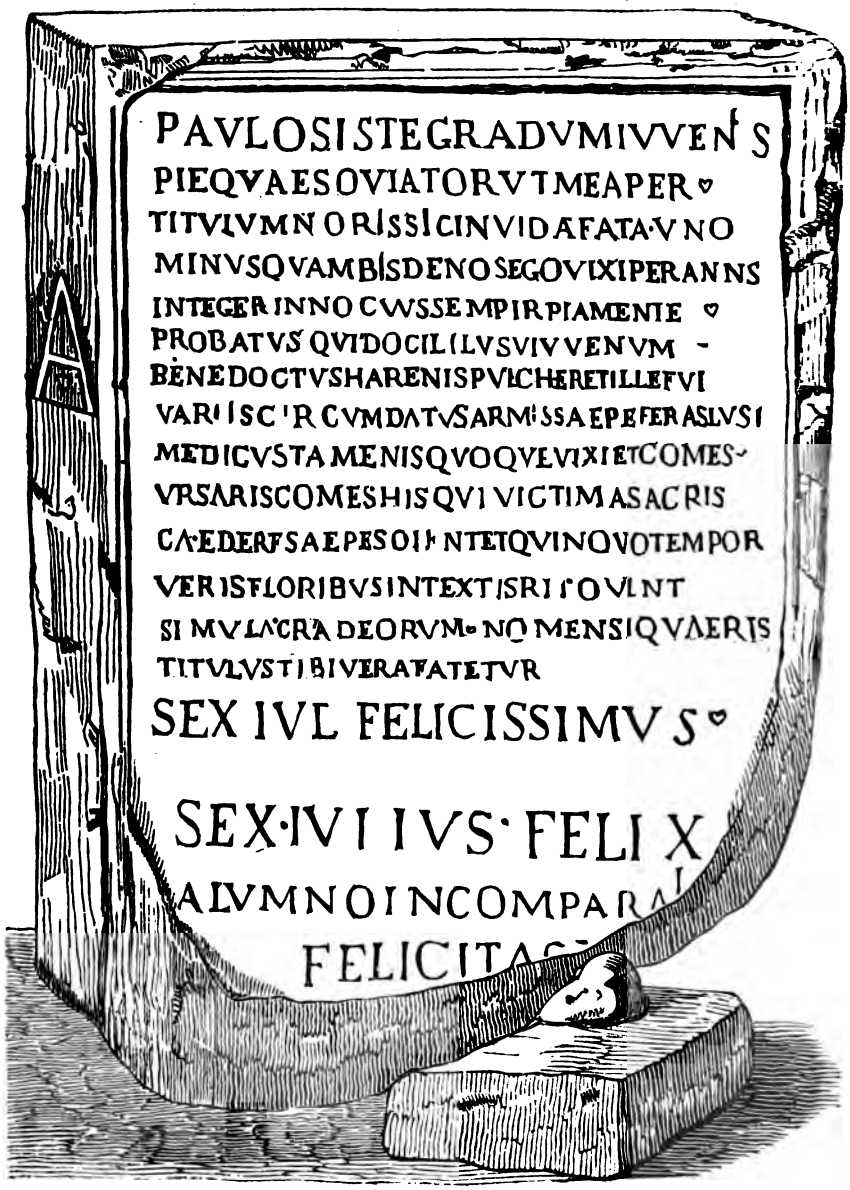
PAVLOSISTEGRADVMIVVENS
PIEQVAESOVIATORVTMEAPER
TITVLVMNORISSICINVIDAFATAVNO
MINVSQVAMBISDENOSEGOVIXIPERANNS
INTEGERINNOCVWSSEMPIRPIAMENTE
PROBATVSQVIDOCILILVSVIVVENVM
BENEDOCTVSHARENISPVICHERETILLEFVI
VARISCIRCVMDATVSARMISSAEPEFERASLVSI
MEDICVSTAMENISQVOQVEVIXIETCOMES
VRSARISCOMESHISQVIVICTIMASACRIS
CAEDERFSAEPESOLENTETQVINOVOTEMPOR
VERISFLORIBVSINTEXTISRIFOVLNT
SIMVLACRADEORVMNOMENSIQVAERIS
TITVLVSTIBIVERAFATETVR
SEX IVL FELICISSIMVS
SEX·IVLIVS·FELIX
ALVMNOINCOMPARA
FELICITAS

1 PALVO SISTE GRADVM IVENIS PIE QVAESO VIATOR
2 VT MEA PER TITVLVM NOBIS SIC INVIDA FATA
3 VNO MINVS QVAM BIS DENOS EGO VIXI PER ANNOS
4 INTEGER INNOCVVS SEMPER PIA MENTE PROBATVS
5 QVI DOCILI LVSV IVVENVM BENE DOCTVS HABENIS
6 PVLCHER ET ILLE FVI VARIIS CIRCVMDATVS ARMIS
7 SAEPE FERAS LVSI MEDICVS TAMEN IS QVOQVE VIXI
8 ET COMES VRSARIS COMES HIS QVI VICTIMA SACRIS
9 CAEDERE SAEPE SOLENT ET QVI NOVO TEMPORE VERIS
10 FLORIBVS INTEXTIS REFOVENT SIMVLACRA DEORVM
11 NOMEN SI QVAERIS TITVLVS TIBI VERA FATETVR
SEX. IVL. FELICISSIMVS
SEX. IVLIVS FELIX
ALVMNO INCOMPARabili
FELICITAS...

Vers 1. *Paulo siste gradum*, etc.

Cette formule se trouve souvent, avec quelques variantes, en tête des épitaphes antiques comme des épitaphes modernes. Mais les anciens, qui plaçaient, en général, les tombeaux sur les chemins, avaient plus de raisons que nous de s'adresser au voyageur. La nôtre s'adresse particulièrement au *jeune et pieux voyageur*, car c'est un jeune homme, mort à dix-neuf ans, qui parle. — *Juvens* pour *juvenis*.

V. 2. *Ut mea per*, etc. La figure d'un cœur ou plutôt d'une feuille, que l'on voit ici, comme sur beaucoup d'inscriptions païennes et chrétiennes, n'est guère employée que comme ornement ou remplissage. C'est une feuille de lierre qui, sur les vases grecs et, dans le principe, sur les épitaphes, était sans doute un signe d'initiation et se rattachait aux mystères de Bacchus. Elle paraît souvent dépourvue de son pétiole,

dont la présence l'a quelquefois fait prendre pour un cœur percé par une flèche.

V. 3. *Uno minus quam bis denos ego vixi per anns* — pour *annos. Per bis denos annos minus quam (præ) uno.*

V. 4. *Integer, innocuus,* etc. On retrouve ce vers, moins le premier mot, dans une autre inscription découverte à Aix.

V. 5. *Qui docili lusu*, etc. — *Lusus, us*, comme *ludus, i*, jeu, divertissement, étude, académie, école. — *Harenis* pour *arenis*. On affectait quelquefois l'aspiration, surtout dans le Bas-Empire, et l'on trouve *have* pour *ave*, *hac* pour *ac*, *hornamentis* pour *ornamentis*, etc. *Arenæ* a presque ici la signification de *ludus*, et s'entend spécialement du Champ-de-Mars, du Gymnase et du Cirque et même des exercices auxquels on s'y livrait.

V. 6. *Pulcher et ille fui.* Nous croyons que le sens doit s'arrêter là. *Variis circumdatus armis*, sous diverses armures, etc. Ceci rappelle la jolie épigramme de Martial pour la statue du gladiateur Hermès, épigramme qui peut servir à commenter notre inscription, comme la plupart de celles du livre *De spectaculis*, dont plusieurs sont postérieures à Martial.

Hermes martia sæculi voluptas,
Hermes omnibus eruditus armis,
Hermes et gladiator et magister... L. v, ep. 24.

V. 7. *Sæpe feras lusi, medicus tamen*, etc.

Ludere feras ne peut que signifier chasser, combattre les animaux dans les jeux du Cirque, ou plutôt de l'Amphithéâtre, bien qu'il ne se trouve pas dans les meilleurs lexiques. Notre jeune homme aura donc figuré dans ces jeux, combattu, tué... *quoique médecin*, dit-il, avec une intention sans doute épigrammatique. D'ailleurs, il y avait des médecins particuliers attachés à ces jeux et aux écoles de gladiateurs : deux marbres du temps des empereurs en font mention. Il se sera

distingué dans ces chasses prodigieuses qui avaient lieu dans l'arène, où l'on plantait même des arbres, afin qu'elle ressemblât à une forêt. C'était ce qu'on appelait *venatio amphitheatralis*, chasse de l'Amphithéâtre, pour laquelle les Romains étaient passionnés. Non-seulement les spectateurs y prenaient part en lançant des traits du haut des gradins, mais, outre le combat des bêtes entr'elles ou contre les hommes nommés *bestiarii*, on permettait quelquefois au peuple d'entrer dans l'arène, et d'y tuer des bêtes fauves qu'on y lâchait exprès, comme des sangliers, des cerfs, des daims, et de les emporter. Le Code Théodosien contient un titre, *De venatione ferarum*, qui peut donner une idée de l'immensité de la dépense occasionnée par ce genre de spectacle. (L. XV. T. XI.)

Quant aux hommes qui y combattaient spécialement les animaux féroces, les uns y étaient condamnés, et ce supplice fut souvent infligé aux premiers chrétiens; les autres, comme les gladiateurs, embrassaient cette profession, soit par instinct naturel de férocité, soit par l'appât d'un salaire qui était très-considérable; d'autres s'y livraient par pure ostentation de force et d'adresse. Si des chevaliers, des sénateurs descendaient eux-mêmes dans l'arène, comme gladiateurs, on concevra sans peine que le désir d'enlever les suffrages de la multitude déterminait bien d'autres citoyens à combattre les bêtes féroces; et parmi ces derniers, il faudra mettre notre *Felicissimus*, que son âge et la variété de ses fonctions ne permet guère de compter au nombre de ceux qui en auraient fait profession.

V. 8. *Et comes ursaris*, etc., pour *ursariis*. — *Ursarius* ne se trouve que dans le Glossaire de la basse-latinité de Ducange. C'est donc un mot à ajouter à nos dictionnaires classiques et d'antiquité. Cependant Spon, dans ses *Recherches curieuses*, etc., p. 58, et dans ses *Miscellanea*, p. 40, cite une inscription de Langres, où on lit ces mots : OPVS

QVADRATARIVM | AVGVRIVS CATVLLINVS | VRSAR. D. S. P. D. Mais il ne l'explique pas dans le premier ouvrage, et se contente de dire dans le second : VRSAR. *quid sit hæreo.*

La signification d'*ursarius* semble déterminée ici par ce qui précède. Il s'agit, sans doute, de ceux qui étaient chargés de garder ou de dresser les animaux destinés aux jeux de l'Amphithéâtre, et particulièrement les ours. Ces derniers, de même que les lions, étaient souvent apprivoisés aussi chez les particuliers, *uti etiam nunc fit animi causa*, dit Pignorius, *De servis*, qui cite à cette occasion Manilius et Sénèque. Le nom d'*Ursarius* a dû même s'appliquer, par extension, à des fonctions plus relevées, comme on le voit d'après ce passage de la *Vie* de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, écrite par le bénédictin Eadmer, son disciple : *Ursarii Dei boni angeli sunt : sicut enim ursarii ursos, ita angeli malignos dæmones a sua sævitia coercent*, etc. V. S. Anselmi opera, a Gerberon edit. Paris. 1721, p. 5.

Victima dans ce même vers pour *victimas* est bien hardi ; mais les inscriptions, surtout depuis la Décadence, admettent souvent le barbarisme en faveur de la mesure.

Quelques écrivains divisent les prêtres de cette époque en trois classes : les prêtres principaux, *antistites sacrorum, pontifices ;* les prêtres ordinaires, *sacerdotes*, et les prêtres inférieurs, *ministri*, au nombre desquels il faut compter ceux qui conduisaient les victimes à l'autel et qui les immolaient. On appelait spécialement ces derniers, dont Felicissimus paraît avoir fait partie, *popæ victimarii* et *cultrarii*.

V. 9 et 10..... *et qui novo tempore veris.*

Floribus intextis refovent simulacra Deorum.

Malgré la faute de quantité du vers précédent, où le poète s'est permis de faire brève la dernière syllabe de *novo*, celui-ci est digne de Virgile ou d'Ovide, par sa pompe et son harmonie, aussi bien que par l'expression.

Ce vers est encore remarquable en ce qu'il semble indiquer une époque de l'année où l'on couronnait généralement de fleurs les statues des Dieux. Les anciens calendriers romains qui nous restent ne la mentionnent pas d'une manière précise. Les *Fastes* même d'Ovide ne nous ont rien offert de très-satisfaisant à ce sujet. Mais le passage suivant de Suétone, où il est dit que l'empereur Auguste voulut que les dieux Lares, dont les statues se voyaient dans les carrefours, fussent solennellement ornés de fleurs deux fois l'année, semble expliquer heureusement notre vers : *Compitales Lares ornare bis anno instituit vernis floribus et æstivis.* — In Cæs. August. 31.

D'ailleurs, les fêtes de Flore, *Floralia*, commencées dès le 28 avril, s'étendaient jusqu'au mois suivant, et venaient se confondre avec les *Compitalia* célébrées le 2 mai en l'honneur des dieux Lares des carrefours *in compitis (ubi viæ competunt.* Varron). Or, parmi les dieux Lares, qui, comme les dieux Pénates, étaient les dieux tutélaires des familles, des localités, les *patrons* en un mot, on comptait non-seulement les douze grands dieux, mais encore Janus, Harpocrate, Priape, etc., dont les statues se voyaient au coin des rues et sur les grands chemins.

V. 11. *Nomen si quæris titulus tibi vera fatetur.*

SEX. JUL. FELICISSIMUS.

Ce dernier vers se lie fort bien au nom placé immédiatement au-dessous, écrit en grandes lettres, et séparé, d'une manière frappante, du nom de Sex. Julius Felix, qui vient après.

Titulus doit s'entendre de toute l'inscription, comme dans le second vers, et particulièrement de la ligne qui suit, et non point du nom qui aurait pu être écrit sous le buste ou sur l'urne placée probablement au-dessus du cippe. Telle est l'opinion la plus vraisemblable.

Sex. Julius Felix aura élevé, adopté ce jeune homme, et lui aura donné son nom, selon l'usage. Les surnoms de Felix et de Felicissimus sont communs dans les inscriptions des premiers siècles. On trouve même dans Gruter un Julius Felix Campanianus et un Julius Felicissimus. Quant au nom de Julius, on le lit encore plus fréquemment dans les inscriptions de la Narbonnaise, et l'on n'en sera point surpris, en se souvenant que les colonies d'Aix, d'Arles, de Narboune, etc., avaient été fondées ou renouvelées par Jules César, et par Auguste, qui leur avaient donné leur nom; d'où beaucoup de colons l'avaient pris, sans doute. Nous possédons nous-même un joli autel votif à Bacchus, trouvé, en 1834, dans le canton d'Aix, au-delà du quartier de St-Mitre, et tout près d'Éguilles, avec cette inscription inédite en beaux caractères :

LIBERO
PATRI
C. IVLIVS
PATERNVS

Au-dessus de l'autel, qui a 45 centimètres de hauteur, est une espèce de cuvette pour les libations, soutenue par deux rouleaux.

Alumno incomparabili, A son élève incomparable.

L'acception ordinaire d'*alumnus* est nourrisson, enfant de tout âge, libre ou esclave, que l'on a élevé et entretenu dès sa tendre jeunesse. Il se dit aussi de celui qui est allaité, relativement à sa nourrice (Dig., lib XXXIII, t. 2, l. 34). On trouve beaucoup d'inscriptions, même en vers, consacrées par leurs maîtres à des élèves qui s'étaient déjà distingués par leurs talents, et qui ont été enlevés à la fleur de l'âge comme Felicissimus. Il est à remarquer que la plupart des inscriptions en vers de cette époque, et même des temps

postérieurs, ont pour sujet des enfants ou des personnages qui avaient été l'objet de l'affection populaire dans les jeux publics ou sur la scène.

FELICITAS... Ce dernier mot de l'inscription, qui malheureusement est ici tronquée, est le moins facile à expliquer, ou du moins à compléter. *Felicitas*, dans l'endroit où il est placé, ne doit pas être un nom propre, un membre de la famille Félix. D'ailleurs, il n'est précédé d'aucun prénom. Il nous paraît être ici l'expression d'un vœu que la lettre qui suit caractériserait, sans doute, si elle était entière ; mais en l'état où elle est, il est impossible de la reconnaître, d'autant que l'expression de ce vœu, à la fin d'une inscription, est tout-à-fait insolite sous cette forme.

Ce mot, peu usité ici, nous paraît amené par ceux de Felix et de Felicissimus. C'est une espèce de pointe, un jeu d'esprit tout-à-fait digne de cette époque, où l'on cherchait à briller partout et avant tout. Il nous serait facile de citer plusieurs traits de ce genre dans des inscriptions contemporaines et d'aussi mauvais goût.

Mais ce vœu de bonheur, indiqué par *Felicitas*, s'adresse-t-il au défunt ou au voyageur ? Il existe beaucoup d'exemples d'inscriptions, particulièrement d'inscriptions en vers, qui finissent par un vœu analogue ; ainsi, on lit, à la fin de plusieurs épitaphes : *Vale, viator, et abi in rem tuam.* — *Vivite felices, moneo, mors omnibus instat.* — *Vivite felices animæ.* — *Vivite felices, qui legitis*, etc. Nous avions donc pensé que notre épitaphe devait se terminer par ces mots : *Felicitas tibi, viator*, d'autant que la disposition de la pierre s'y prête parfaitement.

Toutefois, les restes de la lettre qui suit *Felicitas* ne permettent pas d'y voir un T : ils semblent plutôt convenir à un P, qui même pourrait être seul, et suivi d'un point, d'après la disposition de la ligne. Dans tous les cas, il peut

être l'initiale du mot *perpetua*, et nous terminerons l'inscription par *Felicitas perpetua*, que nous appliquerons au défunt, bien que cette formule puisse paraître exclusivement chrétienne au premier aspect.

On trouve sur plusieurs épitaphes païennes : *Perpetuæ securitati* (Orelli, 4448), *Perpetuæ æternitati* (Id. 4452), et enfin dans Gruter : (MCVII. 2) D. M. *perpetuæ felicitati Aur. Vitelliæ*, etc. Ce qui nous détermine, sauf meilleur avis, à voir, dans cette formule, un dernier vœu de Julius Felix en faveur de son élève.

Nous hasarderons donc cette traduction, plus littérale qu'élégante, de la première partie de l'inscription de Felicissimus :

« Arrête un peu tes pas, je t'en prie, jeune et pieux voyageur, afin que tu connaisses, par cette inscription, ma malheureuse destinée. J'ai vécu vingt années moins une, pur, inoffensif, toujours d'une piété éprouvée; formé sans peine dans les écoles aux exercices de la jeunesse, j'ai été beau et instruit. Sous diverses armures, j'ai combattu les animaux sauvages, et cependant j'étais médecin. J'ai aussi vécu le collègue des *ursaires*, comme aussi le collègue de ceux qui frappent les victimes dans les sacrifices, et qui, au retour du printemps, couronnent de guirlandes de fleurs les statues des Dieux. Si tu veux connaître mon nom, l'inscription te dit la vérité :

SEX. JUL. FELICISSIMUS.
SEX. JULIUS FELIX
A SON ÉLÈVE INCOMPARABLE.
FÉLICITÉ.....

Partie latérale de l'inscription de Felicissimus.

1 TV QVIQVMQVE LEGIS TITVLVM FERALE SEPULTI
2 QVI FVERIM QVÆ VOTA MIHI QVÆ GLORIA DISCE
3 *B*IS DENOS VIXI DEILETIS MENSIBVS ANNOS
4 *Et* VIRTVTE POTENS ET PVLCHER FLORE IVVENTAE
5 *Ut* QVI PRAEFERRER POPVLI LAVDANTIS AMORE
6 *Qu*IT MEA DAMNA DOLES FATI NON VINCITVR ORDO
7 *Progenies* HOMINVM SIC SVNT VT *mitia* POMA
8 *Quæ matura* CADVNT AVT *immatura le*GVNTVR.

Quoiqu'il y ait des exemples d'inscriptions sépulcrales appartenant à des personnages différents, réunies sur un même cippe, cette partie de la nôtre s'applique évidemment au même individu, tant à cause de l'ensemble des idées, que d'après le troisième vers où il est encore fait mention de son âge. C'est une seconde inscription ajoutée à la première. Aussi les noms propres et la dédicace ne sont-ils pas répétés.

Il est inutile de nous arrêter sur quelques irrégularités de syntaxe que tout le monde reconnaîtra. Cette partie de l'inscription est coupée, après les deux premiers vers, par la figure de l'*Ascia* qui fait pendant à celle du *Niveau* placée sur le côté opposé. L'une et l'autre sont sculptées d'une manière remarquable, et n'ont souffert aucune altération.

L'*Ascia*, d'où vient la formule *sub ascia*, *ab ascia dedicavit*, souvent gravée en toutes lettres sur les tombeaux, est une petite hache, doloire ou sarcloir, dont la forme varie, et dont la figure remplace quelquefois la formule. Elle paraît avoir été empruntée des Gaulois par les Romains qui en ont fait usage, surtout dans nos contrées, et aussi au-delà des Alpes, quoi qu'on en ait dit, mais plus rare-

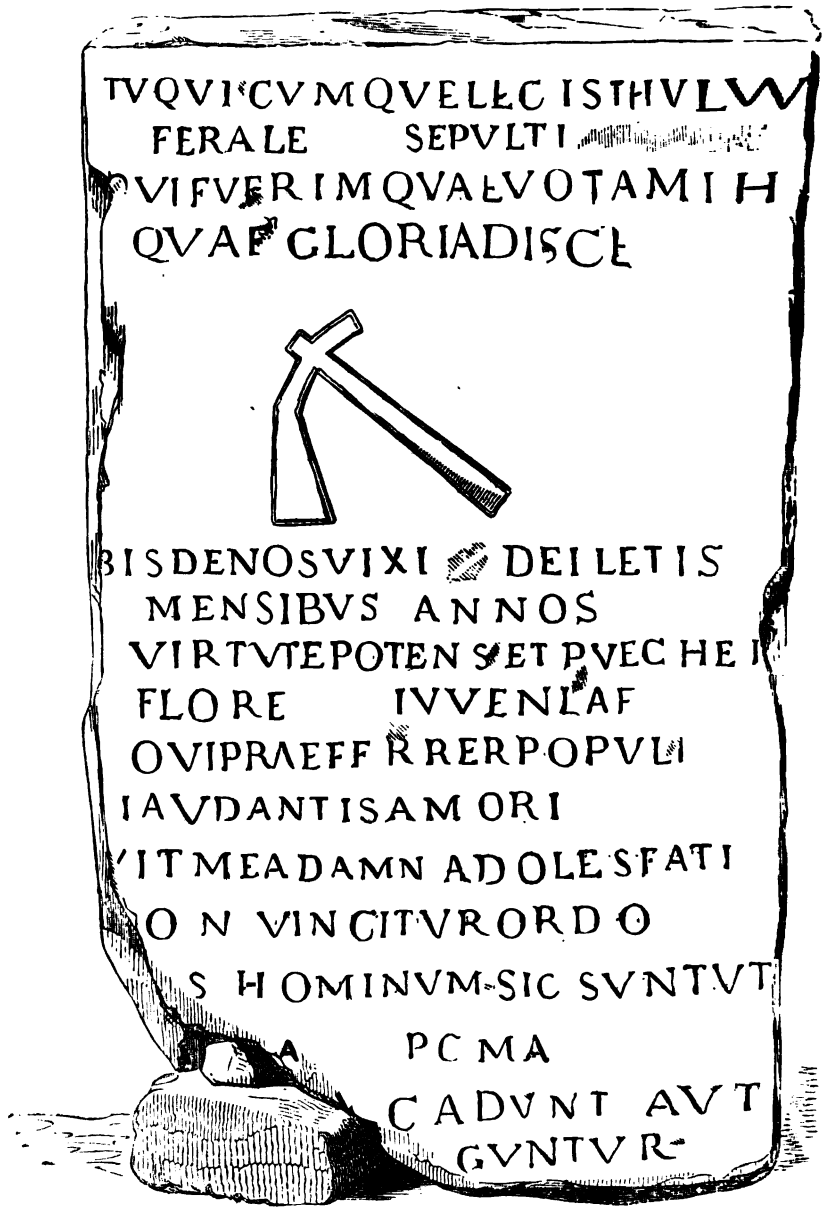
TVQVI CVMQVELEC ISTHVLW
FERALE SEPVLTI
VIFVERIMQVAEVOTAMI H
QVAE GLORIADISCE
BISDENOSVIXI DEILETIS
MENSIBVS ANNOS
VIRTVTEPOTENS ET PVEC HE I
FLORE IVVENLAF
OVIPRAEFF RRERPOPVLI
IAVDANTISAMORI
VITMEADAMN ADOLESFATI
O N VINCITVRORDO
S HOMINVM-SIC SVNTVT
PCMA
CADVNT AVT
GVNTVR-

ment. On en a donné vingt explications différentes qu'il ne nous appartient pas de discuter ; mais la plus probable nous paraît être celle qui en fait une prière, une recommandation de respecter, d'entretenir le tombeau ; de ne pas en laisser emcombrer les environs, d'empêcher les broussailles de le cacher, et de rendre ainsi la terre légère aux cendres du défunt.

Quant au *Niveau* avec son aplomb, *Libella cum perpendiculo*, on le rencontre plus rarement, et toujours avec l'*Ascia* dont il paraît compléter la formule. Sa signification n'est pas plus claire. Sans entrer dans une discussion qui nous entraînerait trop loin, nous ferons observer qu'on le trouve ici sur le tombeau d'un jeune homme qui a été ministre des autels et qui est mort à dix-neuf ans, comme on le voit sur le cippe grec d'Aurelius Dioclides, mort à dix-sept ans, et qui paraît avoir été également employé dans un temple (V. la gravure de ce cippe, trouvé dans les fondations de St-Victor de Marseille, en 1799, qui a été publiée par M. de Saint-Vincens, et fait suite ordinairement à la Notice sur son père). D'un autre côté, nous avons vu l'*Ascia* et le *Niveau* réunis sur les tombeaux de la colonie d'Arles; et sur celui d'Æbutius Agathon, sextumvir de la même colonie, *Nautæ Ararico*, c'est-à-dire entrepreneur, constructeur ou négociant, faisant partie de la compagnie de la navigation de la Saône ; enfin curateur du trésor de *Glanum* (St-Remi) (V. le Recueil de toutes les inscriptions antiques d'Arles, par le P. Dumont, publié par M. de Lagoy, à la suite de l'Histoire d'Arles, par M. de La Lauzière, numéros 109, 114 et 177). On y trouvera les figures de l'*Ascia* et du *Niveau*, dont la plupart des antiquaires ont négligé de faire mention, même en rapportant ces inscriptions.

Il est temps de revenir à celle de Felicissimus. Au-dessous de l'*Ascia*, l'inscription continue :

V. 3. *Bis denos vixi deiletis mensibus annos.* — *Deiletis* pour *deletis.* J'ai vécu vingt ans, moins quelques mois. Ce qui ressemble beaucoup aux vingt années moins une de la première inscription, et ce qui est ici la même chose, selon nous.

Les premières lettres des vers qui suivent, comme dans celui-ci, et enfin des mots entiers ont à peu près disparu. Mais on peut suppléer les lettres facilement.

Il est indifférent de lire *et* ou *ut* au commencement du cinquième vers.

V. 5. *Ut qui præferrer populi laudantis amore,* que l'on pourrait traduire : J'ai été préféré, j'ai été porté aux nues par les applaudissements du peuple qui me chérissait ; rappelle les premiers vers de l'inscription placée sous la statue d'Ursus Toquatus, qui, dans le siècle des Antonins, joua le premier en public à la balle, avec des boules ou des globes de verre :

Ursus Toquatus vitrea qui primus pila
Lusi decenter cum meis lusoribus
Laudante populo *maximis clamoribus.* (Gruter, 637, 1.)

Ce vers rappelle aussi ce fragment de l'épitaphe d'un histrion rapporté dans l'*Anthologie* de Burmann, L. IV, ép. 356 :

Laudatus populo, *solitus mandata referre,*
Adlectus scenæ, parasitus Apollinis idem,
Multarum in mimis saltantibus utilis actor.

Il semble prouver encore que Felicissimus avait paru sur la scène, ou du moins dans les jeux publics.

V. 6. Qui*t mea damna doles* ? pour *quid.*

V. 7. Progenies *hominum sic sunt ut* mitia *poma.*

Nous proposons de suppléer le premier mot de ce vers,

qui manque, moins la dernière lettre, par celui de *progenies*, qui s'emploie très-bien au pluriel, et qui satisfait au sens et à la mesure, quoiqu'il puisse paraître un peu long pour l'espace à remplir sur la pierre. Mais, dans cette inscription même, l'ouvrier a plus d'une fois réduit ou pressé les lettres à cause du défaut d'espace. On pourrait toutefois hasarder *infantes*, au lieu de *progenies*.

L'avant-dernier mot de ce vers, dans la ligne qui suit, ne peut être que *mitia* ou un adjectif équivalent tout aussi court, et nous avons dû nous rappeler les *mitia poma* de Virgile.

V. 8. Nous avions restitué de deux manières différentes ce huitième et dernier vers, dont il ne reste que trois mots, et nous hésitions entre ces deux leçons :

Præmatura cadunt, aut tempestiva leguntur,
Ou *Quæ matura cadunt, aut immatura leguntur*.

Une épigramme que nous avons trouvée dans l'*Anthologie latine* sous le nom d'Epictète, quoique probablement apocryphe, semble devoir faire donner la préférence à la dernière leçon. Il serait, sans doute, facile de remplacer l'une et l'autre par quelque chose de mieux.

Au reste, voici l'épigramme que l'on trouve dans l'*Anthologie* de Burmann, liv. III, ép. 96, et dans la collection de tous les poètes latins, dite *Pisaurensis*, t. IV, p. 488, class. 8a., ep. XL :

Poma ut in arboribus pendentia, corpora nostra,
Aut matura cadunt, aut cito acerba ruunt.

Version littérale de la seconde inscription de Felicissimus :

« Qui que tu sois, toi qui lis cette inscription sépulcrale, apprends que j'ai été, quels furent mes vœux et ma gloire. J'ai vécu vingt années, moins quelques mois.

« Puissant par ma valeur et beau de tout l'éclat de la jeunesse, je l'emportais *sur mes rivaux* aux applaudissements du peuple qui me chérissait. Pourquoi déplorer ma perte? L'ordre du Destin est immuable.

« Les enfants des hommes sont comme les fruits des arbres : les uns tombent dans leur maturité; les autres sont cueillis avant le temps. »

Après avoir examiné le musée au point de vue épigraphique, le Congrès a visité les fragments de mosaïque, les moulures et les autres débris trouvés dans les ruines de la ville gallo-romaine d'Aix. A ce sujet, M. de Caumont a rappelé en quelques mots les faits qui ont déjà si vivement intéressé le Congrès quand il tint, en 1855, sa XXIe session à Aix, et montré les dessins qui furent alors publiés par la Société française de deux mosaïques reconnues à Aix, près de l'endroit où le Congrès visitait hier les fouilles que M. Guillibert a bien voulu diriger en son nom; c'est toujours, d'après la description de M. Rouard et d'après les planches éditées par l'Académie, qu'une esquisse de ces mosaïques a été donnée par la Société française d'archéologie : elles ont été reproduites dans l'*Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine).

Église St-Jean. — En sortant du musée, le Congrès a visité l'église St-Jean, dont la tour surtout est remarquable par sa forme et par le choix des matériaux dont elle est faite. M. l'abbé Pougnet indique la date de cette église (fin du XIIIe siècle et XIVe).

M. de Caumont est étonné qu'elle remonte aussi loin et aurait pensé qu'elle appartenait à la fin du XIVe siècle ou au XVe, d'après l'ornementation ; en tous cas, cette belle tour devrait être figurée et photographiée dans un grand format, car c'est un des principaux monuments de la ville.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Présidence de M. DE BERLUC-PÉRUSSIS, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte, à 9 heures du matin, dans la grande salle de la Faculté de Droit d'Aix.

Siégent au bureau : MM. *de Laurière*, d'Angoulême ; *Gaugain*, l'abbé *Pougnet; Rostan*, de St-Maximin, et l'abbé *Guillibert*.

M. le conseiller de Payan-Dumoulin remplit les fonctions de secrétaire-général. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le président communique à la Société une lettre de M. Charles Nelson, secrétaire, pour la correspondance étrangère de l'Institut royal des architectes britanniques. M. Nelson exprime, au nom de l'Institut, à M. de Caumont les sentiments les plus sincères de la reconnaissance des membres de cette Société, à raison de l'envoi qui leur a été fait du *Bulletin monumental*.

M. de Caumont lit ensuite une lettre que M. le baron Guerrier de Dumast lui adresse de Nancy, le 17 décembre 1866. M. de Dumast annonce qu'on vient de terminer, à Nancy, une œuvre scientifique remarquable, la *Trilogie du sanscrit*, qui se compose : 1° d'une grammaire sanscrite ; 2° d'un dictionnaire classique usuel ; 3° d'un *selectæ* sanscrit, analysé mot à mot pour les écoliers.

La Société accueille avec intérêt cette communication : l'œuvre importante qui vient d'être menée à bien, à Nancy, facilitera l'étude du sanscrit et prouvera que les travaux

scientifiques les plus sérieux et les plus ardus peuvent être entrepris en province avec succès.

M. de Caumont donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Gaucourt, juge de paix à St-Saëns (Seine-Inférieure), et d'un mémoire intéressant sur un tableau historique existant dans la chapelle de St-Marcellin à Boulbon (Bouches-du-Rhône). Ce tableau, d'après M. de Gaucourt, représente Jean XXII, pape, qui a siégé à Avignon dans le XIVe siècle : le pape est à genoux, il se place sous la protection de saint Agricol, en présence de la sainte Trinité. Ce monument paraît très-curieux ; d'après la description qui en est donnée, la Société manifeste le vœu qu'il soit précieusement conservé et préservé de toute mutilation qu'une imprudente restauration pourrait lui faire subir.

M. le Président lit une lettre de M. Duhamel, archiviste de la Préfecture des Vosges, relative à l'église d'Épinal ; il annonce une notice détaillée sur cet édifice curieux ; il appelle l'attention de la Société française sur les travaux importants qui doivent s'effectuer dans cette église, et désire que l'on conserve précieusement tous les morceaux d'architecture intéressants qu'elle renferme.

La Société française s'associe au vœu manifesté par M. l'archiviste des Vosges.

M. le comte de Saporta lit un rapport sur l'excursion que la section d'archéologie du Congrès scientifique a faite à Entremont, vieille cité gauloise, où l'on a trouvé les bas-reliefs déposés au musée d'Aix, qui donnent un spécimen curieux de la sculpture de cette époque reculée. (Voir le procès-verbal imprimé, page 238.)

M. le conseiller de Payan-Dumoulin dit qu'il serait utile de rechercher l'emplacement des anciens puits qui fournissaient de l'eau aux habitants de cette ville, et de pratiquer ensuite des fouilles dans ces puits : on y trouverait, sans doute, des

statuettes, des vases, des urnes et des ustensiles de ménage qui jetteraient peut-être un jour nouveau sur l'histoire de la vieille cité d'Entremont.

M. l'abbé Guillibert, secrétaire de Mg^r l'archevêque d'Aix, lit un rapport sur les fouilles archéologiques qui ont été pratiquées dans l'enclos Mazenod, à Aix, et sur la visite des lieux qui a été faite le 15 décembre par MM. les membres de la Société française d'archéologie. (V. p. 236.)

M. le conseiller de Payan déplore la destruction du monument romain, rasé quand on a reconstruit les tribunaux d'Aix. Qui rendra, dit-il, à l'archéologie l'antique palais romain, et ces tours ornées de colonnes de granit qui étaient le plus bel ornement de la ville d'Aix et qui subsistaient encore au siècle dernier? (Voir la page suivante.)

Si la Société française d'archéologie eût existé à l'époque de cette regrettable destruction, elle eût fait d'utiles efforts pour conserver à l'admiration publique ces nobles débris des siècles passés.

M. de Caumont exprime le désir qu'un plan des monuments antiques, dont les vestiges existent encore à Aix, soit dressé. Le Congrès archéologique avait déjà demandé ce plan il y a quelques années, et il n'est pas encore fait!

M. de Caumont communique à la Société le plan et les élévations des monuments antiques de Fréjus, par M. Victor Petit; ce travail important a été fait avec le plus grand soin. De nombreuses vignettes, représentant les monuments romains de cette ville antique, accompagnent le plan avec un texte très-étendu. Ce travail a été publié dans le *Bulletin monumental.*

M. le conseiller de Payan-Dumoulin soumet à la Société des réflexions verbales sur l'utilité de l'archéologie au point de vue des beaux-arts, des belles-lettres, de l'histoire, de l'industrie et des sciences.

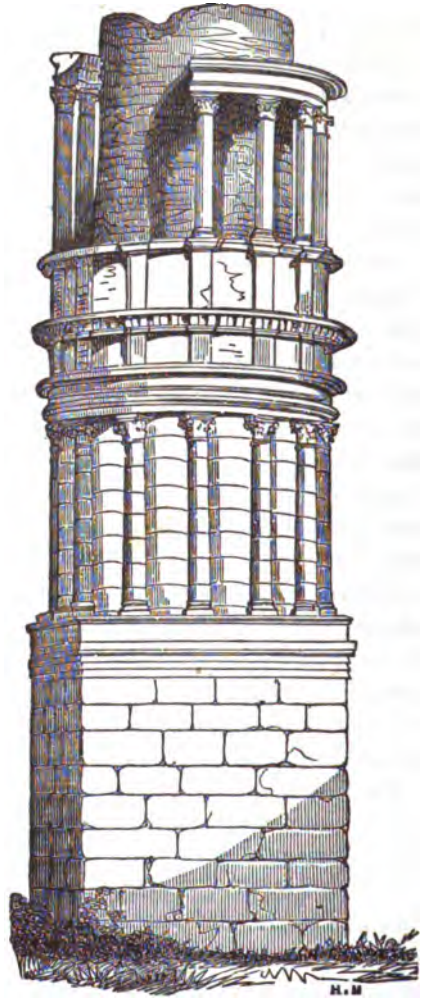

LA COLONNE SÉPULCRALE D'AIX QUI EXISTAIT, AU SIÈCLE DERNIER, PRÈS DU PALAIS GALLO-ROMAIN.

IMPROVISATION DE M. DE PAYAN.

L'archéologie, dit-il, est la mère féconde des beaux-arts : c'est elle qui a recherché, conservé, restauré et mis en lumière les monuments de l'architecture, de la peinture et de la sculpture antiques. La Grèce, l'Égypte, l'Italie, l'Asie ont été l'immense théâtre de ses vastes explorations ; c'est dans les fouilles entreprises parmi les substructions de plusieurs palais de rois, que furent découvertes ces admirables peintures d'ornement que le divin Raphaël sut si bien mettre à profit.

Quant aux belles-lettres, n'est-ce pas l'archéologue qui a découvert, déployé à l'aide d'ingénieux procédés et défriché ces antiques monuments trouvés à Herculanum et à Pompéia ; n'est-ce pas la science de l'antiquaire qui a su lire, sous la modeste écriture des Palimpsestes, les précédents écrits confiés au vélin et supprimés par les écrivains du moyen-âge? L'archéologue a ainsi restitué des textes anciens, précieux pour le progrès de l'esprit humain. C'est l'archéologue aussi qui a retrouvé les vieux papyrus égyptiens, monuments qu'on peut classer parmi les plus anciens de l'écriture humaine ; il a lu ces curieux documents, exhumés des nécropoles égyptiennes, que le docte M. Egger nous a fait connaître dans un discours étincelant d'esprit.

Au point de vue de l'histoire, la science n'a-t-elle pas fait d'importantes découvertes par la lecture critique des inscriptions, par l'interprétation des médailles, moyen authentique de vérifier les dates historiques ?

La description des monuments antiques, des bas-reliefs

des sculptures, n'a-t-elle pas jeté un jour nouveau sur les mœurs, les usages et les institutions des peuples anciens ?

La science historique a donc profité des travaux de l'archéologie.

L'antiquaire est-il étranger à l'industrie moderne ? L'étude à laquelle il se livre des usages de l'antiquité ne l'oblige-t-elle pas à rechercher et à décrire les ustensiles, les meubles, les vêtements, les armures des anciens peuples, et la publication de tous ces objets de l'industrie antique n'a-t-elle pas servi de terme de comparaison et souvent de modèle à l'industrie moderne ? On doit reconnaître que la mise en lumière des divers objets de l'industrie antique a guidé l'art industriel moderne et lui a servi de plan pour la recherche du beau idéal. L'exposition de l'art rétrospectif, qui a eu lieu à Paris en 1865, prouve les nombreux emprunts que l'industrie actuelle fait à l'art antique, et les grands progrès qu'elle doit réaliser avant de parvenir à l'égaler.

Si l'on recherche les rapports de l'archéologie avec les sciences, il sera facile de reconnaître qu'elle n'est pas étrangère à leurs progrès. Les monuments égyptiens exhumés par l'archéologue n'ont-ils pas donné de nouvelles notions sur l'astronomie ; la lecture des hiéroglyphes n'a-t-elle pas éclairci certaines questions sur l'âge des antiques dynasties égyptiennes et sur les époques du globe ? La chirurgie et la médecine n'ont-elles rien appris par la découverte de la collection d'instruments de chirurgie trouvés à Pompéia ? L'histoire naturelle n'a-t-elle pas elle-même profité des recherches de l'archéologue, qui aime en général à étudier les antiquités de la nature aussi bien que les antiques dus à la main de l'homme ? La paléontologie, l'histoire des fossiles, n'est-elle pas en quelque sorte l'archéologie appliquée aux êtres organisés ?

Ainsi, beaux-arts, belles-lettres, histoire, sciences, industrie, l'archéologue embrasse tout dans la vaste sphère de ses études.

Et c'est à tort que parfois on craint d'effaroucher les dames, dont la présence embellit souvent les réunions du Congrès. On s'est trompé; car les dames ne peuvent méconnaître les services que leur rend l'archéologie : n'est-ce pas pour elles que l'archéologue dessine les anciens costumes, corrige les ridicules écarts des modes modernes, et cherche à ramener cette bizarre déesse au culte du beau antique?

N'est-ce pas pour les dames que l'archéologue recueille l'écrin des bijoux antiques des matrones romaines et des beautés grecques; et ne voyons-nous pas la copie de ces délicates ciselures antiques orner le cou, les oreilles et les doigts de nos jeunes Françaises ; les coiffures antiques ne sont-elles pas copiées avec soin par nos élégantes modernes; et l'archéologue n'a-t-il pas mis à leur disposition tout un arsenal redoutable, et des armes pour perfectionner l'art de s'emparer des cœurs ?

Enfin, au point de vue politique, l'archéologie n'est-elle pas conservatrice par excellence! Les monuments, les sciences, les arts, les institutions, ne s'attache-t-elle pas à en conserver religieusement le dépôt ; n'est-il pas vrai de dire qu'elle est l'armée vivante et pacifique qui protége contre la destruction toutes les conquêtes de l'esprit humain ?

Après l'improvisation de M. de Payan-Dumoulin, M. l'abbé Guillibert propose à la Société française d'archéologie de solliciter l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires. Cette étude serait d'un grand intérêt pour le clergé : elle faciliterait la conservation des monuments religieux, empêcherait leur mutilation.

Cette motion est appuyée par M. de Caumont. Ce n'est d'ailleurs, dit-il, qu'un renouvellement de vœu; car ces cours avaient été demandés pour l'archevêché d'Aix par le Congrès archéologique de 1855, et s'il n'a pas été exaucé, cela prouve que l'on a bien vite oublié les promesses qui furent faites alors. M. de Caumont présente quelques réflexions sur la nécessité d'inspirer le respect des choses antiques, d'empêcher la destruction des anciens monuments, tels qu'autels, fonts baptismaux, vases sacrés, etc.

Chaque jour, sous prétexte de fausses améliorations, on vend d'anciens et respectables objets du culte; dans certains départements, on a détruit depuis vingt ans une foule de monuments précieux : d'anciens rétables sculptés du XVIe siècle, des autels des premiers siècles de l'Église; on leur a substitué des monuments mesquins ou de mauvais goût, et sans aucun caractère artistique, imitant maladroitement le gothique ou tout autre système architectural. Il convient de respecter ces anciens monuments du culte, vénérables au point de vue de l'art et de l'antiquité, et de ne pas leur substituer des objets modernes. Il est moral aussi de conserver les anciennes pierres tombales et les inscriptions qui existent dans les églises, et qui souvent éclairent son antique histoire.

M. le Président proclame les noms des membres de la Société française d'archéologie nouvellement élus :

MM. Frédéric AUBE, au Luc (Var).

L'abbé BOYER ✻, chanoine, professeur à la Faculté de Théologie, à Aix.

Émile DE COUGNY, au château de Savigny (Vienne).

Constant ANDRÉ, avoué, à Aix.

Henri CHRESTIAN, directeur du Musée cantonal de Sault (Vaucluse).

MM. GOULAIN, architecte diocésain, à Gap.
L'abbé GUILLIBERT, secrétaire de l'archevêché, à Aix.
L'abbé Léon LIOTARD, curé des Arcs (Var).
L'abbé MARTIN, curé de Molines-en-Champseur (Hautes-Alpes).
Élisée REGNAULD, maire, à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes.
L'abbé ROLLAND, aumônier du Collége, à Aix.
L'abbé ROUDEN, vicaire de St-Sauveur, à Aix.
Le comte DE SAPORTA, à Aix.
L'abbé DE VERCLOS, curé de St-Jean, à Aix.

M. le Président prend ensuite la parole et fait à la Société la communication suivante :

Les théories humanitaires de Mirabeau (l'ami des hommes) ont reçu la plus belle application possible dans le département des Bouches-du-Rhône, de la part de Pierre-César *de Cadenet-Charleval*, qui a fondé, en 1741, le village de *Charleval*, et consacré au succès de cette œuvre toute son existence et la meilleure partie de sa fortune.

Les habitants de Charleval, qui n'ont jamais cessé de dire, sans flatterie, à l'occasion de leur bienfaiteur, le *Deus nobis hæc otia fecit* du chantre de Mantoue, viennent d'élever, à la mémoire de Pierre-César de Cadenet-Charleval, une fontaine monumentale sur la principale place de leur délicieux village.

La Société française d'archéologie ne pourrait-elle pas signaler son passage à Aix, en consacrant, à l'aide d'une modeste plaque de marbre, le souvenir de la naissance du fondateur de Charleval, à Aix, rue Villeverte, n° 19, comme l'attestent les registres de naissance de la paroisse du St-Esprit, et l'ouvrage de M. Roux-Alphéran, ayant pour titre : *Les Rues d'Aix ?*

La Société française d'archéologie renvoie à une commission l'examen de la proposition.

La parole est ensuite donnée à M. le comte de Villeneuve-Flayose, sur la construction des églises des XIIe et XIIIe siècles.

L'orateur fait une gracieuse allusion à la partie de l'improvisation de M. le conseiller de Payan-Dumoulin, relative à la fraternité d'études qui existe entre l'archéologie et la géologie. En effet, dit M. le comte de Villeneuve, les découvertes géologiques sont fréquemment faites à la suite et à l'occasion de recherches archéologiques. On voit quelquefois les débris de l'âge de pierre presque juxtà-posés aux ossements d'animaux antédiluviens et à divers fossiles marins ou lacustres. Pendant que toute la basse région était occupée par des lacs, les plateaux supérieurs contenaient les populations qui y ont laissé des dépôts nombreux de l'âge de pierre. — L'orateur parle d'une hache polie en silex, très-curieuse, de 15 centimètres de longueur, trouvée sur la montagne de Notre-Dame-de-la-Salette. Il entretient ensuite la Société de haches découvertes à Amiens et qui étaient enfouies dans des terrains antérieurs à ceux d'alluvion. En Provence, on a trouvé des fragments de moulins à bras en porphyre de l'Esterel, enfouis à 10 mètres de profondeur, dans des couches de tuf, dont quelques-unes ont 40 mètres d'épaisseur. On a découvert aussi, au milieu de ces tufs, des poteries paraissant fort anciennes et d'un caractère particulier.

La race humaine a donc vécu sur les lieux où l'on a trouvé ces objets créés par la main de l'homme : quel long intervalle a dû s'écouler depuis lors pour permettre à ces masses de tuf d'être déposées avec lenteur par les eaux qui les tenaient en suspension ! Quelle est l'époque approximative du commencement des dépôts de ces tufs ? Question diffi-

cile à résoudre; car, dans certains cas, les eaux déposent leur sédiment en petite quantité avec une extrême lenteur. D'autres fois, les dépôts sont plus considérables.

Passant à un autre sujet, M. le comte de Villeneuve rappelle que, dans l'*Histoire de sainte Roseline* qu'il a publiée, il a établi la fréquence des famines en Provence dans les temps anciens: il attribue ce fait à la faiblesse de la population; cette population peut se calculer, au XIIe siècle, par exemple, par la grandeur de chaque église, qui avait été proportionnée, dans chaque communauté ou seigneurie, à l'importance de la population. L'orateur prend pour base de son calcul trois personnes par mètre carré; car, à cette époque, on n'avait pas encore pris l'habitude de s'asseoir dans les églises, et d'après la grandeur de diverses églises ou chapelles de Provence, l'orateur pense que la population, au XIVe siècle, était trois fois moindre en Provence qu'à l'époque actuelle.

M. de Caumont fait observer que cette appréciation de la population plus ou moins intense, au moyen de l'examen des églises, ne lui paraît pas certaine et doit au contraire conduire à des erreurs.

M. de Villeneuve soutient que la population était d'un tiers moins grande au commencement des Croisades, et qu'il y avait, à cette époque, de fréquentes famines; mais que, sur la fin des Croisades, la population avait augmenté; que les églises bâties à cette époque sont des deux tiers plus grandes, et que les famines avaient cessé.

Les Croisades ont été utiles au pays, d'après M. le comte de Villeneuve. La culture progressa par suite de l'absence de l'élément guerrier et turbulent, et la partie de la nation qui resta en France obéit plus facilement aux lois et se livra aux perfectionnements de l'agriculture. La prospérité publique est prouvée, suivant l'orateur, par la construction de

magnifiques églises et d'autres édifices élevés à grands frais.

Un membre de la Société signale un fragment de tombeau antique intéressant qui se trouve à Salou. Il a été employé comme garde-fou.

La séance est levée à 11 heures du matin.

Le Secrétaire,

DE PAYAN-DUMOULIN,

Conseiller à la Cour, officier de l'instruction publique.

RÉUNION A MARSEILLE.

Le Congrès archéologique de France s'est transporté à Marseille, le 23 décembre, en même temps que le Congrès scientifique ; la réunion avait pour but de visiter les nouvelles constructions de cette ville, de voir les cryptes de St-Victor et le musée lapidaire annexé au musée des tableaux. Il y avait juste vingt ans que la Société française d'archéologie avait tenu des séances générales à Marseille, pendant que la session du Congrès scientifique siégeait dans cette ville.

A 9 heures du matin, le 23 décembre, les membres du Congrès, après avoir fait leur visite à M. Second-Cresp, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie et membre de l'Institut des provinces, sont allés voir la nouvelle cathédrale construite dans le style des églises grecques par M. Vaudoyer ; ils ont été frappés de la beauté des proportions, de l'effet grandiose que produit l'édifice sur le promontoire qu'il occupe, et de l'exécution de l'œuvre en matériaux magnifiques. Cette cathédrale sera certainement une des constructions religieuses les plus remarquables de notre temps.

L'ancienne cathédrale, qui n'offre pas d'ailleurs un grand intérêt architectonique, est encore en partie debout; le chœur, le transept et une partie de la nef servent toujours au culte et ne disparaîtront que dans quelque temps, la nouvelle cathédrale n'étant pas encore achevée.

Le même jour, le Congrès a visité, ayant à sa tête MM. de Caumont, Second-Cresp, du Chatellier, de Laurière, Gaugain, la grande église nouvellement construite, dans le style du XIIIe siècle, par M. l'abbé Pougnet, membre de la Société française d'archéologie. Cette église sera une des plus belles de Marseille quand elle sera achevée. Le style ogival du nord de la France y brille dans tout son éclat, les matériaux employés sont magnifiques. Après avoir longuement examiné l'ensemble et les détails de la construction, le Congrès a décidé, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de décerner une médaille à M. l'abbé Pougnet, dont on connaît depuis longtemps les recherches, sur les monuments religieux du Midi et leurs dates. Cette médaille lui sera remise en séance publique, à Nice.

M. de Caumont a ensuite visité le musée lapidaire, accompagné de quelques membres. La séance publique du Congrès scientifique de France devant se tenir dans le local même, il n'était pas facile de circuler au milieu des banquettes disposées pour le public. Toutefois, il a pu examiner les sarcophages chrétiens des premiers siècles, au nombre de douze, dont plusieurs ont été tirés de l'église souterraine de St-Victor, que le Congrès devait visiter le lendemain.

Le catalogue est épuisé, et on ne le fera peut-être réimprimer que quand le musée sera installé dans le magnifique palais que Marseille fait construire, véritable temple élevé aux arts et dont les colonnes, les escaliers, les fontaines nous rappelleront les plus splendides monuments de la Grèce et de Rome.

Le soir, après avoir assisté à la grande et solennelle séance tenue dans le Musée par le Congrès scientifique de France, le Congrès archéologique a été reçu dans les salons du Cercle catholique, où le président, M. Stanislas Cayol, entouré des membres de l'Administration et d'autres personnes notables, l'a reçu avec distinction.

La galerie historique lui fut montrée; elle était illuminée par des becs de gaz dont la lumière, se projetant ingénieusement du plafond, simulait et prolongeait sur les tableaux la clarté du jour. Le R. P. Tissier, dont on connaît la parole facile et élégante, donna l'explication de toutes ces belles toiles, dues au pinceau de M. Magaud, peintre marseillais.

Le Secrétaire,

PELOUX.

VISITE DES CRYPTES DE SAINT-VICTOR

LE 24 DÉCEMBRE.

Présidence de M. SECOND-CREST.

A 7 heures et demie, la Société française d'archéologie se rendait à l'église St-Victor, où saint Cassien avait fondé une abbaye vers l'an 410, pour visiter les cryptes. M. le curé avait eu l'obligeance de faire éclairer ces galeries par un nombre suffisant de cierges, pour qu'on pût y circuler avec facilité et en distinguer les détails.

Le Congrès avait étudié à l'avance le plan levé par M. Berrugier, architecte, et inséré dans l'ouvrage nouvellement publié sur l'abbaye et les cryptes de l'abbaye de St-Victor, par M. K.

Ces cryptes, creusées dans la roche, n'offrent que bien peu de caractère et ressemblent, sous ce rapport, à d'autres souterrains ; mais c'est là que se trouvaient quelques-uns des sarcophages chrétiens des premiers siècles, que l'on voit au musée, et l'on sait que ce fut le premier lieu de réunion des chrétiens de Marseille.

Malheureusement, l'église ou les chapelles qui ont d'abord existé à St-Victor n'ont rien laissé, en fait d'objets d'art, qui puisse remonter à des temps aussi reculés, et tout ce qu'on voit de constructions actuelles (colonnes, arcades) n'a pas de caractères qui puissent leur faire attribuer une date antérieure au XIe siècle. Nous lisons effectivement, dans l'ouvrage que nous citions tout à l'heure, que le pape Benoît IX, étant venu à Marseille en 1040, consacra, le jour des ides d'octobre (le 15), les deux basiliques qui venaient d'être relevées de leurs ruines par Wiffred, abbé du monastère, et par Ysarn qui lui avait succédé. Presque tous les évêques de la province, un grand nombre d'abbés, les vicomtes de Marseille, les principaux barons et une foule innombrable de peuple assistèrent à cette cérémonie, qui se fit avec une pompe extraordinaire.

Le Congrès a parcouru avec intérêt et respect ces antiques catacombes ; il a vu les places où se trouvaient les tombeaux et les inscriptions ; mais tout ou presque tout a été transporté au Musée. Comme toutes ces inscriptions ont été publiées dans l'ouvrage de M. K. que nous citions tout à l'heure, nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux qui voudront, comme l'a fait le Congrès, visiter les cryptes de St-Victor.

Après avoir ainsi parcouru les cryptes, le Congrès a jeté un coup-d'œil sur l'église supérieure, qui ne paraît pas antérieure au commencement du XIIIe siècle. Ce fut effectivement vers 1200 qu'elle a dû être reconstruite. Urbain V, un des anciens abbés de St-Victor, fit élever, en 1350, les

tours carrées et crénelées qui donnent à l'édifice l'aspect d'un château-fort.

Une belle porte romane, qui rappelle nos portes romanes du XIIe siècle dans le Nord, existe du côté sud de l'église.

On voit, à l'intérieur, le tombeau du pape Urbain V. On sait qu'après avoir été successivement abbé de St-Germain d'Auxerre, puis de St-Victor, il fut enfin élu pape à la mort d'Innocent VI, couronné à Avignon en 1362, et qu'il mourut dans cette ville en 1370 ; ses précieux restes furent transportés à Marseille le 31 mai 1372 et placés le 5 juin suivant dans le mausolée que Grégoire XI lui avait fait préparer dans l'église de l'abbaye de St-Victor, suivant le désir qu'il en avait témoigné. Urbain était représenté sur ce tombeau couché, revêtu des ornements pontificaux, la tête couverte d'une simple mitre, sous un arceau ogival. Dans le tympan, deux anges paraissaient emporter son âme, sous la figure d'un enfant nu, dans un voile, au pied de l'Éternel représenté assis, ayant la Vierge à ses côtés et entouré d'anges ailés. Un fronton très-aigu surmontait cet arc et renfermait une image sculptée dans un grand quatre-feuilles, inscrit dans un cercle. Au sommet, six niches contenaient autant de statuettes et étaient surmontées d'un même nombre de figures d'anges agenouillés. Les pilastres placés aux angles du monument étaient également chargés de statuettes dans des niches, et portaient les armes de la famille de Grimoard, de laquelle était issu Urbain : *de gueules au chef emmanché d'or de trois pièces.* Ce magnifique monument avait 15 palmes de Marseille de largeur sur 28 de hauteur (3^m 75 sur 7). Une grille en fer d'un beau travail le protégeait contre les dégradations, qui pourtant en avaient attaqué la partie la plus basse, au dire des Bollandistes. Ce monument a été replacé à l'extrémité occidentale de la nef.

A 10 heures, le Congrès archéologique a été reçu par M. le Sénateur-Préfet des Bouches-du-Rhône (M. de Maupas), qui lui a montré les splendides appartements de la nouvelle préfecture, dont les riches décorations sont à peine achevées.

Le Secrétaire,
PELOUX.

VISITE A FRÉJUS.

Les membres du Congrès ont presque tous fait une station à Fréjus en se rendant à Nice : tous avaient à la main le *Bulletin monumental* (tomes XXXI et XXXII), qui renferme le beau travail de M. Victor Petit sur cette ville, très-importante sous la domination romaine.

Les figures dessinées par M. Victor Petit ont donné à l'examen de ces ruines un intérêt considérable, et tous les membres ont demandé la réimpression de l'ouvrage de M. Victor Petit dans le Compte-rendu du Congrès de cette année.

La Société française d'archéologie se rend avec plaisir au désir qui lui a été exprimé.

DESCRIPTION DE FRÉJUS,

PAR M. VICTOR PETIT.

Le point de départ de notre excursion est la station du chemin de fer, dont la palissade de clôture longe la grande route d'Italie. Cette route, qui n'a cessé d'être extrêmement fréquentée que depuis l'ouverture récente du chemin de fer entre Toulon et Nice, fut restaurée et rectifiée dès les premières années de la République française, et surtout durant la période de l'Empire. Parmi les premiers travaux de redressement et d'élargissement aux abords de Fréjus, on démolit les tours romaines qui empiétaient sur le nouvel

alignement de la voie publique; pour la même raison, le grand mur d'enceinte qui longeait l'ancien grand chemin fut aminci pour élargir la route. Ce que l'on conservait du mur antique soutenait le remblai d'une large place dite le *Pati*, et qui auparavant dépendait du jardin des Cordeliers, couvent dont il ne reste plus que l'église et quelques bâtiments insignifiants (lettres P O du plan).

Nous suivons, en tournant sur la gauche, le vieux mur romain, reconnaissable seulement à la dureté de son blocage intérieur, mis à nu par les ingénieurs; et bientôt on arrive à une sorte de demi-lune servant de dépôt d'immondices. Voici le dessin de cet emplacement demi-circulaire et que borde encore une haute muraille antique, au centre de laquelle s'ouvre la PORTE DES GAULES, dont l'abbé Girardin donne une description exacte, et que nous avons dessinée dans son état actuel, vue à vol d'oiseau.

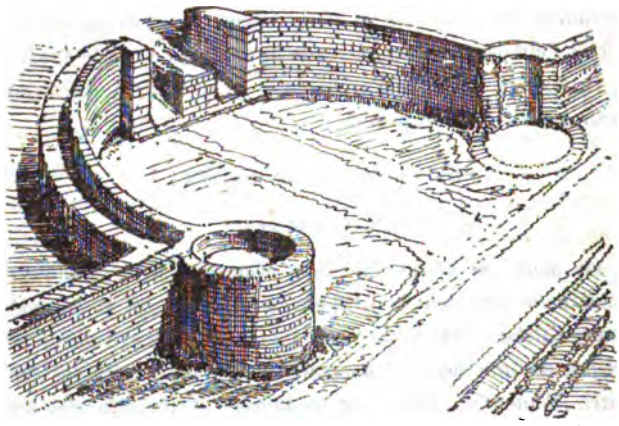

PORTE DES GAULES.

Le diamètre du demi-cercle est de 55 mètres. L'épaisseur du mur est de 2 mètres 65. Les deux tours d'angle avaient

9 mètres 40 de diamètre. Voici la coupe verticale de ce grand mur, haut de 9 mètres, qui a conservé encore une notable partie de son chemin de ronde, bordé d'un mur d'appui de 70 centimètres de hauteur sur 60 centimètres d'épaisseur.

Nous ne connaissons aucun dessin de la porte des Gaules, dont l'embasement présente une façade de 22 mètres de largeur. Mais l'état de ruine des piliers ne permet pas de mettre sous les yeux de nos lecteurs un dessin satisfaisant.

La grande voie romaine « *Via Aurelia* » allant de Rome à Arles, sortait de Fréjus par cette porte. Voici l'indication sommaire des localités, voisines de Fréjus, situées sur la voie antique : VARUM FLUMEN, le Var ;—ANTIPOLI, Antibes ; —AD HORREA, Auribeau (?); — FORUM JULII, Fréjus ; — FORUM VOCONI, Vidauban (?).

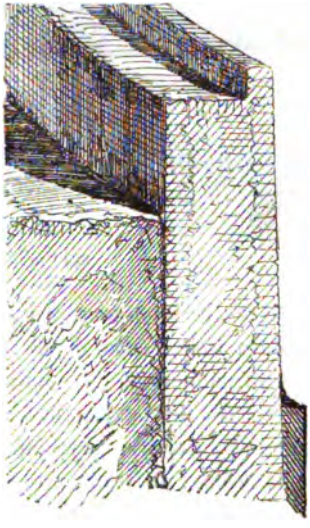

COUPE DU MUR DE LA PORTE DES GAULES.

On ne saurait se faire une idée de l'abandon et de la malpropreté dans lesquels on laisse non-seulement les abords de la muraille antique, mais aussi l'emplacement assez vaste qu'elle circonscrit et qui est devenu l'une des promenades de la ville, après avoir été occupé par le jardin des Pères Cordeliers. Des terrasses de ce jardin, la vue s'étendait sur le golfe de Fréjus, la belle chaîne boisée des montagnes des Maures, la pittoresque montagne de Rochebrune et la riche plaine de l'Argent, ou Argens, rivière tortueuse dont le cours est bordé d'épais rideaux de verdure.

Le mur d'enceinte, après avoir dépassé la PORTE DES GAULES, se prolongeait dans la direction du nord-ouest pour suivre la base d'un pli de terrain dépendant de la butte du Moulin-à-Vent. Cette partie du mur d'enceinte a été démolie récemment, sur une notable étendue de sa longueur. Toutefois on peut encore, en suivant la base du pli de terrain dont nous venons de parler et qui est enclavé dans des jardins et des enclos cultivés, remarquer quelques vestiges de constructions dont voici le plan :

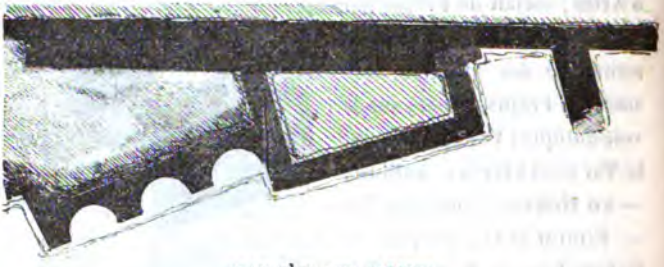

PLAN D'UN MUR ANTIQUE.

C'est là, selon toutes les probabilités, le soubassement d'un édifice isolé, démoli depuis de longues années. Au-delà de ce point, la muraille d'enceinte, dont il ne reste plus que des vestiges à fleur du sol ou empâtés dans l'escarpement du pli de terrain, arrivait se joindre ou se souder aux murs de l'amphithéâtre : disposition qui ne laissait aucune force de résistance à la défense militaire.

Les terrasses de plusieurs jardins contigus à la muraille d'enceinte ont envahi le sol, autrefois plus bas, et qui laissait plus à découvert les abords du cirque auquel aboutit un chemin bordé de murs dépendant d'une habitation établie sur les voûtes mêmes de l'amphithéâtre, dont les galeries sont ainsi, sur une certaine longueur, transformées en caves.

Le chemin que nous avons suivi, et qui n'est autre que

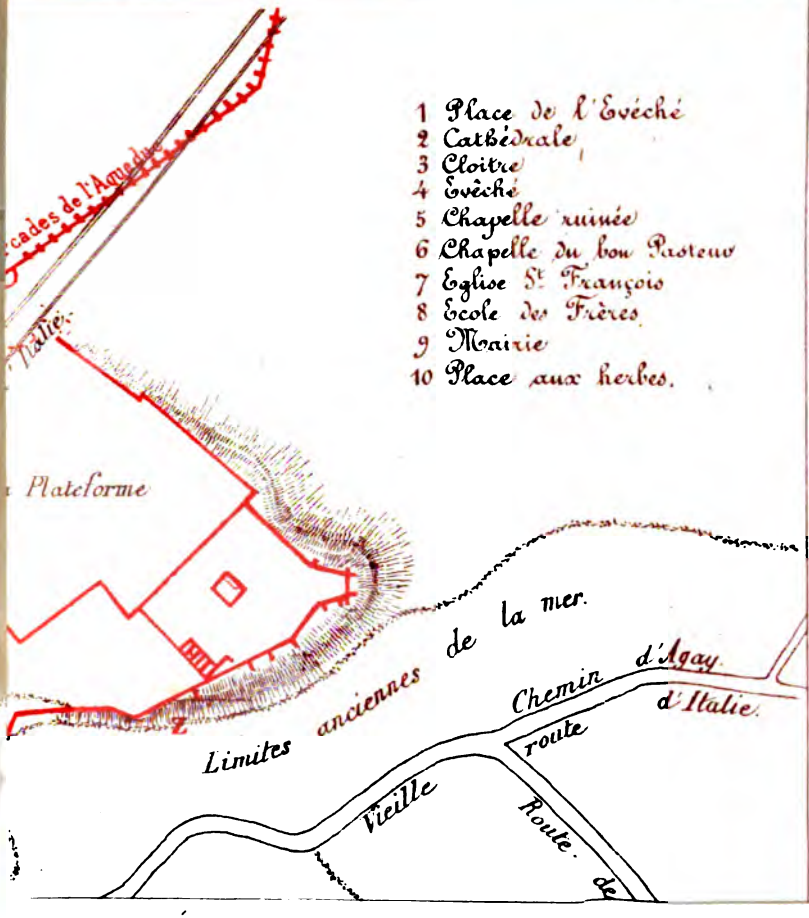
1 Place de l'Evêché
2 Cathédrale
3 Cloître
4 Evêché
5 Chapelle ruinée
6 Chapelle du bon Pasteur
7 Eglise St. François
8 Ecole des Frères
9 Mairie
10 Place aux herbes.
cades de l'Aqueduc
Italie
Plateforme
Limites anciennes de la mer.
Chemin d'Agay
d'Italie
route
Vieille
Route de

l'ancienne route d'Italie, arrive à l'entrée du cirque, resserrée entre deux murailles de soutènement qui cachent et obstruent l'édifice antique. Laissant se plonger sur la gauche l'ancien chemin, nous suivrons un autre chemin qui traverse le cirque d'un côté à l'autre pour gagner la rive gauche du Reyran, rivière dont nous décrirons le cours supérieur dans le chapitre consacré à la description de l'aqueduc.

« Le cirque de Fréjus, dit l'abbé Girardin (1), avait son mérite : il était situé au couchant, hors de la ville, joignant les murs ; il a plus de cent cinquante pas de longueur, de la porte orientale à celle d'occident. La première porte a dix-huit

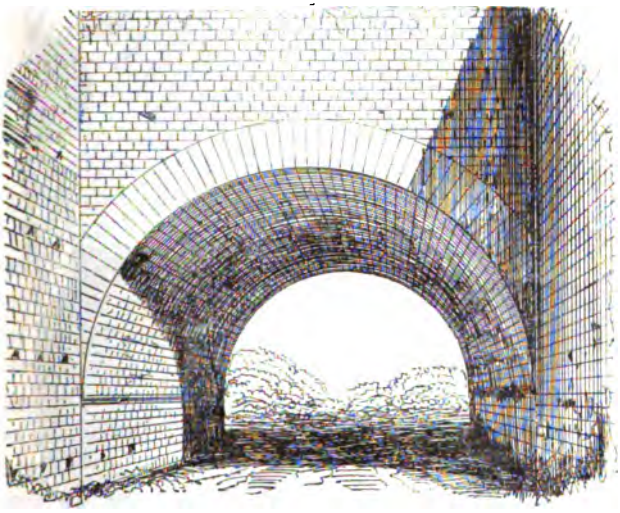

PORTE DU CIRQUE (CÔTÉ OUEST).

pans de hauteur et quinze de largeur ; la seconde est plus haute et plus large. La figure de ce cirque est ovale. L'arène

(1) Il faudrait dire *arènes;* mais nous citons l'abbé Girardin sans rien changer à son texte.

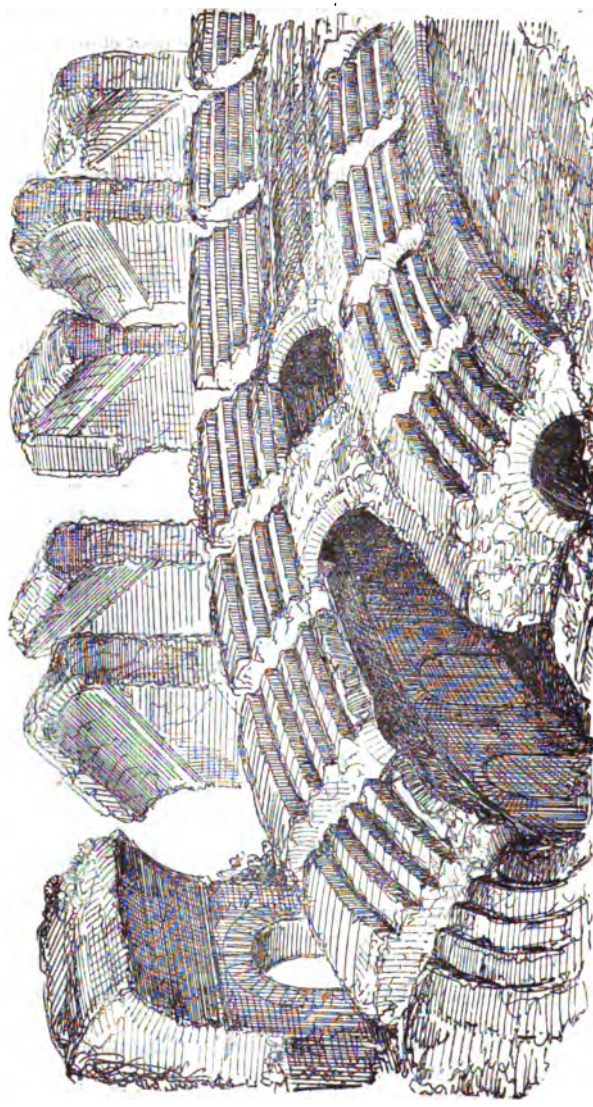

VUE INTÉRIEURE D'UNE PARTIE DU CIRQUE.

ou le terrain que ce bâtiment enferme a plus de deux cent quatre-vingts pas de circonférence interne. On voit d'abord des voûtes du côté méridional, qui naissent de la terre et qui s'élèvent trois ou quatre pans au-dessus de l'arène. Ces voûtes servent de base aux premiers degrez du cirque, et d'appui au corps de l'édifice en dedans. Ces degrez sont au nombre de quatre qui règnent tout alentour. Ensuite s'élève un mur, haut d'environ cinq pans, qui est fait pour terminer ces quatre premiers degrez où se plaçaient les gens de qualité, comme dans les lieux les plus commodes. On y allait par le dedans et par les dehors, à la faveur de certaines portes.

« Ce mur, qui ne se découvre que de la hauteur de cinq pans, naît pourtant de la terre, et sert de fondement à un grand portique ou vaste galerie voutée, qui règne tout autour, du côté méridional du cirque, derrière les degrez dont je viens de parler. Ce portique a quatorze pans de largeur, vingt de hauteur et cent soixante-quinze pas de longueur ; il servait à mettre à couvert ceux qui assistaient aux spectacles, lorsque quelque orage de pluie ou de vent les surprenait, ou que le froid ou le soleil n'étaient pas supportables. On entrait dans cette galerie, du côté de l'arène, par douze portes cintrées, qui s'élargissent en dedans pour donner plus de jour. Elles ont six pans de hauteur. Elles sont éloignées de sept ou huit pas l'une de l'autre. On entrait aussi dans cette galerie, du côté du midi, par neuf grandes portes placées entre les piliers qui soutiennent le corps du cirque en dehors. Ce portique n'avait de jour que par ces portes, et sa voûte soutient six autres rangs de degrez plus élevez qui règnent aussi tout alentour de l'amphithéâtre, et qui étaient destinés pour les bourgeois et les autres gens du second ordre. Les degrez de cette seconde rangée avaient environ trois pans chacun de largeur, ainsi que ceux de la première dont j'ai

déjà parlé, et aboutissaient à un mur dont je parlerai tout à l'heure. Après cela s'élevait une seconde galerie, moindre en hauteur et en largeur que la galerie inférieure, car elle n'avait qu'environ dix-huit pans de hauteur et dix de largeur; mais elle était aussi longue et voûtée de même. On ne pouvait aller à la seconde rangée des degrez que par cette seconde galerie, à laquelle on montait, du côté du midi, par une grande montée que l'on voit encore; et lorsqu'on y était arrivé, on trouvait douze portes, à distances presque égales, par lesquelles on allait se placer sur ces dix degrez. Ces douze portes avaient les mêmes dimensions que celles de la galerie inférieure près de l'arène; elles servaient à donner aussi du jour, et elles étaient bâties directement sur les autres, s'enfonçant néanmoins dans le corps du cirque vers le midi.

« De ce second portique on allait à une troisième rangée de degrez bâtis sur la voûte: c'étaient les places destinées pour le peuple qui, arrivant en foule dans cette galerie supérieure dont je parle, trouvait plusieurs grandes montées, du côté du midi, pour se rendre aux degrez de l'amphithéâtre qui lui étaient destinez. Ces montées paraissent distinctement et alternativement dans l'entre-deux des piliers qui servent de contreforts au cirque, et elles avaient environ six pans de largeur. Un mur haut de cinq ou six pans séparait cette troisième rangée de degrez d'avec la seconde, et servait de mur fondamental à la galerie supérieure et de soutien aux degrez du peuple. Je n'ai pu compter combien la voûte de cette galerie soutenait de degrez, parce qu'elle est entièrement ruinée et qu'ils sont, par conséquent, tombez; mais il y a apparence qu'il y en avait beaucoup plus pour le peuple, amateur des spectacles, que pour les deux autres ordres de citoyens. Dans le haut des montées, en se tournant du côté du nord, le peuple trouvait douze portes placées perpendiculairement sur

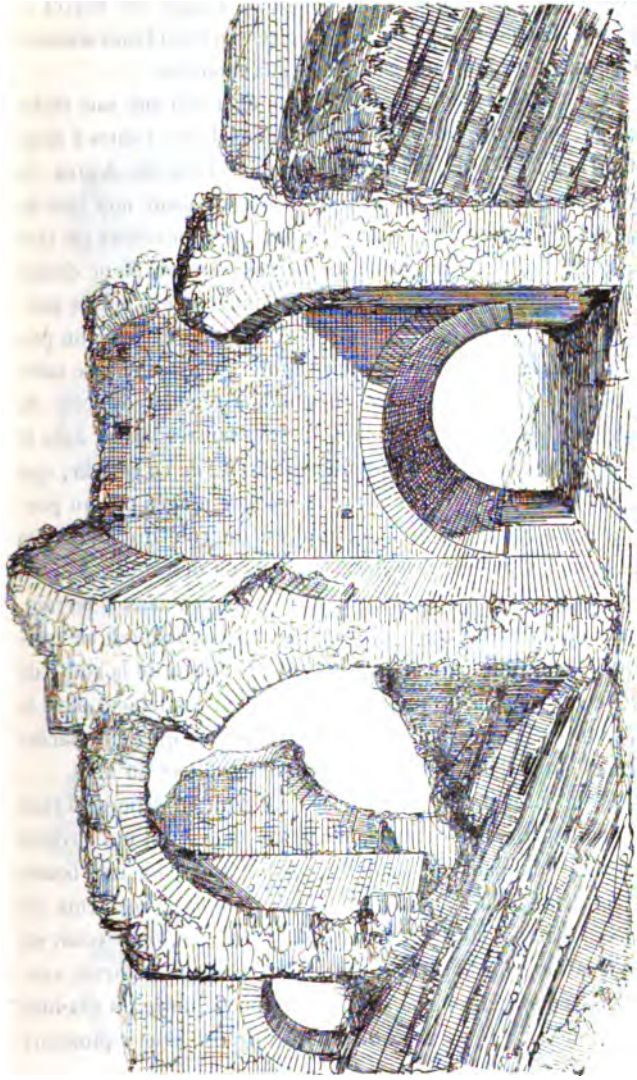

RUINES DES ARÈNES (CÔTÉ DE L'OUEST).

celles des deux portiques, du côté de l'arène, et se plaçait comme il voulait dans cette troisième rangée de degrez si élevez. Les portes servaient de fenêtres partout et fournissaient également du jour aux galeries et aux montées.

« Le côté septentrional du cirque était bâti sur une roche molle, et il n'y avait absolument point de ces voûtes à demi souterraines, qui portaient le premier rang de degrez de l'arène, du côté méridional. Il n'y avait point non plus de portique inférieur, si ce n'est l'espace de trente-deux pas vers la porte orientale du cirque. Je ne sais pourquoi on ne choisit pas un autre endroit pour pouvoir donner une symétrie parfaite à un si bel édifice : il n'y avait qu'à s'éloigner un peu plus de cette roche ou la faire sauter, puisqu'elle se casse facilement. Le cirque était néanmoins régulier du côté de l'arène ; il n'y avait cependant que des fausses portes dans le bas, et on n'allait aux premiers degrez, de ce côté-là, que par l'arène ; mais on entrait à la seconde rangée par un portique semblable au second, qui est du côté du midi. On montait pour aller à ce dernier, mais on descendait pour se rendre à ce premier par des degrez pratiquez dans le terrain, qui est fort haut dans le derrière. Enfin, on montait au troisième rang de degrez, qui étaient au-dessus de la voûte de cette galerie, par les montées qui ont leur fondement dans le terrain ou roche molle dont j'ai parlé, et qui sont placées dans l'entre-deux des piliers, comme les autres du midi.

« Ce bâtiment a six cents pas de circuit en dehors ; il était soutenu par trente grands piliers au midi, qui ont environ soixante-dix pans de hauteur, et il devait avoir très-bonne grâce, lorsqu'il était terminé par quelques ornements ou pièces d'architecture de ce tems-là. D'ailleurs, on y voiait en dedans soixante-douze portes qui servaient de fenêtres, rangées avec symétrie dans sa circonférence, quinze ou dix-huit rangs de degrez, et assez de place pour faire asseoir plusieurs

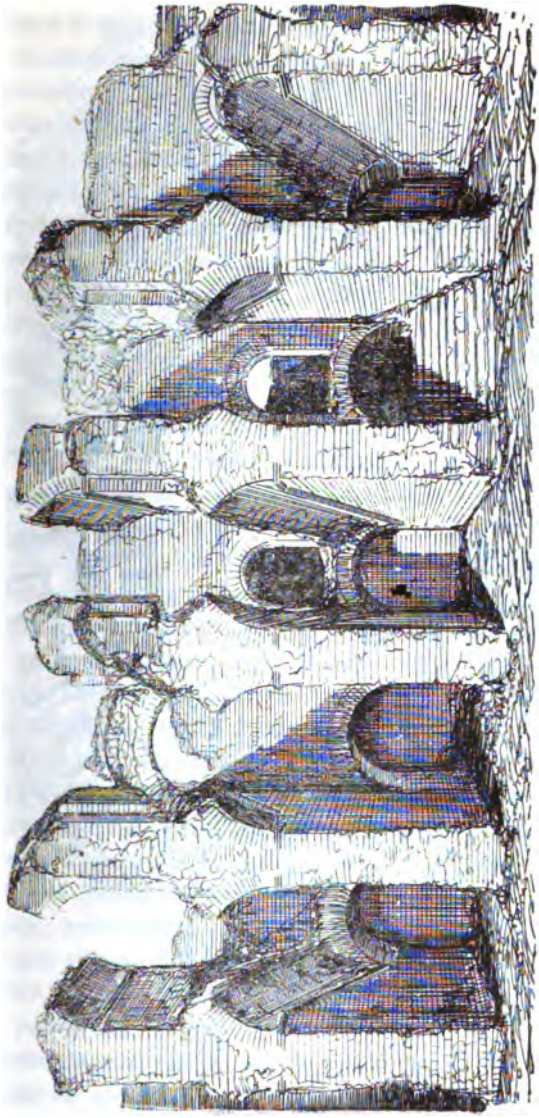

RUINES DES ARÈNES (CÔTÉ DU SUD).

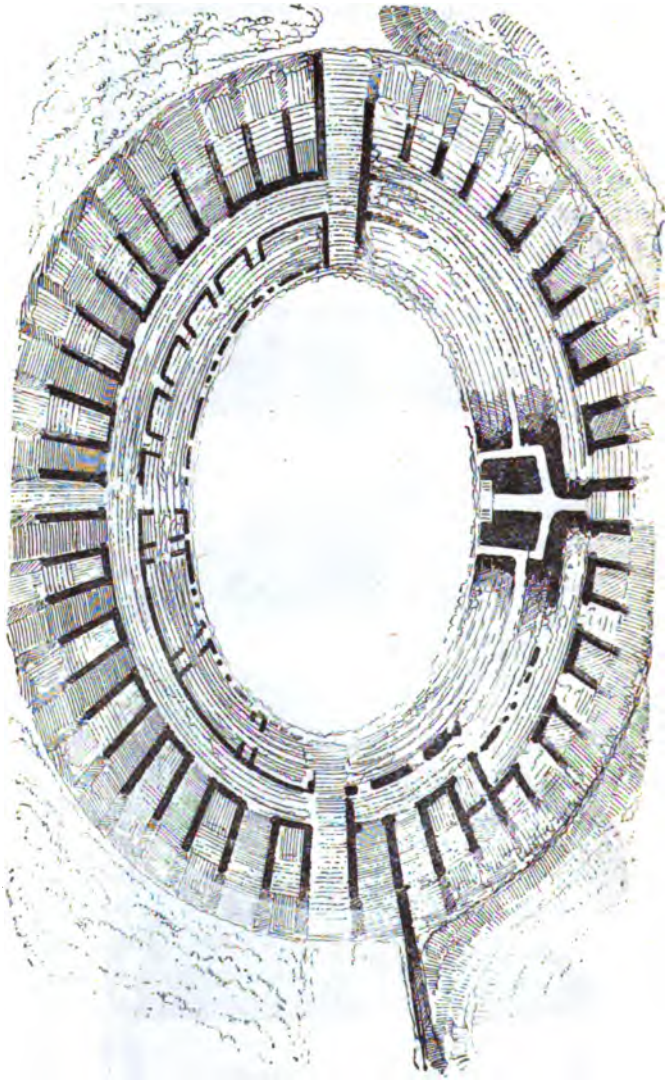

PLAN D'ENSEMBLE DES ARÈNES.

milliers de personnes. Il était fabriqué en dedans et en dehors de la même manière que les murs et les tours de la ville, c'est-à-dire de pierres brutes de toute figure en dedans, liées par un ciment que nos massons ne sçavent plus faire, et le dehors était paré de pierres taillées, tirant sur le vert, aiant environ un pan de face, mais moins hautes que larges, et rangées avec art. Cela faisait un fort joli effet, comme on peut voir encore aujourd'hui.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter à la description précédente. L'abbé Girardin, qui résidait à Fréjus dès l'année 1680, a pu voir, ainsi que son livre le constate, le cirque de Fréjus moins ruiné qu'il ne se montre actuellement aux yeux attristés des archéologues. Toutefois, il semble incontestable que, du temps de l'historien de l'*Église de Fréjus*, le monument antique dont nous parlons avait déjà perdu une notable partie de sa muraille de façade extérieure. Ces mots, trop laconiques dans leur brièveté : « il était soutenu par trente grands piliers au midi, etc., » ne disent pas clairement si ces piliers servaient de points d'appui à la muraille formant façade de pourtour, laquelle, ainsi qu'à Nîmes, Arles et Cimiès près de Nice, s'élevait jusqu'à la grande corniche couronnant tout l'édifice, et que le digne abbé appelle « quelques ornements ou pièces d'architecture de ce temps-là. »

Le dessin d'ensemble que nous donnons, page 287, et qui représente l'état actuel d'une partie de la façade du midi, montre les murs de refend dans le sens de leur épaisseur qui, par suite de la régularité de la démolition du mur de façade, ressemblent en effet à de grands piliers. Nous avons marqué en noir dans le plan, au niveau du sol de l'édifice, p. 288, les murs encore subsistants, et en gris, ou hachures, les parties démolies et dont on ne voit plus de traces sous le remblai de terre végétale apportée par le propriétaire pour y établir un potager. Il faut aujourd'hui pratiquer une fouille

assez étendue pour mettre à découvert le massif formant fondation ; ce massif, tout en donnant les dimensions extérieures du mur de pourtour, ne ferait pas reconnaître malheureusement si ce même mur, aujourd'hui complètement démoli, était décoré de pilastres ou de colonnes engagées soutenant des corniches qui servaient de base aux grandes arcades éclairant la galerie du premier étage. Ces grandes arcades, dont il ne reste plus que les naissances, ainsi qu'on le voit dans nos dessins, avaient certainement la forme et l'appareil habituels qu'on retrouve dans tous les monuments de Fréjus, et que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. On remarque, d'ailleurs, dans le cirque plusieurs arcades entières et dont l'appareil est absolument celui que nous avons vu partout, même dans les murs de fortification et dans l'aqueduc de la Siagne, édifices qui, assurément, demandaient moins d'ornementation architecturale que le cirque et le théâtre, autre édifice qui, lui aussi, semble avoir été dépourvu de toute décoration extérieure, soit comme pilastres, corniches ou entablements.

L'amphithéâtre de Fréjus ne semble avoir eu jamais aucun luxe décoratif extérieur. L'appareil de sa grande et sévère muraille ressemblait, en tout point, aux épaisses murailles de l'enceinte fortifiée de la Butte-St-Antoine.

Ce serait là assurément la confirmation de la haute ancienneté de ces édifices, dont la construction serait antérieure aux monuments somptueux élevés à Arles et à Nîmes.

Tous les édifices antiques de Fréjus paraissent avoir été construits durant la même période, par le même architecte, sous une seule inspiration, par les mêmes ouvriers agissant à l'aide des mêmes moyens, sur des mesures identiques, avec des matériaux taillés sur les mêmes proportions et mis en œuvre d'une manière invariable. Cette identité, que nous cherchons à bien constater par nos esquisses, donne aux

édifices de Fréjus une sorte de monotonie ou d'uniformité qu'on ne retrouve point dans les autres villes antiques du midi de la France. Il faut voir là un parti pris de mode de construction, et non pas croire que des matériaux de grande dimension ou d'une résistance nécessaire aient manqué aux architectes romains. C'est plutôt le contraire qui est arrivé. Ils n'ont eu à leur disposition que des matériaux trop durs et d'une dimension trop considérable pour que l'exploitation des carrières fût facile. Ne pouvant se procurer qu'avec des peines infinies des blocs de porphyre taillés dans des massifs d'une puissante formation, ils ont préféré employer partout les bancs minces et parallèles dessinant à fleur de sol leurs longs et ondulés rubans de mélaphyre. A l'appui de l'opinion que nous exposons simplement ici, nous citerons la belle carrière de porphyre bleu-gris que tous les géologues vont visiter près de St-Raphaël, petit bourg peu distant de Fréjus. Nous ne parlerons en détail de cette carrière, qui fut exploitée par les Romains, qu'en décrivant la voie antique qui passait par Nice, Antibes, Cannes et Fréjus, laquelle est désignée sous le nom de chemin romain ou Aurélien par les gens du pays. Cette voie, les ponts antiques et les colonnes milliaires qu'on remarque encore dans la contrée dont nous parlons, seront l'objet d'une description spéciale.

On trouve également, à peu de distance de Fréjus, des coulées ou couches de grès limoneux pouvant donner quelques larges pierres de taille. Il est très-probable que cette nature de pierre fut mise en œuvre par les Romains, notamment pour recouvrir les gradins du cirque et du théâtre ; mais tous ces grands matériaux ont depuis longtemps été enlevés pour servir aux nouvelles constructions du voisinage. Les grands édifices dont nous présentons l'état actuel furent non pas ruinés par le temps, mais démolis

en partie par les gens du pays qui trouvaient là, malgré la dureté et la solidité des murs antiques, de grands ma-

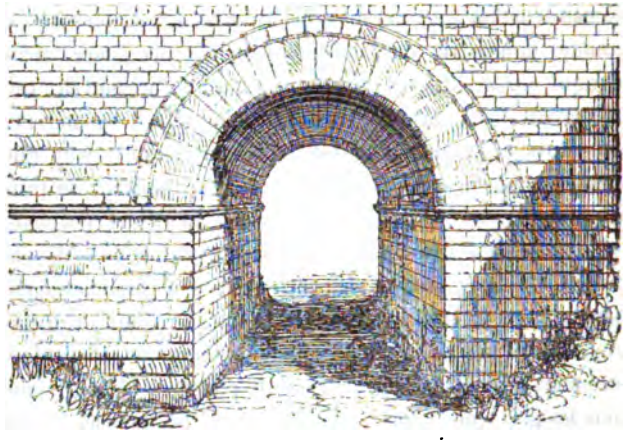

PETITES ARCADES DU CIRQUE.

tériaux tout taillés. Cela a eu lieu partout, même à Rome, durant le moyen-âge et surtout à l'époque que nous désignons en France sous le nom de Renaissance.

Revenons au cirque de Fréjus.

Voici les dimensions d'ensemble de l'édifice. La longueur du grand axe de l'arène est de 67^{m}, 71^{c}; la longueur du petit axe est de 39^{m}, 7^{c}. La longueur totale du monument dans son grand axe est de 113^{m}, 85^{c} et de 82^{m}, 20^{c} dans le petit axe. Ces mesures, données par M. Texier, sont à peu de chose près les mêmes que celles des arènes de Nîmes.

On a pu calculer le nombre de spectateurs que pouvait contenir le monument dont nous ne voyons plus que les ruines; ce nombre dépasse un peu neuf mille, lequel est en

rapport avec la tradition qui évalue à 40,000 âmes la population antique de Fréjus.

Le manque absolu d'ornementation architecturale dans ce vaste édifice nous semble motivé, nous le redisons encore, par l'extrême difficulté de se procurer des pierres tendres ayant de grandes dimensions et pouvant être employées pour les bases, les chapiteaux et les entablements qui, d'ordinaire, se retrouvent avec profusion dans tous les édifices antiques. On voit, il est vrai, à Fréjus quelques fragments de colonnes, de moyenne grosseur, servant de bornes aux angles des rues. On voit aussi (et nous aurons, à cet égard, quelques détails à donner) huit belles colonnes à chapiteaux antiques dans le baptistère de la cathédrale. Ces colonnes proviennent, sans nul doute, d'un monument romain, d'un temple probablement, construit assez longtemps après les grandes murailles dont nous avons signalé le mode uniforme d'appareil.

A défaut de pierres de taille, nous indiquerons l'emploi général, comme cordon d'imposte ou d'appui, de magnifiques plateaux de terre cuite ou larges briques dont la conservation est parfaite. Voici un dessin de l'emploi et de la disposition de ces terres cuites, qui ont environ 60 cent. de longueur, 40 cent. de largeur, sur 5 cent. d'épaisseur. On les retrouve à la naissance de toutes les voûtes des galeries et des voûtes rampantes des escaliers. Toutes les voûtes, sans exception, sont formées de blocages compactes dont la solidité n'est due qu'à l'excellence des mortiers : ceux-ci ont acquis la dureté des pierres porphyriques On trouve partout l'empreinte, restée parfaitement nette, des planches et des madriers qui servirent de « moule » à la courbure des voûtes ; les nœuds et le fil du bois sont restés reconnaissables et témoignent de la rusticité de leur assemblage. Il n'est pas douteux que des enduits plus ou moins fins devaient recouvrir les rugosités de la muraille, notamment la surface des voûtes.

Celles-ci, du côté du nord de l'édifice, s'appuyaient directement sur les bancs rocheux de la colline à laquelle le cirque

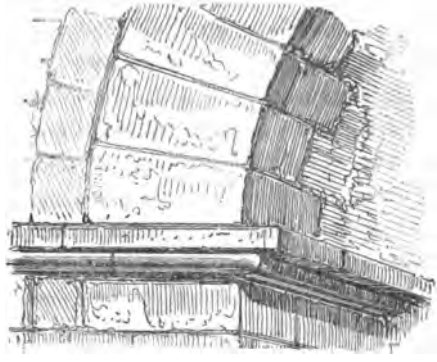

IMPOSTES EN BRIQUES.

est adossé ; disposition qui est une cause d'étonnement et de blâme de la part de l'abbé Girardin. L'un de nos dessins montre le profil de la colline utilisée par les Romains ; un autre dessin fait reconnaître que les constructeurs ont cherché partout à profiter de l'exhaussement des couches rocheuses pour asseoir les fondations des galeries du cirque qui, situé sur la rive gauche de la rivière du Reyran, pouvait être atteint par les crues subites de ce cours d'eau torrentueux.

Après avoir dépassé le mur d'enceinte du cirque, on doit continuer à s'avancer directement vers le sommet d'une colline nommée butte du Moulin-à-Vent et sur laquelle s'élève isolément une petite maison de campagne.

La Compagnie du chemin de fer, lors de la construction des remblais qui avoisinent Fréjus, fit enlever une quantité considérable de terres du versant sud de cette colline. On mit à découvert des amas nombreux de débris de tuiles, de bri-

ques, poterie; etc. Dans tout le territoire de Fréjus, il est impossible de fouiller le terrain sans rencontrer, près de la surface actuelle du sol, des murs épais ou des amoncellements de matériaux de démolitions.

Lorsqu'on est parvenu au sommet aplani de la butte du Moulin-à-Vent, la vue se développe sur un très-remarquable panorama. Cependant on ne domine le niveau de la mer que d'environ 26 mètres; mais la situation de cette petite butte permet de bien reconnaître non-seulement l'ensemble des environs de la ville à une distance assez considérable, mais aussi la position de la ville elle-même et de plusieurs édifices isolés, notamment les thermes et l'amphithéâtre.

C'est sur le sommet aplani de la butte où nous sommes arrêté que vient aboutir, après un parcours de 60 kilomètres, le grand aqueduc amenant à Fréjus l'eau de la Siagne. De ce même point qui domine toute la ville, l'aqueduc semble avoir été divisé en plusieurs branches allant alimenter des réservoirs, aujourd'hui comblés ou détruits. Des conduits en poterie, des fondations de murailles isolées semblent indiquer encore çà et là, sur la pente de la colline, la direction des branches du canal; mais depuis longtemps ces conduits, presque à fleur de sol, ont été détruits par les propriétaires du terrain livré à la culture.

Le point A du plan marque l'endroit où semble se terminer l'immense muraille dont nous allons suivre les débris; une ligne ponctuée indique la direction d'un massif de maçonnerie à fleur du sol.

Mais, avant de nous éloigner de la butte du Moulin-à-Vent où nous ne reviendrons plus, nous signalerons de nouveau la beauté de la contrée qui s'étend autour de Fréjus. L'aspect remarquablement pittoresque de tout ce territoire est beaucoup plus « italien », dans le sens classique du mot, qu'un très-grand nombre de sites célèbres en Italie. A cet égard, il

est incontestable que le littoral de la Provence présente un aspect infiniment plus méridional que la plus grande partie de l'Italie elle-même. Il faut, pour retrouver en sites pittoresques l'équivalent des vallées rocheuses et boisées de la Provence, dépasser la ville de Rome et s'avancer vers Naples, par les montagnes.

Ne pouvant décrire les environs de Fréjus sans sortir de notre sujet, nous ne signalerons aux touristes que la région qui s'étend au nord de la ville et qui est formée de nombreuses collines boisées, c'est-à-dire recouvertes de pins d'Italie, de chênes-verts, chênes-lièges et d'oliviers. Au-delà de ces collines s'élèvent les premières ramifications des Alpes maritimes ; celles-ci bornent l'horizon.

Au centre de ces collines d'un aspect charmant et d'origine volcanique se montre, dans une notable partie de son étendue, la vallée du Reyran qui est arrosée par une tortueuse rivière dont le cours est successivement étroit ou très-large, rocailleux ou sablonneux, bordé de rochers abrupts ou de marécages, enfin ombragé d'arbres verts ou de grands roseaux. Cette vallée présente pour nous un intérêt tout particulier, parce que l'aqueduc de Fréjus en suit à mi-côte les capricieux contours.

Le chemin du Reyran longe la base d'une haute muraille romaine, dont nous donnons le dessin d'ensemble et un plan (point A du plan général). Cette muraille, destinée à soutenir une levée de terre assez considérable, formait, il n'en faut pas douter, la terrasse d'un vaste édifice. Vers l'extrémité de ce même chemin, et semblant le rattacher aux murs d'enceinte romains, on remarque les restes, semblables à des massifs de roches, d'une autre grande muraille (point B du plan général).

Après avoir longé le revers gazonné de la butte du Moulin-à-Vent sur une longueur de 130 mètres, on arrive au chemin dit du Reyran et qui, en effet, suit le fond de la vallée. Ce

chemin descend à gauche en longeant un pan de muraille antique, maintenant isolé, mais qui devait se relier à la mu-

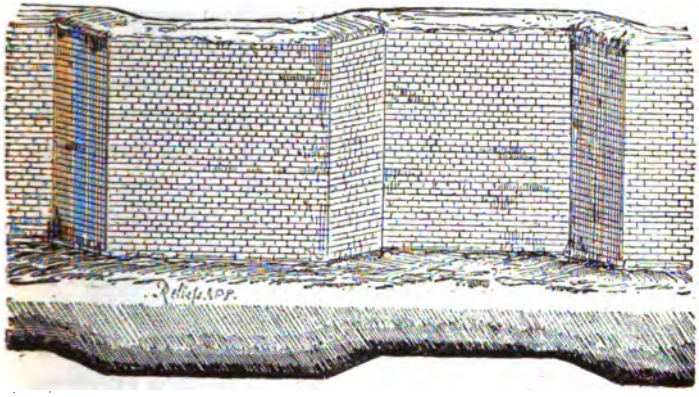

MUR ANTIQUE DU CHEMIN DU REYRAN.

raille d'enceinte (point B) de la ville antique et dont nous allons dès maintenant suivre les débris à demi recouverts de ronces et de lierre, et aussi ombragés par de vieux oliviers et quelques figuiers. Cette muraille, précédée d'un fossé aujourd'hui comblé, servait de support de passage ou de point d'appui à la cuvette ou canal de l'aqueduc : disposition très-singulière, unique peut-être en ce qui touche les murs d'enceinte fortifiés d'une ville. Et chose non moins singulière ! la construction de ce canal établi au sommet de la muraille, là où devait être le chemin de ronde, semble contemporaine de la construction de la muraille d'enceinte elle-même. Le chemin de ronde fut remplacé par la rigole du canal quelques années à peine après la construction du mur fortifié. Celui-ci servit à maintenir le niveau de l'eau à la hauteur considérable où elle était amenée. Il est possible que la cuvette ou rigole ait été recouverte de larges dalles formant alors chemin de

ronde; mais cela n'est, de notre part, qu'une supposition qu'aucun indice de construction ne vient appuyer. Tout ferait penser, au contraire, que le mur d'enceinte fut, peu de temps après sa construction, jugé insuffisant comme défense militaire, et qu'il fut employé comme simple prolongement de l'aqueduc, édifice considéré comme étant d'une utilité incontestable et journalière. On peut supposer qu'une période d'années de paix donna lieu d'espérer que le mur fortifié devenait, pour l'avenir, une défense inutile, ou bien que cette ligne défensive fut reportée ailleurs. Il est indubitable qu'une brèche faite par l'ennemi dans le mur d'enceinte atteignait, du même coup, le canal de l'aqueduc.

A une distance de 205 mètres du chemin du Reyran, la muraille antique vient s'appuyer à une belle et haute tour ronde dont nous donnons ici le dessin d'élévation extérieure (point C du plan général). Voici, en outre, la description de cette même tour dont l'abbé Girardin, dans sa Description des murs de Fréjus, dit:

« Ils étaient gardez (les murs) par plusieurs tours. On en voit deux sur les bords de la Vigne du Chapitre, vers le nord. L'une avait plus de cinquante pans de hauteur, et environ trente-deux pans de circonférence; l'autre avait les mêmes dimensions à peu près; mais elle est fort ruinée dans le haut. Les eaux de l'aqueduc passaient par le milieu de ces deux tours: on en voit encore le canal, renfermé dans leur diamètre. La moitié de ces tours, qui tourne au midi, a été ruinée par les barbares, jusqu'au rez de terre. »

Le trop de concision rend cette description laconique. On doit croire que le canal suivait, non le contour du sommet de la tour, mais le diamètre, ce qui motiva l'établissement d'une large arcade transversale dont il ne reste plus de trace. Nous croyons aussi pouvoir assurer que cette tour ne fut

jamais fermée du côté de la ville, c'est-à-dire qu'elle n'est qu'une demi-tour formant contrefort ou point d'appui à la

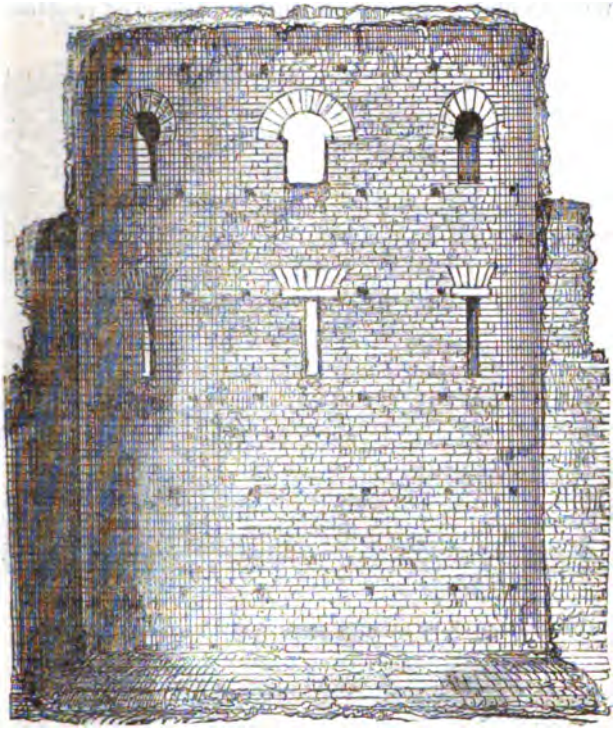

TOUR ROMAINE DE L'ENCEINTE.

muraille qui, par suite de la déclivité du sol, arrive à une hauteur assez considérable.

Voici une vue de l'intérieur de cette même tour et un plan par terre. Nous ajoutons, en plus grand, le dessin de l'une des fenêtres du 1er étage. Celui-ci semble ne jamais avoir été formé que de simples madriers, posés sur des poutres enfoncées dans des trous encore apparents, et qui servirent

primitivement à la pose des échafaudages lors de la construction. Ces trous, espacés en rangées à hauteur d'homme, traversent toute l'épaisseur de la muraille ; celle-ci est revêtue de

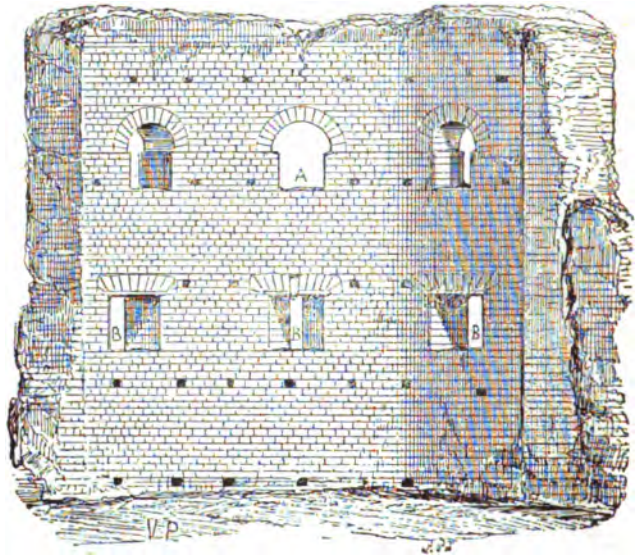

CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA TOUR ROMAINE DE L'ENCLOS DU CHAPITRE.

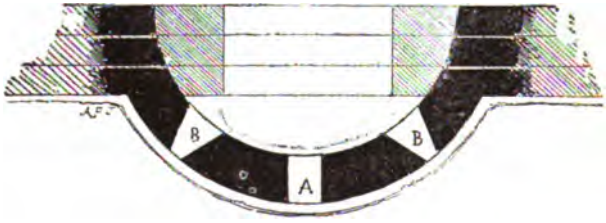

PLAN DE LA TOUR ROMAINE.

petites pierres à peu près carrées, ainsi que le montre nos dessins, qui, nous l'espérons, suppléeront à une longue description. Le nombre des assises est compté rigoureusement.

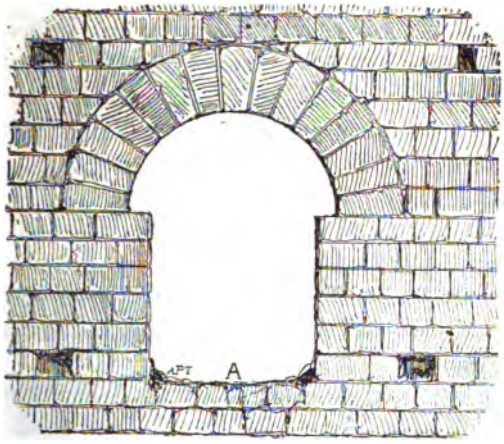

FENÊTRE DE LA TOUR ROMAINE.

PAREMENT EXTÉRIEUR.

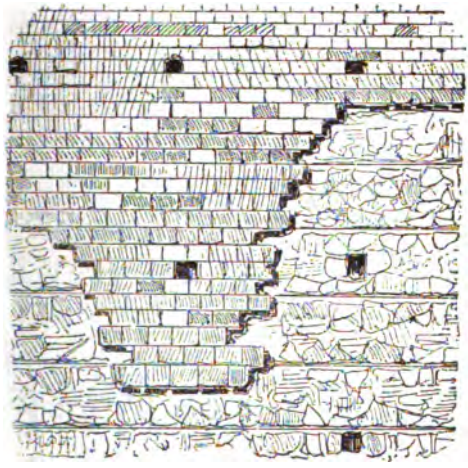

BLOCAGE INTÉRIEUR.

APPAREIL DES MURS ANTIQUES.

Mais ce que nous n'avons pas pu indiquer ce sont les lits de maçonnerie très-nets, d'une épaisseur de 67 centimètres, et formés de couches de ciment lissé horizontalement, qui témoignent du mode de construction adopté pour élever ces murs considérables et formés de petits matériaux exclusivement.

Le canal de l'aqueduc a disparu ; mais, à quelques pas plus loin, c'est le contraire que nous allons rencontrer ; c'est-à-dire que l'arcade de l'aqueduc est restée debout et que la tour qui la renfermait a été démolie (point E du plan général).

Nous représentons ici une vue d'ensemble de cette arcade et un plan donnant, d'une manière suffisante, la disposition de deux constructions juxtà-posées.

Sur une longueur de 272 mètres, nous n'avons à constater que la continuation de l'aqueduc, établi toujours sur le sommet de

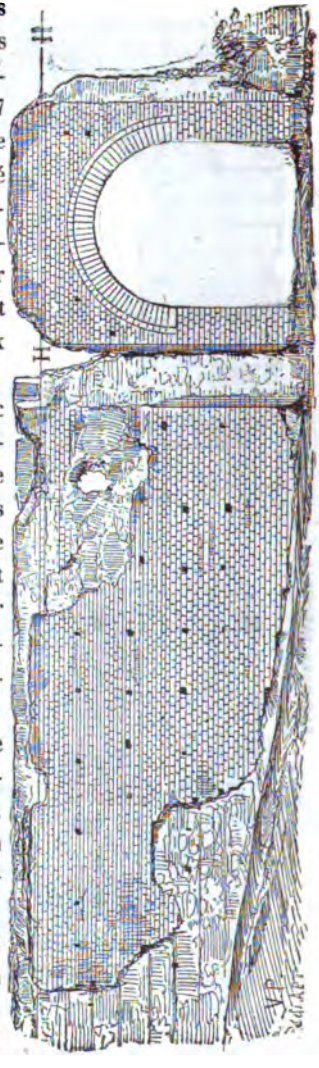

MUR ANTIQUE ET ARCADE DE L'AQUEDUC.

la muraille d'enceinte, dans laquelle on remarque deux arcades de moyenne dimension, et dont la situation démontre, de la manière la plus évidente, que le mur fortifié n'était plus considéré que comme simple mur d'appui.

Des lignes fines indiquent la forme de la tour; une autre ligne (H) montre la hauteur du canal de l'aqueduc. Le pan de mur antique qui s'étend sur la gauche est posé sans fondations sur le sol, et les assises suivent la pente du terrain, ainsi que le montre, en plus grand, un dessin qui présente l'appareil du mur au point F du plan général.

Au-delà de la tour, le sol se relevant peu à peu arrive

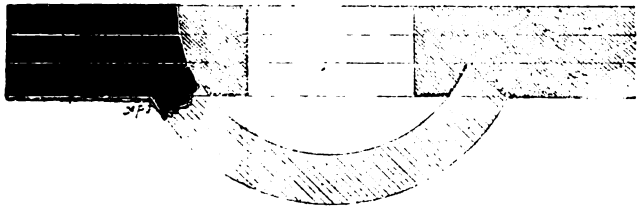

PLAN DE L'ARCADE.

à une butte rocheuse isolée et qui domine tout le terrain avoisinant. Le mur d'enceinte surmonte cette butte et se coude

DÉRIVATION DE L'AQUEDUC.

brusquement à angle droit (point F). Ici, l'aqueduc, ne

pouvant suivre le faîte du mur qui dépasse la hauteur du niveau des eaux, fait un coude sur la droite et longe obliquement le penchant de la butte, puis va rejoindre le mur d'enceinte, à l'endroit où celui-ci est redescendu, par suite de l'abaissement du sol, à la hauteur régulière de la cuvette. Voici le plan et la coupe en plus grand de ce mur, ainsi que la coupe de l'aque-

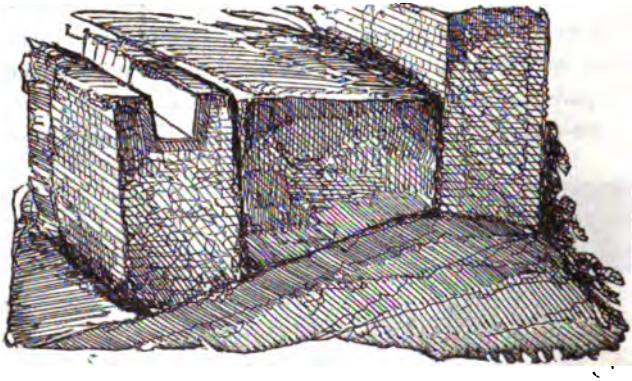

COUPE DU MUR DE L'AQUEDUC.

duc. Celui-ci, poussé par des terres de remblai, s'est obliqué et même a été à demi renversé ; il était sans fondation.

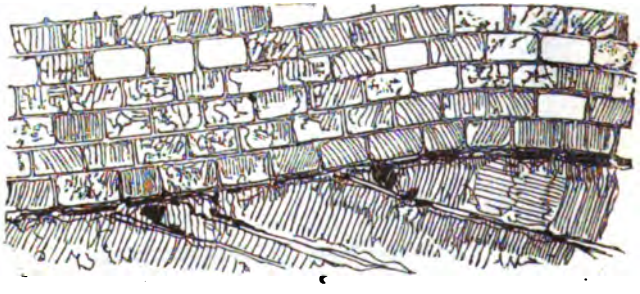

APPAREIL DU MUR.

Avant de nous éloigner de ce point culminant de la muraille

d'enceinte, signalons les vestiges d'une tour ronde établie sur le faîte de la même butte rocheuse. Signalons également, pour n'y plus revenir longuement, durant notre deuxième promenade, la disposition oblique des assises qui furent posées simplement sur le sol dont elles suivent les inflexions. C'est là un curieux exemple de maçonnerie que nous n'avons rencontré nulle part aussi accusé.

Après quelques minutes de marche, nous voici parvenus à la rencontre et à la jonction du mur de l'aqueduc à la muraille

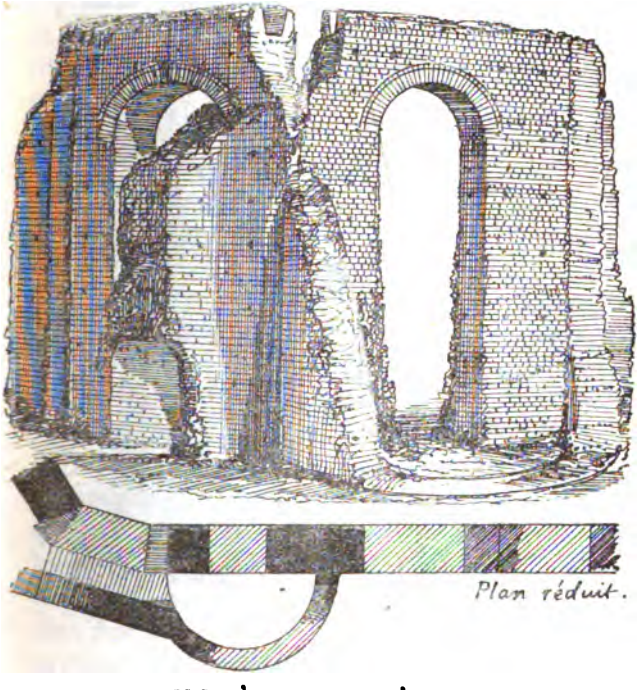

MURS DE L'ENCEINTE ET DE L'AQUEDUC.

d'enceinte (point G du plan général). Nous donnons un dessin et un plan de l'ensemble du grand massif de construction qui

est resté debout, et qui présente un enchevêtrement fort compliqué de pans de murs collés les uns aux autres et auxquels une demi-tour semblable à celle que nous venons de voir donnait un point d'appui utile. Des lignes au trait indiquent l'emplacement de cette tour, dont il ne reste qu'un fragment.

De cette même tour se détachait la muraille d'enceinte dans laquelle était établie la porte dite de ROME ou ROMAINE, dont l'abbé Girardin fait un si pompeux éloge. Le digne abbé n'eût point parlé en d'autres termes des arcs-de-triomphe qu'on admire à Rome même, tandis qu'en

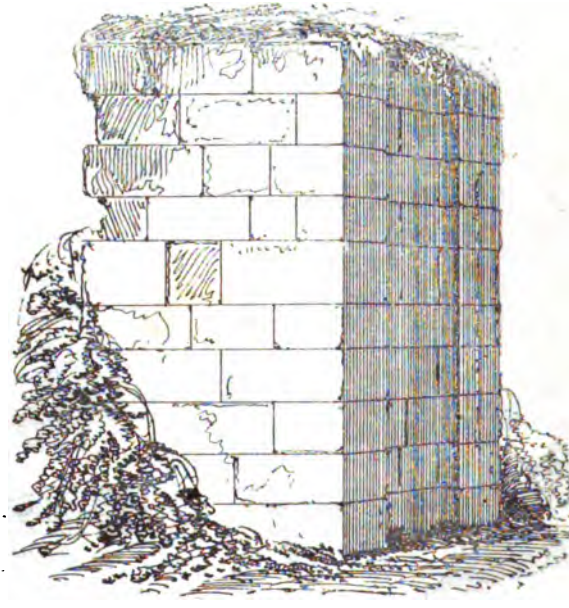

PILIER DE LA PORTE-ROMAINE.

réalité la construction de la Porte-Romaine était fort simple et n'était bien en effet qu'une porte défensive. Nous

mettons ci-dessous la copie d'un très-ancien dessin représentant l'édifice antique, tel qu'il était encore il y a environ deux cents ans. Un second croquis, p. 306, montre ce qui reste de ce même édifice, c'est-à-dire le côté droit du grand pilier, que nous avons teinté en noir dans le plan joint à la vue ancienne. Ce grand pilier présente, malgré son état de ruine, un aspect monumental motivé par l'emploi de larges pierres de taille admirablement juxtà-posées sans mortier. La hauteur des assises varie entre 50 et 60 c. L'épaisseur de la muraille est de 2 m. 90 c.; la hauteur est de 5 m. en moyenne, sans y comprendre les assises qui servent de point d'appui à une très-grande croix de bois posée en 1841.

« Je commence, dit l'abbé Girardin, par la description de la porte qui ouvrait, pour ainsi dire, l'entrée des Gaules à ceux qui venaient d'Italie. Jules César la fit bâtir pendant la conquête des Gaules, pour donner d'abord une grande idée d'une ville qu'il avait honorée de son nom, et de cette immense province, dont il était gouverneur. Nous l'appelons la Porte-Romaine. Elle est bâtie de grosses pierres de taille, et consistait en deux arcs, distans d'une canne et demie l'un de l'autre; l'entre-deux était vouté: l'arc oriental et la voûte sont tombez; l'arc occidental-oriental, l'arc du côté de la ville subsiste encore; mais la pierre du milieu, qui en est comme la clef, est si usée et tient à si peu de chose, que plusieurs ont la faiblesse de craindre que cet arc ne leur tombe dessus dans le moment qu'ils passent au-dessous. Cette porte a, du rès de terre jusqu'à son cintre, trente-deux pans de hauteur, et vingt-trois de largeur. Il y avait au-dessus des pièces d'architecture, du goût de ce tems-là, qui servaient d'ornement; et il reste encore beaucoup de maçonnerie sur le pilier méridional, qui soutenait cette porte superbe. Nous voions par là qu'elle était extrêmement

élevée dans son tout. Je n'ai pas vu en France une porte de ville qui approche de la magnificence de celle-ci. Les voya-

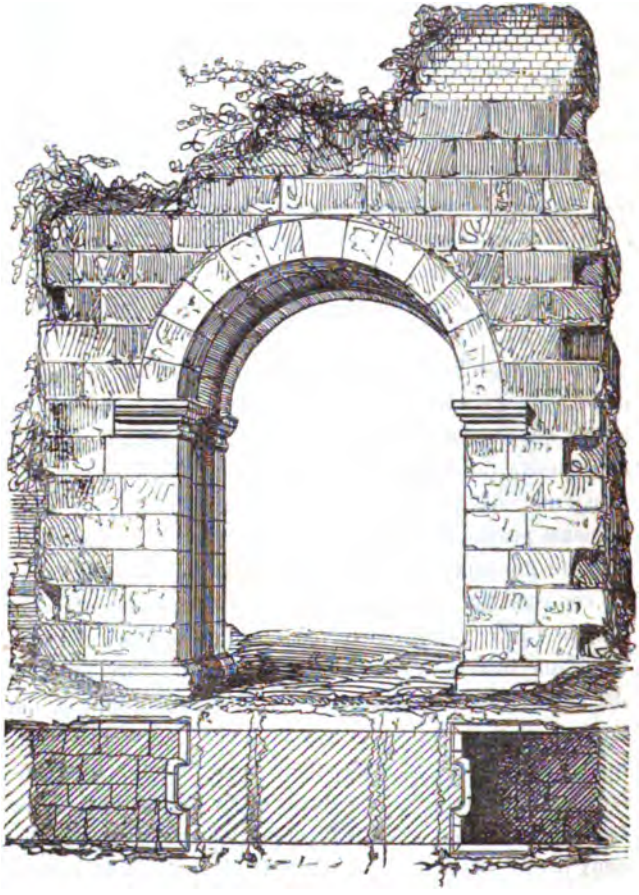

PORTE-ROMAINE.
D'après un ancien dessin.

geurs qui prennent la grande route de Provence en Italie

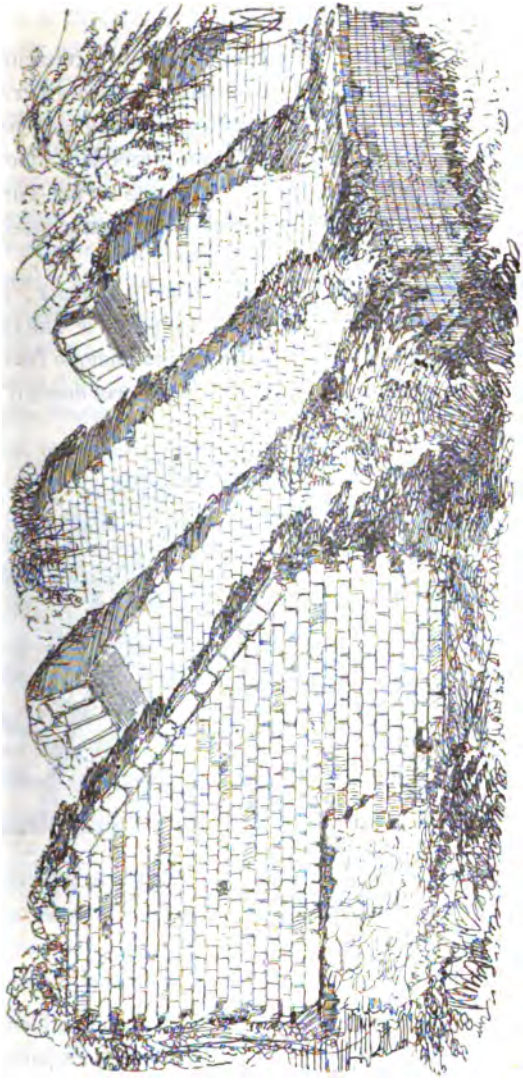

RUINES DU THÉATRE.

sont obligez de passer par cette porte, aussi bien que ceux qui viennent d'Italie en France. »

De la Porte-Romaine, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir rien dire de plus, la muraille d'enceinte se rattachait à une sorte de construction isolée, bordée d'une épaisse muraille appuyée à un pli de terrain ou revers de colline dominant l'ancien port. On nomme cette localité la Plate-Forme. Le plan général indique la disposition de cette vaste enceinte, qui demande un examen tout particulier.

Il faut dire quelques mots, avant de nous éloigner, d'un autre édifice dont l'abbé Girardin n'a pas parlé : le THÉATRE.

Le théâtre de Fréjus, dont le plan général indique l'emplacement, est admirablement situé sur la pente très-douce d'une

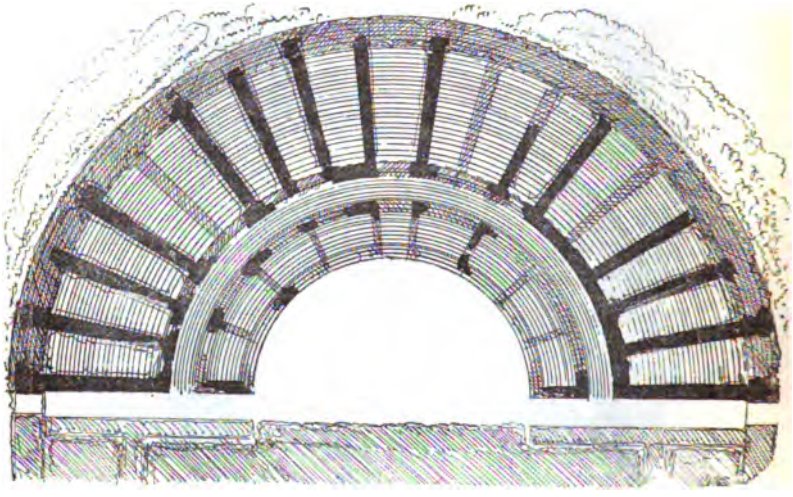

PLAN DU THÉATRE.

colline faisant face au sud-est. Voici un plan approximatif de cet édifice, au milieu duquel plusieurs constructions parasites

ont été établies. Un croquis de l'un des côtés les moins ruinés (V. la p. 309) donnera une idée de l'aspect de la construction, laquelle ne diffère en rien du type adopté avec une si entière et si singulière persistance par les constructeurs romains. Ici moins encore qu'à l'amphithéâtre, s'il était possible, on ne voit aucun vestige d'ornementation architecturale. On doit penser que la décoration consistait uniquement en peintures à fresque sur enduits fins et bien lissés.

Voici les dimensions d'ensemble de ce théâtre : le grand diamètre a 72 mètres ; le petit diamètre est de 30 mètres ; la largeur de la scène est de 8 mètres environ. Cette partie de l'édifice est tout-à-fait ruinée et a disparu sous les plates-bandes d'un jardin.

Nos dessins suppléeront en partie à une description forcément écourtée, n'ayant ici qu'à répéter nos observations précédentes. L'appareil est celui que nous connaissons déjà, et duquel nous avons été amené à parler trop souvent. De même nous signalerons de nouveau, mais pour n'y plus revenir, l'analogie qui semble exister entre la façon de main-d'œuvre, ou de mise en œuvre, des monuments « romains » de Fréjus et des monuments « romans » du centre de la France. Cette ressemblance est telle que, si on se bornait à étudier un seul pan de mur de Fréjus et non pas le vaste ensemble de ses grands édifices, on serait très-tenté de ne faire remonter l'époque de la construction de ce pan de mur qu'au XIe ou au XIIe siècle.

Le doute sur la date de construction, en général, des édifices dont nous donnons des esquisses n'est pas possible, à la vue d'ouvrages aussi considérables, notamment l'aqueduc de la Siagne : nulle part, en France, on ne peut rencontrer de substructions aussi étendues, datant des premiers temps du moyen-âge. On ne pourrait signaler qu'un petit nombre d'édifices religieux dont les parties les plus anciennes datent des

époques, encore peu connues, mérovingienne et carlovingienne. A Fréjus, c'est sur des longueurs de plusieurs centaines de mètres que l'on peut suivre les murs qui, au premier abord, inspirent quelque sentiment d'indécision. Mais cette incertitude cesse en rétablissant, par la pensée, tous ces vastes édifices dans leur intégrité primitive.

Voici le dessin de l'un des contreforts (point Z) qui soutiennent encore les murs antiques de l'enceinte, lesquels se reliaient à des constructions assez considérables, établies au pourtour et sur le sommet d'un pli de terrain nommé aujourd'hui la Plate-Forme, en raison des travaux de remblai et de nivellement faits par les Romains pour y établir des magasins, pour nous servir de l'expression employée par l'abbé Girardin. Nous allons essayer de décrire la plate-forme aussi et de la montrer sous ses divers aspects.

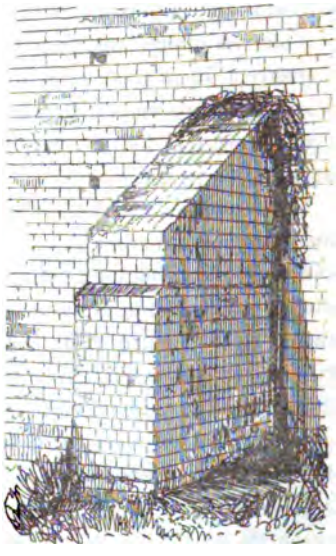

CONTREFORT ANTIQUE.

Nous donnons d'abord le plan d'une partie de la Plate-Forme, mais d'une manière à peu près exacte seulement; car l'état actuel de l'édifice rend impossible une rigoureuse délimitation des débris qui jonchent le sol, et qui même, semblables à des rochers, ont roulé sur le flanc de la colline.

On remarque, au centre du dessin, la salle voûtée que

signale l'abbé Girardin comme ayant été découverte de son temps à la suite d'un éboulement. Nous complétons ici ce plan par une vue perspective (p. 315), représentant la moitié de cette salle souterraine, dont la disposition pourra être ainsi mieux comprise. On reconnaît que l'édifice se compose de trois voûtes parallèles en berceau plein-cintre, lesquelles sont traversées par quatre rangées d'arcades plus basses,

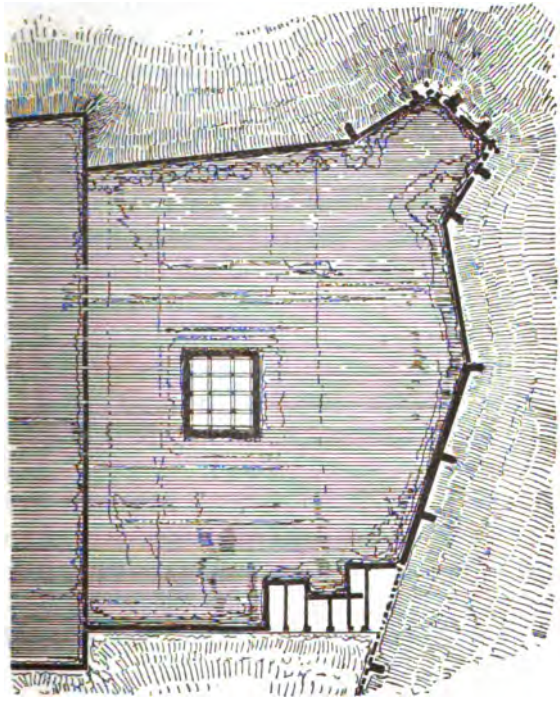

PLAN DE LA PLATE-FORME.

également en plein-cintre, et destinées à faire communiquer entre elles les trois galeries principales. Celles-ci ont 14 mètres

de longueur, sur 3 mètres de largeur ; la hauteur, sous clef, est de 4 mètres.

Le plan placé ci-dessus indique la symétrie de la position des piliers carrés, construits en blocage, revêtus de petites pierres carrées, lesquelles ont été autrefois recouvertes d'un enduit destiné, pense-t-on, à préserver les murs de l'infiltration des eaux. Tout porte à croire, en effet, que cette salle n'est autre chose qu'une citerne établie au centre d'autres constructions, dont les toitures ou les terrasses étaient aménagées pour verser toutes les eaux pluviales dans le réservoir, dont la seule entrée semble être l'ouverture qui s'est révélée par l'éboulement des terres qui l'obstruaient.

Aujourd'hui encore, ce n'est qu'à l'aide d'une échelle qu'on peut, en traversant la trouée dont parle l'abbé Girardin, descendre dans ce souterrain qui semble isolé de toute autre construction souterraine, et n'avoir aucune communication avec les salles, autrefois souterraines également, dont nos dessins montrent l'emplacement et l'aspect.

Nous voulons, avant de parler de ces salles, signaler l'analogie incontestable qui existe entre la citerne romaine de Fréjus et la grande citerne, aujourd'hui encore intacte, de la célèbre abbaye de Vézelay (Yonne).

Les salles voûtées, que nous allons maintenant décrire brièvement, sont situées vers l'angle sud-ouest de la haute muraille qui borde le terre-plein de la PLATE-FORME (voir le plan général). Le plan partiel ci-contre indique avec plus de détails ces salles, dont nous représentons l'aspect d'ensemble dans deux dessins.

Rappelons d'abord, pour n'y plus revenir, que la colossale muraille dont nous montrons la forme irrégulière (p. 312), motivée par la configuration du sol, est destinée seulement à soutenir le remblai énorme des terres rapportées pour niveler la surface arrondie d'une sorte de promontoire

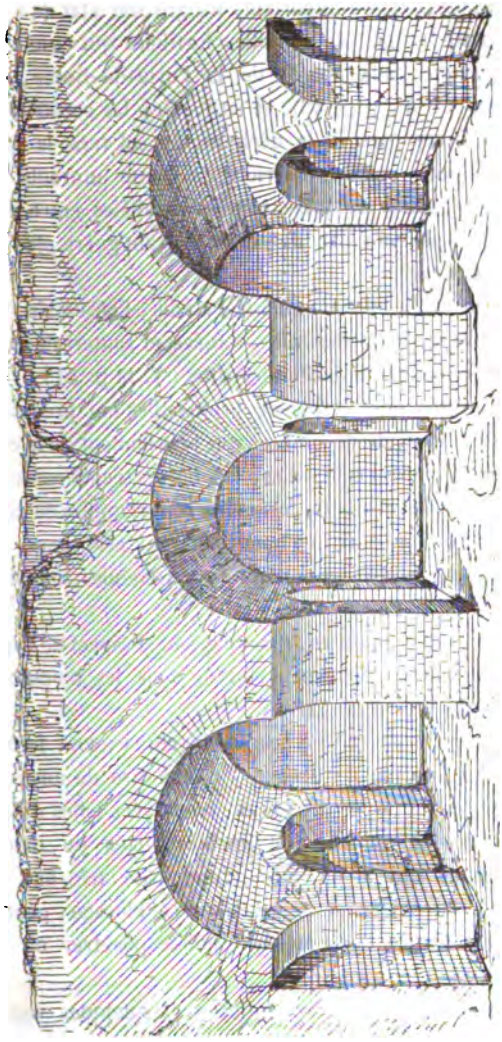

COUPE, SUR A B, DE LA SALLE SOUTERRAINE.

qui dominait l'ancien port, ou plutôt le rivage de la mer. Cette muraille, encore importante malgré son état de ruine, se rattachait à la ligne de murailles fortifiées qui entouraient la ville antique, aux abords de la Porte-de-Rome, dont nous avons parlé, page 306 et suiv. Or, les constructeurs romains tirèrent parti de la déclivité du sol vers le rivage de la mer pour établir, derrière la haute muraille dont nous parlons, plusieurs salles voûtées parallèles entre elles, et séparées seulement par des murs n'ayant guère plus d'un mètre d'épaisseur.

Voici, vu de l'enclos nommé le Paradis, l'ensemble de ce qui reste de plusieurs des salles voûtées et souterraines établies dans le remblai de la Plate-Forme (V. la p. 317).

Une quantité considérable de broussailles ont pris racine dans les monceaux de décombres qui proviennent de la chute des voûtes. D'autres broussailles, des lierres séculaires recouvrent les terres de remblai, lesquelles sont remplies de débris de tuiles et de morceaux de ciment antique, provenant, sans nul doute, des constructions qui furent établies dans l'enceinte de la Plate-Forme.

Un second dessin montre, plus en grand, l'aspect de l'appareil, qui est invariablement celui de tous les monuments antiques de Fréjus (page 318).

Les voûtes, toutes en berceau plein-cintre, sont formées d'une masse énorme de blocage, c'est-à-dire de morceaux de pierres de toutes les grosseurs, employées telles qu'elles furent tirées des carrières et empâtées dans un mortier très-compacte, qui a dû être d'une pâte très-fine lors de sa mise en œuvre. A peine, dans ce blocage, peut-on trouver une fissure dans laquelle puisse pénétrer un fétu de paille.

Une porte cintrée, encore entière, et quelques vestiges d'arcades font reconnaître que de semblables ouvertures

mettaient toutes ces salles en communication, indépendam-

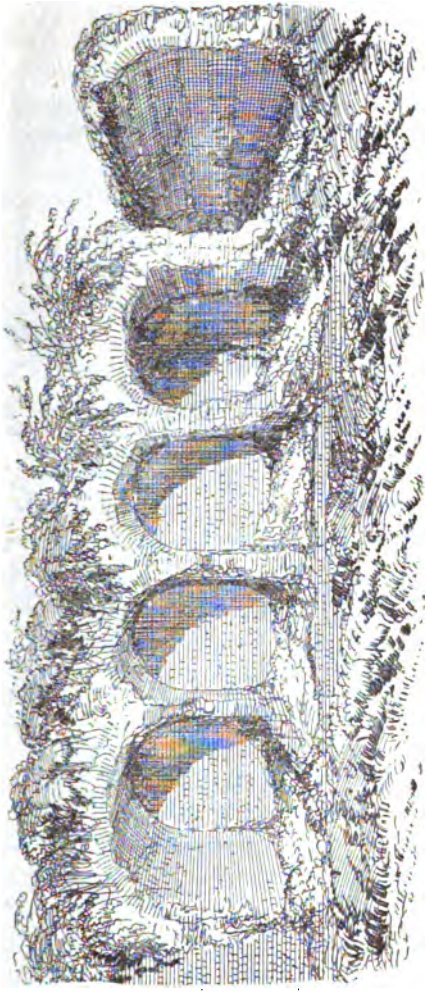

ENSEMBLE DES RUINES DES SALLES VOUTÉES.

ment d'ouvertures plus grandes, établies dans le grand mur de pourtour de la Plate-Forme.

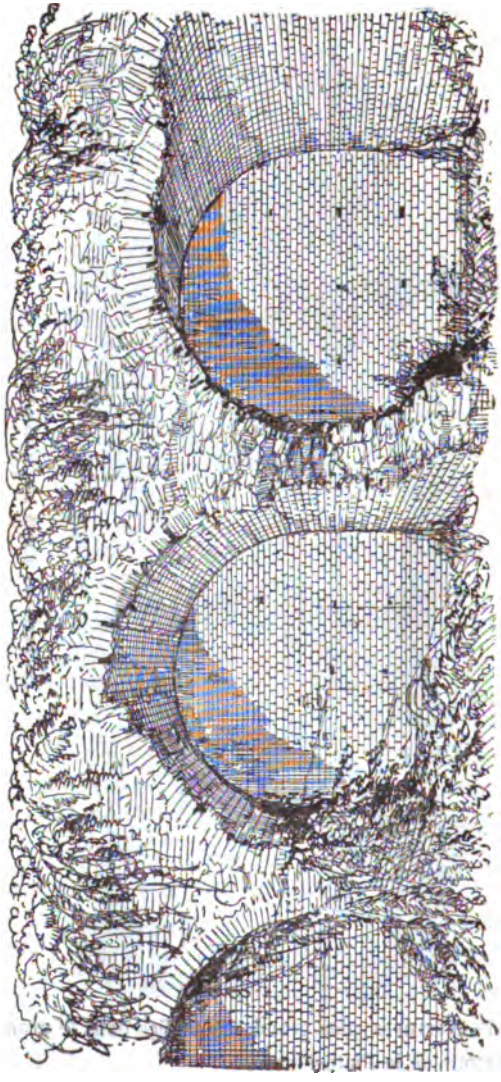

RUINES DES SALLES VOUTÉES.

Il ne semble pas douteux que ces salles ne fussent des magasins de dépôt pour les approvisionnements du port antique. On peut, à cet égard, en parcourant les anciens ports de l'Italie et notamment ceux de la Sardaigne, reconnaître qu'au moyen-âge, et plus récemment encore, des salles voûtées furent établies sur le modèle des édifices antiques, dont nous signalerons à Fréjus l'un des plus remarquables exemples.

Il nous reste à faire connaître, par un dessin spécial, le caractère de la construction comme appareil extérieur. Voici l'un des fragments les plus importants et les mieux conservés, dans de nombreux endroits, de la muraille antique (p. 320).

Nous ignorons si les constructeurs crurent trouver là un motif d'ornementation, une cause de solidité, ou tout simplement l'emploi de matériaux plus petits que ceux taillés pour la construction générale, sur un modèle adopté, lequel porte environ 12 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur. Les petites pierres, disposées en losange, sont au contraire parfaitement carrées, ainsi que le montre notre dessin. Celles-ci ont, en moyenne, 10 centimètres de côté. Il était donc impossible qu'elles fussent employées isolément. On ne trouva rien de mieux que de les réunir « par rang de taille » pour en tirer le parti que nous signalons ici. Rappelons, à l'appui de notre opinion, que tous les ouvriers carreleurs sont forcés de ranger par ordre de grandeur les carreaux dont les dimensions ont éprouvé, durant la cuisson, plus ou moins de retrait. Nous serions tenté de ne voir là qu'une espèce de mise en œuvre de matériaux trop petits ; il en résulte une sorte d'ornementation, d'une exécution facile, dont les architectes, dès les temps mérovingiens, surent tirer un heureux parti, et que les successeurs, mieux inspirés encore, employèrent d'une manière si remarquable et si curieuse par sa variété.

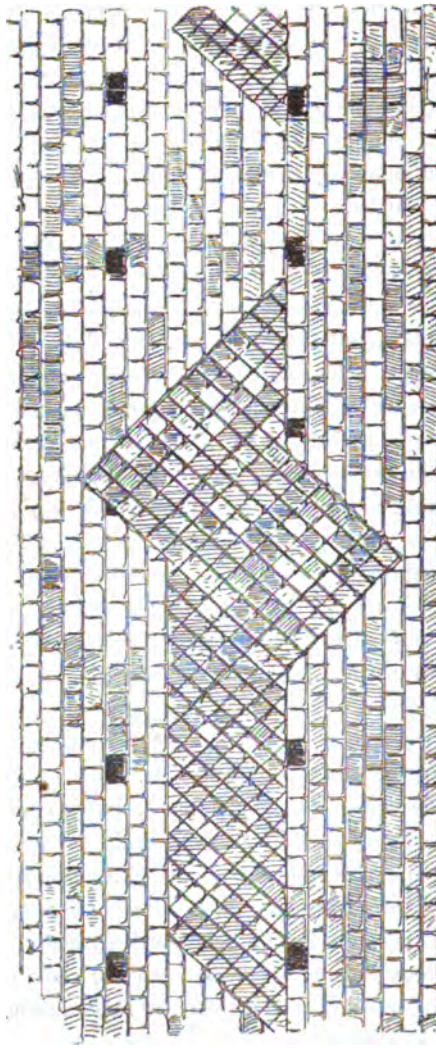

APPAREIL DU MUR ANTIQUE.

A Fréjus, une tradition générale veut que d'autres salles souterraines se trouvent encore sous le terre-plein de la Plate-Forme; ajoutons que, dans l'idée de quelques bonnes gens, ces mêmes salles sont peuplées de fantômes gardant des trésors.

La belle et haute muraille d'appui de la Plate-Forme a cédé dans diverses parties sous la pression des terres, et d'énormes blocs de maçonnerie ont roulé sur le flanc de la colline qu'ils couronnaient d'une manière si monumentale. Des lierres, des broussailles, des arbres séculaires même, ont pris racine sur les débris de ces murs antiques, cachés ou plutôt enfouis sous la mousse et les grandes herbes, où les couleuvres et les lézards trouvent un réfuge assuré.

Une partie de ces vieux murs formait évidemment le prolongement, du côté de la mer, de la muraille d'enceinte de la ville antique. Une tradition locale, qui nous semble un peu vague, désigne ces mêmes murs comme servant de point d'appui à une branche de l'aqueduc de la Siagne, lequel se bifurquait, dit-on, aux abords de la PORTE-DE-ROME, chose qu'il est impossible de vérifier maintenant.

Nous nous dirigerons donc immédiatement vers la petite chapelle de St-Roch, près de laquelle nous retrouverons un fragment important de la muraille d'enceinte, et à la base de laquelle passe la route conduisant au village de St-Raphaël, petit port de mer situé à 3 kilomètres de Fréjus.

La haute et longue muraille antique que nous avons devant nous sert de revêtement plutôt que d'appui à un massif de roches formant plateau, et dont le revers escarpé plongeait dans la mer avant l'établissement, par les Romains, du vaste entrepôt qu'ils nommèrent FORUM JULII.

Voici le dessin d'un fragment de mur antique, bâti sur la roche vive et destiné à compléter ou à remplir une brèche dans ce même banc de rochers de nature volcanique, ainsi que

tout le sol sur lequel la ville antique fut établie. L'exemple que nous donnons ici peut, d'une manière générale, faire comprendre la forme irrégulière de l'enceinte fortifiée. Les Romains ne firent point autre chose que de fortifier les endroits faibles des bancs de rochers s'avançant, en forme de promontoire, sur les plages sablonneuses qui bordaient à l'ouest la vallée du Reyran et au sud la mer elle-même. Ces divers massifs rocheux furent reliés entre eux par une forte muraille, et nous aurons, en visitant l'ancien port, l'occasion de montrer d'une manière générale la configuration primitive du sol.

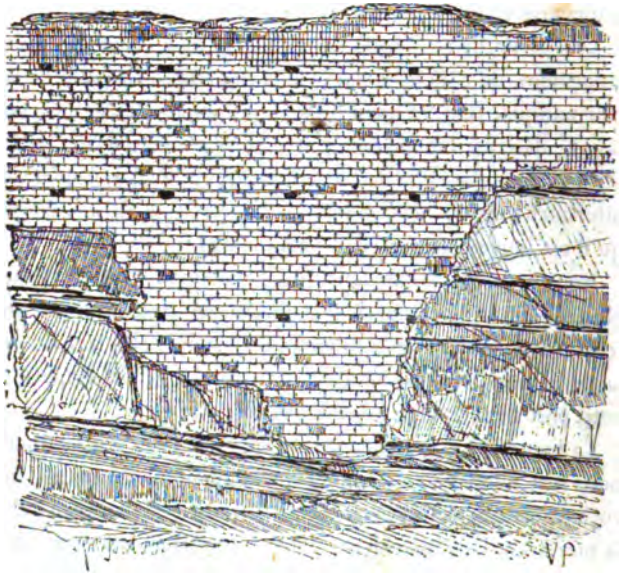

Sans nous arrêter davantage, nous donnons, page 323, un dessin d'ensemble de la PORTE-DORÉE dans son état actuel.

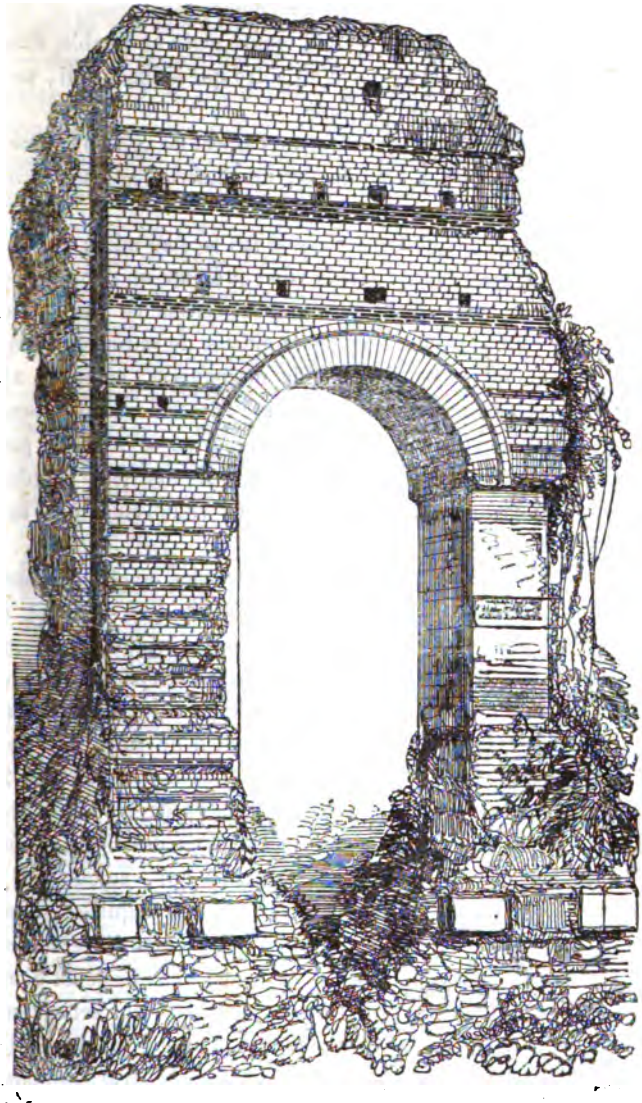

PORTE-DORÉE.

Cette porte, dont on a fait d'innombrables dessins, se voit parfaitement du chemin de fer, lequel passe en remblai dans un terrain marécageux qui n'est autre que le limon qui, peu à peu, a rempli le port antique.

Notre dessin montre isolément l'aspect de ce vieil édifice, dont l'abbé Girardin a pu donner une description assez complète et assez exacte.

Le côté que nous avons dessiné fait face au midi; le côté opposé, qui est tourné vers la ville, présente un assez grand nombre de massifs de briques formant console ou à peu près, et des rainures dont il est assez difficile de retrouver l'emploi. Une masse considérable de maçonnerie, eu égard au peu d'épaisseur des piliers, surmonte l'arceau central, le seul qui reste maintenant. Cette masse énorme se soutient par l'équilibre plutôt que par l'adhérence des mortiers. D'utiles travaux de soutènement ont été faits en 1820, ainsi que l'indique une inscription.

L'équilibre qui maintient sur de fragiles appuis le grand arc de la Porte-Dorée peut être détruit d'un moment à l'autre; et alors s'écroulera l'un des plus curieux spécimens de l'art de bâtir des Romains de la première époque. A cette porte, des constructions considérables se rattachaient, à en juger par l'étendue des murailles, dont il ne reste que des fondations à fleur de sol ou s'élevant seulement à 1 ou 2 mètres de hauteur. Les plans d'ensemble de ces vastes débris ont été le sujet de nombreux travaux descriptifs. Nous nous bornons à dessiner les fragments qui, aujourd'hui, présentent le plus d'intérêt pittoresque. Nos esquisses, nous le répétons, montrent seulement l'état présent de ces vastes ruines, dont les abords sont devenus des lieux de dépôt d'ordures et d'immondices. Le dessin (page 326) représente l'ensemble d'un grand pan de muraille antique surmonté de constructions défensives datant du XVIe siècle, croyons-nous.

En avant, et presque contigu au mur romain, s'élève un épais massif de muraille également romaine, et dont la disposition a beaucoup occupé les antiquaires. Nous donnons le plan de cette partie d'un grand édifice auquel sont réunies d'autres murailles formant voûtes ou caveaux, dont l'origine semble antique malgré l'arc ogival, parfaitement conservé, construit en blocage et dont notre dessin laisse voir une partie. L'espace situé entre les portes moyen-âge, dites de Méon et de La Clède (voir le plan général), est occupé par des fondations nombreuses qui témoignent de l'importance de ce quartier qui touchait au port.

« La deuxième porte qui subsiste, dit l'abbé Girardin, du moins quant à un arc, est celle que nous appelons la Porte-Dorée, qui est à présent à cent pas de la ville, au midi, dans un jardin qui appartient au monastère des Filles de St-Dominique. C'était par cet endroit qu'on allait de la ville au Port: c'était par là qu'entraient les marchandises qui nous venaient par la mer. Quelques-uns ont cru que les richesses qu'on amenait dans nos magasins par cette porte lui avaient fait donner le titre de Porte-d'Or, *Porta aurea;* mais il est plus vraisemblable qu'elle a eu ce riche nom, à cause des grands clous de fer à têtes dorées qu'on y avait placez dans la massonnerie, à distance presque égale, et que l'on voit encore aujourd'hui très-distinctement dans l'entre-deux des pierres qui parent les piliers de cette porte magnifique; elle avait trente-quatre pans de hauteur du rez de terre au plus haut point de son cintre qui subsiste, et seize pans et demi de largeur: elle consistait en trois arcs; celui du milieu était plus large que les deux autres, qui sont aujourd'hui abattus. Il y a encore une masse énorme de massonnerie qui s'élevait plus de deux cannes au-dessus des cintres, ornée, d'espace en espace, de certaines rangées de grosses briques qui servent d'ornement du côté de la ville. La foudre en abattit une partie du côté de

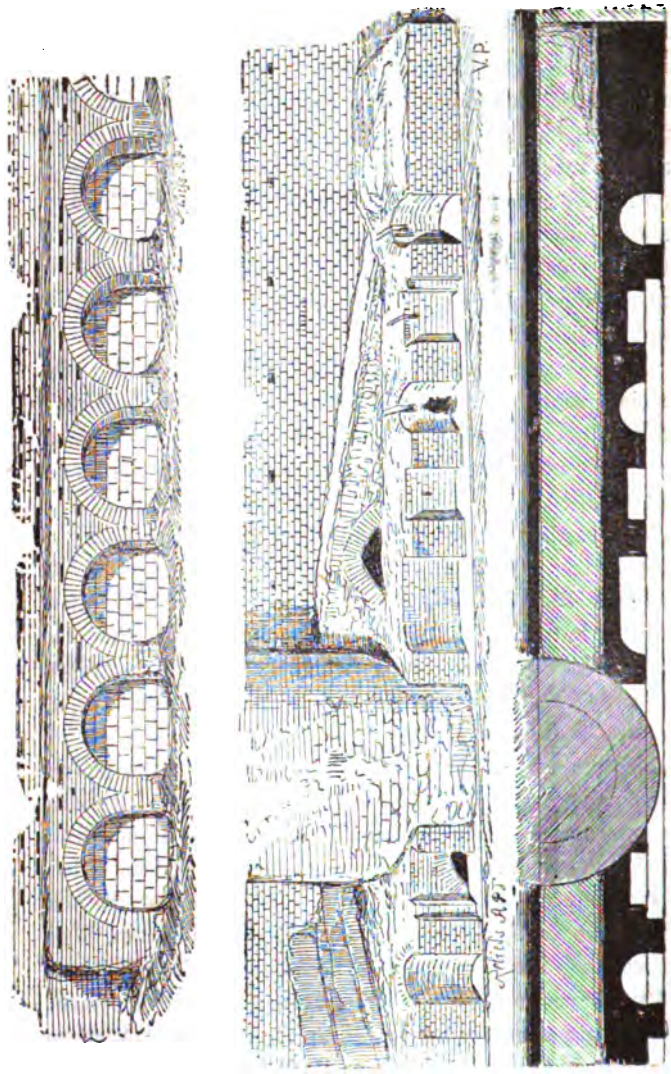

VUE ET PLAN D'UN ÉDIFICE ANTIQUE.

l'est, il y a quelques années, et fit en ce moment ce que trente hommes n'auraient pas fait dans dix jours ; mais elle respecta le cintre qui a douze pans de profondeur, et les piliers qui ont dix pans de face. Il y a des difficultez sur cette porte, que je suis en état d'expliquer aux curieux, et que j'omets pour n'être pas si long. Ce bel édifice est bâti de la même manière que les murs et les tours de la ville, dont j'ai fait la description. On voit au bas, du côté du midi, presque rez de terre, de gros quartiers de pierre de taille rangez avec art qui servaient également de soutien et d'embellissement à cette porte auguste. Elle était accompagnée de plusieurs bâtiments qui l'ornaient, de magasins et de maisons qui servaient de demeure aux officiers qui la gardaient. On en voit beaucoup de restes tout alentour. »

Il ne nous reste à parler que de la porte dite PATICIÈRE, qui est démolie depuis quelques années seulement et dont voici un croquis fait d'après la description qui nous fut

PORTE PATICIÈRE.

donnée sur place par un vieil habitant du quartier. Le chemin de fer compléta la démolition de la muraille qui touchait à la porte Paticière. La voie ferrée en recouvre l'emplacement.

L'abbé Girardin dit : « La troisième porte, qui est en assez bon état, est celle que nous appelons la Paticière. Nos magistrats la firent murer, il y a plusieurs années. Le cintre est tout entier, mais bas, et sa largeur n'est pas grande. Deux tourelles en gardent l'avenue : elles sont postées aux deux cornes d'une demi-l'une, dans la concavité de laquelle est placée cette porte. La demi-lune a trente-six pas de circuit en dedans. »

Une petite rue nous ramène directement à notre point de départ, c'est-à-dire à la station du chemin de fer.

Voici le texte de l'abbé Girardin relatif au port de Fréjus :

« Les Phocéens, qui mettaient toute leur fortune dans le sort de la navigation, aiant fondé Fréjus, y firent ce port si conforme à leur génie, et si nécessaire à la splendeur et à l'augmentation de leur nouvelle colonie : ils le creusèrent au pied de la ville et y firent venir les eaux de la mer par un grand canal. Jules César, considérant l'heureuse situation et la sûreté de ce port, y fit quantité de réparations et d'embellissemens, pour en faire le centre du commerce entre l'Italie et les Gaules, afin que notre ville pût porter avec dignité le nom de marché de Jules, dont il l'avait honorée.

« J'ai mesuré de mes pas le circuit de ce vaste port ; je descendis, pour ce sujet, au bas de la chapelle de St-Antoine, où commençait précisément le quai méridional, dont les vestiges paraissent encore d'un bout à l'autre à droite, et je m'avançai de là jusqu'à une mazure, que nous appelons la Lanterne, en comptant mes pas ; de sorte que j'en fis six cent quatre-vingts dans cette course. La Lanterne était le phare où l'on allumait du feu la nuit, pour servir de guide aux vaisseaux qui voulaient aborder. Le haut de ce phare est octogone ; il est posté au bout du quai, sur le bord du canal, à l'entrée du bassin, à mille quatre cens pas de la mer en

TOUR DITE LA LANTERNE.

droite ligne. Cet édifice était assez élevé, et on voit alentour les vestiges de plusieurs autres bâtiments qui servaient ou de magasins, ou de logemens aux gardes qui veillaient à la sûreté du port, ou aux officiers qui exigeaient les droits du prince et de la ville. Ce quai méridional a communément vingt ou vingt-un pans de largeur, quelquefois davantage. Un mur, haut d'environ deux cannes, régnait dans toute sa longeur et le bornait au midi : ce mur s'avançait même fort loin au-delà du phare, sur les bords du canal, où il subsiste encore tout entier pendant un certain espace de chemin. On croit que les Romains l'avaient conduit bien avant dans la mer ; les mariniers assurent même que, pendant la bonace, on en voit des restes dans l'eau, vers l'endroit où était l'embouchure du canal ; il en paraît quelques vestiges de tems en tems au-delà du phare. Ce mur ainsi fabriqué servait à deux usages : il défendait le port et le canal, les mettait à couvert de la violence du vent du sud, et surtout du sud-ouest qui est dangereux sur nos côtes, servant, pour ainsi dire, de rideau, et arrêtant les sables que les vents soulèvent ordinairement. En second lieu, l'avantage qu'on en retirait dans la mer était de retenir par là le limon que la rivière, qui se dégorgeait à demi-lieue de là, pouvait amener. Ce limon, ou sable rougeâtre, qui fait changer de couleur à notre mer, après les grandes pluyes, qui grossissent extrêmement le fleuve d'Argent, s'adossait contre le mur dont je parle et laissait l'entrée du canal libre ; au lieu que, sans cette espèce de digue, elle aurait été infailliblement comblée dans la suite des tems.

« Je remarquai au-delà du phare deux grosses pierres plantées dans la massonnerie, rondes, élevées, et qui avaient onze pans de circonférence, lesquelles servaient à amarrer les navires. Enfin, aiant soigneusement observé toutes choses de ce côté-là, je revins sur mes pas ; et remontant sur l'éminence

où est bâtie la chapelle de St-Antoine, je m'y arrêtai pour

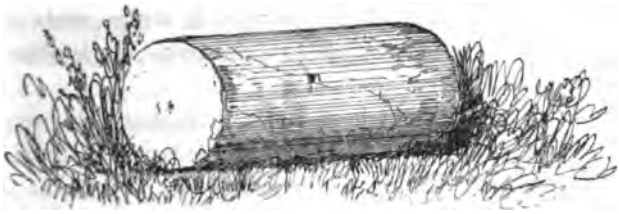

FRAGMENT DE COLONNE.

considérer ce poste. C'est une espèce de cavalier, que les Romains firent exprès pour défendre le port de la fureur du nord-ouest. On accumula, pour cet effet, quantité de terres qu'on soutint par de bons murs, par des tours et d'autres ouvrages. On y bâtit des maisons, et des magasins dessus : on en voit même quelques-uns au-dessous, avec certains conduits souterrains qui subsistent encore dans leur entier. Ce poste avait plus de sept ou huit cens pas de circuit ; car il faut remarquer qu'il commençait près des murs de la nouvelle ville, et que la voie par où l'on va présentement à nos moulins n'existait point alors. Il est fait en quarré long, et venait en biaisant un peu vers la Porte-Dorée. De là on découvrait à plein toute notre rade. Enfin, comme le mur du quai mettait le port à couvert des vents du sud, et que ce dernier ouvrage le défendait de ceux d'ouest, de même la ville rompait les grosses bises. Ainsi, ce port était sûr et commode.

« Après toutes ces remarques, je repris mon dessein, qui était de sçavoir combien le port avait de pas de circonférence ; et recommençant à compter, j'en fis cinq cens de St-Antoine à la Porte-Dorée ; de cette porte, qui était celle du port, ainsi que je l'ai dit, j'arrivai près de celle de Méou, d'où je me jetai dans la voie qui mène à St-Roch, le long de laquelle règnent des jardins entourez de murs. Comme on a amené

dans ces lieux quantité de terreaux pour rendre ces jardins fertiles, on a aussi couvert ou démoli le quai du port de ce côté-là. Il n'en paraît absolument point de vestige; mais on le trouverait sans doute, s'il était nécessaire, en fouillant quelque peu.

« Étant arrivé au Pin de St-Roch, et voulant finir mon entreprise, je pris à droite, et peu après je retrouvai les débris du quai oriental au-delà des jardins qui aboutissent à l'Étang; là, aiant regardé le compte de mes pas, je vis qu'il se montait à sept cens cinquante.

« A peine avais-je quitté cet endroit que, le quai même se présentant à découvert et presque en son entier, je commençai à y marcher dessus, et j'allai ainsi jusqu'au bout du port, vis-à-vis de la Lanterne, où, étant arrivé, je reconnus à mes marques que j'avais fait encore environ cinq cens cinquante pas.

« Là, j'aperçus plusieurs vestiges de bâtimens qui répondaient au phare et aux édifices d'alentour, et faisaient ainsi une espèce de symétrie à l'entrée du port. De ces mazures au phare il y a environ cinquante cannes de distance. Cet entre-deux est aujourd'hui comblé de terres rapportées et se trouve changé en jardins potagers.

« Je remarquai de plus que les deux quais étaient parallèles à l'entrée du port l'espace de plus de cent cannes, et qu'ensuite le bassin du port s'étendait tout d'un coup vers la ville, du midi au septentrion. Il y avait un édifice sur la pointe que fait le quai du nord, cessant d'être parallèle avec le quai du midi. Il en reste encore des voûtes entières. Je dois dire en passant que tout ce qui nous reste de bâtiments romains, où nous jugeons qu'ils habitaient, est fait en voûte. A l'occident du port, non loin de la Porte-Dorée, s'élève une grande masse de bâtimens qui est encore aujourd'hui entourée d'eau, où, selon les apparences, il y avait des troupes qui veillaient à la

sûreté du port ou aux intérêts du prince et de la ville, et à maintenir la paix et le bon ordre parmi le prodigieux nombre de navires qui y mouillaient. L'intervalle de cette mazure aux murs de l'ouvrage de St-Antoine, contre lesquels la mer battait à mon avis, est aujourd'hui presque tout comblé et garni de jardins, aussi bien que l'espace qui reste de là vers la Porte-Dorée.

« Enfin, ceux qui vont se promener en bateau sur ces grands rochers que nous appelons les Lions, à trois milles du port, peuvent remarquer que, sur le milieu du Lion de mer, il y avait une tour et un phare, qui annonçait le port de Fréjus.

« L'empereur Auguste le choisit comme un lieu sûr et propre pour y faire garder le nombre considérable de bâtimens qu'il avait pris sur Antoine au combat naval d'Actium; mais ce qui rendit ce port encore plus fameux, ce fut l'établissement permanent d'une flotte, pour garder les côtes des Gaules, au rapport de Tacite, beaucoup plus exact que Suétone sur ce sujet.

« Tacite, après avoir rapporté que deux flottes, dont l'une était à Misène, et l'autre à Ravenne, gardaient l'une et l'autre mer d'Italie, ajoute que les beaux navires qu'Auguste avait pris à la bataille d'*Actium* avaient été envoiez par cet empereur à Fréjus, et qu'ils servaient à mettre en sûreté les côtes des Gaules.

« Plutarque, dans la *Vie d'Antoine*, remarque que ce fameux Romain avait cinq cens navires de guerre lorsqu'il combattit contre Auguste, vers le promontoire d'*Actium;* et que, s'étant lâchement enfui pour suivre Cléopâtre, Auguste en prit trois cens, dont la plupart étaient à huit ou dix rangs de rames et avaient encore, au-dessus des ponts, certaines tours qui les faisaient paraître comme autant de châteaux flottants sur l'onde; tandis qu'au rapport de Florus, les

bâtimens sur lesquels Auguste combattit dans cette mémorable journée, qui lui valut l'Empire, n'étaient que depuis trois jusqu'à six rangs de rames.

« Mais, pour revenir à notre port, j'ajoute qu'on peut aisément juger de sa vaste étendue, quand même on ne l'aurait jamais vu, par le nombre et la qualité de trois cents vaisseaux conquis sur Antoine qui y furent envoiez, et qui certainement n'étaient pas les seuls qui mouillaient dans ce port. Il est bon, néanmoins, d'en marquer encore la grandeur par le sommaire des pas que je fis dans son circuit, qui se monte à deux mille quatre cent quatre-vingts.

« César Auguste, qui chérissait la mémoire de Jules César, son oncle, fit à son exemple de grands travaux dans notre ville, et voulut qu'outre le nom de *Forum Julii*, elle fût encore nommée *Navale Augusti*, ainsi que Strabon l'appelle. Cela est conforme à ce que j'ai cité de Tacite il n'y a qu'un moment, et signifie que Fréjus était le lieu où Auguste tenait l'armée navale qu'il chérissait le plus. Les empereurs qui lui succédèrent suivirent sa méthode dans le gouvernement de l'Empire et tinrent toujours une flotte à Fréjus.

« En effet, dans la guerre entre Othon et Vitellius, l'effroi étant général dans toutes les colonies des Gaules maritimes, l'armée navale du premier aiant paru sur nos côtes, les officiers de Vitellius s'appliquèrent principalement à mettre à couvert la ville et le port de Fréjus, dans l'assurance que de sa conservation dépendait celle de toute la côte maritime, la flotte pouvant être brûlée dans le port, les munitions et agrès des navires être enlevez, le port ou comblé ou ruiné; par conséquent les villes bâties sur la mer auraient demeuré sans défense. Les amis de Vitellius prirent si bien leurs mesures et firent si bonne contenance, aiant armé plusieurs bâtiments à la hâte et ramené beaucoup de troupes dans Fréjus, que les Othoniens n'osèrent en approcher. »

Nous ne pouvons mieux faire, pour compléter la description de l'abbé Girardin, que de donner l'extrait suivant d'un Rapport fait en 1847 par M. Baude, conseiller d'État, chargé d'une mission relative à la marine sur les côtes de la Provence.

Ce rapport, qui est très-développé, conclut au rétablissement du port de Fréjus, dans l'emplacement même du port antique :

« Les cités ont, comme les grands hommes, leurs vicissitudes : Fréjus en est un exemple. Cette ville, aujourd'hui réduite à moins de 3,000 habitants, en a jadis compté plus de 40,000. César et Auguste, après lui, se plurent à l'agrandir et à l'élever. Les antiquaires se sont souvent arrêtés sur les vestiges de ses aqueducs et de ses temples ; s'ils fouillaient les décombres de son amphithéâtre, ils seraient probablement aussi bien dédommagés de leurs peines qu'à celui d'Arles. Considérées sous le point de vue des intérêts maritimes, les prospérités passées et la décadence actuelle de Fréjus s'expliquent avec une égale facilité : aucun autre point du littoral n'offre peut-être de plus instructives leçons sur ce phénomène de l'envasement, dont les effets et les remèdes ne seront jamais assez étudiés.

« Fréjus est situé au débouché de la vallée de l'Argens ; après celle du Rhône, c'est la plus étendue qui s'ouvre sur la côte de Provence : elle a près de 300,000 hectares, et la richesse du sol fut grande de tous temps. Quand la profondeur de la mer répondait devant Fréjus aux avantages dont la terre adjacente est parée, ces lieux semblaient réunir toutes les conditions requises pour la formation d'un grand arsenal maritime, et les Romains y fixèrent une de leurs principales stations navales (Navale Augusti). Malheureusement, l'abondance des dépôts de l'Argens, si précieuse pour l'établissement agricole, portait en soi le principe de la ruine de l'établissement maritime. Le danger se faisait déjà sentir avant le com-

mencement de l'ère chrétienne : et, pour empêcher les alluvions de gagner de ce côté, Agrippa, favori d'Auguste, fit construire au sud-ouest du port un long épi ; mais le remède était borné et la source du mal intarissable. Quand l'épi d'Agrippa fut tourné par les atterrissements, on entreprit contre eux une autre lutte : on amena les eaux de l'Argens dans le port, probablement pour faire des chasses, et l'envasement s'opéra par le haut au lieu de s'opérer par le bas. Puis on creusa jusqu'à la mer, dans un terrain nouvellement déposé, un chenal qui s'est conservé jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En 1555, l'activité du mouvement maritime déterminait Henri II à créer à Fréjus un siége d'amirauté. En 1663, la ville avait encore 6,000 âmes ; *mais le négoce était abattu et le port, autrefois renommé et fréquenté par-dessus tous les autres de la Provence, s'était tellement rempli, qu'il n'était plus capable de recevoir autant de bateaux qu'autrefois de galères et de grands vaisseaux ;* les bâtiments de 50 tonneaux étaient les plus forts qu'il admît (Procès-verbal du président de Segurau). En 1704, on voyait, à la place de ce même port, un étang qui n'avait plus de communication avec la mer ; cet étang est devenu plus tard un marais pestilentiel, et, pour dernière transformation, il a été desséché et mis en culture. Il ne reste aujourd'hui, du port où Auguste envoyait les galères prises sur Antoine à la bataille d'Actium, que des pierres de quai dont l'ampleur et la solidité égalent celles des plus grandes constructions de Rome, et des bornes d'amarrage sillonnées par les grelins qui les ont jadis embrassées. La ville est séparée par une plage de 1,600 mètres de largeur des flots qui baignaient autrefois ses murailles, et la baie qui s'enfonçait à l'ouest n'est plus qu'une plaine parsemée de nombreuses lagunes.

« En examinant de près l'ensemble du projet de rétablissement de l'ancien port des Romains, les quais encore bien

conservés, après avoir résisté à vingt siècles, la position, la direction de son embouchure, la facilité de creuser un canal dans le sable, les abris qui garantiraient des vents la prise de ce canal, on est avec raison étonné qu'on ait attendu si longtemps pour rendre une partie de son premier état à une ville autrefois si célèbre, et que les souverains du monde estimaient par sa position, par la fertilité de son terroir et par la salubrité de son air. »

C'est en 1847 que M. Baude demandait le rétablissement du port antique. Douze années après, c'est-à-dire en 1859, une véritable armée de terrassiers occupait l'emplacement de l'ancien port de Fréjus ; mais ce n'était pas pour le creuser : on apportait de la terre, au contraire, pour former le remblai de la chaussée du chemin de fer de Toulon à Nice ! Depuis trois ans, les puissantes locomotives passent sur l'emplacement même où venaient s'amarrer les galères romaines. Le quai antique est recouvert par la station du chemin de fer, et les vastes dépendances du port sont occupées par des champs de vignes et d'oliviers.

Le plan que nous avons déjà donné peut faire reconnaître la disposition primitive et la situation actuelle de l'ancien port de Fréjus.

Le chemin qui contourne la butte St-Antoine se prolonge au midi, borné à droite par le canal du Béal et à gauche par un grand pan de mur antique (Point M L du plan). Le canal fait un coude à angle droit, passe sous le mur romain en longeant une salle voûtée et d'autres massifs de maçonnerie antique, que nous signalons sans pouvoir reconnaître leur disposition primitive.

Une masse considérable de terre avait été apportée par les Romains sur une surface d'un demi-hectare sur plus de 3 mètres de hauteur. Toute cette terre a été enlevée récemment pour l'établissement des remblais du chemin de fer.

Au XVIe siècle, croyons-nous, lorsqu'on amena dans le port les eaux de l'Argens, on troua la muraille romaine pour le passage du canal au pont L ; on la troua de nouveau (point K) vers l'endroit où se sont établis des moulins. On mettait à profit la différence de niveau du canal et du port. Nous reviendrons plus tard vers ces moulins, adossés à une belle muraille antique.

De la salle voûtée dont nous venons de parler, et qui n'offre rien de particulier à signaler que les cordons de briques qui divisent le blocage de la voûte, on suit la grande muraille bordée par le chemin, lequel contourne la butte dite de St-Antoine (dénomination motivée par la situation d'une petite chapelle aujourd'hui à demi ruinée) et que l'abbé Girardin désigne avec raison comme étant « une espèce de cavalier, « que les Romains firent exprès pour défendre le port de la « fureur des vents du nord-ouest. On accumula, pour cet « effet, quantité de terres qu'on soutint par de bons murs, par « des tours et d'autres ouvrages. » Ce sont ces différents ouvrages que nous représentons dans nos esquisses, lesquelles montrent seulement l'état actuel de ces vastes constructions.

On voit, sur le plan d'ensemble, la disposition générale du grand mur qui contourne le massif de roches sablonneuses désigné sous le nom de butte St-Antoine. Nous donnerons maintenant les détails principaux de ce même plan, en commençant par la muraille qui fait face à l'ouest et qui offre quelques particularités dignes d'attention. Ainsi, on remarque d'abord que cette muraille, longue de 152 mètres, est posée simplement, c'est-à-dire sans assises de fondation, sur la surface des bancs de rochers qui, cela n'est pas douteux, étaient bordés par la mer avant l'époque de la domination romaine. Ces rochers formaient une sorte de presqu'île semblable à celles qu'on remarque en grand nombre dans la rade de Fréjus, notamment au-delà du petit port de SAINT-RAPHAEL.

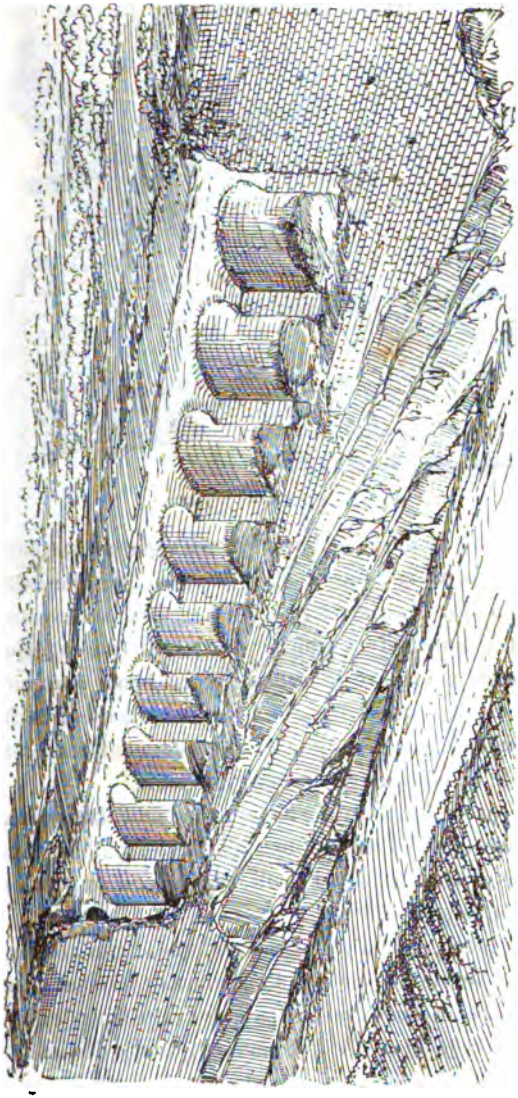

MURS DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

Des terres de remblai furent consolidées par une muraille

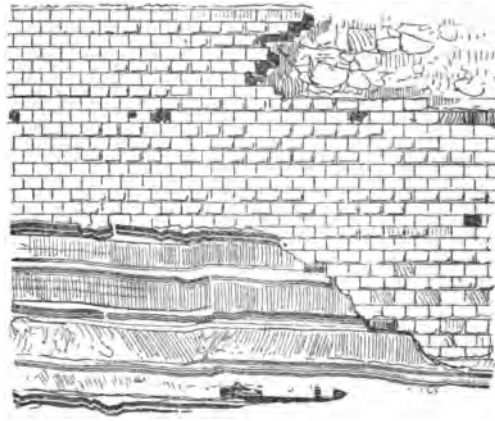

FRAGMENT DU MUR ANTIQUE.

d'appui ou de bordure, établie sur peu d'épaisseur en général, mais fortifiée par la forme donnée à la muraille elle-même, c'est-à-dire par des contreforts reliés entre eux par des courbes ou voûtes soutenant la poussée des terres. Nos ingénieurs actuels n'ont pas trouvé de meilleur procédé pour soutenir les terrains mobiles, mis à découvert par les immenses tranchées des chemins de fer. A Fréjus, les voûtes formant demi-cercle ont 3^{m} 05^{c} en moyenne de diamètre intérieur.

Voici encore une autre partie du même mur, faisant face à l'ouest : elle montre l'entrée d'une salle voûtée semblable à celle dont nous avons parlé tout d'abord, et l'orifice d'un petit canal souterrain, large de 50^{c} sur 1^{m} de haut.

Remarquons, pour n'y plus revenir, que le mur romain fut surmonté, vers le XVIe siècle, d'une muraille formant chemin de ronde avec créneaux ou meurtrières ; cette ligne de défense se reliait à celle de la ville restreinte et que nos dessins montrent dans son développement ancien.

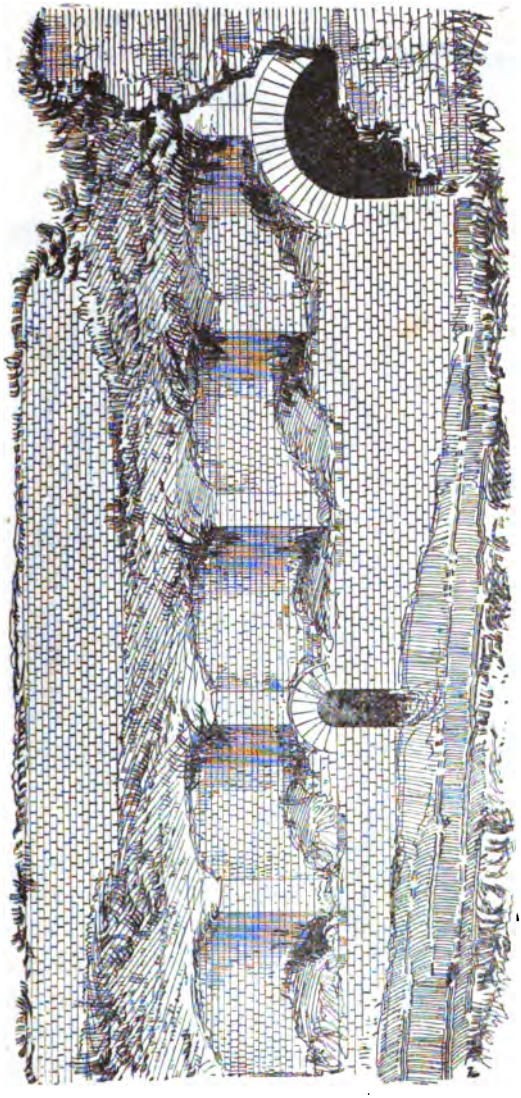

MURS ANTIQUES DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

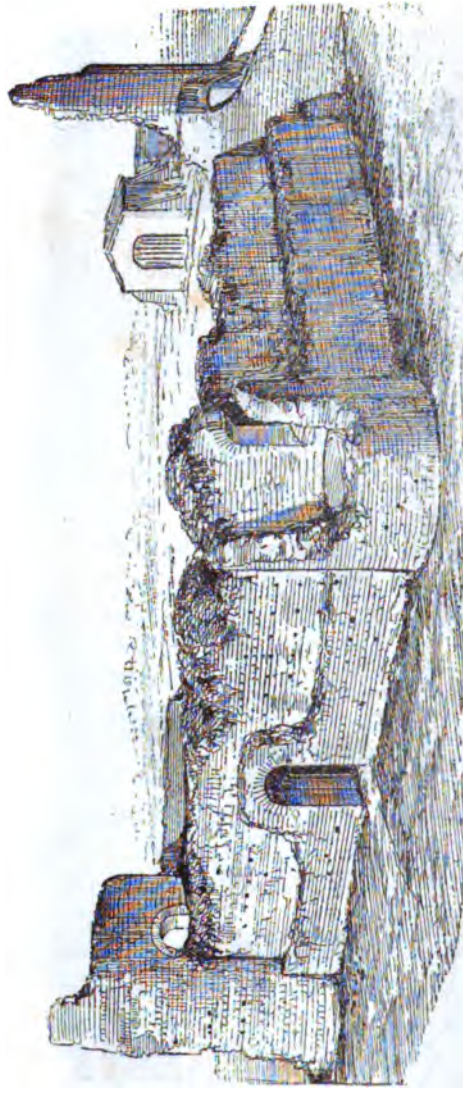

MURS ANTIQUES DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

Nous donnons ici le dessin perspectif de l'ensemble du mur fortifié de la BUTTE SAINT-ANTOINE, faisant face au sud-est, et les détails de la même construction.

Voici également le dessin de la tour de l'angle de gauche,

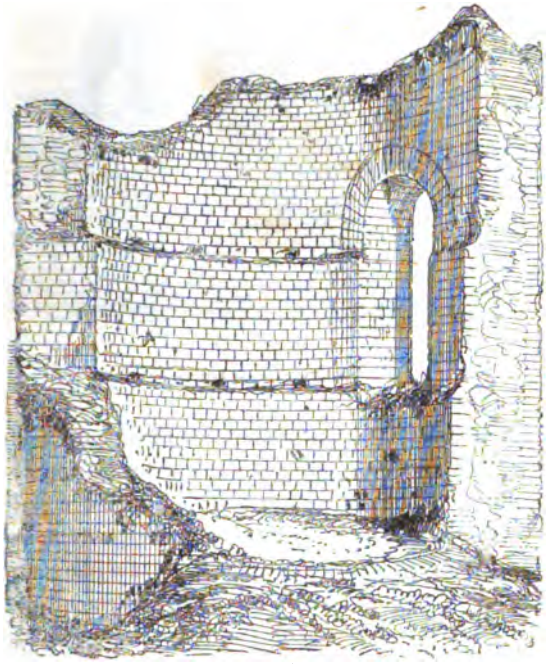

DÉTAILS DE LA TOUR ANTIQUE.

vue de profil dans le dessin d'ensemble. Un petit plan accompagne l'esquisse de la tour. Cette tour, dont le parement extérieur du côté de la butte est parfaitement conservé, montre avec quel soin minutieux les constructeurs romains surveillaient la mise en œuvre des petits matériaux qu'ils avaient à leur disposition. Au centre de la muraille qui réunit les deux tours d'angle, s'ouvre une porte cintrée, large de 2 mètres

50 centim., laquelle, à l'aide d'un escalier de la même largeur à

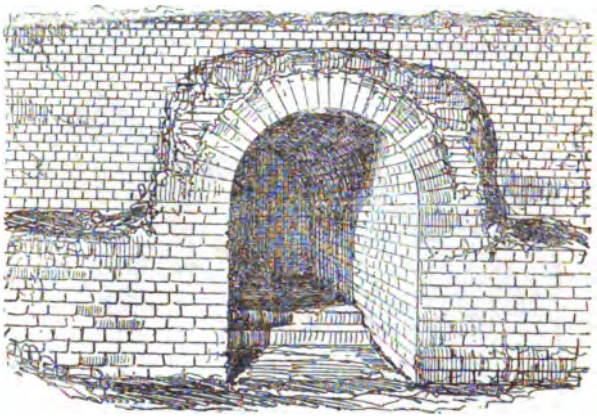

DÉTAILS DU MUR ANTIQUE.

peu près, établissait une communication directe de la Plate-Forme au quai ou rivage qui contournait, sur les côtés ouest et est, le revers de la butte. Une sorte de double muraille, formant chemin de ronde du côté est, et large de 1 mètre 50 cent., protégeait la base de la plus haute muraille contre la violence des vagues. On reconnaît assez facilement que ce revêtement fut établi après coup. Des lierres et des broussailles recouvrent le sommet de tous ces vieux murs, dont le ton coloré présente des effets très-pittoresques. Le diamètre intérieur des tours est d'environ 7 mètres 15 cent. L'épaisseur des murs n'est que de 1 mètre 20 cent. Les portes cintrées qui établissent une communication entre les tours et la Plate-Forme ont 1 mètre 80 cent. de largeur ; l'appareil n'offre rien de nouveau. A cet égard nous insistons sur le mode de construction, invariablement le même pour tous les édifices antiques de Fréjus.

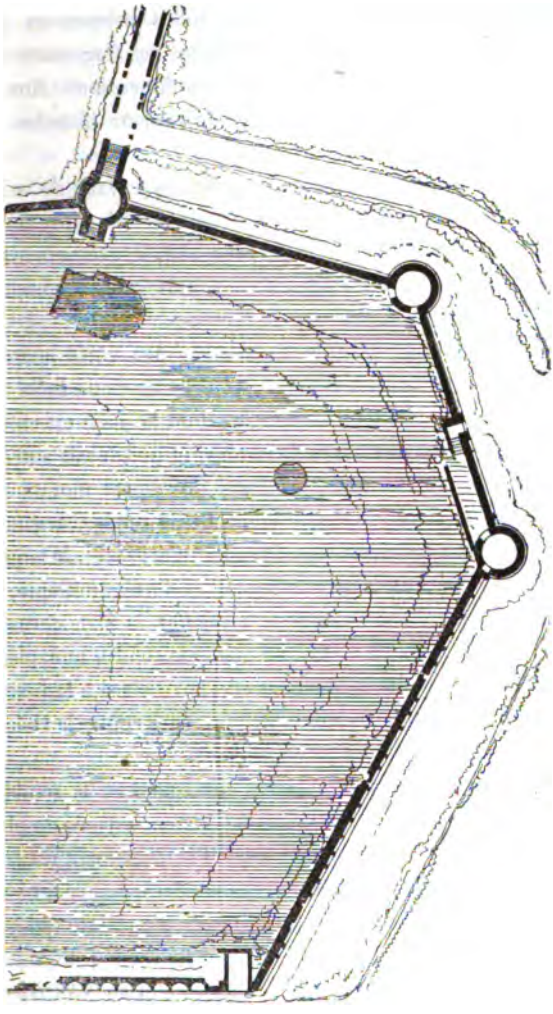

PLAN D'UNE PARTIE DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

La surface aujourd'hui cultivée de la butte St-Antoine est jonchée de débris de terre cuite, tuiles, briques ou poteries, au milieu desquels se rencontrent des fragments épars de pavés de mosaïque, de très-petites dimensions. Nous en avons recueilli quelques morceaux, de couleur blanche avec bordure noire.

Dernièrement, à l'occasion de quelques travaux de nivellement, dans une des rues de Fréjus avoisinant le temple dont nous avons donné le dessin page 352, les ouvriers mirent à découvert plusieurs fragments de mosaïques à compartiments réguliers.

Nous donnons un plan de l'ensemble des côtés marqués R. S. T. U. sur le plan général (V. p. 345). Cette belle muraille, avec ses deux tours d'angle, dont la base est enfouie aujourd'hui dans des terres de remblai et qui devait autrefois être baignée par la mer, présente un aspect monumental que l'exiguité de notre dessin empêche de rendre. A gauche, entre les deux tours, on remarque une porte cintrée laquelle formait, à l'aide d'un large escalier aujourd'hui intercepté, une communication directe entre le rivage et la plate-forme de la fortification. Notre dessin ne peut pas rendre non plus la saillie d'une sorte de revêtement en pierre placé à la base du grand mur et destiné, selon nous, à protéger contre la violence des vagues les fondations principales.

Les deux tours rondes placées aux angles S. T. semblent n'avoir eu que deux étages ; ceux-ci étaient formés de planchers supportés par des poutres dont l'emplacement est resté visible. Des arcades cintrées, encore entières, donnaient accès de ces tours dans l'alignement du mur d'enceinte qui, sans doute, était couronné par un chemin de ronde ; disposition qui fut modifiée au moyen-âge et notamment au XVIe siècle, ainsi que des vestiges de créneaux et de meurtrières le montrent çà et là.

Nous arrivons maintenant à l'angle droit formé par la jonction, aux murailles d'enceinte, du mur qui protégeait contre les vagues le quai établi pour former l'un des côtés du port romain (lettre U du plan général). Nous donnons, à la page suivante, un dessin de ce qui reste d'une haute tour qui, par sa situation, dominait la rade et le port, avec lesquels d'ailleurs elle était mise en communication par un grand escalier dont il ne reste plus que le massif central, semblable à un bloc ou banc de rocher.

Du haut de cette même tour, on découvrait facilement non-seulement tous les abords de la rade et du port, mais aussi tous les environs de la ville qui, de ce point, devait se développer tout entière. La petite ville actuelle se montre sous l'un de ses aspects les plus pittoresques. Assurément, si le port antique de Fréjus eut un phare, c'est sur le sommet de cette tour qu'il dut être établi.

Notre dessin montre, sur la droite, le commencement d'une belle et haute muraille qui se prolonge sur une longueur d'environ 225 mètres, en ligne directe à peu près vers la Porte-Dorée. A cette muraille se sont adossés les moulins mis en mouvement par le canal du Béal. C'est du point marqué U de notre plan, et du bas de la chapelle aujourd'hui ruinée de St-Antoine, que l'abbé Girardin commença son exploration du port antique, dont il mesura au pas les principaux alignements. Il suivit la base d'une longue et épaisse muraille dont on retrouve encore de grands débris, et que nous avons indiquée dans notre plan général. Des jardins, des prés et des champs de vignes occupent l'emplacement de l'ancien port et de ses dépendances extérieures, c'est-à-dire des bancs de sable formés en atterrissement le long de la jetée ou digue établie par les Romains.

Un chemin longe la muraille romaine ; il traverse ou côtoie de larges massifs de maçonnerie à fleur de sol et qui ressem-

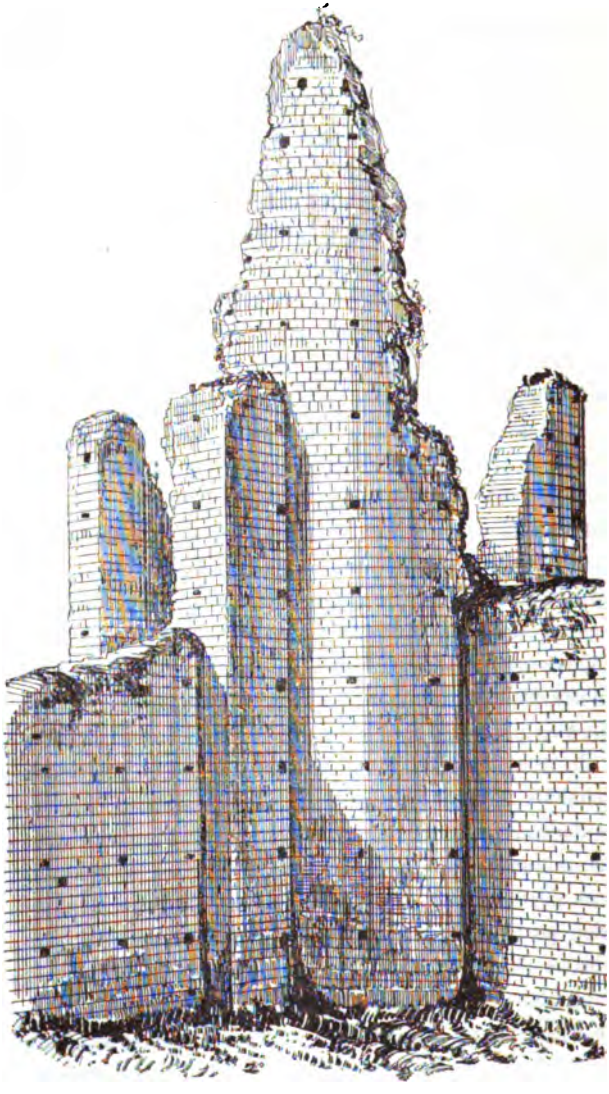

TOUR ANTIQUE DE LA BUTTE SAINT-ANTOINE.

blent, ainsi que nous l'avons répété souvent, à des blocs de rochers, tant l'adhérence des matériaux est forte.

Après avoir suivi le mur antique sur une longueur de 530 mètres, qui correspondent aux 680 pas comptés par l'abbé Girardin, on arrive à un massif de maçonnerie plus considérable dont nous donnons un dessin, pris du côté de l'est, lequel montre dans son état actuel une sorte de tourelle à huit pans, d'origine romaine, mais que des travaux de restauration, faits en 1826, ont un peu modifiée. L'abbé Girardin désigne cette tourelle sous le nom de LANTERNE, « c'était le phare où l'on allumait du feu la nuit. » Ceci est d'ailleurs, à Fréjus, une tradition fort ancienne (V. page 329).

Une exploration au-delà du phare, le long du canal du Béal, nous conduirait au centre d'une vaste plage où se trouvent quelques domaines d'un aspect assez fertile. Mais tous ces terrains « conquis sur la mer, » pour nous servir d'une locution usuelle, ne présentent aucun intérêt pittoresque et nous revenons vers la Porte-Dorée, non pas en suivant le mur antique, mais au contraire en traversant le chemin de fer à un passage à niveau, pour nous diriger vers une maisonnette isolée au milieu des prés (point X du plan).

Cette maison, que rien de loin ne signale à l'attention, est bâtie sur les fondations d'un édifice antique désigné à Fréjus sous le nom de « la Consigne » et qui occupe, en effet, l'un des principaux angles de l'ancien port. Ce massif de murailles, de forme à peu près carrée, renferme plusieurs petits caveaux voûtés, à demi enfouis sous le sol de la prairie. Cette prairie, quelques champs et de nombreux jardins recouvrent d'autres massifs de maçonnerie, qui témoignent de l'étendue et de la solidité des constructions antiques établies au milieu de la rade primitive. Nous traversons l'emplacement de celle-ci, devenue une prairie marécageuse, pour rejoindre la Porte-Dorée. Les murs ou les fossés de clôture de nom-

breux jardins qui s'étendent le long de l'ancien port, nous forcent à suivre la route bordée de murs, elle aussi, qui longe la grande muraille antique (point I H du plan), laquelle est surmontée d'une foule de maisons de chétive apparence, et qui font partie d'un très-ancien quartier établi sur le faîte d'un banc de rochers s'abaissant à pic dans la mer, et dont l'escarpement fut consolidé et régularisé par la forte muraille antique dont nous avons déjà parlé. Il ne semble pas douteux que, dès les temps les plus reculés et antérieurement à la domination romaine, le banc de rochers dont nous parlons n'ait été choisi par les populations qui ont formé la bourgade primitive, comme l'emplacement le plus facile à défendre.

A la base de cet emplacement s'arrondissait une anse, abritée des vagues de l'ouest par la presqu'île de rochers dite butte de St-Antoine, et des vents de l'est par une colline nommée la Plate-Forme. Enfin un cours d'eau vive important, le Reyran, coulait à proximité. Non-seulement les Romains reconnurent l'importance de cette situation, mais encore tous les conquérants qui se sont succédé en Provence durant le moyen-âge. Un château-fort y fut construit; l'église devenue cathédrale y fut dédiée : l'évêque y établit sa demeure; enfin nous voyons, lorsque l'amoindrissement de la population de Fréjus contraignit à réduire l'étendue de la muraille d'enceinte, vers le milieu du XVIe siècle, que les nouvelles fortifications protégèrent exclusivement l'ancien quartier, dont les tours féodales occupaient le point culminant et auquel s'est adossée l'église, édifice assez important, qui sera l'objet d'une note spéciale.

Le mur antique fait un coude à l'angle droit (point I H du plan). Au point H, on remarque un large contrefort établi pour contrebuter la poussée des terres de remblai qui ont fait dévier de son aplomb, peu après la construction, une petite portion de la muraille romaine, laquelle est surmontée d'un

mur du moyen-âge se reliant à l'enceinte bâtie au XVIe siècle. Dans cette dernière muraille d'enceinte, fut établie une porte dite « Porte Reynaude, » nom de l'ancien quartier dont il vient d'être question et près d'une chapelle d'un couvent de pénitents, aujourd'hui abandonné.

Aux abords de la porte Reynaude, la muraille antique fait un nouveau coude à angle droit, et se confond avec un gros mur de soutènement qui borde la promenade publique dite le Cours.

Quand on a laissé et dépassé sur la droite la chapelle de St-Roch, on retrouve, au-delà d'un banc de rochers formant un petit promontoire (point Y du plan) les murs antiques qui contournent le creux d'un vallon très-abrité et nommé, peut-être pour cette raison, le Paradis. Ici encore les terres de remblai ont ébranlé et même renversé une notable partie des murs, aujourd'hui cachés sous des broussailles et à moitié enfouis sous les atterrissements, qui ont comblé aussi le port de Fréjus.

Nous avons donné (page 312) le dessin de l'un des contreforts (point Z) qui soutenaient les murs de terrasses se reliant aux fortes murailles de la Plate-Forme, édifice que nous connaissons déjà.

Nous revenons de nouveau sur nos pas et, dépassant la porte de Méou et celle de la Clèbe, nous signalerons les débris d'un édifice romain dont l'abbé Girardin a longuement parlé.

« Comme il n'y a jamais eu de religion sans divinité, dit l'abbé Girardin, toutes les villes et tous les peuples avaient des temples pour honorer et prier celles qu'ils reconnaissaient. Fréjus païen n'en manquait pas, et on voit encore des marques qu'on ne sçaurait méconnaître. D'ailleurs, les belles statues des divinités païennes, qu'on y a trouvées en divers siècles, en font foi.

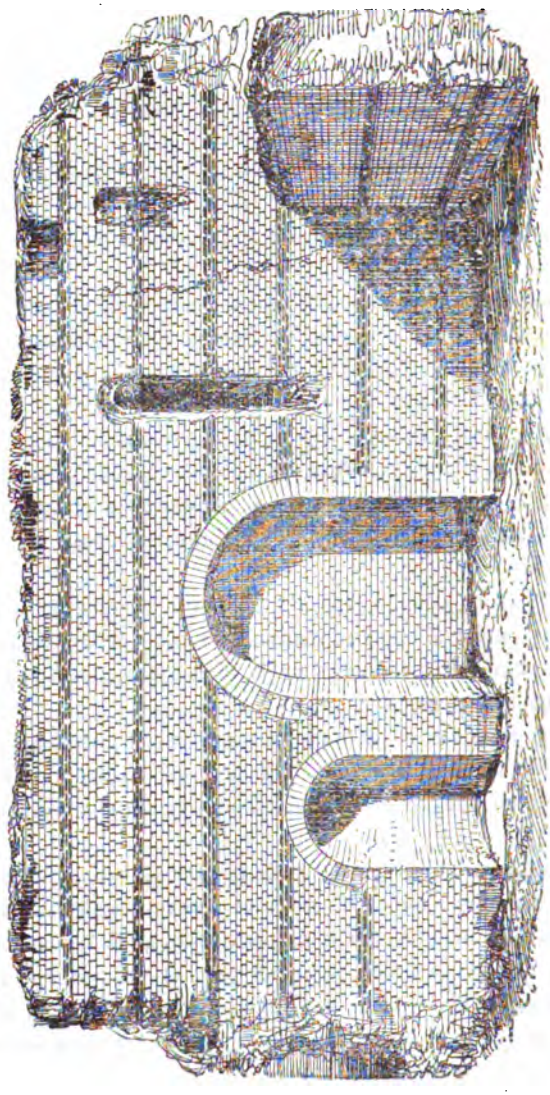

TEMPLE ANTIQUE.

Nous regrettons vivement que les masures qui obstruent les abords de ce monument ne permettent pas de bien étudier l'appareil, qui semble se rapprocher beaucoup du mode de construction adopté par les Romains dans les provinces centrales de la Gaule, notamment à Orléans et à Sens.

Par la similitude de main-d'œuvre, on serait amené à penser que le monument dont nous donnons un dessin ne daterait, lui-même, que de la fin du IIIe siècle. Il serait donc d'une époque postérieure de plus de trois siècles, relativement aux vastes murailles des divers édifices de Fréjus.

C'est du milieu d'une petite cour, dépendant de l'École des Frères, que l'on voit le plus facilement le vieux mur qui, en effet, peut avoir fait partie d'un temple.

Au midi de la ville, à trois cents pas du canal de Béal, au

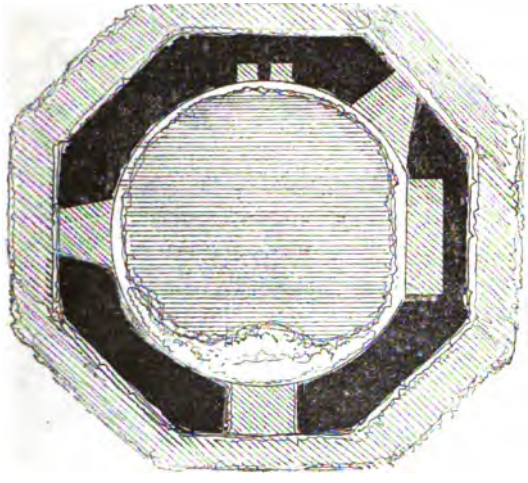

PLAN DE L'ÉDIFICE.

milieu du quartier de la Tourache, on remarque, le long d'un chemin se rendant aux environs de la ferme de Villeneuve, la construction dont voici le plan.

Ce petit édifice, vu à cent pas de distance, semble être bâti avec de grandes pierres de taille. Cette apparence s'efface à mesure que l'on s'approche, et enfin on reconnaît, avec une certaine déception, que ce n'est plus là que « l'empreinte » de pierres de grand appareil sur d'épaisses couches de mortier et de blocage. Les belles pierres qui formaient les faces extérieures ont été enlevées : il ne reste que leur empreinte.

Il résulte du surhaussement des terres environnantes qu'il faut se baisser pour pénétrer, par une trouée, dans l'intérieur de l'édifice. Cet intérieur, de forme ronde, qui a environ 4 mètres de diamètre, présente, du côté du nord, une surface

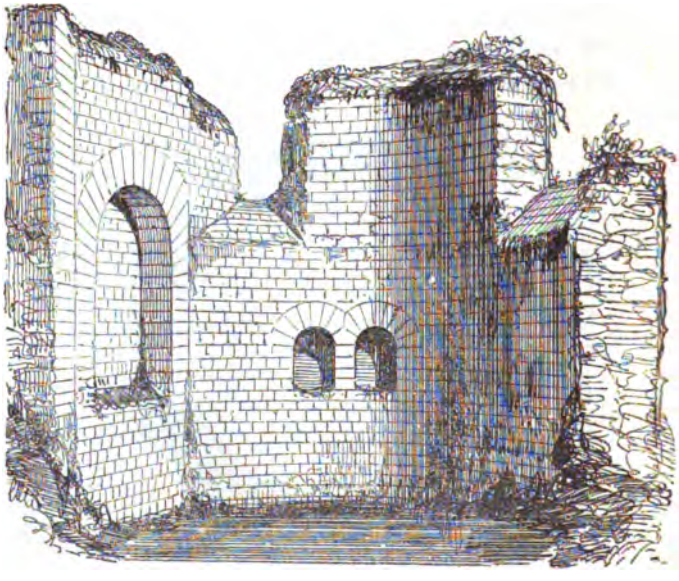

VUE INTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE.

plane dans laquelle est pratiquée une arcade plein-cintre ayant peu de profondeur, et dont notre dessin montre la disposition.

On remarque aussi, vis-à-vis de l'entrée, deux petites arcatures ayant l'apparence des anciennes piscines des chapelles

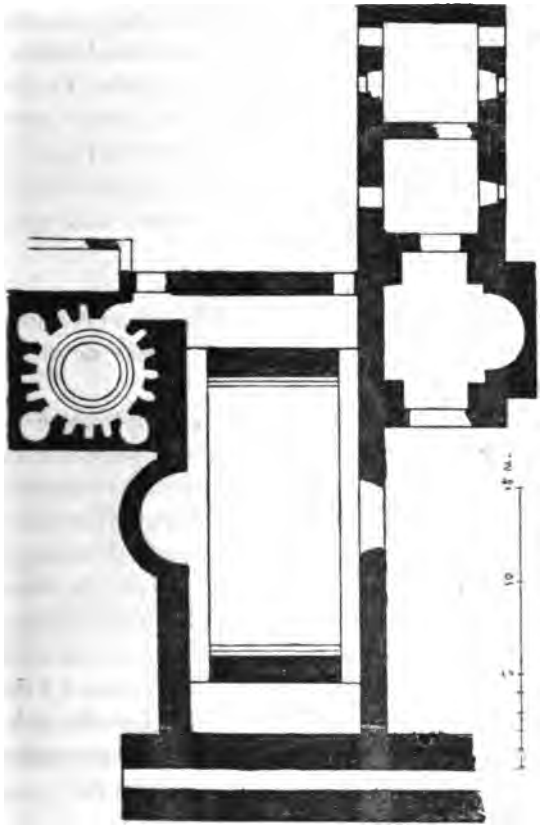

PLAN DES THERMES.

chrétiennes. Deux fenêtres éclairaient cette salle qui (cela ne semble pas douteux) était recouverte par une coupole.

Tel est, dans son amoindrissement actuel, le petit édifice solitaire de la Tourache.

De vastes ruines antiques subsistent encore dans la ferme

de Villeneuve; mais, contrairement à l'opinion émise ou rapportée seulement par l'abbé Girardin, nous croyons y reconnaître la disposition habituelle des thermes.

Nous donnons (page 355) le plan des salles qui sont aujourd'hui enclavées dans les bâtiments d'exploitation; les lecteurs auront probablement la même opinion. Ce plan est fait d'après les dessins publiés par M. Ch. Texier, dans son curieux et savant ouvrage sur les antiquités de Fréjus.

Nous aurons l'occasion de reparler de l'édifice important que M. Ch. Texier a pu voir beaucoup moins ruiné qu'il ne l'est maintenant.

Il nous reste à déplorer l'état de délaissement et d'abandon dans lequel se trouvent divers monuments de sculpture restés à Fréjus.

Nous mettons ici le dessin d'une magnifique statue dont il ne reste plus malheureusement que la moitié inférieure du corps. Cette statue assise, œuvre capitale de sculpture et du plus beau style de l'antiquité, est dans la proportion d'un tiers environ plus forte que nature. Ce morceau de marbre, qui est d'une finesse remarquable, reste depuis plus de trente ans gisant à terre, dans une arrière-cour encombrée de bois et de tuiles, tandis que rien ne serait plus facile que de le mettre à l'abri des intempéries des saisons en le déposant, à 2 mètres de là, dans le grand vestibule qui précède l'escalier intérieur de la Mairie, vestibule vide où sont déjà quelques morceaux de sculpture et quelques terres cuites antiques (1).

(1) En 1846, M. de Caumont, qui a passé deux jours à Fréjus pour explorer cette ville antique, fit les plus vives instances près de l'autorité pour que les fragments antiques jetés près de l'Hôtel-de-Ville fussent convenablement disposés à l'intérieur de cette maison. Le maire d'alors le lui promit (voir le rapport inséré dans le *Bulletin monumental*, année 1847). Ces promesses n'ont pas été exécutées, et les choses sont restées dans le même état depuis vingt ans !!

L'un de ces morceaux est fort remarquable par la finesse du modelé et l'énergie du ciseau.

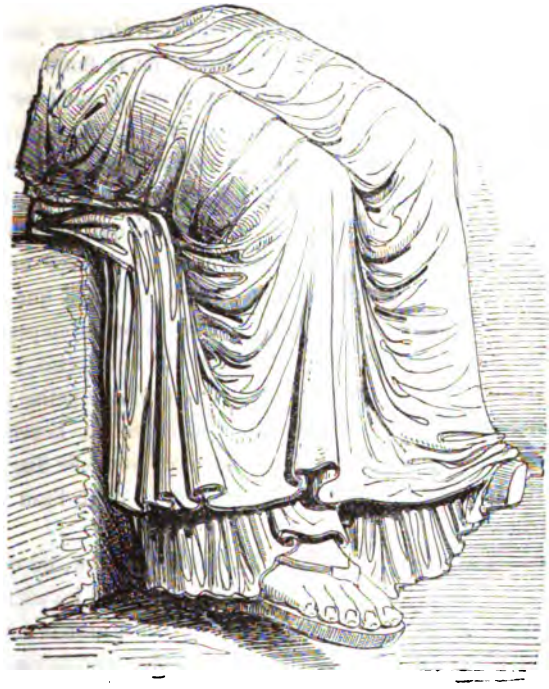

FRAGMENT DE STATUE ANTIQUE.

Il faut espérer qu'un jour, lorsque enfin on se sera décidé à restaurer l'Hôtel-de-Ville, les morceaux antiques dont nous venons de dire un mot seront placés, avec soin, hors de toute cause de destruction ou de détérioration.

AQUEDUC DE FRÉJUS ET VALLÉE DU REYRAN.

Le point de départ sera la porte de Rome, décrite p. 306, laquelle longe la route d'Italie, du côté du nord-ouest.

Nous donnons d'abord le texte de l'abbé Girardin, au sujet de l'aqueduc de Fréjus.

« Voici la description d'un ouvrage digne du nom romain. Que ce soit Jules César qui l'ait fait construire par magnificence ; que ce soit Auguste en faveur de la flotte qu'il y tenait, ou Caius Caligula qui, au rapport de Suétone, se plaisait à faire couper les plus durs rochers, aplanir les montagnes et à combler les plaines et les vallées ; que ce soit enfin Vespasien, par bienveillance pour les Fréjusiens, et en considération de Valère Paulin, citoyen de Fréjus, qui, de concert avec ses compatriotes, tint bon pour cet empereur et fit déclarer la Gaule Narbonnaise en sa faveur, tandis que son autorité était encore chancelante, il n'y a qu'un empereur romain qui puisse avoir formé une pareille entreprise. C'est un aqueduc qui commence dans le terroir d'une petite ville de notre diocèse, appelée Mons, à cinq ou six lieues de Fréjus, vers le nord. Là coule une rivière, nommée Siagne, qui prend sa source dans les montagnes et dont l'eau est excellente.

« Soit que celle de Fréjus ne fût pas trop bonne, ou qu'il n'y en eût pas assez pour fournir aux bains dont les anciens usaient tous les jours et aux autres besoins de la grande multitude de soldats, de matelots, d'officiers de terre et de mer et de citoyens de cette ville, on prit le dessein d'y en faire venir de cette rivière. La chose était de longue haleine et difficile à exécuter : il fallut appeler les hommes les plus habiles du temps, consulter les plus hardis architectes, amasser une quantité prodigieuse de pierres et d'autres matériaux, emploier une infinité d'ouvriers, niveler et reniveler plusieurs fois et faire une furieuse dépense.

« On coupa d'abord une roche vive à coups de ciseau et de marteau, l'espace de soixante pas de longueur. On y ouvrit un canal de quatre pas de largeur. Il subsiste encore aujour-

d'hui ; et les coups des outils de fer dont on se servait y paraissent distinctement (on nomme cet endroit, dont nous parlerons plus loin, ROQUETAILLADE). Une partie des eaux de la Siagne, passant par cette ouverture, fut conduite dans un canal de massonnerie par divers tours et détours, l'espace de neuf ou dix lieues de Provence, qui en valent bien quinze ou dix-huit des environs de Paris. Il fallut tantôt élever des arcades fort hautes dans les vallées et les plaines, pour conserver le niveau ou joindre par ce moyen deux collines éloignées ; tantôt on fut

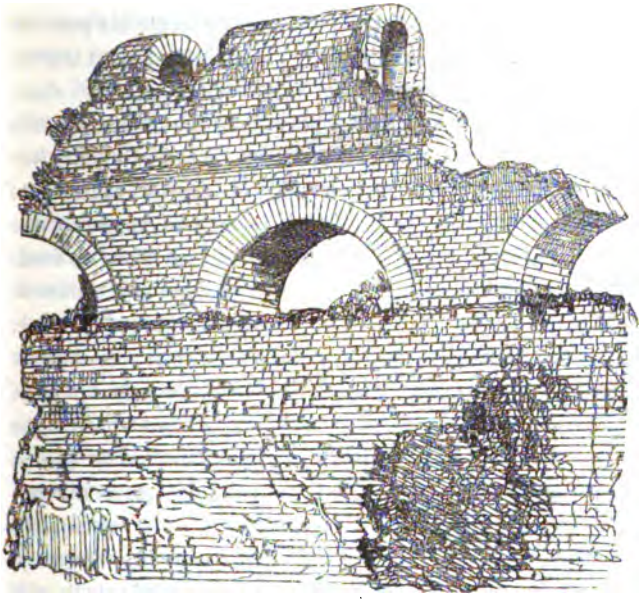

obligé d'ouvrir profondément la terre, ou de percer des montagnes et des rochers ; il fallut tourner de côté et d'autre, voir et revoir mille fois les choses. Enfin, après bien des soins, du tems, des peines et des frais, les eaux de Siagne arrivèrent près de notre ville, sur une hauteur, à mille pas de la Porte-

Romaine. Là, on découvre le canal à fleur de terre, d'où les eaux se jetaient sur des arcades qui s'élevaient peu à peu en descendant de cette éminence vers la ville. On voit dans cet endroit encore douze des arcades sur pied : leur cintre a dix pans d'épaisseur ; après quoi se présentent les débris de plusieurs autres arcades. Il y en a qui ont été entièrement démolies, et dont les ruines même ont disparu ; quelques autres subsistent sans avoir ressenti aucun échec. Près de la ville il reste plusieurs piliers, tous de suite, sur lesquels portaient les plus grandes arcades. Ces piliers sont d'une hauteur considérable, et font encore un bel effet. Ils ont plus de trente-six pans de rez de terre, jusqu'à la naissance de leur cintre, qui est abattu. La distance d'un pilier à l'autre est de dix-huit bons pas : ainsi, ces arcades étaient superbes. Elles avaient des piliers boutants ou contreforts au nord ou au midi ; on les avait conduits jusqu'à la naissance du cintre, et ils s'élevaient de la terre en diminuant insensiblement. Parmi ces arcades, il y en a une que le tems semble avoir respectée. Elle est dans un fonds qui appartient au sieur Callas de Villeper ; elle a neuf cannes de hauteur. Le canal où passait l'eau est encore couvert en voûte; ce qui marque que tout l'aqueduc l'était aussi, et il paraît qu'un homme y pouvait marcher debout au-dessous. Les pieds de cette arcade, si élevée et si entière, n'ont chacun que cinq pans et demi de face, et la distance d'un pied à l'autre est de dix-sept pans. Il y a un poids énorme de massonnerie au-dessus du cintre de cette arcade ; et quoiqu'elle soit isolée aujourd'hui, celles qui la touchaient étant détruites, elle ne menace ruine d'aucun endroit : c'est la plus belle et la mieux conservée de toutes, et il n'y en a qu'une située à cent pas de là, vers le midi, qui soit de la même hauteur ; mais elle est plus épaisse ; elles n'ont ni l'une ni l'autre point de contrefort. Il reste encore dans une terre qui m'appartient, non loin de ces deux belles arcades, un mur long de trente

cannes, sur lequel le canal de l'aqueduc passait. J'y ai monté plusieurs fois pour mesurer la largeur du canal, qui est de plus de deux pans et demi, et cette dimension était à peu près la même depuis Mons jusqu'à Fréjus.

« Cet immense aqueduc était bâti comme nos murs, notre Porte-Dorée et notre cirque : je veux dire à chaux et à sable, avec des pierres de tous calibres en dedans, mais parées en dehors de ces pierres taillées d'environ un pan de face, dont j'ai parlé, et qui font le plus joli effet du monde par leur arrangement. Les bords des cintres étaient garnis de deux côtés de pierres taillées, beaucoup plus grandes et plus longues ; ce qui sert encore d'ornement aux arcades.

« Nous croions que les eaux de la Siagne ont coulé pendant plusieurs siècles sur ce magnifique édifice : cela paraît par une espèce de limon que l'on trouve comme pétrifié dans le canal, qui était fabriqué d'une manière à durer plusieurs milliers d'années, si les peuples barbares, qui ont si souvent inondé les Gaules et qui se plaisaient à détruire les beaux ouvrages des Romains, ne l'avaient ruiné. Les piliers des arcades étaient bien fondez, bien soutenus, bâtis de bonnes pierres liées avec un mortier qui est devenu aussi dur que les cailloux, et qu'on n'épargnait pas. Les cintres qui portaient sur ces piliers, quoique fort grands en divers endroits, étaient par conséquent très-bien appuiez et auraient été comme éternels, si les ouvrages des hommes pouvaient durer toujours. Le canal des eaux était fait d'un ciment tout pur, qu'on ne sçait plus composer de nos jours, aussi impénétrable que les pierres. On avait donné un pan et trois quarts d'épaisseur à ce canal de ciment dans les côtez, qui étaient ensuite revêtus et gardez par la massonnerie ordinaire d'un pan et trois quarts : de sorte qu'il était presque impossible que l'eau qui y coulait pût le pénétrer et se perdre. Cet aqueduc, étant conduit jusqu'à la Porte-Romaine, avait ensuite été tourné du côté du nord. On

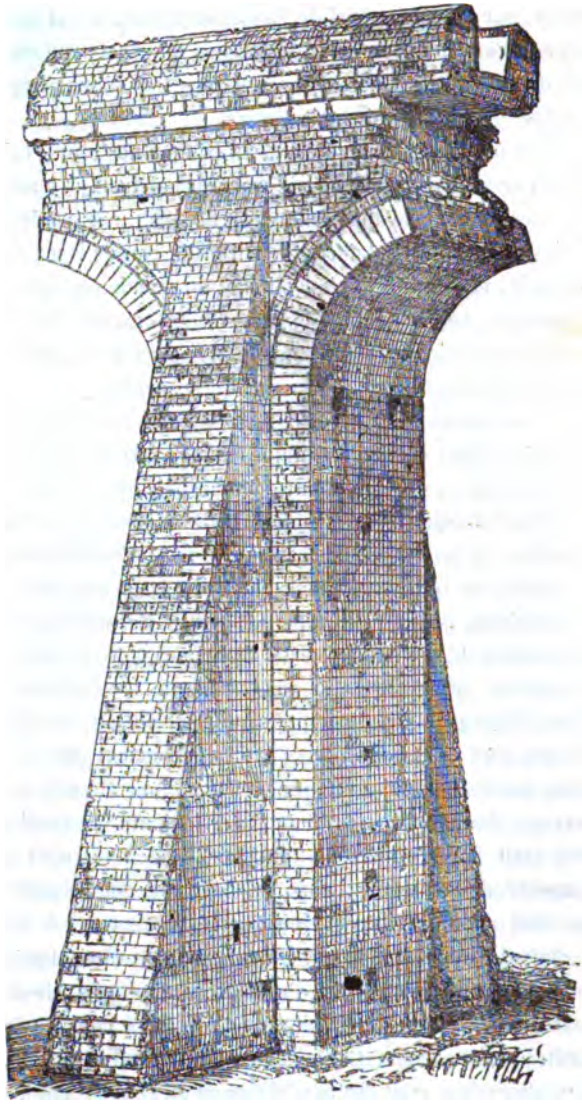

GRANDS PILIERS DE L'AQUEDUC.

distribuait l'eau de cet endroit-là dans les divers quartiers de la ville : aux fontaines, aux bains publics et particuliers, et cela était d'un secours infini pour nos concitoyens.

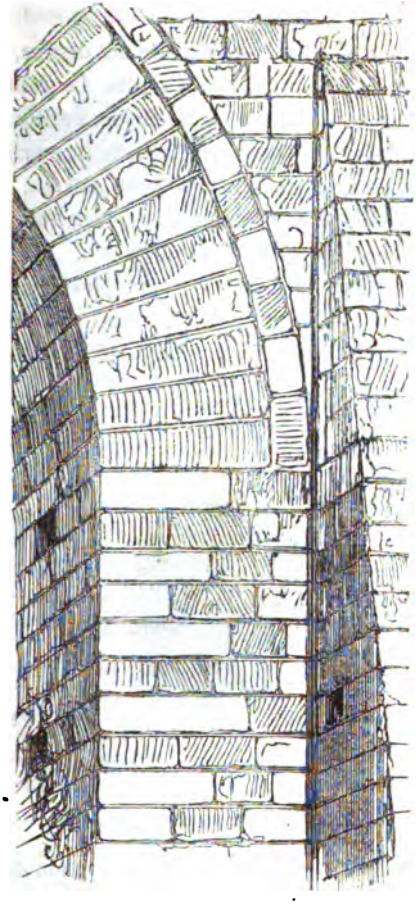

APPAREIL GÉNÉRAL DE LA CONSTRUCTION.

« Un comte de Tourette, dans le siècle passé, entreprit

de conduire ces mêmes eaux dans sa terre par le même aqueduc. Il fit de grandes dépenses pour ce sujet; mais quelques affaires ou la mort l'empêchèrent d'achever son entreprise. »

Nous allons maintenant, à l'aide de nos dessins, compléter la description donnée par l'abbé Girardin. Le point de départ est, avons-nous dit déjà, la porte de Rome, ou Romaine. Une carte partielle de la vallée permettra de reconnaître la direction générale de l'itinéraire que nous suivons.

On a déjà indiqué l'emplacement de l'enceinte de la ville antique, ainsi que le tracé de l'aqueduc.

Désormais notre exploration n'aura plus pour sujet que l'aqueduc seul, et tout aussitôt nous pouvons admirer l'une des parties les plus imposantes restées aux abords de la ville.

CUVETTE OU CANAL DE L'AQUEDUC.

Nous mettons (page 362) le dessin en grand de l'une des belles et hautes arcades qui attirent l'attention des étrangers qui suivent la route d'Italie. Notre planche (page 356) montre, dans tout son développement, le profil de l'aqueduc qui,

sur une longueur de 710 mètres, présentait une série de 87 arcades admirablement bâties, et dont nos dessins peuvent à peine donner une idée. Mais de bien nombreuses lacunes ont amoindri ce bel et curieux édifice. Le dessin général montre, teintés en gris, les murs restés debout (voir la page suivante).

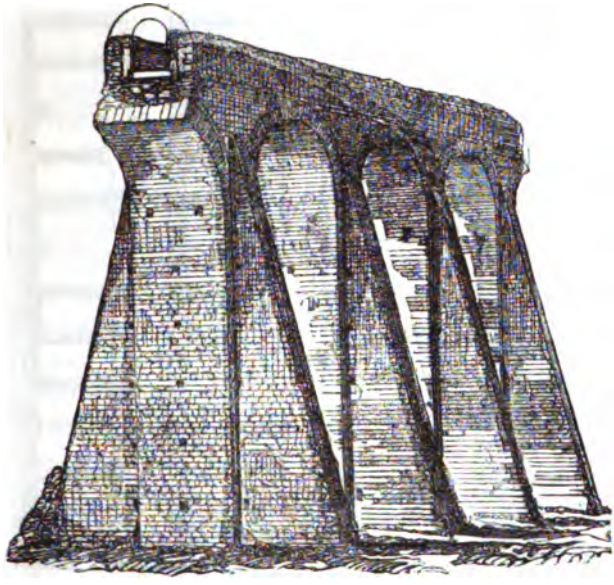

VUE DES PILIERS DE L'AQUEDUC.

Voici une vue perspective de quelques arcades. Ces différents dessins, ainsi que ceux qui vont suivre, donneront à peu près exactement l'ensemble général de cette grandiose construction, dont les parties les mieux conservées sont les moins connues; car il faut aller les chercher au milieu d'une contrée peu fréquentée, d'un abord difficile et demandant de la part des touristes du temps et de bonnes jambes. A l'aide de ces deux moyens, et même d'un troisième moyen, peut-

être plus utile encore, un bon guide, il sera possible de faire

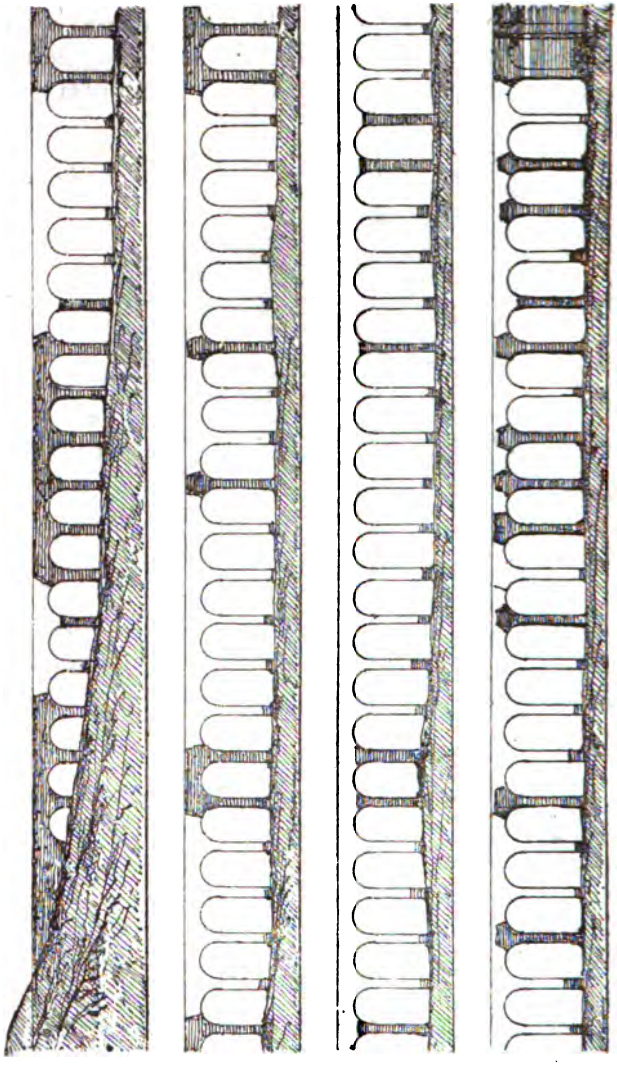

AQUEDUC DE FRÉJUS.

l'une des excursions qui laissent les meilleurs souvenirs. Le guide que nous recommandons aux touristes est un ancien garde-champêtre de la commune de Fréjus, nommé Michel Brunel, demeurant à Fréjus.

Avant de nous éloigner de la ville antique pour aller explorer les ruines de l'aqueduc, il est bon de se rendre compte du temps à y consacrer, c'est-à-dire environ deux journées entières, et de se munir de provisions de bouche pour la première journée seulement. C'est, avons-nous dit déjà, une exploration assez fatigante au milieu d'une contrée à peu près inhabitée, et dont les tortueux sentiers tracés par les pâtres sont un véritable dédale pour les étrangers. Pour ceux-ci, les débris à demi cachés sous les arbousiers ou les chênes-verts, et

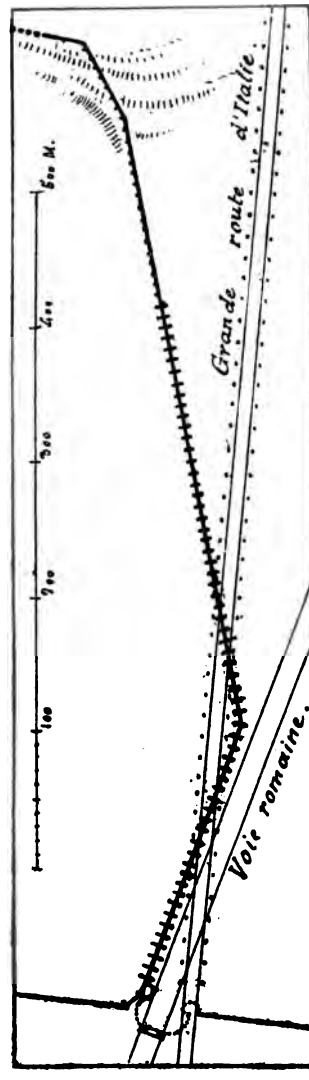

même les arcades nommées dans le pays « arcs » qui traversent les vallons, seraient à peu près introuvables. Ces vallons, étroits, tortueux, et profonds, ombragés par d'épais massifs

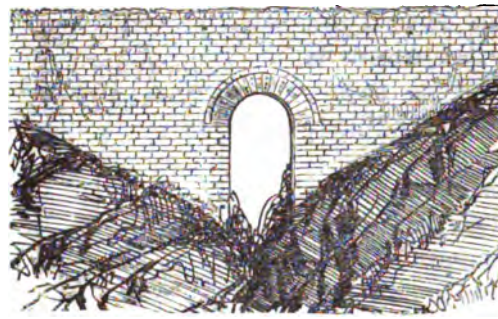

MURAILLE DE L'AQUEDUC.

d'arbres verts, se réunissent, il est vrai, pour la plupart, à la vallée du Reyran qui, elle, est suivie par un assez bon chemin d'abord, mais qui se perd dans les prairies et les bruyères.

Toutefois la première partie du trajet est facile même pour les dames, surtout si l'on veut borner l'exploration à un seul des aqueducs éloignés de Fréjus. Nous voulons parler des ARCS DE GARGALON, auxquels on peut se rendre facilement par le chemin de la vallée du Reyran, même en voiture. Nous prendrons pédestrement une autre voie qui nous amènera aux arcs de Gargalon, en suivant presque pas à pas le tracé de l'aqueduc. Ce tracé est connu de quelques bergers seulement, parce qu'il est à peu près sans exception souterrain ou à fleur de sol.

Nous donnons, à cet égard, un croquis représentant le canal tel qu'il se montre quelquefois, lorsqu'il est établi sur les pentes douces des collines. D'autres fois, notamment sur les pentes

abruptes, le même conduit formant un véritable bloc de pierre, tant l'adhérence des matériaux est forte, se soutient en encor-

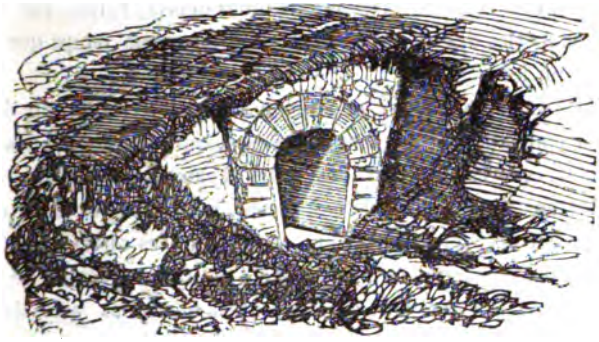

CANAL SOUTERRAIN DE L'AQUEDUC.

bellement au milieu des terres éboulées. On remarque aussi, dans les ravins qui se sont creusés au fond des vallons, de grands blocs de ce même conduit, qui ont roulé tout d'une

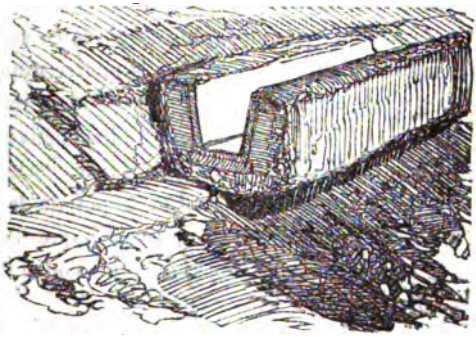

CANAL RUINÉ DE L'AQUEDUC.

pièce lorsque les terres servant de point d'appui furent entraînées par les eaux pluviales.

On comprendra facilement que ce n'est pas en suivant en voiture le grand chemin de la vallée du Reyran, qu'il sera possible de voir sur place ces antiques débris, ruinés par les intempéries des saisons et s'écroulant en même temps que le sol qui les soutenait.

La carte de Cassini et quelques cartes récentes du département du Var peuvent donner quelques indications générales, sur la direction des cours d'eau allant se réunir au Reyran. Mais aucune de ces cartes, sans excepter celle du cadastre de Fréjus, sans même en excepter les cartes-minutes du Dépôt de la guerre, ne donne l'indication précise de la direction de l'aqueduc : la situation des nombreux arcs dont nous allons montrer la grandeur monumentale dans les pages suivantes n'est marquée nulle part. Ces vastes débris antiques, longs chacun de plus de 100 m. sur plus de 12 m. d'élévation, sont restés oubliés sur les cartes du Dépôt de la guerre, ainsi que la magnifique série d'arcades de 710 m. d'étendue, aux abords mêmes de Fréjus.

Nous signalons cette lacune avec un peu d'amertume, par suite de la déception que nous avons éprouvée en consultant les beaux dessins-minutes du Dépôt de la guerre. Nous avons vivement regretté que les ruines imposantes de ce grandiose édifice n'aient pas été assimilées à la plus chétive maison isolée qui, elle, a le droit d'être indiquée sur les cartes cadastrales. Espérons, lorsque les cartes du Dépôt de la guerre seront remises entre les mains des graveurs, que l'on fera en faveur de l'aqueduc de Fréjus ce que l'on a fait avec tant de soin pour les voies gallo-romaines.

Le tracé que nous donnons dans la petite carte n'est donc qu'approximatif, quant à la direction d'ensemble. Il y a même doute et lacune dans la première partie du tracé, car l'aqueduc traversant un sol assez fertile et plus cultivé a été détruit, comme étant devenu inutile par suite

de son état de ruine. D'autre part, la rigole étant à quelque profondeur sous la couche de terre végétale n'est plus reconnaissable : enfin, cette rigole, dans cette partie habitée du territoire, aura été employée comme matériaux de construction pour les maisons de campagne et les métairies avoisinantes. On trouvait là des pierres toutes taillées.

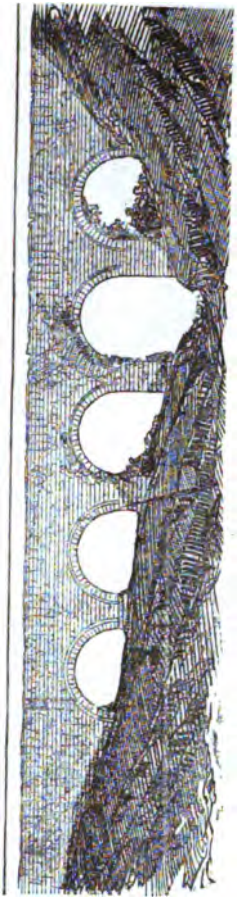

LES ARCS SORELLIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

Continuant notre exploration à travers une contrée boisée, rocheuse et très-ondulée, nous arrivons à une petite vallée que l'aqueduc franchit en ligne directe. Celui-ci se nomme les ARCS BÉRINGUET. Le diamètre de ces belles arcades, bien conservées, est de 5m 40c; les piles ont 2m 30c d'épaisseur sur 2m 38c de largeur.

L'ensemble du pays devient de plus en plus boisé et inhabité dans la partie centrale des collines. On entrevoit, à gauche, la fertile vallée du Reyran, et sur un monticule pittoresque la chapelle de Ste-Brigitte, pélerinage très-renommé dans la contrée.

Nous arrivons enfin à la vallée de Gargalon, arrosée par un petit cours d'eau allant se réunir au Reyran.

Les ARCS DE GARGALON, avons-nous dit déjà, méritent d'être le but d'une excursion spéciale. La facilité d'arriver, la beauté pittoresque et agreste de la vallée, l'importance des

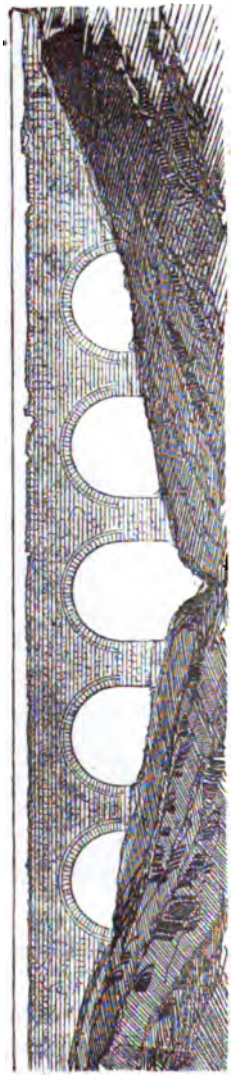

LES ARCS BÉRINGUET (CÔTÉ DE L'OUEST).

LES ARCS DE GARGALON (CÔTÉ DE L'OUEST).

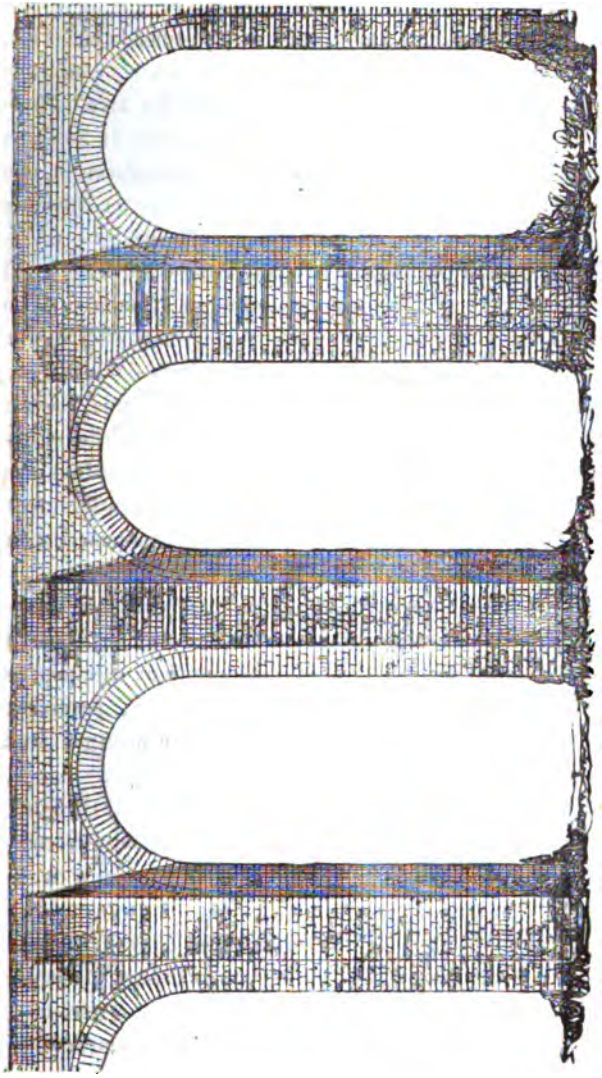

LES ARCS DE GARGALON (CÔTÉ DE L'OUEST).

ruines de l'aqueduc, la courte distance qui éloigne de Fréjus (5 kilomètres environ), tout concourt à justifier la célébrité, même à Fréjus, de cette belle ruine.

Afin de bien faire comprendre l'ensemble des arcs de Gargalon, nous avons reproduit l'aspect général et aussi les principaux détails de l'édifice. Ces dessins remplaceront une longue description : quelques mots explicatifs et quelques indications de mesures, ou dimensions, suffiront.

L'aqueduc est composé de quatorze arcades (p. 372) ayant une largeur de 5 m. 30 c. sur une hauteur de 12 m. 40 c. Cette dimension est celle de tout l'édifice en général, c'est-à-dire le long de son parcours. L'aqueduc a 134 mètres de longueur.

Cinq des arcades centrales se sont écroulées à une époque et pour une cause qui restent incertaines, bien qu'elles ne datent pas de deux siècles, dit-on. A cet égard, nous aurons plus loin l'occasion de parler de la chute d'autres arcades qui furent consolidées ou réédifiées peu de temps après leur construction primitive.

Nous donnons en grand le dessin des arcades les mieux conservées (p. 373) et, en plus grand encore, le détail de l'appareil de tout l'édifice (p. 375) ; c'est un très-curieux spécimen de construction authentiquement d'origine romaine, purement romaine et qui, cependant, n'offre aucune analogie avec les constructions romaines du centre de la France.

Chose bizarre à constater ! les murs romains de Fréjus, comme les murs romains de l'aqueduc, ressemblent aux constructions élevées durant le XIIe siècle dans le centre de la France.

L'appareil des grands arcs et l'appareil des piles offrent une régularité et une homogénéité parfaites. Les dessins placés ici peuvent bien faire reconnaître la disposition des matériaux, leurs dimensions et leur mode d'emploi, qui sont invariables et d'une remarquable régularité.

Que penser et que dire de ces pierres minces et longues

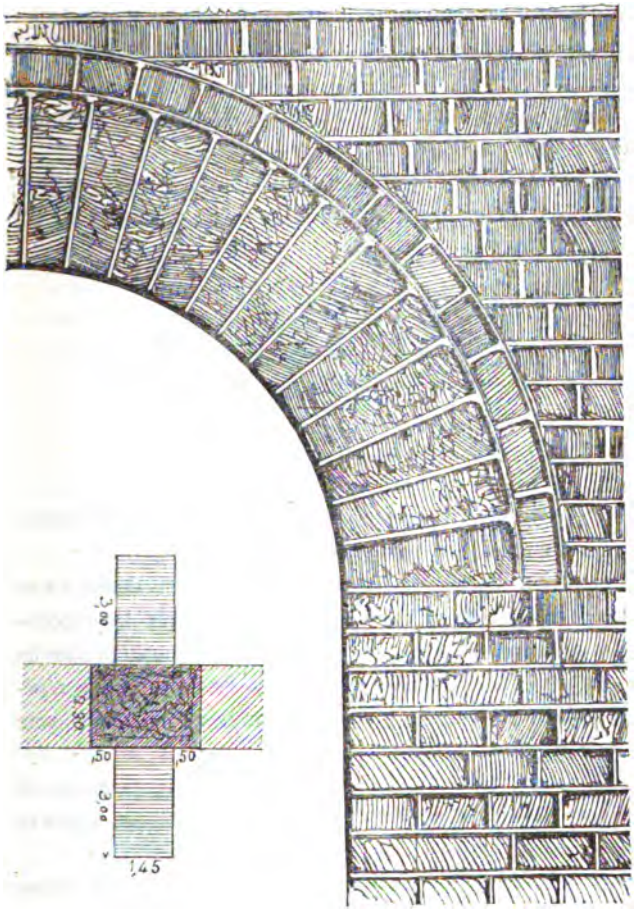

APPAREIL DES GRANDS AQUEDUCS.

placées aux angles des piles et des contreforts ; car il y a aussi des contreforts, et ils sont placés là où l'élévation des murs

les rendaient nécessaires. Nos précédents dessins, notamment celui placé page 355, montrent le développement et la forme invariable de ces contreforts, dont la surface oblique est calculée sur la proportion suivante : le quart de la hauteur pour base.

Ainsi, un contrefort qui aura 8 m. d'élévation aura un embasement de 2 m. de largeur.

Les contreforts de Gargalon, qui sont les plus considérables, ont à leur base 3 m. 30 c. de saillie et juste 3 m. 20

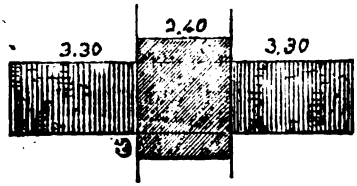

PLAN D'UN PILIER.

de hauteur totale. En voici le plan, dressé à la même échelle que notre dessin de la page 373.

Le dessin des voussoirs des pleins-cintres est donné à une grande échelle, afin de permettre d'en mesurer les proportions anormales, ou au moins inconnues ou inusitées dans les monuments gallo-romains du centre de la France. Nous répétons, une fois encore, que cet appareil est le même pour l'aqueduc entier.

Signalons, avant de nous éloigner, les quelques rangs de briques placés au 2e pilier de droite. En voici un fragment (page suivante).

Au point de vue géologique, le vallon de Gargalon, de même au surplus que tous les vallons environnants, offre de curieux exemples de couches pierreuses volcaniques, alternées avec des bancs de sable et de terre. Ce sont ces couches pierreuses, d'une couleur gris-violet foncé et d'une dureté extraordinaire,

malgré la multitude de petits trous de la grosseur de grains de millet à peine dont elles sont percées, qui furent employées pour la construction de l'aqueduc. Ces pierres, que l'on trouve par bancs considérables, portent, dit-on, en géologie, science que nous ignorons, le nom de mélaphyre. Elles proviennent toutes de courants volcaniques dont les ondulations, parallèles le plus souvent, présentent de curieux profils.

DÉTAIL DE L'APPAREIL.

L'extrême dureté de la plupart de ces bandes pierreuses les rend presque inattaquables aux intempéries des saisons : l'eau glisse sur elles comme sur le porphyre, et les mousses peuvent avec peine s'y attacher. Ce sont là les principales causes, indépendamment de l'excellence des mortiers, qui donnent tant de solidité aux murs antiques de Fréjus; et bientôt nous allons avoir sous les yeux l'un des plus remarquables exemples de la conservation de l'appareil romain.

A compter de l'aqueduc de Gargalon commence la partie fatigante de notre excursion, mais on ne songe nullement à s'en plaindre. Tout, au contraire, l'âpreté du sol, l'aspect de plus en plus solitaire de la contrée inhabitée que l'on explore; la beauté de quelques échappées de vue sur les montagnes qui bornent l'horizon; l'ensemble pittoresque des massifs de pins et de chênes-verts sous l'ombrage desquels on s'avance en écartant les ajoncs et les ronces, donnent aux touristes qui n'aiment pas à suivre les « sentiers battus » une animation pleine de nouveauté et de charme.

On contourne ainsi plusieurs pentes rocheuses avant d'ar-

river au solitaire vallon de la Gayette, traversé par un pont qui n'est autre que l'aqueduc lui-même, et qui ne sert guère de passage qu'aux troupeaux de moutons et de chèvres qu'on mène dans les pâturages établis vers la partie la plus élevée de la chaîne de collines dons nous suivons la base. On nomme cet aqueduc les ARCS BOUTEILLIÈRE. C'est un charmant petit édifice (page 379), composé de trois arcades seulement, et situé d'une manière heureuse près de rochers escarpés fort pittoresques. Un petit cours d'eau formant cascades ajoute encore à la beauté du site. Il faut descendre à travers les broussailles au fond du ravin, afin d'examiner ou plutôt d'admirer, à la base des piles, la conservation parfaite de l'appareil qui semble avoir été terminé la veille seulement par un habile ouvrier. On remarquera surtout la régularité étonnante des joints. Nous donnons un croquis de la disposition de cet appareil.

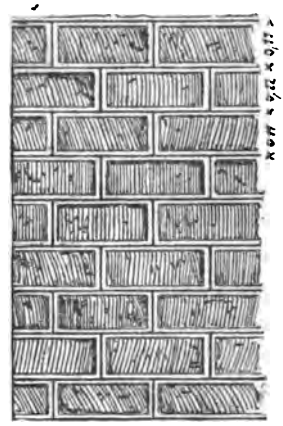

APPAREIL.

Au-delà des arcs Bouteillière, on longe de nombreux blocs de rochers qui soutiennent la rigole, toujours à fleur de sol, et franchissant sur de petits arcs les ravines qu'elle rencontre. Voici le dessin de l'un de ces arcs (p. 380), lequel est bâti de biais pour ne pas faire entrave au torrent. C'est là un des plus curieux exemples, durant le parcours de l'aqueduc, des constructions biaises dont nous aurons, dans une prochaine excursion autour de Fréjus, l'occasion de reparler à propos des ponts antiques qui existent encore et sur lesquels passait la grande voie romaine allant d'Italie dans les Gaules.

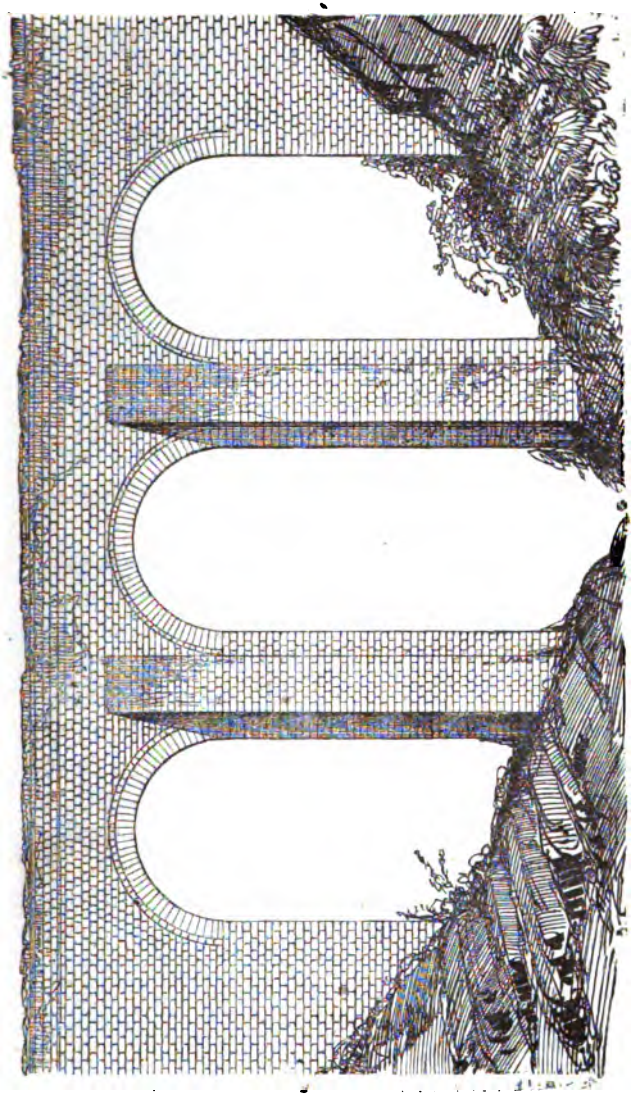

LES ARCS BOUTEILLIÈRE (CÔTÉ DE L'OUEST).

Ici, l'arcade a 4 mètres 90 centimètres de largeur. Le pare-

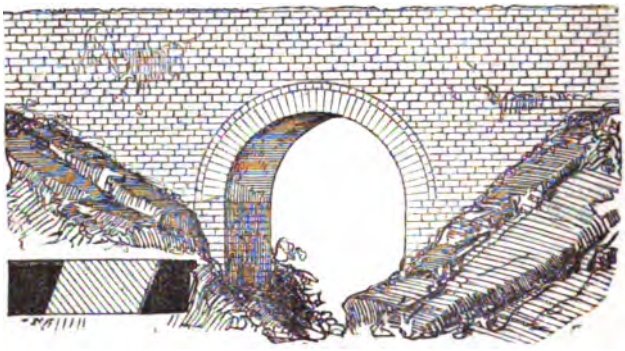

ARCADE BIAISE (CÔTÉ DU SUD).

ment du mur est parfaitement régulier et d'une belle conservation.

Après avoir contourné la colline et plusieurs petits vallons boisés d'un aspect sauvage, on aboutit à un vallon profond, étroit et bordé de rochers, dans le fond duquel passe l'aqueduc nommé les arcs ESCOFFIER. Ici, des dessins et un plan sont indispensables ; car une disposition toute nouvelle arrête le touriste, frappé de surprise à la vue de deux aqueducs presque semblables et bâtis à quelques mètres de distance l'un de l'autre, ou plutôt l'un derrière l'autre. Le plan que nous donnons (p. 382) fera comprendre cette disposition ; nos deux dessins (p. 381) compléteront la description.

Voici le dessin de la première rangée d'arcs qu'on aperçoit, du côté de l'ouest. On remarquera l'inégalité de largeur des arcs et la disposition d'une arcade d'appui, à la base de la grande arcade centrale qui a 5 mètres 20 centimètres de largeur. Mais on se hâte de passer cette première rangée d'arcades pour examiner un second aqueduc, composé de

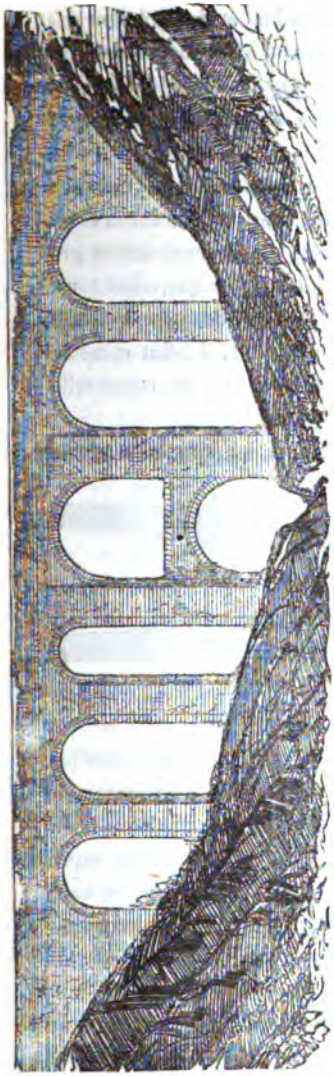

PREMIERS ARCS ESCOFFIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

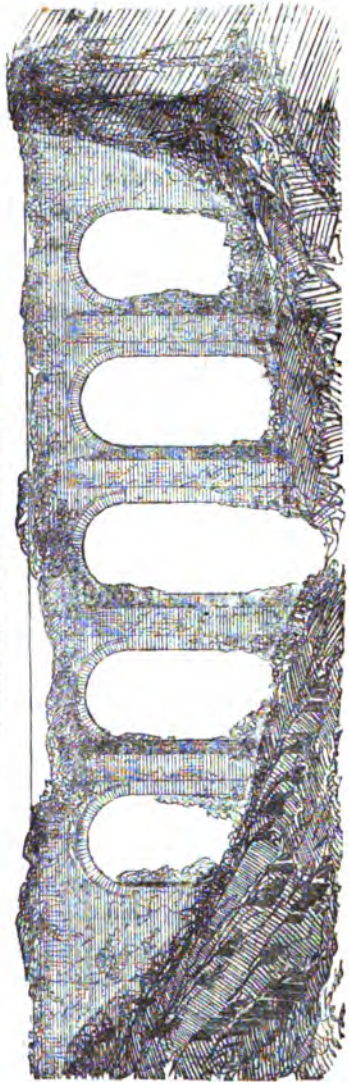

SECONDS ARCS ESCOFFIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

cinq arcades qui, dans leur ensemble et malgré leur état de ruine, montrent toute la régularité de construction que nous avons toujours vue jusqu'ici. On se demande la cause qui a pu amener la construction de ces deux édifices, si voisins l'un de l'autre.

Selon nous, l'aqueduc qui a cinq arcades et que nous reproduisons est le plus ancien : il fut construit durant la même période que l'aqueduc entier, il date de la construction première. Pour une cause restée inconnue, mais qui, selon toutes les probabilités, est l'ébranlement de l'une des piles à la suite d'une crue d'eau considérable du torrent, il fallut remédier au plus vite et surtout prévenir pour l'avenir le renouvellement d'un semblable ébranlement.

On est amené à penser que, pour ne point interrompre

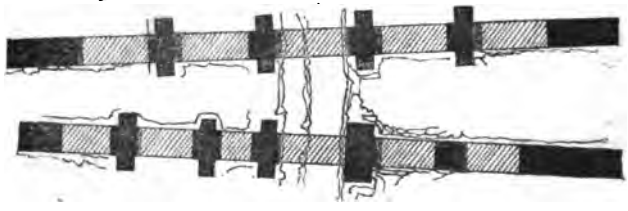

PLAN DES ARCS ESCOFFIER.

pour la ville de Fréjus le service des eaux amenées par l'aqueduc, on trouva plus simple de laisser provisoirement couler l'eau dans l'aqueduc ébranlé, et de construire tranquillement à côté de celui-ci un second aqueduc dans lequel on aurait soin de ménager une issue plus large pour les eaux du torrent, qui pouvaient être souvent grossies par les orages. Nous aurons bientôt, à l'appui de notre opinion, de nouveaux exemples à citer.

Un coup-d'œil jeté sur le cours du torrent, où coule un petit filet d'eau, démontre d'une manière incontestable que les pluies d'orage l'ont souvent ravagé.

Les ARCS SÉNECQUIER, dans le sauvage vallon de la Moute, au nombre de six, ne présentent pas de particularités à citer. Même régularité d'appareil et de proportion Notre dessin en fera comprendre l'ensemble : on remarquera les arcs des extrémités, lesquels n'ont que 3 m. 10 c. de largeur ; les autres ont les dimensions moyennes de 4 m. 50 de largeur, sur près de 9 m. de hauteur. Le fond de la rigole, parfaitement conservé et qui sert de passage aux troupeaux, présente de beaux et larges échantillons de la couche de béton, ou de ciment, revêtant les parois de la cuvette. Nos précédents dessins, notamment celui de la page 354, donnent une idée de la disposition et de l'épaisseur de ce revêtement compacte, d'une parfaite solidité et homogénéité. Cet enduit est composé de chaux et de petits fragments de terre cuite provenant de briques ou de tuiles concassées, mêlés à un peu de sable bien lavé. Les parements extérieurs, c'est-à-dire les surfaces devant

LES ARCS SÉNECQUIER (CÔTÉ DE L'OUEST).

être en contact avec l'eau, sont parfaitement aplanis et lissés avec soin. A cette surface se sont superposées plusieurs couches fines et minces de dépôt provenant de la nappe d'eau elle-même. Ces différentes feuilles de limon, plus épaisses dans leurs dispositions verticales que dans celles horizontales, offrent beaucoup de dureté et d'adhérence au ciment romain. Il nous est tout-à-fait impossible d'expliquer le plus d'épaisseur du dépôt sur les côtés verticaux que sur le fond horizontal; de même qu'il nous semble inexplicable que ces mêmes dépôts soient incontestablement plus épais dans les pentes rapides que dans les pentes insensibles. Cela nous a été affirmé par l'auteur d'un beau travail sur le nivellement général de l'aqueduc de Fréjus, M. Just, aujourd'hui architecte à Cannes. Ce nivellement fut fait il y a une trentaine d'années, d'après les ordres du préfet du Var, M. Chevalier, pour un travail d'ensemble sur les monuments antiques du département du Var, travail qui seulement aurait été commencé.

Tout en marchant, on peut remarquer un changement assez notable dans la nature et la configuration du sol. Aux couches pierreuses volcaniques, s'étalant par longs rubans ondulés, succèdent des bancs de pierre de couleur grise, sorte de limons sablonneux devenant de plus en plus friables. Ce changement avait à nos yeux beaucoup d'importance, car il faisait pressentir un changement non moins notable dans la durée et, par cela même, dans la conservation de l'appareil des arcs que nous allions désormais rencontrer.

Les Romains, afin d'éviter les difficultés de transport de matériaux, se bornaient à les prendre ou à les choisir sur place, ainsi qu'il est facile de le reconnaître à Fréjus. Ils n'eurent guère à transporter que la chaux.

Les pentes dénudées ou ravinées, couvertes d'ajoncs ou de bruyères, ne permettent pas toujours de suivre le tracé de la

rigole. Celle-ci est détruite sur une longue étendue de son parcours, et ce n'est que de place en place que l'on peut entrevoir quelques vestiges de massifs de béton ou de ciment. On traverse ainsi plusieurs vallons se rapprochant du bas de la vallée du Reyran. Ces vallons, remplis de terres sablonneuses pour la plupart, sont cultivés en partie; ils étaient autrefois recouverts de bois, de bruyères et de buissons. Des défrichements ont dénudé les pentes cultivables, et sans nul doute les vestiges gênants de l'aqueduc ont été démolis, car on n'en trouve plus trace. Peut être sont-ils enfouis sous les sables amenés par les eaux pluviales.

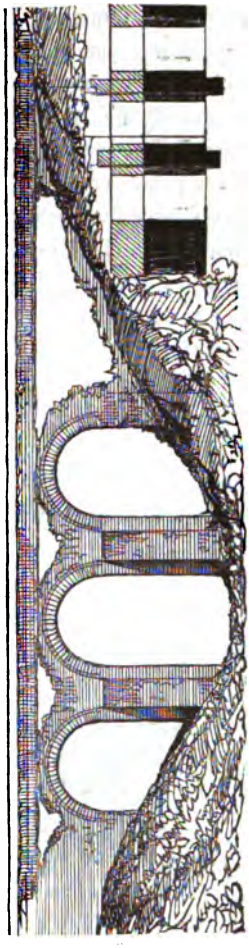

LES ARCS DE GRISOLLES (CÔTÉ DE L'OUEST).

Nous arrivons enfin à un petit vallon sauvage et rocheux d'un aspect désert, et là se présente une série d'arcades de l'aqueduc. Notre dessin fera comprendre l'état de ruine de ces arcs, nommés ARCS DE GRISOLLES, nom d'une très-vaste propriété traversée par l'aqueduc qui s'y montre encore çà et là, mais dans un état de ruine complet.

Le premier aqueduc de Grisolles offre toutefois un intérêt tout particulier, parce que deux

conduites d'eau ont été juxtà-posées ; c'est-à-dire que les arcades ont été presque doublées en épaisseur, pour l'établissement d'une seconde cuvette parallèle et contiguë à la première. L'une de ces cuvettes, la plus ancienne, croyons-nous, par la force, la dureté et l'homogénéité de son blocage, est restée suspendue ou soutenue par quelques massifs de maçonnerie auxquels elle n'adhère que par son propre poids. Cette cuvette produit l'effet d'une immense poutre en pierre d'un seul morceau.

L'excellence du mortier explique cette solidité prodigieuse. Le mortier, en effet, est ici plus dur que la pierre. Celle-ci, de couleur blanchâtre, est d'une nature sablonneuse et friable. Les joints du mortier sont seuls restés à peu près intacts ; ils forment une bordure saillante autour de chaque pierre qui, elle, a été rongée par l'humidité ; dans nos provinces du centre et du nord, on dirait « par la lune », suivant une vieille erreur populaire.

Continuons notre exploration sans nous arrêter, quant à présent, à l'occasion du double canal dont nous venons de parler et duquel nous retrouverons plus loin un exemple moins ruiné.

On dépasse rapidement un petit vallon rocheux et boisé où se trouvent deux arcades ruinées ; puis, après une assez longue

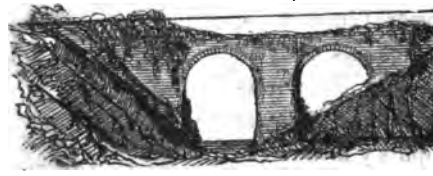

LES ARCS DE GRISOLLES.

marche le long de la rive gauche du torrent du Reyran où rien de bien intéressant n'est à signaler, à part quelques frag-

ments de la cuvette de l'aqueduc restés suspendus sur les flancs ravinés des collines, ou roulés faute de points d'appui dans le lit même du Reyran, nous arrivons vers le point de réunion de plusieurs vallons, sauvages et tristes d'aspect, malgré les massifs d'arbres verts qui les recouvrent en partie. Le fond de ces vallons, qui se ramifient dans les flancs des collines déjà fort élevées (400 m. en moyenne), est occupé par le lit d'un torrent où ne coulent que rarement les fortes pluies d'orage et habituellement un très-mince filet d'eau.

Dans le fond du premier de ces vallons pierreux se trouve un aqueduc composé de six arcades. Ce sont les ARCS DE BONSON. Nous en donnons un dessin qui fera connaître que les arcades centrales se sont écroulées, sans laisser dans le tor-

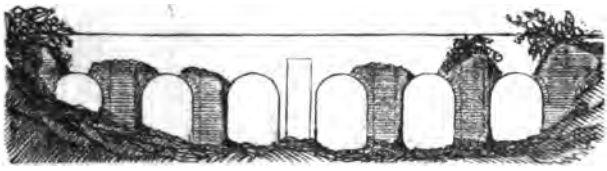

LES ARCS DE BONSON (CÔTÉ DE L'OUEST).

rent la moindre trace de leurs débris. Le sommet des voûtes des autres arcades s'est également écroulé.

Continuons toujours notre excursion. A peu de distance des arcs de Bonson se présente un autre aqueduc : c'est celui dit les ARCS DE LA MINE, dénomination motivée par le voisinage d'une mine de charbon d'assez bonne qualité et qui est exploitée sur une petite étendue.

L'aqueduc de la Mine, composé primitivement de neuf arcades, est presque complètement ruiné, ainsi que le montre notre dessin. Les cinq arcades centrales ont été emportées par le torrent; les autres arcades se sont écroulées en partie. L'examen de cette vaste ruine, traversant un vallon pierreux et ma-

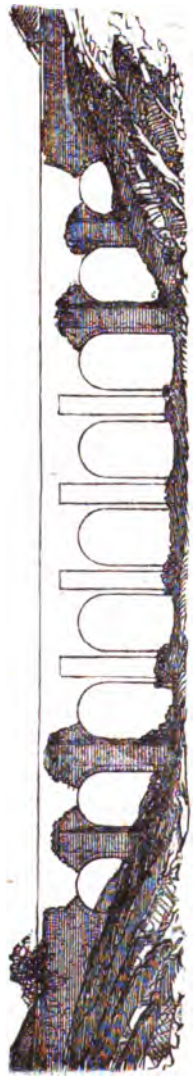

LES ARCS DE LA MINE (CÔTÉ DE L'OUEST).

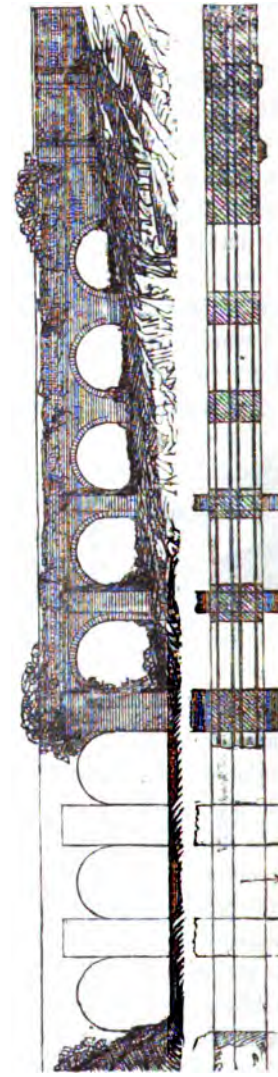

LES ARCS D'ESQUINE (CÔTÉ DU SUD).

récageux, amène promptement à découvrir la cause première et principale de sa destruction. Les piles centrales ne sont fondées que sur des terrains de transport amenés par le torrent. Ces piles furent hors d'état, composées de petits matériaux sablonneux et friables, ainsi que nous l'avons dit, de résister aux crues subites et considérables du torrent dont elles traversaient le lit : elles furent ébranlées, puis renversées il n'y a pas un très-grand nombre d'années peut-être. D'après ce que dit l'abbé Girardin, dont nous rappelons ici le texte : « un comte de Tourette, dans le siècle passé, entreprit de conduire ces mêmes eaux dans sa terre par le même aqueduc. Il fit de grandes dépenses pour ce sujet; mais quelques affaires ou la mort l'empêchèrent d'achever son entreprise. »

Avançons encore de quelques pas en côtoyant la rive gauche du Reyran, capricieuse rivière dont les abords sont formés de larges bancs de cailloux roulés par elle à la suite des grandes pluies. A l'endroit où nous sommes arrivés, le lit du Reyran dépasse 100 m. de largeur; vers l'un de ses plus brusques contours, il atteint 200 m. Cette large surface ondulée, composée de cailloux descendus des montagnes, recouvre un sol autrefois boisé, à en juger par de vieilles racines que le torrent a ployées sans pouvoir les arracher et les entraîner. Or, à ce brusque contour dont nous venons de parler vient aboutir l'un des vallons les plus importants qui se ramifient à la vallée du Reyran. On nomme ce vallon ou, pour mieux dire, cette vallée l'APPIÉ D'AMIE, dénomination bizarre dénaturée sans doute par l'orthographe moderne.

Au confluent de cette vallée dans celle du Reyran se montre encore un bel aqueduc dont nous avons mis le dessin page 388. Dans ce dessin, de même que dans ceux qui précèdent, nous avons indiqué, par une ligne d'esquisse horizontale, la hauteur ou niveau primitif du sommet de l'aqueduc, et aussi par un trait d'esquisse la place des arches disparues. Cette disposition

devra faire bien comprendre l'ensemble de l'édifice et par cela même suppléer à une description écrite. Un coup-d'œil donné à notre dessin montre, sur la gauche, trois grandes arches qui aujourd'hui ont disparu entièrement, entraînées par le torrent qu'un revers de rochers escarpés bordant la rive droite rendait plus terrible encore au moment des crues considérables.

Notre dessin et le plan qui en explique la disposition font voir que, dès l'époque de la construction, c'est-à-dire selon toutes les probabilités avant l'ère chrétienne, les Romains avaient jugé indispensable d'élargir le diamètre de leurs arches, afin de donner une issue plus facile aux grandes eaux, et ils avaient également renforcé l'épaisseur des piles. Les arches avaient 6 m. de large ; les piles avaient 2 m. 75 c. : telles sont, au moins, les dimensions de la grande arche et de la pile qui restent. Le torrent a renversé les trois autres.

Notre petit plan indique encore la particularité la plus digne d'être signalée, et à l'égard de laquelle nous devons entrer dans quelques détails. Cette particularité, c'est la juxtà-position de deux aqueducs, bâtis l'un après l'autre et cependant parfaitement semblables tous deux et paraissant avoir été construits à un petit nombre d'années d'intervalle.

Le plus ancien de ces deux aqueducs a la largeur habituelle, qui varie entre 2 m. 35 c. et 2 m. 40 c. ; l'autre n'a que 1 m. 75 c. de large : différence qui s'explique facilement parce que l'un des côtés de la cuvette, ou canal, est formé par la paroi extérieure de l'aqueduc construit le premier. Ces deux cuvettes ou rigoles, arrivées à l'extrémité du mur sur la droite, font simultanément un coude pour se réunir et ne former qu'une seule branche ; celle-ci, encore bien conservée, se prolonge sur le flanc de la colline à la manière accoutumée.

Nous retrouvons donc ici le troisième exemple d'une seconde conduite d'eau, établie parallèlement et même contiguë, offrant

chacune une similitude complète de construction qui ne permet pas de les attribuer à des constructeurs autres que les Romains. On est donc porté à croire que, peu de temps après la construction de l'aqueduc et alors qu'il amenait régulièrement une notable quantité d'eau limpide à Fréjus, une circonstance imprévue aura motivé quelques murailles de renfort et l'utilité d'un canal de rechange.

L'aqueduc que nous avons devant les yeux, et qu'on désigne sous le nom des ARCS D'ESQUINE, est construit tout entier en petites pierres sablonneuses, de couleur gris-cendré, de mauvaise qualité, mais reliées entre elles par un mortier d'une extrême dureté. La construction semble donc offrir une remarquable solidité. Mais cette grande muraille, de même que tout l'édifice, c'est-à-dire les différents aqueducs dont nous avons montré l'ensemble, repose en partie sur le roc, en partie sur le sable. Ainsi, les piles extrêmes s'appuient sur des bancs de rochers, tandis que les piles centrales sont posées sur des terrains de transport, des sables, des cailloux roulés et des terres limoneuses. Un mouvement de tassement a dû nécessairement se produire dans la partie centrale, et provoquer un certain ébranlement qu'il fallut arrêter aussitôt que possible. Mais la reconstruction des arcades ébranlées entraînant la suppression pour assez longtemps de l'arrivée des eaux de source à Fréjus, on préfera, avons-nous dit déjà, consolider les murailles en leur donnant un point d'appui du côté d'où venait le torrent. Or, tout en laissant couler l'eau dans le canal de l'aqueduc ébranlé, on construisait une muraille de renfort mieux fondée et qui, se reliant à la construction première, présentait une force de résistance très-grande et un point d'appui sur le sable plus considérable. Sur le sommet de cette muraille neuve on établit la cuvette nouvelle du canal, sans pour cela détruire l'ancienne qui, elle-même, pouvait alors être restaurée facilement.

Telles sont les causes qui, selon nous, ont motivé la construction de ces doubles murailles que nous avons vues ici pour la première fois. Nous ignorons si les autres aqueducs romains qui furent élevés en France et en Allemagne présentent les mêmes dispositions. Nous n'avons rien vu en Italie de semblable.

Les arcades de l'aqueduc d'Esquine sont à demi enfouies dans un banc de cailloux, de sable et de pierrailles amoncelés par la rencontre des différents torrents qui se réunissent à la rivière du Reyran qui, à partir des arcs d'Esquine jusqu'à la mer, descend par une pente assez douce, et sur une longueur de 10 kilomètres, la vallée qu'elle fertilise. La hauteur des eaux du Reyran au point où nous sommes est d'environ 37 m. au-dessus de la mer. L'élévation de la cuvette de l'aqueduc étant à peu près de 10 m. au-dessus du Reyran, c'est-à-dire 47 m. au-dessus de la mer, arrive à Fréjus sur la colline du Moulin-à-Vent à la hauteur de 26 mètres. C'est donc une pente de 21 mètres pour un développement d'environ 12,000 m.

Ne pouvant pas traverser le torrent de l'Appié-d'Amie faute de pont, il nous faut revenir un peu sur nos pas pour gagner la passerelle fort branlante établie au-dessus du Reyran par les ouvriers de la mine de charbon, dont nous voyons à peu de distance les galeries d'extraction.

La vallée du Reyran, resserrée entre deux collines boisées, remonte directement vers le nord en présentant un aspect de plus en plus solitaire avant d'arriver à l'ARC DE JAUMIN et au prolongement de l'aqueduc dans la vallée du Reyran.

SÉANCES DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE, A NICE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à sept heures du soir, dans la salle du Congrès scientifique de France.

Siégent au bureau : MM. *de Berluc-Pérussis*, inspecteur divisionnaire; *Gaugain*, trésorier de la Société; *du Chatellier*; *de Glanville* et *de Laurière*, inspecteurs départementaux; *Carlone*, président de la 4e section du Congrès (33e session), ancien président de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

M. *Brun*, architecte, remplit les fonctions de secrétaire.

En présence d'une nombreuse assemblée, M. de Caumont prend la parole pour esquisser l'histoire des *Etudes archéologiques en France*. Il établit d'abord trois grandes divisions :

La période *monastique*, comprise entre le XIIe et le XVIe siècle, lorsque presque tous les éléments d'étude étaient concentrés dans les mains du clergé ;

La période *académique*, qui s'étend de la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe ;

Enfin la période *actuelle*, embrassant les cinquante dernières années pendant lesquelles l'étude de nos anciens monuments a pris, au point de vue historique et artistique, un développement remarquable.

M. de Caumont parcourt à grands traits les deux premières périodes, indiquant les notices et ouvrages qu'elles ont produits, citant les hommes qui ont daté et les grandes publications épigraphiques; les mémoires de l'Académie des inscriptions et les remarquables travaux de ses membres.

Il rappelle ensuite les événements qui ont changé l'organisation administrative de la France, à la fin du XVIIIe siècle. Tout en déplorant les excès populaires qui ont causé la ruine d'une partie de nos monuments nationaux, lors de la révolution de 1789, M. de Caumont reconnaît que la création des *Commissions d'art* dans beaucoup de villes, à la fin du XVIIIe siècle, a sauvé de la destruction beaucoup d'objets précieux.

Ces commissions, chargées de recueillir dans les départements tous les monuments historiques et artistiques, rassemblèrent les débris épars des bibliothèques des couvents et constituèrent de précieuses collections communales. Des œuvres d'art, des sculptures, des boiseries précieuses, doivent leur conservation au zèle des commissions des arts. Il est seulement à regretter que les objets antérieurs au XVIe siècle aient été peu appréciés des commissaires pour lesquels la Renaissance était préférable à toutes les autres époques.

L'éminent propagateur de la science archéologique en France arrive à l'époque actuelle, et mentionne les publications faites en Angleterre et en France ; celles de M. le baron Taylor, de M. le comte de La Borde et ses premiers essais en 1824 ; l'influence que ces publications eurent à l'époque de leur apparition, et l'appui que leur prêta l'invention récente de la lithographie. Il rappelle, en outre, les travaux importants de MM. Vitet et Mérimée, et, oubliant la grande part qui lui est due, depuis 1825, dans le mouvement archéologique, il s'applique à faire ressortir les services rendus à la science par plusieurs Sociétés savantes, notamment par la Société des Antiquaires des France, celle de Normandie et par la Société française d'archéologie depuis l'année 1833, époque de sa fondation. Il fait connaître ses doctrines, les encouragements nombreux qu'elle a distribués, les allocations dont elle a pu disposer chaque année depuis trente ans ; ses congrès, son influence sur la direction actuelle des esprits au point de vue archéologique.

Après cette explication pleine d'intérêt, M. de Caumont engage les archéologues des départements à user de toute leur influence pour que les monuments soient religieusement conservés en place ; il s'élève contre la tendance que l'on a à les entasser dans des musées : les monuments qu'il est absolument impossible de conserver en place, comme certains fragments de sculpture et les inscriptions, doivent seuls être transportés dans les musées où très-souvent on oublie d'où ils proviennent. Les monuments épars sur le sol et religieusement conservés en place sont les meilleures archives historiques de la contrée. Un fragment d'architecture transporté dans un musée n'est plus qu'un bloc de pierre ; conservé à la place où il était, c'était un précieux jalon historique.

Il est aussi à regretter que MM. les architectes n'aient pas assez le respect des monuments anciens et que, pouvant les réparer, ils préfèrent trop souvent les refaire à neuf. C'est ainsi que disparaissent ces pierres tumulaires, ces inscriptions murales si précieuses pour la reconstitution de l'histoire des familles. Les unes sont chaque jour enfouies sous des dallages en damier établis dans les églises restaurées, les autres masquées par les crépis et souvent même brisées pour être employées aux plus vils usages.

Cette improvisation est couverte de chaleureux applaudissements. Quelques membres demandent qu'elle soit reproduite *in extenso* dans le procès-verbal.

M. de Caumont répond qu'il n'a fait que tracer à grands traits le programme d'un travail considérable : l'*Histoire des études archéologiques en France depuis le moyen-âge* est un travail qui demande encore de longues recherches pour être complet. M. de Caumont est heureux de voir que l'intérêt de ces recherches a frappé le Congrès ; il espère que ses confrères essaieront avec lui de remplir le grand cadre qu'il vient de tracer, et qui comprend l'archéologie tout entière.

M. Ratheau, commandant du Génie, prend ensuite la parole sur une question relative à certaines tours, dont il a observé un assez grand nombre dans le Roussillon, et qu'il formule ainsi ;

Existe-t-il, sur nos côtes ou à quelque distance des côtes, des tours ayant servi de signaux ?

Partout où M. Ratheau en a trouvé (dans quelques régions du Midi), ces tours sont construites sur un même type. En général, elles étaient situées sur des sommets isolés et étaient rarement attenantes à d'autres fortifications. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée élevé à 2^{m} ou 2^{m}, 50 au-dessus du sol et quelquefois d'un étage ; elles étaient toutes terminées par une plate-forme.

La communication du rez-de-chaussée à l'étage, ou à la plate-forme, était établie par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs.

Ces tours étaient-elles construites dans le but de les utiliser pour faire des signaux ou pour la défense de la contrée ? On diffère d'opinion à cet égard ; cependant, un fait porterait à conclure en faveur de la première hypothèse, c'est qu'on a trouvé, dans les archives de la Préfecture de Perpignan, une ordonnance d'un roi d'Aragon datant du milieu du XIVe siècle, et réglant les signaux à faire par ces tours. Avant cette époque, servaient-elles pour cet usage ? La force de ces tours n'est point en rapport avec un but défensif, elles ne peuvent recevoir qu'une garnison de sept ou huit hommes ; en outre, elles sont loin des passages fréquentés, elles n'ont ni machicoulis ni meurtrières : il est donc probable qu'elles ne furent pas établies dans un but défensif ; elles ne résistaient que par leur force d'inertie.

Comme mode de construction, aucune ne paraît remonter au-delà du XIVe siècle ; elles sont construites en moëllons, maçonnés par assises réglées, mais de hauteur variable, quelquefois en moëllons piqués et souvent en moëllons gros-

sièrement taillés, quelquefois même on en trouve en maçonnerie brute. Les tours observées par M. Ratheau sont toutes circulaires.

M. de Caumont ajoute à cette intéressante communication, qu'il a aussi observé dans les Pyrénées un grand nombre de tours; qu'elles étaient, pour la plupart, rectangulaires et ne paraissaient pas remonter au-delà du XIVe siècle.

Invité par M. le Président à prendre la parole, M. Brun indique, dans un exposé rapide, les antiquités de la contrée qui méritent de fixer l'attention des membres du Congrès. Il signale particulièrement les ruines de Cimiès, à la porte de Nice, et le monument de la Turbie, récemment classés au nombre des monuments historiques, à la suite des démarches faites par la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes. A ce sujet, plusieurs membres de l'Assemblée font observer que le classement d'un monument ne suffit pas pour le protéger.

M. Brun regrette que la route de Cimiès n'ait pas pu être déviée : il pense que pour la conservation du monument des arènes il eût été préférable de l'isoler, en faisant passer la route dans la propriété Gasin ; il ajoute que, le tracé actuel étant adopté, toutes les précautions possibles pour assurer la conservation des ruines ont été prises par l'ingénieur chargé de la direction des travaux.

Il indique à l'attention des membres du Congrès quelques débris conservés dans le cloître de l'abbaye de St-Pons, particulièrement un tombeau du Ve siècle et une belle frise de l'époque Carlovingienne servant, l'un de bassin pour les eaux pluviales et l'autre de seuil. Il présente un calque du seul débris restant de l'inscription du tombeau de saint Pons, commençant par ces mots :

DOMNO KAROLO

et citée *in extenso* par Gioffredi.

Il indique encore les ruines de l'abbaye de Lérins, les églises de Teude, de la Briga, les fresques de la Madone du Fontan, la tour et l'église de Lucéram, les peintures de la chapelle de St-Grat, les boiseries de l'église d'Utelle, les églises de Latour, de St-Étienne-des-Monts, d'Entraunes (presque toutes datant des XIVe et XVe siècles), l'ancien château de Guillaume, et enfin les antiquités de Vence particulièrement étudiées par M. l'abbé Tisserand.

Il signale les nombreuses recherches archéologiques faites si consciencieusement et avec tant de persévérance dans l'ancien comté de Nice, par M. Carlone, qui a recueilli de précieux documents et doit communiquer plusieurs mémoires. M. Carlone a recueilli toutes les inscriptions gallo-romaines du comté de Nice, travail considérable qui pourra être présenté à la Société française d'archéologie pour son *Bulletin* archéologique.

M. de Laurière fait une communication relative aux grands travaux qui s'exécutent en ce moment à la cathédrale d'Angoulême, et sur le mouvement archéologique dans le département de la Charente dont il est inspecteur.

M. Brun donne la liste des ouvrages offerts au Congrès. Ce sont :

Congrès provincial de 1865, *à Coutances ;*

Abécédaire héraldique, par M. de Caumont ;

Iconographie chrétienne, par M. l'abbé Crosnier ;

Rapport sur les travaux et publications académiques des provinces en 1860, par M. du Chatellier.

Ces ouvrages seront déposés dans la Bibliothèque de Nice.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire,

BRUN.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Présidence de M. de Berluc-Pérussis, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur-fondateur des Congrès ; *de Glanville*, *de Laurière*, inspecteurs départementaux de la Société française d'archéologie ; *Gaugain*, trésorier de la même Société, *Carlone*, ancien président de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

M. *Brun* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Berluc-Pérussis rend compte à l'assemblée de la visite faite dans la journée, par les délégués des deux Congrès, à la ville de Monaco et au palais de S. A. S. le prince Charles III ; il fait part de l'accueil bienveillant de Son Altesse aux députations, et de l'acceptation, par le Prince, du diplôme de membre d'honneur de la Société française d'archéologie, ainsi que de la médaille du Congrès de Marseille. Le Prince a également daigné accepter les comptes-rendus des sessions de Marseille, d'Aix et d'Apt.

Le Secrétaire est prié de vouloir bien, au nom de la Société française d'archéologie, transmettre à S. A. les remercîments de l'Assemblée.

Un procès-verbal, rédigé par M. Vallier, secrétaire de l'excursion, sera, du reste, annexé au compte-rendu du Congrès et indiquera les principales curiosités archéologiques que la délégation a pu visiter dans la ville et dans le palais, sous la conduite obligeante de MM. les officiers de la maison du Prince.

M. Ratheau, commandant du Génie, communique une notice relative au type le plus ordinaire des chapelles du XIe et du XIIe siècle qu'on rencontre dans le Roussillon.

Il présente les dessins et la description sommaire de la petite chapelle de St-Pierre, près Arles-sur-Tech. Cette petite construction, établie par les Bénédictins, est d'un excellent style; la porte d'entrée surtout est fort remarquable.

M. de Berluc-Pérussis annonce ensuite à l'assemblée que MM. Carlone, président de la 4e section du Congrès scientifique siégeant en ce moment à Nice, ancien président de la Société des lettres, etc. du département des Alpes-Maritimes, et Brun, secrétaire-général des deux Congrès, vice-secrétaire de la Société des lettres, etc., du département, ont été nommés *membres de la Société française d'archéologie.*

L'honorable président, dans une élégante improvisation, décrit les richesses archéologiques de la circonscription dont l'inspection lui est confiée, et qui se compose des Alpes-Maritimes, des Hautes et Basses-Alpes et du Var, c'est-à-dire de la région, jusqu'à ce jour inexplorée, dans laquelle le Congrès siége en ce moment pour la première fois.

Le Var possède quelques antiquités celtiques; un second dolmen vient d'y être signalé après celui de Draguignan, que l'on avait cru jusqu'ici le seul de la région. D'importants débris de l'ère gauloise ont été recueillis, en outre, dans la vallée de Barcelonnette, par un homme persévérant et instruit, M. le docteur Ollivier. Enfin, M. Allègre signale dans les environs de Sisteron, qu'il a explorés avec une passion intelligente, un monument qu'il croit druidique et qui, en tous cas, mérite d'être étudié.

En fait d'antiquités romaines, on peut citer : les belles colonnes qui sont encore debout à Riez; les nombreuses ruines à Fréjus (dont M. Victor Petit vient de publier la

description et les dessins dans le *Bulletin monumental*, et qui ont été visitées il y a peu de jours par les membres du Congrès); le monument de la Turbie, les ruines de Cimiès, et enfin la rotonde de Simiane, si l'on adopte toutefois l'opinion de ceux qui reculent jusqu'à l'époque romaine la date de la construction de cet édifice, qui a paru à d'autres appartenir au moyen-âge. Il faut citer aussi une remarquable statue de guerrier romain, récemment découverte à Vachères (Basses-Alpes), et qui est sans contredit le plus intéressant morceau de statuaire antique que la circonscription possède.

L'époque romane est représentée par les églises de Sisteron, de Ganagobie, dont le *Bulletin monumental* a produit un dessin (voir page suivante), par le prieuré de Mane, etc.

L'église de St-Maximin, si bien décrite par M. L. Rostan, est un beau spécimen du style ogival, et le seul qui, dans la région, ne soit pas trop indique d'être cité, après les merveilles de la France septentrionale, que le Midi, si réfractaire à l'art gothique, n'a jamais imitées que de très-loin.

Il est à regretter que les administrations des départements compris dans la circonscription n'aient pas assez de fonds disponibles pour l'entretien et la restauration des monuments. Cependant, Digne a reçu une somme considérable du Gouvernement pour sa cathédrale; on y a refait une façade monumentale, mais qui n'est pas en proportion avec le reste de l'édifice.

Les travaux que l'on peut signaler sont : la démolition et la reconstruction de la cathédrale de Gap (La Société française d'archéologie, par les soins de M. le chanoine Templier, a fait prendre des photographies de l'ancien monument) et de l'ancienne collégiale de Draguignan, à laquelle M. Raymond Poulle a consacré une monographie complète, qui en conservera le souvenir.

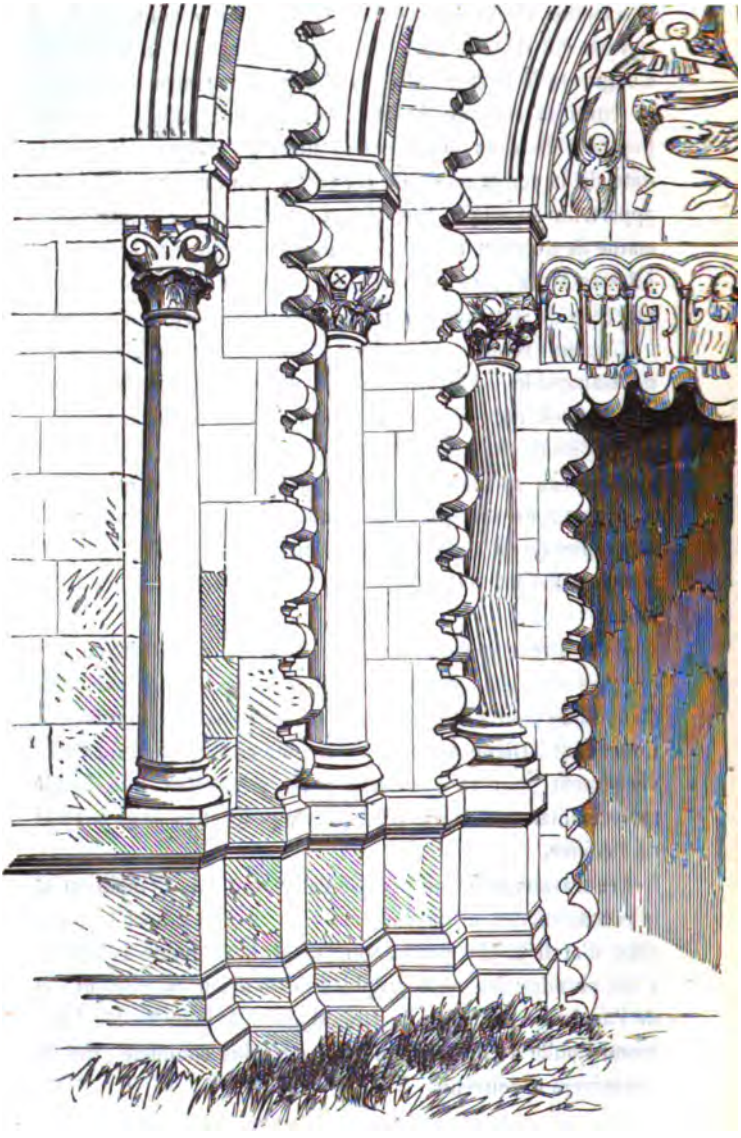

Il s'exécute, à Forcalquier, de très-intelligentes réparations à la cathédrale, sous la direction de l'abbé Terrasson, que la Société a aidé de tout son pouvoir et récompensé d'une médaille.

M. de Berluc cite les ouvrages archéologiques qui ont été publiés dans la contrée. Ce sont: dans le Var, les deux études de M. Frédéric Aube sur le *Forum Viconii*; dans les Hautes-Alpes, plusieurs mémoires de l'Académie Flosalpine, société laborieuse dont les premiers pas ont été heureux, et dont la marche, suspendue en ce moment, ne saurait tarder, nous l'espérons, à redevenir ferme et assurée; dans les Alpes-Maritimes, les travaux publiés dans le *Bulletin de la Société des gens de lettres*, par MM. Carlone, Tisserand et F. Brun; enfin, dans les Basses-Alpes, les *Recherches sur la géographie locale au moyen-âge*, par M. Damase Arbaud, et la collection de photographies archéologiques due à un amateur plein de zèle, M. Eysseric Saint-Marcel.

M. le président termine son exposé en signalant la création d'une association nouvelle, l'Athénée de Forcalquier qui, dès sa création, a entrepris l'organisation d'un musée local, où seront recueillis tous les débris du passé, débris qui jusqu'à présent étaient, faute d'un local, dispersés ou détruits. Il émet le vœu, en finissant, que tous les chefs-lieux d'arrondissement suivent cet excellent exemple et assurent ainsi la conservation des derniers vestiges de leur histoire.

M. Malausena, maire de Nice, qui venait d'assister aux travaux de la 3e section du Congrès, étant entré dans la salle, est prié de prendre place au bureau.

M. Vallier explique comment se taillaient les armes en silex.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. Caro, de Meaux, présente quelques observations sur les antiquités celtiques du nord de la France.

M. Malausena donne quelques détails sur la découverte

des grottes de Menton, dans lesquelles des explorations furent faites par ordre du gouvernement sarde.

M. de Caumont communique une lettre du président du Congrès international de Belgique ayant pour but d'annoncer que ce Congrès, qui n'a pu s'ouvrir cette année, pourra probablement avoir lieu en août 1867. Des programmes de ce Congrès sont déposés sur le bureau.

M. de Caumont, prenant ensuite la parole, annonce que la Société française d'archéologie a accordé les récompenses suivantes : une médaille d'argent à M. l'abbé Pougnet, pour la construction d'une église à Marseille ; et une autre médaille à M. Charles Nègre, peintre à Nice, pour sa belle invention de la gravure héliographique.

Plusieurs spécimens fort remarquables d'héliographie sont exposés dans la salle du Congrès.

M. Nègre, présent à la séance, remercie la Société française de la récompense qui lui est décernée.

Le Conseil administratif accorde les subventions suivantes :

A M. Charles Ledain, avocat, inspecteur des Deux-Sèvres, deux cents francs destinés à consolider l'église de Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres) ;

A M. Brun, architecte à Nice, 250 francs, dont 50 fr. destinés à faire des recherches dans la cathédrale de Vence, et 200 pour les frais que nécessitera l'exécution d'un plan de toutes les ruines romaines qui existent sur le plateau de Cimiès.

M. Ratheau émet le vœu que toutes les communications faites à la Société soient accompagnées de plans et profils, et démontre que ces détails accessoires ont souvent plus d'importance que les textes descriptifs les plus étendus.

M. de Caumont avait le désir de dire quelques mots sur les styles d'architecture de la Provence comparés à ceux qui

ont été en usage ailleurs au XIIe siècle; mais il espérait trouver à Aix ou à Nice un savant architecte qui ne s'y est malheureusement pas trouvé, M. Revoil. Il renonce donc à mettre en discussion diverses questions que M. Revoil aurait facilement résolues. Il recommande cependant aux archéologues de la Provence l'étude de la géographie des styles comme une des plus intéressantes.

Il recommande aussi la topographie de toutes les localités d'origine romaine qui renferment encore quelques ruines antiques.

M. de Berluc-Pérussis, après quelques éloquentes paroles, prononce la clôture de la session du Congrès archéologique pour 1866.

Une visite des ruines de Cimiès aura lieu le surlendemain. Les membres qui désirent faire partie de l'excursion sont invités à se réunir, à onze heures du matin, à l'hôtel de l'Univers.

Les ouvrages suivants sont offerts au Congrès:

Rapport sur l'exposition départementale d'Albi en 1863;

Description des œuvres d'art de Bordeaux par M. Marionneau; rapport par M. Ch. Des Moulins;

Sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, par M. l'abbé Aubert;

Rapport sur les progrès de l'instruction primaire en Espagne, par M. Ch. Herpin, de Metz;

Origines des expositions florales, par M. le comte d'Estaintot.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque de Nice.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

BRUN.

EXCURSION DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE A MONACO.

Le 29 décembre 1866, à 11 heures du matin, la Société française d'archéologie est partie de Nice pour faire une excursion à Monaco, en même temps que le Congrès scientifique. La réunion était fort nombreuse et se composait de MM. du Chatellier, inspecteur départemental pour le Finistère, vice-président général du Congrès; M. Gaugain, trésorier du Congrès archéologique; G. Vallier, secrétaire et délégué de l'Académie delphinale; de Berluc-Pérussis, inspecteur divisionnaire pour les Alpes-Maritimes, le Var, les Hautes et les Basses-Alpes, et secrétaire-général du Congrès scientifique; de Glanville et de Laurière, inspecteurs départementaux pour la Seine-Inférieure et la Charente; Carro, délégué de la Société archéologique de Meaux; Ch. de Ribbe, secrétaire-général du Congrès scientifique, à Aix, etc., etc., auxquels s'étaient adjoints plusieurs des membres de la section d'archéologie du Congrès scientifique de France à Nice (33e session), et quelques charmantes touristes que la gravité de la science n'avait point effarouchées (1). Cette nombreuse société a été bientôt installée à bord du *Charles III*, bateau à vapeur faisant le service entre Nice et Monaco, et le signal du départ a été donné.

Le ciel était splendide, la mer bleue comme le ciel qu'elle reflétait, et, malgré le vent debout et le tangage du bâtiment, assez clémente pour épargner aux voyageurs un souvenir peu agréable. Le port de Villefranche, dans lequel on apercevait deux bricks prussiens; la baie luxuriante de Beaulieu; Eza, perché comme un nid d'aigle au haut de son rocher; tout ce splendide panorama qu'on admire de Nice à Monaco, se déroulèrent tour à tour devant les

(1) Mme Ch. de Ribbe et Mlle Armande du Chatellier.

regards enchantés des honorables voyageurs. Enfin, un roc escarpé, de 60 mètres d'élévation, s'avance à 500 mètres dans la mer. Ses flancs sont tapissés, dans la partie supérieure, d'aloès et de figuiers de Barbarie, dont la couleur vert-bleu donne un charme de plus à ce singulier jardin; mais la base, comme pour former un contraste saisissant, n'offre qu'une muraille dénudée et incessamment battue par le flot. Au-dessus, une ceinture de fortifications du XIVe siècle et de terrasses couvertes de plantes tropicales et de longues lignes de maisons surmontées de tours et de clochers, et, à l'extrémité opposée, un pittoresque palais (V. la planche, p. 408), entouré de jardins d'un aspect saisissant, se détachent sur l'azur du ciel..... C'est Monaco!

Notre paquebot contourne le rocher qui nous cache l'entrée du port, — pauvre port! au lieu des flottilles nombreuses des temps passés, quelques rarissimes barques de pêcheurs!.. — et bientôt nous descendons à terre. Nous gravissons, sans plus tarder, la rampe qui conduit à la ville, et, en cinq minutes, nous passons en revue autant de créneaux et de machicoulis, de portes et de poternes, de herses et de ponts-levis, qu'on en compte dans une ville de guerre de premier rang. Monaco ne s'est rien refusé. Il est vrai qu'il a la prétention de descendre d'Hercule!.... J'aime mieux croire la chose que de la discuter.

Du reste, je n'ai point la mission de faire ici l'histoire de Monaco, et je dois me renfermer strictement dans l'étroit espace du procès-verbal de notre excursion. Comme touriste, j'aurais certainement beaucoup à raconter, un grand nombre de faits à apprécier; mais il faudrait parler politique, et ce n'est pas ici mon rôle : j'en ai un plus attrayant à remplir. Ainsi que, le lendemain de cette excursion, l'illustre M. de Montalivet le disait en termes remarquables et fort applaudis, aux membres du Congrès : « La poli-

respirer et pour admirer la vue dont on jouit du haut des remparts, la Société française d'archéologie, ayant à sa tête son président, se dirige vers la porte du palais, gardée par deux carabiniers, et y est reçue par Son Exc. le baron Imberty, gouverneur-général de la Principauté, et par MM. le colonel Grandsaigne, Melon, commandant du palais, le chevalier Bellando et Strafforelli, tous deux aides-de-camp du prince, et M. ***, médecin du palais. Ce dernier exprime à MM. les membres de la Société française d'archéologie le regret qu'éprouve le Prince de ne pouvoir accueillir auprès de lui que les présidents du Congrès et M. de Pérussis, président de la Société française d'archéologie. Ces Messieurs sont d'abord introduits auprès de Charles III, qui les reçoit avec beaucoup d'affabilité, et accepte avec un grand empressement le titre de membre d'honneur de la Société française d'archéologie et la remise qui lui est faite, au nom de celle-ci, des comptes-rendus des Congrès archéologiques d'Aix, d'Avignon et d'Apt. Ce devoir rempli, M. du Chatellier, qui a complimenté le prince comme président du Congrès scientifique, en l'absence de M. le comte de Montalivet et vient rejoindre ses confrères qui mettaient son absence à profit pour étudier de fort belles fresques dans la cour d'honneur : à droite, des peintures attribuées par les uns au Caravage, par les autres, à Horace de Ferrari, mais malheureusement en piteux état de conservation; à gauche, et dans la galerie à laquelle on accède par un escalier de marbre blanc, grandiose comme celui du palais des Doges, à Venise, et rappelant celui de Fontainebleau; d'autres peintures modernes représentant les douze travaux d'Hercule, mais sur le compte desquelles il vaut mieux se taire, pour ne pas être taxé d'exagération. Les voûtes de cette galerie sont ornées d'arabesques assez élégantes.

Les visiteurs sont alors introduits dans le palais, dont ils parcourent successivement les vastes et splendides salons, ornés, pour la plupart, de portraits fort remarquables de Rigaud et de Migniard. Dans le salon d'honneur, les yeux se portent, en entrant, sur une cheminée colossale en pierre du pays, style de la Renaissance, sur le chambranle de laquelle on a enchâssé des sculptures antiques fort bien conservées, provenant, dit-on, de la Turbie. On lit cette inscription sur le manteau : QVI DICIT SE NOSSE DEVM ET MANDATA EJVS NON CVSTODIT, MENDAX EST. Que de gens, dans un palais comme ailleurs, pourraient faire leur profit de cette sentence !

Dans un autre salon plus petit, les portraits de trois jeunes princes de la famille Grimaldi, du temps de Louis XV ou de Louis XVI, se font remarquer par quelques détails assez bizarres, en rapport avec le goût maniéré de l'époque : ces jeunes gens ont été *pourtraicts* en joueur de vielle, en sonneur de cornemuse et en petit Savoyard, orné de la *marmotte en vie* traditionnelle.

La chapelle est très-convenablement décorée, mais d'une grande simplicité. Pas de faux luxe, pas de prétentions. Tout y est digne.

Des appartements, les touristes passent dans les jardins, construits en partie sur de vieilles fortifications démantelées et rendues fort pittoresques par la manière dont on a su les agencer. Les murailles en sont couronnées de thlaspi, aux petites fleurs blanches, et de gazon de Paris, et l'on admire, à leurs pieds, la plus robuste végétation qui se puisse voir : orangers, citronniers, aloès, cactus, et toute cette flore que, dans des contrées moins privilégiées, on fait naître sous cloche et à grand renfort de calorifères, poussent là leurs jets vigoureux en pleine terre, et, d'un air narquois, semblent dire au visiteur : *Ça vous étonne !* Je parle du visiteur septen-

trional;—on se retourne et la mer qui mugit là-bas, à 60 mètres de profondeur à pic au-dessous de vous, paraît vous lancer la même apostrophe. Vous levez la tête vers le ciel, et son éternel bleu d'outremer tout inondé de soleil, semble vous narguer aussi, infortunés habitants de la Normandie, de la Bretagne ou du Dauphiné !.....

Avant de quitter le palais du prince de Monaco, mentionnons les deux inscriptions suivantes que M. de Berluc-Pérussis a bien voulu y relever : la première, sur une pierre milliaire découverte au quartier des *Veilles*, sur la voie Aurélienne :

IVL CAESAR
AVGVSTVS IMP X
TRIBVNITIA
POTESTATE XI
DCI

la seconde, sur la pierre d'un tombeau trouvé entre Monaco et Roquebrune :

PLE EMILIO PATERNO FILIO
PIENTIS PARENTES INFELICISSIM

Des remercîments sont adressés par M. du Chatellier, M. de Berluc-Pérussis et par les honorables visiteurs aux personnes qui ont bien voulu nous accompagner et nous guider dans la visite au château ; puis, on se dirige du côté de la ville, à laquelle le temps ne permet de jeter qu'un rapide coup-d'œil.

Trois rues fort étroites et perpendiculaires au château, reliées entre elles par des passages voûtés pour la plupart, composent toute la cité, dont la population ne dépasse pas 1,200 habitants. Elles sont assez bien bâties, et les monégasques savent les entretenir dans un état de propreté remarquable. On nous signale, en passant, une petite chapelle

qui, chaque année, sert de point de départ à la célèbre procession du Vendredi-Saint, à laquelle près de trois cents acteurs, revêtus de costumes *analogues à la circonstance*, prêtent leur concours. Au point de vue archéologique, j'aurais bien quelque velléité d'en parler un peu; mais il en est de cette procession comme de certaines églises, où la science a perdu ses droits de critique. Tout cela est plutôt du ressort de l'auteur de la *Belle Hélène!...* — Du reste, on nous assure que l'évêque de Nice vient d'interdire cette burlesque mascarade, et que, dorénavant, Adam et Ève ne se promèneront plus à la suite du Christ, en mangeant des pommes cueillies sur des branches d'oranger.

A l'extrémité de la rue principale, nous nous trouvons tout à coup en face de la mer, sur les terrasses ou remparts que nous avons remarqués en arrivant. C'est la promenade de St-Martin. Qu'on se figure des allées sinueuses, tracées au milieu de plantes des tropiques et soutenues par de vieux murs construits à une grande élévation au-dessus de la mer. Et quelle vue !!... A gauche, et se mirant dans la Méditerranée, Menton et son admirable paysage entouré de montagnes au milieu desquelles se dessine Roquebrune; plus loin, Vintimiglia et l'Italie. En face de nous, la mer... la mer immense, à l'extrémité de laquelle on peut, dit-on, par un temps favorable, et surtout au lever et au coucher du soleil, apercevoir le sommet des montagnes de la Corse. A droite, la côte que nous avons parcourue de Nice à Monaco; et enfin, derrière nous, là-haut sur la montagne, le monument de la Turbie, qui n'a pas l'air de vous considérer avec moins de curiosité que nous ne lui en témoignons nous-mêmes.

Cette admirable promenade que, pressés malheureusement par l'heure qui s'écoule si vite, nous ne faisons que traverser, nous amène devant l'église paroissiale de St-Jean. —

Enfin, nous disons-nous, voici un monument sérieux à étudier... Et nous nous empressons de pénétrer sous ses voûtes. Mais nous avons compté sans notre hôte : car, suivant la coutume italienne, et, à l'exemple de toutes les églises de ces contrées du soleil, St-Jean est tapissé du haut en bas de tentures de soie cramoisie, avec crépines d'or, comme si les colonnes et les chapiteaux éprouvaient le besoin d'être préservés contre le gel. C'est peut-être à l'imitation de ces monuments que la colonie russe de Nice, s'enveloppant dans son manteau de fourrures, pose pour le froid et affecte de grelotter sous un climat auquel ses membres sont venus demander l'oubli des longs mois d'hiver de leur patrie... Ces messieurs se drapent fort bien, — notre amour-propre national n'éprouve aucune peine à le reconnaître de bonne grâce, — mais ils nous privent de la vue de leurs tailles élégantes... Et adieu l'ethnographie !

On comprend que, par suite de cet arrangement *intelligent*, la Société française d'archéologie n'ait pas un procès-verbal bien important à dresser sur les richesses monumentales des églises de ce pays, et en particulier de celle de Monaco que nous explorons en cet instant. Notre confrère, M. de Laurière, était superbe d'indignation, et protestait énergiquement au nom de la science, contre ces voiles jaloux qui lui dérobaient les beautés plastiques du sanctuaire. Mais, hélas ! c'était la voix qui crie dans le désert, et le marguillier le regardait sans le comprendre et d'un air ébahi.

Contentons-nous de signaler dans une chapelle latérale — celle qui renferme le caveau funèbre des Grimaldi — la simplicité pleine de modestie des plaques de marbre noir qui en ornent les murs et des épitaphes qui y sont gravées; et, dans le chœur, un triptyque fort remarquable, dont les panneaux du XVe ou XVIe siècle ont perdu leur encadrement primitif et ont été enchâssés dans de curieuses sculptures dorées du

XVIIe siècle. Ce triptyque serait facile à nettoyer et à restaurer, et il devrait surtout être placé dans un cadre à volets de son époque.

Nous sortons de cette église frileuse — fort intéressante sans nul doute, mais que nous n'avons pu étudier, et pour cause — et, afin de profiter des derniers instants qui nous restent, nous allons, sous la conduite du docteur Gillebert-Dhercourt, qui ne nous a pas quittés et s'est fait notre cicérone avec une grande obligeance, visiter sur le port le magnifique établissement hydrotéraphique qu'il dirige avec tant d'habileté, et qu'il nous fait parcourir dans tous ses détails. Puis, toujours sous sa conduite, nous nous dirigeons vers le plateau des Spélugues, où nous achevons notre excursion par la visite du Casino de M. Blanc, faubourg de Monaco en pleine voie d'épanouissement, et dont le résultat sera un splendide palais qui doit remplacer le Casino actuel, des hôtels somptueux, des jardins ravissants entre l'établissement et les forêts d'oliviers et de citronniers qui le dominent, des terrasses sans rivales, au-dessus du chemin de fer et de la Méditerranée, etc., etc.

En attendant toutes ces merveilles, la Rouge et la Noire, en compagnie de dame Roulette, attirent autour de leurs tapis la foule des joueurs ; l'orchestre fait entendre ses plus suaves mélodies, la valse tourbillonne dans les immenses salons de M. Blanc.... et la Société française d'archéologie, dont ces plaisirs ne sont pas précisément l'affaire, se hâte de rejoindre le bateau à vapeur le *Palmaria*, que le propriétaire du Casino a gracieusement mis à sa disposition.

A cinq heures, MM. les membres du Congrès quittaient le port de Monaco. La nuit était close et brillait de toutes ses étoiles ; la mer continuait à être clémente.... les *archéologues* à se montrer *aimables* ! — quoi qu'en dise Mme Vallier, — et

leurs charmantes compagnes de route à trouver avec eux que le temps avait fui trop rapidement.

A six heures, le *Palmaria* rentrait dans le port de Nice.

Le Secrétaire,

Gustave VALLIER,
De Grenoble.

VISITE A SAINT-PONS.

Plusieurs membres du Congrès, ayant à leur tête MM. de Caumont et de Laurière, sont allés visiter l'abbaye de St-Pons à 2 kilomètres de la ville.

St-Pons était autrefois une abbaye de Bénédictins qui a été renouvelée complètement et qui n'offre rien d'ancien ; mais dans le cloître on voit un sarcophage en marbre blanc, destiné à être adossé et offrant en avant une décoration de cannelures en forme de strigilles, au centre desquelles était une arcade surbaissée dont les colonnettes étaient couvertes de petits hippocampes en bas-relief. Au XIVe siècle peut-être, on a fait disparaître le personnage qui occupait vraisemblablement le centre pour y substituer l'écusson d'un abbé surmonté d'une crosse. Il est donc vrai que l'homme usurpera, même après sa mort, la place que d'autres avaient occupée ! Il est donc vrai que les moines, les Bénédictins eux-mêmes, ont introduit un de leurs abbés dans la tombe d'un illustre chrétien qui avait peut-être contribué à établir le christianisme dans la contrée. Etrange oubli des convenances ! étrange oubli du respect que l'on ne devait pas s'attendre à constater dans une abbaye célèbre.

Dans une salle passant du cloître au jardin, on voit des inscriptions romaines incrustées dans les murs ; elles sont de

l'époque païenne ; les unes ont appartenu à des sarcophages dont elles forment les parois antérieures ; d'autres sont des fragments. Un petit autel païen avec inscription figure parmi ces précieux restes d'antiquités du lieu qui faisait probablement partie du territoire de la ville de Cimiès.

Un des piliers du cloître, tout moderne, a sa base formée d'une pierre que les constructeurs ont bien fait de conserver de cette manière. Ce monolithe figure une porte divisée en panneaux et surmontée d'un fronton.

Voilà, sauf quelques tableaux de l'église, tout ce qu'on a à voir à Saint-Pons; les religieux qui occupent la maison sont très-obligeants, mais paraissent s'être peu occupés d'histoire et ne peuvent guère (au moins ceux que nous avons vus) donner de renseignements sur les annales anciennes de leur abbaye.

La Société française d'archéologie a poussé sa promenade jusqu'à la grotte Saint-André, en s'engageant dans une vallée très-pittoresque. Le château de Saint-André et l'église sont, comme bien des villages des pays de montagne, placés sur un plateau escarpé.

VISITE DES RUINES DE SIMIÈS ET DU PALAIS LASCARI.

Les membres du Congrès se sont réunis, à onze heures, sous la présidence de M. de Caumont et se sont immédiatement transportés à Nice, à l'habitation de M. Colombo, président du tribunal de commerce, qui les a accueillis de la manière la plus gracieuse. Cette maison, située rue Droite, n° 15, est un ancien palais de la famille Lascari. Le bouclier de la statue de guerrier qui décore l'escalier est un écu écar-

telé, au premier et au quatrième quartier, de gueules à l'aigle éployée d'or à deux têtes (armes des Lascaris) et au deuxième et troisième quartier, de gueules au chef d'or (armes de Vintimille). Cette statue, dans le style du XVIe siècle, représente, sans doute, un des membres de la famille des Lascaris de Vintimille.

La façade rappelle les palais gênois du XVIIe siècle ; l'étage noble est décoré de fresques dues aux frères Carlone. L'un des plafonds représente la Chute de Phaéton; le second, les Amours de Vénus et d'Anchise ; le troisième, l'Enlèvement de Psyché et les travaux d'Hercule. Les caryatides de l'alcove sont d'un assez joli style.

En sortant de cette maison, la Commission a remarqué avec intérêt une construction fort ancienne située à l'extrémité occidentale de la rue Droite, et particulièrement une fenêtre plein-cintre bi-géminée, avec colonnettes dans le style du XIIe siècle.

Elle s'est ensuite transportée à Cimiès où s'est trouvé M. Guilloteau, antiquaire, prévenu de cette visite par l'obligeance de M. Banaja. M. Guilloteau a guidé obligeamment la Compagnie dans la visite des ruines; il a manifesté le regret de voir l'amphithéâtre traversé par une route. M. de Caumont a examiné fort attentivement les débris de constructions de ces arènes encore bien conservées. M. Vallier et M. de Laurière ont pris quelques notes relatives aux dimensions et à la forme de l'amphithéâtre.

Après avoir examiné diverses substructions mises à jour par des fouilles généralement mal dirigées, le Congrès a visité en détail les restes assez bien conservés d'un édifice qu'il est difficile de classer à un premier examen, mais qui est connu dans la contrée sous le nom de temple d'Apollon.

M. Brun est prié d'étudier les détails de ce monument et d'en adresser les dessins à M. de Caumont.

Celui-ci doute fort que cet édifice ait été un temple. Il se rattache à des constructions considérables avec hypocaustes, qui paraissent avoir formé un grand carré, probablement avec une cour au centre. M. de Caumont serait donc assez disposé à voir dans le prétendu temple d'Apollon un des angles de ce grand édifice, et il cite, pour se faire comprendre, des plans de thermes dont on possède la représentation et dont les constructions angulaires sont des espèces de pavillons s'élevant un peu au-dessus des autres constructions.

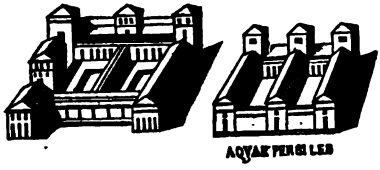

Il eût été assez intéressant de voir les inscriptions romaines conservées dans le vestibule de la maison Garin, qui est aujourd'hui transformée en hôtel.

Ces inscriptions ont, du reste, été reproduites dans plusieurs ouvrages et relevées avec soin par M. Carlone.

S'étant ensuite transportée sur la partie supérieure du plateau de Cimiès, la Commission a remarqué avec intérêt les débris d'une mosaïque, plusieurs niches sphériques et des débris de murs de construction romaine. M. Guilloteau dit que la tradition regarde ces ruines comme l'emplacement d'un temple de Diane; il est peu probable que telle ait été la destination du monument.

Le Congrès remarque, à divers niveaux, des restes de constructions antiques ; il paraît que les constructions publiques ou privées s'élevaient depuis la base de l'éminence jusqu'au sommet.

M. Brun est chargé par la Commission de rattacher tous ces débris au plan de Cimiès, qu'il est chargé de dresser.

M. Guilloteau a ensuite engagé gracieusement les membres du Congrès à visiter sa collection d'antiquités et ses médailles. Le médaillier de M. Guilloteau est particulièrement remarquable et a été examiné avec attention par M. Vallier ; cette collection a été presque en entier constituée par des objets trouvés dans la propriété. M. Guilloteau possède en outre une quantité de vases, de lampes, quelques bijoux et quelques statuettes d'un beau travail, ainsi que deux panneaux du XVIe siècle admirablement sculptés.

Le Congrès est rentré à Nice à 4 heures du soir.

Le Secrétaire,

BRUN,

Architecte, à Nice.

MÉMOIRE

SUR

DES TOURS D'OBSERVATION

OU DE SIGNAUX,

LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. LE COMMANDANT RATHEAU,

Membre de la Société française d'archéologie, à Porquerolles.

Parmi les débris de constructions militaires dont notre sol est semé, parmi ces anciens châteaux, ces enceintes de villes et de villages plus ou moins ruinés, nous avons toujours remarqué, avec un intérêt spécial, les tours isolées placées, soit sur des sommets inaccessibles, soit sur les bords de la mer, et bien souvent nous nous sommes posé les problèmes d'archéologie militaire qu'elles soulèvent.

Dans les Pyrénées, et particulièrement dans le Roussillon, nous en avons observé un assez grand nombre que nous avons dessinées avec soin. La situation topographique de la Provence, offrant quelque analogie avec celle des Pyrénées-Orientales, nous recherchâmes si nous n'y retrouverions pas les mêmes monuments. De part et d'autre, en effet, il y a un assez long développement de littoral, où se terminent les derniers contreforts d'une grande et importante chaîne de montagnes. La réunion du Congrès scientifique en Provence nous sembla une excellente occasion pour faire traiter cette question par des hommes compétents, bien au fait des

monuments de leur pays. Malheureusement nous ne pûmes assister aux séances tenues à Aix, et c'est seulement à Nice qu'il me fut permis d'attirer l'attention de mes savants confrères sur ces monuments.

Un premier fait qui se présente d'abord, et qui est fort curieux à noter, c'est l'uniformité d'appellation de ces tours par les gens du pays, laquelle entraîne naturellement dans leur esprit la croyance à l'égalité d'origine. Tours des Maures, tours Sarrazines, voilà les noms qu'ils leur donnent, et ils ajoutent qu'elles ont été bâties par les Sarrazins ou les Maures pour dominer le pays. C'est qu'en effet, pendant de longs siècles, les Maures, Sarrazins ou Barbaresques, infestèrent ces malheureuses régions, et les habitants ont gardé un profond souvenir de dévastations qui ne remontent pas à une époque bien éloignée de nous. Seulement il y a confusion dans leur esprit, et ils attribuent faussement à ces hordes barbares la construction de monuments destinés, au contraire, à se mettre en garde contre leurs incursions. Nous ne croyons pas que ces peuples pillards aient fait construire une seule de ces tours. Toutes celles que nous avons vues présentent le caractère de nos constructions féodales, sans aucune provenance de l'architecture orientale. Que les Sarrazins en aient momentanément occupé quelques-unes, cela est hors de doute ; mais nous n'en connaissons qu'une seule où ils aient résidé pendant un laps de temps assez considérable, c'est celle du Titan, dans l'île du Levant (groupe des îles d'Hyères), et l'on verra plus loin qu'elle ne se distingue en rien des autres tours.

Ce mode de défense est, du reste, fort ancien : Tite-Live nous le montre existant déjà en Espagne du temps de la guerre punique : « Multas et locis altis positas turres His-« pania habet, quibus et speculis et propugnaculis adversus « latrones utuntur » (Livre II, déc. 19). Voilà donc des

tours isolées, situées sur des hauteurs, et construites plus de deux siècles avant notre ère pour servir de retraite et de défense contre les voleurs, et aussi pour observer et signaler ce qui se passait au loin; car l'auteur latin ajoute que la flotte romaine venant attaquer celle d'Asdrubal, mouillée devant Tarragone, fut signalée par ces tours : « Inde primo, « conspectis hostium navibus, datum signum Asdrubali est. » (Ibidem.) Les tours qui subsistent aujourd'hui encore en Espagne ne sont plus, sans doute, celles qui existaient il y a 2000 ans; mais leur triple but défensif resta toujours le même : elles durent protéger, observer et signaler. Nous ferons seulement remarquer qu'elles ne remplirent pas toujours, à un égal degré, chacune de ces trois fonctions : dans certains cas, elles protégent exclusivement, sans avoir rien à signaler ou à observer; dans d'autres, au contraire, l'action protectrice est nulle, ou plutôt elle se réduit strictement à la protection des observateurs, des guetteurs le but unique de la tour est d'observer et de signaler l'ennemi.

On peut donc classer, d'une manière générale, les tours isolées en trois catégories : 1° les tours servant à la fois à la défense et à l'observation; 2° les tours ayant pour but unique l'observation des faits importants, laquelle implique naturellement à sa suite le signalement de ces faits à des points plus ou moins éloignés; 3° enfin, les tours purement défensives.

Nous allons étudier successivement ces trois espèces de tours et en fournir quelques exemples.

Tours de la première catégorie. — Il n'y a jamais eu qu'un petit nombre de tours servant à la fois à la défense et à l'observation. Leur exiguité et leur isolement les rendent en effet peu capables d'une résistance prolongée, et elles ne pouvaient par suite être employées que dans des circonstances

particulières. Le plus souvent alors ou elles prennent des proportions inusitées, ou elles s'adjoignent à des châteaux forts dont elles deviennent la tour de guet.

Nous pouvons cependant signaler dans le Roussillon une tour isolée qui a dû servir à la fois à la défense et à l'observation : c'est la tour de Goa, placée sur le chemin conduisant de la vallée du Tech dans celle de la Têt, par derrière le Canigou, à peu de distance de Vernet-les-Bains. Son diamètre est d'environ douze mètres ; elle a deux étages voûtés en dôme et à hauteur de chacun d'eux sont percés huit créneaux. La plate-forme n'offre plus aucune trace de machicoulis. La maçonnerie est d'ailleurs peu soignée, et tout semble indiquer une construction du XVe siècle. Des lices ou palis devaient entourer et défendre le pied de la muraille contre des approches imprévues : nous savons au moins d'une manière positive qu'il en était ainsi au XIVe siècle, et tout porte à croire que ce mode de défense, qui permettait d'augmenter le nombre des défenseurs, fut usité avant comme après cette époque pour les tours isolées.

Une autre tour de cette catégorie montre encore des restes intéressants sur les rochers qui dominent la petite ville de Villefranche-de-Conflent (Pyrénées-Orientales), située sur le bord de la Têt. On l'appelle la tour de Rabastanys. Elle était carrée ; un fossé de 2 m. 50 à 3 m. de profondeur l'entourait ; on voit au rez-de-chaussée l'emplacement de cinq ou six créneaux et d'une citerne ; tout le reste est détruit. Cette tour était en communication facile avec celle de Goa de laquelle nous venons de parler ; elle transmettait donc ses avertissements à la petite ville ensevelie au fond d'une gorge profonde, et elle défendait en même temps le plateau élevé qui dominait la ville.

Nous classerons encore parmi ces monuments la grosse tour carrée que l'on sait avoir existé au sommet de la mon-

tagne de Bellegarde, à la limite entre le Roussillon et la Catalogne ; elle fut démolie dans la seconde moitié du XVIIe siècle pour faire place au fort actuel. Elle était admirablement placée, ainsi que son nom l'indique, pour surveiller tout ce qui se passait dans les plaines du Nord comme dans celles du Sud, et en même temps elle était assez grande pour contenir la garnison destinée à conserver au suzerain la possession des deux passages ou cols de l'est et de l'ouest, ceux du Pertus et du Panussas, également dominés.

Par extension, nous rangerons aussi dans cette catégorie une autre tour chargée de défendre l'anse du Titan, sur la côte sud de l'île du Levant, en Provence. Cette île, la plus orientale du groupe des îles d'Hyères, ne possède au sud que ce seul point de débarquement, qui fut longtemps au pouvoir des barbaresques ; ils avaient fait de ce petit port, assez peu sûr du reste, le centre de leurs excursions, de leurs pirateries. Ils occupaient la tour au haut de laquelle ils plaçaient un fanal, et un petit château ajouté postérieurement pour agrandir leur rêtraite fortifiée. Nous ne pouvons donner le dessin de cette tour, qui s'est écroulée il y a quelques années : voici cependant quelques renseignements recueillis sur place, et de la bouche d'un habitant qui l'avait vue avant sa chute. La tour se composait de deux étages, plus une plate-forme supérieure et un étage souterrain. Chacun des étages était recouvert d'une voûte en dôme, et autour de la plate-forme régnait un simple mur garde-fou. Le diamètre total de la tour était de 8 m. ; sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la plate-forme, atteignait 9 m. ; la muraille n'avait que 1 m. d'épaisseur. Un escalier intérieur en belles dalles taillées montait du rez-de-chaussée à la plate-forme ; il fallait une échelle pour descendre dans le souterrain par un trou circulaire qui était pratiqué au centre de la voûte ; les murailles n'étaient point percées de créneaux. Il est difficile aujourd'hui d'émettre

une opinion probable sur la date de cette construction, plus difficile encore peut-être de savoir si elle fut l'œuvre des Sarrazins, ce qui n'est guère probable : nous avons voulu seulement constater son existence.

Enfin, comme nous l'avons dit, viennent se classer dans cette catégorie les tours de guet des châteaux. On a alors un système plus complet, mais en même temps beaucoup plus coûteux, et impliquant des nécessités défensives beaucoup plus impérieuses. Ces châteaux sont nombreux sur les côtes de Provence, où de simples tours n'auraient pas présenté une résistance suffisante aux attaques incessantes des Sarrazins. Aussi n'y trouve-t-on pas de ces dernières en aussi grande quantité que sur les côtes du Roussillon, qui furent moins soumises à ces dévastations.

Tours de la deuxième catégorie. — Les tours de la deuxième catégorie sont celles qui sont exclusivement destinées aux observations et aux signaux qui en résultent. Nous n'avons pu en observer en Provence, et nous ignorons s'il en existe ; c'est justement une des questions que nous aurions voulu poser, au Congrès d'Aix, à nos honorables et savants collègues de ce pays.

En revanche, le Roussillon en possède un assez grand nombre ; nous les avons presque toutes visitées, et nous avons dessiné avec soin les types principaux. Elles occupent généralement des positions d'un accès difficile, très-élevées et très-éloignées quelquefois des points qu'elles surveillent. Elles ne peuvent renfermer qu'un petit nombre d'hommes, de six à sept au plus ; leur défense est purement passive ; on n'y remarque ni créneaux, ni archères, ni machicoulis ; leur position seule fait leur force. Il est un type auquel se rattachent la plupart d'entre elles ; la première de celles que nous allons décrire le présente assez complet.

La tour de Mir, dont le nom seul suffirait pour indiquer la destination, est située sur la rive droite de la vallée du Tech, au-dessus de la petite ville forte de Prats-de-Mollo, qu'elle domine de 700 m. environ. Elle occupe la pointe extrême d'un contrefort qui se relie avec le fond de la vallée par des pentes excessivement raides, presque infranchissables ; elle n'est réellement accessible que du côté sud. Dans cette direction sont les divers passages qui conduisent en Espagne ; de son sommet, on voit admirablement les cols qu'il faut traverser, les routes qu'il faut suivre. La surveillance est donc facile; les signaux que faisaient les guetteurs s'apercevaient très-facilement de Prats-de-Mollo et d'autres points élevés dans la vallée. La tour ne peut, au contraire, avoir de but défensif, car le point qu'elle occupe est trop éloigné soit des cols et routes à défendre, soit de la ville elle-même ; cette position n'a aucune importance stratégique. La tour de Mir appartient donc bien à notre seconde catégorie. En voici maintenant la description détaillée.

Un amas confus de roches quartzeuses, bouleversées par une antique commotion, occupe toute la partie extrême du contrefort ; il entoure et protége la tour ; le constructeur y a trouvé ses matériaux d'une part, et de l'autre une position d'un accès déjà difficile. Au centre d'une plate-forme de 26 m. de diamètre, élevée au-dessus du sol de 3 m. environ, est posée la tour qui a près de 10 m. de diamètre extérieur, et 12 m. de hauteur à partir du sol de la plate-forme. Un socle ou soubassement à parements inclinés existe à la partie inférieure sur une hauteur de 1 m. 60 ; au-dessus s'élance la tour proprement dite, qui a deux étages et une plate-forme supérieure. Le premier étage, dont le sol affleure la retraite du soubassement, est recouvert d'une voûte en dôme de 60 c. d'épaisseur à la clef ; sa hauteur est de 4 m. 50. Le deuxième

étage, qui a seulement 4 m. 20 de hauteur, est recouvert d'une voûte semblable, mais d'une épaisseur de plus d'un mètre. Enfin, sous le premier étage est un caveau aussi voûté en dôme ; on ne peut aujourd'hui préciser son élévation, car il est encombré.

La porte de la tour est au premier étage et, par conséquent, à 1 m. 60 au-dessus du sol de la plate-forme. Une fenêtre existe au deuxième étage. On monte du premier étage au second et du second sur la plate-forme par deux petits escaliers à rampes très-raides, suivant une étroite galerie ménagée dans l'épaisseur des maçonneries. L'escalier inférieur a son seuil élevé de 1 m. 50 au-dessus du sol du premier étage, ce qui en rendait l'accès bien difficile à l'ennemi. On pénétrait dans le caveau inférieur par un trou central ménagé dans la voûte : une échelle était nécessaire. On ne voit sur la plate-forme très-bien dallée aucune trace de garde-fou, et les murailles de la tour ne sont percées que de deux étroits créneaux destinés à l'éclairage de l'escalier.

La plate-forme extérieure a 26 m. de diamètre, comme nous l'avons dit. Elle est protégée vers le sud par un fossé; au nord, l'escarpement du rocher suffit pour lui donner une hauteur d'escarpe suffisante. Autour régnait un mur crénelé dont on voit encore les traces. Un escalier ordinaire amenait du dehors sur cette plate-forme, dont les maçonneries, sauf celles du mur crénelé, sont en pierres sans mortier. Les maçonneries de la tour sont, au contraire, parfaitement cimentées à chaux et à sable, mais les parements sont irréguliers, ce qui tient à l'emploi des matériaux quartzeux trouvés sur place, lesquels ne supportent pas la taille.

Sauf les voûtes, qui se sont en partie effondrées sous l'action répétée de la foudre, et le mur crénelé de la terrasse, la tour est encore aujourd'hui assez bien conservée, et l'on peut se promener sur sa plate-forme supérieure de laquelle on em-

TOUR DE MIR

Elévation suivant AB.

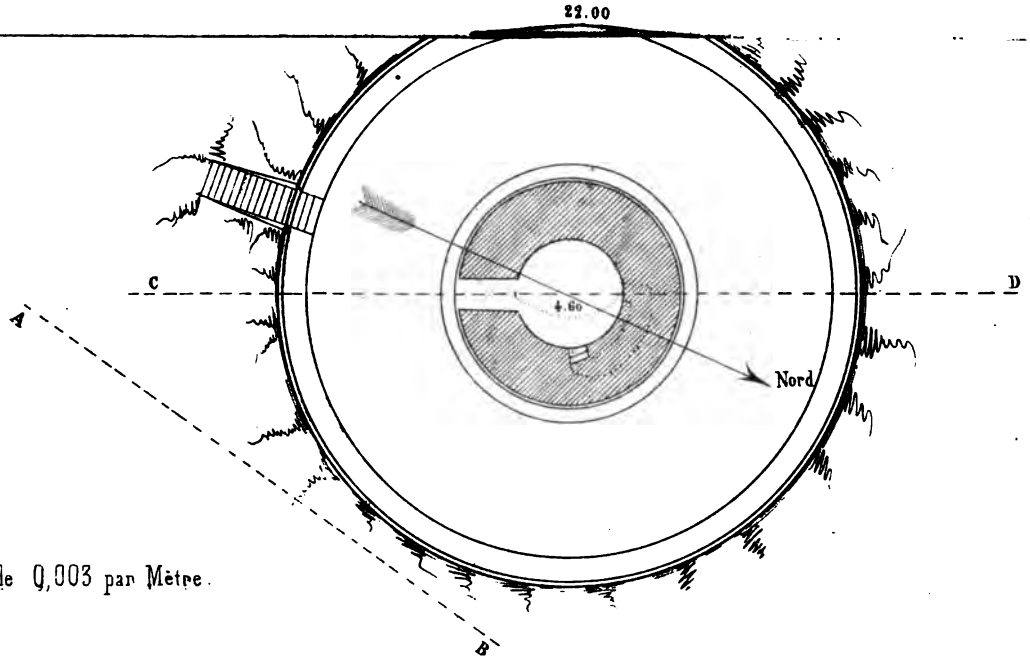

Echelle de 0,003 par Mètre.

brasse un magnifique panorama de vallées et de montagnes.

Il est assez difficile, faute de documents écrits, d'assigner une date précise à ce monument; ce qui nous paraît hors de doute, c'est qu'il faut y distinguer deux époques : la terrasse crénelée est certainement postérieure de beaucoup à la tour centrale : le genre et le mode de construction l'indiquent bien clairement. Nous pensons que cette terrasse ne doit pas remonter au-delà du XVIe siècle : elle est bien dans le style de cette époque, et Félix de La Pena, chroniqueur catalan, nous apprend que Philippe II, successeur de Charles-Quint fit, en effet, réparer plusieurs des tours dont nous nous occupons, vers 1575. La tour centrale est beaucoup plus ancienne, et nous lui donnerions volontiers la date du XIVe siècle, peut-être même celle du XIIIe siècle. Notre conviction à ce sujet, nous devons l'avouer, ne repose sur aucun document écrit; elle n'est basée non plus sur aucune forme typique absolue de la construction. Mais, à leur défaut, nous avons eu recours à l'analogie, et comme nous savons que des tours analogues existaient au XIVe et même au XIIIe siècle, nous n'hésitons pas à classer celle-ci parmi elles.

La tour de Cos, ou de Montalé, aujourd'hui en ruines, était encore dans la vallée du Tech, à moitié distance entre Arles et Prats-de-Mollo, et dominant la route de plus de 700 mètres de hauteur. Élevée sur une véritable pointe de rocher que l'on aperçoit de fort loin, elle offre bien, comme position, le type des tours d'observation. Les irrégularités du roc sur lequel elle est établie n'avaient pas permis de lui donner une forme absolument circulaire, ni régulière. Son plus grand diamètre est de 6 m. 75, extérieurement; les murs ont 1 m. 35 d'épaisseur; la chambre intérieure avait donc au plus 4 m. de diamètre. Une pièce de 1369, conservée aux archives de la Préfecture de Perpignan, nous apprend que cette tour avait deux

étages, séparés par un simple plancher. L'étage supérieur était surmonté d'une voûte en dôme au-dessus de laquelle était la plate-forme. La tour centrale était environnée d'un petit ouvrage de maçonnerie, nommé *Lices*, destiné à donner un peu plus d'espace aux habitants de la tour. Elles renfermaient deux petits abris, l'un pour faire la cuisine, l'autre pour serrer les provisions. Ce mode primitif de construction de la tour nous semble antérieur à celui de la tour de Mir. L'acte de 1369 nous dit, d'ailleurs, qu'à cette époque, elle était déjà en fort mauvais état, et avait besoin de grandes réparations : nous pouvons donc en conclure que la tour de Cos date du XIIIe siècle et peut-être même du XIIe.

Nous décrivons encore ci-dessous le plan et la coupe d'une tour analogue à la tour de Mir, celle de *Batéra*, encore située dans le Roussillon. Ici il n'y a plus ni fossés, ni lices ; la tour s'élève au sommet d'une roche isolée, d'un accès difficile : elle n'a que deux étages et une plate-forme. Dans le principe, on accédait par le moyen d'une échelle à l'étage supérieur; postérieurement on accola à la tour un massif en maçonnerie, portant un escalier de pierre qui existe encore. On ne communiquait avec l'étage inférieur que par un trou ménagé au milieu de la voûte, et une échelle était nécessaire pour y descendre. On montait à la plate-forme par un escalier percé dans l'épaisseur du mur d'enveloppe, comme à la tour de Mir. Une fenêtre opposée à la porte éclairait l'étage supérieur ; l'inférieur n'avait pas d'ouverture et devait servir seulement pour les provisions. La plate-forme est, aujourd'hui, détruite avec la voûte supérieure. La grande analogie qui existe entre les deux tours de Mir et de Batéra nous fait croire qu'elles appartiennent à la même époque.

Au-dessus du village de Corsavy, sur une hauteur qui domine l'ancien château, est encore une de ces tours assez

intéressante par le rôle qu'elle était appelée à jouer. Au château, on ne pouvait apercevoir une voie de communication très-importante au moyen-âge : la tour fut lancée en avant du château, en un point plus élevé du contrefort, duquel on voit un long développement de la route à surveiller. Cette tour n'est faite que pour observer cette route et signaler ce qui y passe : son rôle est donc purement passif, et d'autant plus qu'elle n'est qu'à 200 m. du château qui lui donne protection : aussi n'est-elle munie d'aucun moyen de défense. Elle se compose de deux étages voûtés et d'une plate-forme. La porte est au rez-de-chaussée, tournée vers le château : du côté opposé, et pour que l'ennemi ne soit pas tenté de la battre en brèche, on donna au mur, jusqu'à la hauteur du premier étage, une forte surépaisseur. Le mode d'accès d'un étage à l'autre est, d'ailleurs, semblable à celui qui est employé dans les tours de Mir et de *Batéra*. Nous ne pensons pas qu'il faille faire remonter cette tour au-delà du XIVe siècle, et elle est évidemment postérieure au château, dont elle est un ouvrage avancé.

Nous citerons encore, parmi les tours de la deuxième catégorie, une des tours de Cabrenç, toujours dans le Roussillon, celle qui est tout-à-fait au nord de la position. Comme nous l'avons déjà décrite dans le 13e *Bulletin* de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales et dans le *Bulletin monumental*, nous n'en parlerons guère ici que pour mémoire. Nous dirons seulement qu'elle s'écarte des types généralement reçus par la forme de son plan qui est un hexagone irrégulier. Le *Bulletin* en fournit un dessin très-complet ; nous y ajouterons toutefois un mot encore, c'est que cette construction date très-probablement de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe.

Les différentes tours de la deuxième catégorie que nous

venons d'examiner se font toutes remarquer par l'absence complète d'une organisation défensive quelconque; et quand on veut en donner une à la tour, c'est extérieurement, par la création de lices, qu'on l'obtient. Elles ne peuvent abriter, d'ailleurs, qu'un très-petit nombre de défenseurs: que l'on étudie les tours de Mir, de Batère, de Cos, de Cabrenç, que nous venons de décrire ou d'autres analogues, comme celles de Madeloth, de Caroch, etc., desquelles nous n'avons pu parler, sous peine de nous répéter indéfiniment, et l'on restera convaincu que ce chiffre ne devait guère dépasser huit ou dix hommes, quand même il l'atteignait: nouvelle preuve de leur destination. Le document de 1369, que nous avons déjà cité plus haut, le démontre péremptoirement: le procurateur royal, dans le Roussillon, y fait l'inventaire des armes, fourniments et provisions nécessaires aux différents châteaux et tours dépendant de la couronne. Parmi eux se trouve la tour de Montali ou de Cos, décrite ci-dessus, et voici ce qu'il lui accorde d'abord pour son armement: six arbalètes à étriers, six crocs, deux caisses de flèches ou carreaux pour les arbalètes, six casques de fer ou heaumes, six cuirasses, et six boucliers dits pavois. Il n'y a donc d'armures que pour six défenseurs, auxquels on ajoutait peut-être un ou deux serviteurs non pourvus d'armes défensives, et chargés d'apprêter les vivres. Les approvisionnements destinés à ce poste sont bien en harmonie avec le nombre de bouches à nourrir; les voici, en effet:

Deux barils pour tenir eau, de dix charges (1,200 litres) chacun. A raison de 4 litres par homme et par jour, les deux barils en renfermaient pour soixante jours.

Deux barils de une demi-charge chacun (60 litres), pour le vin. C'est un quart de litre de vin par homme et par jour, pendant deux mois.

Un tonneau de deux charges (240 litres) pour le vinaigre. Il y a là une proportion de un demi-litre par homme et par jour qui nous semble un peu forte. Faisait-on donc, au XIVe siècle, une plus grande consommation de vinaigre que de nos jours ?

Tois aymines de froment en farine, et trois aymines de seigle, aussi en farine. L'aymine est une mesure ancienne du Roussillon, représentant la quantité de semence nécessaire pour la mesure agraire dite ayminate, laquelle répond à 60 ares. Or, comme il faut en moyenne 1^{l},89 de grains pour ensemencer un are de terre, l'aymine peut être comptée à 113 litres environ. Les six aymines de grains reviennent donc à environ 6 hectol. 78, lesquels pouvaient produire 500 kil. de pain. Ce serait un peu plus de 1 kil. par homme et par jour.

Une caisse assez grande pour contenir cette farine.

Une aymine de fèves, ou un peu plus d'un hectolitre (113 litres).

Deux porcs salés.

Une demi-charge de sel (la charge du mulet est de 120 kil. environ).

Une jarre d'huile de un setier (156 litres).

Il nous reste, pour compléter l'étude des tours de la deuxième catégorie, à dire un mot de la nature des signaux dont leurs gardiens se servaient pour communiquer les avis qu'ils avaient à donner. Nous ne doutons pas que ces signaux ne fussent des feux allumés, soit au pied, soit sur la plate-forme de la tour. De tous temps, les feux ont servi aux peuples primitifs pour signaler les événements importants : César, Végèce et d'autres auteurs le disent expressément. En 1176, Raymond Bérenger Ier, dans les constitutions de Catalogne nommées *Usatges*, parle de ces signaux comme d'une ancienne coutume : « Si le prince,

« dit-il, est assiégé, ou s'il apprend que quelque roi ou « prince s'avance vers lui pour le combattre, il avertira ses « sujets ou par lettres, ou par messagers, ou par les cou- « tumes employées d'ordinaire, c'est-à-dire par *les feux.* » En 1384, une ordonnance royale de Don Pèdre IV réglementa le mode d'exécution de ces feux, le temps qu'ils devaient durer, leur nombre relatif à celui des ennemis, etc., etc. Ainsi donc, nul doute sur ce sujet. Néanmoins nous devons dire que nous n'avons jamais rencontré sur les plates-formes de ces tours la moindre trace de calcination, et que leurs inventaires ne renferment aucun ustensile spécial pour ce genre de service. Nous devons donc en conclure que les feux que leurs guetteurs allumaient étaient disposés à leur pied, du côté le plus convenable.

Tours de la troisième catégorie. — Nous arrivons enfin à la troisième catégorie, comprenant les tours ayant un rôle purement défensif. Elles peuvent être isolées ou reliées à des ouvrages de fortification plus puissants, situés à une certaine distance. Dans le premier cas, elles sont généralement destinées à fermer un défilé facile à défendre avec un petit nombre d'hommes : elles ne sont alors qu'un diminutif des châteaux féodaux. Leurs formes sont du reste très-variables, et nous nous contenterons de les citer pour mémoire, ajoutant en outre qu'elles se confondent quelquefois avec certaines tours de la première catégorie, comme nous l'avons déjà dit à propos des tours de Bellegarde et de Goa, en Roussillon.

Les exemples de tours reliées à des ouvrages plus puissants, les précédant et leur servant d'ouvrages avancés, sont très-nombreux. M. Viollet-le-Duc a décrit, avec le plus grand soin, dans son ouvrage sur la cité de Carcassonne, la tour ou Barbacane située au pied du château, sur le bord

de la rivière l'Aude, et pendant longtemps les ingénieurs militaires employèrent ce genre d'ouvrages comme pièces avancées. Voici un exemple d'une tour analogue, subsistant dans l'une des îles d'Hyères, en avant d'un ancien château. On l'appelle le Vieux-Moulin, bien qu'elle n'ait jamais servi à pareil usage, très-certainement; son but, bien clairement indiqué, était purement militaire; elle découvrait un vallon qui n'était pas vu de la fortification principale, située à 200 mètres en arrière.

Cette construction appartient évidemment à un art en décadence; elle n'a pas les convenances d'organisation que nous avons fait remarquer dans les tours précédentes, et principalement dans la tour de Mir. Les voûtes sont irrégulières; l'escalier tient une place énorme dans la pièce du rez-de-chaussée. On a pris cependant quelques précautions assez bien entendues : la porte est tournée du côté du fort qui la défend; un créneau-machicoulis, ménagé dans la voûte, permet d'en défendre l'entrée. Enfin, il est probable qu'au-dessus de la voûte actuelle il y avait une seconde plate-forme faite comme un plancher ordinaire; elle était entourée d'un mur de 35 centimètres seulement d'épaisseur qui subsiste encore en partie, ainsi que l'emplacement du bout des poutres supportant le plancher supérieur.

Il existe une tour absolument semblable sur le continent, en arrière de la presqu'île de Brégançon, toujours dans la rade d'Hyères. Nous pensons que ces petits monuments appartiennent à la fin du XVe siècle.

Enfin, nous rangerons dans la troisième catégorie un certain nombre de tours isolées, ayant une destination plus modeste, mais non moins utile, tours déjà signalées par nous en 1861 à l'attention de nos confrères de la Société littéraire, agricole et scientifique du département des Pyrénées-Orientales. Lorsque le danger d'une invasion était signalé par les

tours des deux premières catégories, les barons, les seigneurs appelaient à eux une partie de leurs vassaux et s'enfermaient dans leurs châteaux ; les villes, les gros villages possédaient aussi des enceintes qui mettaient leurs habitants en sûreté. Mais le pauvre colon, le paysan isolé, n'avait pas toujours le temps de s'enfuir avec sa famille et son petit avoir jusque dans ces abris fortifiés, surtout lorsque l'invasion avait lieu par mer et par suite d'une manière assez inopinée ; elle était d'autant plus terrible dans ce dernier cas que les envahisseurs étaient généralement des mécréants, des païens, des Sarrazins, en un mot. On vit s'élever alors dans les vallées exposées à ces déprédations des tours isolées, véritables donjons du peuple, dans lesquelles le colon trouvait un abri momentané. Grâce à leurs faibles dimensions, à leur organisation défectueuse, elles ne pouvaient porter ombrage aux seigneurs féodaux, et toutefois elles suffisaient contre les incursions subites d'un ennemi privé de sérieux moyens d'attaque.

Telles sont les tours qui existent encore dans la vallée de Banyuls-sur-Mer (Roussillon), lesquelles portent les noms de leurs anciens propriétaires, Tour du Mas d'en Ball, Tour d'en Rech, Tour d'en Pagès, etc., etc.

Nous n'avons pas été seul, du reste, à signaler ces monuments intéressants, et M. de Berluc-Pérussis, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, en a dit quelques mots dans la session du Congrès de 1862, tenue à Apt (Vaucluse). Nous sommes heureux de nous être rencontré dans nos appréciations avec notre savant confrère.

LA
GRAVURE HÉLIOGRAPHIQUE

SON UTILITÉ, SON ORIGINE, SON APPLICATION

A L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE, DES ARTS ET DES SCIENCES NATURELLES

Par M. Ch. NÈGRE,

Peintre d'histoire, professeur de dessin au Lycée impérial de Nice.

La gravure héliographique, ou photographique, consiste à obtenir sur des plaques en métal poli, telles que acier, cuivre, les images produites, dans la chambre noire, par la photographie, et à graver ces images sur le métal, à l'aide de la lumière et d'agents chimiques seulement. Livrées ensuite à l'imprimeur en taille-douce, ces plaques, ainsi gravées, peuvent fournir des milliers d'exemplaires réunissant la finesse et la précision des épreuves photographiques à la fermeté et à la profondeur des teintes de la gravure. Ces épreuves, obtenues par l'encre d'imprimerie, sont ainsi rendues indestructibles, et rentrent dans les conditions des livres imprimés.

La gravure héliographique et la photographie formant deux parties distinctes, mais inséparables, d'un même art, il est nécessaire de parler alternativement de l'une et de l'autre de ces deux parties.

La photographie a fait bien des progrès depuis le jour où Daguerre présenta ses premières images, déjà si parfaites, obtenues dans la chambre noire, sur des plaques métalliques.

Cette nouvelle forme de l'art, dont les ressources ont été étudiées, a reçu, depuis, des applications nombreuses et variées : aussi les résultats photographiques étant universellement répandus, personne aujourd'hui n'ignore que ces images merveilleuses sont produites ou, si l'on veut, dessinées par la lumière.

La gravure héliographique, qui doit être considérée comme le complément indispensable de la photographie, est moins connue jusqu'à présent : son utilité a été moins directe, et on a cru d'abord qu'arrivée à un tel degré de perfection, la photographie seule pourrait répondre à tous les besoins.

L'utilité de la photographie est toutefois enfermée dans des bornes étroites : si elle peut suffire aux exigences du moment, elle ne peut pas satisfaire tous les besoins nouveaux qu'elle a fait naître. De plus, il est aujourd'hui avéré que ces magnifiques images portent en elles un germe de destruction qui les altère et les fait même disparaître complètement dans un temps quelquefois fort court.

La photographie laisse donc, après elle, un vide que la gravure héliographique doit combler, quand son utilité démontrée se fera mieux sentir.

Entouré de mystères, voyant sans cesse des effets dont il ignore les causes, l'homme cherche à percer les ténèbres qui entourent son esprit; au moyen de l'intuition, de l'observation et du raisonnement, flambeaux divins que la Providence a mis à la disposition de notre intelligence, les lois qui régissent les phénomènes de la nature sont enfin dévoilées. Maître d'une puissance nouvelle, l'homme ne tarde pas à se l'approprier, et les applications utiles suivent de près les découvertes et les combinaisons de la pensée.

Toutes les conquêtes de l'esprit sont ainsi marquées par un progrès dans la voie des applications utiles. Mais une application nouvelle ne peut surgir que quand sa place a été progressivement préparée et marquée.

Parmi les faits accomplis, nous voyons, dans l'origine des temps, l'homme communiquer avec ses semblables et transmettre ses pensées au moyen de la marche et de la portée très-limitée de la voix ; plus tard, avec certains signaux convenus, tels que les feux, il transmet au loin un petit nombre d'idées ; le télégraphe aérien devient un progrès immense ! Les moyens de locomotion se perfectionnant aussi peu à peu, il semble un instant qu'à l'aide des chemins de fer, le corps pourra parcourir l'espace plus rapidement que la pensée. C'est alors que le génie humain prouve combien son essence immatérielle fait peu de cas des distances et de la résistance des choses ; il crée le télégraphe électrique.

La transmission instantanée de la pensée, la rapidité de locomotion qui rend les déplacements faciles, amènent des besoins nouveaux, que la photographie doit satisfaire.

Si la pensée se transmet instantanément à de grandes distances par le langage écrit, la forme plastique ou le dessin, le langage des yeux ne reste pas en arrière. Le reflet du rayon de lumière qui frappe un objet visible n'aura plus le sort éphémère que lui fait le miroir ; cette image, fixée instantanément, continuera à être visible et sera reproduite à des milliers d'exemplaires. Quelque rapide que soit le voyage, on aura pu reproduire les sites qui ont ému et les traits des amis qu'on n'a fait qu'entrevoir.

Le succès et la popularité de la photographie s'expliquent donc aisément; ce nouvel art est venu combler le vide formé par deux des plus pressants besoins de notre époque réaliste : la rapidité d'exécution et la reproduction mathématique des formes.

Mais quand, les besoins et les exigences du moment étant satisfaits, la génération présente songera à transmettre ces merveilleuses images aux générations futures, elle aura recours alors à la permanence de la gravure héliographique.

Pour trouver l'origine de la photographie, il faudrait remonter jusqu'à l'origine de la chimie. La photographie est basée sur les transformations que subissent les composés d'argent, et principalement le chlorure et l'iodure d'argent, sous l'influence de la lumière; or, d'après Arago, Fabricius, en 1566, aurait signalé le changement de couleur du chlorure d'argent blanc exposé à la lumière.

En 1802, Wedgwood publia un travail sur la reproduction des images par la lumière ; il copiait au soleil le profil d'une personne dont l'ombre était projetée sur un papier sensibilisé avec le chlorure d'argent.

Trente ans plus tard, Nicéphore Niepce, de Châlons, parvint, le premier, à fixer les images formées par la lumière au foyer de la chambre noire. Il appliquait, au moyen d'un tampon sur une plaque d'étain, ou de cuivre argenté, une couche de bitume de Judée, dissous dans l'essence de lavande. Il exposait ensuite cette plaque au foyer de la chambre noire, et faisait apparaître l'image, en la soumettant à l'action d'un dissolvant composé d'huile de pétrole et d'essence de lavande, qui, enlevant le vernis partout où la lumière n'avait pas agi, n'avait aucune action sur les parties de ce vernis touchées par la lumière. La couche blanche de bitume, influencée par la lumière, représentait les grands clairs du modèle, tandis que les parties enlevées par le dissolvant et correspondant aux noirs formaient les ombres.

Niepce et Daguerre s'associèrent en 1829, afin de poursuivre ensemble leurs recherches sur la lumière.

Ce ne fut que dix ans plus tard, en 1839, après la mort de Niepce, que Daguerre livra son admirable découverte de la production des images sur plaque d'argent.

Peu de temps après, M. Talbot présentait, à la Société royale de Londres, un procédé de photographie sur papier.

M. Talbot obtenait dans la chambre noire une épreuve négative sur papier, au moyen de laquelle il pouvait obtenir ensuite un nombre considérable d'épreuves positives.

En 1847, M. Niepce de Saint-Victor, neveu de Nicéphore Niepce, parvint à enduire une feuille de verre d'une couche d'albumine et à produire ainsi des clichés donnant des images supérieures à celles produites par les clichés sur papier.

En 1851, MM. Legray et Archer remplacèrent l'albumine par une couche de collodion. Ce nouveau moyen, universellement employé depuis, permit dès lors d'obtenir dans la chambre noire des images négatives instantanées, donnant aussi des épreuves positives sur papier.

La formation des images au foyer de la chambre, depuis la plaque daguerrienne, qui donne une image directe et unique, jusqu'aux clichés négatifs employés aujourd'hui, repose entièrement sur la sensibilité extrême de l'iodure d'argent et sur les modifications qu'il subit au contact de la lumière.

Les images dites positives, imprimées sur papier par la lumière à travers le cliché négatif, obtenu d'abord dans la chambre noire, ont pour base l'influence beaucoup plus lente de la lumière sur la couche de chlorure d'argent dont le papier est recouvert. Dès que l'image est produite, le papier doit être débarrassé du chlorure d'argent, qui, n'ayant pas été touché et noirci par la lumière, et ne concourant pas à la formation de l'image, continuerait à noircir sous l'influence des rayons lumineux et donnerait une surface uniformément noire. Ce papier est donc plongé dans une dissolution d'hyposulfite de soude, qui n'a aucune action directe sur le chlorure d'argent, modifié par la lumière formant l'image, tandis que ce même sel est dissous par l'hyposulfite de soude partout où il n'a pas subi cette modification de la lumière.

L'opération du fixage, indispensable pour l'obtention de l'épreuve photographique, donne aussi naissance à l'une des principales causes qui concourent à la destruction de cette épreuve : une partie du soufre de l'hyposulfite se porte sur l'argent formant l'image photographique, altère cette image et la détruit même entièrement, dans un espace de temps quelquefois fort court.

Cette destruction fatale des épreuves photographiques est reconnue et avouée par les savants et les opérateurs. Tous les traités de photographie la signalent, et les essais nombreux tentés journellement pour y remédier n'ont abouti à aucun résultat véritablement satisfaisant. Si, au grave inconvénient qui vient d'être signalé, on ajoute l'incertitude accompagnant les méthodes ordinaires de tirage des épreuves photographiques, les grandes dépenses que ces tirages entraînent, l'extrême difficulté qu'on éprouve à produire un nombre d'épreuves suffisant pour satisfaire aux besoins des publications imprimées, on comprendra quelle est l'importance d'un procédé qui, en élevant la gravure au niveau de la photographie, peut faire rentrer le tirage des épreuves photographiques dans les conditions ordinaires de l'imprimerie.

L'art de graver en creux sur les métaux fut connu des anciens peuples : les Romains, les Grecs, les Égyptiens le pratiquèrent avec le plus grand succès ; mais ils ne connurent pas l'art de multiplier les dessins gravés par l'impression sur papier.

La gravure, dans les temps anciens, au moyen-âge et jusqu'au XVe siècle, fut subordonnée à l'orfévrerie, à l'art de ciseler, de damasquiner et de travailler les métaux. Ce fut le désir d'assurer la conservation de certains dessins précieux, tels que les plans géographiques, qui fit naître l'idée de les tracer sur des planches de métal. Charlemagne pos-

séda trois tables d'argent enrichies par des travaux de ce genre ; il légua au pape, par son testament, une de ces plaques sur laquelle se voyait le plan de la ville de Constantinople, gravé au burin.

Plus tard, afin de rendre les dessins plus visibles, on remplit les tailles d'une matière noire s'émaillant au feu. Les orfévres florentins du XVe et du XVIe siècle excellèrent dans ce genre de travail, qui reçut le nom de NIELLE. Ce fut un de ces orfévres florentins, Thomas Finiguerra, qui, en 1452, découvrit l'art d'imprimer les dessins gravés en creux sur le métal.

L'art d'imprimer les dessins gravés en relief, tels que les gravures sur bois, était pourtant connu et pratiqué, depuis longtemps, par les Indiens et les Chinois, qui l'employèrent d'abord à l'impression des dessins sur étoffe.

Albert Durer, habile graveur sur bois, né à Nuremberg, l'an 1470, employa, le premier, les réactifs chimiques pour remplacer le burin ou autres outils servant à la gravure des métaux ; les graveurs qui ont employé ces moyens, pratiqués encore aujourd'hui, étendaient sur la plaque de métal à graver un vernis isolant, formé d'essence, de bitume, de cire et de résine ; ils traçaient avec une pointe, sur ce vernis, le dessin à graver, en mettant à nu le métal dans toutes les parties formant le noir du dessin ; et ils attaquaient par un acide les parties du métal ainsi découvertes. Les œuvres de Rembrandt, d'Abraham Bosse, de Callot, de Van-Dick, montrent jusqu'à quel point de perfection certains artistes portèrent ce procédé de gravure, où le burin est remplacé par une action chimique.

Nicéphore Niepce, qui obtint, le premier, l'image photographique dans la chambre noire, au moyen du bitume de Judée, eut l'idée d'attaquer aussi par un acide la plaque de métal recouverte en partie par l'image photographique ;

la couche de bitume de Judée, formant les parties lumineuses de cette image, garantissait la plaque de métal de l'action de l'acide, tandis que les parties de cette plaque non recouvertes par le bitume, et correspondant aux ombres du dessin, étaient attaquées et creusées par l'acide.

Nicéphore Niepce obtint ainsi des gravures analogues à celles produites par les graveurs à l'eau-forte, mais où le travail du dessinateur était remplacé par l'action de la lumière solaire sur la couche sensible de vernis au bitume.

Les résultats obtenus par Niepce, quoique très-remarquables, n'étaient cependant pas complets : les parties correspondant au blanc des dessins étaient teintées par l'action de l'acide traversant le vernis dans les parties où cette action n'aurait pas dû avoir lieu. Les épreuves de gravure obtenues par Niepce, et parvenues jusqu'à nous, montrent en effet ce résultat : les parties blanches de la gravure sont généralement teintées. Nicéphore Niepce nomme lui-même cette teinte *un sablé*. Le *sablé*, dit-il, est bien certainement produit par la fragilité ou la perméabilité du vernis.

On comprend que l'action réciproque de la lumière, du dissolvant et de l'eau, à laquelle la couche de bitume est alternativement soumise dans ces opérations, détruise en partie la cohésion moléculaire de cette couche. Le vernis au bitume, ainsi traité, se trouve en partie désagrégé ; l'acide, ne trouvant plus alors une résistance suffisante, attaque le métal dans les parties qui devraient être préservées par ce vernis.

Un autre inconvénient du procédé est la lourdeur et l'empâtement des noirs, dans les parties formant les ombres du dessin.

Pour éviter ces inconvénients, il fallait donc ou rendre le vernis héliographique imperméable, dans le rapport, toutefois, de la valeur des teintes du dessin original (et tel a été

le but des recherches de M. Niepce de Saint-Victor), ou bien cesser d'opposer ce vernis à l'action directe d'un acide.

Dès l'année 1854, convaincu que la photographie ne devait être considérée que comme un moyen transitoire pour arriver à la gravure héliographique, je m'attachai à résoudre ce problème. Après bien des tâtonnements, je me trouvai conduit à suivre une marche inverse de celle suivie jusqu'alors, c'est-à-dire qu'acceptant la désagrégation habituelle du vernis héliographique, je me basai sur cette désagrégation même, et j'utilisai sa perméabilité.

Voici quel est le procédé opératoire : la plaque d'acier, recouverte du vernis au bitume de Judée, ou d'une couche de gélatine et de bichromate de potasse, est impressionnée à la lumière du soleil, non à travers une épreuve positive transportante, ainsi que cela était pratiqué auparavant, mais à travers le cliché négatif, obtenu directement dans la chambre noire ; de sorte que, la couche de vernis étant impressionnée sur les parties qui correspondent aux ombres du dessin, la plaque d'acier se trouve à découvert dans les parties correspondant aux lumières. Plongée alors dans un bain d'or, et soumise à un courant électrique, la plaque d'acier est couverte d'une couche régulière d'or, dans toutes les parties correspondant aux lumières du dessin, où cette plaque a été mise à découvert ; tandis que les parties correspondant aux ombres, et encore recouvertes du vernis sensibilisé, ne se trouvent traversées par les molécules d'or qu'en raison de l'intensité avec laquelle la lumière a agi dans les différentes teintes et dans les reflets des ombres.

La plaque d'acier, étant dépouillée du vernis sensible, ne supporte plus alors qu'une image en or parfaitement adhérente et formant une véritable damasquinure ombrée. L'or étant inattaquable par les acides, il suffit de répandre sur la plaque d'acier une couche d'acide, étendu d'eau,

pour creuser cet acier partout où il n'est pas garanti par le dépôt d'or. On forme ainsi une gravure présentant à l'impression toute la dégradation des teintes, depuis le blanc du papier jusqu'au noir le plus vigoureux, et conservant la précision, la finesse et la pureté de dessin des épreuves photographiques.

La planche d'acier, ainsi gravée, pouvant fournir un nombre très-considérable d'épreuves sans s'altérer, on comprend quelle peut être l'utilité de ces gravures appliquées à l'étude de l'histoire naturelle et de toutes les sciences qui exigent des dessins d'une exactitude mathématique.

On ne doit pas croire pourtant que ce procédé de gravure soit borné à la reproduction servile des objets de la nature : dans les sujets qui laissent une certaine part au pittoresque et à la fantaisie, tels que les paysages, il est possible de réunir à la précision des formes, produite d'abord par le procédé, tout le charme pittoresque que le sentiment poétique de l'artiste pourrait évoquer en face de la nature même. Au moyen de certains procédés de gravure, les planches ainsi gravées peuvent se prêter facilement à toutes les modifications ou additions que l'artiste croirait devoir ajouter à l'œuvre de la lumière : avantage immense que ne présente pas le cliché photographique.

M. Fizeau était parvenu, peu de temps après la découverte de Daguerre, à graver l'image daguerrienne sur argent ; ce procédé, qui a donné des résultats d'une grande finesse, n'a pas été suivi, la planche gravée ne pouvant fournir qu'un nombre d'épreuves très-restreint.

En 1853, M. Talbot, à qui l'on doit déjà la découverte des clichés photographiques sur papier, fit breveter, en Angleterre et en France, un procédé de gravure sur acier, ayant pour base l'action de la lumière sur le bichromate de potasse, mêlé à une matière organique, telle que la gélatine et les

gommes. Cette propriété du bichromate de potasse fut utilisée ensuite, en Angleterre, par M. Pretsch ; mais ces procédés de gravure n'ont pas été suivis.

L'emploi de la gélatine et du bichromate de potasse a aussi donné naissance, en France, à un procédé de tirage des épreuves photographiques, au moyen de la poudre de charbon et à un procédé de photolithographie. Sans établir de parallèle entre le procédé de photolithographie et le procédé de gravure sur acier, on peut cependant admettre que, à mérite égal, au point de vue de la reproduction de l'image par la lumière, il doit y avoir entre les deux procédés la différence industrielle qui a toujours existé entre les tirages sur pierre lithographique, dont la difficulté augmente selon la finesse des détails de l'image à tirer, qui s'empâtent ou qui se dépouillent, en raison de cette finesse même, et le tirage d'une planche d'acier gravée, fournissant des milliers d'exemplaires exactement semblables à la première épreuve.

Après avoir exposé les différents procédés d'impression des images photographiques employés jusqu'à ce jour, et le procédé de gravure héliographique que j'ai découvert et pratiqué moi-même, puis-je me demander si j'ai résolu le problème de l'impression des images photographiques par les procédés ordinaires de l'imprimerie ? On ne peut jamais être bon juge de sa propre cause : aussi, laisserai-je au temps le soin de répondre et de sanctionner l'œuvre, si réellement elle réunit ces conditions indispensables de vitalité : sécurité pratique du procédé, résultat artistique, utilité, économie industrielle.

Les témoignages d'approbation donnés à mes premiers résultats de gravure héliographique, par les artistes et les hommes spéciaux, m'ont encouragé à persévérer dans la voie que je venais d'ouvrir. Les jurys des Expositions universelles et internationales de Paris, Londres, Amsterdam, Bruxelles,

Porto, Nice, ont jugé mes travaux utiles et ont voulu m'encourager à les poursuivre en m'accordant, à la suite de chacune de ces Expositions, des récompenses de premier ordre; aux Expositions internationales d'art industriel de Bruxelles, les jurys m'ont décerné trois fois la première médaille d'excellence.

S. Exc. le ministre du commerce et des travaux publics et la Préfecture de la Seine ont eu recours à mon procédé de gravure héliographique. S. Exc. le ministre de l'instruction publique me chargeait, en 1858, de reproduire, par ce même procédé, quelques-uns des plus beaux détails de sculpture de la cathédrale de Chartres; la plupart de ces planches, dont quelques-unes mesurent jusqu'à 80 cent. de hauteur, sont le produit direct du procédé : je suis heureux de les mettre sous les yeux du Congrès archéologique.

M. le duc de Luynes, dont la science et le goût artistique sont universellement connus, vient de me confier la gravure sur acier, par mon procédé, de la collection intéressante des photographies que M. le duc a rapportées de son récent voyage en Syrie.

Ces hautes marques de confiance et d'approbation sont pour moi la plus belle récompense des efforts que j'ai tentés pour me rendre utile.

LE

MONUMENT DE LA TURBIE,

PRÈS MONACO.

Les ruines du monument de la Turbie, quelque déformées qu'elles soient, sont toujours respectables et d'un grand intérêt ; elles ont été visitées, pendant le Congrès, par plusieurs des membres qui en faisaient partie. En attendant qu'ils aient envoyé leurs notes, qui pourront trouver place ultérieurement dans le *Bulletin monumental*, le bureau croit devoir dire un mot du monument. Le marquis Alexandre de La Borde lui a consacré un article dans son ouvrage sur les monuments de la France, classés chronologiquement. Beaucoup d'autres antiquaires, notamment M. de Caumont (1846), M. le vicomte de Cussy, M. Bourquelot, lui ont consacré quelques lignes dans divers rapports.

Suivant les anciennes descriptions, le monument de la Turbie, qui s'élève, à une lieue de Monaco, sur la route de la Corniche, était composé de deux soubassements carrés. Au milieu du premier soubassement s'ouvrait la porte par laquelle on entrait dans le monument ; ce premier étage en portait un autre, décoré de trophées et d'un grand cadre dans lequel était une longue inscription. Au-dessus de ces deux plans carrés s'élevaient deux étages circulaires ornés de colonnes : le premier d'ordre dorique, le second d'ordre ionique ; ils portaient un attique surmonté de gradins couronnés par la statue

d'Auguste. Le monument avait été érigé pour consacrer le souvenir des victoires remportées par cet empereur sur les nations voisines, qu'il avait subjuguées et soumises. L'inscription citée par Pline, l. III, chap. XXIV, était ainsi conçue :

Imperatori Cæsari divi f. Aug. pont. max. imp. XIV tribunitiæ potestatis XVIII, S. P. Q. R. quod ejus ductu, auspiciisque gentes Alpinæ omnes, quæ a mari supero ad inferum pertinebant, sub imperium populi Romani sunt redactæ, gentes alpinæ devictæ : Triumpilini, Camuni, Venonetes, Isarci, Breuni, Genaunes, Focunates, Vindelicorum gentes quatuor, Consuanetes, Rucinates, Licates, Catenates, Abisontes, Ragusci, Suanetes, Calucones, Brixentes, Lepantii, Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri, Salassi Acitavones, Medulli, Ucini, Caturiges, Brigiani, Sogiuntii, Ebroduntii, Namaloni, Edenates, Esubiani, Veamini, Gallitæ, Trivillati, Ectini, Vergunni, Eguituri, Nementuri, Oratelli, Nerusi, Velauni, Suetri.

D'après M. le marquis de La Borde et d'autres commentateurs, les *Triumpilini*, les *Camuni*, les *Venonetes*, les *Isarci*, les *Ragusci*, les *Suaneteri*, les *Calucones* et les *Viberi* étaient des peuplades de la Rhétie. Dans la *Vindélicie* étaient renfermés les *Breuni*, les *Genaunes*, les *Abisontes*, les *Consuanetes*, les *Vivucinates*, voisins de l'Isère; les *Licates*, que Strabon appelle très-pétulants, les *Catenates* et les *Medulli*, sur les hauteurs qui dominent le confluent de l'Isère et du Rhône; les *Venostes*, les *Lepantii*, aux sources du Rhône, et les *Nantuates*, auprès du lac de Constance, étaient des peuples de l'Helvétie ; les *Focunentes*, les *Brixentes*, les *Seduni*, les *Verogrini*, les *Salassi*, les *Acitavones* ou *Centrones*, les *Caturiges*, voisins d'Embrun, les *Brigiani*, les *Sogiuntii*, les *Ebroduntii*, que remplacent

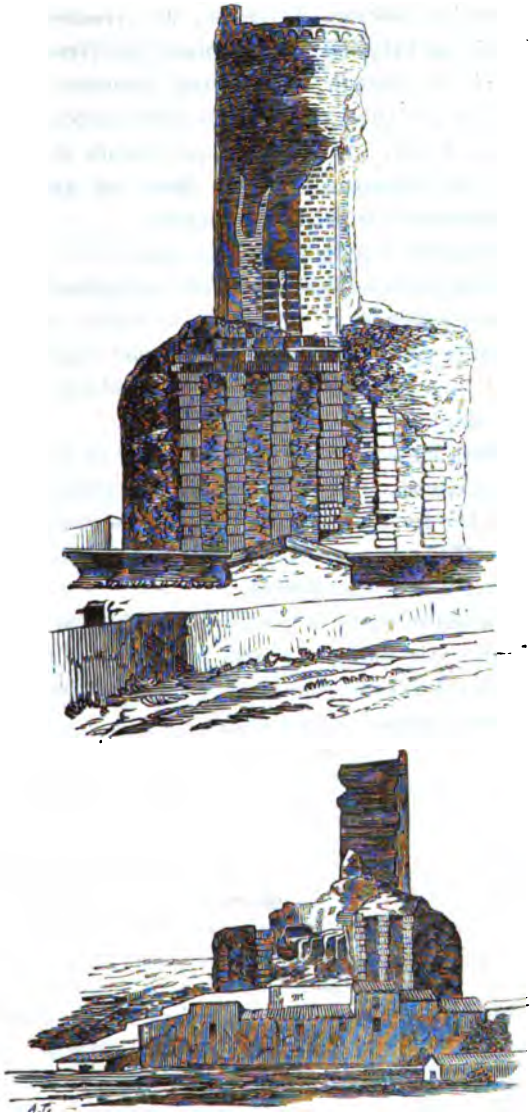

LE MONUMENT DE LA TURBIE, VU DE DEUX CÔTÉS,

peut-être les habitants d'Iverdun ; les *Nemolonnes*, les *Esubiani*, les *Vergunni*, les *Eguituri*, les *Nementuri* ou *Nemeturi*, les *Oratelli* et les *Nerusi* habitaient les Alpes grecques et les Alpes pennines ; la Gaule narbonnaise renfermait les *Ucini*, les *Edenetes*, que Cerialis place sur le territoire de Draguignan, et les *Suetri* ou *Sueltri*, les *Velauni* habitaient le Velay et le Vivarais.

On comprend tout l'intérêt du monument de la Turbie, quoiqu'il ait perdu ses ornements, ses inscriptions et que le noyau ait été défiguré et transformé en château au moyen-âge. C'est ce noyau dont nous donnons une esquisse (v. la page 451), en attendant la note que nous publierons dans le *Bulletin monumental*.

Il faudrait un plan de la Turbie, et nous ne pouvons en donner qu'une élévation ; la partie basse qui montre, sur un noyau en blocage, des espèces de pilastres en grand appareil romain, offre une masse à peu près circulaire ; elle était probablement ornée de colonnes.

La tour qui surmonte ce premier étage n'est pas romaine, quoiqu'on y voie quelques pierres provenant des ruines du monument ; il ne reste plus de cette tour, qui était ronde, qu'un quart environ de son cylindre.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste générale des Membres. v
Compte de M. le Trésorier. LXIII

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIIIe SESSION,

PREMIÈRE PARTIE

TENUE A SENLIS LES 31 JUILLET ET 1er AOUT 1866

Séance d'ouverture. Présidence de M. le comte d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis. 1
Composition du Bureau. . . . . *Id.*
Liste des personnes qui ont pris part au Congrès. . . . 2
Discours de M. le Sous-Préfet à l'ouverture de la séance. . 4
Discours de M. l'abbé Magne. 7
Dépouillement de la correspondance. 14
Communications diverses. . . . . *Id.*
Explications données par M. Egger sur l'objet et la nature d'un travail qu'il a offert au Congrès et qui a pour titre : Observations sur quelques fragments de poterie antique, provenant d'Égypte et qui portent des inscriptions grecques 15
Mémoire de M. Peigné-Delacour sur la découverte d'un buste de Vespasien à Senlis. 16
Mémoire de M. Dhomme sur les monuments les plus importants de l'arrondissement de Senlis aux trois époques : celtique, romaine et du moyen-âge. 21
Mémoire de M. Petit sur l'ancienne cité et le vieux château de Senlis. 30
Aperçus comparatifs des murs de Senlis avec ceux de Dax,

du Mans, de Fréjus, etc., par M. de Caumont. . . 40
Mémoire de M. Bourgeois sur les principaux monuments de la ville de Crépy et de ses environs : Orrouy, — Séry, — Champlieu, — Vez, — Crépy, — Châteaux de Crépy, — Donjon, — St-Arnoult, — Commanderie du Temple. . 47
Mémoire de M. Alfred Paisant sur la question suivante :
De l'origine et de l'administration des biens des évêques et du clergé dans le nord de la France, du Ve au Xe siècle. . 56
Mémoire de M. Legoix sur les anciennes caves de Senlis. 86
Observations sur le même sujet 94
Proclamation des récompenses 95

Visite aux arènes. 96
Banquet. . . . . *Id.*

1re *Séance du* 1er *août*. Présidence de M. l'abbé Magne. . . 99
Présentation du procès-verbal de la séance tenue au Havre en juillet 1866. M. l'abbé Lecomte, secrétaire . . *Id.*
Quelques mots de M. Lecadre sur le mouvement archéologique au Havre. 100
Résumé d'un travail de M. Roessler sur les enceintes retranchées de l'arrondissement du Havre. . . . . *Id.*
Observations sur les camps retranchés gallo-romains, sur les cryptes d'Épinay, aux environs de Paris. 101
Résumé d'une notice de M. G. Dumont sur quelques pierres tumulaires de l'arrondissement du Havre. 102
Et de M. Roessler sur l'architecture civile jusqu'au XVIIe siècle dans l'arrondissement du Havre. 103
Désirs exprimés par M. de Caumont, relativement à l'étude de la statistique des grandes familles qui ont existé sous la domination romaine dans la seconde Lyonnaise ; des inscriptions tumulaires ; des sarcophages chrétiens en marbre répartis en France 104
Appréciations par M. l'abbé Lecomte des réparations faites aux monuments religieux de la Seine-Inférieure. . . 105

Procès-verbal de la séance tenue à Fécamp et à Etretat. . . 106
Note de M. Bouet sur l'église de Fécamp.. . . . . *Id.*
Sur l'église d'Etretat. 117

Mémoire de M. Charles Gomart sur les monuments antérieurs au XIe siècle dans le nord de la France. — Tombeau de saint Quentin. — Inscription du VIIe siècle. — Mosaïque de l'église St-Eloi. — Cimetières mérovingiens et objets trouvés. — Pierre du tombeau de saint Quentin. — Couvercle de tombe du VIIe, VIIIe ou IXe siècle. — Devant-d'autel de l'église de Lanchy (Aisne) 119
Observations diverses. 130

Visite de la cathédrale, du château et de la Bibliothèque de Senlis. 131

Deuxième séance du 1er août. — Présidence de M. Chartier, maire de Senlis. 134
Allocations. . . . . *Id.*
Mémoire de M. Caudel sur les voies romaines du pays des Sylvanectes. — Considérations générales. — Voie romaine de Soissons à Beauvais, passant par Senlis et Lithanobriga. — De Soissons à Senlis. — Embranchements formés sur la chaussée Brunehaut. 136
Diverses observations sur le même sujet. 149

Visite à l'exposition artistique. — Hommage rendu aux organisateurs. — Coup-d'œil général sur l'exposition. — Sculptures. — Bronzes d'art anciens. — Ivoires. — Médailles. — Terres cuites et faïences. — Tableaux et dessins. — Emaux. — Objets divers. 150

Visite de quelques monuments de l'Oise. — St-Leu-d'Esserent. — St-Germer. — Château de Pierrefonds. — Coucy. — Cathédrale de Noyon.. 158

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIIIe SESSION,

DEUXIÈME PARTIE

TENUE A AIX ET A NICE EN DÉCEMBRE 1866.

Séance du 12 décembre 1866. Présidence de M. de Caumont. . 175
Rapport de M. de Caumont : Mont-St-Michel. — Jublains.

—Poitiers. — Périgueux. — Dijon : Description des trois salles de son musée lapidaire ; cuisines des Ducs ; rotonde de St-Bénigne; église Notre-Dame. — Valence: Musée lapidaire ; description d'un ancien baptistère; murailles d'enceinte. — Orange. —Vaison. — Avignon. — Carpentras: murailles, église St-Siffrein. Musée. — Arles : Théâtre ; arènes ; musée ; topographie de la ville antique ; St-Trophime : murs romains ; les Aliscamps. — St-Rémy. — St-Chamas. 176

Promenades archéologiques sur les bords du Rhône, par M. le baron de Rivières. — Lyon : Couronne de lumière de St-Martin-d'Ainay, maître-autel, tabernacle, peintures murales. — Vienne. — Avignon. — Villeneuve-les-Avignon. . 225

Renseignements donnés sur la cathédrale de Gap par M. l'abbé Templier. 231

Description d'une croix processionnelle existant à Pontevers, par M. Rostan. 232

Communication de M. Payan-Dumoulin sur des découvertes faites à Arles, dans le faubourg de Trinquetaille. . . *Id.*

Détails sur le château de Nérac, par M. Calvet. 235

Visite faite aux fouilles archéologiques de l'enclos de Mazenod, Compte-rendu par M. Guillibert. 236

Visite aux plâtrières et au plateau d'Entremont, Compte-rendu par M. le comte de Saporta. 238

Visite au musée et à l'église St-Jean. 241

Inscription trouvée à Aix, en 1839, par M. Rouard. . 242

Église St-Jean. 260

Séance du 22 décembre. Présidence de M. de Berluc de Pérussis. 261

Communications diverses sur un tableau historique existant dans la chapelle de St-Marcellin, à Boulbon (Bouches-du-Rhône) ; sur l'église d'Épinal, sur Entremont, sur l'utilité de la recherche de l'emplacement des anciens puits d'Aix, sur les fouilles archéologiques faites dans

l'enclos Mazenod, sur la destruction de l'antique palais romain d'Aix, etc. 262
Improvisation de M. Payan-Dumoulin sur l'utilité de l'archéologie au point de vue des beaux-arts, des belles-lettres, de l'histoire, de l'industrie et des sciences, etc. . . 264
Utilité de l'enseignement archéologique dans les séminaires. 267
Noms des membres de la Société française d'archéologie nouvellement élus. 268
Proposition de M. de Berluc de Pérussis au sujet de l'érection d'un monument à Charleval, à la mémoire de Pierre-César de Cadenet-Charleval. 269
Communication de M. le comte de Villeneuve-Flayose sur la construction des églises des XIIe et XIIIe siècles. . . 270

RÉUNION A MARSEILLE.

Visite à la nouvelle cathédrale de Marseille, à la nouvelle église construite dans le style du XIIIe siècle, par M. l'abbé Pougnet, au musée lapidaire, à la galerie de peinture du Cercle catholique 272

Visite aux cryptes de St-Victor. Présidence de M. Second-Creps, et au palais de la préfecture, par M. Victor Petit. 274

Visite à Fréjus 277
Porte des Gaules. — Mur d'enceinte. — Cirque. — Porte du cirque. — Arènes, leurs ruines et leur plan d'ensemble. — Amphithéâtre. — Butte du Moulin-à-Vent. — Mur antique du chemin du Reyran. — Tour romaine de l'enceinte. — Murs des arcades et de l'aqueduc. — Porte romaine. — Ruines et plan du théâtre. — Plate-forme et salles voûtées avec leur coupe et l'ensemble de leurs ruines. — Porte Dorée. — Porte Paticière. — Tour dite la Lanterne. — Disposition primitive et situation actuelle de l'ancien port. — Butte St-Antoine et ses murs. — Temple antique. — Édifice de la Tourache. — Fragments de sculptures. — Aqueducs de Fréjus et vallée du Reyran.

SÉANCES DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE A NICE.

Séance du 27 décembre. Présidence de M. de Caumont. . . 393
Esquisse historique des études archéologiques en France : période *monastique*, période *académique*, période *actuelle* ; par M. de Caumont. . . . . *Id.*
Mémoire de M. Ratheau sur la question suivante :
Existe-t-il sur nos côtes, ou à quelque distance des côtes, des tours ayant servi de signaux ? 396
Autre communication de M. Brun sur les antiquités de la contrée ; Ruines de Cimiès, monument de la Turbie, débris conservés dans le cloître de l'abbaye de St-Pons, ruines de l'abbaye de Lérins, etc. 397
Ouvrages offerts au Congrès. 398

Séance du 29 décembre. Présidence de M. de Berluc de Pérussis 399
Résumé du compte-rendu d'une visite faite à la ville de Monaco et au palais du prince Charles III. . . . . *Id.*
Résumé d'une notice relative au type le plus ordinaire des chapelles des XIe et XIIe siècles dans le Roussillon. . . 400
Improvisation de M. de Berluc de Pérussis sur les richesses archéologiques des Alpes-Maritimes, des Hautes et Basses-Alpes et du Var. . . . . *Id.*
Communications diverses. 403
Récompenses et subventions accordées. 404
Ouvrages offerts. 405

Excursion du Congrès archéologique à Monaco. Compte-rendu par M. G. Vallier. 406

Visite à St-Pons 416

Visite des ruines de Cimiès et du palais Lascaris 417

MÉMOIRES.

Mémoire sur des tours d'observation ou de signaux, lu au Congrès archéologique par M. le commandant Ratheau. 421
La gravure héliographique, son utilité, son origine, son application à l'étude de l'histoire, des arts et des sciences naturelles, par M. Ch. Nègre. 437
Le monument de la Turbie, près Monaco. 449

Caen, typ. de F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1867.)

Le Congrès se réunira à Paris, en 1867, pendant la durée de l'Exposition universelle.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834	Caen.	1847	Sens.	1859	Strasbourg
1835	Douai.	1849	Bourges.	1860	Dunkerque
1836	Blois.	1850	Auxerre.	1861	Reims.
1837	Le Mans.	1851	Nevers.	1862	Saumur. Lyon.
1838	Tours.	1852	Dijon.	1863	Rodez. Albi.
1839	Amiens.	1853	Troyes.	1864	Fontenay.
1840	Niort.	1854	Moulins.	1865	Montauban. Cahors. Guéret.
1841	Angers.	1855	Châlons.	1866	Senlis, Aix, Nice.
1842	Bordeaux	1856	Nantes.		
1843	Poitiers.	1857	Mende. Valence.		
1844	Saintes.	1858	Périgueux. Cambrai.		
1845	Lille.				
1846	Metz.				

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse* à *La Rochelle*, à *Grenoble*, à *St-Étienne* et au *Mans*.

Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont. Cinq volumes in-8° de 600 pages chacun, ornés de vignettes.

Le 5e volume, qui complète l'ouvrage, est consacré à l'arrondissement de Lisieux et vient d'être mis en vente.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 146 469

FA 30.244 (33) 1866

Congrés Archeologiques de France

DATE	ISSUED TO

FA 30.244 (33) 1866